



[redacted]

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE

Mme DE MAINTENON

III

[redacted]

ŒUVRES DE MME DE MAINTENON

Publiées pour la première fois, dans la *Bibliothèque-Charpentier*, d'après les textes originaux ou copies authentiques, avec un commentaire et des notes, par M. Théophile Lavallée.

Ces Œuvres se vendent séparément comme suit :

LETTRES ET ENTRETIENS sur l'Éducation des filles. . . . . . . 2 vol.
LETTRES HISTORIQUES ET ÉDIFIANTES adressées aux Dames de Saint-Cyr. . . . . 2 vol.
CONSEILS AUX DEMOISELLES qui entrent dans le monde. . . . 2 vol.

Sous presse :

MÉMOIRES SUR MADAME DE MAINTENON, contenant : 1° *Souvenirs de madame de Caylus ;* 2° *Mémoires inédits de mademoiselle d'Aumale ;* 3° *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*. . . . 2 vol.

Paris. — Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, rue des Poitevins, 6.

[redacted]

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE MADAME

DE MAINTENON

Publiée pour la première fois

SUR LES AUTOGRAPHES ET LES MANUSCRITS AUTHENTIQUES
AVEC DES NOTES ET COMMENTAIRES

PAR

THÉOPHILE LAVALLÉE

PRÉCÉDÉE D'UNE

ÉTUDE SUR LES LETTRES DE Mme DE MAINTENON
PUBLIÉES PAR LA BEAUMELLE

TOME TROISIÈME

PARIS
CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR
28, QUAI DE L'ÉCOLE

—

1866

[redacted]

[redacted]

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE

MME DE MAINTENON

TROISIÈME PARTIE

(1684-1697)

(SUITE.)

ANNÉE 1686.

Cette année renferme trente-sept lettres authentiques et quatre lettres apocryphes. Elles sont presque toutes relatives à la maison de Saint-Cyr, dont la fondation date de cette année, et qui fut dès lors la grande occupation et la grande passion de madame de Maintenon. Pour établir, diriger et gouverner cette maison, elle entra dans des détails infinis, minutieux et même mesquins dans sa correspondance avec madame de Brinon et avec l'abbé Gobelin; je n'en ai retranché que très-peu de lettres, tout à fait insignifiantes, car je crois qu'on connaîtrait mal madame de Maintenon, si on ne la voyait dans ces occupations qu'on peut regarder comme petites, vulgaires, et même triviales, mais qui, pour elle, avaient la première importance. Sous ce rapport, on ne la connaîtra tout entière que dans les *Lettres et entretiens sur l'éducation des filles*, les *Conseils aux demoiselles qui entrent dans le monde*, les *Lettres historiques et édifiantes adressées aux Dames de Saint-Cyr*, sans lesquelles la *Correspondance générale de madame de Maintenon* serait incomplète.

Un autre événement de cette année est la maladie du roi, dans laquelle il subit la grande opération. On trouvera dans

[redacted]

les billets de madame de Maintenon à madame de Brinon des témoignages de son affection pour Louis XIV, et par conséquent des preuves de son mariage.

LETTRE XLVIII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

Ce 7 janvier 1686.

A peine eus-je le temps de regarder vos étrennes, le matin que vous me les envoyâtes, bien loin d'avoir celui de vous en remercier; mais en les considérant, j'ai trouvé qu'un chapelet que je croyois de pâte que font les religieuses étoit de calambourg, et un autre que je ne voyois pas est d'aventurine; il faut donc changer de style et vous remercier non-seulement de votre souvenir, mais de la richesse de votre présent, et vous faire en même temps des reproches de la manière pleine de respect et de cérémonie dont votre lettre étoit écrite. Je ne sais si les honneurs dont je suis environnée vous inspirent quelque chose de nouveau[2]; mais pour moi, je ne suis pas changée pour vous, et je reçois les marques de votre amitié comme j'ai fait depuis seize ans qu'il y a que je suis en commerce avec vous.

On m'a dit que vous vous êtes trouvé assez mal; j'en suis très-fâchée et je ne puis désapprouver que

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. L'élévation à laquelle était parvenue madame de Maintenon avait fini par troubler l'esprit du bon abbé Gobelin : il ne lui parlait plus qu'avec tant de marques de respect et de crainte, qu'elle finit par s'en lasser.

[redacted]

vous ayez refusé ce qu'on vous a offert; les hospitalières en étoient désolées. Conservez-vous, je vous prie, pour Noisy où vous avez acquis une estime et une confiance qui vous mettent en état d'y faire beaucoup de bien. Nous y avons douze novices, et il y en aura bientôt quatorze. Dieu bénit visiblement cette maison-là.

LETTRE XLIX

A M. L'ABBÉ GOBELIN [1].

Ce 17 janvier 1686.

Prenez garde, je vous conjure, au choix de vos quatre ou six professes [2]; et après cela, établissez qu'on ne fasse plus rien sans leur avis. Faites-leur voir en particulier l'intérêt qu'elles doivent prendre au bien de leur maison, et que ce ne sera pas une excuse devant Dieu de dire qu'elles ont reçu celle-ci ou celle-là par complaisance pour madame de Brinon ou pour madame de Maintenon. Je ne leur demande rien là-dessus, et elles refuseroient ma sœur que je n'y trouverois rien à dire; mais en leur inspirant la force de ne rien ménager, il faut leur faire voir l'importance du secret; car si on sait tout ce qu'elles auront fait, l'union sera troublée tôt ou tard; il faut

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. On avait choisi, parmi les demoiselles de Noisy, douze personnes pour se préparer par un noviciat à fonder la communauté de Saint-Cyr. Quatre d'entre elles, après neuf mois d'épreuves, firent profession, et furent regardées comme les *mères* de l'établissement. (Voir *la Maison royale de Saint-Cyr*, p. 70.)

leur faire connoître l'usage et la liberté des fèves blanches ou noires[1]. Quand je vous dis ces choses-là, vous me répondez toujours qu'il n'est pas encore temps; mais on ne peut instruire trop tôt. Vous ne parlez pas encore assez en particulier à ces filles-là; il faut qu'elles prennent de la confiance en vous. Je ne crois point qu'il faille recevoir aucune converse à profession qu'au bout de deux ans de noviciat. On ne peut aimer, ni trop estimer, ni trop considérer madame de Brinon; mais il faut être en garde contre ses premières vues : elle en revient après, avec la douceur d'un mouton, mais il faut retenir les premières démarches.

Accoutumez-vous à ne pas montrer mes lettres, à m'écrire avec liberté et à la donner à vos filles, pour qu'elles parlent librement à madame de Brinon, à vous et à moi; nous avons les mêmes intentions, et trois personnes voient plus clair qu'une seule.

LETTRE L

A MADAME DE BRINON[2].

Février 1686.

Vous ne devez jamais vous fâcher de mes refus, car j'irai toujours au-devant de tout ce que je croirai qui pourra vous faire plaisir. Je vous ai toujours aimée, mais ma tendresse augmente comme votre vertu, et je crois par ce sentiment-là ne pouvoir

1. Pour voter.
2. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

douter que ce ne soit Dieu qui nous unisse. J'ai fort envie de le servir, et vous y pouvez contribuer pourvu que vous me disiez mes défauts et que vous ne me louiez plus.

Je vous prie de me défaire des lettres de madame de Marpont; elle veut que j'oblige cet homme à l'épouser, que le roi lui ordonne, et que je la prenne en ma protection. Songez que je ne la connois point, et qu'il seroit ridicule que j'entrasse dans une pareille affaire. Elle me demande un ordre pour ramener sa fille à Noisy; vous savez pourquoi elle en est sortie, et que je ne puis entendre nulle proposition là-dessus qu'elle ne soit entièrement guérie.

Il me semble qu'une fille plus âgée seroit plus propre aux vertes que d'Auzy[1], qu'il y a bien peu de temps qui en est sortie. Je voudrois bien que vous chargeassiez une de vos novices du soin de garder tous les extraits baptistaires, et de presser toutes les demoiselles de les faire venir. Il faut lui donner un registre, qu'elle les copie dessus et par l'ordre des classes, et qu'elle serre les originaux dans une liasse. On lui donnera une cassette pour serrer tout, et vous serez soulagée de cet endroit-là. Il faut peu à peu les dresser à toutes les charges.

Je compte que nous ferons d'abord douze professes, et qu'ensuite vous les distribuerez à toutes les charges, et qu'elles auront des suppléantes que nous

1. Cette demoiselle était au noviciat. Elle fit profession des vœux simples, mais quelques années après elle refusa de faire profession des vœux solennels, sortit de Saint-Cyr et se maria à un magistrat du Dauphiné.

[redacted]

prendrons dans nos dévotes ou dans les grandes demoiselles : car il faut que Saint-Cyr soit d'abord gouverné par des filles assurées et affectionnées dans la maison. N'auriez-vous pas besoin que M. Gobelin fît un petit voyage de huit jours à Noisy devant le carême, qu'il prêchera et qu'il n'y pourra aller?

Je verrai Nivers[1] comme vous l'ordonnez. Chanteloup[2] est assez étonnée de tout ce qu'elle voit; elle va ce soir à confesse.

Voici les charges : une supérieure, une maîtresse des novices, une dépositaire, une dépensière, une tourière, une sacristine, une apothicairesse, une lingère, une garde-meubles et habits, une à la grande classe, une à la seconde classe, une à la troisième classe.

Il faudroit en même temps faire six converses, et en mettre à la cuisine, à la lessive, à la boulangerie, à l'infirmerie.

Après cela, on auroit partout en chef des filles affectionnées à la maison, que l'on feroit aider par des sœurs converses à l'épreuve ou par des servantes. Mais mettez-vous bien dans l'esprit que tout ce qui sera à Saint-Cyr soit gouverné par des filles assurées à la maison, car autrement tout seroit ruiné avant que d'être achevé d'établir. Je n'en ai point mis à l'infirmerie, parce que c'est le lieu où nous pouvons le mieux nous en passer, et d'Auvergne[3] auroit soin du linge et des meubles. J'en ai mis à l'apothicaire-

1. L'organiste de Noisy.
2. C'était une nièce de madame de Brinon.
3. D'Auvergne de Gagny, demoiselle de Noisy.

[redacted]

rie, afin de sauver la dépense des drogues. Je n'en ai pas mis aux petites, parce qu'elles peuvent mieux s'en passer.

Je vous dis ceci pour que vous ayez vos vues en les dressant, et je crois aussi par le plaisir que je prends à vous entretenir.

Quant aux sœurs converses, ne prenons que six demoiselles.

Bonjour, ma très-chère; je croyois envoyer quérir aujourd'hui la *chanoinesse*[1], mais l'homme dont nous avons besoin ne sera ici que samedi. J'espère vous voir avant ce temps-là, s'il plaît à Dieu. Priez-le bien pour moi. Vous êtes trop heureuse de le servir depuis le matin jusqu'au soir.

LETTRE LI

A M. L'ABBÉ GOBELIN[2].

Février, le dimanche au soir.

Madame de Lencosme dit que vous ne croyez pas pouvoir venir de toute la semaine; conservez-vous tant qu'il sera nécessaire, mais comptez que vous manquez fort à Noisy, et plus encore que je ne le croyois. Madame de Brinon et moi ne convenons point sur les dispositions des charges; elle ne veut pas que les Dames fassent aucun ouvrage pénible, et trouve que ce n'est point assez de vingt converses pour servir la maison; il me paroît par plusieurs

1. Madame de la Maisonfort. V. t. II, p. 422.
2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

discours qui me reviennent que les novices se regardent sur le pied de n'avoir rien à faire; si cela étoit, il faudroit un grand nombre de converses, mais tout ce détail ne peut se traiter dans cette lettre.

Mandez-moi quel jour vous viendrez, dès que je l'aurai résolu, et arrivez s'il vous plaît à huit heures du matin afin que j'aie le temps de vous entretenir; après cela, on vous mènera à Noisy où l'on a besoin de vous entendre sur l'humilité, car j'y crains un peu trop d'élévation; et que nous ne fassions des manières de chanoinesses en ne voulant qu'une communauté de filles pour instruire, gouverner et servir les deux cent cinquante demoiselles qu'il plait au roi d'y fonder. Je vous donne le bonsoir en attendant de vos nouvelles sur nos *constitutions*.

LETTRE LII

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le 5 février 1686, les médecins du roi s'aperçurent que ce prince, qui souffrait de vives douleurs depuis plusieurs jours, avait, comme dit Dangeau, « une tumeur à la cuisse. » On essaya vainement de la résoudre par divers remèdes; à la fin Félix de Tassy, son chirurgien, l'ouvrit avec un ciseau (23 février), et il constata que le roi était atteint d'une horrible maladie fistulaire. Il confia immédiatement au malade la nature de son infirmité, et lui proposa d'employer pour le guérir l'opération par incision, que la chirurgie n'osait pas alors pratiquer, et qu'on appelait avec terreur la *grande opération*. Mais le roi, sollicité par tous les empiriques, voulut essayer des autres remèdes, et nous allons voir que ce ne fut que le 18 novembre qu'il se décida à subir

[redacted]

la grande opération. Madame de Maintenon suivit toutes les phases de cette maladie avec la plus douloureuse anxiété, et elle fut présente à toutes les opérations que subit le royal malade. — Voir sur ce sujet le *Récit de la grande opération faite au roi Louis XIV*, par M. Leroy, dans l'ouvrage intitulé : *Curiosités historiques sur Louis XIII, Louis XIV*, etc.

A MADAME DE BRINON [1].

27 février 1686.

Je ne sais plus où j'en suis, ma très-chère. On dit toujours que le mal du roi va bien, et cependant on nous fait craindre encore un coup de ciseau. Je le reçois toutes les fois que j'y pense, et ces messieurs ont la bonté de nous y préparer depuis samedi, et de dire que ce ne sera que dans quatre ou cinq jours [2]. Je ne serai point en repos qu'il ne soit hors de leurs mains.

J'ai un rhume qui m'ôte la voix, mais je ne m'en embarrasserois guère si l'esprit étoit tranquille.

Notre bon curé, que vous aimez tant, se meurt; on dit qu'il ne passera pas midi. Radouay [3] est mieux, mais non pas sans retour; il faut qu'elle fasse gras. Mandez-moi si quelqu'un mange de la viande chez vous, afin que je vous envoie du gibier.

Le roi est très-occupé de Saint-Cyr : il en a corrigé le chœur et plusieurs autres endroits. Les filles y seront disposées sur quatre bancs comme à Noisy [4];

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

2. La Beaumelle ajoute : « Voilà donc encore quatre à cinq jours que je serai tenaillée, déchiquetée. »

3. Demoiselle de Noisy qui devint Dame de Saint-Louis.

4. Voir le plan et la description de la maison de Saint-Louis, dans *Madame de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr.*

[redacted]

ainsi il faudra encore changer les couleurs. Il entretint hier le contrôleur général[1] sur la fondation, et tout se résoudra bientôt.

Les médecins sortent de ma chambre, et m'assurent que ce matin le mal du roi va à souhait.

On m'apporte dans ce moment un paquet de vous; j'y répondrai au retour de la messe.

Au retour de la messe :

Le pauvre curé vient de mourir, je le crois en paradis.

J'ai vu les charges des converses : il y en a de peu occupées, mais on ne peut pas tout faire à la fois; c'est beaucoup de commencer.

Il ne faut point renvoyer la Motterais que dans le temps que vous dites. J'ai peur que nous ne demeurions chargées des converses demoiselles. Vous faites parfaitement bien de donner un peu de temps aux converses, et de leur prescrire de le passer au noviciat; elles ont besoin d'instruction.

J'ai bien de la joie de tout ce que vous me mandez de mademoiselle de Saint-Étienne[2]; je souhaite de tout mon cœur que ce soit un bon sujet; elle aura un habit.

Rien n'ouvre tant l'esprit que la dissertation des mots : c'est un des moyens qui m'a le mieux réussi pour M. du Maine.

Vous devriez mettre de Brières en classe, et garder la Torillière pour aider à votre chambre et pour faire mes messages.

1. M. Le Pelletier.
2. Demoiselle qui fut employée aux classes de Saint-Cyr.

[redacted]

LETTRE LIII[1]

A MADAME DE BRINON.

Mars 1686.

Il y a une chambre en haut que je compte de faire séparer en deux pour nos mères, puisque leur proximité et leur sainteté ne sauroient durer ensemble.

Je voudrois bien savoir ce que devient mademoiselle de la Harteloire, car nous avons si peu de place de reste dans ce grand palais, qu'il faut que je sache à quoi m'en tenir.

Saint-Cyr et Noisy m'occupent fort; mais, grâces à Dieu, je me porte bien, quoique j'aie souffert de grandes agitations depuis quelque temps. Quant aux *austérités,* je n'en fais aucune : je ne mange maigre *que trois* fois la semaine; je n'ai pas jeûné un jour, et je n'ai que trop de soin de moi. Tout ce que vous me mandez là-dessus me marque votre amitié, et me fait par conséquent un très-grand plaisir.

J'ai toujours eu dessein de garder sœur Lefèvre pour raccommoder les habits, mais non pas pour en charger la maison. C'est de sœur Madeleine que j'ai parlé, quand je vous ai mandé qu'elle ne savoit pas coudre : elle ne le sait pas en effet, et croyez qu'elle aura de la peine à ne plus commander. Mais nous n'en sommes pas là, et de longtemps nous n'aurons notre communauté assez complète pour nous passer d'elles, si elles veulent continuer à bien faire.

Votre projet pour la dépense vous feroit voir comme nous pensons souvent de même : car il n'y a

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

pas un sou de différence à la plupart des articles. Ce que vous demandez, en prenant les choses au mieux, se monte à quatre-vingt-neuf mille sept cents livres. J'y ajoute deux mille francs pour l'entretien de la maison, que vous n'avez pas réglé : cela fait quatre-vingt-onze mille sept cents livres. Ainsi je crois que, faisant la fondation de cent mille livres de rente, on sera à l'aise, si vous leur inspirez votre économie dont il ne faut pas se relâcher, quoique cela paroisse grand : car il y a bien des extraordinaires dans une maison où il y aura trois cent vingt personnes.

Je suis bien incertaine sur les vaches. Si vous en avez, il faudra prendre la ferme, afin d'avoir des terres où elles puissent aller manger; il faudra des valets pour les garder et gouverner, une personne en chef, et une quantité de choses qui feront qu'une pinte de lait vous reviendra bien cher. Si vous vouliez vous regarder comme au milieu de Paris, vous y gagneriez assurément. Cette ferme vous tiendra lieu de mille livres de rente : ne feriez-vous point mieux de donner des vaches au jardinier, et de n'être chargée de rien? Songez à tout cela : car il ne faut pas vous croire à la campagne; vous n'aurez pas les coudées franches; c'est dans le parc[1] dont vous aurez mille incommodités; et si vous vous chargez de beaucoup de valets, la maison sera ruinée. Si vous les voyez souvent à la ferme, ce sera une grande perte de temps : si vous ne les voyez pas, ils vous voleront et feront bien du désordre. Je comprends en même temps l'utilité de ces choses-là; mais M. de Louvois

1. De Versailles.

[redacted]

et moi sommes bien persuadés qu'elles coûtent moins quand on les achète. Adieu, madame. Je vous donne le bonsoir. Je vous verrai bientôt, s'il plaît à Dieu.

La galle recommence bien chez vous; il faudroit que les maîtresses fussent attentives à la santé et à la propreté des petites filles. La dame qui a amené Saint-Étienne s'en retourne. Ne faudroit-il point qu'elle la ramenât?

LETTRE LIV

NOTE PRÉLIMINAIRE

Mademoiselle de Mursay avait quinze ans[1]. Madame de Maintenon la maria, le 14 mars 1686, à M. de Tubières, comte de Caylus ou Quélus, fils de Henri de Tubières, marquis de Caylus, et de Claude Fabert, fille du maréchal de ce nom. « Mademoiselle de Mursay, dit l'abbé de Choisy, avoit tout ce qu'il faut pour se bien marier : une protection si puissante que sa fortune paroissoit immanquable; les jeux et les ris brilloient à l'envi autour d'elle; son esprit étoit encore plus aimable que son visage; on n'avoit pas le temps de respirer ni de s'ennuyer quand elle étoit quelque part. Toutes les Champmêlé du monde n'avoient point ces tons ravissants qu'elle laissoit échapper en déclamant... Le comte de Caylus l'épousa avec ses droits, ses espérances et quelques pensions. Le roi le fit menin de Monseigneur, et la veille des noces il envoya à l'accordée un collier de perles de dix mille écus. On ne pouvoit trop s'étonner que madame de Maintenon la mariât si médiocrement, et l'on ne savoit pas encore que la modération étoit sa vertu favorite. Elle avoit refusé généreusement de la donner à Boufflers. Cet habile courtisan la demanda en

1. « Je n'avois pas encore treize ans, » dit-elle dans ses *Souvenirs*. Son acte de naissance, conservé à Niort, prouve qu'elle se trompe.

[redacted]

mariage; c'étoit un fort bon parti pour elle : il étoit déjà lieutenant général et colonel général des dragons, et l'on jugeoit aisément à ses allures que le bâton ne lui pouvoit pas manquer. Il la demanda; il eut le plaisir d'entendre de la bouche même de madame de Maintenon ces paroles dignes d'être gravées en lettres d'or : Monsieur, ma nièce n'est pas un assez bon parti pour vous; mais je n'en sens pas moins ce que vous voulez faire pour l'amour de moi, et je vous regarderai à l'avenir comme mon neveu. »

A MADAME LA COMTESSE DE CAYLUS[1].

21 mars 1686, le vendredi à midi.

Je suis fort aise de votre bonheur, ma chère nièce, et je ferai bien tout ce qui me sera possible pour y contribuer. Je m'en tiendrai bien récompensée, si vous avez du mérite et si vous vivez avec M. et madame de Caylus comme vous le devez; je suis assez persuadée de la bonté de madame votre belle-mère; mais je crains que vous n'en abusiez par votre enfance. Mandez-moi un peu la disposition de vos journées, et ne m'écrivez point pour me faire des compliments; je vous croirai reconnoissante si vous faites honneur à l'éducation que je vous ai donnée. Il n'y a que cet endroit-là qui puisse me satisfaire. Faites bien entendre raison à M. le comte de Caylus sur la difficulté qu'il y a de m'aborder; il me trouvera toujours quand je pourrai lui être bonne à quelque chose.

Mille compliments, je vous prie, à madame la marquise de Caylus; pour vous, je vous embrasse de tout mon cœur.

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

Signez la comtesse de Caylus si on l'approuve dans votre famille.

LETTRE LV

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

Le dimanche[2] 7 avril 1686.

Je ne pus répondre hier à la lettre que je reçus de vous : j'allois à Saint-Cyr qui est une grande augmentation d'occupation; mais je compte que vous n'irez pas à Noisy sans passer par Versailles; ce sera quand vous serez en état de leur donner un peu de votre temps; je comprends bien que celui que vous y passez est fort agréable; vous y faites du bien, et c'est ce que vous cherchez.

On m'a dit que vous étiez accablé d'un compte qu'il faut que vous rendiez; je connois l'aversion que vous avez pour les affaires, et je crains que vous n'en ayez beaucoup d'inquiétudes. Ne pourriez-vous point abandonner ce bien à vos proches et vivre de votre bénéfice et de votre pension? Si outre cela il vous faut encore quelques secours, je vous les ferai trouver fort aisément, et vous n'auriez plus qu'à servir Dieu. Outre l'intérêt que je prends à Saint-Cyr, j'espère que je pourrois tirer un grand avantage pour mon salut en vous voyant quelquefois dans ce lieu-là. Ma faveur m'est embarrassante jusque dans le confessionnal, et j'espérois vous trouver pour moi tel que vous étiez aux

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. Le dimanche de la Passion.

[redacted]

Filles-bleues[1]; songez sérieusement à ce que je vous propose : vous connoissez ma sincérité, et que je ne fais point de compliments. Notre noviciat va toujours bien, grâces à Dieu. Je viens de faire mes dévotions et je voudrois de tout mon cœur le servir, mais j'ai grand besoin d'aide, car je suis foible, dissipée et paresseuse. Le roi se porte beaucoup mieux; son mal se fermera bientôt; il va à la messe à la tribune; il continuera toute la semaine, et j'espère qu'il ira samedi à la paroisse[2].

Priez Dieu pour moi dans ce saint temps et me croyez fort à vous.

LETTRE LVI

A MADAME DE BRINON[3].

12 avril 1686.

Le mal du roi ne finit point. Ceux qui le traitent me font mourir de chagrin ; ils le trouvent un jour à souhait, et le lendemain tout le contraire. M. Fagon a eu une conversation avec moi ce matin, qui m'a serré le cœur pour tout le jour. Un moment après, il me vient assurer que la plaie va à merveille : ce soir, ce sera autre chose. Je n'ai pas mis ma confiance en eux; mais je ne suis pas maîtresse de la sensibilité de mon cœur. Il ne faut rien dire de tout ceci. Continuez à prier et faire prier pour lui.

1. Ou des *Annonciades*, couvent de la rue Culture-Sainte-Catherine, où allait souvent madame Scarron en 1669.
2. Il ne put y aller.
3. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

C'est à vous à voir si vous jugez à propos de recevoir de Brières au noviciat ou lui faire encore désirer. Vous en êtes la maîtresse. Bonjour, ma très-chère. Je passe une triste semaine sainte, et j'en suis bien aise; mais j'avoue que je voudrois bien reprendre de la joie avec Dieu et vous.

LETTRE LVII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

Le samedi, 27 avril 1686.

Le roi[2] veut finir l'affaire de Saint-Cyr; mais je ne puis rien faire sans vous. Je vais vous dire mon projet; je vous supplie de vous le bien mettre dans la tête et de vous bien instruire pour la régularité et la solidité de cet établissement. Le roi présentera une requête à M. l'évêque de Chartres pour demander son consentement sur l'établissement qu'il veut faire à Saint-Cyr; il joindra à sa requête les lettres patentes qui feront voir les intentions de Sa Majesté pour le spirituel et le temporel. M. de Chartres requerra son grand vicaire, M. l'abbé Gobelin, et le P. de La Chaise pour examiner les constitutions, les règlements, etc.

On peut avoir réponse dans deux jours, et je voudrois que M. l'abbé Gobelin vînt dîner ici jeudi pour

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. « Le roi continue de garder le lit, dit Dangeau; mais on commence à voir le fond de son mal et les chairs reviennent à merveille; ainsi, Dieu merci, il n'y a plus rien à craindre. »

[redacted]

que j'eusse le temps de l'entretenir. Le P. de La Chaise vient ici le jeudi au soir et y demeureroit jusqu'à dimanche; le grand vicaire s'y trouveroit, et on emploieroit ce temps-là à cet examen et à régler toutes choses. Je logerois M. l'abbé Gobelin chez moi, et on auroit soin de lui pour qu'il n'eût qu'à penser à cette affaire. Je voudrois, par des raisons trop grandes à déduire et fort solides, faire des professes avant d'aller à Saint-Cyr, et pour cela il faudra demander à l'évêque une dispense du temps qui reste à leur noviciat; que M. Gobelin les examine avec M. le grand vicaire et la supérieure, et qu'ensuite on choisisse celles qui pourront faire profession. Après cela, M. Gobelin les mettra en retraite et conduira les choses pour qu'elles puissent faire profession à la Pentecôte. En attendant, on rendra les lieux réguliers à Saint-Cyr et on disposera le temporel, pour que la translation se puisse faire à la Saint-Jean, selon l'intention du roi. On ne recevra point de sœurs converses sitôt.

Voilà, monsieur, le plan de cet ouvrage, qui sera renversé si vous êtes encore malade; mandez-le-moi, je vous prie, et si vous avez de la santé, remplissez-vous bien la tête de tout ce qui concerne les vœux simples, les vœux solennels, en un mot tout ce qu'il nous faut.

Je n'en puis plus, il y a deux heures que j'écris.

[redacted]

LETTRE LVIII

A MADAME DE BRINON[1].

Avril 1686.

Je vous envoie une jeune demoiselle pour les jaunes; elle s'appelle mademoiselle de Mézières[2] et est donnée par M. Bontemps. Vous le direz, s'il vous plaît, à mademoiselle de Radouay. Nanon va pour distribuer les jupes de toile; ordonnez à Roquemont[3] de ne la pas quitter, afin de se rendre intelligente dans sa charge.

On travaille fortement à Saint-Cyr : vos *constitutions*[4] ont été examinées ; on a retranché, ajouté et admiré. Priez bien Dieu qu'il inspire tous ceux qui s'en mêlent.

Renvoyez-moi mademoiselle de Champlais; j'ai été si aise d'en être défaite, que j'ai promis sa place pour sa sœur. Envoyez-moi le nom de mademoiselle de Joigny et celui de ma sœur Lefèvre, pour leur faire expédier la lettre de cachet quand il en sera temps. La dernière prend un mauvais parti ; elle a une naissance, une santé et une figure à ne pas réussir à Malnoue, et elle demeurera sans place. Celle de tourière chez nous sera bien douce. Je dis

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*
2. Elle fut élevée à Saint-Cyr et devint religieuse hospitalière.
3. Demoiselle de Noisy qui devint Dame de Saint-Louis.
4. Les *constitutions* de la maison de Saint-Louis furent rédigées par madame de Brinon, de concert avec madame de Maintenon. Elles furent revues et corrigées par le Père de La Chaise et par le roi, et examinées enfin pour le style par Racine et Despréaux.

[redacted]

cela par amitié pour elle, car je n'en manquerai pas.

M. Gobelin est ici, il n'a pu durer à Paris quand il a su qu'il nous étoit nécessaire. Mais j'ai appris de ces messieurs une chose qui me fâche fort, qui est qu'étant le supérieur de notre maison, il n'y pourra plus confesser.

Pressez nos grandes filles de prendre leur parti, je vous prie; j'en excepte Lestang, elle est utile à la maison.

Le mal du roi va de mieux en mieux. J'irai, s'il plaît à Dieu, à Noisy dimanche, et je vous rendrai compte de tout ce qui se sera passé.

LETTRE LIX

A MADAME DE BRINON [1].

Avril 1686.

Vous n'aurez pas vos *constitutions* pour aujourd'hui : M. Racine et M. Despréaux les lisent, les admirent et corrigent des défauts de langage et d'orthographe que ces messieurs [2] ou leurs copistes ont fort augmentés.

Si Denise est capable, elle est aussi bonne qu'une autre; ne me consultez point, je vous en prie, entre des personnes que je ne connois pas.

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

2. Le Père de La Chaise et l'évêque de Chartres. La Beaumelle arrange ainsi cette phrase : « Ils en ôtent les fautes de style et leurs copistes y mettent des fautes d'orthographe. » Il mêle d'ailleurs cette lettre à sept ou huit autres qui sont postérieures de six à dix mois.

[redacted]

Vous recevez mes avis comme un ange, Dieu veuille que je vous les donne aussi purement!

Vous avez bien eu raison de ne vouloir donner votre grille que le lendemain des fêtes de la Pentecôte.

Je parlerai de votre rhume à M. Fagon, mais en attendant je vous dirai que j'ai guéri le mien en buvant à tous moments de l'eau sucrée plus chaude *qu'un bouillon*, et peu à la fois. Conservez-vous, rien n'est plus important pour nous. J'irai vous voir pour divertir vos vapeurs; prenez courage, voici un temps de grand travail pour vous.

Je crois que vous savez que le roi donne l'abbaye de Saint-Denis aux Dames de Saint-Louis, pour *partie de leur fondation*[1]. Adieu, il est onze heures, et *j'écris depuis* sept et demie.

LETTRE LX

A MADAME DE BRINON [2].

1er mai 1686.

Je dis l'autre jour au roi que vous aviez annoncé aux grandes filles que toutes celles qui avoient vingt ans n'entreroient pas à Saint-Cyr; il approuva cela d'une façon qui me fait voir qu'il n'y a plus à se flatter, et qu'il faut qu'elles prennent leur parti.

Trevet me fait peine, elle est bonne fille, et si

1. L'acte de donation est du 2 mai 1686.
2. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

M. l'archevêque avoit un moment de bonté pour elle, nous pourrions bien la marier.

Vous avez raison, madame, les vertes sont en trop grand nombre, et n'en déplaise à mademoiselle de Gagny, je vous prie de faire monter aux jaunes les quatre plus grandes. Je les aurai bientôt remplacées, pour peu que vous en ayez envie.

On portera au premier jour les jupes de toile.

2 mai.

Bonjour, ma très-chère, je m'ennuie de ne vous pas voir.

On a réponse de M. de Chartres : toutes nos affaires seront demain sur le tapis. M. Gobelin est mieux, mais il nous manque cruellement. Il me manda hier que tout ce que nous avons projeté pour commencer notre communauté est canonique. Je crains les autres.

LETTRE LXI

A M. L'ABBÉ GOBELIN [1].

Le mardi 7 de mai.

Vous devriez m'avoir mandé de vos nouvelles, vous devez être persuadé de l'intérêt que j'y prends. J'ai quelque envie d'essayer à Noisy d'un chanoine de Maintenon dont j'entends dire beaucoup de bien. Il prétend n'être pas capable d'un tel emploi, et cette humilité, qui m'a paru de bonne foi, redouble

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

l'estime que j'avois pour lui; il doit aller vous consulter; examinez-le comme notre supérieur, que nous devons consulter sur toutes choses.

Je suis bien étonnée que vous n'ayez rien à me mander de M. de Chartres; il faudra que vous alliez à Noisy avant eux pour aider à madame de Brinon à choisir les professes. J'en ai si fort chargé sa conscience, qu'elle se trouve fort embarrassée; c'est un endroit qui me passe et dont j'aurois de la peine à me mêler, quand même je ne m'en croirois pas incapable. Je vous donne le bonsoir en me recommandant à vos saintes prières.

LETTRE LXII

A MADAME DE BRINON [1].

Mai 1686.

Quoique je sois dans mon lit avec une assez violente migraine, je veux, ma très-chère, vous remercier de la lettre que vous m'écrivîtes hier au soir; elle me donna toute la consolation que je suis capable de recevoir. Le roi sort tous les jours, il ne sent aucun mal; mais ces messieurs répondent si peu de sa parfaite guérison, que j'entrevois un voyage à Baréges [2]. Jugez de quelle tristesse cela est. Faites

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

2. De tous les moyens proposés pour guérir le roi, le plus vanté fut l'emploi des eaux de Baréges; mais, avant que le malade fît le voyage, on y envoya quatre personnes affligées du même mal et qu'on soumit à l'action des eaux sous toutes les formes. Ce traitement n'ayant produit aucun résultat, le roi qui, le 21 mai,

[redacted]

prier incessamment. J'espère vous aller voir demain. Nous parlerons pour les vêpres.

M. Fagon sort de ma chambre. Ils ont trouvé le roi parfaitement bien. Dieu voudra peut-être tourner les choses comme nous le souhaitons; sa volonté soit faite!

LETTRE LXIII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

Ce samedi au matin, mai 1686.

Je voulus montrer hier au soir au roi le mémoire que ces messieurs m'avoient laissé; il en voulut conférer avec le père de La Chaise. La manière de l'élection de la supérieure fut approuvée, mais on vint à parler sur les vœux, et le père de La Chaise ne voulut jamais consentir à ce que l'évêque n'en pût dispenser; il doit vous voir tous dès qu'il sera à Paris. Prévenez-le, je vous prie, pour gagner du temps; car nous en avons peu à perdre; j'avoue que je ne comprends point pourquoi il insiste là-dessus, puisque l'évêque n'en veut point dispenser, et que les filles ne demandent nullement à être dispensées; il me semble qu'une fondation de telle conséquence ne peut avoir trop de stabilité[2]. Le roi ne veut point

avait annoncé son départ, changea d'avis et contremanda son voyage. D'ailleurs son mal s'adoucit pendant quelques mois.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. Comme on le voit, madame de Maintenon et l'évêque de Chartres auraient voulu que les Dames de Saint-Cyr fissent des vœux *absolus*. Ce n'était point l'avis du roi, qui ne voulait point

[redacted]

que la supérieure ait une bague; il trouve que la croix suffit; il approuve fort que l'on charge ces dames des messes dont nous sommes convenus. Le père de La Chaise vouloit encore que les chapelains eussent une telle ou telle rétribution et qu'ils en fussent chargés; mais je lui représentai qu'ils doivent dépendre de la maison et avoir plus ou moins selon leur capacité, outre plusieurs inconvénients qui se seroient trouvés si l'on avoit fait de ces places des manières de prébendes. Faites votre possible, je vous prie, pour terminer cette affaire et me renvoyer les *constitutions*, afin que les filles aient le temps de les étudier.

Je vous donne le bonjour et je vous supplie encore de vouloir témoigner à ces messieurs combien je leur suis obligée de leur application à cet établissement et de la facilité qu'ils apportent à tout ce qu'on désire.

LETTRE LXIV

A MADAME DE BRINON [1].

Mai 1686.

Il faut que mademoiselle de la Harteloire songe elle-même à se placer, car pour moi j'ai trop d'affaires pour y penser. Je lui donnerai les quatre cents

de religieuses, mais une communauté de filles pieuses capables d'élever les demoiselles, etc. Cet avis prévalut. Voir *la Maison royale de Saint-Cyr*, p. 59.

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

francs que j'ai accoutumé; elle ne seroit pas plus heureuse avec six, et les deux de plus feront subsister une autre personne. Son frère a depuis peu un emploi à Cambrai; il sera obligé à y être souvent : elle seroit sa ménagère, enfin c'est son affaire qu'elle peut démêler avec lui; et en quelque lieu qu'elle soit, je la paierois très-exactement, et quelques jupes par-dessus le marché.

Je suis bien fâchée de ne pas être de votre avis sur les vaches; mais sans compter les raisons que je vous ai déjà mandées, il n'y a point de lieu à les mettre à Saint-Cyr, non plus que les poules; la ferme vaut quinze cents livres de rente, je ne crois pas que vous voulussiez vous charger de la faire valoir; il faut donc laisser le fermier où il est. Cela étant, il n'y a plus de basse-cour, et je crois que le meilleur est de prendre tout chez lui, et d'avoir une personne qui voie tirer le lait qu'elle prendra, et ainsi du reste; vous serez en repos et n'aurez point à veiller encore cette affaire-là. Cela est bon dans les petites communautés, ou dans celles où les religieuses n'ont rien qui les empêche de conduire leur basse-cour. Il n'y a point d'exemple d'une maison aussi grande que la nôtre, et dont l'obligation soit de n'être occupée que de l'éducation; car les Ursulines qui en font vœu, ont beaucoup de temps de reste.

Nous pouvons choisir d'avoir la ferme ou de ne l'avoir pas, le roi nous la donnera sur le pied de son revenu; si dans les suites on en fait une basse-cour, à la bonne heure, mais il me semble que vous ne pouvez tenir un labour; et à moins que vous n'ayez

[redacted]

des terres, vous n'avez ni herbes à brouter l'été, ni fourrages l'hiver. Le fermier me paroît bon homme, et a toujours eu avec ses maîtres le marché que je propose; vous aurez le plaisir de le voir avec son ménage de campagne sans être chargée de rien. J'ai vu ce qui se passoit là-dessus à Ruelles, et cela étoit d'une grande commodité; mais la communauté n'étoit pas sur le pied où elle est. Mandez-moi lequel vous aimez mieux d'avoir la ferme ou de ne l'avoir pas, c'est-à-dire de faire un marché avec le fermier ou d'envoyer acheter au marché comme si vous étiez à Paris.

Je vous fais part de la visite que j'ai reçue du roi ce matin; il n'en est pas mieux pour cela, cependant on a été ravi de le voir hors de sa chambre.

Je ne suis point contente de Chanteloup, elle ne fait que pleurer, bouder ou badiner; je vous la renverrai un de ces jours pour la punir. Je ne sais si elle en fera mieux quand elle reviendra.

Adieu, ma très-chère, je voulois aller demain prier Dieu avec vous, mais j'ai eu la migraine bien fort, et j'ai un peu besoin de repos.

J'arrive de chez le roi, dont la plaie va fort bien, grâce à Dieu. Il s'est récrié sur des vaches dans un jardin; ne comptez point que l'on souffre un ménage à Saint-Cyr. On n'a jamais tous les biens à la fois : le voisinage de Versailles vous donnera mille avantages et autant de contraintes. Dieu soit béni de tout! Je viens de recevoir votre lettre sur Barberet, je la montrerai au roi. Bonsoir.

[redacted]

LETTRE LXV

A MADAME DE BRINON [1].

Mai 1686.

Le bon état où se trouve le roi ce matin me donne la force de vous prier de faire vendredi une métamorphose qu'il n'y a que vous qui puissiez faire, qui est de rendre toutes les vertes jaunes, et toutes les jaunes vertes. Vous m'avouerez que la commission paroît bizarre.

Réjouissez-vous, ma très-chère. Vous consommez votre vie pour Dieu et pour un grand ouvrage.

LETTRE LXVI

A M. L'ABBÉ GOBELIN [2].

Ce samedi au soir, mai 1686.

Je ne vous verrai point demain, car je pars dès sept heures du matin pour aller faire mes dévotions à Noisy; retournez à Paris le plus doucement que vous pourrez et conservez-vous pour nous. Le roi vous donne une pension de deux mille francs; je crois que vous n'aviez pas besoin de cette circonstance pour être content de lui, que tout ce que vous avez vu aujourd'hui vous aura bien édifié. Songez bien à nos affaires, voyez ces messieurs; achevez nos

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*
2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

constitutions, mais ne pensez pas par la pureté du langage gâter les pensées et les expressions de madame de Brinon; vous savez que dans tout ce que les femmes écrivent, il y a toujours mille fautes contre la grammaire; mais avec votre permission, il y a un agrément qui est très-rare dans les écrits des hommes.

Je presserai M. le contrôleur général pour l'expédition des lettres; après cela, ce sera à vous à presser les démarches, et à m'avertir du jour que nous nous transporterons à Noisy. Je sais qu'il faut que la requête des filles précède ce voyage.

Adieu, conservez-vous et mandez-moi tout ce que vous ferez.

LETTRE LXVII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

Mercredi au soir, mai 1686.

Si ce qu'on a changé aux constitutions est considérable, et plus que ce que ces messieurs critiquèrent devant moi, il faut assurément en conférer avec madame de Brinon; mais si c'est peu de chose, il suffiroit de me les envoyer, ou de me les apporter vendredi ou samedi, et arriver dans ma chambre à huit heures du matin; il faudroit dans ce cas-là que je le susse demain afin que vous ne mangeassiez pas.

M. le contrôleur général m'a dit aujourd'hui qu'il

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

)

apporteroit vendredi prochain le projet des lettres patentes; elles seront scellées apparemment pendant les trois jours que vous aurez affaire à Paris. Aussitôt que je les aurai, scellées, je ferai présenter les requêtes de nos novices, et ces messieurs pourroient se rendre à Noisy pour les examiner vendredi ou samedi de la semaine qui vient. Mais il seroit à souhaiter que vous y pussiez aller dès le mercredi, afin que vous eussiez le temps de conférer avec madame de Brinon sur le choix des professes. Songez, je vous en conjure, qu'il n'y a pas de temps à perdre, et que voulant des professes avant la Saint-Jean, il reste peu pour les y préparer. Ne vous embarquez donc plus à rien, je vous en conjure, et tâchez de venir ici avec ces messieurs les jours que je vous marque. Prenez un bon carrosse, je vous payerai toutes ces dépenses-là.

Vous toucherez votre pension au premier jour : le roi l'a ordonné aujourd'hui.

LETTRE LXVIII [1]

A MADAME LA MARQUISE DE CAYLUS [2], A PARIS.

Le 26 juin 1686.

J'ai tant de raisons, madame, de m'intéresser à ce qui vous touche que vous me feriez une grande injustice de douter que je ne prenne une très-sensible part à la douleur que vous venez d'avoir; elle est si

1. *Autographe* de la Bibliothèque impériale.
2. Mère du comte de Caylus. Elle venait de perdre son mari.

[redacted]

iturelle et si raisonnable, madame, que je ne puis us donner de consolations. Dieu qui a voulu vous liger saura bien vous donner la force de le soutenr. Mais je vous supplie, madame, d'être bien peradée que je partagerai toute ma vie les biens et les ıux qui vous arriveront et que je suis autant que le dois votre très-humble et très-obéissante serante.

LETTRE LXIX (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La eaumelle (édit. de Nancy, t. I, p. 232; édit. d'Amsterdam, II, p. 123). Louis Racine l'apostille : *elle m'est inconnue je la crois inventée.* Ce que dit La Beaumelle dans cette ttre est emprunté aux *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*; ais il a lu si légèrement ces *Mémoires*, que tout est transrmé. Ainsi ce qu'il dit du décret de l'évêque de Chartres ; inexact : le roi donna à madame de Maintenon un brevet pour la faire jouir de toute prééminence, honneurs, prégatives, et de toute l'autorité et directions nécessaires, les qu'elles peuvent appartenir à un fondateur. » Et une mmission de l'évêque de Chartres l'institua « supérieure rituelle. » Enfin, en supposant la lettre vraie, la date serait possible. Le 2 juillet, les quatre demoiselles de Noisy, stituées pour être les *mères* de la communauté, faisaient ofession des *vœux simples.*

A MADAME DE SAINT-GÉRAN.

2 juillet 1686.

M. l'évêque de Chartres tient pour les vœux absolus; est le seul de son sentiment; car pour moi, je n'ai

[redacted]

point de volonté à cet égard, et je serai toujours de l'avis du plus grand nombre; si je penchois pour l'une de ces deux opinions, ce seroit pour la sienne; mais je ne me ferois un scrupule de me déclarer, de crainte de gêner la liberté des suffrages, et de donner trop de poids à l'avis d'une femme. Je suis sûre de n'avoir que de bonnes intentions; mais je ne le suis pas de ne prendre que le bon parti. M. de Chartres a déclaré par un décret dans les formes, que l'intention du roi et la sienne étoient que je fusse supérieure perpétuelle de cette communauté tant pour le spirituel que pour le temporel[1]. Ma seule inquiétude, c'est de savoir ce que deviendra cet établissement après ma mort. Je crains bien que la ferveur ne se ralentisse, et que cette maison qui doit être l'asile de l'infortune ne s'ouvre aux sollicitations les plus puissantes.

LETTRE LXX

A MADAME DE BRINON[2].

Samedi à deux heures, 21 juillet 1686.

Ordre du départ de Noisy pour Saint-Cyr. Saint-Cyr ne peut être prêt que dans huit jours.

1. L'édition de Nancy ajoute : « Là-dessus la communauté m'a envoyé une croix d'or semée de fleurs de lys, sur laquelle elles ont fait graver ces vers :

Elle est notre guide fidèle,
Notre félicité vient d'elle. »

Le fait est exact et tiré des *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, qui disent que les deux vers sont de Racine. Pourquoi La Beaumelle a-t-il retranché cela dans l'édit. d'Amsterdam ?

2. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

Prenez vos mesures là-dessus sans le dire, car je dis pour presser que nous irons jeudi sans faute.

Je compte donc que nous commencerons lundi 30 juillet, s'il plaît à Dieu, notre déménagement, que les rouges et les vertes marcheront ce jour-là, les jaunes et les bleues le mardi, l'infirmerie et les postulantes, mercredi, vous et le reste de la communauté le jeudi, et tout le reste des meubles, le vendredi et le samedi que vous emploieriez à tout arranger pour préparer la bénédiction de l'église pour le dimanche. Voyez si ce projet est bon, et m'en mandez votre avis.

Je suis fort aise que vous ôtiez Linières de la porte. Il faut toujours employer les filles qui paroissent vouloir demeurer avec nous.

Je n'ai pas oublié de donner de l'argent à Venières. Les deux pistoles par-dessus lui auront fait plaisir.

Je vous prie de donner vingt pistoles à la chanoinesse pour le passé et vingt à Gagny. Il est raisonnable de faire plaisir à des personnes qui font aussi bien que celles-là, et je ne veux pas être moins généreuse que vous et vos dames. N'écrivez point ces quarante louis; je vous les rendrai quand il vous plaira.

Je ne m'oppose point aux aumônes que vous voulez faire à Ruelles.

Je suis fort aise que la petite de Merle réchappe. J'aime tous nos enfants.

J'ai lu la lettre de Corbeilcerf, et je suis fort édifiée de sa régularité. Il en faut beaucoup quand on

[redacted]

gouverne : il me semble que les péchés augmentent de beaucoup quand on les communique.

Je suis de votre avis sur le pain de notre boulanger. Je crois que toute la faute vient pourtant de sa façon; son pain est cuit par la croûte, et point du tout par la mie; le blé me paroît très-bon. Soyez en garde sur votre goût pour vous et pour les autres. Vous aimez le pain aigre, et rien au monde n'est plus malsain.

Sœur Marthe couchera dans la même chambre avec l'autre de Montoire. Si cela ne les accommode pas, nous ne retenons personne. Si elles nous demeurent, c'est à madame Gautier à suppléer à ce qu'elles ne font pas.

Ne donnez rendez-vous à M. Gobelin que d'aujourd'hui en quinze jours. Qu'il vienne dès le matin pour confesser : il nous embarrasseroit plus tôt.

LETTRE LXXI

A MADAME DE BRINON[1].

Juillet 1686.

Ne croyez pas, s'il vous plaît, que le projet que je vous ai demandé soit la cause de ce que j'ai exigé de vous. Cela n'y a nulle part, mais seulement l'envie de conduire le temporel en paix et sans essuyer les embarras que je trouvois à tout, et desquels il ne faut plus parler.

Le lieutenant de roi de Montpellier n'est pas en-

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

core mort : sa charge vaut mille écus de rente. Le roi nous la fait espérer sans nous la promettre positivement[1]; il donnera mille francs de pension jusqu'à ce qu'il ait donné un emploi à M. de Maine; et comme il compte après cela de retirer la pension, elle ne peut être au dernier vivant. Si l'affaire vous plaît à ces conditions-là, trouveriez-vous mal à propos que Saint-Cyr lui donnât[2] deux cents pistoles au lieu de cent? Ces choses-là ne doivent point être limitées et doivent se régler selon les occasions; mais je voudrois qu'il confessât avoir reçu les deux mille deux cent cinquante livres, afin qu'elle eût encore à les reprendre sur son bien et sur ses meubles.

Je compte de lui donner cinquante louis dans une bourse, pour que, dès les premiers temps, elle n'ait pas à demander des souliers à son mari, et je vous assure, ma très-chère, que je donnerois de mon sang pour vous faire plaisir. Je ne vous dis point l'édification où je suis de votre vertu; je n'en ai pas le temps; je suis accablée. Je m'en vais à Saint-Cyr où j'espère vous donner un plaisir aujourd'hui. Tournez votre journée de façon que je puisse vous avoir chez moi depuis une heure jusqu'à deux.

Communiquez tout cela à M. Arnault, je vous en prie, et qu'il reçoive bien le cavalier dont il est question.

1. Il s'agit du mariage d'une demoiselle de Saint-Cyr avec un gentilhomme nommé de Maine, que le roi devait nommer lieutenant de roi à Montpellier.

2. Pour dot de la demoiselle.

[redacted]

LETTRE LXXII

A M. L'ABBÉ GOBELIN [1].

Le vendredi 27 juillet 1686.

Il est vrai que j'ai peu de loisir et que je ne passe guère de jour sans aller à Saint-Cyr, du moins une fois; j'espère, s'il plaît à Dieu, commencer la transmigration lundi prochain et je vous crois averti pour bénir l'édifice le samedi ensuite; après cela, nous aurons un peu plus de tranquillité et je vous verrai le plus souvent qu'il me sera possible pour profiter de votre conduite et de vos instructions; mais en attendant que je reçoive les vôtres, permettez-moi de vous en donner, et croyez qu'elles ne seront pas moins sincères que celles que j'attends de vous.

Je vous conjure donc de vous défaire du style que vous avez avec moi, qui ne m'est point agréable, et qui peut m'être nuisible; je ne suis point plus grande dame que j'étois à la rue des Tournelles où vous me disiez fort bien mes vérités, et si la faveur où je suis met tout le monde à mes pieds, elle ne doit pas faire cet effet-là sur un homme chargé de ma conscience, et à qui je demande instamment de me conduire sans aucun égard dans le chemin qu'il croit le plus sûr pour mon salut. Où trouverai-je la vérité, si je ne la trouve en vous? Et à qui puis-je être soumise qu'à vous, ne

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.* — Cette lettre est célèbre et très-justement : c'est un chef-d'œuvre de bon sens, de piété et d'éloquence.

[redacted]

voyant dans tout ce qui m'approche que respects, adulations, complaisances? Parlez-moi et écrivez-moi sans tour ni cérémonie, sans insinuation et surtout, je vous prie, sans respect. Ne craignez jamais de m'importuner; je veux faire mon salut, je vous en charge et je reconnois que personne au monde n'a tant besoin d'aide que j'en ai. Ne me parlez jamais des obligations que vous m'avez, et regardez-moi comme dépouillée de tout ce qui m'environne, et voulant me donner à Dieu : voilà mes véritables sentiments.

LETTRE LXXIII

A MADAME DE ROCHECHOUART, ABBESSE DE FONTEVRAULT [1].

A Saint-Cyr, ce 27 juillet 1686.

Je suis toujours ravie, madame, quand je reçois des marques de vos bontés pour moi; mais je vou-

1. Tirée d'un recueil manuscrit de huit lettres qui a appartenu à la maison de Saint-Cyr. — On ne saurait douter de l'authenticité de ces lettres, qui sont très-curieuses, surtout quand l'on songe qu'elles ont été écrites à la sœur de madame de Montespan. — Marie-Madeleine Gabrielle de Rochechouart était née en 1645 et mourut en 1704. « On ne pouvoit rassembler, dit madame de Caylus, dans la même personne plus de raison, plus d'esprit et plus de savoir : son savoir fut même un effet de sa raison. Religieuse sans vocation, elle chercha un amusement convenable à son état ; mais ni les sciences, ni la lecture ne lui firent rien perdre de ce qu'elle avoit de naturel. » Madame de Fontevrault, dans les derniers temps de la faveur de madame de Montespan, venait quelquefois à la cour, et c'est là que l'avait connue madame de Maintenon. On verra, à la manière dont celle-ci lui écrit, que

[redacted]

drois bien que vous ne me fissiez point de remerciements, quelque chose que je pusse faire. Jugez par-là, madame, si j'en dois attendre pour mes seules bonnes intentions et sur la manière dont je reçois les choses qui me viennent par vous. Il est certain qu'il n'y a rien qui me soit plus précieux, et que les intérêts de madame de Mortemart et ceux de madame de Thianges me tiennent trop au cœur. Je n'ai jamais changé de sentiments pour vous; vous avez touché mon goût et rempli mon estime; j'ai cru ne pas vous déplaire, et tout cela, madame, a subsisté dans tous les temps et subsistera toujours. Mais je vous demande en grâce de me traiter comme vous me traitiez et de m'estimer assez pour croire que ce que la fortune fait en ma faveur ne m'a point gâtée. Je souffre fort volontiers tout ce qu'elle m'attire des gens qui ne me connoissent point et dont l'opinion m'est assez indifférente; il n'en est pas de même de vous, madame, dont l'estime et l'approbation m'ont été précieuses, et je serois au désespoir que vous me crussiez assez folle pour avoir oublié combien votre amitié m'honore et avec quel respect je dois vous assurer que je la mérite par la manière dont je suis pour vous.

J'ai dit au roi, madame, les chagrins que ses maux vous donnent et la joie que vous sentez du retour de sa santé. Il paroît qu'il compte fort sur la sincérité de vos protestations et qu'il y a entre vous

l'abbesse n'était point pour elle une correspondante ordinaire. Elle glisse surtout, avec une délicatesse infinie, sur le temps où elles se sont vues et sur les occasions qui les ont réunies.

[redacted]

et lui une intelligence particulière et fort indépendante[1]. Comptez, madame, qu'il se porte bien, qu'il est très-gai et que vous êtes mal avertie, si vos nouvelles portent qu'il s'ennuie. Que j'ai de pente à causer avec vous et que je le ferois de bon cœur et bien franchement !

LETTRE LXXIV

A MADAME DE BRINON[2].

Samedi à onze heures, août 1686.

J'ai ordonné à Manceau de dire à madame de Thumery[3] de tenir la tribune bien propre et ouverte[4], afin que si les princesses y vont, elles soient tentées *d'y entrer*. *Vous* ne l'emporterez pas loin, car *Mademoiselle*[5] va à vêpres, et sera, je crois, suivie de madame de Montespan[6]. Je prends part à la peine qu'elles vous donneront. Je voulois y aller; mais il vaut mieux prier Dieu ici que d'aller causer à Saint-Cyr avec elles et les trotter partout. Il est cruel d'être chassée d'un lieu où on a tant de raison d'aller. Avertissez nos Dames sur leurs cellules que l'on dit être

1. Indépendante de la faveur ou de la disgrâce de madame de Montespan.

2. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

3. Dame de Saint-Louis.

4. La tribune située au-dessus du chœur, et où des visiteurs privilégiés étaient admis. Voir la description de la maison de Saint-Cyr dans l'histoire de cette maison.

5. Mademoiselle de Montpensier.

6. Saint-Cyr était à la mode, et les grandes dames s'empressaient de le visiter. On voit que madame de Maintenon évitait la présence de madame de Montespan.

[redacted]

fort malpropres. Mademoiselle ira partout. Ne dites-vous pas vêpres à trois heures les fêtes et dimanches ? Si cela n'est pas, je vous prie de les établir à cette heure-là.

Le roi eut hier un violent accès. On craint la fièvre quarte. C'est demain vers le soir que nous en serons éclaircis.

Je plains bien la pauvre Colbeilcerf, et voilà son établissement en mauvais ordre sans compter que de la manière dont M. de Beauvais me parla l'autre jour, il est bien incertain. Je suis aussi tout à fait affligée de la perte du procès de madame d'Aunay. Si cela est comme on me l'a dit, ce sont des gens à l'aumône.

L'ordre que vous avez mis dans les livres me fait un grand plaisir. Je souhaite de tout mon cœur qu'il s'établisse partout : il est absolument nécessaire pour le bien spirituel et temporel de la maison. L'infirmerie a bien besoin d'être exactement visitée par madame Gautier.

Adieu. J'ai bien du chagrin de ne pouvoir vous aller voir. Il faut que madame de Rocquemont[1] songe à compter les jupes rouges et blanches qu'elle a pour cet hiver, afin de les faire raccommoder, et que vous puissiez juger par le nombre qu'elle en aura de celui qu'il vous faut pour les autres. Mais comptez que vous ne pouvez songer de trop bonne heure à cette affaire-là, et que cela ne se fait pas en huit jours, quand on veut qu'elles soient bien faites ; car si vous n'employez qu'une ouvrière, il lui faut bien du temps,

1. L'une des premières Dames de Saint-Louis. Voir page 19.

[redacted]

et si vous en employez plusieurs, on a affaire à bien des gens pour venir prendre les mesures, bien des voyages à payer pour les apporter, et bien des comptes à faire avec différentes personnes.

Ne comptez point que l'on fasse rien de neuf dans la maison; je la fournirai d'ouvrage pour un an à marquer et à découdre les habits des demoiselles.

Les Dames n'ont point de jupes pour l'hiver. Songez qu'il en faut au mois d'octobre quatre ou cinq cents. Il faut des robes de chambre ou manteaux fourrés pour les Dames, quand elles sont à l'infirmerie et pour les converses aussi. Vous aurez de l'argent au premier jour.

Les jupes blanches de l'année passée furent fort mal distribuées : elles étoient trop longues. Ces *jupes-là en pointe* doivent ne venir que quatre doigts au-dessous de la jarretière; on ne les voit point; ce n'est que pour tenir chaud; et comptez que comme il les faut, elles ne se saliroient jamais et dureroient plusieurs hivers.

Il faut aussi de bonnes manches. Nanon est si malcontente de toutes les *revêches*[1] qu'elle a achetées, qu'elle croit que vous feriez mieux de prendre de la *ratine*[2] de Beauvais comme sont les jupes de madame de Loubert. Cela est cher, mais bien chaud et bien bon. Il y auroit un parti à examiner qui seroit de donner de ces jupons courts qui ne se salissent point, et qui approchent de la personne (de ces bonnes ratines), et de donner de la revêche rouge pour les

1. Étoffe de laine frisée.
2. Autre étoffe de laine.

[redacted]

autres jupes des demoiselles qui usent et salissent beaucoup. Il faut discourir là-dessus dès que nous le pourrons.

LETTRE LXXV

A MADAME DE BRINON[1].

8 septembre 1686.

J'avois réglé pour le travail de la classe bleue qu'il y en auroit huit qui iroient à matines le soir et aux petites heures le matin; qu'il y en auroit huit autres qui iroient par semaine aider à lever et à coucher les petites; qu'il y en auroit huit qui iroient tous les samedis à la lingerie aider à plier le linge; qu'il y en auroit six qui iroient tous les samedis au garde-meuble aider à madame de Rocquemont. Outre cela, il y en a tous les jours qui servent au réfectoire et aident à balayer, et plusieurs qui sont suppléantes dans les charges.

Il me semble que voilà assez d'ouvrage pour de jeunes demoiselles, et qu'on ne doit pas leur en demander davantage[2].

Vous me feriez un extrême plaisir si vous vouliez copier de votre main ce qui est ci-dessus et le donner aux maîtresses de la grande classe pour que ce règlement fût observé.

On fait encore une autre chose aux demoiselles qui est fort mal; on les envoie quérir de l'infirmerie

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

2. Voir *la Maison de Saint-Cyr*, ch. VIII, pour l'emploi du temps des demoiselles et les travaux dont elles étaient chargées.

[redacted]

et de la lingerie pour aller marquer le linge; elles établissent leurs ouvrages auprès d'un lit de malade et elles prennent la fièvre; il faudroit que l'infirmière, le lingère, la sacristine et ainsi de toutes les autres envoyassent à madame de Fontaines ce qu'elles veulent qui soit marqué et que cela se fît dans la classe sous l'œil des maîtresses.

Les novices doivent aider à l'écurage le samedi. Les postulantes doivent aider aux sacristines à frotter le chœur, et c'est d'elles qu'il faut tirer le plus d'ouvrage, pour éprouver tant leur vigueur que leur bonne volonté.

Je vous serois fort obligée si vous vouliez écrire un petit cérémonial ou règlement de ce qui doit se faire au chœur. On en donneroit des copies à toutes les classes et vous verriez bientôt qu'il n'y auroit plus de contre-temps.

Le roi a été étonné de celui du réfectoire [1], et véritablement il vient de la liberté que chacune se donne de vouloir raisonner et innover, car sans cela l'on auroit fait à l'ordinaire.

Je vous envoie des récompenses pour celles qui firent bien hier, et plusieurs autres choses pour en faire des prix selon que vous le jugerez à propos. Je vous porterai aussi tantôt un prix pour vous qui ne vous déplaira pas; je ne me porte pourtant pas trop bien, mais si le roi sort, je ne résisterai pas à l'envie de vous voir.

1. Il était venu la veille et pour la première fois. Voir *la Maison royale de Saint-Cyr*, p. 75 et suiv., où se trouve le récit de cette visite.

[redacted]

La première chose que mademoiselle d'Aubigné[1] a dite à Madame[2], c'est d'envoyer des compliments à madame de Brinon; cela n'est-il pas joli?

LETTRE LXXVI

A M. L'ABBÉ GOBELIN[3].

22 septembre 1686.

Je vous envoie vingt louis pour vos Trente-Trois[4]. Recommandez-moi à leurs prières, je vous en conjure. Nous nous en allons à Marly[5], d'où l'on reviendra jeudi; j'espère que Dieu me fera la grâce d'être plus occupée de lui que des plaisirs que l'on y va chercher. J'ai été bien souvent à Saint-Cyr la semaine passée, tout y va assez bien; je croyois vous écrire une grande lettre, mais je ne fais pas toujours ce que je voudrois. Je me porte fort bien, je suis plus heureuse que je ne l'ai jamais été, et je vous demande de vos nouvelles après vous avoir dit des miennes.

1. Madame de Maintenon venait de la prendre auprès d'elle pour l'élever.

2. Duchesse d'Orléans. Elle allait souvent à Maubuisson, où était madame de Brinon.

3. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

4. Séminaire de Paris où l'on élevait *trente-trois* pauvres étudiants.

5. C'est pendant ce séjour à Marly que madame de Montespan tint un propos qui a été conservé par Dangeau : « Elle dit au roi qu'elle avoit une grâce à lui demander, qui étoit de lui laisser le soin d'entretenir les gens du second carrosse et de divertir l'antichambre. » Saint-Simon, dans ses annotations au *Journal de Dangeau*, ajoute : « Madame de Montespan, qui ne s'appuyoit plus que sur ses enfants et sur un reste de foiblesse du roi pour elle, tâchoit de le rappeler par ces sortes de propos qu'elle avait fort à a main. »

[redacted]

LETTRE LXXVII (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. I, p. 234). Louis Racine l'annote : *m'est inconnue*. Elle est composée avec les *Mémoires des Dames de Saint-Cyr* et remplie d'erreurs. — « Nos demoiselles ont commencé leurs exercices... » A la date du 24 octobre, il y avait déjà près de trois mois que les demoiselles avaient commencé leurs exercices. — « Je les ai vues toute la semaine... » Le 24 octobre, madame de Maintenon était avec toute la cour à Fontainebleau, et par conséquent n'allait pas à Saint-Cyr.—« On m'a offert le titre d'institutrice... » Nous avons vu que le roi lui avait donné le titre et les honneurs de fondatrice dès le mois de juin. — Quant à madame de Saint-Géran, qui se plaint de madame d'Aubigné à son mari, c'est une invention absurde de La Beaumelle.

A MADAME DE SAINT-GÉRAN.

24 octobre 1686.

Nos demoiselles ont commencé leurs exercices; je les ai vues toute la semaine à leurs heures de travail, à leurs heures de récréation, dans leurs actes de piété; et tout cela est réglé avec beaucoup d'ordre et de simplicité. Si cela se soutient, il ne se commettra pas dans cette maison deux péchés mortels par année. Les dames sont fort raisonnables, et les enfants fort dociles. On m'a offert le titre d'institutrice, je le refuse; mais on me représente qu'il ne signifie autre chose, sinon que j'ai conduit les commencements de cette communauté, ce qui est très-vrai; et madame de Brinon me persuadera tout ce qu'elle voudra, pourvu qu'elle ne

[redacted]

veuille rien que d'utile à la maison. Je n'ai pas besoin de louanges pour faire du bien à cette fondation, vous savez que c'est ma grande passion; et j'y suis si fort attachée que je crains quelquefois de l'être moins à Dieu pour qui je le fais[1]. J'ai enfin obtenu promesse de n'être pas nommée dans la médaille; le roi a dit que cet événement étoit trop remarquable, pour que MM. Racine et Boileau en omissent le détail dans l'histoire de son règne[2]. Mon frère m'a dit que vous vous plaigniez de sa femme; je suis surprise que vous ne m'ayez pas confié le sujet de vos plaintes; vous savez bien que je ne suis pas fort prévenue pour ma belle-sœur; le temps et Dieu la corrigeront.

APPENDICE A LA LETTRE LXXVII.

A la fin du voyage de Fontainebleau (11 novembre), la duchesse de Bourbon, qui était récemment mariée, tomba malade de la petite vérole, et en deux jours fut si mal qu'on la fit confesser et communier. « Madame de Montespan, qui avait toujours été auprès d'elle, dit Dangeau, est montée en carrosse pour Paris, la croyant morte; mais elle a eu une crise considérable, et le soir on l'a crue hors de danger. » M. le Prince, quoique malade, arriva de Chantilly, s'installa auprès de la duchesse et ne la quitta plus. « Le roi, dit Dangeau, vouloit entrer dans sa chambre, mais M. le Prince, qui ne peut se remuer, eut la force de venir au-devant de lui dans la chambre et parla si fortement et si tendrement au roi pour l'empêcher d'avancer, que S. M. se rendit à ses raisons. » Le 14, madame de Montespan revint auprès de sa fille; tous les princes du sang avaient quitté, par ordre du roi, Fontainebleau; lui-même partit le 15 avec madame de

1. Madame de Maintenon n'a pas pu dire cela.
2. Il n'y a pas un mot de cela dans les *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*.

[redacted]

Maintenon. Trois jours après, il se fit faire la grande opération.

LETTRE LXXVIII

NOTE PRÉLIMINAIRE

Nous venons de dire que, après neuf mois de souffrances, le roi s'était résolu à subir la *grande opération* le 18 novembre. Sa décision fut tenue secrète, et l'opération n'eut pour témoins que madame de Maintenon, Louvois, le père de La Chaise, les médecins et chirurgiens du roi. Félix s'était exercé pendant plusieurs mois dans les hôpitaux sur toutes les personnes atteintes de cette maladie, et avait inventé un instrument qui est encore usité. L'opération, qui est justement célèbre dans les annales de la chirurgie, supportée par le malade avec le calme le plus parfait, réussit à merveille. Le roi, dès le jour même, tint son conseil, reçut les ministres étrangers, et voulut même qu'il y eût appartement; mais il resta malade jusqu'à la fin de décembre.—Voir le mémoire de M. Leroy, déjà cité; le *Journal de la santé de Louis XIV*, les *Mémoires de Saint-Simon*, ceux du *marquis de Sourches*, le *Journal de Dangeau*, etc. Il n'y a de lettres de madame de Maintenon sur ce sujet que le 8 décembre.

Le 30 novembre, Dangeau écrivait : « On n'a, Dieu merci, plus aucune inquiétude sur le mal du roi; il ne souffre plus et sa plaie se referme tout comme on peut le souhaiter. » Mais le 6 décembre il écrit : « Le roi s'est fait donner ce matin quelques coups de ciseaux pour rendre la cicatrice plus égale; » et les souffrances recommencèrent : elles furent augmentées par la nouvelle que M. le Prince, qui n'avait pu quitter Fontainebleau, était malade à l'extrémité. Il mourut le 11 décembre.

[redacted]

A MADAME DE BRINON[1].

8 décembre 1686.

Madame de Guise[2] vient de m'annoncer qu'elle va après-dîner à Saint-Cyr. Il n'y a pas de remède; mais j'ai grand regret au temps qu'elle vous fera perdre. Je crois que vous ne manquerez pas, si elle va à l'église, de la mettre dans la petite tribune, pour ne laisser jamais entamer de laisser mettre dans le chœur[3].

Je compte que nous ferons demain nos trois postulantes novices, et que nous finirons par les professes. Comme c'est ce qu'il y a de plus important, il faut finir par là, et leur donner plus de temps pour y penser. J'espère arriver demain à Saint-Cyr sur les huit heures et demie, monter à votre chambre, entretenir un moment chaque dame, et puis nous irons où vous l'ordonnerez pour la réception. Je vous porterai des boîtes en attendant celles que je fais faire. Je ne dînerai point à Saint-Cyr : il faut que je revienne ici.

On panse le roi présentement : je ne fermerai pas ma lettre que je n'en aie su des nouvelles. M. le Prince est fort mal. M. le duc partit hier au soir pour lui mener un confesseur. Le roi a beaucoup souffert et souffre encore. On dit que sa plaie va bien. Continuez vos prières pour lui.

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

2. Élisabeth d'Orléans, fille de Gaston d'Orléans (frère de Louis XIII), née en 1646, mariée en 1671 au duc de Guise, morte en 1696. Toutes les princesses venaient visiter Saint-Cyr.

3. La partie de l'église où se tenaient les Dames et les demoiselles.

[redacted]

LETTRE LXXIX

A MADAME DE BRINON[1].

11 décembre 1686.

Le roi a souffert aujourd'hui sept heures durant, comme s'il avoit été sur la roue, et je crains bien que ses douleurs ne recommencent demain. Ainsi, je vous conjure de remettre à huitaine ce que nous devions faire demain.

Le mal du roi est, à ce qu'on dit, en bon état. M. le Prince lui a écrit une lettre en mourant, qui vous feroit bien pleurer. Voici un temps bien triste, mon cœur est déchiré[2].

Je vous répondrai à loisir sur les repas des étrangers; mais vos proches doivent être bien traités chez mademoiselle Manceau[3]. Elle a ordre d'écrire tous les extraordinaires. Adieu. Je ne puis pour ce soir vous en dire davantage. J'espère vous voir avant la huitaine; mais j'ai cru qu'il falloit remettre à un jour de communion.

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

2. On lit dans le *Journal de Dangeau* : « Le roi a beaucoup souffert aujourd'hui et nous dit que ce qui a augmenté son mal a été la nouvelle qu'il a apprise de la mort de M. le Prince, et le regrette fort vivement. M. le Prince, en mourant, lui a écrit une lettre la plus touchante qu'on puisse lire... On ne sauroit assez louer tout ce qu'a dit et fait M. le Prince jusqu'au dernier moment, et sa mort est, s'il se peut, plus belle que sa vie. » (T. I, p. 427.)

3. Femme de Manceau, l'intendant.

[redacted]

LETTRE LXXX (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (t. I, p. 236, édit. de Nancy). Elle est scandaleusement inventée. La Beaumelle dit, à la date du 13 décembre, que le roi *va toujours à cheval*, et à cette date nous savons que le roi était dans son lit depuis un mois. Il parle des ambassadeurs de Siam, qui sont, dit-il, à Versailles, et ces ambassadeurs y avaient été reçus en septembre et en étaient partis depuis un mois; il donne le nom de *sœurs* aux Dames de Saint-Cyr; il fait indiquer un confesseur à ces Dames par madame de Saint-Géran, etc.

Quant au commencement de la lettre, il repose sur un fait vrai, la mort du grand Condé (10 décembre); mais l'insinuation qu'elle renferme sur madame du Lude est encore une invention absurde de La Beaumelle.

A MADAME DE SAINT-GÉRAN.

Versailles, 13 décembre 1686.

La mort de M. le prince nous a fort attristés et encore plus édifiés; la lettre au roi est admirable; il y juge soi-même sa conduite, et la juge sévèrement; il demande la grâce de son neveu; on en avoit déjà parlé depuis quelques semaines, à la prière de madame la princesse de Conti, et l'on m'avoit écoutée assez favorablement; mais la lettre ne gâte rien; la mort de M. le Prince a frappé le dernier coup, et le roi en a été attendri jusqu'aux larmes; M. de Chevreuse en est au désespoir; madame du Lude perd un ami; sa tristesse ne ressemble pas à la tristesse des autres; vous en devinez bien la raison et la différence. Nos sœurs de Saint-Cyr sont très-contentes du confesseur que vous avez

[redacted]

indiqué, et leur confesseur est très-content d'elles; il se plaint d'être trop peu occupé; il n'auroit jamais cru qu'une maison religieuse fût si facile à gouverner. Un autre, qui aimeroit à tracasser, ne se soucieroit pas de tant de raison dans ses pénitentes. Le roi va toujours à cheval; madame du Lude et moi, nous suivons en chaise; Versailles est aussi tranquille, que si les ambassadeurs de Siam n'y étoient pas; ils admirent tout, mais encore plus le maître que la maison. Je me recommande aux prières de l'abbé.

LETTRE LXXXI

A M. LE COMTE DE CAYLUS[1].

Versailles, ce 21 décembre 1686.

Le mal du roi ne m'a point permis jusqu'à cette heure de penser à nulle affaire. Mais puisque, par la grâce de Dieu, on peut présentement le regarder comme étant guéri, j'aurai l'honneur de vous voir, monsieur, quand il vous plaira. Je voudrois pouvoir aller à Paris pour vous ôter la peine de venir jusqu'ici et il n'y a point d'avances que je ne fisse avec plaisir pour vous marquer, monsieur, la reconnoissance que j'ai de la manière obligeante dont vous en usez pour moi et des traitements pleins de bonté que vous avez faits à madame la comtesse de Caylus. J'ai bien de l'impatience, monsieur, de vous en faire mes très-humbles remerciements et de faire tous mes ef-

1. *Autographe* tiré des archives de la ville de Rhodez, et dont la copie m'a été envoyée par M. Bourguet, avocat.

[redacted]

forts pour contribuer à raccommoder madame la marquise de Caylus avec vous. Je craindrois si fort que vous vinssiez ici sans m'y trouver, que j'ose vous supplier que nous convenions du jour et de l'heure afin que vous ne preniez point de peine inutile. Je suis, monsieur, votre très-humble et très-obéissante servante.

LETTRE LXXXII

A MADAME DE BRINON[1].

Décembre 1686.

M. *** se plaint que sa fille a oublié tout ce qu'elle savoit, après lui avoir fait des dépenses excessives pour l'entretenir à Noisy, et tout cela d'un ton un peu insolent. Je voulus entrer en raison avec lui et savoir s'il voudroit mettre sa fille chez une lingère ou chez une coiffeuse; il me dit qu'il voudroit que l'on lui donnât de l'argent, et qu'elle apprendroit tout cela chez lui. On lui en donneroit qu'il le dépenseroit ici, et sa fille n'en profiteroit point. Entrez dans cela par charité, et voyez ce qu'ils veulent faire d'elle, et si on pourroit aider à la fille de manière qui pût lui être utile.

Vous aurez le premier jour de l'an quelque chose pour les petites Biriart, et pour tout ce qui passe par vos mains.

Adieu, ma très-chère; on trouve la plaie du roi à

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

souhait ce matin, mais c'est en Dieu qu'il faut mettre notre confiance, car les hommes ne savent ni ce qu'ils disent ni ce qu'ils font.

LETTRE LXXXIII

A MADAME DE BRINON[1].

Décembre 1686.

Le mal du roi va de mieux en mieux, et c'est ce qui me donne la force de vous écrire et de vous remercier de toutes les marques d'amitié que vous m'avez données dans cette occasion qui a été une des plus sensibles que je puisse avoir. Dieu soit loué de *tout : il faut bien* le remercier !

Nanon *vous* a parlé sur la nouvelle sœur Barré[2] dont je voudrois bien savoir le nom, et vous parlera demain sur le réfectoire. Je ne savois si je pouvois vous écrire, et cela est d'une trop longue discussion. Je crois que vous aurez fait connoissance aujourd'hui avec M. de Ris qui est un honnête homme. Il trouve que votre dépense a été bien vite. Il faudra à l'avenir faire le projet de la dépense par avance. Je ne vous conseille pas de régler des aumônes que nous n'ayons réglé tous nos comptes ; mais je vous conseille encore moins de faire des aumônes à votre grille : cela vous attirera beaucoup de gueux, de tromperies et de perte

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

2. Madame de Maintenon avait appelé à Saint-Cyr, pour aider aux Dames qui étaient jeunes et mal instruites, des filles de l'Instruction chrétienne, institution fondée par le P. Barré.

[redacted]

de temps. Je lis le cérémonial; mais je ne l'ai pas encore achevé. Je suis toute fâchée de l'état de l'eau à Saint-Cyr, et je parle et envoie tout le monde pour voir comment nous y apporterons le remède. Bonsoir, ma très-chère. Vous pouvez présentement me faire les questions que vous voudrez, car j'espère pouvoir y répondre.

Je viens de relire la lettre de madame de Loubert[1] : je la remercie des choses obligeantes qui y sont; mais il n'y a point d'affaire où il faille une réponse.

LETTRE LXXXIV

A MADAME DE BRINON[2].

Ce 25 décembre 1686.

Le roi a été à une partie de matines cette nuit : il a entendu trois messes aujourd'hui, après laquelle il est venu voir Madame où il a été une grosse heure. Il a été chez madame la Dauphine; il est venu au sermon; il a assisté à vêpres tout du long en musique. Tout cela vous marque qu'il est guéri. On ne met quasi plus rien sur la plaie; elle est guérie. Tout le monde est ravi de joie de le voir sortir. Le père Bourdaloue a fait le plus beau sermon qu'on puisse jamais entendre : il en fait toujours de très-beaux; mais il me semble que celui d'aujourd'hui surpasse de beaucoup les autres. Il s'est adressé au roi sur la

1. L'une des premières Dames de Saint-Louis, et qui fut supérieure après madame de Brinon.

2. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

fin, et lui a parlé sur sa santé[1]. En vérité, il a bien touché du monde à ce qu'il m'a paru; mais l'on voyoit son cœur parler plutôt que sa voix. Vous saurez bien ce que je veux dire. Je suis toute à vous de tout mon cœur. Madame se porte fort bien. La joie est peinte sur son visage de la guérison du roi. Je crois que vous n'en doutez pas[2].

LETTRE LXXXV

A MADAME DE BRINON[3].

26 décembre 1686.

Il faudroit prier M. le nonce de venir dire la messe à *Saint-Cyr* la veille du jour de l'an, car je m'imagine qu'il y aura une grande messe le premier jour de l'an, et il ne faut rien qui retarde notre dîner, ayant une grande affaire pour notre loterie.

Je veux que mademoiselle d'Aubigné s'accoutume

1. « C'est le plus touchant et le plus pathétique que j'aie entendu, » dit Dangeau.

2. La phrase légèrement malicieuse de madame de Maintenon semble confirmer ce que dit madame de Sévigné « de la violente inclination de Madame pour le frère de son époux. » (Lettre du 7 juillet 1680). Cette raillerie est d'ailleurs la seule qu'on trouve dans les lettres de madame de Maintenon contre la princesse palatine, et elle fait contraste avec les invectives, les ordures que cette princesse ne cesse de vomir dans sa correspondance contre madame de Maintenon, et dont celle-ci était parfaitement informée. La Beaumelle n'a pas compris la petite phrase que nous notons : il la retranche et met à la place dix lignes qu'il emprunte à d'autres lettres.

3. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

à vous bon gré mal gré; il ne faudra pas l'y forcer quand elle aura un peu de raison.

Je suis tout à fait de votre avis pour ne rien dire sur les grandes messes du lendemain des fêtes. Je n'ai pu voir Nivers[1]. C'est en général que je lui voulois dire qu'il y a trop de chants, trop de cérémonies, trop de processions, et en un mot qu'il ne songe point au peu de voix qu'il y a parmi les Dames, et à la nécessité où elles sont de parler aux demoiselles depuis le matin jusqu'au soir.

J'irai vendredi pour nos professes, afin de vous laisser libre jeudi sur le plus ou le moins de dévotion.

J'ai songé cette nuit que M. l'abbé Gobelin étoit mort et que nous en étions bien fâchées.

Réjouissez-vous bien, je vous prie, et remerciez bien Dieu de la bonne santé du roi.

Il faudra rendre à madame de Saint-Pierre et à nos bonnes mères les dépenses qu'elles ont faites pour le roi.

Le père de La Chaise m'a dit devant le roi que vous lui aviez écrit, et lui a parlé des deux affaires que vous lui avez recommandées. Madame de Butery[2] m'écrit bien dévotement sur la première communion des jaunes. Madame de Fontaines[3] me demanda de votre part si on habillera de blanc les communiantes. J'avois bien songé à faire faire des habillements pour

1. Organiste de la maison de Saint-Cyr.

2. Dame de Saint-Louis. Voir sur cette dame *la Maison royale de Saint-Cyr*, à l'appendice.

3. Dame de Saint-Louis.

[redacted]

ces jours-là ; je l'ai oublié par la raison qui m'a tout fait oublier depuis quelque temps; mais je ne puis me résoudre à voir mettre des chemises à ces grandes filles. Cependant je voudrois qu'elles eussent quelque marque particulière; je ne sais pas bien comment vous la conseiller.

Je crois qu'à l'avenir il ne seroit pas mal de donner aux communiantes de grands manteaux et des *voiles tout* blancs. Nous consulterons ensemble : ce sera pour Pâques.

Je vais consulter Manceau pour prendre nos mesures pour le régal des rois, car je suis un peu occupée de divertissement. Je m'attends que celui des fêtes sera d'apprendre les comédies. Adieu, ma très-chère. Priez bien Dieu pour moi, je vous en conjure.

LETTRE LXXXVI

A MADAME DE BRINON [1].

(Fragment de 1686.)

... Pour moi je m'offre avec tous mes gens pour les servir, et n'aurai nulle peine à être leur inten-

1. *Mémoires des Dames de Saint-Cyr.* — On lit dans ces *Mémoires* : « Elle venoit aussi aux récréations de la communauté et aux instructions que nous faisoit madame de Brinon; partout elle ne songeoit qu'à nous être utile et à nous donner tout ce qui dépendoit d'elle : sa personne, ses gens, son crédit, sa faveur, ses lumières, son expérience, et cela avec une bonté, une patience, une persévérance sans bornes. Elle écrivit un jour à madame de Brinon en lui marquant la conduite qu'il falloit tenir pour nous donner connoissance de nos affaires. »

[redacted]

dante, leur femme d'affaires et de tout mon cœur leur servante, pourvu que mes soins leur soient utiles pour les mettre en état de s'en passer. Voilà où je tends, et voilà le fond de mon cœur; voilà ce qui fait ma vivacité et mon impatience, et voilà ce que je soumets à vos avis.

LETTRE LXXXVII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

1686.

Je suis au désespoir de vous voir rougir de moi : je renonce dès ce moment au trictrac; si vous voulez, je renoncerai à la chasse qui est mon unique plaisir, au billard aussi s'il le faut; je ne demande que de savoir à quoi m'en tenir. J'avois dit au roi que je devois demain aller à la chasse, et jeudi aussi, je n'irai donc point, j'y enverrai. Enfin il n'y a rien que je ne fasse pour vous empêcher ce mot de rompre avec moi; sans songer au tort que cela me feroit dans le monde, je sens bien que nous ne serions pas longtemps brouillés, et que je ne pourrois soutenir la vie, si vous ne m'aimiez, et y prissiez autant de part que le mérite l'amitié que j'ai et que j'aurai toujours pour vous.

1. *Autographe* des archives du château de Mouchy. — Le duc du Maine avait alors seize ans.

[redacted]

LETTRE LXXXVIII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

1686.

Comme il faut toujours finir par dire ses péchés à son confesseur, je viens vous avouer à présent la cause de toutes mes dettes passées, sans comparaison, avec la contrition d'un bon pénitent. La crainte d'une juste réprimande ou remontrance, ce que je crains plus que celles de madame de Montespan, parce qu'elles sont toujours autorisées de la raison, me fait, pour cette cause, recourir à la plume. Cette même crainte qui m'empêche de vous dire tout ceci moi-même, m'a toujours empêché de vous demander de l'argent quand j'en ai eu affaire. L'impossibilité *que j'ai trouvée d'*être à Marly sans jouer, et ne trouvant personne qui voulût jouer petit jeu, je perdis hier cinquante pistoles contre M. de Richelieu et autant contre le comte de Gramont. N'interprétez point mal, je vous conjure, l'excès de ma crainte, et me donnez plutôt courage, puisque ce qui la rend si grande est le chagrin de vous avoir fâchée, à laquelle je ne puis donner un nom qui convienne mieux que la crainte filiale. Je finis par vous prier de ne me point vouloir mal de tout ceci[2].

1. *Autographe* des archives du château de Mouchy.

2. Le prince accuse dans cette lettre une dette de jeu de cent pistoles. Mais on trouve au bout de l'adresse de la lettre ce calcul :

825 liv.
375
1,200 liv.

placé de manière qu'en ouvrant la lettre la première chose que madame de Maintenon dut voir est le total de la perte.

[redacted]

LETTRE LXXXIX

AU CARDINAL SPADA[1].

1686.

Monsieur, on ne peut être plus sensible que je le suis aux grâces particulières que Sa Sainteté veut bien m'accorder. Rien n'égale la satisfaction que je ressens que des grâces si précieuses me viennent par le canal d'un prélat aussi éminent en dignité et en vertus que vous l'êtes. Je vous supplie, monsieur, d'être persuadé que je ne négligerai rien pour me rendre digne de la bienveillance du chef de l'Église, et pour lui témoigner en toute humilité mon attachement et mon respect.

ANNÉE 1687.

L'année 1687 ne présente point d'événements remarquables dans la vie de madame de Maintenon. La cour n'est plus agitée par les intrigues des années précédentes; madame de Maintenon mène une existence calme et effacée; sa position mystérieuse est acceptée de tout le monde; son plus grand souci vient de Saint-Cyr; les affaires de l'Église, celles de l'État ne l'occupent pas encore. Quant à madame de Montespan, il n'est plus question d'elle, encore bien qu'elle continue à être visitée tous les jours par le roi, à cause de ses enfants. Le roi est tout entier à ses devoirs, aux affaires de l'État, à la grande affaire du règlement des frontières, aux suites malheureuses de la révocation de l'édit de Nantes; il regarde attentivement l'orage qui se prépare contre la France et se dispose à y résister. « Il est bien chrétien et bien

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

grand, » s'écrie madame de Maintenon dans son admiration. « Il tient tous les jours conseil, raconte Dangeau : les dimanches, les mercredis et les jeudis de chaque semaine, et le lundi de quinze jours en quinze jours, conseil d'État, où il n'entre que Monseigneur et les ministres. Le mardi et le samedi, conseil royal des finances, où entrent Monseigneur, M. le chancelier, M. de Beauvilliers, M. Pussort, M. d'Argouges et M. le contrôleur général. Les lundis, de quinze jours en quinze jours, conseil de dépêches, où entrent Monseigneur, M. le chancelier, les ministres et tous les secrétaires d'État, tant titulaires que survivanciers. Les vendredis, conseil de conscience avec M. l'archevêque de Paris et avec le P. de La Chaise, séparément. Outre cela, le roi travaille souvent l'après-dîner et les soirs, ou avec M. de Louvois, ou avec M. de Seignelay [1]. »

L'année 1687 renferme vingt et une lettres authentiques et cinq lettres apocryphes. Elles contiennent peu de documents sur les événements du temps. On trouve en outre pour cette année, dans les *Lettres historiques et édifiantes*, t. I, quatre lettres à des Dames de Saint-Louis, à madame de Blosset, p. 50, à madame de Saint-Pars, p. 52 et 56, à madame de Saint-Aubin, p. 54.

LETTRE XC (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (t. I, p. 238 de l'édit. de Nancy; t. II, p. 126 de l'édit. d'Amsterdam). Elle est tout aussi fausse que les autres lettres à madame de Saint-Géran. En voici les principales preuves :

« Le roi a donné, dit La Beaumelle, à M. Fagon cent mille francs et autant à Félix... » Ce n'était pas Fagon qui était alors le premier médecin du roi, c'était Daquin. Le roi donna

1. *Journal de Dangeau*, t. I, p. 273.

[redacted]

à Daquin 100,000 francs et à Fagon 80,000. Quant à Félix, qui eut tout l'honneur de l'opération, il eut 150,000 francs et la terre des Moulineaux. (Voir l'ouvrage de M. Leroy : *Curiosités historiques sur Louis XIII, Louis XIV,* etc., page 72.) Tout cela ne fut donné que six mois après : madame de Maintenon ne pouvait donc en parler le 3 janvier.

« Le malheur de ses peuples, s'ils venoient à le perdre, la crainte que Monseigneur ne fût mal conseillé, la disgrâce qu'il prévoyoit de ses meilleurs amis, c'étoient ses seules inquiétudes : il a tremblé pour la France et n'a pas craint un instant pour sa vie. » Il n'y a pas un mot de tout cela dans le *Mercure*, le *Journal de Dangeau* et les autres écrits du temps. (Voir l'ouvrage de M. Leroy déjà cité).

« Madame de Montespan reviendra; le roi a été fort touché de ses pleurs... » Le roi ne vit pas, pendant sa maladie, madame de Montespan, qui était à Fontainebleau. C'est ce que nous allons démontrer dans une lettre suivante.

« On rend suspects MM. de Vendôme... cette fête est bien déplacée... » C'est une invention de La Beaumelle dont il n'y a trace nulle part.

Quant aux reproches faits à madame de Maintenon à cause du secret gardé sur la maladie du roi, et qui lui faisaient dire : « Je suis dans un état à faire pitié... » tout cela sort de l'imagination de La Beaumelle, et l'on peut voir tout le contraire dans les lettres à madame de Brinon.

A MADAME DE SAINT-GÉRAN.

3 janvier 1687.

J'ai enfin un moment pour vous écrire. Le roi se porte aussi bien que son état puisse le permettre. La joie augmente avec l'espérance. Les médecins assurent que le danger est passé. Le roi a donné à M. Fagon cent mille francs et autant à Félix. On n'a jamais vu plus de courage. Le malheur de ses peuples, s'ils venoient à le perdre, la crainte que Monseigneur ne fût mal con-

seillé, la disgrâce qu'il prévoyoit de ses meilleurs amis, c'étoient ses seules inquiétudes; il a tremblé pour la France, et n'a pas craint un instant pour sa vie. Madame de Montespan reviendra; le roi a été fort touché de ses pleurs. On rend suspects MM. de Vendôme; Dieu sait ce qui en est! cette fête peut n'être pas criminelle; mais elle est bien imprudente et déplacée. Je ne suis pas encore au bout de mes chagrins; et je vois qu'on m'impute ce profond secret, et qu'on raisonne là-dessus. Vous savez combien j'ai à cœur de mettre bien toute la famille royale dans l'esprit du roi; et l'on m'accuse d'entretenir la désunion; Monseigneur m'a assuré qu'il ne croyoit, qu'il n'écoutoit pas même ces bruits; mais il peut les croire un jour. Je suis dans un état à faire pitié; je n'ose en parler au roi, de peur de l'aigrir; il ne souffriroit pas ces étranges soupçons; il me vengeroit peut-être, et j'aime mieux leur pardonner. Mon cher petit prince[1] se porte bien.

LETTRE XCI

A MADAME DE BRINON[2].

Janvier 1687.

Je ne saurois vous rien dire sur ce qui se passe du côté du lavoir, car je ne le connois point. C'est un endroit qui nous fera de la peine jusqu'à ce que nous n'ayons plus d'ouvriers. Vous porte-t-on ces clefs-là tous les soirs? car il faut prévoir toutes les

1. Le cher petit prince était un jeune homme de dix-sept ans.
2. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

aventures qui pourroient nous arriver, quoique je n'y voie guère d'espérance présentement.

Je ne suis pas surprise que le bois aille vite : il s'en brûle partout en grande quantité, et je crois que la cuisine est le lieu où l'on en abuse le moins.

Je suis bien aise que ma réponse vous ait satisfaite; je ne vous fâche jamais sans en avoir beaucoup de chagrin.

Je vous prie de remettre la réception de nos professes, que nous devions faire jeudi, à un autre jour. Nous avions choisi ce jour-là à cause de la communion; mais comme voici plusieurs fêtes où l'on communiera, il faut que vous m'en marquiez une où il n'y ait pas de grand'messe, afin que nous ayons le temps de faire cette affaire-là le matin, n'étant pas assurée de pouvoir être tout le jour [1].

Le roi se porte pourtant parfaitement bien.

LETTRE XCII (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. I, p. 240; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 161). Louis Racine l'apostille : *Je suis convaincu qu'elle est l'ouvrage de l'éditeur*. Elle est en effet complétement inventée.

On lit dans les *Mémoires de Choisy*, p. 355 : « Madame de Maintenon étoit au chevet du lit de Sa Majesté.

1. La réception eut lieu le 11 janvier : les trois professes furent mesdemoiselles de Blosset, du Tour et de Monfort. Voir les *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, ch. XII.

[redacted]

Madame de Montespan vint à la porte de la chambre et voulut entrer avec cet air impérieux qu'une longue domination lui avoit fait prendre; mais l'huissier avoit ses ordres : elle n'entra pas et eut le chagrin cuisant de voir la place prise par une personne plus digne de l'occuper. Elle s'en retourna à son appartement et laissa échapper dans les antichambres plusieurs démonstrations d'une douleur immodérée que les courtisans malicieux disoient venir de colère et de dépit. »

Nous allons voir tout à l'heure que tout cela n'est pas vrai. Le scandaleux abbé de Choisy revenait alors de Siam *et n'allait* pas à la cour; il n'a point su ce qui s'y passait et a été mal renseigné. La Beaumelle a cru son récit exact, et il y a trouvé l'occasion d'une lettre de madame de Maintenon à madame de Montespan, dans laquelle il suppose que celle-ci, refusée à la chambre du roi, s'en est allée à Fontevrault voir sa sœur, et que là elle reçoit un ordre du roi pour revenir à Versailles. Voici cette lettre :

A MADAME DE MONTESPAN.

12 janvier 1687.

Le roi m'a donné ordre, madame, de vous écrire que vous l'obligeriez de reparoître à la cour, à moins que le désir de faire votre salut ne vous retienne à Fontevrault; en ce cas, il ne voudroit pas que pour lui vous changeassiez vos pieuses résolutions; mais si votre absence est la suite de quelque mécontentement, je puis vous assurer, madame, que vous ne sauriez mieux faire que de revenir bientôt. Le roi vous auroit permis d'entrer, s'il n'avoit craint un attendrissement qui pouvoit nuire à son état; il a été fort sensible à votre douleur, et il a embrassé nos princes avec beaucoup de tendresse. Le duc du Maine s'est chargé de vous faire mes baise-mains; croyez, madame, que quelque tendresse qu'il vous dise pour moi, ses termes seront toujours bien au-dessous

[redacted]

de tout ce que m'inspirent l'inclination et la reconnoissance.

APPENDICE A LA LETTRE XCII.

Cette lettre, quelque vraisemblable qu'elle paraisse, et quoiqu'elle s'appuie sur le récit de l'abbé de Choisy, n'a jamais existé; elle n'a jamais pu être écrite. Madame de Montespan n'était pas à Versailles pendant la maladie du roi; elle ne s'est pas présentée à sa chambre; elle n'est pas allée à Fontevrault; elle n'a pas été rappelée à la cour par une lettre quelconque. Voici la vérité : madame de Montespan, le 18 novembre, jour de la grande opération, était à Fontainebleau auprès de sa fille, la duchesse de Bourbon, malade de la petite vérole. Dès qu'elle apprit la nouvelle de l'opération, dit le *Journal de Dangeau*, « elle partit en diligence pour venir trouver le roi; mais ayant appris à Essonne que le roi s'en portoit très-bien, elle retourna auprès de madame de Bourbon. » (T. I, p. 417.) — Et trois jours après, le 21 novembre : « Madame de Montespan est venue de Fontainebleau et se tient à Clagny pour savoir plus souvent des nouvelles du roi; elle n'ose venir ici (au château), à cause qu'elle a été auprès de madame de Bourbon, qui a la petite vérole. » (T. I, p. 419.) — Et plus tard, 6 janvier, six jours avant la lettre inventée par La Beaumelle : « Le roi descend toujours en bas à la chapelle, et en sortant de la messe il va chez madame de Montespan ; et le soir, après souper, madame de Montespan monte chez lui avec madame la Duchesse. » (T. II, p. 3.)

LETTRE XCIII (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (t. I, p. 142 de l'édit. de Nancy; t. II, p. 128 de l'édit. d'Amsterdam). Louis Racine l'annote : *m'est inconnue*

[redacted]

et très-suspecte. Elle est aussi fausse que les précédentes, puisque madame de Maintenon parle à madame de Saint-Géran de choses que celle-ci doit mieux savoir qu'elle-même. Ainsi il est vrai que, le 30 janvier, « le roi, raconte Dangeau, content des marques d'amitié que lui avait données sa bonne ville de Paris durant sa maladie, alla entendre la messe à Notre-Dame et dîner à la maison de ville. Il y avait cinquante-cinq couverts. Tous les princes du sang, les enfants du roi et toutes les dames qui avaient suivi (au nombre de vingt-quatre), mangèrent avec le roi. Le prévôt des marchands le servit à table; sa femme servait la Dauphine. Jamais roi n'avait dîné à la maison de ville... Le peuple de Paris a témoigné la plus grande joie du monde de voir le roi; toutes les boutiques ont été fermées; des feux de joie partout la nuit, et beaucoup de fontaines de vin tout le jour... » (T. II, p. 15).

Madame de Maintenon, selon sa coutume, n'assista point à cette fête, ce qui n'empêche pas La Beaumelle de lui faire écrire, comme si elle avait été présente : « Paris doit être *bien content de son* maître : le roi n'a jamais été de si bonne humeur *que depuis* qu'il a été témoin de l'amour de sa capitale. » Et elle écrit cela à madame de Saint-Géran, qui *était* du nombre des vingt-quatre dames qui avaient suivi le roi! C'est ce qu'on peut voir dans le *Mercure Galant* de février 1687, p. 54.

Nous avons dit que le roi avait conseil de conscience les vendredis avec l'archevêque de Paris et le P. de La Chaise, séparément. Il est vrai que, à cause de la conduite irrégulière du prélat, il finit par ne plus l'entretenir que d'affaires insignifiantes, et qu'il ne consulta plus que le P. de La Chaise pour la distribution des bénéfices. Mais tout cela se fit sans scandale (voir les *Mémoires de Choisy*, collection Petitot, t. LXIII), et certainement madame de Maintenon, si respectueuse pour le clergé, n'a jamais écrit ceci : « Madame de Lesdiguières ne verra plus le clergé de France à ses genoux. » Je ne parle pas de *M. votre neveu*, qui est de l'invention de La Beaumelle; mais madame de Maintenon n'a jamais écrit : « On peut bien dissimuler pour rendre service

[redacted]

à ses amis. » Quant à la phrase sur la princesse de Conti, « qui se fait aimer de Dieu et des hommes, » elle n'a pas le moindre sens. « Cette princesse, dit madame de Caylus, belle comme madame de Fontanges, agréable comme sa mère, avec la taille et l'air du roi son père, » avoit alors vingt et un ans et étoit veuve depuis moins de deux ans. « On ne peut nier, ajoute-t-elle, que sa coquetterie ne fût extrême. Son esprit est médiocre et son humeur capable de gâter d'excellentes qualités qui sont réellement en elle... Je ne sais si son humeur contribuoit à révolter les conquêtes que sa beauté lui faisoit faire, ou par quelle fatalité elle eut aussi peu d'amants fidèles que d'amis reconnoissants, mais il est certain qu'elle n'en conserva pas... »

A MADAME DE SAINT-GÉRAN.

2 février 1687.

Paris doit être bien content de son maître ; le roi n'a jamais été de si bonne humeur que depuis qu'il a été témoin de l'amour de sa capitale. Je lui aime bien ces sentiments ; ils lui inspireront peut-être le dessein de soulager son peuple. Le père de La Chaise est mieux que jamais dans l'esprit du roi ; il agira désormais sans M. l'archevêque de Paris, et madame de Lesdiguières ne verra plus le clergé de France à ses genoux. C'étoit un grand scandale. Il fera son rapport, et le roi nommera ; vous croyez bien que cette grande faveur va mettre tout le monde aux pieds de la Société ; je lui ai fait déjà ma cour pour M. votre neveu, et l'ai faite de belle grâce ; on peut bien dissimuler un peu pour rendre service à ses amis. Madame de Montespan vit comme un ange, la cour a bien changé depuis qu'elle ne la gouverne plus. Madame la princesse de Conti se fait aimer de Dieu et des hommes.

[redacted]

LETTRE XCIV

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

Marly, ce 4 février 1687.

Comme Saint-Cyr est ce qui m'occupe le plus, j'ai un peu de loisir ici, et j'en profite pour vous demander de vos nouvelles et pour vous dire des miennes. On m'a dit que vous étiez accablé d'affaires, j'en suis bien fâché, car c'est un grand mal à mon gré. Je ne compte point que vous reveniez à Saint-Cyr que pour la quinzaine de Pâques; encore ne sais-je si les sermons ne vous feront pas remettre après les fêtes; mais je voudrois bien n'être pas tout ce temps-là sans vous voir; il me semble que vous pourriez bien me venir voir quelquefois ce carême.

Je me porte fort bien, grâce à Dieu, je suis fort aise de le servir, et je voudrois bien réparer le temps par un emploi de celui qui me reste; mais ma foiblesse, jointe aux occasions continuelles où je me trouve, me font passer une vie bien inutile, et peut-être pis qu'inutile. Priez Dieu pour moi, je vous en supplie, et me croyez autant à vous que j'y suis.

LETTRE XCV

A M. L'ABBÉ GOBELIN[2].

Février 1687.

Je suis bien fâchée de vos embarras, et encore plus persuadée que vous en faites un bon usage. Tout va

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

bien à Saint-Cyr, grâce à Dieu. Je me console que vous n'y soyez pas dans ce grand froid; je vous crois plus chaudement à Paris que dans nos parloirs. M. Vacherot sollicite-t-il bien pour vous? Ne l'épargnez pas, je vous prie, et croyez que vous pouvez disposer de ce que je puis, ayant le cœur plein de l'estime, de la reconnoissance et du respect que je vous dois. Je ne souhaite point un grand nombre d'années; mais je voudrois bien que celles qu'il plaira à Dieu de me donner fussent saintement employées; vous y pouvez contribuer par vos prières et par vos conseils.

LETTRE XCVI[1]

A M. DE BASVILLE, INTENDANT DE LANGUEDOC[2].

A Versailles, ce 28 février 1687.

M. de Maine, lieutenant de roi de la ville de Montpellier[3], veut que je vous écrive en sa faveur; je le fais, monsieur, de tout mon cœur, et je vous conjure de lui faire plaisir si l'occasion s'en présente; il est très-honnête homme et a épousé une demoiselle de Saint-Cyr. Vous voyez bien par là, monsieur, que la recommandation que j'ose vous faire

1. *Autographe* de la bibliothèque de Genève. — Copie communiquée par M. Guizot.

2. Nicolas-Lamoignon de Basville, né en 1648, et qui fut intendant à Montpellier pendant trente-trois ans. Quand il n'avait que dix-sept à dix-huit ans, il avait connu madame Scarron à l'hôtel d'Albret.

3. Voir page 34.

[redacted]

n'est pas seulement pour me défaire de lui. Je vous serai très-obligée si vous prenez cette famille sous votre protection, et je suis très-aise, monsieur, de trouver cette occasion de vous assurer que je suis ravie de tout ce qui revient de vous, et que personne n'est plus que moi votre très-humble et très-obéissante servante.

LETTRE XCVII

A M. L'ABBÉ GOBELIN [1].

A Versailles, ce 12 avril 1687.

Vous me faites toujours de la peine sur votre séjour ici, et il me paraît que vous craignez que l'on ne trouve à redire quand vous y êtes. Je vous ai pourtant dit bien des fois, et fort sincèrement, que l'on est très-aise quand vous y êtes; que l'on est bien fâché quand vous n'y êtes pas, et que s'il s'y passoit la moindre chose dans laquelle vous fussiez nécessaire, que l'on vous en avertiroit ponctuellement. Si toutes ces assurances-là, de la part d'une personne dont vous connoissez le fond du cœur, ne peuvent pas vous mettre l'esprit en repos, il faut que vous conveniez que vous êtes inquiet; mais comme je m'intéresse véritablement à ce qui vous touche, j'ai pensé bien des fois pourquoi vous n'abandonnez pas tout votre bien à vos héritiers ou à vos créanciers, pour n'avoir plus d'affaires qui vous tuent : mille

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

francs du roi[1] et le peu que vous avez de votre abbaye ne suffisent-ils pas pour vivre? J'en ai vécu sept ou huit ans avec trois personnes pour me servir, et vous, vous pouvez être six mois à Saint-Cyr sans rien dépenser. Croyez-vous survivre au roi, à moi, à Saint-Cyr, et le moindre des trois ne suffit-il pas pour avoir soin de vous? Je vous avoue que je voudrois bien vous voir défait de vos procès, qui abrégent vos jours, et que vous n'eussiez plus qu'à travailler pour cette maison ici, qui a besoin de tous vos soins. Faites-y réflexion à loisir, et quelque parti que vous preniez, croyez que je vous parle par l'estime et l'amitié que j'ai pour vous.

Je vous rendrai compte de l'affaire que vous m'avez envoyée. On ne songe point aux présidents aux mortiers; on garde ces choses-là pour des temps où l'on a besoin d'argent. Mandez-moi quelquefois de vos nouvelles par la poste, sans donner à vos laquais la peine de venir exprès.

LETTRE XCVIII

A MADAME DE BRINON[2].

Avril 1687.

Pendant que vous étiez tranquillement enfermée dans votre chambre, je courois toute la maison avec la nombreuse noce de M. de Saint-Hermine[3], que je

1. La lettre de mai 1686 dit 2,000 francs.
2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
3. Nous savons que M. de Saint-Hermine avait épousé une cou-

[redacted]

crois pourtant qui n'ira pas plus loin, et M. d'Auxerre, qui me ravit bien vite par l'admiration de notre chère communauté; mais ce fut bien autre chose quand il entendit les jaunes, qui véritablement furent dignes d'admiration. Marsilly[1] commença l'épître; Glapion[2] prit où elle l'avait laissée, et Bouju[3] la conclut et dit l'évangile d'un bout à l'autre. Il sembloit qu'elles s'étoient concertées et ne dirent pas un mot les unes des autres, et j'en demeurai moi-même aussi extasiée que l'étoient nos étrangers.

Je parlai le soir au roi des contrats qu'il signera toutes les fois qu'il vous plaira[4]. Je suis un peu jalouse de la facilité qu'il a pour tout ce que vous désirez, car je vous assure que cela n'est pas ainsi *pour moi*[5].

Le chapitre des quiétistes fut traité, et il me semble que je me servis bien de la parabole de l'ivraie. J'espère que ce malheur-là n'ira pas loin. Madame Guyon[6], à ce qu'il[7] prétend, a couru les champs et

sine germaine de madame de Maintenon. Il venait de marier sa fille, celle que madame de Maintenon appelait *Minette*, au comte de Mailly.

1. Demoiselle de Saint-Cyr, qui devint la deuxième femme de M. de Villette et ensuite lady Bolingbroke.

2. Demoiselle de Saint-Cyr, depuis Dame de Saint-Louis (Voir le ch. XIV de *la Maison royale de Saint-Cyr*).

3. Demoiselle de Saint-Cyr, depuis Dame de Saint-Louis.

4. Les contrats des demoiselles de Saint-Cyr qui venaient à se marier.

5. C'est une petite raillerie où l'on sent la femme sûre d'elle-même, de sa position et de son pouvoir.

6. Le quiétisme et madame Guyon commençaient à faire du bruit, mais ce ne fut que six ans après qu'on en parla à Saint-Cyr.

7. Le roi.

[redacted]

passé les monts pour suivre son confesseur, qui est Savoyard, et elle distribuoit ses livres où l'on prétend qu'il y a des erreurs[1]. Sa fille est dans le couvent de Sainte-Marie de la rue Saint-Jacques.

Je m'en vais consulter M. Fagon, et j'ajouterai à ma lettre ce qu'il m'aura dit pour vous défaire de l'humeur *pancréatique* dont vous vous plaignez[2]. Il ne faudra pas oublier ce mot dans notre réponse à la mère des Anges. Madame de Montchevreuil est plus ambiguë qu'elle.

M. Fagon va vous faire préparer une poudre pour émousser l'humeur acide qui vous tourmente. Vous voyez par là que j'ai connu le mal et le remède : ainsi je vous prie de m'estimer à l'avenir, car je suis fort sensible au mérite médicinal. Vous faites, de ma connaissance, deux repas trop proches l'un de l'autre, qui est ce potage à neuf heures, et votre dîner à onze.

LETTRE XCIX

A MADAME DE BRINON[3].

Avril 1687.

On a retranché le chant des ténèbres pour accourcir le séjour que les demoiselles font au chœur et pour ôter la peine que l'on a à apprendre à chanter et le temps qu'on y perd. Les musiciens de Monsei-

1. Voir page 122.
2. C'est une raillerie à l'adresse de madame de Brinon, qui aimait ces grands mots.
3. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

gneur ôteroient bien de la peine aux Dames, mais ils ne soulageroient point les demoiselles qui, certainement, madame, sont trop à l'église pour des enfants. Cependant je consens volontiers à leur donner cette contrainte pour cette fois ici, en vous priant de trouver bon que l'on mette sur le livre les choses comme on les a réglées, et que ce que l'on fait là-dessus de plus est par complaisance pour vous et sans conséquence pour l'avenir. Je consens à la cinquième procession aux mêmes conditions; mais, ma très-chère, songez, je vous en conjure, qu'il n'y a pas un cloître ici, et que trois cents filles autour de l'avant-chœur ne font qu'une confusion, que les demoiselles sont tuées de porter des châsses sur leurs *épaules, et qu'en* vérité ce n'est que par ces considérations-là que l'on a retranché quelque chose, car, grâce à Dieu, je n'ai nulle aversion pour tout ce qui se fait à l'église, et je suis aussi charmée que vous de voir nos demoiselles en œuvre. Il est vrai que, comme on me parle très-librement, je sais que ces jours-là sont appréhendés ici par la peine et par les gronderies que cela attire et aux enfants et aux maîtresses.

Vous ne pouvez croire, ma très-chère, avec combien de peine je m'oppose à vos volontés et le besoin que j'ai de rappeler à tous moments le soin dont Dieu et le roi m'ont chargée pour cette maison. Vous ne sauriez douter que je n'aimasse mieux ennuyer ou geler les *rouges* et les *vertes* que de vous fâcher; mais il faut en tout nous oublier et mettre ceci sur le pied qu'il doit demeurer. Je n'aurois point gâté notre chant à la messe du matin en re-

[redacted]

tranchant deux classes; mais il faut songer au bien public, et qu'il n'y a point de maison où les enfants soient tant à l'église qu'ils sont ici. Il faut que je vous rende compte de tout ce que je vois et de tout ce que j'apprends, afin que vous apportiez remède aux choses où il y en aura, et que vous ne soyez pas surprise, si vous trouvez de l'opposition à plusieurs réceptions [1]...

Je suis en peine de votre santé et par amitié et par intérêt. Plus je vois les choses de près et plus je vois combien vous êtes nécessaire et combien vous avez encore à travailler pour former ces Dames. J'ai grande envie d'entendre le catéchisme pour voir le progrès qu'elles y ont fait.

Je suis aussi contente de la classe rouge que des autres, j'y aurai de l'application. Conservez-vous pour les Dames; délassez-vous à ce qui peut vous divertir; établissez l'ordre et la régularité, et ne vous contraignez point, je vous en conjure. Adieu, ma très-chère. Je voudrois bien ne jamais vous déplaire.

LETTRE C

A M. L'ABBÉ GOBELIN [2].

Ce mercredi au matin, avril 1687.

Je crains bien que vous ne vous soyez trop hâté d'aller à Saint-Cyr, et que vous ne vous y trouviez

1. Je retranche ici quatre pages de détails inutiles sur quelques demoiselles ou postulantes.

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

plus mal. Je vous suis très-obligée de la lettre que vous avez écrite à madame de Montchevreuil. Le roi se porte fort bien, et j'espère que je pourrai bientôt vous aller faire une visite. Je suis très-contente de madame de Brinon, et j'espère qu'avec l'aide de Dieu tout ira bien à Saint-Cyr; je m'y appliquerai entièrement dès que j'aurai un peu de tranquillité, et nous agirons tous de concert pour le bien.

LETTRE CI

A MADAME DE BRINON[1].

Mai 1687.

Si vous voulez, nous ferons notre assemblée mardi *prochain au lieu* de la conférence ou à l'heure de la récréation. Plus je songe à la proposition que vous m'avez faite de nommer d'Avaise aux grandes, plus je l'approuve : elles se font toujours mieux, quand elles ont quelque charge.

J'ai donné ma parole, il y a longtemps, d'essayer d'une parente de madame de Sigogne, mère de madame de Lencosme. Elle arrive au premier jour.

Il y a bien longtemps encore que l'on m'a parlé d'une fille avancée en âge qui a été gouvernante d'une fille de qualité. Je l'ai vue depuis deux jours. Son extérieur m'a plu et sa conversation aussi. Cependant je ne lui ai dit autre chose que d'aller vous voir deux ou trois fois, afin que vous m'en disiez

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

votre avis. Elle est sœur d'une demoiselle de la princesse d'Harcourt, qui vous la mènera au parloir. Je vous prie de la voir.

Vous pouvez voir par la manière dont je vous parle, que je suis bien persuadée que vous vous tournerez à souhait pour moi, et la vertu que vous avez montrée sur tout ce qui s'est passé depuis deux mois m'a convaincue que nous allons gouverner avec une parfaite intelligence[1]. Manceau m'a dit, et il ne faut pas l'en gronder, que madame de Saint-Pars lui avoit envoyé hier au soir trois personnes à héberger, qui est un organiste, sa femme et un autre. N'accoutumez pas des gens qui ont leurs marchés faits à se loger chez vous : votre maison seroit un cabaret. Vous n'avez point de logement, et il faut rendre ces traitements-là fort rares. On aura mille incommodités du voisinage de Versailles : il faut en avoir le bien, et que l'on y revienne coucher ou en tel lieu qu'il leur plaira.

Je viens de recevoir votre lettre avec celle de mademoiselle de Brinon. Ne croyez pas que le refus que l'on vous a fait ait été un effet de mon chagrin; mais *on*[2] ne le croit pas raisonnable, et on ne peut croire une personne convertie, qui ne peut entrer pensionnaire dans un couvent. Je ne suis point maîtresse là-dessus; je vous dis la vérité.

1. L'intelligence ne se rétablit pas, comme on le verra plus loin.

2. *On*, c'est-à-dire le roi.

[redacted]

LETTRE CII

NOTE PRÉLIMINAIRE

On était alors tout occupé du *règlement des frontières*, et Louvois visita cette année toutes les places d'Alsace. Le roi le rejoignit à Luxembourg : il partit le 9 mai avec une partie de sa cour ; il avait dans son carrosse ses filles, la duchesse de Bourbon et la princesse de Conti, madame de Maintenon, mesdames d'Harcourt et de Chevreuse. Le voyage se fit en chassant et en jouant, le roi dissimulant sous ces amusements la gravité de ses projets. On n'arriva que le 21 mai. Luxembourg avait été conquise trois ans auparavant, et Vauban venait de la fortifier. « Sa Majesté, dit Dangeau, parut charmée et surprise de la situation bizarre de la place et de la beauté des fortifications... Le roi y resta *cinq jours, étant bien* aise de voir la place à loisir. » Il revint à *Versailles* le 7 juin. Madame de Maintenon, s'étant trouvée malade à Longwy, était partie avant lui, accompagnée d'un écuyer du roi et de quatre gardes du corps. « A Étain, dit Dangeau, elle fit de grandes charités à beaucoup de pauvre noblesse. »

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

A Luxembourg, ce 25 mai 1687.

Je vous suis fort obligée de la peine que vous avez prise d'écrire ce que vous m'avez envoyé et de l'intention que vous avez pour ce qui m'est le plus nécessaire ; je me réjouis du retour de votre santé, car j'avois fort appréhendé que le mal qui vous avoit fait quitter Saint-Cyr n'eût eu une plus longue suite. Il ne me vient de ce lieu que des nouvelles agréables,

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

et je souffre quelque peine d'en être si loin; il faut pourtant se détacher de cet endroit-là comme des autres. Je suis un peu incommodée d'un rhumatisme qui ne m'empêchera pas pourtant de partir demain, s'il plaît à Dieu; j'espère vous retrouver encore à notre maison, ou du moins que vous y reviendrez bientôt. Vous savez combien votre commerce m'est utile et agréable.

LETTRE CIII

A MADAME DE BRINON [1].

Marly, juillet 1687.

J'ai fort peu de loisir ici, et les grands ne me quittent guère. Votre lettre m'a fait grand plaisir, le style en étoit fort gai, et je suis ravie quand vous vous divertissez un peu. Mandez-moi de vos nouvelles, et si M. Gobelin est à Saint-Cyr; car *si cela* est, vous verrez demain trois dames à ses pieds. Adieu, ma très-chère.

LETTRE CIV

NOTE PRÉLIMINAIRE

A peine madame de Maintenon eut-elle marié sa nièce, madame de Caylus, qu'elle eut à s'en repentir. M. de Caylus était un jeune homme débauché, qui vécut mal avec sa femme et donna à sa famille mille tourments; madame de Caylus ne montra pas à sa tante l'affection et la reconnais-

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

sance qu'elle lui devait; enfin madame de Caylus la mère fut jalouse à l'excès des égards que sa belle-fille avait pour madame de Maintenon et voulut la gouverner. Tout cela donna des ennuis à madame de Maintenon et lui fit écrire de nombreuses lettres qui ne sont pas parfaitement claires pour nous. En voici une de madame de Caylus à sa belle-mère, et qui est accompagnée de trois lignes de madame de Maintenon :

MADAME LA COMTESSE DE CAYLUS A MADAME LA MARQUISE DE CAYLUS, A PARIS[1].

A Versailles, ce 26 juillet 1687.

Je me faisois un grand plaisir, madame, de vous aller rendre une visite pendant le voyage de Maintenon, comme ma tante me l'avoit fait espérer; mais malheureusement mademoiselle Roydot est malade et ne sauroit venir à Paris[2]. Je quitterai toujours la cour avec joie pour vous rendre mes devoirs et vous assurer de la reconnoissance que j'aurai toute ma vie pour vos bontés. Je demeure ici avec mademoiselle d'Aubigné.

1. *Autographe* de la Bibliothèque impériale.
2. Madame de Caylus se trouvait à Versailles, auprès de sa ınte, avec son mari qui était brouillé avec la marquise de Caylus. ladame de Maintenon devant aller pour quelques jours dans sa ırre, il était convenu que madame de Caylus profiterait de ces ıux jours pour faire une visite à Paris à sa belle-mère, et l'elle l'amènerait ensuite à Versailles. Cette visite à Paris ne t se faire, parce que madame de Caylus n'aurait su où loger, *demoiselle* ou madame Roydot étant malade. Cette mademoie Roydot, mère de deux femmes de chambre de madame de ntenon, avait une maison à Paris où logeaient les personnes a parenté de cette dame, ou bien des demoiselles qui devaient er à Saint-Cyr.

[redacted]

Je suis, madame, votre très-humble et très-obéissante servante.

C. DE CAYLUS.

J'avois prié la comtesse de Caylus de vous supplier de la ramener jeudi, mais puisqu'elle ne peut aller à Paris, je vous supplie, madame, que je ne perde point la visite que vous m'auriez faite et que j'attendrai vendredi à dîner.

MAINTENON.

LETTRE CV (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. I, p. 242; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 129). Louis Racine l'annote : *m'est inconnue et très-suspecte*. Elle est inventée.

Il est vrai que, vers la fin de juillet, madame de Maintenon alla dans sa terre pour visiter les travaux de l'aqueduc de l'Eure, auxquels trente mille hommes étaient occupés; mais elle n'a pas pu dire : « C'est un beau spectacle que de voir une armée entière travailler à l'embellissement d'une terre. » L'aqueduc que l'on construisait à travers la vallée de Maintenon se trouvait passer dans le parc à trois cents pas du château, et loin d'être destiné à embellir cette terre, il la dévastait sans pitié. En effet, il ne s'agissait pas seulement d'y établir une triple série d'arcades qui devaient s'élever au nombre de 632, sur une longueur de 4,600 mètres et une hauteur de 72; mais il fallait amener sur les lieux la prodigieuse quantité de pierres et de matériaux nécessaires pour ce gigantesque édifice, et Vauban, avec son génie inventif, avait coupé et bouleversé le parc par une série ingénieuse de canaux, de digues, de levées qui permirent en moins d'un

[redacted]

« de construire le premier étage des arcades, le seul qui ait été achevé et dont les ruines existent encore. Madame de Maintenon expropriée, comme nous dirions aujourd'hui, pour cause d'utilité publique, ne se plaignit pas, mais elle avait droit à un dédommagement, et le roi lui donna la terre voisine de Grognol, qu'il acheta 320,000 livres.

L'objet des travaux de l'aqueduc de Maintenon était patent, avoué et digne d'éloges : c'était de conduire l'Eure, à partir d'un point où elle se trouve à plus de trente mètres au-dessus de la cour de marbre de Versailles, pendant vingt-cinq lieues, jusqu'à cette ville, qu'on eût dotée ainsi d'une rivière navigable[1]. Le plan en fut conçu par Louvois, Vauban, Chamlay, Deville, La Hire, etc.; c'eût été le plus grand ouvrage du règne de Louis XIV. La guerre de 1688 empêcha seule de le mener à fin, et non pas la mortalité qui décima les ouvriers, et que Saint-Simon a si étrangement exagérée. Cet ennemi de madame de Maintenon, qui avait alors douze ans, prétend que ces *travaux* n'étaient qu'un caprice de Louvois et de la *favorite*; tous les historiens ont répété cette calomnie, et La Beaumelle s'en est fait l'écho dans la lettre apocryphe qui suit :

A MADAME DE SAINT-GÉRAN.

Maintenon, 28 juillet 1687.

Vous comprenez bien que je suis trop occupée pour vous écrire aussi au long que je le souhaiterois; M. votre neveu fut présenté au roi, qui me dit : « Je l'avan« cerai avec le temps; qu'il soit sage[2]. » Le père de La

1. Voir le chapitre II du t. II de l'*Histoire de madame de Maintenon*, par M. le duc de Noailles, où toute cette question est parfaitement élucidée.

2. Ceci est une fantaisie de La Beaumelle. Madame de Saint-Géran n'avait pas de neveu dans l'Église, et elle aurait pu demander une grâce elle-même, car à cette époque elle était en faveur et ne quittait pas, pour ainsi dire, le carrosse du roi.

[redacted]

Chaise n'a pu encore lui trouver rien de meilleur. Je vous remercie de grand cœur de ce qu'enfin vous m'avez offert l'occasion de vous rendre service ; disposez de ma faveur comme si elle étoit à vous. Les ouvrages de Maintenon sont fort avancés; la présence du roi n'y gâte rien[1], c'est un beau spectacle que de voir une armée entière travailler à l'embellissement d'une terre! les deux montagnes se joindront par quarante-sept arcades, solidement bâties; c'est, de l'aveu de tout le monde, un ouvrage digne des Romains et du roi. Tout cela me ramène souvent à cette réflexion : les hommes sont bien fous de se donner tant de soins pour embellir une demeure où ils n'ont que deux jours à loger[2].

APPENDICE A LA LETTRE CV

Il est bon de mettre en regard de cette lettre apocryphe la lettre suivante de Boileau à Racine, datée du 4 août :

« J'ai fait le voyage de Maintenon, et suis fort content des ouvrages que j'y ai vus; ils sont prodigieux et dignes en vérité de la magnificence du roi. Les arcades qui doivent joindre les deux montagnes vis-à-vis Maintenon sont presque faites; il y en a quarante-huit; elles sont bâties pour l'éternité; je voudrois qu'on eût autant d'eau à faire passer dessus qu'elles sont capables d'en porter. Il y a là près de trente mille hommes qui travaillent, tous gens bien faits et qui, si la guerre recommence, remueront plus volontiers la terre devant quelque place sur la frontière que dans les plaines de la Beauce.

« J'eus l'honneur de voir madame de Maintenon, avec qui je fus une bonne partie d'une après-dînée, et elle me témoigna

1. Le roi n'était pas à Maintenon.

2. Ce lieu commun est entièrement de La Beaumelle : on l'a pourtant cité souvent à l'éloge de madame de Maintenon, demi-philosophe, demi-chrétienne.

[redacted]

même que ce temps ne lui avoit point duré. Elle est toujours la même que vous l'avez vue, pleine d'esprit, de raison, de piété et de beaucoup de bonté pour nous. » (*Œuvres de Racine*, t. V, p. 89.)

LETTRE CVI

A M. DE VILLETTE, A PARIS[1].

Ce 2 août 1687.

M. le comte de Caylus[2] dit encore hier au matin à Suson que M. Delpech gouverneroit son bien d'Auvergne, et le soir, en revenant de Paris, il lui dit qu'il ne vouloit plus; voilà l'ouvrage de M. l'abbé. Cependant, pour ne pas cabrer cet esprit brutal et farouche, il ne faut point lui proposer de rompre avec l'abbé de Laurière; mais il faut lui dire qu'il doit penser à se bien mettre avec moi, puisque c'est le seul moyen de jouir en repos de son commerce. Pour cela, il faut que M. le comte de Caylus n'aille point en Auvergne; il faut que M. Delpech gouverne ces biens-là; il faut qu'il se raccommode avec sa mère; il faut qu'il voie avec amitié tous ses proches et qu'il prenne en tout une conduite par rapport et de concert avec nous; il faut lui faire voir les douceurs de cet état-là et les avantages qu'il peut en tirer, et en même temps ce qu'il deviendra, si, brouillé avec

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr*.
2. Madame de Maintenon ne fut pas longtemps à voir quel triste mari elle avait donné à sa nièce; elle en écrivit à M. de Villette et chercha avec lui les moyens de remédier au mal.

[redacted]

toute sa famille, il se brouille encore avec moi, et de quel air il sera à la cour. Montrez-lui aussi, s'il fait ce que je désire, le plaisir qu'il aura de m'amener l'abbé de Laurière, que je traiterai fort bien dès qu'il sera en effet dans ses intérêts. Il chanta pouille hier à sa femme sur ce qu'elle avoit été saignée; il déclame contre la médecine de mademoiselle Roydot, et il étoit comme un fou, ou plutôt comme un ivrogne; il veut manger séparément de sa femme pour boire avec moins de témoins. C'est, entre nous, un malhonnête homme; mais on ne le sait point encore dans ce pays ici et il seroit temps de changer. Ne pourriez-vous point parler de ma part à cet abbé? Enfin vous êtes sage et habile, l'affaire est de conséquence, agissez et soulagez-moi, car je ne pourrois soutenir l'importunité du gouvernement du mari et de la femme, et je suis levée à six heures du matin pour trouver le temps de vous écrire; j'ai écrit aussi à M. de Lamoignon.

LETTRE CVII

A M. DE VILLETTE, A PARIS[1].

Ce 5 août 1687.

Il faut que vous trouviez le comte de Caylus. Il a promis à M. de Lamoignon de ne point aller en Auvergne, et de prier M. Delpech de gouverner le bien qu'il y a. Quand vous aurez raisonné avec lui, il

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

faudra, si vous en avez quelque espérance, que nous ayons une conférence tous trois pour régler sa maison et sa sorte de vie; ils seront bien malheureux[1] si la considération ou la crainte qu'il a pour moi ne le mettent sur un bon pied présentement, dont il profitera dans la suite.

J'ai parlé au roi de cette affaire de madame de Monsalès; il a trouvé que j'avois raison et que son mari en est le maître. Cependant la marquise de Caylus m'écrit pour avoir des lettres de cachet, l'une pour la prendre, et l'autre pour ordonner à un couvent de la recevoir; le roi ne fera pas cela sans avoir fait écrire à l'intendant pour savoir ce que c'est, et ce sera un grand vacarme. Voyez si on veut à ces conditions-là que je parle au roi.

Je vous prie de dire à M. le comte de Caylus, grand-père, que je compte bien avoir l'honneur de le voir auparavant qu'il s'en aille, mais que je voudrois bien que ce fût après l'accommodement. Faites bien valoir à votre fille, je vous prie, l'occupation où je suis de vos affaires, et que je ne lui demande que d'être sage pour marque de sa reconnoissance.

Adieu, mon cher cousin, je suis fort à vous.

LETTRE CVIII

A M. DE VILLETTE, A PARIS[2].

Ce 19 août 1687.

Dans tous les embarras que me donne madame de

1. Sans doute *le mari et la femme.*
2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

Caylus[1], il m'est très-agréable de vous avoir ici et de pouvoir compter avec vous, qui êtes sûr et exact. Je vous prie donc d'amener madame votre fille jusqu'à Sèvres demain à quelque heure de la journée, et j'y enverrai mon carrosse vers le soir pour l'amener ici, où j'aime encore mieux qu'elle soit qu'à Paris, où je crains toujours qu'elle ne fasse quelque sottise ou qu'on ne lui fasse accroire qu'elle en aura fait.

Je change d'avis dans ce moment pour remettre à lundi ce que je vous proposois pour demain. Priez donc, s'il vous plaît, madame la marquise de Caylus de vouloir bien envoyer madame de Caylus, sa belle-fille, jusqu'à Sèvres, chez madame de Vizé, et mon carrosse y sera lundi sur les six heures du soir pour l'amener ici; elle n'aura qu'à aller descendre droit à son logement pour n'en point partir que je ne l'envoie quérir.

Je vous prie encore de vouloir dire à mademoiselle Roydot que je meurs de peur qu'elle ne soit incommodée hors de chez elle, et que, si cela est, je la prie d'y retourner pour s'y reposer plus à son aise, jusqu'à ce qu'elle soit guérie; je vous prie encore de vouloir lui dire que si elle peut m'envoyer une femme de chambre au plus tôt, qu'elle me fera plaisir; c'est pour la comtesse de Caylus. Elle sait comment il la faut; je la veux un peu âgée et sage. Il faut, après tout cela, que vous et moi parlions au comte

1. Ces embarras provenaient non-seulement de l'inconduite du mari, mais de la légèreté de la femme : elle avait fait déjà assez de dettes pour qu'elle fût « sans un sou et sans une robe. » Au commencement d'août, elle était revenue à Paris.

[redacted]

de Caylus, et que nous fassions notre possible pour le changer; mais il n'y a pas de temps à perdre.

Adieu, j'ai mille affaires, mon cher cousin.

LETTRE CIX

A MADAME LA MARQUISE DE CAYLUS[1].

A Versailles, ce 30 août 1687.

Enfin, madame, j'ai vu M. l'abbé de Laurière pour faire plaisir à M. votre fils et pour tâcher, par des voies douces, à le conduire à ce que nous voulons de lui, qui est qu'il vive en honnête homme. M. l'abbé me témoigna un grand respect pour vous et beaucoup de chagrin des mauvais offices que l'on lui a rendus auprès de vous; je vous rendrai compte de la conversation quand j'aurai l'honneur de vous voir. Cependant, madame, je veux vous dire que jusqu'ici je suis fort contente de la comtesse de Caylus et qu'elle passe ses journées fort gaiement et fort innocemment; elle ne songe qu'à travailler, et elle va entreprendre un lit qui, je crois, ne sera pas sitôt fait; mais il n'importe, pourvu qu'elle s'occupe. Je compte de la mener à Fontainebleau, si vous le trouvez bon, et qu'elle ira passer quelques jours auparavant auprès de vous; je lui trouve là-dessus tous les sentiments qu'elle doit, qui sont pleins de respect, de reconnoissance et d'amitié pour vous.

Je vous supplie, madame, d'ordonner à M. Mestre

1. *Autographe* de la Bibliothèque impériale.

[redacted]

de m'envoyer le mémoire des dettes de la comtesse de Caylus, car il faut savoir à quoi s'en tenir et régler l'avenir : elle est sans un sou et sans une robe. J'ai prié M. son mari de me faire toucher son argent, afin de le ménager moi-même, ayant de la peine à la voir dans l'état où elle est. Vous voyez, madame, par le compte que je vous en rends, l'envie que j'ai que vous y preniez toujours intérêt et que vous ne changiez jamais les bontés que je vous ai vues pour elle. J'espère que par ma conduite je vous obligerai à en avoir toujours pour moi.

LETTRE CX

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre est importante en ce qu'elle répond aux accusations portées contre madame de Maintenon, relativement à la conduite à tenir envers les protestants. Elle ne voulait pas faire des conversions hypocrites et à tout prix, mais des conversions réelles et sincères. Nous avons vu que La Beaumelle lui fait dire (t. II, p. 425) : « Leurs enfants seront du moins catholiques ; si les pères sont hypocrites, leur réunion extérieure les approche de la vérité, etc. » Nous allons voir, dans la lettre authentique qui va suivre, qu'elle disait tout le contraire.

M. de Villette à qui cette lettre est adressée, depuis qu'il s'était converti, montrait le plus grand zèle et faisait à son tour des conversions, mais à la hâte. On va voir ce que madame de Maintenon lui en dit.

A M. DE VILLETTE, A PARIS[1].

Ce 4 septembre 1687.

Prenez garde à toutes les affaires dont vous vous

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

chargez, car il seroit désagréable qu'elles ne se trouvassent pas comme vous les avez proposées. M. de Seignelay a persuadé au roi que mademoiselle de Saint-Laurent étoit sur le point de faire sa réunion, et si elle part sans que cela soit fait, on en sera assurément mécontent. Ne vaudroit-il pas mieux la remettre aux *Nouvelles catholiques*, et qu'elle s'en démêlât comme il lui plairoit? Je vous avoue que je n'aime point à me charger envers Dieu ni devant le roi de tous ces retardements de conversion, et que j'aurois aussi du chagrin de vous voir déplaire quand vos intentions sont bonnes.

On prétend aussi que cette mademoiselle de Boisragond n'écoute point, et qu'elle ne sera de longtemps convertie; cela sera encore sur votre compte. Madame de Sainte-Hermine n'a point communié, et c'est son mari qui l'en empêche ; je suis indignée contre de pareilles conversions. L'état du chevalier de Sainte-Hermine est déplorable, mais il n'a rien de honteux, et celui de ceux qui abjurent sans être véritablement catholiques est infâme.

Toutes ces raisons-là ne me convient pas à mettre M. de Sainte-Hermine en liberté; faites de votre mieux là-dessus, je vous en conjure, mais ne les soutenez pas trop, car cela seroit pris ici pour être mauvais catholique.

J'envoie la comtesse de Mailly à Paris, ne pouvant plus soutenir l'embarras où elle se trouve. Il sera bon, je crois, que vous entriez un peu dans ses affaires; je ne veux point la revoir qu'elles ne soient réglées.

[redacted]

Je vous enverrai le comte de Caylus dès qu'il sera de retour d'Anet, afin que vous régliez toutes choses avec lui; je crois que M. Delpech seroit utile dans ce conseil-là. Si vous jugiez que j'eusse quelque chose à faire là-dessus, vous n'avez qu'à dire, pourvu que ce soit une décision prompte, car j'ai peu de temps à donner.

Adieu, mon cher cousin; voilà des commissions fort pénibles; mais ce sont de bonnes œuvres, et il en faut faire.

LETTRE CXI (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. I, p. 245; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 130). Louis Racine l'annote : *m'est inconnue et très-suspecte*. Ce n'est qu'un roman politique qui n'a jamais existé que dans l'imagination de La Beaumelle. A cette époque, la ligue d'Augsbourg était formée; la plupart des États de l'Europe se préparaient à faire la guerre à la France; Louis XIV se disposait à leur résister. Il ne s'agissait donc, comme le dit La Beaumelle, ni des Turcs, ni des progrès de la maison d'Autriche, ni de la jalousie du roi voulant mettre l'Europe en feu, etc. Le reste ne vaut pas la peine d'être discuté : ce sont des mots en l'air.

A MADAME DE SAINT-GÉRAN.

A Versailles, 10 septembre 1687.

Soyez tranquille sur le compte de votre favori[1]; je suis un peu mieux instruite qu'on ne l'est à Paris, et je ne vois point d'apparence de guerre. Vos politiques bâtis-

1. Dans l'édition de Nancy, il y a : *votre neveu*.

[redacted]

sent en l'air; le roi a des sentiments très-pacifiques, et il permettra bien à l'empereur de vaincre les Turcs tant qu'il lui plaira; il est vrai que, si l'on en croyoit certaines gens, la France arrêteroit les progrès de la maison d'Autriche; mais le roi est trop fidèle à sa parole pour mettre, par une jalousie mal fondée, toute l'Europe en feu. Dans un autre temps, je n'aurois peut-être pas répondu de lui; mais à présent Dieu lui a inspiré un amour pour la paix qui augmente tous les jours. Priez *Dieu* de verser ses bénédictions sur toutes ses entre*prises*. Je suis bien aise que vous soyez contente de Maintenon. N'est-il pas vrai que c'est une belle terre[1]? je vous avois bien dit que le roi ne faisoit rien à demi. Monseigneur est réconcilié avec le petit duc, et, contre mon espérance, sans que le roi s'en soit mêlé.

LETTRE CXII

A MADAME DE BRINON[2].

Fontainebleau, 2 octobre 1687.

C'est assez que madame de Radouay puisse avoir la clef des grosses provisions, et qu'elle les donne par mois aux dépensières. Il faut tourner les choses de façon qu'elles touchent peu d'argent; c'est à quoi je travaillerai bientôt, s'il plaît à Dieu. Laissez-nous faire là-dessus; nous essaierons, et nous vous dirons de bonne foi en quoi nous aurons bien ou mal fait.

Vous me ferez grand plaisir de bien régler le ré-

1. Nous venons de voir que la terre de Maintenon était, au contraire, presque entièrement dévastée par les travaux de l'aqueduc.
2. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

fectoire des demoiselles, et de bien inspirer aux Dames que c'est leur principale affaire.

Je crois que M. de Louvois ira demain à Saint-Cyr. Montrez-lui bien toutes vos incommodités, car il ne demande qu'à y trouver des remèdes.

Je montrerai au roi tout ce que vous me mandez pour lui; il est bien chrétien et bien grand!

Je voudrois bien que l'on couchât du Rivau[1] loin des autres, que l'on défendît à toutes ses compagnes de lui parler, que l'on la fît parler tête à tête à M. Gobelin, que vous aurez bientôt, et que l'on ne fît pas autre chose jusqu'à ce que je lui aie parlé. Madame de... a une sorte de dévotion qui m'est suspecte là-dessus, et j'avoue que je crois que nous devons avoir une grande patience avec ces jeunes personnes qui n'ont eu nulle éducation, et qu'avant de nous en défaire, nous ne devons rien oublier pour les mener à Dieu.

Souvenez-vous bien que vous m'avez donné votre parole que l'on ne feroit plus pour un sou de dépense extraordinaire, et en même temps ordonnez que chaque personne dans sa charge m'envoie des mémoires de ce qu'elles croient nécessaire.

Je ne sais encore quand je vous verrai; j'en ai une grande impatience.

Il me paraît qu'il arrive souvent des accidents par des chutes. Il faut un peu réveiller les maîtresses sur les soins de leurs demoiselles.

1. Demoiselle de Saint-Cyr.

———

[redacted]

LETTRE CXIII

A MADAME LA MARQUISE DE CAYLUS, A ESTERNAY[1].

A Fontainebleau, ce 19 octobre 1687.

Je n'ose vous dire, madame, que je n'ai pas encore eu le loisir de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire d'Esternay, car cela auroit l'air d'une personne bien empressée. Cependant je veux espérer que vous croirez que je l'aurois fait si je l'avois pu, et que vous ne me soupçonnerez pas de négligence pour vous. Il est vrai, madame, que j'ai fait souvenir le roi de ce qu'il avoit promis à madame la comtesse de Caylus, et que cette somme sera payée cette année. M. votre fils aura un logement à notre retour[2]. Je ferois de plus grandes affaires pour eux s'il m'étoit possible, et je ne perdrai jamais d'occasions de leur marquer mon amitié.

Je n'ai point regardé le voyage de ma nièce avec madame de Beuvron comme une chose nécessaire ni à ses affaires ni à empêcher. J'ai cru que c'étoit ne pas sortir de la famille que d'aller avec madame votre sœur, et qu'elle auroit un grand plaisir à voir mademoiselle de Genlis. Vous en avez jugé autrement et eu la bonté de craindre pour elle les maladies qui étoient en Normandie : cela est aussi bon de cette manière-là, et pourvu que

1. *Autographe* de la Bibliothèque impériale.

2. « On me donna, en 1687, un appartement à Versailles, et madame de Maintenon pria madame de Montchevreuil de veiller sur ma conduite. » (*Souvenirs de madame de Caylus*, édit. de 1806.)

[redacted]

vous soyez contente d'elle, tout le reste est indifférent. Au nom de Dieu, madame, ne vous faites nulle peine par rapport à moi et comptez sur ma sincérité. Je vous ai déjà dit que je ne voudrai jamais rien sur madame votre belle-fille, et que si par hasard je changeois d'avis et y voulois quelque chose, je m'adresserois à vous directement, ne croyant point avoir besoin de prendre aucun autre pour en obtenir ce que je désirerois. Je ne crois rien de tout ce que l'on a voulu me dire; je vous prie d'en user de même de votre côté et de me croire avec tout l'attachement possible votre très-humble et très-obéissante servante.

LETTRE CXIV

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

Fontainebleau, ce 26 octobre 1687.

Je viens de lire ce que vous m'avez envoyé sur l'Épître et l'Évangile, et j'allois vous en dire mon avis; mais j'apprends dans ce moment que vous êtes tombé malade et retourné à Paris; ainsi ne pensez plus qu'à votre mal et à prier Dieu pour votre santé. Saint-Cyr est bien éprouvé dans la personne de leurs supérieurs[2]; mais, grâce à Dieu, il se soutient fort bien. Je n'ose vous en dire davantage dans l'incerti-

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. La Beaumelle ajoute : « Le roi a contre lui toute l'Europe ; je suis dans l'affliction ; madame de Brinon est dans le trouble, et vous êtes malade. »

[redacted]

tude où je suis de votre état, et je vous prie seulement d'ordonner à quelqu'un de me faire savoir de vos nouvelles.

LETTRE CXV

A M. L'ABBÉ GOBELIN [1].

Fontainebleau, ce 30 octobre 1687.

J'ai bien de la joie de ce que vous vous portez mieux et de l'espérance où vous êtes de pouvoir bientôt retourner à Saint-Cyr; les Dames m'ont écrit combien elles sont affligées de votre absence, Dieu permettant l'abandon où elles se trouvent pour leur *bien* [2].

J'ai lu l'explication de l'Épître et de l'Évangile que vous m'avez envoyée que je trouve parfaitement bien; on pourroit étendre un peu plus la morale et avec un peu plus d'un détail propre aux auditrices; je crois que si vous en faisiez autant sur toutes les épîtres et évangiles de l'année que ce seroit un travail bien utile pour la maison; nous les ferions transcrire en belle écriture. L'état où nous avons vu madame de Brinon m'a fait penser à tout, et comme la maison n'est fondée ni pour elle, ni pour vous, ni pour moi, il faut faire notre possible pour la mettre en état de se passer de nous. Je suis bien contente de toutes les

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. Madame de Maintenon était malade, et madame de Brinon était allée prendre les eaux de Bourbon.

[redacted]

principales de nos Dames; leur gouvernement ne cessera pas sitôt, et je crois que madame de Brinon sera longtemps à se remettre; Dieu soit loué de tout; il sait mieux que nous ce qu'il nous faut. Tout est ici en parfaite santé. J'y ai plus de repos qu'à Versailles, à cause que je n'ai pas Saint-Cyr, mais je voudrois de tout mon cœur pouvoir le secourir de plus près et je ne saurois me lasser des peines qu'il me donne; Dieu veuille me faire faire ici une provision de forces et de grâces pour me moins dissiper dans l'action et dans l'embarras de la vie que je fais à Versailles; demandez-le pour moi et me continuez vos bontés, je vous en prie.

Je veux vous dire moi-même avec la main que j'ai libre[1] que je me porte beaucoup mieux, que je vous suis bien obligée de toutes vos inquiétudes et que je ne les mérite point et encore moins les louanges que vous me donnez sur la patience et que je ne souffre par rapport à Saint-Cyr que de n'y pas aller; je suis bien persuadée que tout y va bien et je ne puis me lasser d'admirer la bonté de Dieu sur notre maison, qui veut l'accoutumer peu à peu à se passer de madame de Brinon et de moi, et à accoutumer d'établir l'autorité du gouvernement pendant que nous y sommes encore pour le soutenir. Que cette lettre soit pour notre chère supérieure[2], je vous prie.

1. Le commencement de la lettre est écrit par une demoiselle de Saint-Cyr.

2. Madame de Loubert, qui remplaçait momentanément madame de Brinon.

[redacted]

LETTRE CXVI

A M. DE VILLETTE[1].

Fontainebleau, le lundi au soir 3 novembre.

L'état où est M. de Sainte-Hermine me fait craindre qu'il ne meure dans les mauvaises dispositions où il est, et qu'il ne fasse quelque extravagance qui embarrasse madame sa femme; elle est peu propre à prendre un bon parti; vous entendez bien ce que cela veut dire; mais assurément nous hasardons quelque aventure désagréable s'il meurt sans nous; prenez votre parti selon les nouvelles que vous en aurez[2]; je n'ai pu parvenir à vous dire un mot aujourd'hui et je vais demain dès le matin à Moret.

LETTRE CXVII

A MADAME LA MARQUISE DE CAYLUS[3].

A Fontainebleau, ce 16 novembre 1687.

La comtesse de Caylus m'assure, madame, qu'elle n'a pas manqué un ordinaire à se donner l'honneur de vous écrire et à vous mander les nouvelles qui sont venues à sa connoissance. Elle montre en toutes

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Noailles.
2. M. de Sainte-Hermine mourut le 24 décembre 1687. Dangeau ne fait que mentionner sa mort sans commentaire.
3. *Autographe* de la Bibliothèque impériale.

[redacted]

occasions tout le respect et toute l'amitié qu'elle vous doit et une grande confiance dans la bonté que vous avez pour elle. Je suis bien aise, madame, de pouvoir vous dire qu'elle en est moins indigne que jamais et qu'elle a eu ici une très-bonne conduite. Jamais elle n'a été si jolie qu'elle l'étoit; mais depuis quelques jours elle est changée et languissante; il n'y a pourtant que huit jours qu'elle pourroit soupçonner une grossesse et vous savez qu'elle a eu un plus long dérèglement qui n'a rien été; il en sera ce qu'il plaira à Dieu, et tout est bon, pourvu que vous ayez de la bonté pour elle. Je meurs de peur que le voyage que M. votre fils fait à Esternay ne vous déplaise; il assure que non et veut fortement ce qu'il veut.

Je vous en demande pardon pour lui, madame, et je vous conjure de penser son âge et peut-être les mauvais conseils que l'on lui donne; il en trouveroit de bons dans sa famille et dans celle de sa femme s'il vouloit y prendre un peu de confiance; il faut espérer que cela viendra, et cependant, madame, je vous supplie de croire que je voudrois pouvoir réparer toutes leurs fautes et leur inspirer toute l'estime et toute la considération que vous méritez, et que j'aurai toujours pour vous.

— —

[redacted]

LETTRE CXVIII

A M. DE VILLETTE[1].

30 novembre 1687.

Puisque je me trouve un moment à moi, il faut que je l'emploie pour vous assurer de la continuation de mon amitié, et de la peine que j'ai de l'état où vous êtes. Vous verrez un jour que je vous dis vrai et que j'ai conservé pour vous la tendresse de vos premières années; j'aime fort votre fils, et je voudrois de tout mon cœur lui être moins inutile. Votre fille fait fort bien; elle est grosse; son mari n'est pas en bonne santé.

Adieu, vous êtes sage : c'est le plus grand trésor.

LETTRE CXIX

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[2].

1687.

En recevant ma lettre, vous croirez sans doute qu'elle n'est écrite que pour excuser quelque sottise, mais quand vous la lirez, vous vous en trouverez *quitte* à bon marché, quoiqu'il me semble que je n'en aie jamais fait qui mérite davantage une excuse, puisque c'est un pardon que je vous demande de mon peu d'exactitude à reconnoître vos bontés. Croyez que ce n'est pas ingratitude, mais plutôt nos folies

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*
2. *Autographe* tiré des archives de Mouchy.

[redacted]

qui m'empêchent d'être plus assidu. Je crois que je n'ai que faire de vous expliquer ce que j'entends par nos folies, et que vous voyez bien que c'est de votre Saint-Cyr et de mon Saint-Germain que je veux parler. Après cela, vous trouverez bon que je vous demande comme je dois faire pour Trianon, et si ces voyages-là me conviennent; depuis que vous m'eûtes dit, la première fois que le roi y fut dîner, de n'y pas aller, j'ai cru que tous les autres repas qu'on y a faits étoient de même, et c'est la raison pour laquelle je ne m'y suis pas présenté; mais je vois qu'ils viennent à la mode, et je crois que c'est ne pas faire sa cour que de n'y pas aller. Je vous expose le fait, c'est à vous à juger, et à me mander quelle conduite je dois tenir là-dessus. Je crains, à force de questions, de vous faire repentir de votre amitié, mais le temple de Delphes était toujours plein, à cause de la confiance que l'on avoit à l'oracle. Une autre que vous croiroit ce trait d'histoire mal placé, et peu cousu, mais la lettre étant écrite pour vous, je me mets peu en peine du sentiment des autres.

LETTRE CXX

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

1687.

Je suis bien aise du moyen dont vous vous êtes servie pour m'apprendre que ma conduite n'est pas bonne; mais je suis étonné et fâché que, l'ayant

1. *Autographe* des archives du château de Mouchy.

[redacted]

trouvée telle, vous ne m'en ayez pas averti plus tôt. Vous direz peut-être que c'étoit de peur de me chagriner; mais vous savez mieux que personne que sur des choses de cette conséquence-là, dès que l'on aime véritablement, comme je crois que vous m'aimez, il n'y a point de mesure à garder. Je m'en vais donc répondre à tous les points de votre lettre.

Vous vous souvenez bien que lorsque madame de Montespan revint, je vous priai de savoir d'elle quel genre d'étude je ferois. Je vous promis dans ce temps que, jusqu'à ce que madame de Montespan l'eût choisi, je continuerois les mathématiques. Je n'y ai manqué au plus que quatre fois. Vous me mandez d'aller une fois la semaine chez madame la Dauphine, j'y vais plus souvent. Toutes les fois que M. le duc de Chartres est ici, je vais le voir une fois tout au moins. Il y a aujourd'hui cinq jours que j'allai chez Monsieur. Je n'ai manqué que trois jours à aller chez Mademoiselle. Je ne vas point chez M. le Prince et chez madame la Princesse, parce que la défense que Mademoiselle me fit faire d'y aller n'a point encore été levée. J'ai tort sur M. et madame la princesse de Conti. Il y eut hier trois jours que je perdis contre M. le prince de Conti. Je comptois de recevoir mon argent hier et de le payer tout aussitôt. Je ne vous l'avouai point, parce que vous n'aimez pas que je joue, et que j'espérois que vous n'en sauriez rien. Pour ce qui est de la lettre du P. de La Chaise, il y a plus de trois ans que madame de Montespan parle et me fait parler pour M. de Malésieux, et me demande de temps en temps les réponses que l'on me

[redacted]

fait. Comme c'est toujours des promesses et jamais d'effets, elle me fait la guerre : que je n'ai point de cœur, que je ne vois pas qu'on se moque de moi, et que je ne m'en soucie pas, et me dit en même temps qu'il faudroit parler au Père fortement. Outré de ces reproches, à ses derniers refus je lui écrivis une lettre que je crois que vous avez vue, à la manière dont vous m'en parlez. J'en tirai une copie, pour m'en faire honneur auprès de madame de Montespan. Je lui montrai. Elle me dit qu'elle étoit bien aise que j'eusse ce sentiment, mais qu'il ne falloit pas le faire paroître. J'envoyai alors redemander ma lettre, mais elle étoit donnée. Le P. de La Chaise me promit qu'il ne la montreroit et n'en parleroit à personne; c'étoit du révérend père me surprendre, car je sais bien que, quoique je sois un gentilhomme de campagne, qui passe ma vie loin du monde, dans les plaisirs, toujours dans les forêts avec M. de la Rochette, rien ne seroit capable de me faire manquer à ma parole. Mais passons; je ne vas que trois fois la semaine à la chasse. Je n'en fais point d'autre que celle des chiens courants. Je m'y divertis à merveille. A la vérité je n'y mène personne; j'ai tort encore en ce point, mais cela est aisé à changer. La Rochette, hors les chasses, ne me fait quasi point de visites, une ou deux tout au plus quand je suis avec mes gentilshommes. Comme ils ne sont pas autrement savants, je leur parle de la chasse. Autrefois j'y allois plus souvent que je ne fais, vous soit dit en passant[1]...

1. Non achevée et sans signature.

[redacted]

LETTRE CXXI

A M. DE MONTCHEVREUIL[1].

1687.

Il y a bien longtemps, mon cher marquis, que je désire vous parler sur l'affaire de votre salut; mais ne pouvant parvenir à trouver cette occasion, je prends le parti de vous écrire. Vous êtes persuadé de mon amitié, et vous avez raison; je le suis de la vôtre comme si je vous voyois tous les jours.

Vous savez avec quel empressement j'ai souhaité votre bonheur sur la terre et je souhaite votre bonheur dans le ciel à proportion de ce qu'on doit les *regarder*. Il n'y a rien que je n'eusse été capable de faire pour votre fortune; il n'y a rien à plus juste raison que je ne voulusse pour votre sanctification. Vous avez de l'estime pour moi beaucoup plus que je ne le mérite, et vous avez dit souvent que vous seriez dévot quand je serois dévote; je vous somme de votre parole, et je veux vous dire tout simplement ce que je pense sur cette matière-là. Ne croyez point que ceci soit un effet de la complaisance pour madame de Montchevreuil; je ne lui en ai pas dit un mot, et il ne tiendra qu'à vous qu'elle ni personne au monde en sache jamais rien.

Il y auroit un détail infini à traiter sur toutes les obligations des chrétiens en général, sur celle d'un pécheur converti et sur celles d'un homme à qui Dieu

1. *Autographe* communiqué par madame la marquise de Mornay.

ait des grâces particulières, car, mon cher marquis, tout cela sont des degrés différents et raisonnables, et qui ne sont point du tout des effets d'imagination ou de raffinements inutiles.

Un homme qui a vécu innocemment dans la profession du christianisme, peut faire une vie très-douce et très-commune sans hasarder son salut; un homme qui a beaucoup péché, qui s'est converti tard, a beaucoup à réparer, peu de temps à employer et doit se hâter s'il veut recevoir la même récompense que ceux qui ont travaillé dès le matin; il faut que les péchés soient effacés en ce monde ici ou en l'autre.

Un homme à qui Dieu se fait sentir, à qui il donne de fréquentes inspirations, qu'il a prévenu d'un cœur droit, franc et sincère, doit le servir avec délicatesse et perfection; ce ne sont point des visions; tout cela nous est marqué dans l'Évangile; ni je ne suis capable de vous instruire de tous ces états, ni vous n'avez assez de vie pour en être parfaitement instruit. Que pouvez-vous donc faire? Demander à Dieu un guide, le choisir avec les mêmes vues que vous auriez en choisissant un médecin et vous abandonnant à lui comme un enfant, c'est là le chemin le plus court, le plus facile et le plus sûr.

Ne regardez pas cette conduite comme n'étant d'usage que pour les femmes; les hommes font tout de même par la disposition du cœur; et pour la docilité, ils ne sont pas conduits de même, parce que les guides conduisent selon l'état de ceux qu'ils ont à conduire, et que, trouvant dans les hommes des

[redacted]

esprits plus forts et plus solides, ils ne les tiennent point aux détails et aux petites pratiques nécessaires pour occuper et contenter les femmes.

Mais pour cette disposition d'un cœur prêt à tout faire qui renonce à ses propres lumières et qui devient enfant pour entrer dans le royaume des cieux, Notre-Seigneur en fait la leçon à ses apôtres, aussi bien qu'aux femmes. C'est le seul conseil que j'ai à vous donner, parce qu'il me semble qu'il renferme tous les autres, et que lorsque vous aurez un conducteur, vous ferez aveuglément ce qu'il vous dira sans avoir à raisonner et à vouloir être convaincu sur chaque article. Je n'ai pas naturellement l'esprit plus soumis qu'un autre, mais Dieu m'a fait la grâce de comprendre toujours que, dès que je le voudrois servir, je prendrois conseil. Comment est-ce qu'on peut se fier à soi après s'être trompé? Comment peut-on se confier à ce qu'on se choisit soi-même? Comment peut-on s'approcher ou s'éloigner des sacrements sur son propre témoignage? N'a-t-on point à craindre une confiance présomptueuse, qui nous en fasse abuser, ou un faux respect qui nous en éloigne et nous prive par conséquent de toutes les grâces qui sont renfermées dans les sacrements. Tous ces embarras sont cessés quand on nous mène; on communie par obéissance sur le témoignage de celui qui est établi pour cela par Jésus-Christ. Il faut avancer, mon cher marquis, il faut se préparer à la mort et prévenir les reproches que vous vous ferez d'avoir donné si peu de temps à votre seule affaire, d'avoir méprisé les sacrements, sources de nos forces, car

[redacted]

n'est-ce pas les mépriser de n'en pas approcher souvent? On dit : mais il faut être bien saint pour communier souvent; ne faut-il pas être bien saint pour mourir et pour aller paroître devant Dieu? En voilà trop, et je ne suis excusable que par la véritable amitié que j'ai pour vous; elle ne le seroit pas si je ne désirois ardemment que nous nous retrouvions au ciel pour ne nous séparer jamais.

ANNÉE 1688.

L'année 1688 renferme trente lettres vraies et six apocryphes : il n'y en a que quatre (dont une apocryphe) pour les huit premiers mois. Presque toutes sont relatives : 1° à Saint-Cyr et présentent peu d'intérêt, sauf celles qui regardent la disgrâce de madame de Brinon; 2° au commencement de la guerre de 1688. Onze de ces lettres sont du duc du Maine, trois du Dauphin, une de Louis XIV, etc. Presque toutes offrent des détails intéressants. Le duc du Maine, âgé alors de dix-huit ans, n'est plus le charmant *mignon* des premières années : il est maniéré, bavard et ne donne pas de grandes espérances.

L'année 1688 renferme en outre cinq lettres aux Dames de Saint-Louis, une à madame de Radouay, une à madame de Fontaines, une à madame de Saint-Aubin, une à madame de Butery, une à la communauté. (Voir les *Lettres histor. et éd.*, t. I, p. 58, 60, 62, 63, 64).

[redacted]

LETTRE CXXII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

Ce 13 février 1688.

J'appris hier à Saint-Cyr que vous avez perdu votre procès, et que vous êtes malade. Voilà bien des croix à la fois; je voudrois de bon cœur vous aider à les porter. Est-il possible que vous soyez obligé à plaider, et que vous ne puissiez pas abandonner votre bien à vos héritiers et à vos créanciers[2]? Vous vivriez bien à votre aise avec la pension du roi et les séjours de Saint-Cyr. On vous y souhaite du repos, et que vous me croyiez véritablement votre très-humble et très-obéissante servante.

LETTRE CXXIII

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. I, p. 246; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 130). Louis Racine l'apostille ainsi : *Je suis bien certain que cette lettre est composée par l'éditeur, à qui j'ai appris le fait et qui l'a tourné en lettre.* Les preuves abondent : ainsi l'anecdote du crucifix n'est pas racontée de même dans l'édition d'Amsterdam et dans l'édition de Nancy; la date de Fontainebleau est fausse, car le 13 mars la cour était à Versailles; enfin tout ce que madame de Maintenon dit de Louvois est emprunté aux contes que l'on faisait sur ce ministre.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. Elle le dit encore dans une lettre du 12 avril 1687.

[redacted]

A MADAME DE SAINT-GÉRAN.

Fontainebleau, 13 mars 1688.

Tous vos nouvellistes grossissent à plaisir les objets; ce n'est que par occasion et en attendant, que j'occupe l'appartement de la reine[1]; aussi n'y ai-je mis que des meubles très-modestes. Le roi y entra hier, et y ayant vu mon grand crucifix d'Italie, me dit : Voilà un ornement bien sérieux; je vous conseille de le faire ôter[2]. Je lui demandai s'il craignoit de voir celui qui est toute son espérance; le roi me dit en souriant, que je prêchois à merveille, et le crucifix est resté. L'inflexibilité du pape me jette dans de terribles appréhensions; M. de Louvois paroît désolé de ce que son crédit commence à tomber; il m'envie ma faveur; il m'attribue les dégoûts du roi, enfin il veut se rendre nécessaire par quelque guerre nouvelle[3]; le ciel m'a fait bien des grâces; il ne manque à mon bonheur temporel que la certitude de la paix.

1. A Fontainebleau, madame de Maintenon occupait l'appartementde la reine depuis 1683.

2. Dans l'édition de Nancy, il y a, après ces mots : « Je répondis : Eh quoi donc, craignez-vous de voir celui qui est toute votre espérance, celui qui sera votre refuge à l'heure de la mort, celui qu'on vous mettra alors entre les mains ? Il faut bien vous accoutumer à le voir. »

3. Ceci rappelle l'anecdote des croisées de Trianon, si sérieusement racontée par Saint-Simon.

[redacted]

LETTRE CXXIV

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

Avril 1688.

Écrivez à madame de Brinon : remontrez-lui combien elle est éloignée des voies où elle doit conduire les autres ; elle a tous les jours de nouveaux caprices; et si M. Manceau ne s'opposoit pas adroitement à ses innovations, elle auroit déjà changé toute la maison. Que veut-elle? que demande-t-elle? Elle est aussi libre que si elle n'étoit pas religieuse; toute la communauté prévient ses désirs, ses fantaisies même; elle est estimée à la cour, considérée à la ville, consultée par d'habiles gens; elle règne sur la partie la plus malheureuse, et la mieux élevée de la noblesse du royaume, que lui manque-t-il? Je crains que le malin esprit ne veuille jeter des semences de division dans cette maison qui ne fait que de naître pour l'empêcher de produire les fruits que nous en attendons. Je voudrois que madame de Brinon fût moins éloquente et plus régulière, qu'elle connût moins le monde et mieux les devoirs de son état, qu'elle fût moins visitée au dehors et plus accessible au dedans, qu'elle usât de plus de sévérité à l'égard d'elle-même et de plus d'indulgence à l'égard des autres. Les choses sont au point que personne n'ose l'aborder. Tout tremble devant elle; et tout devroit l'aimer, et l'aimoit autrefois. Écrivez-lui donc for-

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

tement, mais sans qu'il paroisse que vous êtes instruit; ménagez tout cela avec charité et prudence.

LETTRE CXXV

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. I, p. 248; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 132). Louis Racine l'annote : *m'est inconnue.* Elle repose sur des faits qui sont généralement vrais, sauf les détails, et qui ont été arrangés en forme de lettre, mais en s'appuyant seulement sur les historiens protestants : ainsi on y répète, là et ailleurs, que la guerre de 1688 n'eut pour cause que l'ambition de Louvois qui voulait se rendre nécessaire; que « toutes ces contestations pouvaient se terminer sans répandre tant de sang; » que les jésuites ont amené la révolution d'Angleterre, etc. Il faudrait une longue dissertation historique pour exposer les causes de la guerre de 1688, et cela n'est point de notre sujet. On les trouvera dans le tome IV de l'*Histoire de madame de Maintenon*, par M. le duc de Noailles, où il est démontré que cette guerre toute politique, et qu'on ne pouvait éviter, fut entièrement défensive. Je renvoie aussi à mon ouvrage : les *Frontières de la France* : « Le but des confédérés d'Augsbourg était de faire rentrer la France dans les limites qu'elle avait avant les traités de Westphalie, le but de Louis XIV était uniquement de garder ce qu'il avait acquis » (p. 75).

Voici maintenant la lettre que La Beaumelle fait écrire à madame de Maintenon, à la veille de cette grande guerre :

A MADAME DE SAINT-GÉRAN.

A Versailles, ce 5 septembre 1688.

J'avois fait des vœux pour la paix; et Dieu nous donne la guerre. Humilions-nous sous sa puissante

[redacted]

main et adorons sa providence. Le roi n'est pas content de madame la Dauphine; il trouve mauvais qu'elle s'intéresse si ouvertement pour le prince Clément[1]. Monseigneur partira de Versailles vers la fin de ce mois avec M. de Beauvilliers, qui ne lui sera pas inutile[2]. Son armée investira Philipsbourg; Louvois n'oubliera rien pour engager par les premiers succès à continuer cette guerre. Je n'ose le dire au roi, qui a une entière confiance en M. de Duras[3]. Il me semble que toutes ces contestations pourroient se terminer sans répandre tant de sang. Le roi vouloit faire la campagne; il m'a promis d'attendre au printemps prochain[4]. Dieu veuille qu'alors la paix soit faite! Les nouvelles d'Angleterre sont très-mauvaises[5]; les jésuites y ont trop précipité les choses; le père de La Chaise loue leur zèle, et ne loue pas leur prudence.

1. L'une des causes de la guerre avait été l'élection au siége de Cologne du prince Clément de Bavière, frère de l'électeur et de la Dauphine. Louis XIV, par des raisons politiques, avait soutenu la candidature du concurrent, le cardinal de Furstemberg, dévoué à la France. La Dauphine s'intéressa à l'élection de son frère, mais sans chaleur, et le roi ne lui en marqua aucun mécontentement.

2. Le roi déclara seulement le 22 septembre que le Dauphin irait prendre le commandement de l'armée du Rhin (Voir le *Journal de Dangeau*, t. II, p. 171). Madame de Maintenon le savait peut-être auparavant, mais aurait-elle révélé ce secret d'État?

3. Cela n'a pas de sens : « Je n'ose dire au roi que Louvois l'engagera à continuer la guerre, parce que... le roi a une entière confiance en M. de Duras. » Le maréchal de Duras devait commander l'armée sous le Dauphin.

4. Il n'en eut jamais l'intention, et c'est pour cela qu'il envoyait à sa place le Dauphin.

5. Le 5 septembre, madame de Maintenon ne pouvait écrire que les nouvelles d'Angleterre étaient très-mauvaises, car c'est seulement le 5 octobre suivant qu'on apprit à la cour que le prince d'Orange s'était déclaré protecteur de la religion anglicane et qu'il allait s'embarquer pour l'Angleterre.

[redacted]

LETTRE CXXVI[1]

A M. DE BASVILLE, INTENDANT DE LANGUEDOC[2].

A Versailles, ce 29 septembre 1688.

Je suis si accoutumée à recevoir toutes sortes de marques de votre honnêteté pour moi que je comptois bien sur celle que je viens de recevoir sur le gouvernement d'Aigues-Mortes[3]. J'ai regardé comme un grand agrément pour mon frère d'être auprès de vous; il s'y en va et je vous le recommande. Vous savez, monsieur, que si vous devez savoir bon gré de l'estime que l'on a pour vous, il n'y a qui que ce soit à qui vous deviez tant qu'à moi et que je suis plus que personne votre très-humble et très-obéissante servante.

LETTRE CXXVII

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le Dauphin était parti de Versailles le 25 septembre, accompagné du duc de Bourbon, du prince de Conti et du duc du Maine. Il était suivi de son gouverneur, le duc de Beauvilliers, et il avait parmi ses aides de camp les comtes de Mailly et de Caylus, *neveux* de madame de Maintenon, les comtes de Mornay et d'Heudicourt, fils de ses amies. Le

1. *Autographe* de la bibliothèque de Genève, communiqué par M. Guizot.

2. Voir la note de la page 70.

3. D'Aubigné venait d'être nommé, le 4 septembre 1688, capitaine-viguier et gouverneur de la ville et château d'Aigues-Mortes. Il succédait au marquis de Vardes.

[redacted]

duc du Maine était accompagné de M. de Montchevreuil. Madame de Maintenon témoigna beaucoup de chagrin de se séparer de son prince bien-aimé, et l'on va voir par l'une des lettres suivantes qu'elle avait avec lui toutes les exigences d'une mère jalouse.

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

A Toul, ce 1er octobre 1688.

Nous arrivâmes hier ici à sept heures assez fatigués de la longue traite. Je puis vous assurer, madame, que je suis fort bien avec Monseigneur que je ne quitte presque pas. Tout le monde meurt d'envie d'arriver à Philipsbourg. Je crois que le chemin, qui est fort rude, contribue un peu à l'impatience qu'on en a. M. le Duc fait son voyage dans son carrosse avec Chemereau, Saintrailles et Sanguin. M. le prince de Conti va dans le carrosse des menins et en use parfaitement bien avec moi. J'ai appris par le chevalier de Chambonas que le roi se portoit bien, ce qui m'a donné une fort grande joie. Je me suis informé si je donnois la charge de capitaine des gardes des galères, et l'on m'a dit que oui[2]. D'Aulnay[3] veut que je vous fasse souvenir de lui pour cela, mais je trouve qu'il prend mal son temps et qu'il vous importune trop. Je vous prie pourtant de ne lui en pas savoir mauvais gré, car il a de fort bonnes intentions. M. de Montchevreuil et moi sommes bien aises de nous trouver ensemble. Je suis au désespoir de ne pas faire

1. *Autographe* des archives de Mouchy.
2. Le duc du Maine avait la charge de général des galères.
3. Le chevalier d'Aulnay était écuyer du duc du Maine.

[redacted]

ma lettre plus longue, mais la poste va partir. Adieu, madame.

LETTRE CXXVIII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

De Vic, 2 octobre 1688.

Je vous assure, madame, que je ne mérite guère les reproches que vous me faites; je vous puis dire que je fus touché au dernier point quand je pris congé dû roi et de vous, et cela auroit bien paru si c'eût été pour une autre chose que celle qui nous amène ici. L'on ne peut pas écrire si souvent que vous vous l'imaginez; pourtant, de Meaux[2], n'ayant que des bagatelles à mander, j'adressai ma lettre à madame la Duchesse[3] et la priai de vous faire mes compliments. Il seroit trop confiant de vous dire que ce premier jour, je n'osai vous écrire de peur de renouveler la douleur que vous m'aviez fait voir la veille, mais puisqu'il faut me disculper d'une ingratitude dont je suis incapable, je vous avouerai que c'est là la seule raison qui m'en a empêché. Je n'ai que faire de cultiver les bonnes grâces de Monseigneur pour vous : il a trop bon esprit pour oublier le mérite, il est trop dans les mêmes sentiments du roi pour ne pas se souvenir d'une personne dont Sa Majesté fait tant de

1. *Autographe* des archives de Mouchy.
2. C'est-à-dire de l'endroit où les princes couchèrent le premier jour.
2. La duchesse de Bourbon, sa sœur.

[redacted]

cas; je ne refuserai pourtant jamais aucune de vos commissions principalement quand elles regardent Monseigneur. Le chagrin que vous paroissez avoir contre moi me tient trop au cœur pour pouvoir gagner sur moi de vous parler d'autre chose aujourd'hui; M. de Montchevreuil me paroît aussi fâché que moi et a raison, car nous sommes également innocents.

LETTRE CXXIX

NOTE PRÉLIMINAIRE

Les lettres de Fénelon à madame de Maintenon sont nombreuses pendant quelques années ; j'ai cru devoir en retrancher la plus grande partie, parce qu'elles ne présentent aucun intérêt. Fénelon n'est pas, dans ces lettres, l'élégant et pur auteur de l'*Éducation des filles*, même du *Télémaque*, mais le disciple de madame Guyon, l'écrivain alambiqué des *Maximes des Saints*, enfin le bel esprit chimérique qu'avait si bien deviné Louis XIV. Nous verrons plus loin la suite de ses relations avec madame de Maintenon.

L'ABBÉ DE FÉNELON A MADAME DE MAINTENON[1].

Ce 4 octobre 1688.

Je suis fâché de n'avoir pas su que vous vous appelez *Françoise* avant de dire la messe : je souhaite que vous ayez toute la petitesse, le détachement, le renoncement à vous-même, le pur amour dont votre bon patron vous a donné l'exemple. M. de *** m'a dit

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

que vous étiez peinée sur la disposition des esprits de Saint-Cyr[1]. Dieu vous aime et veut que vous le fassiez aimer; vous avez besoin pour cela de la sainte ivresse de saint François, qui surpasse la sagesse des plus éminents docteurs. Quand est-ce que l'amour de Dieu sera connu et senti au lieu de la crainte servile qui défigure la piété[2]?

LETTRE CXXX

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[3].

Au camp devant Philipsbourg, le 7 octobre 1688.

Nous arrivâmes ici, madame, fort fatigués[4]; Monseigneur avoua qu'il n'en pouvoit plus, il étoit en effet fatigué à un tel point qu'il n'eut pas la force de manger[5]; pour ce qui est de moi, la lassitude ne m'ôta point l'appétit; après m'être repu, je me couchai sur la paille où j'ai dormi dix heures parfaitement bien et je me suis trouvé ce matin à mon réveil fort reposé, aussi bien que Monseigneur. Je ne puis exprimer la joie que j'ai de ce que l'on est arrivé, non plus que mon impatience de voir la place de plus près, car hier M. de Duras nous en fit passer assez loin à

1. A cause de madame de Brinon et de la dissipation qu'elle inspirait aux demoiselles.
2. Il semble que dès cette époque Fénelon était imbu des idées et des expressions du quiétisme.
3. *Autographe* des archives de Mouchy.
4. Mercredi soir, 6 octobre.
5. « Il fit le tour de la place en arrivant, dit Dangeau, et coucha la nuit dans le lit de Saint-Pouange. »

[redacted]

la réserve de deux ou trois endroits à la portée du canon où l'on a fait passer Monseigneur huit ou dixième ce matin. Il est monté à cheval à huit heures et a été se promener à la tête de quelque campement; il a été voir ensuite à l'endroit où l'on a débarqué le canon, qui n'est guère éloigné de Rheinhausen; de là il a été à un pont qu'il ordonna hier que l'on jetât du côté de Spire: cela sera d'une grande utilité, parce que là le chemin est beaucoup plus court que par l'autre côté; celui qui bâtit ce pont s'appelle M. de Vissac, dont on se loue extrêmement[1]. J'ai oublié de vous dire que l'endroit où Monseigneur vouloit aller étoit fort découvert; l'on a pris la même précaution qu'hier, c'est-à-dire de faire demeurer derrière le gros de la suite; je me suis avancé seul avec lui; comme l'on étoit vu à plein de la place, les ennemis ont braqué de notre côté deux pièces de canon et douze livres de balles; le boulet de la première a donné dans le Rhin et celui de la seconde a passé par-dessus notre tête à toute volée; quatre paysans qui étaient par derrière se sont jetés ventre à terre, et le boulet a été trouvé à cent pas de là. Je fais ce que je puis pour captiver la bienveillance de ceux que vous me nommâtes avant que de partir et je les trouve bien disposés en ma faveur. J'aurai l'honneur demain d'écrire au roi. Vous jugez bien, madame, que ce détail n'est pas pour vous toute seule. Hier au soir, il y eut un déserteur de la place qui vint se rendre à nous: il dit que la place n'avoit pas de

1. Il était lieutenant de roi à Strasbourg, et fut depuis gouverneur de Landau.

grandes munitions, qu'il y avoit trois jours que M. Staremberg, le gouverneur, ne s'étoit pas montré, qu'on disoit qu'il étoit incommodé et fort haï de sa garnison; je crois que le siége ne durera guère. Ma santé est fort bonne, Dieu merci; faites-moi savoir l'état de la vôtre; je vous prie aussi de dire au roi qu'il ne juge pas de mon style par la première lettre que je lui écrirai. Le quartier du roi s'appelle Obernhausen.

LETTRE CXXXI

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp de Philipsbourg, le 10 octobre 1688.

Je ne vous avois point encore écrit de peur de vous importuner et parce qu'il n'y avoit point de nouvelles assez considérables pour vous mander. Nous ouvrons aujourd'hui sans faute la tranchée de la grande attaque, du côté d'un moulin brûlé, les deux petites attaques ne laissant pas toujours d'avancer sans pourtant que nous perdions du monde; il n'y a eu cette nuit que deux soldats tués et cinq ou six blessés. De Jarzé vient d'avoir le poignet emporté d'un coup de canon en revenant de son quartier au mien. Mailly me fit hier vos compliments et me dit que toutes les dames s'ennuyoient fort de mon absence et que tout étoit fort triste à Fontainebleau. J'espère que nous viendrons à bout de Philipsbourg bientôt, quoique la place soit très-bonne et que nous serons

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

en état d'exécuter quelque autre chose, si le roi l'ordonne. Je vous prie de compter toujours sur moi et de croire que je vous compte comme la meilleure amie que je puisse jamais avoir.

LOUIS.

LETTRE CXXXII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

Ce 10 octobre 1688.

Vous savez bien que vous êtes le maître d'aller à Saint-Cyr, ou de n'y point aller; et je ne puis comprendre pourquoi je ne puis vous mettre là-dessus dans la liberté où vous devriez être. Vous savez bien que les supérieurs ne sont pas souvent dans les maisons qu'ils gouvernent, et vous savez bien que l'on est ravi quand vous y êtes. Ainsi, c'est à faire ce qui vous convient sans jamais vous embarrasser.

Madame de Brinon me paroît bien chagrine dans ses lettres; il faudra remédier à tout ce qui se passe à Saint-Cyr, car nos dames sont un peu tourmentées ici, entre elle et moi; elles ne peuvent être gouvernées par deux personnes qui pensent si différemment. Dieu m'est témoin que je ne veux que le bien et que je donnerois mon sang pour que madame de Brinon gouvernât Saint-Cyr fort régulièrement[2].

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. « Dès Noisy, elle s'était aperçue de ses défauts. Voyant que madame de Brinon inspirait aux novices son esprit de grandeur et ses idées de dames importantes, qu'elle voulait éviter aux de-

[redacted]

Je me porte fort bien; n'en soyez pas en peine et priez Dieu pour moi, je vous en supplie.

L'affaire d'Angleterre m'afflige beaucoup [1], et cependant il faut se soumettre à la volonté de Dieu.

LETTRE CXXXIII

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (édit. de Nancy. t. I, p. 249; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 193). Louis Racine l'annote : *m'est inconnue.* Elle est très-probablement inventée.

Madame Guyon était la fille d'un gentilhomme de Montargis, belle et spirituelle, qui fut mariée au fils du constructeur du canal de Briare, et devint veuve à vingt-huit ans, avec une fille qui épousa le comte de Vaux, fils du surintendant Fouquet. Elle était d'une imagination ardente, d'une dévotion fort exaltée; elle se mit sous la direction d'un religieux barnabite qui lui inspira les doctrines du quiétisme, et fit avec lui des voyages en Dauphiné, en Savoie, en Piémont, sous l'apparence d'établissements pieux qu'elle

moiselles le travail des mains, qu'elle usait souvent les journées en cérémonies inutiles, elle lui en témoigna ses craintes, et lui donna des avis, mais avec des ménagements qui allaient jusqu'à la prière. Madame de Brinon n'en ayant pas tenu compte, elle pria l'abbé Gobelin, comme nous l'avons vu, de l'avertir. Ces avertissements furent inutiles. Elle continua à leur donner le mauvais exemple de son luxe et de sa vanité. » (*La Maison royale de Saint-Cyr*, p. 106.)

1. « On mande de Hollande qu'il y aura au moins quatre cents voiles dans l'armée du prince d'Orange, parmi lesquelles il y a plus de soixante vaisseaux de guerre... Il mène avec lui quatorze mille hommes des meilleures troupes de l'État... » (*Journal de Dangeau*, t. II, p. 185.)

[redacted]

formait ou soutenait de ses aumônes, mais au fond pour suivre son directeur et « avancer sous sa conduite dans les voies d'une nouvelle spiritualité. » Ce fut dans ces voyages qu'elle commença à répandre des petits livres de sa façon, entre autres *Le moyen court et facile de faire oraison*, livre où sont répandus les principes du quiétisme. Elle vint à Paris en 1686 avec le père Lacombe et se lia avec les duchesses de Beauvilliers, de Chevreuse et de Mortemart, toutes trois filles de Colbert, réputées les dames les plus pieuses de la cour, et amies de madame de Maintenon. Ses doctrines ne tardèrent pas à faire tant de bruit, que le roi en fut averti par M. de Harlay, archevêque de Paris; et comme il était l'ennemi de toute innovation en matière de foi, il fit mettre le père Lacombe à la Bastille et madame Guyon dans le couvent de la Visitation de la rue Saint-Antoine.

Madame Guyon supporta ces rigueurs avec une résignation et une humilité qui ranimèrent ses partisans. Elle avait pour parente madame de la Maisonfort, qui était, comme nous l'avons vu, attachée à Saint-Cyr et fort goûtée de madame de Maintenon. (Voir *la Maison royale de Saint-Cyr*, ch. IX.) Par le crédit de cette dame, elle obtint sa liberté, et si l'on en peut croire La Beaumelle, elle écrivit à madame de Maintenon la lettre suivante :

MADAME GUYON A MADAME DE MAINTENON.

Paris, 10 octobre 1688.

Madame, après avoir remercié la divine providence de ce qu'elle m'a délivrée de la prison où me tenoient mes ennemis, il est bien juste que je vous rende grâces à vous, madame, dont Dieu s'est servi pour me tirer, comme par miracle, des mains des grands de la terre. J'ai obéi à vos conseils, comme j'aurois obéi aux ordres de Dieu; et j'espère que vous n'attribuerez point cette obéissance à foiblesse, mais que vous la regarderez comme la meilleure manière de vous témoigner ma re-

[redacted]

connoissance. J'y répugnois d'abord; mais dès que la chose a été faite, j'ai senti couler la joie et la tranquillité dans mon âme. Le père Lacombe, mon père en Jésus-Christ, n'est pas plus coupable que moi[1]. Je suis la cause de ses malheurs. Vous n'avez qu'à dire un mot, madame, et ses chaînes tomberont. Vous aurez rendu aux fidèles un innocent opprimé qui peut les édifier et les instruire. Mon Dieu! que votre volonté soit faite et non la mienne! Je m'étois mise en chemin pour aller me jeter à vos genoux; mais une voix secrète m'a obligée, malgré moi, à discontinuer ma route et à revenir ici. J'attendrai vos commandements. Que le Seigneur vous inspire et vous conduise! Je ne cesserai jamais de lui faire cette prière, ni de me dire avec un profond respect, etc.

LETTRE CXXXIV

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[2].

Ce 12 octobre 1688.

Je vous supplie, madame, de me mander si les lettres que j'ai écrites au roi ont bien réussi. Je vous prie ensuite de me mander l'état de votre santé. Après celle du roi, je crois que vous ne doutez pas que la vôtre est celle à laquelle je m'intéresse le plus. J'attends de votre bonté la pardon du peu de régularité

1. Il paraît que ce religieux cachait, sous les apparences du quiétisme, des mœurs déréglées. Il fut enfermé à la Bastille comme séducteur et y mourut fou, en 1698. Malgré cela, il est certain que la vie de madame Guyon resta très-pure.

2. *Autographe* des archives de Mouchy.

[redacted]

que j'ai à vous écrire. J'ai aussi bien envie de savoir quand le roi compte de partir de Fontainebleau. Je vous dirai, à ce propos, par occasion, que depuis notre départ il ne m'est pas arrivé d'avoir ouvert la bouche de chasse. Vous pourrez dire au roi que la tranchée est fort avancée de cette nuit, et qu'il ne s'en faut que vingt-cinq toises que l'on ne soit au glacis de la contrescarpe, qu'il n'y a eu personne d blessé, et que, aujourd'hui, nous avons vingt-deux pièces de canon en batterie et huit mortiers. M. Camelin, qui en a la charge, prétend que chaque mortier tire dix coups par heure. Je vous demande pardon, madame, de la commission, mais je crois que vous ne la refuserez pas.

LETTRE CXXXV

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Ce 20 octobre 1688.

Comme je crois que le courrier du cabinet arrivera plus tôt que l'autre, je prends cette occasion pour vous écrire. Je ne sais pas, madame, si vous m'avez obligation de ma régularité, mais je vous assure qu'il est très-difficile de vouloir écrire sans savoir que mander. M. le maréchal[2] en use toujours avec moi à merveille et je vous dirai ingénument que j'espère réussir à ce métier-ci. Par toutes vos lettres, vous me

1. *Autographe* des archives de Mouchy. — La lettre est datée du 20 *juillet* : c'est une erreur évidente du duc du Maine.
2. Le maréchal de Duras.

[redacted]

faites un étrange portrait de la cour, et ce qui me surprend, c'est que malgré tous les faux rapports que l'on vous fait de moi, et auxquels même il me paroît que vous avez assez de foi, vous espérez qu'à mon retour, je puisse mettre les choses sur un autre pied. Tout ce que je ferai, ce sera en rendant témoignage de la vérité des choses que je saurai empêcher que les innocents ne souffrent pour les coupables. Ne croyez point que ce discours ait d'autres fondements qu'une grande intégrité qui est la vertu que je me propose.

Je vous supplie, madame, de continuer toujours à me mander ce qui vous revient de moi, car cela tournera à votre profit ou au mien, c'est-à-dire que si les rapports sont véritables, je profiterai de vos avis et que s'ils sont faux, mes réponses vous feront connoître vos gens. Je suis bien aise que madame la Duchesse fasse bien, et il faut qu'un de ses principaux mérites soit de ne point m'écrire, car je reçois très-rarement de ses lettres; l'amitié que j'ai pour elle est si solide que je me console de n'avoir point de ses nouvelles, si, avec cette conduite, elle trouve la paix et son compte; voilà mon avis, madame, parce qu'une de mes maximes est de juger des autres par moi-même. Ne prenez pas ma lettre trop sérieusement, car j'étois de fort bonne humeur quand je l'ai écrite.

[redacted]

LETTRE CXXXVI

LE ROI A M. DE MONTCHEVREUIL[1].

A Fontainebleau, le 23 octobre 1688.

J'étois en impatience d'avoir de vos nouvelles, quoique madame de Maintenon m'eût fait voir les lettres que vous lui écrivez. La contenance du duc du Maine et sa fermeté me font grand plaisir, car je compte sur ce que vous me dites comme si je le voyois. Quoique j'aie beaucoup d'inquiétude pour le duc du Maine, j'ai pourtant bien du repos de vous voir auprès de lui. Vous savez la confiance que j'ai en vous; c'est pourquoi vous ne douterez pas de ce que je vous dis. Rendez-moi toujours compte du bien et du mal; je veux tout savoir et je suis assuré que vous ne me tromperez pas et que vous me direz la vérité sans déguisement. Le siége ne va pas si vite que je voudrois; mais j'espère que la fin en sera heureuse et particulièrement pour les gens à qui je prends intérêt et dont vous êtes du nombre[2].

LOUIS.

1. *Autographe* communiqué par madame de Mornay.

2. Louis XIV écrivit aussi, pendant le siége de Philipsbourg, de nombreuses lettres à M. de Beauvilliers. Ces lettres existent encore dans les archives du château de Saint-Aignan. M. le duc de Noailles en a donné des extraits dans le t. III de l'*Histoire de madame de Maintenon*, p. 194 et suivantes.

[redacted]

LETTRE CXXXVII

MADAME DE MAINTENON AU DAUPHIN[1].

Fontainebleau 23 octobre 1688.

Je suis ravie, monseigneur, des lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; elles me marquent de la bonté pour moi ou un dessein de me le persuader, et l'un et l'autre est fort bon. Vous faites des merveilles et il ne me revient rien de vous qui ne soit à souhait. C'est le roi qui vous loue et votre gouverneur vous admire; je ne le nommerois pas ainsi, mais l'ayant réduit au personnage qu'il fait depuis que vous êtes à l'armée, il ne vous incommodera guère. Vous ne sauriez avoir trop de déférence pour ses avis, il vous les donnera en secret et vous en profiterez en public. Continuez, monseigneur, à faire comme vous avez commencé; vous trouverez tout disposé en votre faveur au retour, et vous verrez ce que j'ai eu souvent l'honneur de vous dire, qui est que votre naissance vous attirera des révérences, mais qu'il n'y a que le mérite qui acquière l'estime, et c'est là ce que vous devez désirer; les autres avantages ne vous manqueront pas. Pardonnez à mon zèle la liberté que je prends avec vous. C'est le plus grand service que l'on puisse vous rendre, et je n'en suis pas avec moins de respect, de Votre Altesse, la très-humble et très-obéissante servante. MAINTENON.

M. de Chamlay vous a rendu de très-bons offices; n'oubliez rien pour qu'il continue.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

LETTRE CXXXVIII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON [1].

Devant Philipsbourg, 24 octobre 1688 [2].

Je ne vous écris, madame, que pour vous mander que ce matin, avant le jour, Le Bordage, en visitant les postes de la tranchée du Bas-Rhin, où il étoit de jour, a été tué d'un coup de mousquet [3]. Je crois qu'étant de ses amis, comme j'en étois, je suis obligé de vous représenter, pour que vous le disiez au roi, qu'il laisse une famille nombreuse, qu'il a toujours bien servi, et que la seule chose que je lui aie jamais vue souhaiter, étoit que le roi voulût bien donner son régiment à son fils. Je ne le connois point; mais j'ai ouï dire qu'il étoit fort joli garçon, et son père m'a témoigné plusieurs fois qu'il en étoit content [4]. Je crois que vous ne désapprouverez pas que je prenne soin de la famille d'un homme qui a été de mes amis.

1. *Autographe* des archives de Mouchy.
2. Cette date n'est pas exacte. Le Bordage fut tué le 19 octobre.
3. René de Montboucher, marquis du Bordage, maréchal de camp.
4. On lit dans le *Journal de Dangeau*, à la date du 24 octobre : « Le roi a donné le régiment du Bordage à M. du Maine et en rachètera un autre pour Le Bordage fils, à qui S. M. donne aussi mille écus de pension. »

[redacted]

LETTRE CXXXIX

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Ce 25 octobre 1688.

Nous recevons, madame, tous les jours des réprimandes de ce que nous n'écrivons point, et nous le faisons réglément tous les jours. C'est la chose du monde la plus cruelle de se tuer à force de mander ce qui se passe, et ne pas avoir la consolation de savoir que l'on est un peu content. Depuis que vous m'avez mandé de donner mes lettres à M. de Saint-Pouange, je l'ai toujours fait; et pourtant j'apprends que l'on n'en reçoit pas davantage. Il est pourtant vrai que mon écriture me fait souvent perdre le boire et le manger. Dès que je suis habillé, j'écris; dès que je descends de cheval, j'écris; enfin je ne fais autre chose, et suis outré de voir la peine que je prends et que vous ne sauriez vous imaginer, perdue. Il faudroit que je fusse le plus sot homme du monde, pour ne pas profiter de la permission que le roi m'a donnée. Aussi n'ai-je pas cela à me reprocher, car depuis que je suis ici, je lui ai écrit six lettres. Monseigneur peut rendre témoignage de ma régularité là-dessus. Je suis ravi que l'on le loue et le fasse valoir, puisqu'il le mérite, mais je voudrois aussi que l'on parlât de moi qui fais tout de mon mieux, et qui, à ce que je crois, ne réussis pas mal jusqu'à présent. Je n'aurois jamais cru que la négligence

1. *Autographe* des archives de Mouchy.

[redacted]

d'un misérable courrier vous pût faire changer de sentiments; mais je le vois bien à présent, puisque du moment que vous ne recevez pas de lettres, vous oubliez que l'on vous a mandé du bien de moi. Mon désespoir passeroit l'imagination, n'étoit que ma conscience ne me reproche rien. Au lieu de m'encourager, le moment que je suis en péril, vous vous affligez; et le moment que je n'y suis plus, vous me grondez. Ne vous affligez point tant quand je suis en danger, et ne vous fâchez pas aussi quand vous ne recevez pas tous les jours des lettres, et que l'amitié que vous avez pour moi vous fasse croire qu'il n'y a point de ma faute, et vous fasse prendre mon parti quand on m'accuse. M. de Montchevreuil est fâché autant que moi. Si nous ne vous aimions pas aussi tendrement que nous le faisons, vos reproches ne nous toucheroient pas tant. C'est ce qui fait que vous ne pouvez me savoir mauvais gré de la violence de ma lettre. Je vous en demande pardon si elle vous fâche, mais je n'ai pu me laisser piller sans me défendre. Voici la onzième lettre que je vous écris, et je n'en ai reçu que six de vous; je dis cela par occasion, et ne me plains pas.

Quoi qu'il soit de la charité de prendre soin des absents, je ne sais si c'est bien prendre mon temps, à la fin d'une lettre de reproches, de vous prier, quand vous en trouverez l'occasion, de dire à madame de Montespan que nous manquerons bientôt d'argent. J'ai ouï dire qu'elle nous renvoie M. de Malesieux, ce qui ne me surprend point, car je sais qu'elle a toujours peur qu'on ne la vole, quoique

[redacted]

M. de Montchevreuil ne soit pas d'humeur à le faire.

Je ne puis demeurer avec vous brouillé, et je vous prie de n'avoir point de rancune. Je m'accommode fort bien de ce métier-ci, et j'espère qu'un jour je pourrai y réussir. Au moins, à présent fais-je tout mon possible pour m'instruire. Ma santé est bonne, Dieu merci; mais cela ne durera guère, si vous continuez à n'être pas contente de moi. Vous m'avez appris assez de maximes pour que je puisse vous donner celle-ci, qui est d'excuser vos amis. Commencez par moi, puisque je suis celui de tous qui vous est et sera toujours le plus fidèle. Adieu.

LETTRE CXL

A M. JASSAULT, MISSIONNAIRE A VERSAILLES.

Fontainebleau, 27 octobre 1688.

Si vous me disiez en confession ce que vous m'écrivez aujourd'hui, je croirois devoir l'écouter sans réplique et souffrir en esprit de pénitence ce que j'y pourrois trouver d'injuste, mais comme c'est une lettre, je crois que vous voulez une réponse et qui soit dans toute la liberté que j'ai avec vous.

Je m'aperçus bien le jeudi saint que madame de Brinon vous avoit persuadé, et j'écoutai avec assez d'étonnement que vous me disiez qu'elle ne céderoit pas à ma faveur et à ma puissance, et que sa conscience l'emporteroit toujours sur la complaisance

1. *Autographe* publié par M. Fouque dans le *Bulletin du comité de la langue et de l'histoire de France*, t. III, nº 9.

[redacted]

qu'elle me devoit. Je croyois que vous saviez assez que ce n'est pas moi qui mettrai le désordre dans Saint-Cyr, que c'est moi qui y prêche la régularité, et que je ne connois rien que je puisse me reprocher qu'un peu trop d'impatience des défauts qui y sont et d'avoir trop souffert du relâchement de madame de Brinon, qui a gâté les Dames au point qu'elles m'ont dit elles-mêmes qu'elles avoient une extrême peine à obéir présentement à la sous-prieure qui les conduit pendant les absences de leur supérieure (parce qu'elles n'y sont pas accoutumées). Il faudroit écrire un volume pour vous expliquer tout ce qui fait nos démêlés depuis trois ans. J'ai employé tout ce qui m'a été possible pour la changer, et je n'ai appelé du secours que lorsque j'ai été à bout. Je vous *ai consulté*, vous l'avez condamnée; j'ai consulté M. *Joly* par vous; il m'a fortifiée; j'ai consulté le père de La Chaise, il ne la croit pas religieuse; j'ai consulté M. l'abbé des Marais, qui trouve qu'elle a tort. Fortifiée par tous ces bons avis-là, j'ai été plus ferme à faire observer ce que ces messieurs ont cru bon, et voilà ce que madame de Brinon n'a pu souffrir. Tout s'est passé à merveille pendant ses voyages et pendant ma maladie, mais à son retour de Bourbon, tous les troubles sont revenus. J'ai donc pris là-dessus ma résolution et je l'ai mandé à madame de Brinon qui est de l'ôter tout à fait, ou de la laisser faire. J'ai mis cette décision au jugement de gens de bien et j'en attends en paix la décision, résolue à m'y soumettre malgré toutes les raisons que je crois avoir. Si on me conseille d'ôter madame de

[redacted]

Brinon, je le ferai dès que je serai à Versailles, et je souffrirai tous les déchaînements.

LETTRE CXLI

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp devant Philipsbourg, ce 21 octobre 1688.

Je ne me sens pas de joie de ce que le roi est content de moi, et je suis persuadé que vous me connoissez assez pour n'en pas douter. Je vous suis infiniment obligé de la part que vous voulez bien prendre à tout ce qui me regarde. Je vous prie de faire mes compliments aux comtesses[2]; on m'avoit déjà dit que l'on jouoit chez vous, je crois que cela fait un bel effet auprès de cette grande fenêtre que j'aimois tant. Nos affaires sont ici en bon chemin et j'espère que nous aurons fini ceci dans dix ou douze jours. Ccomme le roi reçoit de mes nouvelles fort souvent, je crois qu'il n'est pas nécessaire que je vous en mande. Tout ce que je vous dirai, c'est que je m'applique le plus que je puis à devenir capable de quelque chose et que j'entre dans tous les détails et me fais rendre compte de tout; je vous prie d'être persuadé que personne n'est plus à vous que moi.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. De Mailly, de Caylus et de Mornay, qui formaient la société ordinaire de madame de Maintenon. La troisième était la femme de Henri de Mornay, fils du marquis de Montchevreuil.

[redacted]

LETTRE CXLII

NOTE PRÉLIMINAIRE

L'abbé Gobelin devenait vieux, malade et inutile à madame de Maintenon. « Il prit une si grande crainte de moi, raconte-t-elle, il me traita avec tant de respect, il m'embarrassa si fort par la contrainte que mon élévation lui donnoit, que, de continuelles infirmités se joignant à toutes ces raisons, je fus obligée de me priver de ses conseils. » Mais cela n'eut lieu définitivement que trois ans après. En attendant, elle chercha à le remplacer, et elle hésita longtemps entre le père Bourdaloue, l'abbé de Fénelon et l'abbé Godet des Marais. Elle demanda des instructions à ces trois ecclésiastiques, et voici l'une des premières que lui envoya Bourdaloue.

DU PÈRE BOURDALOUE A MADAME DE MAINTENON.

Ce 30 octobre 1688.

J'ai reçu la lettre que l'on m'a apportée de Fontainebleau, et puisque vous voulez qu'en y répondant, non-seulement j'entre avec vous dans le détail, mais que je décide et que j'ordonne suivant le détail même que vous me faites, je m'en vais ordonner et décider.

J'approuve tout à fait l'idée que vous avez conçue de la dévotion solide, et pourvu que vous la remplissiez dans tous ses chefs comme elle est exprimée dans votre lettre, je ne crains pas que l'opposition

1. *Autographe* publié par M. de Château-Giron, sous le titre de : *Instruction générale donnée le 30 octobre 1688 par le Père Bourdaloue à madame de Maintenon.* — Paris, Firmin Didot, 1819.

[redacted]

que vous pourriez avoir à certains petits assujettissements vous éloigne jamais de Dieu; car c'est alors que vous éprouvez ce qu'a dit saint Paul : *Là où est l'esprit du Seigneur, là est aussi la liberté.* (Cor., ch. II et V). Mais je voudrois que vous eussiez cette idée de dévotion toujours présente, que vous la relussiez souvent, que vous vous y attachiez exactement, et c'est pourquoi je vous la garderai pour vous la renvoyer ou pour vous la rendre moi-même, afin qu'elle vous serve de règle et que vous y puissiez avoir recours dans tous les états de relâchement où il vous arriveroit de tomber.

Quand je vous ai parlé des exercices de piété auxquels je voulois que vous eussiez un attachement inviolable, j'ai entendu ceux dont l'ordre d'une vie chrétienne ne permet pas qu'on se dispense, par exemple, la prière du matin, celle du soir, l'examen de la journée, tant pour la prévoir que pour la réparer devant Dieu, la revue du mois, le sacrifice de la messe, la préparation à la confession et à la communion, en un mot les mêmes choses à peu près que vous pratiquez et dans lesquelles vous me marquez qu'il est rare qu'on vous dérange. Lorsqu'il sera donc question de ces devoirs, vous vous ferez un point de religion de vous y assujettir, et quoique votre naturel vif et actif vous persuadât alors qu'une bonne œuvre seroit quelque chose de meilleur que de vous forcer à attendre avec un esprit distrait et un corps paresseux que l'heure de votre sable [1] soit

1. La Beaumelle met : « que l'heure de la table soit passée. »

[redacted]

passée, vous attendrez qu'elle s'écoule, mortifiant cependant votre esprit et votre corps, tâchant à surmonter par votre ferveur l'inapplication de l'un et la paresse de l'autre, vous humiliant devant Dieu et vous confondant de votre lâcheté à le prier; et pour la bonne œuvre, à moins qu'elle ne fût absolument pressée, il est nécessaire de la remettre à un autre temps; car la maxime de saint Paul, *où est l'esprit du Seigneur*, *là est aussi la liberté*, n'exclut pas la sainte violence qu'on doit se faire à soi-même pour s'appliquer et vaquer à Dieu : sans cela il seroit impossible d'éviter que la vie d'action ne fût pleine d'imperfections et ne se tournât en dissipation, quelque bonne intention qu'on eût de se préserver de ces deux désordres.

Hors de ces exercices que j'appelle privilégiés, et qui tiennent, comme j'ai dit, le premier rang dans la vie chrétienne, pour tous les autres qui seroient de votre choix ou de votre dévotion, c'est la prudence accompagnée de la charité qui vous doit conduire et qui doit par conséquent, dans l'usage que vous en ferez, faire cesser vos scrupules et vos inquiétudes; ainsi, quand il vous prendra envie de vous renfermer pour méditer et pour lire, et qu'on viendra malgré vous ouvrir votre porte pour une affaire dont vous serez interrompue, bien loin de vous troubler, vous vous soumettrez à l'ordre de Dieu, vous vous ferez un mérite de quitter Dieu pour Dieu; et sans témoigner aucun chagrin, avec un esprit libre, s'il est possible, et un visage égal, vous expédierez l'affaire dont il s'agit, édifiant par votre

[redacted]

douceur ceux qui ont dans ces rencontres à traiter avec vous, et vous persuadant que d'en user ainsi vaut mieux pour vous que la méditation et la lecture que vous auriez continuée. De même, quand vous aurez des lettres à écrire, et qu'elles ne seront point d'une nature à pouvoir être différées, vous abrégerez votre prière et vous demeurerez tranquille.

Quand vous serez à Saint-Cyr et qu'il vous faudra vaquer à quelque chose du règlement ou de l'intérêt de la maison, vous vous absenterez de vêpres et vous n'en aurez aucune peine, c'est Dieu qui le veut dans cette circonstance, et il lui faut obéir; car le grand principe que vous devez établir est que la volonté de Dieu doit être la règle et la mesure de tout ce que vous faites, et que, jusque dans les plus petites choses, ce qui vous paraît de la volonté de Dieu soit ce qui vous détermine. Or, par là vous serez toujours en paix, qu'importe que vous agissiez ou que vous priiez, pourvu que vous fassiez actuellement ce que Dieu demande de vous?

J'entre fort dans votre sentiment, que d'avoir passé la journée à faire des bonnes œuvres, c'est avoir prié tout le jour, et c'est un des sens que les Pères de l'Église donnent à ce précepte de Jésus-Christ, quand il dit, dans le chap. XVIII de Saint-Luc : « qu'il faut toujours prier sans jamais cesser de le faire; » mais ce que vous m'ajoutez du plaisir que votre naturel bienfaisant vous fait prendre à ces bonnes œuvres, m'oblige à vous donner deux avis qui me paroissent en ceci bien essentiels : l'un, qu'afin que ces bonnes œuvres vous tiennent lieu de prière, il

[redacted]

ne suffit pas de les faire par l'attrait du plaisir que vous y prenez, car cela devroit plutôt vous les rendre suspectes et vous faire craindre qu'elles ne fussent purement humaines et naturelles; mais il faut que vous les rapportiez à Dieu, en les faisant par des motifs dignes de Dieu, dans la vue de le glorifier, de racheter vos péchés, et de réparer les années malheureusement données au monde; car il est évident qu'agir avec ces intentions, c'est prier; l'autre, qu'il faut que vous fassiez ces bonnes œuvres avec discernement, c'est-à-dire que vous ne consumiez pas les talents, l'esprit, le crédit que Dieu vous a donnés à faire des bonnes œuvres peu considérables, pendant que vous en pourriez faire de plus importantes que vous ne faites peut-être pas, c'est-à-dire que les *bonnes* œuvres de votre goût, et qui vous coûtent peu, ne vous détournent pas de celles qui seroient plus utiles, mais qui vous coûteroient aussi plus de soins et plus de peines, ce qui est peut-être la cause de la répugnance que vous y avez; car dans la place où Dieu vous a mise, il ne se contente pas que vous y fassiez du bien, il veut que vous y fassiez de grands biens; et comme saint Chrysostôme disoit en parlant de l'aumône : qu'il falloit craindre qu'au lieu d'être récompensé pour avoir donné, on ne fût un jour puni pour avoir donné trop peu, aussi devez-vous prendre garde qu'après avoir fait quelque bien, vous ne soyez encore coupable de n'en avoir pas fait assez, ou plutôt de n'avoir pas fait celui que Dieu demandoit plus particulièrement de vous.

Je ne vous dis point ceci pour vous inquiéter et

[redacted]

pour vous embarrasser, mais pour vous encourager et pour exciter votre zèle; c'est à vous à examiner devant Dieu ce que vous pouvez et de quoi vous êtes capable, et c'est à vous de profiter des occasions que la Providence vous fera naître pour parler et agir utilement; car c'est alors que votre action sera une excellente prière. Mais c'est pourtant dans la prière même et dans la communication avec Dieu que vous devez vous préparer et prendre des forces pour ce genre d'action.

Quoique la posture dans laquelle on prie ne soit pas absolument l'essence de la prière, elle ne doit pas cependant être négligée, car le corps aussi bien que l'esprit doit contribuer à honorer Dieu et à lui rendre, même extérieurement, le culte que nous lui devons, la religion que nous professons n'étant pas, dit saint Augustin, la religion des anges, mais des hommes : c'est ce que l'Écriture nous enseigne et ce que l'expérience même nous fait sentir. Suivant ce principe, quelque foible que vous soyez, et à moins que vous ne fussiez tout à fait malade, vous commencerez au moins votre prière à genoux pour la continuer ensuite, s'il est besoin, dans une posture plus commode, mais pourtant honnête et respectueuse, vous souvenant toujours que vous êtes devant Dieu et que vous lui parlez; car pour la prière du lit, vous ne vous y réduirez que dans l'état de maladie, pendant laquelle je conviens que les aspirations fréquentes sont la manière de prier non-seulement la plus facile, mais la meilleure. Je ne dis pas qu'il ne soit bon de prier dans le lit, puisque David,

[redacted]

qui étoit un homme selon le cœur de Dieu, l'a ainsi conseillé et pratiqué, comme il paroît en tant d'endroits de ses psaumes; je dis que de prier seulement dans le lit est une espèce de mollesse et d'irrévérence, que cela n'est excusable que dans la maladie, et nullement dans ceux qui ne le sont pas, quoiqu'on se flatte de prier alors avec plus d'attention : ce qui est un prétexte ou un artifice du démon et de l'amour-propre qui se cherche jusque dans les choses les plus saintes. Quand donc il vous arrivera de vous coucher devant la personne que vous me marquez [1], ne vous dispensez point pour cela de faire à Dieu au moins une prière courte avant de vous mettre au lit; cette régularité l'édifiera et lui pourra être une fort bonne instruction [2].

Je trouve très-bon que pour fixer votre esprit dans l'oraison, vous écriviez, en la faisant, les lumières et les vues que Dieu vous donne; c'est un moyen très-propre, non-seulement à vous appliquer dans le moment au sujet que vous méditez, mais pour en conserver le souvenir et pour en pouvoir plus long-temps profiter, relisant après les choses dont vous aurez été touchée; il faut seulement prendre garde que l'application que vous aurez à écrire, à force d'occuper votre esprit, ne dessèche votre cœur et ne l'empêche de s'unir à Dieu par des affections vives et tendres, dans lesquelles consiste l'essentiel de l'oraison, car alors ce que vous appelez oraison deviendroit étude, et ce ne seroit plus prier, mais com-

1. « Devant le roi » (*Note des Dames de Saint-Cyr.*)
2. Bourdaloue était donc dans le secret du mariage?

[redacted]

poser. Si vous évitez cet inconvénient, l'écriture jointe à l'oraison, à l'examen de votre conscience et aux autres exercices intérieurs, vous pourra être d'un très-grand fruit, et je conçois en particulier que votre dernière lettre prise de la sorte, en même temps que vous l'écriviez, étoit pour vous une véritable oraison; mais je suppose toujours que le cœur en fût occupé aussi bien que l'esprit, car encore une fois dans l'oraison l'esprit ne doit agir que par le cœur.

Vous voulez que je vous règle le temps que vous demeurerez à la prière, le voici : Quand vous vous porterez bien, vous vous tiendrez à celui que vous avez jusqu'à présent observé vous-même, qui va, dites-vous, jusqu'à une heure; une heure pour vous, c'est assez, il s'agit de la bien employer, et que Dieu n'ait pas à vous faire ce reproche que Jésus-Christ fit à saint Pierre : Quoi! vous n'avez pu veiller une heure avec moi! Quand vous serez indisposée ou languissante, c'est l'état de vos forces qui vous réglera; mais ce que vous ne pouvez faire alors d'une façon, vous le ferez de l'autre; car la souffrance, avec soumission et avec résignation parfaite à la volonté de Dieu, sera une prière bien plus longue et plus continuelle que celle que vous feriez dans votre oratoire ou au pied des autels.

Quand vous ne serez pas maîtresse de votre temps, car il vous doit être indifférent que vous le soyez ou non, vous en donnerez à la prière autant que vous le pourrez, et Dieu sera content de vous. Pourquoi donc, en ce cas-là, seriez-vous dans le trouble?

[redacted]

Vous craignez que la peur d'être importunée ne vous fasse prier Dieu dans votre chambre plutôt que d'aller aux saluts qui se disent dans les églises ; en effet, vous pouvez manquer en ceci, et dans la substance de la chose, et dans le motif : dans la chose, car il est à propos que vous alliez quelquefois à ces saluts, quand ce ne seroit que pour donner l'exemple en vous conformant à la dévotion publique ; je dis quelquefois, comprenant bien que très-souvent vous aurez des empêchements légitimes et de justes raisons de n'y pas aller. Dans le motif, car il ne vous est pas permis d'appréhender si fort l'importunité, laquelle vous devez regarder dans l'ordre de Dieu comme une dépendance de votre état. Cette peur trop grande d'être *importunée* ne pouvant venir que d'un fond d'orgueil secret ou d'amour excessif de votre repos, étant par conséquent directement opposée à l'humilité, à la charité, à la mortification chrétienne, il faut donc la modérer en vous oubliant un peu vous-même et vous abandonnant davantage à la conduite de Dieu, dont les desseins sont souvent attachés à ce qui vous importune.

En combien de manières y avez-vous peut-être manqué pour vous être sur cela trop écoutée, et combien la suite de l'importunité vous a-t-elle fait perdre d'occasions heureuses de rendre à Dieu et au prochain des services importants que vous voudriez lui avoir rendus?

Il faut vous faire une vertu de souffrir qu'on vous importune, d'aimer à être importunée pour de bons

[redacted]

sujets, et de ne craindre que l'inutilité de ce qui est pour vous importunité.

Vous avez très-bien fait d'omettre depuis deux mois la pénitence que vous vous étiez prescrite; comme je suppose que vous avez pris en esprit de pénitence le mal que Dieu vous a envoyé, il vous a dû être une pénitence d'autant plus salutaire et d'autant plus sûre, qu'elle n'a pas été de votre choix, mais de celui de Dieu. Cela n'empêchera pas que vous ne repreniez l'autre quand votre santé sera rétablie; mais il faut qu'elle le soit parfaitement, car autrement je n'y consens point, aimant bien mieux que jusque-là vous redoubliez en vous le désir et même la pratique de la pénitence intérieure à laquelle vous devez principalement vous attacher. Il me semble que voilà à peu près les choses sur lesquelles vous m'avez consulté; vous ne vous plaindrez pas que je ne sois pas entré dans le détail.

LETTRE CXLIII

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp de Philipsbourg, ce 31 octobre 1688.

Comme je vous avois promis que je vous écrirois par une occasion, je crois que je n'en saurois trouver une meilleure que celle-ci[2]. Je me flatte que vous n'êtes pas fâchée de la conquête que je viens de faire,

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. Le Dauphin envoyait un courrier pour annoncer la capitulation de Philipsbourg, qui eut lieu le 30 octobre.

[redacted]

par la part que vous prenez à ce qui me regarde. Je vous assure qu'elle me fait un double plaisir à moi par la satisfaction que je sais que le roi en aura. Le duc du Maine m'a dit que vous ne m'écriviez point, crainte de m'importuner. Je vous assure que loin de me faire cette peine, cela me fera le plus grand plaisir du monde; car vous savez comme je suis pour vous. Je vous prie de me croire plus à vous que jamais.

LOUIS.

LETTRE CXLIV

A M. LE COMTE DE CAYLUS[1].

31 octobre 1688.

Vous êtes bien régulier, et vous voyez que je suis aussi bien exacte à vous faire réponse. Vous me faites plaisir de m'écrire, mais je vous prie pourtant que cela n'aille pas jusques à vous en incommoder. Je ne doute pas que vous ne soyez tout occupé d'apprendre votre métier, et je suis bien persuadée que vous y réussirez; vous êtes de bonne race sur le courage, vous êtes homme d'ordre et de détail, vous êtes appliqué, et voilà, ce me semble, ce qui fait un bon officier. Je n'ai pas de si bonnes nouvelles à vous apprendre de la comtesse de Caylus que l'autre fois :

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.
Cette lettre est adressée au camp devant Philipsbourg. Nous avons vu que M. de Caylus était l'un des menins de Monseigneur.

[redacted]

elle a eu une petite fièvre qui paraît vouloir se régler en double quarte, et est en tout fort languissante.

Adieu, monsieur le comte; mes compliments, je vous prie, à MM. de Mursay, et croyez que je suis pour vous comme vous le pouvez désirer. Si vous m'écrivez, que ce soit sans façon, je vous prie.

LETTRE CXLV

A M. L'ABBÉ GOBELIN [1].

Ce mercredi au soir, octobre 1688.

Je vous prie de me mander en quel état vous êtes précisément, et quand vous pourriez venir ici, où vous seriez fort nécessaire vendredi; mais ne faites nul effort, et conservez-vous pour nous, je vous en conjure, par amitié et par intérêt.

LETTRE CXLVI

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON [2].

Devant Philipsbourg, 1er novembre 1688.

Je ne comprends pas bien, madame, pourquoi vous craignez tant que madame la Duchesse me gâte; mais il faut que vous ayez vos raisons, et je vous assure que j'y songerai. Philipsbourg a capitulé, et M. de Staremberg a demandé un confesseur et un médecin. Je serois bien fâché qu'il mourût, car il

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. *Autographe* des archives de Mouchy.

[redacted]

veut tout ce qu'on veut et paroît le meilleur homme du monde. Je suis ravi du régiment, hors de moi des bontés du roi, charmé de l'application que vous avez sur tout ce qui me regarde, et fort aise du soin que le roi m'a promis qu'il auroit du fils de M. du Bordage. Le courrier va partir, et j'ai peur de n'avoir pas le temps de vous écrire une longue lettre; aussi bien n'ai-je rien à vous mander. Le bruit court que nous n'aurons pas la peine d'aller à Manheim; je vous assure que je m'en consolerois, car je n'ai pas accoutumé d'être si longtemps éloigné du roi et de vous.

Adieu, madame; je vous prie encore de me mander comment réussissent les lettres que j'écris au roi.

LETTRE CXLVII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Devant Philipsbourg, 3 novembre 1688.

Il ne se passe rien ici d'assez considérable pour que je le mande au roi. La garnison a défilé devant Monseigneur[2] : il l'a trouvée fort belle et s'est étonné qu'elle se soit rendue sitôt; l'on a vu neuf cents femmes et enfants. M. de Staremberg, le gouverneur, lui a dit qu'il étoit au désespoir d'avoir perdu une place de cette conséquence-là pour son

1. *Autographe* des archives de Mouchy.
2. Le 1er novembre.

[redacted]

maître, mais que ce lui étoit une consolation que ce fût entre les mains d'un aussi grand prince que lui. Nous allons après-demain à Manheim, et je crois que nous serons bientôt de retour. J'ai prié Monseigneur, en s'en retournant, de vouloir bien voir mon régiment de cavalerie, qui est à Metz, et il me l'a accordé. Je suis bien aise que vous receviez mes lettres régulièrement, et vous prie de me continuer toujours votre amitié. Faites, s'il vous plaît, mes compliments aux comtesses.

LETTRE CXLVIII (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (t. II, p. 11 de l'édit. de Nancy; t. II, p. 137 de l'édit. d'Amsterdam). Louis Racine l'annote : *Je la crois fausse*. Elle est inventée, quoiqu'elle repose en partie sur des faits vrais, mais ridiculement commentés par La Beaumelle.

A MADAME DE SAINT-GÉRAN.

Versailles, ce 4 novembre 1688.

Nous sommes ici dans une grande allégresse; Philipsbourg est pris. Monseigneur sera désormais appelé Louis le Hardi. Le roi est dans une joie inexprimable; et le petit comte rit et pleure tour à tour[1]. Vauban a fait des dispositions admirables; il a modéré le feu de M. de Duras, et a empêché M. le Dauphin de se faire tuer,

1. Je suppose que La Beaumelle entend par là le comte de Toulouse, qui avait alors dix ans.

[redacted]

M. de Louvois veut qu'on aille en Allemagne, et qu'on ravage sans pitié le Palatinat[1]; cependant d'habiles gens prétendent qu'il ne faudroit faire la guerre qu'à l'Empereur, et qu'il est de la prudence de ne pas attaquer l'Empire[2]. On fera tout ce qui paroîtra glorieux; et l'on pensera ensuite à ce qui est utile; on agira, et puis on examinera comment on auroit dû agir[3]. Ma présence gêne M. de Louvois; je ne le contredis pourtant jamais; le roi lui a dit plusieurs fois qu'il pouvoit parler en toute liberté. On croit que je gouverne l'État; et on ne sait pas que je suis persuadée que Dieu ne m'a fait tant de grâces que pour m'attacher au salut du roi[4]. Je demande tous les jours à Dieu qu'il l'éclaire et qu'il le sanctifie. Joignez vos prières aux miennes; elles seront plus efficaces parce qu'elles seront plus désintéressées; vous êtes moins attachée à la terre que *moi*[5].

1. Il n'était nullement question, à cette époque, de ravager le Palatinat. Ce ne fut que l'année suivante, et quand on fut obligé d'abandonner ce pays, qu'on prit cette résolution.

2. Tout cela est absurde. La ligue d'Augsbourg avait été conclue le 9 juillet précédent entre l'Empereur, les électeurs palatin de Saxe, de Bavière, les cercles du Haut-Rhin, de Franconie, de Bavière, etc. On était donc en guerre avec l'Empire et avec l'Empereur.

3. Jamais madame de Maintenon n'a fait cette critique impertinente des actes politiques de Louis XIV.

4. Ceci est une phrase empruntée presque textuellement aux entretiens de madame de Maintenon avec les Dames de Saint-Cyr. Elle est vraie, mais elle n'a pu être écrite à madame de Saint-Géran.

5. Madame de Maintenon a pu dire ou écrire cela aux Dames de Saint-Cyr, mais à madame de Saint-Géran !

[redacted]

LETTRE CXLIX

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp devant Manheim[2], 6 novembre 1688.

Cette lettre-ci servira de réponse pour deux que j'ai reçues de vous depuis la dernière lettre que je vous ai écrite. Je vous assure que je suis sensible à la joie que la prise de Philipsbourg aura faite au roi et à tout le monde ; je ne doute point que la vôtre n'ait été grande, sachant comme vous êtes pour moi ; je vous assure que vous n'avez pas tort, étant aussi de mon côté comme je suis pour vous. Je vous prie de faire mes remercîments aux comtesses et à madame de Montchevreuil, et de lui dire que je suis très-fâché de ses maux, et que je souhaiterois véritablement qu'elle en fût guérie. Je crois que vous fûtes bien importunée l'autre jour par toutes les visites et par tous les jeux qui étoient dans votre chambre ; je crois que vous auriez bien fait de vous retirer dans ce petit cabinet que je connois. Je vous prie aussi de dire à Chanteloup[3] que je suis très-aise d'être encore dans son souvenir. J'attends avec impatience le moment de vous voir et d'aller avec vous à Marly, pour vous assurer que personne n'est plus sincèrement à vous que moi.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. Après la prise de Philipsbourg, l'armée française s'était portée devant Manheim.

3. Voir une note de la page 180.

[redacted]

LETTRE CL

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

9 novembre 1688.

J'ai appris, madame, par M. d'Antin[2], toutes les bontés du roi et les vôtres, ce qui m'a fait un fort grand plaisir; je puis vous assurer que ma reconnoissance égalera toutes les qualités du dessus de votre lettre, et que j'achèterois bien cher une jambe pour que les effets puissent suivre ma bonne volonté.

Il vient d'arriver un accident qui me touche au dernier point[3]; mais je trouve M. de Montchevreuil bien heureux d'avoir une personne comme vous auprès du roi pour prendre soin de ses intérêts. Je vous supplie de vouloir bien vous charger du compliment pour madame de Montchevreuil; l'on m'a dit qu'il valoit mieux que je le fisse faire par vous que de le faire moi-même.

M. de Nesle est fort mal[4]. Je monterai vendredi

1. *Autographe* des archives de Mouchy.

2. D'Antin était le fils légitime de madame de Montespan. Il avait été nommé *menin* de Monseigneur à la demande de madame de Maintenon. On lit à ce sujet dans le *Journal de Dangeau*, le 13 décembre 1685 : « Madame de Montespan témoigna le matin à madame de Maintenon qu'elle auroit bien souhaité que M. d'Antin, son fils, fût auprès de Monseigneur en qualité de ce qu'on appelle *menin*, et le soir, en entrant chez madame de Montespan, lui dit qu'il lui accordoit avec plaisir ce qu'elle avoit témoigné souhaiter. »

3. La mort de Henri-Charles de Mornay, fils aîné du marquis de Montchevreuil, colonel du régiment de Béarn, et aide de camp de Monseigneur.

4. Le 18 octobre, devant Philipsbourg, allant à la tranchée, il

[redacted]

la garde à la tranchée de la citadelle, et je vous assure qu'il ne m'arrivera pas de la descendre avant le bataillon, comme l'autre fois.

LETTRE CLI

NOTE PRÉLIMINAIRE

On lit dans le *Journal de Dangeau*, 14 novembre : « Le comte de Mornay, aide de camp de Monseigneur, étant de jour à la tranchée, fut emporté d'un coup de canon qui tua aussi d'Ardenne, lieutenant des gardes de M. le duc du Maine. Le roi, en sortant du conseil, avant que d'aller à la messe, monta chez madame de Montchevreuil, et lui confirma ce qu'il m'avoit ordonné de lui dire une heure auparavant : qu'il donnait au chevalier de Montchevreuil le régiment d'infanterie et la survivance de la capitainerie de Saint-Germain qu'avait le comte de Mornay, son frère. » (T. II, p. 210).

Le roi écrivit le même jour à M. de Montchevreuil, qui était, nous l'avons vu, à l'armée, auprès du duc du Maine.

LE ROI A M. DE MONTCHEVREUIL[1].

A Versailles, ce 14 novembre 1688.

J'ai été très-fâché de la perte que vous avez faite. Vous savez l'amitié que j'ai pour vous; je serai bien aise de vous la faire voir dans cette occasion en faisant ce que vous désirez, ainsi que madame de Maintenon vous le dira plus particulièrement. Je crois que madame de Montchevreuil vous dira que,

fut blessé d'un coup de mousquet à la tête; il se fit trépaner et mourut le 21 novembre.

1. *Autographe* appartenant à la famille de Mornay.

[redacted]

dans son affliction, elle n'est pas mal satisfaite de moi ; au moins cela m'a paru dans la visite que je lui ai rendue pour lui témoigner la part que je prends à sa juste douleur.

LOUIS.

LETTRE CLII

A M. DE MONTCHEVREUIL [1].

Ce 14 novembre 1688.

Je vous ai déjà écrit ce matin, je le fais encore pour vous dire que les bontés du roi dans cette occasion passent mes espérances. Il a fait l'honneur à madame de Montchevreuil de l'aller voir ; il s'est offensé de ce que je lui ai écrit pour le prier de donner le régiment au chevalier, et il m'ordonne de vous dire qu'il donnera tout ce qu'il donnoit à ceux de vos enfants que vous voudrez. Voilà de grandes consolations, et surtout quand elles viennent d'un roi tel que le nôtre. Je suis assurée que vous lui sacrifieriez dix enfants si vous les aviez ; à plus forte raison, devez-vous les donner à Dieu. J'espère qu'il aura fait miséricorde à celui que nous regrettons : il faut se tenir prêt à l'aller trouver. Je suis édifiée et étonnée de la force de madame de Montchevreuil ; elle a pleuré dans les premières heures, elle a été ensuite dans une tranquillité admirable ; n'en soyez pas en peine, et reposez-vous en

1. *Autographe* appartenant à la famille de Mornay.

[redacted]

mes soins. Nous ne savons encore rien de la veuve. Adieu, mon cher marquis, vous savez comme je suis pour vous.

APPENDICE A LA LETTRE CLII.

La Beaumelle n'a pas connu les lettres que nous venons de citer sur la mort du comte de Mornay ; il en a inventé une, et voici ce qu'il fait écrire par madame de Maintenon à madame de Montchevreuil. Notons d'abord que, au moment de ce tragique événement, madame de Maintenon est à Versailles avec madame de Montchevreuil, qu'elle ne la quitte pas, qu'elle la console, et n'a nul besoin de lui écrire. Malgré cela, La Beaumelle lui prête l'amplification suivante, l'une des plus absurdes qu'il ait inventées (édit. de Nancy, t. II, p. 1 ; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 162).

Votre douleur n'a rien qui soit indigne d'une chrétienne. Il est si naturel de pleurer un fils sage et bien établi ! Dieu ne défend point ces sentiments. Mais prenez garde que votre douleur ne soit trop forte et ne vous fasse murmurer contre la Providence. On lui résiste en vain. Je vous envoie l'abbé : il vous dira combien je suis touchée de votre affliction. Il vous dira aussi combien les félicités de ce monde sont peu solides. Ma fille, vous étiez trop heureuse[1]. Dieu a voulu vous ramener à lui. Il est vrai que le coup est terrible, mais il l'a frappé pour votre bien. Il sait mieux que nous ce qui nous est avantageux. Ces réflexions sont tristes, mais elles sont vraies et convenables à une âme forte telle que la vôtre. A quoi vous serviroient les progrès que

1. Ceci est une des bévues les plus fortes de La Beaumelle. Il ignorait que madame de Montchevreuil était plus âgée que madame de Maintenon, et que celle-ci, au ton qu'elle avait avec elle, l'aurait plutôt appelée *ma mère* que *ma fille*.

[redacted]

vous avez faits dans la piété[1], s'ils ne vous soutenoient aujourd'hui? C'est dans l'adversité qu'il faut juger si l'on a une dévotion sincère. Qu'est-ce que la vertu si elle n'est pas éprouvée? Dieu n'exige pas seulement le sacrifice de nos inclinations vicieuses, il veut encore celui de nos sentiments et de nos plus chères affections.

LETTRE CLIII

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON[2]

Au camp de Manheim, ce 14 novembre 1688.

La capitulation de Manheim vient d'être signée; je me flatte que vous n'en serez pas fâchée. Je sais que vous êtes bien persuadée que je suis très-fâché de la mort du pauvre Mornay, car il étoit le plus honnête homme du monde. Je ne voulus pas vous écrire l'autre jour, parce que je n'aime pas à donner de méchantes nouvelles. Je vous prie, quand vous en trouverez l'occasion, de faire mes compliments à M. de Montchevreuil et à sa femme. J'espère que Frankenthal ne durera pas longtemps, et que je pourrai vous témoigner bientôt moi-même l'amitié que j'ai pour vous.

LOUIS.

1. Comme on le voit, La Beaumelle continue à regarder madame de Montchevreuil comme une petite fille que madame de Maintenon prêche et endoctrine.

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

LETTRE CLIV

LE PÈRE BOURDALOUE A MADAME DE MAINTENON[1].

Novembre 1688.

Madame, je demeure d'accord avec vous qu'une dévotion qui ne consisteroit que dans un certain arrangement seroit quelque chose de bien superficiel, et dont vous ne devriez être nullement contente; car quoique l'arrangement soit bon, surtout jusqu'à un certain point, et qu'il ne faille pas le négliger, il doit pourtant supposer un fond plus solide, et ce fond doit être en vous un amour véritable de la pénitence, un parfait détachement de vous-même, un zèle ardent de la gloire de Dieu, une charité tendre pour le prochain, une humilité sincère, un attachement inviolable à nos devoirs même les plus pénibles, une entière soumission aux ordres de la Providence, une préparation à tout souffrir, et aux autres choses que je pourrois ajouter. Or tout cela se peut pratiquer dans les états mêmes où votre arrangement viendroit à cesser; car il est évident, par exemple, que dans la maladie une partie de cela, pour peu qu'on soit fidèle à la grâce, se pratique non-seulement aussi bien, mais mieux et avec moins de mélange d'amour-propre que dans la santé.

Servez-vous donc des lumières que Dieu vous donne sur ce point, et, profitant de votre expérience propre, faites-vous un plan de direction qui

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

soit indépendant de tout, c'est-à-dire que vous puissiez maintenir, et dans l'infirmité, et dans la santé, et dans l'embarras des affaires, et dans le repos, et dans la bonne humeur, et dans le chagrin; car il me semble qu'un excellent moyen pour cela est de faire consister votre dévotion à accomplir la volonté de Dieu selon l'état présent où Dieu vous met, car Dieu, selon les états différents où vous vous trouverez, demande de vous certaines choses dont votre perfection actuelle dépend, et qui valent mieux pour vous que celles qui seroient plus de votre goût et plus conformes à vos idées; il ne s'agit donc pour lors que de vous appliquer à reconnoître cette volonté de Dieu, et à l'accomplir [1].

LETTRE CLV

A M. L'ABBÉ GOBELIN [2].

Ce 25 novembre 1688.

Je suis bien fâchée de la continuation de votre mal, et de l'agitation que vous y joignez en croyant que vous devriez être à Saint-Cyr; je vous ai déjà dit bien des fois que jamais supérieur n'a tant été dans une maison, que l'on est ravi quand vous

1. A la suite de cette lettre, les Dames de Saint-Cyr mettent cette note : « Madame de Maintenon avoit eu dessein de prendre le P. Bourdaloue pour son directeur, comme l'on voit; mais le Père lui ayant dit qu'il ne pourroit la voir qu'une fois en six mois, à cause de la grande occupation que ses sermons lui donnoient, madame de Maintenon, qui avoit besoin d'un conseil plus fréquent, jeta en sa place les yeux sur M. l'abbé des Marais. »

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

n'y êtes pas. Tout cela dit avec la sincérité que vous savez bien qui m'est naturelle ne peut calmer vos inquiétudes, cependant je ne vous conseillerai pas de vous presser présentement pour aller à Saint-Cyr ; les choses y sont dans une attente et dans une incertitude qui n'est pas propre au bien que vous voudriez faire ; je n'y vais plus par cette raison-là. Madame de Brinon et moi sommes embarrassées de nous voir, et cela ne seroit bon à rien [1].

Le roi m'a chargée de savoir de vous s'il vous conviendroit d'avoir une cure que M. l'archevêque vous propose souvent ; mais si j'ose vous en dire mon avis, il me semble que cela n'est guère compatible avec votre mauvaise santé et le soin de Saint-Cyr dont je ne consentirois pas que vous vous éloignassiez pour d'autres emplois.

Je crois que vous poussez trop loin le peu de confiance dans les remèdes ; si vous en vouliez faire, il me semble que vous ne pourriez prendre un meilleur temps que celui de l'état où est Saint-Cyr, ce qui ne peut durer encore longtemps.

Je demande à Dieu tous les jours de tourner tout pour sa gloire et notre sanctification. Calmez-vous, je vous en conjure, et me croyez pour vous comme vous le désirez.

1. Madame de Maintenon était résolue à se défaire de madame de Brinon. Elle écrit sous l'émotion que lui causait cette résolution, pour laquelle elle ne prit définitivement conseil que du roi et de l'abbé des Marais (Voir *Madame de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr*, p. 107).

[redacted]

LETTRE CLVI

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le 10 décembre 1688 arriva à Saint-Cyr madame de Montchevreuil portant une lettre de cachet pour madame de Brinon, par laquelle il lui était ordonné de quitter la maison, de donner sa démission et de se retirer dans un couvent. Cette dame fut stupéfaite, pleura beaucoup, et sans faire une plainte, sans dire un mot à personne, elle partit sur-le-champ, accompagnée de l'intendant Manceau. Elle s'en alla à l'hôtel de Guise, où demeurait la duchesse de Brunswick, et de là se retira dans l'abbaye de Maubuisson, d'où elle ne sortit plus. « Madame de Maintenon adoucit cette disgrâce par des dons et des caresses, et comme elle aimoit encore cette dame, qu'elle jugeoit seulement impropre à l'institut de Saint-Louis, elle resta pendant toute sa vie en correspondance avec elle, spécialement pour lui donner des nouvelles de l'accroissement de l'arbre qu'elle avoit planté[1]. »

Ce petit événement fit du bruit. « Madame de Brinon, écrit madame de Sévigné, l'âme de Saint-Cyr, l'amie intime de madame de Maintenon, n'est plus à Saint-Cyr. Madame d'Hanovre, qui l'aime, la ramena à l'hôtel de Guise, où elle est encore. Elle ne paroît point mal avec madame de Maintenon, car elle envoie tous les jours savoir de ses nouvelles; cela augmente la curiosité de savoir quel est donc le sujet de sa disgrâce. » (T. VIII, p. 318).

Manceau qui, sans être mieux instruit, avait conduit madame de Brinon à Paris, trois jours après sa sortie, lui écrivit la lettre suivante :

1. *Madame de Maintenon et la maison royale*, etc., p. 107.

[redacted]

M. MANCEAU A MADAME DE BRINON[1].

A Saint-Cyr, ce mercredi 13 décembre 1688.

Madame,

Je viens d'avoir ordre de madame de Maintenon de faire charger demain vos meubles, que vous avez souhaité que l'on vous envoyât à Paris, afin de les faire arriver vendredi de bonne heure à l'hôtel de Guise, et m'ordonne, madame, de vous écrire là-dessus, afin que vous donniez ordre à leur réception. Je suis bien touché de déplaisir de vous rendre ce service. Je ne savois pas, lorsque j'eus l'honneur de vous accompagner, que vous abandonniez entièrement cette maison où vous avez laissé tant de piété et d'ordre qu'il sera difficile que l'on ne se souvienne, dans tous les moments de la vie, des soins que vous y avez donnés. Il faut espérer que votre résolution changera, et que vous continuerez ce que vous avez si bien commencé; mais, madame, de quelque façon que la chose tourne, soyez, s'il vous plaît, persuadée du respect et de la vénération profonde que j'aurai toujours pour tout ce qui vous regardera.

MANCEAU.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

LETTRE CLVII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

A Saint-Cyr, ce 15 décembre 1688.

Vous ne croyez peut-être pas qu'une exclamation soit une chose bien plaisante, cependant j'ai pensé mourir de rire de la vôtre et de l'étonnement où vous êtes de ce qui s'est passé[2]; je ne crois pas qu'après cela vous puissiez jamais cesser de craindre. Si vous voulez revenir voir de près ce qui s'est passé, vous verrez que l'éloignement grossit les objets, et que tout est ici, grâces à Dieu, comme on le peut désirer. Ne vous forcez pas si vous êtes malade, mais venez si vous vous portez bien.

LETTRE CLVIII (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Nous terminons l'année 1688 par trois lettres apocryphes de La Beaumelle, et qui sont placées dans son recueil, non datées, entre la lettre apocryphe du 5 septembre et la lettre apocryphe du 4 novembre. Or, par les faits que deux ren-

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. Il paraît qu'en apprenant l'acte d'autorité qu'avait fait madame de Maintenon en expulsant de Saint-Cyr madame de Brinon, l'abbé Gobelin témoigna un étonnement si étrange et même si ridicule, que madame de Maintenon pensa en *mourir de rire*. L'abbé redoubla dès lors ses craintes, ses respects, ses tremblements, de telle sorte que madame de Maintenon, tout en conservant beaucoup d'affection pour ce pauvre vieillard, chercha sérieusement un autre directeur.

[redacted]

ferment, elles appartiennent à l'année 1689, ce qui témoigne la légèreté et l'ignorance avec lesquelles ces lettres sont fabriquées.

La première est un ensemble de phrases vagues, ne reposant sur aucun fait, et qu'il est inutile de discuter. Louis Racine l'annote : *Me paraît inventée.*

A MADAME DE SAINT-GÉRAN [1].

Je vous prie de dater vos lettres; madame de Mornay en fait un recueil[2]; si vous en faisiez autant des miennes, vous n'en auriez plus. Malgré toutes les louanges que vous donnez à mon esprit, je sais bien qu'elles ne sont bonnes que pour le moment. Je vous remercie de ce manuscrit[3]; je l'ai lu avant que de me coucher; il y a beaucoup de vrai, et encore plus de faux. A la place de Madame, j'aurois vu tout cela avec plus d'indifférence. Le roi pouvoit-il croire des choses si absurdes? Et celles qui ne le sont pas, il les savoit déjà, et toute la France avec lui. Le duc de Beauvilliers a pris le bon parti; et tout ce qu'on dit à Paris ne sauroit changer le sentiment de tout Versailles. Il est vrai que vous voyez mieux les choses dans l'éloignement[4]; mais celle-là n'est pas du nombre. Je n'ai pas un moment à moi; ainsi je finis. J'ai pourtant encore bien des choses à vous dire. Si je ne vous vois pas samedi, vous me réserverez ce plaisir-

1. Édit. de Nancy, t. II, p. 3; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 133.

2. C'est-à-dire madame de Montchevreuil; or madame de Maintenon ne la désigne jamais par son nom de famille.

3. La Beaumelle met en note : *les Amours du Palais-Royal*. Il entend peut-être par là un pamphlet du temps : *le Palais-Royal ou les Amours de mademoiselle de La Vallière.*

4. Dans l'éloignement! Madame de Saint-Géran ne quittait point la cour.

[redacted]

là pour dimanche; je serai libre aux heures accoutumées; je voudrois l'être toujours pour vous.

LETTRE CLIX (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre, qui suit la précédente (t. II, p. 6 de l'édit. de Nancy, et t. II, p. 134 de l'édit. d'Amsterdam), est encore plus romanesque : le commencement parle de M. de Lauzun, de l'expédition d'Irlande, c'est-à-dire d'événements relatifs à l'année 1689 : ils sont généralement empruntés aux *Mémoires de madame de La Fayette.*

A MADAME DE SAINT-GÉRAN.

M. de Lauzun est plus à la mode que jamais[1]. Il voudroit que nous unissions ces vengeances. Je lui ai dit que depuis longtemps j'avois tout pardonné. Il est trop vindicatif pour le croire; et cependant il voudroit bien que Mademoiselle[2] lui en dît autant. Il est tout à fait

1. On sait que Lauzun, qui était en Angleterre à l'époque de la révolution de 1688, était parvenu à faire évader la reine et le prince de Galles. Il rentra ainsi à la cour et dans la faveur de Louis XIV. Quant à ce que La Beaumelle fait dire de lui à madame de Maintenon : « Il voudroit que nous unissions nos vengeances... Il est trop vindicatif pour le croire... Il est tout à fait effacé du cœur du roi..., » tout cela est du roman. Il n'y pas un mot relatif à Lauzun dans les lettres authentiques de madame de Maintenon. On trouve seulement dans les *Mémoires de madame de La Fayette* : « Il n'avoit jamais été aimé de M. de Louvois, mais il faisoit tout ce qu'il pouvoit pour gagner les bonnes grâces de madame de Maintenon. Il savoit qu'il n'y avoit que ces deux côtés pour pouvoir approcher le roi. »

2. « Mademoiselle de Montpensier lui avoit défendu de reparoître devant elle. » (*Note de La Beaumelle.*)

effacé du cœur du roi; et *l'inquiet* n'y tient plus qu'à un fil. Il est fort choqué (*c'est apparemment M. de Louvois*) qu'on lui ait ôté la direction des affaires d'Irlande[1]. Il s'en est pris à moi, et puis à madame de Chevreuse. Il comptoit sur des profits immenses[2]. M. de Seignelay ne compte que sur des périls et des travaux. Il réussira, s'il ne prend les choses avec trop de hauteur. Le roi n'auroit pas de meilleur serviteur, s'il pouvoit se détacher un peu de son tempérament. Il en convient lui-même; et cependant il ne se corrige pas.

Quand j'avois de la voix, j'aurois fort bien chanté cette chanson[3], elle ne me dit rien de nouveau; ne sais-je pas que je suis vieille? Si je pouvois l'oublier, le changement de mon humeur me le diroit assez. Cherchez l'auteur, je vous en prie. Si le roi le connoissoit, il me vengeroit; et si je le connois, je me vengerai autrement que lui. Quand je me rappelle madame de Montespan, je compte pour rien tous ces outrages. Je suis fort contente du duc du Maine; et le roi est disposé à lui tout accorder. Mes filles m'occupent beaucoup, mais bien plus agréablement que toutes les intrigues de ces gens qui sont tantôt trompés, tantôt trompeurs,

1. Il s'agit de l'expédition d'Irlande, alors commencée, et commandée par Jacques II. Voici ce qu'on lit dans les *Mémoires de madame de La Fayette* : « M. de Lauzun crut qu'il feroit un grand coup pour lui, et qui plairoit fort à madame de Maintenon, de tirer l'affaire d'Irlande des mains de M. de Louvois pour la mettre dans celles de M. de Seignelay. Il persuada si bien la reine d'Angleterre, que cela fut fait, et peut-être au grand contentement de M. de Louvois, qui ne pouvoit pas être généralement chargé de tout. »

2. C'est une calomnie de La Beaumelle.

3. La Beaumelle suppose que madame de Maintenon a reçu quelque chanson injurieuse; cela lui arrivait journellement; mais il n'en est pas question dans les lettres authentiques.

[redacted]

et souvent l'un et l'autre. Je l'éprouve plus que jamais; il n'est point de dédommagement pour la liberté. Vous faites bien de chérir la vôtre[1]. La philosophie nous met au-dessus des grandeurs; rien ne nous met au-dessus de l'ennui.

LETTRE CLX (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre, inventée par La Beaumelle et qui suit les précédentes, se trouve non datée dans les éditions de Nancy (t. II, p. 9) et d'Amsterdam (t. II, p. 136); or le fait qu'elle raconte est de l'année 1689. Ce fait est emprunté aux *Mémoires de madame de La Fayette* (p. 202), où l'on lit :

« Madame la Duchesse (de Bourbon) étoit des plus jeunes et des plus éveillées, et rassembloit chez elle ce qu'il y avoit de plus jeunes femmes, à la tête desquelles étoit madame de Valentinois, fille de M. d'Armagnac, plus coquette elle toute seule que toutes les femmes du royaume ensemble... M. de Marsan, dont madame la Duchesse s'étoit moquée, s'avisa de lorgner madame la Duchesse, à ce qu'on dit, pour se venger d'elle... Madame la Duchesse répondit aux lorgneries. M. de Marsan écrivit : madame la Duchesse fit réponse... Ce commerce fut découvert. M. le Prince s'en plaignit au roi. Le roi lui dit qu'il n'avoit qu'à faire ce qu'il voudroit, qu'il ne se mêloit plus de la conduite de madame la Duchesse. Madame la Duchesse fut bien grondée. Le roi ne voulut pas lui en parler, mais il dit à madame de Maintenon de le faire. Madame de Maintenon en parla à madame la Duchesse, qui se mit à lui rire au nez, et dit qu'elle n'avoit écrit que pour se moquer de M. de Marsan. »

Voici maintenant le roman que La Beaumelle fabrique avec cette petite anecdote.

1. Encore une fois, madame de Saint-Géran était à la cour, et nullement désireuse de sa liberté.

[redacted]

A MADAME DE SAINT-GÉRAN.

Madame de Valentinois seroit la plus aimable femme du royaume, si elle n'en étoit pas la plus coquette[1]. Vous n'imaginerez point combien toutes ses malices me donnent de chagrins. Le roi n'a pas voulu parler à madame la Duchesse. Je l'ai fait pour lui. Je n'en ai eu que des insultes ou ce qui en approche. Rien n'est plus sensible de la part des personnes qu'on aime[2]. Elle est perdue sans ressource; M. de Marsan se perd, et ne s'en aperçoit pas. Le roi ne souffrira point tous ces déréglements. Il tiendra parole. Je crains moins aujourd'hui l'amour de père, que je n'en crains la sévérité. Mandez-moi ce que vous feriez à ma place. J'ai consulté le père Gaillard; je n'ai pas voulu m'expliquer clairement; ce qui fait qu'il ne m'a pas bien entendue, ou qu'il a feint de ne pas m'entendre. Voyez des personnes habiles et pieuses. Enveloppez le cas; et au nom de Dieu, tirez-moi d'un embarras si cruel[3]. J'offense Dieu par mes impatiences. Il faut que j'y remédie une fois pour toutes. Je crains de me faire des ennemis. Je crains aussi que ma conscience ne me reproche de souffrir un pareil scandale.

1. Nous venons de voir que cette phrase est copiée presque textuellement sur les *Mémoires de madame de La Fayette.*

2. Madame de Maintenon n'a pas pu dire cette naïveté.

3. Tout cela est absurde. La Beaumelle exagère l'anecdote pour donner prétexte aux déclamations qu'il prête à madame de Maintenon.

[redacted]

ANNÉE 1689.

Cette année renferme trente-sept lettres vraies et deux apocryphes. Sur ces trente-sept lettres, il n'y en a que dix de madame de Maintenon; les autres sont du duc du Maine, de l'abbé des Marais, etc. Les lettres de madame de Maintenon présentent peu d'intérêt : quoique l'on soit dans le feu de la guerre de la ligue d'Augsbourg, ces lettres ne font presque point d'allusion aux événements du temps; on ne saurait douter que madame de Maintenon n'en ait écrit quelque chose; mais ces lettres auront été perdues. Les plus intéressantes (vingt et une) de cette année sont celles du duc du Maine, qui avait dix-neuf ans et était alors à l'armée de Flandre : elles témoignent la médiocrité de cet élève chéri de madame de Maintenon qui, au milieu des événements de la guerre, ne trouve rien à écrire, même *au roi*, et s'occupe presque uniquement de futilités. On verra surtout un mémoire sur le règlement de son équipage de chasse, où le pauvre prince tombe à peu de chose près dans la niaiserie. Hâtons-nous de dire que la conduite et les lettres du duc du Maine furent très-honorables l'année suivante.

Dans cette année 1689, madame de Maintenon est principalement occupée de Saint-Cyr : c'est l'époque des représentations d'*Esther* et du commencement des réformes de cette maison. On trouvera donc dans les *Lettres histor. et édifiantes* vingt-deux lettres écrites aux Dames de Saint-Cyr, dix à madame de Montfort, quatre à madame de Vancy, deux à madame de Fontaine, deux à madame de Saint-Pars, deux à madame de Veilhan, une à madame de Radouay, une à la communauté.

[redacted]

LETTRE CLXI (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Comme La Beaumelle n'a point trouvé de lettres de madame de Maintenon relatives aux événements de la révolution de 1688, il y supplée par une lettre à madame de Saint-Géran, dont le fonds est vrai, mais où l'invention se révèle par les détails. Ainsi le récit de l'arrivée du roi d'Angleterre à Saint-Germain n'est nullement exact: il ne parle point de la présence de Louis XIV, et contraste avec le récit de Dangeau.

« Entre cinq et six heures, dit le fidèle chroniqueur, le roi monta en carrosse avec Monseigneur et M. de Chartres et alla descendre au château de Saint-Germain. Il trouva la reine d'Angleterre (arrivée de la veille) au lit. Il causa une demi-heure avec elle et la quitta quand on lui vint dire que le roi d'Angleterre étoit entré dans la cour du château; le roi alla au-devant de lui jusqu'à la porte de la salle des gardes. Le roi d'Angleterre se baissa jusqu'à ses genoux; le roi l'embrassa, et ils demeurèrent longtemps à s'entre-embrasser, et ensuite le roi, lui tenant toujours la main, le mena dans la chambre de la reine, sa femme, et le lui présenta lui disant : « Je vous amène un homme que vous serez bien aise de voir. » Le roi d'Angleterre demeura longtemps dans les bras de la reine, et ensuite le roi lui présenta Monseigneur, M. de Chartres, les princes du sang, le cardinal de Bonzi et quelques-uns des courtisans que le roi d'Angleterre connoissoit. Puis le roi mena le roi d'Angleterre chez le prince de Galles, et après l'avoir ramené chez la reine, en se séparant il lui dit : « Je ne veux point que vous me conduisiez : vous êtes encore aujourd'hui chez moi, etc. » On va voir comment tous ces faits sont transformés dans la lettre à madame de Saint-Géran.

La suite de la lettre est également inventée avec des faits dont madame de Maintenon n'a jamais parlé. Quant à la fin,

[redacted]

elle diffère dans l'édition de Nancy et dans l'édition d'Amsterdam. Après ces mots : « Louvois n'a pas empêché la descente des Hollandois, » l'édition de Nancy ajoute : « Il ne l'a sue qu'après qu'elle a été faite ; tout cela sonne fort mal ; on prendra des mesures pour remettre les affaires ; mais il eût mieux valu rompre les premiers desseins de M. d'Orange. Noailles et Boufflers commanderont, en dépit de Louvois, l'un en Catalogne, l'autre sur la Moselle ; je compte beaucoup sur eux, mais encore plus sur la justice de nos armes. » Cette fin a paru à La Beaumelle lui-même tellement fausse et maladroite, qu'il l'a supprimée et remplacée dans l'édition d'Amsterdam par deux lignes.

A MADAME DE SAINT-GÉRAN.

Le 9 janvier 1689.

Le roi d'Angleterre arriva avant-hier à Saint-Germain, avec le duc de Berwick[1] ; ce fut une chose bien touchante que sa première conversation avec la reine ; ce prince la consoloit, et faisoit les plus tendres caresses au prince de Galles ; on ne peut avoir plus de fermeté ; cette insensibilité à la perte de tant de grandeurs est l'ouvrage de la grâce ; il est beau de voir un roi confesseur ! La cour de Saint-Germain ne le cédera qu'à Versailles en magnificence. Le roi ne quittera les armes qu'après avoir chassé le prince d'Orange[2] ; on dit que c'est un second Cromwel ; il est sûr qu'il s'est déjà emparé de la couronne ; les catholiques sont dans l'oppression ; et le parlement menace de les exterminer. J'ai toujours dans l'idée que si M. Colbert avoit vécu, tout cela ne seroit pas arrivé ; on n'a point empêché la descente

1. Cela n'est pas vrai. Le duc de Berwick était arrivé la veille pour donner des nouvelles du roi à la reine.

2. On va voir, dans la lettre suivante, que madame de Maintenon parle des événements d'Angleterre sur un autre ton.

[redacted]

des Hollandois; on en étoit averti depuis longtemps : mais on ne pouvoit ou l'on ne vouloit pas la croire; le pauvre Barillon est désolé [1].

LETTRE CLXII

A M. L'ABBÉ GOBELIN [2].

A Saint-Cyr, ce 14 février 1689.

Vous voulez savoir de mes nouvelles, et je vais vous en dire moi-même. Je suis un peu tourmentée de mon mal de dents; il m'empêche de venir ici faire mes dévotions; je les ai faites ce matin. Toutes nos Dames sont, ce me semble, dans de bonnes dispositions; madame la supérieure en est très-contente, et je ne vois rien qui n'aille bien. La représentation d'*Esther* [3] m'empêche de les voir si souvent que je le voudrois; je ne puis plus en supporter la fatigue, et j'ai résolu, sans le dire, de ne la plus faire jouer pour le public. Le roi vient [4], et après cela nos actrices seront malades, et ne joueront plus qu'en particulier pour nous ou pour le roi s'il l'or-

1. Barillon était notre ambassadeur en Angleterre.
2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
3. On trouvera tous les détails relatifs aux représentations d'*Esther* dans le chapitre IV de *Madame de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr*. La première représentation avait eu lieu le 26 janvier; trois autres l'avaient suivie, le 29 janvier, les 3 et 5 février; à celle-ci avaient assisté Jacques II, la reine d'Angleterre, presque tous les princes du sang et une nombreuse cour.
4. *Demain*, sans doute. En effet, il y eut encore une représentation le 15. Le 19 eut lieu la dernière : c'est à celle-là qu'assista madame de Sévigné.

[redacted]

donnoit[1]. Nous retrouverons tout en paix, s'il plaît à Dieu, pour passer saintement notre carême. Ne nous abandonnez pas, et ne soyez pas seulement occupé des Dames de Saint-Louis; vous en conduisez d'autres qui ont plus besoin qu'elles de votre secours.

Nous avons une petite demoiselle qui se meurt et beaucoup de malades. Nous ferons quelques changements dans les charges le premier jour du carême. Voilà toutes les nouvelles de Saint-Cyr, et celles de la cour sont que le roi d'Angleterre a été dépouillé de la royauté à la pluralité des voix et que l'on attend la princesse d'Orange à Londres pour la couronner. Le milord Tyrconnell soutient l'Irlande, et demande des munitions et des armes. On lui en envoie; Dieu veuille protéger la religion et nos bons rois qui se sont bien attiré des affaires par leur zèle. Je vous donne le bonjour en vous conjurant de ne point craindre, ne point chercher à me plaire et à entrer dans mes sentiments, mais de consulter de bonne foi des gens de bien et des gens d'esprit pour savoir si ce n'est pas une maxime trop sévère et dangereuse à des jeunes gens que de dire qu'il ne faut jamais avoir de plaisirs. Je crois qu'il en faut faire espérer, en promettre et faire son possible pour persuader qu'il y en a d'innocents, et qu'il y en a de très-doux à servir Dieu[2].

1. Elle commençait à s'inquiéter de l'éclat qu'avaient eu les représentations d'*Esther*.

2. Ceci est relatif aux représentations d'*Esther*, qui étaient blâmées par presque tous les gens pieux.

[redacted]

LETTRE CLXIII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

20 février 1689.

Madame de Montchevreuil me dit hier que vous aviez affaire à Paris et que vous iriez à la fin de ce mois. Si ce sont des affaires qui ne peuvent se remettre, il n'y a rien à dire, mais si elles pouvoient l'être, il seroit bien plus à propos pour notre chère maison que vous ne la quittassiez pas en même temps que moi. Ce que j'y fais ne peut être comparé à ce que vous y faites : cependant je vois que je n'y suis pas inutile. Nos Dames sont charmées de vos conférences, et goûtent fort vos oraisons. Il y a un chapitre sur lequel je voudrois que vous les prêchassiez : l'orgueil, les hauteurs, la fierté. Je suis persuadée que mon exemple a beaucoup contribué à introduire cet esprit dans la maison. Mais avec la même sincérité que je m'en reconnois très-coupable, je vous dis que je ne l'ai jamais poussé si loin. Je pourrois, si la prudence le permettoit, en dire des particularités qui étonneroient tout l'orgueil renfermé dans Versailles. J'ai refusé de faire des chanoinesses, par aversion pour l'orgueil de cet état-là, et j'ai fait pis : il n'y en a point en Allemagne avec lesquelles il y ait plus de mesures à garder qu'avec quelques Dames de Saint-Louis. Dieu pardonne ceux qui y ont répandu cet esprit ! Dieu me fasse la grâce

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

de le détruire par mon exemple ! vos instructions y peuvent beaucoup.

Je crois que vous vous souvenez bien que vous avez une consultation à faire pour moi à Paris.

LETTRE CLXIV

A M. L'ABBÉ GOBELIN [1].

Ce 19 avril 1689.

M. le chancelier m'a fait part de quelques aumônes, et m'a recommandé les hospitalières de la place Royale; jugez s'il a trouvé de la répugnance de ma part[2]; je vous envoie mille francs pour elles, et je vous prie de ne me pas oublier devant Dieu. Je m'en vais à Marly, où j'espère avoir plus de temps à moi que je n'en ai ici; demandez-lui qu'il me fasse la grâce d'en bien user; je suis fort mal contente de moi, et fort satisfaite de Saint-Cyr. J'ai la migraine, et je suis pour vous telle que je dois. Je ne puis vous en dire davantage.

LETTRE CLXV

A M. L'ABBÉ GOBELIN [3].

Ce jeudi 22 avril 1689.

Je vous envoie votre ordonnance que M. le contrôleur général m'a fait donner ce matin. Vous au-

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. On se rappelle que, après la mort de Scarron, madame de Maintenon s'était retirée dans ce couvent.
3. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

riez grand tort de douter de mon amitié; elle n'a jamais changé ni diminué; comptez là-dessus, je vous en prie, et que je ne sois pas un des objets de vos craintes. M. l'abbé des Marais est à Saint-Cyr d'hier au soir, et s'en retournera, je crois, demain. Les Dames m'embarrassent un peu sur les confessions et sur les confesseurs[1]; il faut espérer que cela se calmera. Je songe à l'élection[2]; vous serez averti de toutes les mesures que l'on prendra. Attendez de mes nouvelles tranquillement.

LETTRE CLXVI

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[3].

De Laon[4], ce 22 mai 1689.

Je fus tellement touché et pénétré de l'adieu du roi, que jamais je n'eus la force de lui dire un mot. Mais je crois que le meilleur compliment que je

1. Voir sur ce sujet les *Lettres historiques et édifiantes*, t. I, p. 132.

2. L'élection d'une supérieure après le départ de madame de Brinon. Cette élection eut lieu le 10 mai 1689. Ce fut madame de Loubert qui fut élue. (Voir *la Maison royale de Saint-Cyr*, p. 108.)

3. *Autographe* tiré des archives du château de Mouchy. — La Beaumelle a eu connaissance de quelques-unes de ces lettres du duc du Maine; mais l'édition de Nancy et celle d'Amsterdam les donnent avec de très-grandes différences. Dans l'édition de Nancy, il y a à peine quelques lignes vraies, tout le reste est inventé; dans l'édition d'Amsterdam, le texte est plus correct et plus exact.

4. On lit dans le *Journal de Dangeau*, à la date du 21 mai: « M. le duc du Maine a pris ce matin congé du roi pour aller servir dans l'armée de Flandre, à la tête de son régiment de cavalerie. »

[redacted]

puisse lui faire est de bien observer tout ce qu'il m'a ordonné en partant, et me rendre digne par là des bontés qu'il me témoigne. Si je resortis de votre chambre sans vous approcher, vous devez m'en avoir obligation, car je ne le fis que pour vous cacher l'état où m'avoit mis l'adieu que je venois de faire, qui n'auroit servi qu'à vous attendrir encore davantage. J'ai joint mes gens ici. Ils ont tous été bien aises de me voir. Je loge à l'évêché, où j'ai trouvé, sans compter cinq harangues, M. le duc et madame la duchesse d'Estrées avec leurs filles et madame de Vaubrun. L'affluence de gens qui sont venus au devant de moi eût fait grand plaisir à Monsieur, mais pour moi j'en étois fort honteux. Au style tiré de ma lettre, vous pouvez juger aisément que je ne sais que vous mander. Mais comme l'on dit que les plus courtes folies sont les meilleures, je crois qu'il en est de même des sottises; c'est pourquoi je la finis tout court.

LETTRE CLXVII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

A Rocroy, ce 24 mai 1689.

J'écris au roi, madame, sans cérémonie, comme l'année passée. Je vous supplie de vouloir bien lui en faire mes excuses. Je lui mande que j'espère joindre le maréchal d'Humières[2] après-demain au

1. *Autographe* des archives de Mouchy.
2. Commandant l'armée de Flandre.

[redacted]

camp de la Bussière. J'irai coucher demain à Philippeville. J'ai fort bien gouverné mon domestique jusques à présent, et je songerai à ne plus faire le sot avec lui. Je n'ai rien autre chose à dire sinon que nous nous portons tous fort bien, et que je vous demande toujours votre amitié.

LETTRE CLXVIII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Mai 1689.

J'ai déjà commencé, madame, à sentir les fatigues de la guerre, car j'ai été trois jours et deux nuits sans changer de chemise; mais, comme vous l'aviez fort bien prévu, cela ne m'a pas fait grande peine. Il y a une si grande quantité de surtouts à ce voyage ici, que je ne doute pas que cette campagne ici ne soit appelée la campagne des surtouts. Nos personnes se portent fort bien, mais pour les équipages ils sont en méchant état. Je me suis fondé tous les matins, avant que de partir, un déjeuner qui réussit fort parmi tous les gens qui ont l'honneur de suivre Monseigneur. Je ferai tout ce que je pourrai pour contenter, par ma conduite, le roi qui me témoigne tant de bonté. Je vous assure, madame, que j'en suis touché au dernier point, et que je n'épargnerai jamais rien pour m'en rendre digne. Je crois que je ne dois lui écrire que du camp. Pendant ce temps-là

1. *Autographe* des archives de Mouchy.

[redacted]

vous aurez la bonté de le faire souvenir de moi, et lui témoigner ma reconnoissance. Vous ne sauriez après cela me faire un plus grand plaisir que de me mander de vos nouvelles, et d'être persuadée de l'amitié que j'ai pour vous.

LETTRE CLXIX

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

De Tresigny au camp de Pieton, ce 31 mai 1689.

Je n'ai pas manqué de dire à Chambonas ce que vous m'avez ordonné. Je m'étois déjà acquitté de la commission que le roi m'avoit donnée pour lui. Il m'a demandé s'il pouvoit prendre la liberté de vous écrire, et je l'ai assuré qu'oui; je crois que vous ne le trouverez pas mauvais. L'on se porte à merveille en ce pays-ci, et mes valets me disent que j'engraisse à vue d'œil. L'air de la guerre m'est fort bon; j'y dors et mange bien, et ne bois guère. Les officiers paroissent assez contents de moi. Quand je partis, j'oubliai de demander au roi si le régiment des gardes suisses ne devoit pas battre aux champs pour moi, comme général des Suisses[2], dès qu'il n'étoit pas dans un lieu. Je vous supplie de vouloir bien lui en parler, et me mander son intention là-dessus. Les premières choses tirent à conséquence, et personne

1 *Autographe* des archives de Mouchy.

2. Le duc du Maine avait la charge de colonel général des Suisses, ce qui lui valait 100,000 livres de revenu.

[redacted]

ne sait mieux si cela se doit que M. Stoppa[1]. D'ailleurs mes intérêts sont en bonnes mains; je ne m'en mets pas en peine.

Je crois que c'est une mauvaise plaisanterie que vous me faites quand vous me mandez que vous aviez vu le sujet de ma passion. Je n'ai pas été plus savant pour cela, et n'ai point su de qui vous vouliez parler. Je n'écris point au roi, parce que je n'ai rien à lui mander. Il faudroit que l'ennemi se montrât à nous pour nous réjouir; car à moins de cela on fait quasi tous les jours la même chose. Il y a une grande union entre le maréchal et moi, et la manière dont il en use mérite bien que vous lui en fassiez un remercîment. Adieu, madame; je vous assure que je ferai tout ce que je pourrai pour devenir honnête homme et me rendre digne de votre amitié[2].

LETTRE CLXX

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[3].

Ce 8 juillet 1689.

Je ne sais, madame, que vous mander, car il ne se passe toujours que la même chose. Je conserve aussi la même envie d'être brigadier; et, si je l'ose dire, l'application que j'ai au service devroit bien m'attirer cette grâce, ne plaignant point du tout ma peine pour

1. Colonel des gardes suisses.

2. La Beaumelle arrange cela ainsi : « Adieu, madame, je vous assure que je n'oublierai jamais que le roi a fait de moi un prince et vous un honnête homme. »

3. *Autographe* des archives du château de Mouchy.

[redacted]

m'instruire. Mais, pour vous parler franchement, je n'ai point d'espérance; car il me semble que je ne suis pas trop bien à la cour. Ce qui me console, c'est que je n'ai rien à me reprocher. Je commence à voir ce que j'ai toujours ouï dire: que les absents ont tort. D'ailleurs je ne suis point surpris que vous ne m'en ayez rien mandé, car je crois que le roi se cacheroit de vous, si j'étois assez malheureux pour être baissé dans son esprit. La peur que j'en ai me fait craindre que cela ne soit.

LETTRE CLXXI

A M. LE COMTE DE CAYLUS[1].

Ce 30 juin 1689.

J'ai reçu deux lettres de vous qui ne traitent que le mauvais état de votre régiment; on mande ici qu'il est beau et bon et que vous êtes bien intentionné pour faire parler de vous; je voudrois pourtant bien que vous ne vissiez pas de grandes occasions, car l'intérêt public ne s'accommode pas avec l'intérêt particulier. Je crois que madame votre femme vous aura mandé que nous ne sommes pas bien ensemble et qu'elle demeure chez madame de Montchevreuil jusqu'à votre retour, à moins que la fièvre lente qu'elle a ne tourne dans une plus grande maladie; car, en ce cas-là, il faudra bien la ramener dans son appartement. Vous devez être bien content de moi sur les

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

soins que je prends de vous la conserver; et il n'y a rien que je ne voulusse faire dans toute occasion pour vous marquer l'estime, l'amitié et la considération que j'ai pour vous. Je vous crois bien aise d'être avec M. le duc du Maine et je m'en réjouis avec vous.

Je ne vous parle pas de vos affaires, parce que je crois que l'on vous en rend compte.

LETTRE CLXXII[1]

A MADAME DE BRINON[2].

Ce 4 juillet 1689.

Je n'ai point voulu vous prévenir, madame, sur le mariage de mademoiselle de Chanteloup[3], croyant bien que vous la trouveriez heureuse d'épouser un gentilhomme qui a du bien, fils d'un homme aimé et estimé de tous ceux qui le connoissent, et l'un et l'autre faisant par leur mérite une très-bonne figure, et cela au milieu de tous ses parents et dans le pays

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. Madame de Brinon, quoique disgraciée et retirée à l'abbaye de Maubuisson, ne cessa point d'être en correspondance avec madame de Maintenon. Elle recevait de la maison de Saint-Cyr une pension de 2,000 livres et mourut en 1701.

3. Mademoiselle de Chanteloup était une nièce de madame de Brinon, que madame de Maintenon avait élevée et prise auprès d'elle comme secrétaire et demoiselle de compagnie. Toute la parenté de madame de Brinon avait été imprudemment accablée de faveurs par madame de Maintenon; mademoiselle de Chanteloup en avait pris un tel orgueil et de telles prétentions, que madame de Maintenon ne put la garder auprès d'elle; elle lui trouva un parti avantageux, mais qui ne plut pas à la demoiselle.

[redacted]

de mademoiselle de Chanteloup. Si elle avoit usé dix ans de sa vie à mon service, je ne pourrois rien faire de plus avantageux pour elle; instruisez-la bien pour se rendre heureuse par son humeur, car, du reste, elle est sage, modeste, pieuse et très-bonne fille; si elle pouvoit gagner sur elle un peu plus de douceur et moins de pente à la dépense, elle se feroit beaucoup aimer dans sa famille. Je suis très-persuadée de l'amitié qu'elle a pour moi, et qu'elle y sacrifieroit de bon cœur, si je le voulois souffrir, l'établissement que je lui propose, et encore un plus avantageux. Je vous assure que je l'aime fort aussi; mais elle n'est ni d'âge ni d'humeur à faire auprès de moi le personnage dont j'aurois besoin, et qui seroit d'être plus occupée de mon service et de mes besoins que de sa *fortune* et des plaisirs; outre cela, il faut vivre dans une maison avec des esprits bien différents et souvent mal faits. Mademoiselle de Chanteloup est aimée des comtesses[1], et nous la verrons de temps en temps avec plaisir quand elle sera madame de Cantiers. Adieu, madame, je ne sais point quand cela se fera; il s'en est allé à Rouen se faire établir dans un nouvel emploi, qu'il ne veut point qui paroisse une condition de son mariage; j'y ai consenti, me fiant à sa parole. Adieu; je ne passerai pas outre que mademoiselle de Chanteloup ne me dise un oui positif.

1. Les comtesses de Caylus, de Mailly et de Mornay.

[redacted]

LETTRE CLXXIII

A MADAME DE BRINON[1].

Le 11 juillet 1689.

Ne cessez pas vos charités sur mademoiselle de Chanteloup, madame, et tâchez de la rendre un peu plus raisonnable; ce n'est que par bonté pour elle que je vous en parle, mais si elle continue, elle se rendra la plus misérable créature du monde. M. de Cantiers l'épousera, il m'en a donné sa parole, et quoi qu'on puisse lui dire de l'humeur de cette fille, il n'osera me manquer; après cela ce sera à elle à vivre avec eux et à en dépendre. Si elle leur montre l'opposition et le mépris qu'elle fait paroître ici en toute occasion, je doute qu'elle fasse un bon personnage; elle étoit l'autre jour avec moi à Marly à la fenêtre de ma chambre d'où l'on voit ces beaux jardins; je lui dis : « Dans quelque temps une allée de Rosay vous touchera plus que tout ce que vous voyez. » Elle me répondit fort sèchement : « Je ne le crois pas. » Je passai sous silence, comme je fais tout ce que je lui vois faire; mais elle en use comme si elle avoit vingt mille francs de rentes, et que l'on voulût lui faire épouser un misérable; et entre nous, il vaut mieux qu'elle, de quelque façon qu'on le regarde. En un mot, je ne puis ni ne veux la garder; si elle veut se retirer, à la bonne heure; mais je crois l'affaire bonne pour elle, et ce n'est que par le désir de

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

son bonheur que je voudrois qu'elle s'y portât en honnête personne qui a de la raison; si elle continue, je ne crois point que la douceur d'un mari puisse être à l'épreuve de ne lui pas donner un soufflet aux manières méprisantes qu'elle aura, si vous ne la changez. Elle a une grande amitié pour vous, ainsi il n'y a que vous qui puissiez quelque chose sur son esprit[1].

LETTRE CLXXIV

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[2].

Le 24 juillet 1689.

Je vous envoie, madame, une lettre pour le roi, où je lui raconte une aventure fort agréable. Comme je crois qu'il vous en fera part, je ne vous en dirai rien. Il y a quelque temps, sans reproche, que je n'ai reçu de vos lettres; je ne sais ce que cela veut dire, mais je ne veux point m'en fâcher, et aime mieux croire que vous n'avez rien à mander.

On ne sait point de nouvelles certaines à notre armée. L'on dit que Bonn et Mayence sont assiégées, et nous craignons bien que l'armée d'Allemagne soit occupée et possède Monseigneur pendant que nous pourrirons dans l'oisiveté[3]. Ce ne seroit pas là ce

1. Mademoiselle de Chanteloup épousa en effet M. de Cantiers, et se rendit très-malheureuse par son orgueil. Il en sera question plus loin.

2. *Autographe* des archives de Mouchy.

3. En effet, Bonn était assiégée par l'électeur de Brandebourg, et vigoureusement défendue par d'Asfeld; Mayence était investie

[redacted]

que l'on m'a fait espérer, et je serois bien fâché et surpris que vous eussiez voulu me tromper.

LETTRE CLXXV

A M. L'ABBÉ GOBELIN [1].

A Versailles, ce 25 juillet 1689.

Je suis en peine de votre santé, et vous me feriez un fort grand plaisir de m'en informer de temps en temps. Ne soyez pas inquiet de Saint-Cyr, tout y va à merveille, mais on y est fort fâché de votre mal et de votre absence, et je vois avec grand plaisir que l'on y a pour vous tous les sentiments que l'on doit. La piété y augmente tous les jours, et l'on s'y prend de manière à devoir faire espérer que ce ne sera pas une ferveur passagère.

C'est demain la fête de Sainte-Anne, et celle de notre supérieure [2], elle régalera toute la maison ; voilà comme l'on mêle le relâchement et le travail. J'en suis parfaitement contente ; je ne le suis pas tant de moi, et nos chères dames me laissent bien loin derrière elles ; j'espère dans leurs prières. Adieu, ne me refusez pas les vôtres, et croyez que je suis pour vous telle que vous le pouvez désirer.

par le duc de Lorraine ; mais il n'était pas question d'envoyer Monseigneur à l'armée d'Allemagne. Quant à l'armée de Flandre, elle avait ordre de rester sur la défensive.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. Madame de Loubert, qui se nommait Marie-Anne.

[redacted]

LETTRE CLXXVI

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Le 27 juillet 1689.

Vous ne devez pas être fâchée, madame, de me voir plus touché d'un reproche que de toutes les louanges qu'on me donne, et il me semble que cela ne doit partir que d'un bon fond.

Vous me faites un véritable plaisir de me fournir des compliments, car ce n'a jamais été mon fait, et je vous prie de ne me point trahir quand vous reconnoîtrez les vôtres mot pour mot, d'autant plus qu'en *ce pays-ci*, en devenant solide, on perd le talent de tourner finement les phrases.

Je vous prie de vouloir bien représenter au roi, dans les occasions, qu'il aura peine de trouver deux personnes aussi capables de commander ses armées, que M. de Luxembourg et M. le maréchal d'Humières, ni si attachées à lui. Je suis outre cela obligé de rendre témoignage à notre maréchal, qui, sans s'être concerté avec le roi ni avec vous, à ce que je vois, m'a toujours donné les mêmes maximes que vous m'avez données avant mon départ.

1. *Autographe* des archives de Mouchy.

[redacted]

LETTRE CLXXVII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Aux Estines, 7 août 1689.

J'ai reçu depuis peu de jours, madame, une lettre de vous, et je crains que vous ne fussiez fâchée quand vous l'avez écrite; je crois pourtant ne vous y avoir pas donné lieu, que par trop de sincérité à réfuter les impostures que l'on vous faisoit de moi; je serois au désespoir que vous m'en sussiez mauvais gré. Je ne sais si le roi est content de mes dernières lettres, mais j'ai eu bien de la peine à les faire.

Je vous prie, madame, de vous ressouvenir des intérêts de M. le maréchal; lui et moi nous croyons que si vous souhaitez son agrandissement, il ne tarderoit pas à arriver; le temps me fera voir jusqu'où je m'abuse. Adieu, madame, je n'ai rien à vous demander que la continuation de votre amitié.

Je vous prie de croire que je ne vous mande pas ce qui regarde M. le maréchal à sa sollicitation, et que c'est la seule envie que j'ai de lui faire plaisir qui m'a fait parler.

1. *Autographe* des archives de Mouchy.

[redacted]

LETTRE CLXXVIII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Le 9 août 1689.

Je suis bien surpris, madame, que vous ne receviez pas de mes nouvelles, car j'ai grand'peur que vous n'accusiez ma négligence et ne me croyiez paresseux sur ce qui vous regarde; je ne pourrois me consoler si je m'imaginois que vous eussiez cette opinion de moi. Après vous avoir fait des excuses, vous trouverez bon que je vous représente qu'il y a un assèz long temps que je n'ai eu de vos lettres.

Nous avons aujourd'hui d'assez bonnes nouvelles d'Irlande, car on nous mande que M. Rose n'a pas voulu recevoir à capitulation la ville de Londonderry. Je vous supplie de dire au roi que je ne me donne point l'honneur de lui écrire, parce que je n'ai point assez de matière pour une lettre, puisque je ne sais rien autre chose. M. le maréchal d'Humières craint bien avec raison, qu'après le bruit que le roi a fait courir, qu'il l'avoit laissé maître de ses actions, l'on n'ait mauvaise opinion de lui de n'avoir encore rien entrepris. Je vous avoue, madame, que je brûle d'impatience de voir si je ne démens point le sang dont je sors, et si je mérite toutes les bontés que le roi a toujours eues pour moi.

Je vous prie de vouloir bien me fournir des fins

1. *Autographe* des archives de Mouchy.

[redacted]

de lettres, car je n'en ai plus que deux[1]. Je suis ravi d'apprendre tous les jours par la voix publique que tous les gens à qui je m'intéresse sont en bonne santé, vous pouvez juger par là combien je suis sensible à la vôtre.

LETTRE CLXXIX

NOTE PRÉLIMINAIRE

Voici la première des lettres de Godet des Marais à madame de Maintenon. Ces lettres sont très-nombreuses. Elles ont été recueillies par l'abbé Berthier et forment le neuvième volume de la collection de La Beaumelle, dans l'édition d'Amsterdam. On les trouve toutes dans les *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr*. Je ne donnerai qu'un petit nombre de ces lettres, parce qu'elles sont presque toutes des lettres de direction, renfermant peu de renseignements historiques, et qu'elles n'apprennent presque rien sur madame de Maintenon, si ce n'est sa dévotion sévère, sa soumission aveugle à son directeur, sa patience extrême à recevoir des instructions pieuses et sensées sans doute, mais fatigantes, minutieuses, et plus propres à une carmélite qu'à la femme de Louis XIV. Cependant j'en mettrai quelques-unes, parce que l'on connaîtrait mal madame de Maintenon si on ne la voyait dans cette intimité fastidieuse de la direction et du confessionnal. D'ailleurs, ces lettres ont souvent une grande importance historique.

« L'abbé Godet des Marais, disent les *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, étoit un homme de condition et de distinction très-savant, très-pieux et très-zélé; il demeuroit au séminaire Saint-Sulpice et s'occupoit du matin au soir à toutes

1. A dix-neuf ans, le duc du Maine était donc encore un écolier à qui l'on fournissait des fins de lettres?

[redacted]

les fonctions ecclésiastiques; il prêchoit, confessoit, catéchisoit, dirigeoit, alloit visiter les malades et les prisonniers, donnoit tout son bien aux pauvres, pendant qu'il se refusoit tout à lui-même; ce qui est si vrai, que Manceau, intendant de madame de Maintenon, étant allé un jour chez lui, fut fort étonné de ne voir dans sa chambre, pour tous meubles, qu'un méchant lit, une chaise de paille, un pupitre sur lequel il y avoit la sainte Bible et une carte de Jérusalem attachée à la muraille. Le plus bel ornement de cette chambre étoit un clavecin dont il jouoit quelquefois pour se délasser l'esprit. » Sur la renommée de sa vertu, madame de Maintenon l'envoya chercher dans sa retraite pour faire des confessions extraordinaires à Saint-Cyr. L'abbé des Marais ne vint qu'avec répugnance, et, dès ses premières visites, il s'alarma de l'éducation mondaine que madame de Maintenon avait établie dans cette maison, y fit cesser les représentations d'*Esther*, et travailla à sa réforme et à sa transformation en *monastère*. Il prit dès lors un ascendant marqué sur madame de Maintenon, et lorsque celle-ci, obligée de se priver de l'abbé Gobelin à cause de son âge et de ses infirmités, eut d'abord consulté Bourdaloue et Fénelon, elle le prit pour directeur et en fit, dit Saint-Simon, le dépositaire de son cœur et de son âme, pour qui elle « n'eut jamais rien de caché. » Elle le fit nommer évêque de Chartres en 1690.

L'influence qu'exerça des Marais sur madame de Maintenon ne fut pas de tous points heureuse. Cet homme, d'une charité et d'une austérité vraiment évangéliques, avoit un esprit assez étroit et des vues bornées. Il s'attacha trop, et nous le verrons par ses lettres, à faire de madame de Maintenon une femme occupée uniquement de son salut et de celui du roi, passant sa vie en pratiques de piété ou en discussions ecclésiastiques; il en fit trop l'instrument du clergé, la femme d'affaires des évêques, et en quelque sorte *une mère de l'Église.*

Godet des Marais mourut en 1709.

[redacted]

M. L'ABBÉ DES MARAIS[1] A MADAME DE MAINTENON[2].

Le 20 août 1689

Je suis très-persuadé que Dieu veut que je serve de tout mon cœur la personne que vous m'avez recommandée, je souhaite ardemment de le faire utilement, j'y pense souvent devant Dieu, et je ne monte jamais à l'autel sans l'offrir à Notre-Seigneur; je me tiens tout à fait chargé de son âme. J'espère que, par sa ferveur et par ses bonnes œuvres, elle trouvera le moyen d'entrer au royaume éternel de notre Sauveur Jésus-Christ avec une riche abondance de grâces et de mérites. J'ai grande envie d'y aller avec elle, et d'y voir arriver en foule ceux au salut desquels nous aurons contribué. Je vous recommande, madame, à mon tour cette personne que vous m'avez recommandée, veillez soigneusement à son salut; il me semble que l'on doit avoir pour elle les sentiments que saint Paul avoit pour Phébé, l'excellente femme qui servoit l'Église de Corinthe, afin qu'on la reçût au nom du Seigneur, comme on doit recevoir ceux qui sont entièrement consacrés à son service; qu'elle soit assistée dans tous ses besoins, car elle-même en a assisté plusieurs et moi en particulier. Je suis et serai à jamais en Dieu et tout entier à son service.

1. « Il commença à diriger madame de Maintenon lorsque les infirmités de l'abbé Gobelin l'empêchèrent d'être assidu à Saint-Cyr. Il lui écrit dans cette lettre et dans quelques autres en tierce personne, dans la crainte que ces lettres de direction ne tombassent en d'autres mains. » — *Note des Dames de Saint-Cyr.*

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

LETTRE CLXXX

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Le 21 août 1689.

Je suis très-gaillard.

Le roi ayant permis à M. le maréchal de marcher aux ennemis[2], je lui ai demandé quel service il vouloit que je fisse. Il m'a répondu que, commandant huit escadrons, il falloit que je servisse de brigadier; mais ne l'étant pas, je n'oserois le faire que le roi ne l'ait agréé. Je vous supplie de lui demander ses intentions, et de vouloir bien me les mander. J'attends de vos nouvelles avec impatience.

LETTRE CLXXXI

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[3].

A Gerpines, ce 7 septembre 1689.

Je vous avois promis, madame, de vous dire l'effet de notre canonnade. Je ne le fis pas hier, parce que je n'en savois rien; mais des gens venus aujourd'hui de l'armée des ennemis ont dit qu'ils avoient envoyé le soir à Charleroy quatre chariots et deux charrettes de blessés. Ils décamperont demain, selon toutes les apparences, et l'on croit que

1. *Autographe* des archives de Mouchy.

2. Quelques jours après eut lieu l'affaire de Valcour, où une partie de l'armée du maréchal d'Humières éprouva un échec. Le duc du Maine n'y était pas.

3. *Autographe* des archives de Mouchy.

[redacted]

ce sera pour s'approcher de Namur; car ils ont envoyé aujourd'hui marquer leur camp de ce côté-là. Je vous supplie de vouloir bien dire au roi que tous les officiers disent qu'il n'y aura jamais un temps si propre à entreprendre quelque chose qu'à présent que leur armée est retirée sous leurs places. J'oubliois de vous dire qu'ils ont pillé aujourd'hui Chaselet.

LETTRE CLXXXII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp de Hornu, ce 14 septembre 1689.

Nous apprîmes hier par Bruxelles la prise de Mayence[2], qui nous surprit beaucoup. On en dit même des particularités qui empêchent d'en douter.

M. de Court[3], madame, me dit que vous l'aviez chargé de faire une sollicitation à M. le maréchal. Il me pria de la faire, et je m'en acquittai hier. M. le maréchal me répondit qu'il avoit déjà écrit deux lettres là-dessus, et qu'on lui avoit mandé que M. de Louvois ne vouloit plus entendre parler de cette affaire.

Il s'en faut bien que je sois de l'avis de madame de Montespan sur ma campagne, car j'ai été fort alarmé quand j'ai vu dans la lettre que vous écrivez

1. *Autographe* des archives de Mouchy.
2. Mayence, qui avait été mal défendue par le marquis d'Uxelles, capitula le 8 septembre.
3. Voir t. II, p. 165.

[redacted]

à M. de Court, que vous espérez me revoir à votre retour de Fontainebleau. Quoique je ne fasse pas grand'chose ici, j'y fais toujours plus qu'à la cour, où je ne fais en tout que clopiner devant gens à qui cela fait de la peine; au lieu, madame, que j'apprends ici mon métier, et n'y vois point madame la Duchesse que vous craignez toujours qui me gâte. Je ne manque pas, comme vous voyez, de raisons pour demander à servir longtemps, sans parler de l'extrême envie que j'en ai.

LETTRE CLXXXIII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp de Lessines, ce 18 septembre 1689.

Je n'écris qu'un mot au roi; mais je crois, madame, qu'il vaut mieux faire une lettre courte que languissante. Il me semble que vous êtes de cet avis. J'ai si peur que M. de Montmorency ait oublié de faire mes compliments à la famille des Colbert, que je vous prie, madame, de vouloir bien vous en charger. Cette commission vous donnera bien mauvaise opinion de ma politesse, mais je crois pourtant que vous me pardonnerez.

1. *Autographe* des archives de Mouchy.

[redacted]

LETTRE CLXXXIV

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp de Lessines, ce 25 septembre 1689.

Il est vrai, madame, qu'il y avoit longtemps que je n'avois reçu de vos lettres, et même je commençois à chercher par où j'avois mérité votre indignation. J'ai été ravi de savoir que mes lettres ont été bien reçues. Madame de Montespan me reproche assez sérieusement de ne pas avoir impatience de m'en retourner; mais je suis content, pourvu que le roi ait bien pris la chose, puisque je ne suis occupé que de lui plaire. Je ne songe uniquement, madame, qu'à avoir, l'année qui vient, quelque emploi un peu relevé. J'ai appris dans cette campagne le service de la cavalerie, et, sans m'en faire accroire, je pourrois demander à la commander l'année prochaine dans l'armée de quelqu'un de mes amis[2], c'est-à-dire avec M. le maréchal d'Humières, ou avec M. de Luxembourg, si le roi vouloit se servir de lui. Je vous prie de vouloir bien lui représenter dans les occasions qu'il aura peine à trouver deux personnes aussi capables que celles-là de commander son armée, ni si attachées à lui. Je suis, outre cela, obligé de rendre un témoignage à notre maréchal, c'est que, sans s'être concerté avec le roi ni avec (vous), à ce que je crois, il m'a toujours donné

1. *Autographe* des archives du château de Mouchy.
2. Quelle confiance naïve!

[redacted]

les mêmes maximes que vous m'aviez données avant mon départ[1].

LETTRE CLXXXV

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[2].

Au camp de Lestines, ce 29 septembre 1689.

Je connois, madame, dans toute son étendue l'obligation que je vous ai de m'avoir écrit de Trianon. Vous avez raison de croire que je suis fort indifférent sur tous les changements de la robe; car, pourvu que je touche mes pensions, je ne me soucie guère que ce soit M. de Pontchartrain ou M. Le Pelletier qui me les paye[3]. J'ai bien peur que notre armée ne soit oisive dorénavant; mais pour l'année qui vient toutes choses nouvelles, c'est là ma consolation. Je suis ravi de savoir le roi et vous en bonne santé, et je vous souhaite toutes sortes de divertissements à Fontainebleau.

1. Le duc du Maine dit exactement la même chose dans sa lettre du 27 juillet.

2. *Autographe* des archives de Mouchy.

3. M. de Pontchartrain venait d'être nommé contrôleur général des finances à la place de M. Le Pelletier (Voir *Journal de Dangeau*, 20 septembre 1689). Comment madame de Maintenon aura-t-elle pris cet aveu étrange!

[redacted]

LETTRE CLXXXVI

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Ce 3 octobre 1689.

Tant de gens, madame, vous parlent de moi et de ma santé, que je ne vous en dis jamais rien. J'ai appris avec bien du plaisir que quand madame de Montespan demanda au roi quand elle pourroit espérer de me revoir, le roi lui avoit répondu que la campagne n'étoit pas encore finie. J'ai bien envie de valoir quelque chose; vous devez en être persuadée, et je ne souhaite que des occasions. J'ai ouï dire que M. de Villette avoit été fait lieutenant général[2]; trouvez bon, madame, que je vous en fasse mes compliments.

LETTRE CLXXXVII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[3].

Au camp de Leuze, ce 5 octobre 1689.

Je ne vous écrirois pas aujourd'hui, madame, si M. le marquis de Montrevel ne m'avoit prié de le faire, pour vous dire qu'il a appris que M. de Mérinville, gouverneur de Narbonne, est mort, et que la chose du monde qu'il souhaiteroit le plus seroit

1. *Autographe* des archives de Mouchy.
2. Il ne fut déclaré que le 25 octobre.
3. *Autographe* des archives du château de Mouchy.

d'avoir ce gouvernement, qui, n'obligeant point à résidence, ne le détourneroit point du service, et lui fourniroit de quoi le faire plus honorablement. Il m'a prié en même temps, comme il n'avoit point l'honneur d'être connu de vous, de vouloir bien vous mander qu'il étoit de mes amis, comme, en effet, il est vrai. Il n'a pas grand bien, il s'en faut beaucoup; il est très-honnête homme, et le roi le connoît mieux que moi. Tout ce que je puis faire, c'est de vous prier, madame, de lui en parler. J'oubliois qu'il a ajouté qu'il ne songeoit pas à l'avoir si le roi en vouloit gratifier quelqu'un de la maison du défunt[1]. Je serois bien aise qu'on lui fît ce plaisir; mais remarquez, s'il vous plaît, que je ne fais pas toutes mes sollicitations en mêmes termes, et que celle-ci n'est pas de la force de celle que je vous ai faite pour M. le maréchal.

Il m'a passé ce matin quelque chose dans la tête sur laquelle je demande votre protection, vos avis, et que je veux faire par vous; c'est qu'il me semble que le roi, selon toutes les apparences, voulant se servir de moi sur terre plus que sur mer, la chose du monde qui me seroit plus agréable et convenable seroit d'avoir la charge de colonel général de la cavalerie, que je troquerois très-volontiers contre celle des galères[2]. Si vous vous donnez la peine d'examiner

1. « Le roi a donné le gouvernement de Narbonne au sieur de Mérinville, mestre de camp de cavalerie, à condition de payer deux mille francs de pension que feu M. de Mérinville payoit à sa mère, qui n'a que cela pour vivre. » (*Journal de Dangeau*, t. I, p. 2.)

2. Tout cela est fort étrange et témoigne l'aveuglement du

[redacted]

le revenu des deux charges, vous verrez que ce n'est pas le profit qui me fait souhaiter ce changement, mais ma pure inclination qui me persuade que je ferai mieux l'une que l'autre. Si vous trouvez ma lettre raisonnable, et si vous me voulez faire plaisir, sondez le gué, car je serois au désespoir de paroître en rien rebelle aux volontés du roi. Si, au contraire, vous voyez qu'il goûte mes raisons et ma proposition, poussez l'affaire et attendez-vous à bien des remercîments de ma part; car pour de l'amitié, rien ne peut augmenter celle que j'ai pour vous.

LETTRE CLXXXVIII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp de Leuze, ce 6 octobre 1689.

Je vous fais d'ordinaire si peu de compliments et d'excuses de toutes les peines que je vous donne et des libertés que je prends avec vous, que je n'écris cette lettre que pour vous demander pardon une fois pour toutes. J'y ajouterai pourtant que voyant ce matin M. de Jussac[2] plus triste et plus morne qu'à

roi pour ses bâtards. Ce prince, qui choisissait les hommes avec tant de soin et de tact, croyait ses enfants naturels capables de tous les emplois, et le duc du Maine ne voyait dans le commandement de la cavalerie, au lieu de celui des galères, qu'un *troc* indifférent et une affaire de *revenu*.

1. *Autographe* des archives de Mouchy.

2. M. de Jussac était capitaine des gardes de M. le duc du Maine. — Madame de Maintenon lui a écrit plusieurs lettres qui existent encore, mais dont je n'ai pu avoir communication.

[redacted]

l'ordinaire, je lui en ai demandé la cause. A quoi il m'a répondu qu'il avoit mandé à sa femme de ne point aller à Fontainebleau, à cause que son affaire n'avoit point encore été décidée, et qu'il me prioit de faire en sorte qu'elle le fût bientôt de manière ou d'autre. Je finis, madame, en vous recommandant l'affaire dont je vous parlai hier.

LETTRE CLXXXIX

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp de Leuze, ce 7 octobre 1689.

Quoique je me promette, madame, un grand plaisir de revoir la cour, je trouve que vous me donnez bientôt mon congé, et vous attendez bien à me trouver autre que je ne suis. Ce n'est pas encore à moi à raisonner continuellement, et mon absence n'a point diminué l'amitié que j'avois pour madame la Duchesse. Il m'est si naturel d'aimer ma sœur, que je crois que j'aurai bien de la peine à ne la pas voir souvent. Je commence à être persuadé que tous les bons offices que l'on m'a rendus ne feront que me nuire; car les manières de ce pays-ci, où l'on ne voit que des hommes, sont bien différentes de celles de la cour où l'on est environné de femmes qui n'ont pas toutes votre solidité. Vous trouverez seulement que je suis plus occupé de ma grandeur que je

1. *Autographe* des archives de Mouchy.

[redacted]

n'étois, et que je serai bien aise de faire conclure cet hiver le mariage que vous savez [1].

LETTRE CXC

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON [2].

Au camp de Leuze, ce 10 octobre 1689.

Je suis assez inquiet de ma destinée, n'ayant encore reçu aucune réponse des lettres que j'ai écrites pour la savoir. Je vous prie, madame, de vouloir bien m'en mander quelque chose, afin que je puisse prendre mon parti. Souvenez-vous, s'il vous plaît, que vous m'avez promis de ne pas avancer mon retour d'un moment. Il y a une armée qui s'assemble, et nous sommes très-oisifs. Faites un généreux effort, madame, et demandez que j'y aille; vous me ferez un grand plaisir. Si le roi veut que je lui écrive davantage, qu'il me fasse voir plus de choses. Adieu, madame.

1. Madame de Montespan avait conçu le projet de marier le duc du Maine avec une fille de Monsieur. Ce mariage ne réussit pas. « Le roi, qui pensoit toujours juste, dit madame de Caylus, auroit désiré que les princes légitimés ne se fussent jamais mariés. Ces gens-là, disait-il à madame de Maintenon, ne devroient jamais se marier. Mais le duc du Maine voulut l'être... » Nous verrons qu'il épousa une princesse de Condé.

2. *Autographe* des archives de Mouchy.

[redacted]

LETTRE CXCI

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp de Leuze, ce 12 octobre 1689.

Je suis bien touché, madame, de votre amitié, de votre estime et de votre admiration. Je tâcherai de ne jamais rien faire qui vous oblige à changer de sentiments. Je n'ai point d'inquiétude sur mes affaires quand elles sont entre vos mains. J'espère à mon retour vous faire convenir que le service de la cavalerie vaut mieux que celui des galères. Mais je vous prie, en attendant, de me mander comme quoi le roi a reçu ma proposition, car si elle lui faisoit la moindre peine, je n'y songerois de ma vie. Les ennemis ne sont encore guère près de nous.

LETTRE CXCII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[2].

A Blaten, ce 20 octobre.

Je ne vous écris, madame, que pour vous dire

1. *Autographe* des archives du château de Mouchy.

2. *Autographe* des archives de Mouchy. — On lit dans le *Journal de Dangeau*, 2 mars 1689 : « M. le duc du Maine, à qui le roi a réglé sa maison, gouverne ses affaires présentement; madame de Montespan n'en a pas voulu avoir la direction : il jouit environ de 350,000 livres de rente, savoir : 100,000 livres du gouvernement de Languedoc; 25,000 écus de la pension du roi; 48,000 livres de la charge de général des galères; et 100,000 francs de la charge des Suisses, outre une pension qui y est attachée. On ne comprend point dans son revenu le duché d'Aumale, etc. » (T. II, p. 347.)

[redacted]

qu'ayant été informé que les gens de mon équipage, qui sont venus au voyage et que je paye sur mes menus-plaisirs, ne laissoient pas que d'être payés sur la dépense de ma maison, j'ai résolu de ne plus entretenir pour la chasse que ceux qui ne servent qu'à cela, n'ayant, pendant la guerre, que quatre mois à chasser, et pouvant faire un meilleur usage de mon argent. L'homme que je retranche n'a fait qu'entretenir le désordre tant qu'il y a été. Je vous envoie la copie d'un mémoire que j'ai donné à d'Aulnay, et j'espère que vous le trouverez bien raisonné.

Suit un *factum* au dos duquel est écrit : *Mémoire donné au chevalier d'Aulnay.*

Ne considérant la chasse, pendant la guerre, que pour un amusement, comme, en effet, c'en est un, et étant d'ailleurs bien aise que le roi et le public me croient ces sentiments, étant bien aise de jouir de l'argent destiné pour mes menus-plaisirs, et considérant que pendant la guerre je n'aurois guère que trois ou quatre mois à goûter ce léger plaisir, j'ai résolu, par les raisons susdites, et pour ma grandeur, de régler mon équipage de chasse de manière que, présent ou absent, il ne change point. Il y aura le commandant de l'équipage payé, deux piqueurs, trois valets de limiers, cinq palefreniers, en comptant Alexandre, sept valets de chiens. Il ne convient point à un homme comme moi, qui a un nombre infini de gens, de se servir, dans les voyages, de gens que tout le monde connoît sur le pied de pi-

[redacted]

queurs et de valets de limiers. Mon équipage de chasse n'ayant aucun besoin de payeur, c'est lui que je retranche, c'est-à-dire Laroche, d'autant plus qu'il est admirablement propre pour l'entretien et subsistance d'un équipage en campagne, qui est la principale chose à laquelle nous nous devons tous attacher à présent. J'ai résolu de faire cette réforme de mon équipage de chasse, n'ayant, comme j'ai déjà dit, que trois ou quatre mois à en jouir, et n'augmentant point le nombre des chevaux de Versailles, n'y mettant autre différence, que nous tiendrons les chevaux de Versailles plus en haleine. Je joins à toutes ces raisons, que comme vous connoissez parfaitement bien Laroche, et que vous avez bien eu de la peine à lui faire accepter l'emploi qu'il avoit à mon équipage de chasse, quand je l'ai bien connu à mon tour, j'ai eu bien de la peine à l'y souffrir, sans parler des raisons dont je me réserve la connoissance, ne mettant dans ce papier que quelques-uns des motifs qui me font agir, et ma volonté.

LETTRE CXCIII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp de Quiévrain, ce 31 octobre 1689.

Je n'ai point voulu, madame, partir d'ici avant la séparation des troupes. Comme elle se fera demain, j'arriverai vendredi à Versailles. Si le roi va passer

1. *Autographe* des archives de Mouchy.

[redacted]

la Saint-Hubert à Marly, comme je le crois, je vous prie de m'y faire garder un logement. Je vous demande pardon de la liberté que je prends, mais j'espère que vous voudrez bien faire ce plaisir à un pauvre mestre de camp de cavalerie que vous trouverez assurément fort rouillé sur la cour.

LETTRE CXCIV

L'ABBÉ DES MARAIS A MADAME DE MAINTENON[1].

2 novembre 1689.

Je viens, madame, de recevoir votre lettre; servez-vous pour toujours, je vous supplie, de la règle dont nous sommes convenus, de ne rien faire qui puisse paroître singulier au lieu où vous êtes, à moins que la chose ne soit des commandements de Dieu ou de l'Église; je ne vous dirai jamais rien qu'en la supposant. Il est bon, non-seulement pour vous, mais pour les autres, qu'on ne sache pas tout ce que vous faites. Que l'on ne voie rien, s'il vous plaît, en vous que de bon et ordinaire, et que le roi vous trouve aisée et réjouissante; quoiqu'il n'y ait rien d'extraordinaire dans vos dévotions, le monde trouveroit encore qu'il y en a trop, s'il savoit tout : « Toute la beauté de la fille du roi est au-dedans, » et si j'ai de grandes espérances sur vous, c'est parce que vous accompagnez les petites choses que vous faites d'une grande volonté, et d'un grand cœur pour les choses de Dieu. Si je vous crois en assurance, c'est parce que vous

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

faites peu de cas de ce que vous faites, que vous craignez, que vous vous précautionnez, que vous voulez en faire plus, et que vous n'appuyez la fermeté de votre espérance que du bon côté, ne comptant que sur Dieu, et n'oubliant pas votre fragilité.

LETTRE CXCV (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

La Beaumelle place ici une lettre de la reine d'Angleterre à madame de Maintenon, que je regarde comme apocryphe. Nous trouverons plus tard un assez grand nombre de lettres authentiques de cette reine; elles diffèrent sensiblement de celle-ci par le style et le tour des idées; d'ailleurs, *à la fin* de 1689, la reine n'avait pas encore de familiarité avec madame de Maintenon.

Saint-Germain, 1er décembre 1689.

Puisque vous me traitez en cérémonie en me faisant des excuses de n'avoir pas entièrement répondu à ma lettre, il est juste que je vous en fasse autant et encore plus. Je vous conjure de ne pas oublier de me rendre compte de votre santé par mon courrier sans vous donner la peine de m'écrire; car je crains davantage votre peine que je ne souhaite mon plaisir. Vous connoissez mon cœur, il sera toujours le même; mon amitié pour vous ne peut ni diminuer ni augmenter. Je prie Dieu pour l'amour de vous qu'il vous fasse une grande sainte et pour l'amour de moi que ce ne soit pas sitôt.

[redacted]

LETTRE CXCVI

NOTE PRÉLIMINAIRE

Louis XIV, en dotant la maison de Saint-Louis, lui avait attribué les revenus de la mense abbatiale de Saint-Denis; mais comme un tel changement ne se pouvait faire sans l'autorisation du saint-siége, il avait demandé au pape Innocent XI l'extinction du titre d'abbé de Saint-Denis et l'union de ses biens à la maison de Saint-Cyr. Le pape était alors en querelle ouverte avec le roi de France, à cause de la fameuse déclaration de 1682. Il donna son consentement, mais en demandant pour droit d'amortissement une somme de 130,000 livres. Louis XIV demanda de ne rien payer. Innocent XI refusa, et l'affaire resta en suspens jusqu'à sa mort (août 1689). Son successeur fut Alexandre VIII, élu par l'influence de la France. On eut alors l'espoir de terminer cette affaire, et le duc de Chaulnes, notre ambassadeur à Rome, en eut la mission. Il réussit en effet et écrivit à madame de Maintenon :

LE DUC DE CHAULNES A MADAME DE MAINTENON.

A Rome, ce 16 décembre 1689.

Madame, j'ai cru ne pouvoir mieux remplir mes devoirs, ni m'attirer un bonheur plus assuré dans le cours de mon ambassade, que de commencer l'exécution des ordres du roi par l'affaire des bulles de Saint-Cyr, que vous me témoignâtes, madame, souhaiter, lorsque je reçus vos commandements. Elle dépendoit des droits du roi pour ne pas payer cent trente mille livres d'amortissement dont il devoit revenir soixante-dix mille livres au pape; et quoique la congrégation qui examina cette affaire crût avoir

[redacted]

des raisons d'être contraire aux prétentions de Sa Majesté, le pape ne laissa pas de me faire l'honneur de me dire dans ma dernière audience, que plus cette congrégation avoit cru la prétention du roi mal fondée, plus il avoit de plaisir de faire la grâce entière à Sa Majesté, par la vue des dépenses qu'elle faisoit pour le soutien de la religion, et la connoissance qu'il avoit de votre mérite et de votre vertu. Le pape me commanda deux fois de vous faire savoir, madame, que votre considération l'avoit fait pencher bien plus facilement à la concession de cette grâce, et je m'estime bien heureux d'avoir pu contribuer en quelque chose à ce qui peut vous être agréable. Je trahirois la vérité, si je ne vous disois aussi, madame, qu'en deux consistoires où les ambassadeurs n'entrent pas, M. le cardinal de Bouillon avoit fort bien disposé le pape à vouloir être le maître des congrégations, et à ne se pas laisser emporter comme tous les autres papes, au torrent ordinaire des décisions de ces tribunaux, dans les occasions où l'honneur de la religion le doit également engager à faire des grâces. Si quelque curiosité pouvoit heureusement pour moi, madame, vous porter à vouloir que madame de Chevreuse vous informât de quelques détails que je lui mande, elle auroit beaucoup de satisfaction de pouvoir vous rendre compte de ma conduite ; et vous supplie très-humblement, madame, d'être persuadée que personne n'est avec un plus profond respect, votre, etc.

LE DUC DE CHAULNES.

[redacted]

LETTRE CXCVII

A MADAME DE BRINON [1].

1689.

Je n'ai su votre mal, madame, que lorsqu'il a été passé; comptez que je ne suis pas à moi, et que tous mes amis me doivent regarder comme morte pour eux; je ne puis garder ni mesures ni bienséances, je ne puis montrer ce que je sens; mais il me semble que je n'ai point tort, et que c'est le temps qui me manque. Vous avez bien répondu à la pauvre femme, madame; le roi voudroit aux dépens de tout voir son peuple plus heureux; j'espère que Dieu s'apaisera, et que nous verrons la paix. Demandons-la incessamment, et ne doutez jamais de mon amitié, malgré mes irrégularités.

LETTRE CXCVIII

BILLETS DU ROI A MADAME DE MAINTENON EN 1689 [2].

Je vous envoie une relation imprimée que la comtesse de Gramont ne sera pas fâchée de voir, son frère n'étant pas pris. Je sais qu'elle est à Saint-Cyr, c'est pourquoi je me presse de vous apprendre ces

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.* — Madame de Maintenon allait très-souvent passer ses journées à Saint-Cyr : elle y recevait des billets du roi qui lui annonçaient des événements importants, ou bien qui la rappelaient à Versailles pour quelque promenade.

[redacted]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] *Lettres historiques* [illegible] une [illegible] aux Dames de Saint-Cyr, dont [illegible] à madame de [illegible], deux à madame de [illegible] madame de [illegible], deux à madame de Fontaines, [illegible] madame de [illegible], une à madame de [illegible] madame de [illegible], une à madame de Reval, madame de [illegible], une à madame de Saint-Pars, madame de Montfort, une à madame de Roujo, une à [illegible]e de la Maisonfort, une à madame de Vancy.

[redacted]

LETTRE CXCVII

A MADAME DE BRINON [1].

1689.

Je n'ai su votre mal, madame, que lorsqu'il a été passé; comptez que je ne suis pas à moi, et que tous mes amis me doivent regarder comme morte pour eux; je ne puis garder ni mesures ni bienséances, je ne puis montrer ce que je sens; mais il me semble que je n'ai point tort, et que c'est le temps qui me manque. Vous avez bien répondu à la pauvre femme, madame; le roi voudroit aux dépens de tout voir son peuple plus heureux; j'espère que Dieu s'apaisera, et que nous verrons la paix. Demandons-la incessamment, et ne doutez jamais de mon amitié, malgré mes irrégularités.

LETTRE CXCVIII

BILLETS DU ROI A MADAME DE MAINTENON EN 1689 [2].

Je vous envoie une relation imprimée que la comtesse de Gramont ne sera pas fâchée de voir, son frère n'étant pas pris. Je sais qu'elle est à Saint-Cyr, c'est pourquoi je me presse de vous apprendre ces

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.* — Madame de Maintenon allait très-souvent passer ses journées à Saint-Cyr : elle y recevait des billets du roi qui lui annonçaient des événements importants, ou bien qui la rappelaient à Versailles pour quelque promenade.

[redacted]

nouvelles qui ne valoient pas la peine de vous être mandées si promptement sans cela.

J'avois résolu d'aller à la chasse, mais le temps m'en a empêché, et mon pied ne va pas trop bien. Si vous voulez venir sur les six heures, vous me ferez plaisir.

ANNÉE 1690.

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette année ressemble à la précédente : soit que madame de Maintenon fût absorbée par Saint-Cyr, soit qu'elle n'ait pas écrit à ses correspondants, nous n'avons que huit lettres d'elle et peu importantes. En revanche, nous avons pour cette année vingt lettres du Dauphin, du duc du Maine, du roi, du pape, des abbés des Marais et Fénelon, etc. La plupart de ces lettres sont intéressantes, surtout celles qui regardent la campagne de 1690.

On trouve en outre dans les *Lettres historiques et édifiantes*, t. I, vingt et une lettres aux Dames de Saint-Cyr, dont : quatre à madame de Radouay, deux à madame du Péron, deux à madame de Buthery, deux à madame de Fontaines, une à madame de Rocquemont, une à madame de Loubert, une à madame de Montalembert, une à madame de Berval, une à madame de Veilhan, une à madame de Saint-Pars, une à madame de Montfort, une à madame de Bouju, une à madame de la Maisonfort, une à madame de Vancy.

[redacted]

LETTRE CXCIX

M. L'ABBÉ DE FÉNELON A MADAME DE MAINTENON[1].

Janvier 1690.

Je remercie Dieu de la lumière qu'il vous donne sur les choses qu'il a à détruire en vous, mais comptez qu'il ne vous montre pas encore tout ce qu'il vous montrera ; c'est par un acquiescement continuel et sans réserve à tout ce que vous connoissez, et même à tout ce que vous ne connoissez pas, que vous deviendrez capable de cette lumière intime qui développe peu à peu le fond de l'âme à ses propres yeux, et qui lui apprenne de moment en moment ce que Dieu veut d'elle : toute autre lumière ne montre que la superficie du cœur. A tout cela, vous n'avez rien à faire que d'être simple, petite et souple, attendant le signal divin pour chaque chose, et ne différer jamais par retour sur vous-même, dès qu'il paroît ; tout se réduit là ; vous verrez que c'est la plus étrange mort de tout l'homme, et c'est dans la perte de la volonté qu'on laisse ainsi éteindre tous les restes de la vie propre. Dieu se sert maintenant des difficultés du dehors, mais il vous console et vous soutient par le dedans ; peut-être verrez-vous dans la suite que le dehors est bien foible en comparaison du dedans pour crucifier une âme qui est déjà vertueuse et désintéressée. Allez toujours, je ne dis pas votre chemin, car il n'y en a point pour vous ; il vous faut marcher

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

en foi, comme Abraham, hors de toute route, et sans savoir où vous allez.

Ne vous faites point de règle pour le roi[1]; quoique votre piété l'éloigne, ne vous éloignez jamais, et ne lui cachez point les choses qu'il a déjà vues en vous, allez comme tout naturellement; ne lui parlez point la première sur les choses de Dieu, à moins que vous ne vous y trouvassiez portée sans empressement et par un goût intérieur. Agissez envers lui avec simplicité, liberté, joie, complaisance, sans précaution et sans réflexion comme un petit enfant; à la longue il ne pourra s'empêcher d'aimer et de goûter cette liberté des enfants de Dieu qui le scandalise. N'ayez jamais rien de secret, ni de réservé, ni d'austère avec lui; il faut qu'il passe par le scandale de cette vertu qui lui est si nouvelle, avant qu'il se puisse apprivoiser à en connoître le prix; j'aime mieux savoir qu'il est révolté, que s'il étoit distrait et indifférent; peut-être travaille-t-on à le mettre en garde, et il ne faut pas douter que tout ne se remue pour l'empêcher de tomber dans une dévotion entière. Il est naturel que les gens en soient effrayés, mais le voilà dans un état violent avec vous, et cet état violent est peut-être quelque chose que Dieu prépare de loin. Dieu est patient envers les hommes, et il veut que les hommes qui sont des instruments de ses desseins sur les autres, entrent dans sa patience. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne un cœur d'enfant et

1. On va voir que, dans ses conseils à l'égard du roi, Fénelon est plus clair et plus indiscret que l'abbé des Marais.

[redacted]

docile à toutes les impressions de la grâce qu'il vous a fait sentir.

LETTRE CC

NOTE PRÉLIMINAIRE

Godet des Marais fut nommé évêque de Chartres le 6 février. Il n'obtint la confirmation apostolique et ne fut sacré que deux ans après. « Le roi n'avoit jamais vu son visage, dit plus loin madame de Maintenon. Il ne connoissoit personne ici; mais tous les honnêtes gens ont applaudi à ce choix : il en fut véritablement affligé, et son humilité en a redoublé. »

Voici le portrait qu'en fait Saint-Simon dans ses annotations au *Journal de Dangeau*, (t. III, p. 63) :

« Cet évêque de Chartres étoit, à le voir, une barbe sale de fond de séminaire, et dans le vrai, un homme d'esprit, d'honneur, d'une piété solide, quoique entêté, capable d'amitié, plein de sentiments nobles, désintéressé d'avoir, mais point du tout du pouvoir, grand et bon évêque, très-résident, très-appliqué et très-aumônier, fort savant et bon théologien, grand ennemi des jansénistes, presque autant des Jésuites, encore plus de la morale relâchée, médiocrement ultramontain, quoique pétri de Saint-Sulpice dont il n'avoit point les petitesses, avec un cœur vrai et bon et un esprit droit qui le faisoit aisément revenir de ses préventions, sachant fort vivre avec le monde, quoiqu'il l'eût peu ou point pratiqué, et fort enclin à la noblesse et aux gens de qualité, encore plus simple en tout et s'exprimant fort bien avec grande netteté... »

Deux jours après sa nomination à l'épiscopat, l'abbé des Marais écrivit à madame de Maintenon une lettre de direction, où il fait à peine allusion à son élévation et où il ne paraît occupé que de la conscience et de la situation de sa pénitente.

[redacted]

DE L'ABBÉ DES MARAIS A MADAME DE MAINTENON[1].

Le mercredi des cendres, 8 février 1690.

Pourquoi croyez-vous, madame, que vos redditions de compte me donnent une idée de vous bien différente de vous-même? Elles sont, je vous assure, très-bien, je vous y vois suffisamment, vous y marquez sincèrement les différents états de votre âme, et d'ailleurs ne m'avez-vous pas dit assez de choses pour connoître le fond de votre cœur? Tant que vous continuerez vos redditions, je pourrai de loin comme de près faire, ce me semble, ce que j'ai fait jusqu'ici.

Je comprends vos ennuis, vos distractions, vos impatiences, mais je les suppose involontaires. N'est-ce pas faire une très-excellente oraison que d'offrir à Dieu l'ennui, l'impatience, le trouble des distractions, et de résister à leur importunité pendant tout le temps prescrit? Celui-là court sans peine, dit l'Imitation, que la douceur de la grâce entraîne, il y a bien plus de mérite et de pureté à Dieu sans consolation. Je ne vois pas, dites-vous, la part que je puis avoir à votre exactitude. Quand mon ministère vous sera inutile, et que ce que je vous dirai ne vous fera plus d'impression, je demanderai à Notre-Seigneur qu'il vous en donne un autre.

Que respectez-vous et que craignez-vous dans un prêtre tel que je suis, étant ce que vous êtes? Vous

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

respectez le grand prêtre au nom duquel j'agis. Vous cherchez à lui plaire, et si vous ne croyiez pas le trouver par mon moyen, vous m'auriez congédié il y a longtemps. Vous craignez en faisant contre ce que je vous ai prescrit, de faire contre celui qui m'envoie. Nous sommes les ministres de Dieu, dit saint Paul, ses vicaires, ses dispensateurs, et il vous exhorte par notre bouche.

C'est cette autorité du souverain pasteur, c'est le pouvoir de lier et de délier qu'il nous a donné, c'est la puissance qu'il nous a mise en main en nous donnant les clefs du ciel que vous respectez en nous. C'est Jésus-Christ que vous regardez, quand vous vous assujettissez à ce que j'ai réglé avec vous de sa part, et que vous m'en rendez compte.

Il est bon que cela soit ainsi, et ce sont là les raisons qui m'ont fait faire peu de cas de ces craintes que vous aviez, et que vous m'avez déjà témoignées en pareille rencontre; ou pour mieux dire, voilà pourquoi je me suis réjoui de cette crainte respectueuse que la grâce met dans votre cœur pour un ministre qui n'a rien d'ailleurs de respectable que son caractère.

Continuez, madame, à honorer Jésus-Christ en nous, soumettez-vous aux pasteurs que Dieu vous a donnés, vous qu'il a mise au nombre de ses plus chères brebis, craignez de les affliger par des relâchements. Rendez-leur compte avec humilité, et vous que tout le monde honore, honorez Jésus-Christ dans ses ministres, et découvrez vos imperfections à celui auquel il vous paroîtra qu'il vous aura

[redacted]

confiée. Les brebis entendent la voix du pasteur, elles la suivent. Les enfants craignent et respectent leurs pères; si vous n'étiez devenue un enfant, vous n'auriez jamais pu entrer au royaume de Dieu.

Vous avez lu dans le catéchisme du concile de Trente, que le grand précepte de Dieu d'honorer son père, etc., auquel Dieu a attaché dès cette vie une grande récompense, s'étend aux pasteurs, et à ceux qui tiennent leur place, comme étant, au nom de Notre-Seigneur, les véritables pères spirituels de nos âmes. Continuez donc à vous soumettre avec une entière docilité à leur conduite; comme un enfant de grâce nouvellement né, prenez le lait qu'ils vous présentent. Ne raisonnez point sur leur conduite, tant qu'elle vous paroîtra aller à votre sanctification. C'est le conseil de saint Pierre, il veut que vous usiez de discernement pour ne pas prendre du poison au lieu de nourriture; mais il veut un discernement d'enfant qui, à cela près, se contente de ce qu'on lui donne. Comme des enfants nouveau-nés, dit-il, prenez avec ardeur le lait qu'on vous donne. Je sais, madame, combien Dieu a gravé cette docilité dans votre cœur. Vous vous étiez mécomptée en vous conduisant vous-même, il veut présentement vous sanctifier en vous conduisant par un autre; là est pour vous le chemin de la paix et de la perfection.

Ainsi recevez simplement ce qui vous vient de ce côté-là, le lait, le pain des forts; tout tournera à votre profit comme je l'espère, si vous persévérez dans l'humilité et la docilité de l'enfance chrétienne. *Jésus étoit soumis à ses parents*, voilà ce que nous

respectez le grand prêtre au nom duquel j'agis. Vous cherchez à lui plaire, et si vous ne croyiez pas le trouver par mon moyen, vous m'auriez congédié il y a longtemps. Vous craignez en faisant contre ce que je vous ai prescrit, de faire contre celui qui m'envoie. Nous sommes les ministres de Dieu, dit saint Paul, ses vicaires, ses dispensateurs, et il vous exhorte par notre bouche.

C'est cette autorité du souverain pasteur, c'est le pouvoir de lier et de délier qu'il nous a donné, c'est la puissance qu'il nous a mise en main en nous donnant les clefs du ciel que vous respectez en nous. C'est Jésus-Christ que vous regardez, quand vous vous assujettissez à ce que j'ai réglé avec vous de sa part, et que vous m'en rendez compte.

Il est bon que cela soit ainsi, et ce sont là les raisons qui m'ont fait faire peu de cas de ces craintes que vous aviez, et que vous m'avez déjà témoignées en pareille rencontre; ou pour mieux dire, voilà pourquoi je me suis réjoui de cette crainte respectueuse que la grâce met dans votre cœur pour un ministre qui n'a rien d'ailleurs de respectable que son caractère.

Continuez, madame, à honorer Jésus-Christ en nous, soumettez-vous aux pasteurs que Dieu vous a donnés, vous qu'il a mise au nombre de ses plus chères brebis, craignez de les affliger par des relâchements. Rendez-leur compte avec humilité, et vous que tout le monde honore, honorez Jésus-Christ dans ses ministres, et découvrez vos imperfections à celui auquel il vous paroîtra qu'il vous aura

[redacted]

confiée. Les brebis entendent la voix du pasteur, elles la suivent. Les enfants craignent et respectent leurs pères; si vous n'étiez devenue un enfant, vous n'auriez jamais pu entrer au royaume de Dieu.

Vous avez lu dans le catéchisme du concile de Trente, que le grand précepte de Dieu d'honorer son père, etc., auquel Dieu a attaché dès cette vie une grande récompense, s'étend aux pasteurs, et à ceux qui tiennent leur place, comme étant, au nom de Notre-Seigneur, les véritables pères spirituels de nos âmes. Continuez donc à vous soumettre avec une entière docilité à leur conduite; comme un enfant de grâce nouvellement né, prenez le lait qu'ils vous présentent. Ne raisonnez point sur leur conduite, tant qu'elle vous paroîtra aller à votre sanctification. C'est le conseil de saint Pierre, il veut que vous usiez de discernement pour ne pas prendre du poison au lieu de nourriture; mais il veut un discernement d'enfant qui, à cela près, se contente de ce qu'on lui donne. Comme des enfants nouveau-nés, dit-il, prenez avec ardeur le lait qu'on vous donne. Je sais, madame, combien Dieu a gravé cette docilité dans votre cœur. Vous vous étiez mécomptée en vous conduisant vous-même, il veut présentement vous sanctifier en vous conduisant par un autre; là est pour vous le chemin de la paix et de la perfection.

Ainsi recevez simplement ce qui vous vient de ce côté-là, le lait, le pain des forts; tout tournera à votre profit comme je l'espère, si vous persévérez dans l'humilité et la docilité de l'enfance chrétienne. *Jésus étoit soumis à ses parents*, voilà ce que nous

respectez le grand prêtre au nom duquel j'agis. Vous cherchez à lui plaire, et si vous ne croyiez pas le trouver par mon moyen, vous m'auriez congédié il y a longtemps. Vous craignez en faisant contre ce que je vous ai prescrit, de faire contre celui qui m'envoie. Nous sommes les ministres de Dieu, dit saint Paul, ses vicaires, ses dispensateurs, et il vous exhorte par notre bouche.

C'est cette autorité du souverain pasteur, c'est le pouvoir de lier et de délier qu'il nous a donné, c'est la puissance qu'il nous a mise en main en nous donnant les clefs du ciel que vous respectez en nous. C'est Jésus-Christ que vous regardez, quand vous vous assujettissez à ce que j'ai réglé avec vous de sa part, et que vous m'en rendez compte.

Il est bon que cela soit ainsi, et ce sont là les raisons qui m'ont fait faire peu de cas de ces craintes que vous aviez, et que vous m'avez déjà témoignées en pareille rencontre; ou pour mieux dire, voilà pourquoi je me suis réjoui de cette crainte respectueuse que la grâce met dans votre cœur pour un ministre qui n'a rien d'ailleurs de respectable que son caractère.

Continuez, madame, à honorer Jésus-Christ en nous, soumettez-vous aux pasteurs que Dieu vous a donnés, vous qu'il a mise au nombre de ses plus chères brebis, craignez de les affliger par des relâchements. Rendez-leur compte avec humilité, et vous que tout le monde honore, honorez Jésus-Christ dans ses ministres, et découvrez vos imperfections à celui auquel il vous paroîtra qu'il vous aura

[redacted]

confiée. Les brebis entendent la voix du pasteur, elles la suivent. Les enfants craignent et respectent leurs pères; si vous n'étiez devenue un enfant, vous n'auriez jamais pu entrer au royaume de Dieu.

Vous avez lu dans le catéchisme du concile de Trente, que le grand précepte de Dieu d'honorer son père, etc., auquel Dieu a attaché dès cette vie une grande récompense, s'étend aux pasteurs, et à ceux qui tiennent leur place, comme étant, au nom de Notre-Seigneur, les véritables pères spirituels de nos âmes. Continuez donc à vous soumettre avec une entière docilité à leur conduite; comme un enfant de grâce nouvellement né, prenez le lait qu'ils vous présentent. Ne raisonnez point sur leur conduite, tant qu'elle vous paroîtra aller à votre sanctification. C'est le conseil de saint Pierre, il veut que vous usiez de discernement pour ne pas prendre du poison au lieu de nourriture; mais il veut un discernement d'enfant qui, à cela près, se contente de ce qu'on lui donne. Comme des enfants nouveau-nés, dit-il, prenez avec ardeur le lait qu'on vous donne. Je sais, madame, combien Dieu a gravé cette docilité dans votre cœur. Vous vous étiez mécomptée en vous conduisant vous-même, il veut présentement vous sanctifier en vous conduisant par un autre; là est pour vous le chemin de la paix et de la perfection.

Ainsi recevez simplement ce qui vous vient de ce côté-là, le lait, le pain des forts; tout tournera à votre profit comme je l'espère, si vous persévérez dans l'humilité et la docilité de l'enfance chrétienne. *Jésus étoit soumis à ses parents*, voilà ce que nous

[redacted]

respectez le grand prêtre au nom duquel j'agis. Vous cherchez à lui plaire, et si vous ne croyiez pas le trouver par mon moyen, vous m'auriez congédié il y a longtemps. Vous craignez en faisant contre ce que je vous ai prescrit, de faire contre celui qui m'envoie. Nous sommes les ministres de Dieu, dit saint Paul, ses vicaires, ses dispensateurs, et il vous exhorte par notre bouche.

C'est cette autorité du souverain pasteur, c'est le pouvoir de lier et de délier qu'il nous a donné, c'est la puissance qu'il nous a mise en main en nous donnant les clefs du ciel que vous respectez en nous. C'est Jésus-Christ que vous regardez, quand vous vous assujettissez à ce que j'ai réglé avec vous de sa part, et que vous m'en rendez compte.

Il est bon que cela soit ainsi, et ce sont là les raisons qui m'ont fait faire peu de cas de ces craintes que vous aviez, et que vous m'avez déjà témoignées en pareille rencontre; ou pour mieux dire, voilà pourquoi je me suis réjoui de cette crainte respectueuse que la grâce met dans votre cœur pour un ministre qui n'a rien d'ailleurs de respectable que son caractère.

Continuez, madame, à honorer Jésus-Christ en nous, soumettez-vous aux pasteurs que Dieu vous a donnés, vous qu'il a mise au nombre de ses plus chères brebis, craignez de les affliger par des relâchements. Rendez-leur compte avec humilité, et vous que tout le monde honore, honorez Jésus-Christ dans ses ministres, et découvrez vos imperfections à celui auquel il vous paroîtra qu'il vous aura

[redacted]

confiée. Les brebis entendent la voix du pasteur, elles la suivent. Les enfants craignent et respectent leurs pères; si vous n'étiez devenue un enfant, vous n'auriez jamais pu entrer au royaume de Dieu.

Vous avez lu dans le catéchisme du concile de Trente, que le grand précepte de Dieu d'honorer son père, etc., auquel Dieu a attaché dès cette vie une grande récompense, s'étend aux pasteurs, et à ceux qui tiennent leur place, comme étant, au nom de Notre-Seigneur, les véritables pères spirituels de nos âmes. Continuez donc à vous soumettre avec une entière docilité à leur conduite; comme un enfant de grâce nouvellement né, prenez le lait qu'ils vous présentent. Ne raisonnez point sur leur conduite, tant qu'elle vous paroîtra aller à votre sanctification. C'est le conseil de saint Pierre, il veut que vous usiez de discernement pour ne pas prendre du poison *au lieu de* nourriture; mais il veut un discernement d'enfant qui, à cela près, se contente de ce qu'on lui donne. Comme des enfants nouveau-nés, dit-il, prenez avec ardeur le lait qu'on vous donne. Je sais, madame, combien Dieu a gravé cette docilité dans votre cœur. Vous vous étiez mécomptée en vous conduisant vous-même, il veut présentement vous sanctifier en vous conduisant par un autre; là est pour vous le chemin de la paix et de la perfection.

Ainsi recevez simplement ce qui vous vient de ce côté-là, le lait, le pain des forts; tout tournera à votre profit comme je l'espère, si vous persévérez dans l'humilité et la docilité de l'enfance chrétienne. *Jésus étoit soumis à ses parents*, voilà ce que nous

[redacted]

lisons dans l'Évangile, et c'est presque tout ce qui en est marqué jusqu'à trente ans qu'il sortit de chez eux pour annoncer la bonne nouvelle du salut aux hommes.

Pratiquez le reste de vos jours ce que la sagesse même a bien voulu pratiquer si longtemps pour vous en donner l'exemple. J'ai fait ce que l'on m'a dit : voilà votre décharge au jugement de Dieu.

Je suis ravi de voir croître tous les jours votre bonne volonté : qu'elle se fortifie, qu'elle s'étende de plus en plus. Dieu veuille qu'elle soit bientôt sans bornes et sans aucune mesure !

Au nom de Dieu, madame, ne vous lassez pas de renouveler sans cesse les offres de votre bonne volonté et de votre abandon.

Je vous l'ai déjà dit, vous êtes dans le temps de beaucoup offrir, de désirer beaucoup. Quoiqu'il vous semble que vous ayez peu de chose à faire, *celui-là* fait beaucoup, qui aime beaucoup, dit l'Imitation, et qui fait bien ce qu'il a à faire. J'espère que Dieu fera pour vous des biens que vous ne connoîtrez que dans l'éternité.

Vous me ferez plaisir de me marquer dans vos redditions ce que vous faites au delà de ce qui vous est prescrit.

Mangez le pain vivant et vivifiant, ne craignez point, il ne se changera pas en poison, il vous changera en lui, et comptez que vous n'avancerez jamais sans ce puissant secours, vous ne deviendrez pas forte sans le pain des forts. C'est l'usage de l'Église de fréquenter le plus souvent cet incomparable sacre-

[redacted]

ment dans le temps du carême. Mandez-moi simplement sur cela vos désirs, et les jours que vous avez libres pour cela; les retours qui viennent en suite de vos communions ne doivent ni vous occuper volontairement, ni vous en détourner. Les subtilités de votre orgueil et les défiances qu'il vous donne de vous-même ne vous troubleront pas, tant que vous vous en tiendrez à la pratique humble et sûre de l'obéissance; elle vous décidera, rassurera, sanctifiera.

Oh! madame, que vous êtes heureuse de pratiquer dans votre état, librement et avec plaisir au milieu du monde, le vœu le plus parfait de la religion!

Aidez, madame, tout simplement les âmes droites et sincères, sans prendre trop sur vous; ne laissez pas d'écouter celles que votre faveur pourroit peut-être un peu porter à la piété, pourvu que vous remarquiez au travers de cette imperfection un vrai désir de salut. L'on ne passe point tout d'un coup aux pratiques pures du renoncement à soi-même. Dieu veut peut-être se servir de votre exemple et de vos conseils à l'égard de celles dont vous m'écrivez, et de beaucoup d'autres femmes que Dieu veut rendre chrétiennes, et que la bonne odeur de Jésus-Christ attirera par vous. Prêtez-vous à elles quand vous le pourrez, hasardez même quelquefois certaines semences dans des terres ingrates, lorsque l'occasion s'en présentera, pour voir si elle y prendra racine. Un avis, une parole de piété, une pratique inspirée à propos, a été souvent le commencement de conversions exemplaires. Vous n'êtes point à la

[redacted]

cour pour vous seule; gagnez si vous pouvez madame la princesse de Conti; puisqu'elle s'avance, recevez-la : le coup de filet seroit heureux. Vous ne pouvez fournir à tout, et vous devez préférablement au reste songer à vous, au roi et à Saint-Cyr.

Il me semble, madame, que vous pourriez donner les premiers dimanches du mois à votre paroisse pour la consolation de M. le curé; vous savez cependant mieux que moi si cela est préjudiciable à Saint-Cyr, dont vous êtes chargée.

Vos craintes me rassurent, surtout lorsque je les vois se perdre dans une amoureuse confiance en Notre-Seigneur.

Je comprends tout ce que vous me mandez du danger de l'amour-propre, et de l'ascendant que vous avez partout, mais le Seigneur est votre protecteur et votre guide, vous n'en aurez plus d'autre jusqu'à la mort et dans les siècles des siècles.

C'est avec bien de la sincérité et un attachement qui ne finira qu'avec ma vie, que je vous offre, madame, mes très-humbles services; vous serez dorénavant un peu plus de mon troupeau qu'au temps passé. Mon zèle ne sauroit augmenter pour votre salut, et je prie Dieu qu'il m'en donne toujours autant pour le mien que je m'en sens pour le vôtre. Je vous regarde comme le soutien, non-seulement de Saint-Cyr, qui est la principale maison du diocèse de Chartres, et qui tient à tout le royaume, mais comme l'appui de l'évêque que vous avez donné à ce diocèse.

Vous serez, comme je l'espère, ma couronne et ma

joie au jour de l'avénement de Jésus-Christ; je me tiens très-fort chargé de votre âme, et par là j'espère que Dieu me récompensera si je suis fidèle à vous conduire à lui, et à lui donner en vous la consolation qu'il attend.

Je me servirai de tout, je ne vous écouterai pas seulement, mais encore le public, et profiterai de ce qui m'en reviendra pour faire mon devoir auprès de vous, que je prie Dieu de combler de plus en plus de ses grâces.

Souvenez-vous que vous êtes cendre, et que vous retournerez dans la poussière dont vous êtes sortie; portez ce sentiment qui convient à la pénitence; priez, offrez-vous, attendez les moyens de faire, recevez les mortifications de la Providence, pratiquez la charité, sauvez les âmes, aimez Dieu sans mesure, abandonnez-vous à lui, ne cessez point de vous humilier inté-ieurement, communiez avec confiance et épanche-ent; dites tout au grand Pasteur, quoiqu'il sache jà tout, et qu'il sonde les reins et les cœurs.

Je crois que Saint-Cyr doit entrer par préférence s vos bonnes œuvres; Saint-Cyr doit être votre me, votre mortification, votre mérite, votre sanc-ation, comme j'espère qu'il sera votre couronne l'éternité.

[redacted]

LETTRE CCI

M. LE CARDINAL OTTOBONI A MADAME DE MAINTENON[1].

Ce 8 février 1690.

Le mérite égal à la qualité que notre Saint-Père le Pape et seigneur reconnoît en Votre Excellence l'oblige dans les occasions de vous témoigner son estime et son affection ; ainsi, Sa Sainteté envoyant à la cour de France M. Trévisani pour porter la barrette à M. le cardinal de Fourbin, elle l'a aussi chargé de voir Votre Excellence en son nom, et de lui rendre un bref de sa part, avec tous les témoignages convenables, en exécutant cet ordre. M. Trévisani marquera aussi à Votre Excellence mon attachement particulier pour elle. J'espère qu'elle me fera connoître combien elle en est persuadée par les commandements qu'elle me donnera, et je baise les mains de Votre Excellence.

De Votre Excellence le très-humble serviteur,

LE CARDINAL OTTOBONI.

1. *Autographe* de mon cabinet.

[redacted]

LETTRE CCII

BREF DU PAPE ALEXANDRE VIII A MADAME DE MAINTENON [1].

A Rome, le 18 février 1690.

A notre chère fille en Jésus-Christ, la noble madame de Maintenon.

Chère fille en Jésus-Christ, noble dame, vos vertus insignes et vos nobles et recommandables prérogatives nous sont si connues qu'elles nous engagent de vous donner des marques toutes particulières de notre affection paternelle. Notre très-cher fils, François Trévisani, notre camérier, vous en rendra de bouche un *éclatant* témoignage en portant la barrette que nous envoyons à notre très-cher fils Toussaint, *cardinal* de Fourbin; les effets vous le feront encore *mieux* connoître dans les occasions qui pourront se présenter. Nous vous prions aussi de notre part de vouloir bien donner toute l'assistance et toute la protection possible dans la cour, où vos belles qualités vous ont acquis avec justice une faveur qui est approuvée de tout le monde, à notre susdit fils Trévisani, qui en est digne par son mérite, et surtout

1. Inséré dans le *Mercure* d'avril 1690. — Madame de Sévigné, qui ne parle plus dans ses lettres de madame de Maintenon, dit un mot de ce bref: « Ne reconnoissez-vous pas M. de Chaulnes d'avoir fait écrire par le pape à sa chère fille madame de Maintenon ? Elle est si touchée de ce bref, qu'elle en a remercié madame de Chaulnes avec un air de reconnoissance qui passe la routine des compliments. » (T. IX, p. 496.)

[redacted]

par la commission que nous lui donnons. Nous vous prions encore avec un zèle également fort de faire valoir, toutes les fois que l'occasion s'en présentera, l'attachement filial que vous avez pour le saint-siége, d'en défendre tous les justes intérêts. Fondé sur cette espérance, nous prions Dieu qu'il comble votre digne personne de toutes sortes d'agréments et de prospérités, et vous donnons de bonne volonté notre bénédiction apostolique.

LETTRE CCIII

A MADAME DE BRINON [1].

23 février 1690.

Je vous assure, madame, que je me sens une grande peine de l'état où se trouve madame de Montbas [2], que je ne perdrai aucune occasion de presser le roi, et que, si elle vient, je ferai mon possible pour qu'elle soit contente de moi. Je suis bien difficile à joindre; j'ai plus d'affaires que jamais; les voyages fréquents de Marly me mettent toujours en arrière, et j'en ai tant à Saint-Cyr que cela seul m'occuperoit quand j'y donnerois tout mon temps. Nous mettons à Saint-Cyr les prêtres missionnaires [3]; nous avons un évêque et un saint

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. Nièce de madame de Brinon, élevée à Noisy et que madame de Maintenon avait mariée.

3. Les prêtres de la Mission ou de Saint-Lazare. (Voir *la Maison royale de Saint-Cyr*, page 121).

[redacted]

évêque[1]; nous avons à bâtir pour les missionnaires; nous avons le consentement de Rome[2]: vous voyez si tout cela peut m'occuper, sans compter les affaires du dedans. J'ai donné vos lettres à la *chanoinesse* pour les distribuer; elle est plus dévote, plus abstraite, plus aimable et plus étourdie que jamais[3]. Mademoiselle d'Aubigné est très-jolie; elle a l'esprit fort avancé, bonne fille, et toute instruite et remplie de religion. Voilà, madame, toutes les nouvelles de Saint-Cyr.

Celles de Versailles sont bonnes, car le roi se porte à merveille; *sa santé et sa sainteté se fortifient tous les jours; la piété devient fort à la mode*[4]. Dieu veuille la rendre sincère dans tous les cœurs qui la professent! Nous allons faire un voyage de huit jours à Compiègne; je m'en passe-

1. L'abbé Godet des Marais.

2. Pour le transfert des biens de l'abbaye de Saint-Denis à la maison de Saint-Cyr.

3. Madame de la Maisonfort. Voir *la Maison royale de Saint-Cyr*, ch. IX.

4. Ces mots sont soulignés dans le *Manuscrit des Dames de Saint-Cyr*, avec cette note : *C'étoit son ouvrage.* En effet madame de Maintenon, à cette époque, se croyait arrivée au but de ses désirs et de son ambition : le roi paraissait plongé entièrement dans la dévotion, et c'est ce qui lui faisait dire dans son enthousiasme : *Il est bien chrétien et bien grand!* Il était surexcité dans son ardeur religieuse par la lutte inégale qu'il soutenait contre la moitié de l'Europe, lutte où il croyait défendre le droit, la justice, la cause de Dieu ; mais, quelques années après et lorsque la guerre se prolongea avec des revers, il prit du découragement, son zèle s'attiédit, et madame de Maintenon commença à s'inquiéter des tristes auxiliaires qu'elle avait eus jusqu'alors : le trop indulgent père de La Chaise et le scandaleux archevêque de Paris,

[redacted]

rois bien ; mais nous apprenons tous les jours d'un nombre de saints que nous voyons quelquefois qu'il faut renoncer à sa volonté, et faire de bon cœur celle de Dieu. Mademoiselle de Marsilly [1] prétend que c'est présentement la mode de Saint-Cyr; vous savez qu'on pourroit trouver que cette mode-là est plus ancienne.

Adieu, madame, je suis ravie d'avoir trouvé le temps de vous entretenir un moment, car je ne changerai jamais les sentiments d'estime et d'amitié que j'ai pour vous.

J'ai passé trop légèrement l'endroit de notre évêque, puisque vous le connoissez. Le roi n'avoit jamais vu son visage, il ne connoissoit personne ici ; mais tous les honnêtes gens ont applaudi à ce choix ; il en fut véritablement affligé, et son humilité en a redoublé.

LETTRE CCIV

A M. LE COMTE DE CAYLUS [2].

Ce 25 mars 1690.

Je vous croyois prêt à revenir quand j'ai reçu votre lettre, et comme madame votre femme ne recevoit point de vos nouvelles, je comptois que vous en viendriez bientôt dire vous-même. Je suis fort aise de ce que vous m'avez donné la préférence sur elle, et je vous assure, monsieur, que vous êtes très-

1. Voir la note 1 de la page 73.
2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

bien avec moi ; j'aurois tort de me plaindre de vous, et j'espère que nous serons toujours en bonne intelligence. Madame la comtesse de Caylus se conduit très-bien ; soyez-en content, et revenez nous faire une visite qui, selon les apparences, ne sera pas bien longue. Monseigneur est ravi d'aller à la guerre [1], et moi très-désireuse de la paix.

Adieu, monsieur, croyez-moi très-sincèrement à vous.

LETTRE CCV

AU PAPE ALEXANDRE VIII [2].

Avril 1690.

Très-saint Père, je reçois avec une extrême vénération les marques de bonté dont il plaît à Votre Sainteté de m'honorer par le bref que m'a rendu de sa part M. Trévisani ; je l'ai supplié instamment de vouloir bien se joindre à moi pour en témoigner ma profonde reconnoissance à Votre Sainteté. La naissance et le mérite de ce prélat le rendent digne sans doute d'une estime particulière ; mais l'honneur qu'il a d'être chargé des commissions de Votre Sainteté suffit seul pour lui procurer en ce pays toute la considération que demande un tel ministère ; car les cœurs y sont remplis avec religion de tout ce qu'ils doivent au saint-Siége et à celui qui l'occupe si dignement. C'est une disposition sincère

1. Voir la note préliminaire de la lettre CCX, page 231.
2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

que je reconnois avec une extrême joie, moi qui suis et serai toute ma vie avec un zèle, un respect et une soumission profonde, de Votre Sainteté, la très-humble et très-obéissante servante.

LETTRE CCVI

A M. LE CARDINAL OTTOBONI[1].

Avril 1690

Au lieu de témoigner à Votre Éminence combien je suis sensible à toutes ses honnêtetés, je me vois forcée à lui demander une nouvelle grâce, c'est de vouloir bien m'aider à m'acquitter envers Sa Sainteté de tout ce que je lui dois pour les bontés dont elle me comble par son bref; j'en conserverai toute ma vie une respectueuse reconnoissance, et j'attends de la générosité de Votre Éminence qu'elle voudra bien être ma caution. Je m'estimerai cependant bien heureuse si je puis rencontrer des occasions de lui faire connoître l'estime et la vénération sincère avec laquelle je serai toujours, de Votre Éminence, la très-humble et obéissante servante.

LETTRE CCVII

NOTE PRÉLIMINAIRE

Les lettres qui vont suivre sont relatives à la mort de la Dauphine. Marie-Anne de Bavière mourut le 20 avril 1690, en laissant trois enfants, les ducs de Bourgogne, d'Anjou et

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

de Berry. Elle avait mené une triste vie à la cour de Louis XIV, à cause de sa santé, presque toujours mauvaise, et surtout à cause de son humeur.

« Les bonnes et les mauvaises qualités de madame la Dauphine, mais surtout son attachement pour sa femme de chambre Bessola, lui donnèrent un goût pour la retraite, peu convenable aux premiers rangs. Le roi fit de vains efforts pour l'en retirer... Soutenu des conseils de madame de Maintenon, il ne se rebuta pas; il crut, à force de bons traitements, par le tour galant et noble dont il accompagnoit ses bontés, ramener l'esprit de madame la Dauphine et l'obliger à tenir une cour... Des façons d'agir si aimables, et dont toute autre belle-fille auroit été enchantée, furent inutiles pour madame la Dauphine, et elle y répondit si mal que le roi, rebuté, la laissa dans la solitude où elle vouloit être, et toute la cour l'abandonna avec lui.

« Elle passoit sa vie renfermée dans de petits cabinets derrière son appartement, sans vue et sans air; ce qui, joint à son humeur naturellement mélancolique, lui donna des vapeurs. Ces vapeurs, prises pour des maladies effectives, lui firent faire des remèdes violents; et enfin ces remèdes, beaucoup plus que ses maux, lui causèrent la mort. Elle mourut persuadée que sa dernière couche lui avoit donné la mort. » (*Souv. de madame de Caylus*, p. 158 de l'édition Renouard.)

« Madame la Dauphine, se sentant à l'extrémité et ayant reçu tous les sacrements, a parlé en particulier au roi et à Monseigneur; elle envoya aussi chercher madame de Maintenon, qui étoit allée à Saint-Cyr. Ensuite elle envoya quérir messeigneurs ses enfants et leur donna sa bénédiction; elle dit à monseigneur de Berry en l'embrassant : « C'est de bon cœur, quoique tu me coûtes bien cher. » Elle passa l'après-dînée assez tranquillement et ne songea qu'aux choses de son salut. A sept heures, le redoublement commença; on vit bien qu'elle alloit expirer. Le roi, Monseigneur et toute la maison royale entrèrent dans sa chambre; son agonie dura jusqu'à sept heures et demie. » (*Journal de Dangeau*, t. III, p. 100).

[redacted]

« On lui a trouvé, dit le *Mercure* d'avril 1690, les poumons ulcérés, le bas-ventre gangrené, et plusieurs abcès dans le mésentère. »

L'ABBÉ DES MARAIS A MADAME DE MAINTENON [1].

Ce 22 avril 1690.

Dieu fasse la grâce aux courtisans, madame, de profiter du spectacle instructif qu'ils ont eu à la mort de madame la Dauphine.

Pour tirer quelque fruit d'une si grande leçon, il faut y penser sérieusement, et rappeler le souvenir des horreurs et des douleurs de la mort lorsqu'il s'efface de l'esprit : cela est impossible à ceux qui aiment la vie avec passion et qui n'espèrent rien dans l'éternité. Heureux ceux qui soupirent après la céleste Jérusalem, qui sont appelés au souper de l'agneau, qui entreront dans cet admirable tabernacle de l'Apocalypse où Dieu demeure avec les hommes!

Ils seront son peuple, et il sera à jamais leur Dieu. Là il essuiera toutes les larmes de leurs yeux; la mort ne sera plus; les pleurs, les cris, les travaux cesseront, parce que ce qui a été sera passé. Ces paroles sont très-certaines et très-véritables : toute affliction est courte et légère en comparaison d'un si grand bien. Je pourrai faire votre revue pendant le temps de la retraite, et vous en profiterez selon votre loisir. Il faut que vous montiez au ciel en esprit, où Jésus-Christ est à la droite de Dieu; il

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

doit être votre trésor, votre espérance, votre soutien; il faut que vous vous prépariez à recevoir la plénitude de son esprit. Je ne sais si c'est l'envie que j'en ai qui me donne ces espérances.

Que n'ont point fait ces premiers fidèles, et que n'ont-ils point souffert pour la gloire de Dieu, après avoir été revêtus de la vertu d'en haut et remplis du Saint-Esprit? Je ne puis m'empêcher, madame, de vous le souhaiter en plénitude. Il y en a de trois sortes dans l'Écriture : une plénitude de suffisance, c'est celle du commun des chrétiens; une plénitude d'abondance, c'est celle des grandes âmes que Dieu destine à de grandes choses.

Il y en a une de surabondance, comme celle de la sainte Vierge lorsque le Saint-Esprit survint en elle, étant déjà pleine de grâce et ayant déjà trouvé grâce devant Dieu.

Que les fortunes du monde sont méprisables en comparaison de celles que font les personnes de bonne volonté auprès de Jésus-Christ!

LETTRE CCVIII

A MADAME DE BRINON [1].

Marly, le 24 avril 1690.

Il est vrai, madame, que nous avons été bien touchés de la mort de madame la Dauphine, et qu'une pareille scène est bien propre à faire faire de sé-

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

rieuses réflexions; mais tout le monde ne voit point si clair que vous, ni n'est si bien préparé à profiter de tout ce qui se présente. Pour moi, ma très-chère, je ne fais pas le chemin que vous dites, et c'est ma faute tout entière. Dieu fait tout pour m'attirer, et je suis bien convaincue qu'une autre seroit toute à lui; je le suis fort aussi qu'il est seul digne de remplir notre cœur. Priez-le pour moi, je vous en supplie. Le roi est en bonne santé; je lui ai fait votre compliment, qu'il a reçu comme il a toujours fait ce qui venoit de vous.

LETTRE CCIX

AU DUC DE RICHELIEU[1].

A Marly, ce 1er mai 1690.

Il est vrai, monsieur, que Sa Sainteté m'a honorée d'un bref qu'on dit être fort obligeant[2]; mais je n'en vaux pas mieux pour cela, et tous ces honneurs ne sont qu'une suite de celui que le roi me fait. Je prie Dieu de me faire voir aussi clair sur tout le reste qu'il me semble que je vois clair là-dessus. J'espère que les affaires se tourneront comme vous le souhaitez, et comme vous ne doutez pas que je le désire de tout mon cœur. Vous aurez appris la mort de madame la Dauphine : il y a longtemps qu'on s'y préparoit; cependant on ne croyoit pas qu'elle ar-

1. *Autographe* de la Bibliothèque impériale, supp. franç. Ms n° 1133, fol. 97.

2. Le bref du 18 février.

[redacted]

rivât sitôt, et Dieu veuille qu'elle-même n'en ait pas été surprise! Elle a montré de la piété et du courage. Le roi la vit expirer après avoir été une heure à prier au pied de son lit. Vous aurez su la pension qu'il a donnée à Bessola. On parle déjà de marier Monseigneur, qui a été plus touché qu'il n'a su le montrer.

Adieu, monsieur le duc; le monde passe, et nous passerons à notre tour. Le bon parti est d'y penser, vous le savez mieux que personne, et je ne sais là-dessus que ce que vous m'avez appris. Je n'oublie pas ces heureux temps[1], et je conserverai, toute ma vie, pour vous, l'estime, la tendresse et le goût que j'ai toujours eus. Vous m'écrivez avec une cérémonie très-désobligeante.

LETTRE CCX

NOTE PRÉLIMINAIRE

La campagne de 1690 était commencée. La France avait cinq armées : l'armée d'Allemagne, commandée par Monseigneur et le maréchal de Lorges, avec trente-quatre bataillons et cent onze escadrons; l'armée de la Moselle, commandée par M. de Boufflers, avec vingt-quatre bataillons et soixante-quatre escadrons; l'armée de Flandre, commandée par M. de Luxembourg, et où servait le duc du Maine comme maréchal de camp commandant la cavalerie : elle comprenait trente-sept bataillons et quatre-vingt-onze escadrons; l'armée du Dauphiné, commandée par M. de Catinat, avec

1. On voit avec quelle aisance madame de Maintenon parle des temps de sa jeunesse tant calomniés, et à ceux qui en avaient été les témoins.

[redacted]

treize bataillons et quarante escadrons; l'armée de Catalogne, commandée par M. de Noailles; l'armée d'Irlande, etc.

Madame de Maintenon reçut pendant cette campagne huit lettres du duc du Maine, et qui contrastent avec celles de l'année précédente, cinq du Dauphin, outre des billets de Louis XIV, etc.

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp de Deinsse, ce 14 juin 1690.

Je ne me sens pas, madame, de la lettre du roi et de la vôtre; la joie m'empêche souvent de m'exprimer, c'est ce qui me fait craindre de n'en pas assez témoigner au roi. Mais vous me connoissez et savez à quel point je sens tout ce qui me vient de sa part; dites-lui bien, madame, je vous en prie, et peignez-moi pénétré de toutes ses bontés; cherchez les termes les plus forts et craignez encore avec tout votre esprit de n'en pas dire assez; prenez après vous et donnez là-dessus carrière à votre imagination. Je vous dirai, par parenthèse, que je ne me gâte point et que les dernières grâces me touchent autant que les premières.

Adieu, madame, je suis ravi que le foible que vous avez naturellement pour moi se fortifie de l'estime, car c'est pour n'en jamais voir la fin.

1. *Autographe* des archives de Mouchy.

[redacted]

LETTRE CCXI

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp de Vachenheim, ce 25 juin 1690.

J'avois différé jusques à cette heure à vous écrire, de peur de vous importuner, et j'aurois attendu que ce fût pour une meilleure occasion; mais comme il ne s'en présente point, je n'ai pas pu être davantage sans vous témoigner l'amitié que j'ai toujours eue pour vous, et je me flatte que vous n'en doutez point. Je vous prie de dire au roi que je vous mande que je suis comblé de toutes les amitiés qu'il me témoigne dans ses lettres et que je ne songe au monde qu'à lui plaire. Je crois que je ne le saurois mieux faire qu'en m'appliquant à faire mon devoir, ce que je fais le plus qu'il m'est possible. Je vous prie en même temps d'être persuadée de l'amitié et de la confiance que j'ai pour vous et que je ne perdrai pas une occasion de vous en donner des marques.

LETTRE CCXII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[2].

Au camp de Velaines, ce 3 juillet 1690.

Je suis ravi, madame; j'ai vu une bataille; c'est une marque de mon bonheur. Je m'en porte bien,

1. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre. Ms F. 328, fol. 13.
2. *Autographe* des archives du château de Mouchy.

[redacted]

Dieu merci. Je n'aurois jamais fait si je disois du bien de tous ceux qui le méritent; je me contenterai seulement, madame, (de dire) que Vandeuil mériteroit bien d'être maréchal de camp, et que je m'estimerois bien heureux si le roi pouvoit être content des services d'un boiteux, et qu'il trouvât que je commence à mériter toutes ses bontés [1].

LE PAUVRE GAMBILLART [2].

1. Cette bataille, dont le duc du Maine parle avec tant de modestie, est la bataille de Fleurus, gagnée le 1er juillet par le duc de Luxembourg sur le prince de Waldeck. « M. le duc du Maine s'est fort distingué et a eu quatre ou cinq de ses gens tués à ses côtés, et a eu un cheval tué sous lui... Jussac, gentilhomme de la chambre du duc du Maine, et Janvry, ont été tués à ses côtés; Chavanges, colonel de cavalerie qui commandoit son régiment, a été tué aussi auprès de lui. » (*Journal de Dangeau*, t. III, p. 161.) On lit aussi dans la *Gazette :* « Le duc du Maine, général de la cavalerie, mena plusieurs fois les escadrons à la charge, se mêla parmi les ennemis, eut un cheval tué sous lui, et donna des marques d'une valeur extraordinaire; mais il essuya un fort grand feu d'infanterie, et ce fut dans cette occasion que le comte de Jussac, le marquis de Villarceaux et le chevalier de Soyecourt furent tués. » Ce marquis de Villarceaux était le fils de Villarceaux, qui fut l'amant de Ninon, et dont nous avons parlé. (T. I, p. 50 et 8.)

2. C'était un sobriquet que se donnait le duc du Maine, à cause de sa jambe boiteuse.

[redacted]

LETTRE CCXIII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp de Farciennes, ce 9 juillet 1690.

Je suis bien honteux, madame, de toutes les louanges qu'on me donne et de tous les compliments que je reçois. Cela donne mauvaise opinion des Français, quand on voit crier au miracle à un homme qui n'a fait simplement que son devoir. Enfin je ne veux point faire l'auteur grave et le sévère dans un temps que je suis ravi de tous les côtés. Quel plaisir aurai-je, madame, à vous embrasser et à voir la joie peinte sur le majestueux visage du roi !

LETTRE CCXIV

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[2].

Au camp de Farciennes, ce 14 juillet 1690.

Si j'ai de l'ambition? J'en crève, madame, et de soumission pour les ordres du roi. Je crois qu'il vous parlera de ma lettre et que vous sentirez la même chose que moi, car j'ai bien retenu vos préceptes. Faites donc votre devoir et faites-moi dire tout ce que vous jugerez à propos; soyez un autre moi-même, et que tandis que je ne demande ici qu'à me sacrifier pour le service du roi et de l'État, je sois

1. *Autographe* des archives de Mouchy.
2. *Autographe* des archives de Mouchy.

[redacted]

aussi à Versailles pour prendre soin de mes intérêts. Travaillez pour votre cher enfant, si vous le trouvez digne de l'avouer pour tel, et souvenez-vous qu'en cette occasion les autres princes ne tirent point à conséquence; profitez-en.

LETTRE CCXV

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp de Flonheim, ce 14 juillet 1690.

Votre lettre m'a fait tant de plaisir en me marquant l'amitié que le roi a pour moi et qu'il est content de moi, que je ne puis m'empêcher de vous écrire pour vous remercier de me l'avoir mandé. Je vous assure que je vous compte pour la meilleure amie que je puisse avoir, et que vous me feriez plaisir, si je fais quelque chose qui ne plaise pas au roi, de m'en donner avis franchement, afin que je tâche de faire mieux; je vous assure pourtant que je ne fais rien le plus que je puis que bien à propos. J'espère que les ennemis me fourniront quelque occasion de faire mon devoir et de faire que je ne regrette point d'avoir été en Flandre; je vous avoue que je serois au désespoir d'arriver où vous serez, si je n'avois fait quelque chose qui m'attirât l'estime du roi en le faisant à propos, et avec bon succès; je crois que vous êtes trop de mes amies pour croire le contraire, et pour ne pas souhaiter que cela m'arrive, et en

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

même temps de croire que rien n'est capable de faire changer les sentiments que vous savez que j'ai pour vous.

Vous n'avez que faire de me recommander Mailly[1]; il est assez bien auprès de moi sans cela; mais cela n'y nuira pas. Dites encore au roi, je vous prie, que je suis charmé de toutes ses lettres.

LETTRE CCXVI

LE ROI A MADAME DE MAINTENON .

15 juillet 1690.

Le neveu du chevalier de Tourville vient d'arriver, qui est parti de la flotte jeudi, qui dit qu'on les poursuit encore, que Villette est après six vaisseaux démâtés qui fuient; il a connoissance, et le vent bon. On a vu couler où brûler huit vaisseaux, dont six hollandais et deux anglais. Voilà ce que j'ai appris de bon, je vous le mande dans le moment[3].

1. Il avait épousé *Minette*, l'une des nièces de madame de Maintenon : nous avons dit qu'il était menin de Monseigneur.

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

3. Il s'agit de la bataille navale de Beveziers ou Beachy-Head, gagnée par Tourville sur les flottes anglaise et hollandaise, le 10 juillet 1690. Les alliés perdirent dix-neuf vaisseaux, et furent contraints de se réfugier dans la Tamise et les îles de la Hollande.

[redacted]

LETTRE CCXVII

LE ROI A MADAME DE MAINTENON[1].

16 juillet 1690.

Le major de l'armée navale vient d'arriver. Villette a obligé les ennemis de brûler quatre des vaisseaux qu'il suivoit, et les deux autres sont échappés : quatorze vaisseaux, et les vaisseaux légers, en suivent encore quatre incommodés [2]. Je n'en ai aucun hors de combat; le major croit que, par le vent qu'il faisoit à la mer, les ennemis retireront le reste de leurs vaisseaux dans leurs ports et que Tourville mouillera devant les dunes.

LETTRE CCXVIII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[3].

Au camp de Farciennes, ce 16 juillet 1690.

Je n'ai pas encore fait mes dévotions. Il y a, si j'ose le dire, madame, de la faute du père de La Chaise, qui n'a point fait de réponse aux lettres que M. d'Antin lui a écrites de ma part. Je ne suis point surpris que vous me croyiez plongé dans le liberti-

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. On lit dans le *Journal de Dangeau :* « Le roi mande à Monseigneur que des six vaisseaux démâtés que Villette poursuivoit, et qui se retiroient vers la côte d'Angleterre, les ennemis en ont fait sauter quatre, ne les pouvant sauver, et que nous avons fait sauter les deux autres. »

3. *Autographe* des archives de Mouchy.

[redacted]

nage, du moment qu'il vous est revenu que j'avois passé une fête sans communier, car à la cour on ne connoît pas les milieux[1]. Quand je ne serois pas homme de bien naturellement, je ne suis pas assez sot pour le faire paroître; si bien donc, madame, que j'entends la messe tous les jours, à la réserve de ceux où je monte à cheval à trois heures du matin et n'en descends qu'après midi. Je tiens dans la règle le plus que je puis ceux que j'ai l'honneur de commander; je secours les misérables, j'apaise les querelles et je n'ai jamais fait mal à personne, pas même à ceux qui le méritent.

Ensuite, madame, je vous dirai que je ne me lève ni ne me couche, que je ne songe que je puis mourir *à tous moments*; que le jour du combat il n'y avoit *aucune apparence* qu'il dût rien se passer; que quand on choqua les ennemis, ce fut avec une tête où il n'y avoit point assurément d'aumônier. Le lendemain, on croyoit si peu donner bataille, que l'on avoit fait faire sur la Sambre trois ponts, dans le dessein d'y faire passer nos bagages; que, quoique cherchant à la droite, où je fus toujours, des prêtres pour donner l'absolution, on n'en trouva point; pour marque de cela, vous pouvez demander à M. de Court s'il en vit auprès de moi, et si depuis cinq heures jusqu'à la fin de l'affaire je trouvai beaucoup de temps pour boire un coup, quoique ma cantine me suivît. Enfin mes ennemis trouveront toujours à

1. D'après une lettre du 16 juillet, il paraît que madame de Maintenon avait fait quelques plaisanteries au duc du Maine sur son peu de dévotion, et que celui-ci ne les avait pas comprises.

[redacted]

m'attaquer; ils n'ont rien à dire sur ma conduite; ils veulent noircir les replis de mon cœur, et vous voulez les croire.

Je me flatte, madame, d'être vraiment honnête homme, et serois bien fâché que vous me crussiez libertin en un âge où, si je l'ose dire, je mérite louange de me conduire comme je fais; et pour vous faire voir à quel point je suis homme de bien, je vous assure que je pardonne de tout mon cœur à ceux qui, pour faire les bons valets, ne songent qu'à vous dire du mal d'un homme que vous aimez. Je ne conçois pas leur politique, mais il y a des gens capables de toutes sortes de travers de qui il faut se contenter d'avoir pitié. Je suis, madame, assez livré au public, et vous pouvez aisément vous éclaircir si j'avance rien de faux. Je suis charmé de votre amitié, et je trouve qu'il n'y manque qu'à recevoir moins bien ceux qui vous disent du mal de votre mignon; vous y gagneriez bien du repos, car ils n'en inventeroient pas tant.

LETTRE CCXIX

A MADAME DE BRINON [1].

Ce 18 juillet 1690.

J'ai fait tous vos compliments au roi sur le bonheur de ses armes [2] et sur le mérite personnel de M. le duc du Maine; il m'a chargée de vous en re-

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*
2. La bataille de Fleurus et la bataille navale de Beachy-Head.

[redacted]

mercier et il est très-persuadé que vous y prenez un intérêt particulier. Pour moi, il est vrai que j'ai une grande joie de l'un et de l'autre, et que je suis ravie de pouvoir espérer la paix, qui est, ce me semble, tout ce que nous avons à désirer. Après tout, il n'arrivera que ce qu'il plaira à Dieu, et c'est un grand repos de ne vouloir jamais autre chose. Je suis plus accablée que je ne l'ai jamais été, et vous le devez croire, puisque je vous écris rarement; car vous savez le goût que j'ai pour votre commerce sur quelque ton qu'il soit. Il faut se priver du plaisir et se donner aux affaires, puisque Dieu le veut ainsi. Je crois pouvoir vous promettre que M. l'abbé Anselme prêchera l'année qui vient à Saint-Cyr, à la Saint-Louis. Ne vous a-t-on pas envoyé votre pension? Je l'ai dit à la première demande que vous m'en avez faite.

Adieu, ma très-chère, je ne cesserai de parler au roi pour la pension de votre princesse que lorsqu'elle en sera payée.

LETTRE CCXX

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Ce 17 juillet 1690.

Je crains bien, madame, que vous n'ayez trouvé mes dernières lettres trop fortes. Je vous prie de me pardonner la vivacité de mon tempérament et la

1. *Autographe* des archives de Mouchy.

[redacted]

sensibilité que j'ai sur certains chapitres. J'ai toujours peur pendant mon absence d'être entamé dans l'esprit du roi. Ma conduite est pourtant, Dieu merci, sans reproche, et je suis sûr qu'il n'y aura que de malhonnêtes gens qui disent le contraire. Aimez-moi toujours, madame, et tout ira bien. Mandez-moi si le roi veut que je continue à lui écrire, quoiqu'il ne se passe rien ici dont on puisse l'informer. Nous attendons aujourd'hui la maison du roi; son retour fait bien plaisir à tout le monde. Je vous prie de faire la cour de mon général; il prend des soins de moi qui passent l'imagination. Tous les officiers généraux en usent aussi à merveille, et surtout le duc de Choiseul, M. de Gournay, le chevalier de Tilladet, MM. de Montrevel et Saint-Gelais[1]. Que ce témoignage leur tienne lieu de bons offices, en attendant que l'occasion se présente de leur en rendre de plus grands, et sur des choses plus essentielles.

Comme je fermois ma lettre, j'ai reçu la vôtre. Je n'ai de réponse à y faire qu'en peu de mots. Il y a trois semaines que je n'ai bu d'*hypothèque*[2]; je suis engraissé de trois doigts depuis que je suis en campagne; je n'ai point eu de marques d'être échauffé; je ne l'ai point été. Quand vous ajouteriez autant de foi à ce que je vous mande qu'à ce que vous mandent les autres, vous me rendriez justice. La lettre du roi m'a fort rafraîchi le sang. Je ne parlerai plus

1. MM. de Choiseul, de Gournay, de Tilladet, étaient lieutenants généraux; MM. de Montrevel et Saint-Gelais, maréchaux de camp.

2. Ce mot est ainsi écrit dans l'autographe.

[redacted]

d'être brigadier, et ne puis assez m'étonner que la nécessité que l'on se fait de remplir la feuille fasse faire des mensonges aussi impudents.

M. de Court vient de me montrer la lettre qu'il a reçue de vous. Je ne suis pas trop surpris que 3 se soit lassé et rebuté des regards du parent de 22[1]. Je ne leur ai jamais trouvé bien des charmes. Vous me faites tort de croire que vos avis m'importunent; je les reçois et recevrai toujours comme je le dois, c'est-à-dire avec bien du plaisir.

LETTRE CCXI

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON[2].

Au camp devant Flonheim, ce 20 juillet 1690.

Comme je sais que vous n'êtes pas fâchée de recevoir de mes lettres et qu'elles ne vous importunent point, car vous savez que je suis fort circonspect là-dessus, je vous écris celle-ci, bien fâché de n'avoir rien de considérable à vous mander. Mais j'espère que le temps viendra, car il est impossible que les ennemis ne prennent bientôt quelque parti, bon ou mauvais. Tout ce que je vous supplie est de croire que je ne ferai rien que le plus à propos que je pourrai, et après y avoir bien pensé et avoir pris le conseil de M. le maréchal de Lorges. Je crois que

1. Le duc du Maine et madame de Maintenon étaient convenus de quelques chiffres pour leur correspondance.

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

vous me connoissez assez pour n'en pas douter, et de la sincère amitié que j'ai pour vous.

LETTRE CCXXII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp de Quiévrain, ce 26 juillet 1690.

Je croyois, madame, que l'on pouvoit ne pas entendre raillerie sur la religion; mais voilà qui est fait, je l'entendrai sur tout. Je crois que cet ami sincère dans ma maison est M. de Court; je ne crois pas qu'il se plaigne de la manière dont j'en use avec lui, ni de la liberté qu'il a de me dire tout ce qu'il pense. L'épreuve de pardonner à ses ennemis a toujours passé jusqu'à présent pour la plus grande des bonnes consciences; il y paroît au peu de gens qui le font. Je serai ravi d'avoir des gens qui me disent mes vérités; comme je serois bien aise d'être parfait, je saurai toute ma vie bon gré à ceux qui y contribueront. Mais je vous prie, une fois pour toutes, de ne me point croire en humeur noire toutes les fois que je vous écris, car je ne m'attriste pas des réprimandes que je mérite, et je trouve que c'est bien assez. Continuez-moi, madame, s'il vous plaît, l'honneur de votre estime et de votre amitié.

1. *Autographe* des archives de Mouchy.

[redacted]

LETTRE CCXXIII

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON[1].

28 juillet 1690.

Votre lettre m'a encore fait tant de plaisir, en me marquant que le roi est content de ma conduite et des sentiments que j'ai pour lui, que je ne puis m'empêcher de vous remercier et de vous assurer que vous trouverez toujours en moi un véritable ami.

LETTRE CCXXIV

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[2].

A Quiévrain, ce 2 août 1690.

Je ne croyois pas, madame, que le roi ni M. de Louvois n'osassent prendre la liberté de refuser une simple proposition que je leur faisois. Je ne vous dirai point que Chéladet est l'ancien de Beaujeu[3]; qu'il est sorti de mon régiment malgré lui, qu'il est très-utile en ce pays-ci, qu'il est homme de distinction, que je l'aime fort, et que M. de Luxembourg le souhaiteroit fort. Mais je vous prie de demander ce qu'il faut dire à Beaujeu qui veut quitter, et

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. *Autographe* des archives de Mouchy.

3. On lit dans le *Journal de Dangeau* (t. III, p. 175) : « M. du Maine a prié le roi de faire mestre de camp de son régiment Chéladet, qui étoit lieutenant-colonel de Noailles. »

[redacted]

de remarquer le plaisir que je prends à vous dire les raisons de tout ce que je fais.

Je rouvre ma lettre sur ce que j'ai ouï dire que plusieurs gens ont demandé à remplacer M. de Jussac, pour vous demander en grâce qu'on ne mette là personne qui ne me convienne et à tous les honnêtes gens. Vous me feriez grand plaisir de me nommer au moins quelques-uns des prétendants.

LETTRE CCXXV

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp de Schwasback[2], ce 18 août 1690.

Votre lettre du 15 août m'a fait un si grand plaisir que je ne puis m'empêcher de vous y faire réponse, car il m'a paru que le roi étoit content de la manière dont je me conduis ici et du compte exact que je lui rends de toute chose. Je vous assure que je ne songe au monde qu'à lui plaire et à apprendre mon métier. Je suis fort sensible aussi à toutes les marques d'amitié que vous me témoignez, car vous savez, il y a longtemps, comme je suis pour vous. Nous commençons d'être un peu plus en mouvement ici que nous n'étions, car les armées ennemies se remuent aussi plus qu'elles ne faisoient. Je ne vous mande rien de ce qui se passe, car vous le savez par le compte que j'en rends au roi. Le pauvre Nangis

1. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre. Ms. F. 328.
2. Dangeau l'appelle Scharsach.

[redacted]

fut blessé[1] hier très-malheureusement; il faudroit un miracle pour qu'il en revînt, à ce que Bessière[2] m'a dit. J'espère qu'à la fin il viendra quelque occasion, et que M. de Bavière ou M. de Saxe[3] me donneront lieu de leur donner quelque échec. Je vous assure que je le souhaite avec passion, mais que j'agirai toujours avec prudence et en prenant bien conseil du maréchal de Lorges dont je m'accommode fort bien; c'est le meilleur homme du monde. Je crois qu'il s'accommode fort bien de moi: vous me connoissez assez pour savoir qu'il faudroit être bien difficile pour que cela ne fût pas ainsi. Je vous prie encore de bien témoigner au roi de ma part l'envie que j'ai de lui plaire et la satisfaction où je suis de tout ce que vous me mandez dans votre lettre, et de croire que je serai toujours à votre égard comme vous pouvez le souhaiter. Souvenez-vous de la parole que vous m'avez donnée, et s'il vous revenoit que je fisse ici quelque chose qui ne fût pas bien, de me le mander.

Faites, je vous supplie, mes compliments à madame de Montchevreuil.

1. Louis-Fauste de Brichanteau, marquis de Nangis, brigadier des armées du roi, blessé le 17 août, près d'Offembourg, mourut le 22 août à Strasbourg. Le roi donna le régiment de Nangis à son fils, qui n'avait que sept ans, et qui devint maréchal de France en 1742.

2. Jacques Bessière, chirurgien du roi, qui avait assisté Félix dans la grande opération que subit Louis XIV en 1686.

3. Maximilien-Marie, électeur de Bavière, et Jean-Georges III, électeur de Saxe, qui commandaient l'armée alliée.

[redacted]

LETTRE CCXXVI

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp de Hensies, ce 20 août 1690.

Il faut, madame, que mon style ait bien perdu de sa force, puisque vous vous servez du roi pour me faire expliquer sur des choses auxquelles je croyois vous avoir déjà répondu. Ne croyez pas pourtant que je vous en sache mauvais gré, car, Dieu merci, je crois ma conduite d'une manière que je ne dois pas craindre d'en instruire le public. Outre cela, ne croyez pas qu'une bataille, dont je croyois qu'on ne parlât déjà plus, soit capable de me faire tourner la tête. Mais il faut que vous soyez bien changée, puisque vous croyez que je vous boude, parce que, ne me trouvant guère de temps, j'exécute l'ordre que vous m'avez donné de ne vous point écrire, disant que notre amitié étoit au-dessus de ces petits soins. Mais je crois que vous ne me faites des reproches que pour prévenir ceux que M. de Court et moi, que vous avez entièrement oubliés, serions en droit de vous faire avec fondement. Ma foi, madame, rentrez dans votre naturel, et suivez le précepte que vous me donnez, de garder toujours une oreille pour ouïr les gens en défense. Et puis je vous dirai sincèrement que depuis le temps que vous êtes à la cour, il est surprenant que vous n'y ayez

1. *Autographe* des archives de Mouchy.

Cette lettre est la dernière du duc du Maine pendant cette année : il revint à Versailles le 30 octobre.

[redacted]

encore appris que de donner le tort aux absents. Je crois ne pouvoir vous donner une plus grande louange.

LETTRE CCXXVII

A MADAME DE BRINON [1].

Ce 20 août 1690.

Je me réjouis du sacrifice que vous avez fait à Dieu; nous avons ici un saint qui dit qu'à mesure que Dieu nous demande des sacrifices, nous voyons dans l'exécution combien nous tenons à de petites choses que nous comptions pour rien dans la spéculation. Je crois, madame, qu'il vous demandera beaucoup, parce qu'il vous a beaucoup donné. Je m'acquitterai de votre commission envers madame de Loubert, et j'entendrai, s'il plaît à Dieu, M. l'abbé Anselme. Nos chères Dames de Saint-Louis se sanctifient tous les jours ; toutes nos *bleues* veulent être religieuses, tous les couvents en prennent à bon marché ; votre sainte abbesse ne voudroit-elle pas aussi entrer dans cette bonne œuvre ?

LETTRE CCXXVIII

A MADAME DE BRINON [2].

Ce 28 août 1690.

Ce n'est pas le roi qui nomme au prieuré de Pontoise, et par conséquent ce ne sera pas lui qui y

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*
2. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

donnera une fille[1]; outre cela, madame la comtesse de Marsan, cousine germaine de M. de Saint-Nicolas, m'a priée de ne lui faire aucun embarras, dans le dessein de remplir cette place par une demoiselle de Saintonge, fille d'un nouveau converti. J'y ai donné les mains, ainsi il n'y a plus rien à faire pour la pauvre Placidie dont je suis bien fâchée, car son mérite augmente tous les jours. Toligny[2] déclare aussi qu'elle voudroit être religieuse; je voudrois bien les pouvoir placer. Dieu bénit notre maison, la piété s'établit dans toutes ces jeunes filles d'une manière admirable; nos missionnaires y contribuent, nos confesseurs extraordinaires répandent partout leurs merveilleuses instructions, et notre saint évêque y remplit toutes ses obligations d'une manière si édifiante que toute la maison a pour lui beaucoup d'estime et de respect; notre supérieure y continue ses conférences et tout y respire l'amour de Dieu. Remerciez-le, je vous supplie, de donner un tel accroissement à ce que vous avez planté.

J'ai lu votre lettre au roi sur le Père du Breuil; il me dit que c'est un homme dangereux que les Pères de l'Oratoire ont chassé, qu'ils ne le reprendroient pas, et que c'est sans aversion et sans prévention qu'il se croit obligé de le tenir enfermé.

Voilà ce qui m'a été répondu très-fortement, et assurément on croit bien faire. Je fais toujours vos

1. Madame de Brinon avait sollicité de madame de Maintenon une place de régale au prieuré de Pontoise, en faveur d'une demoiselle de la famille de Mornay qu'elle nomme ici Placidie.

2. Demoiselle de Saint-Cyr.

[redacted]

compliments au roi sur tout ce qui lui arrive, et ils sont toujours bien reçus, vous pouvez compter là-dessus.

Adieu, madame, ne nous lassons jamais de demander la paix; aucun succès ne me réjouit que dans cette espérance[1]. Ne m'oubliez pas aussi, vous connoissez mes besoins.

LETTRE CCXXIX

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON[2].

Au camp de Schuttern, ce 30 août 1690.

Quoique je n'aie rien à vous mander, je ne puis m'empêcher de vous écrire et de vous assurer toujours que personne n'est plus de vos amis que moi, et je crois que cela est réciproque.

Comme il me paroît que mes lettres ne vous importunent point, je suis ravi de pouvoir vous écrire. Je n'ai eu nulles nouvelles des ennemis depuis celles que j'ai mandées au roi, qu'il vous aura apparemment dites. Je fus hier reconnoître un poste, où je crois que nous les attendrons patiemment, et je puis vous assurer que la plus grande folie qu'ils puissent jamais faire, et la meilleure pour le roi, c'est qu'ils s'engagent à y venir, car une armée comme la nôtre est postée est difficile à aborder et elle a beaucoup

1. Ceci est une allusion à la bataille de Staffarde, gagnée le 18 août.

2. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre. Ms. F. 328.

[redacted]

de facilités pour battre l'ennemi. Nous ne ferons pourtant rien que bien sagement.

Je m'en vais faire chanter, ce matin, le *Te Deum* pour la bataille gagnée sur M. de Savoie[1] et je ferai la réjouissance le soir. Toute l'armée espère qu'elle en fera chanter aussi un à la cour et est en bonne disposition pour cela. Je vous prie de me compter toujours au rang de vos plus sincères amis.

LETTRE CCXXX

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON[2].

Au camp de Endinghem, ce 7 septembre 1690.

J'ai reçu ce matin votre lettre du 4 septembre; je suis fort aise de voir que l'on est content de ma conduite, et je vous assure que je fais ici ce que je puis pour que cela continue. Je vous prie d'assurer la reine d'Angleterre que je lui suis fort obligé de l'inquiétude où elle est pour moi, mais que j'espère que Dieu nous assistera. J'avoue que j'aurois grande envie que M. de Bavière fît la sottise de nous venir attaquer où nous sommes, car il y a toute apparence qu'il s'en repentiroit[3]. La gaieté qui est dans l'armée fait grand plaisir, et je puis vous assurer qu'elle est

1. La bataille de Staffarde.
2. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre. Ms F. 328.
3. Le roi avait donné des ordres au maréchal de Lorges pour se tenir sur la défensive, occuper l'ennemi et l'empêcher de faire aucun progrès du côté du Rhin. D'après son plan de campagne, les principaux coups devaient être portés en Flandre.

[redacted]

parfaitement belle. Quoi qu'il arrive de cette campagne, elle est toujours très-belle pour le roi et pour l'État.

Je suis fort aise que vous soyez contente de notre grande princesse[1]; je vous assure qu'elle le mérite fort. Je serai très-aise, quand je n'aurai plus rien à faire en ce pays-ci, de me rendre auprès du roi à Fontainebleau et de vous y assurer moi-même que personne ne sera jamais pour vous comme moi.

APPENDICE A LA LETTRE CCXXX.

Monseigneur quitta le 30 septembre l'armée d'Allemagne, en la laissant sous le commandement du maréchal de Lorges. En apparence, il n'avait rien fait, et deux armées de 80,000 hommes étaient restées en présence pendant plusieurs mois, en se livrant seulement des escarmouches. Le but de la campagne n'en était pas moins atteint, car la guerre de la ligue d'Augsbourg était uniquement défensive, et il ne s'agissait pour Louis XIV que de conserver ce qu'il avait acquis : or, à la fin de la campagne et après tant de campements et de manœuvres, nous restions maîtres, sans avoir livré bataille, de toute la rive gauche du Rhin.

LETTRE CCXXXI

A MADAME DE BRINON[2].

Marly, 30 septembre 1690.

Vous pourriez répondre pour moi, madame, en toute occasion, aussi juste que vous avez répondu à

1. La princesse de Conti; c'était l'amie et la société ordinaire de Monseigneur.
2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

Gisors, sur mesdemoiselles de Boussens, car il me semble que vous me connoissez parfaitement. Je vous supplie d'achever cette bonne œuvre et de demander à madame de Montchevreuil[1] que si l'aînée lui fait de la peine je l'ôterai, mais pour la mettre dans une autre maison; elle peut compter que, tant que je vivrai, elle n'ira pas avec sa mère : vous savez, madame, les bonnes raisons que j'en ai.

Je crois qu'il n'y aura plus rien en Allemagne, et que Monseigneur viendra trouver le roi à Fontainebleau; ils se sont écrit des lettres toute cette campagne qui vous auroient fait pleurer de tendresse sur l'un et sur l'autre; Monseigneur mandoit encore dans sa dernière au roi : *Quand il n'y aura plus rien à faire ici*, *je serai ravi de vous aller embrasser les genoux*, *et de vous assurer que vous n'avez point de sujet si soumis que moi.* N'est-il pas vrai, madame, que les gens de bien doivent regarder cette union avec un grand plaisir? Dieu veuille nous bénir tous et nous donner la paix : c'est assurément une des choses que je désire avec le plus d'ardeur. Les bruits de la mort du prince d'Orange recommencent; si cela étoit, la paix deviendroit plus facile.

Adieu, madame; M. de Chartres m'a pressée bien sérieusement de vous aller voir; je n'en désespère pas quelque jour, à la suite de la reine d'Angleterre[2].

1. Nièce de l'amie de madame de Maintenon, abbesse de Variville.

2. Le roi et la reine d'Angleterre allaient souvent faire visite à l'abbesse de Maubuisson, laquelle était fille de Frédéric V, l'électeur palatin, et d'une fille de Jacques Ier.

[redacted]

Je vous assure que je vous embrasserai de bon cœur.

LETTRE CCXXXII

LE PAPE ALEXANDRE VIII A MADAME DE MAINTENON[1].

20 décembre 1690.

Notre bien-aimée fille en Jésus-Christ, très-noble dame, salut et bénédiction apostolique; nous avons conçu une si grande idée de votre illustre piété et respect filial que vous avez pour cette chaire apostolique, qu'ayant écrit une lettre de notre propre main pontificale au roi très-chrétien sur une affaire de très-grand poids, et qui nous tient fortement au cœur, nous avons cru qu'il étoit à propos de vous l'envoyer, afin que le roi la reçût de votre main, et nous ne doutons point que vous n'employiez tout ce qui dépendra de vous pour faire réussir l'affaire dont nous traitons, de laquelle vous connoîtrez manifestement l'importance par cette même lettre. Outre le salaire immense que vous pouvez attendre de Dieu très-grand et très-bon qui récompense toujours libéralement les bonnes œuvres, vous devez être persuadée que nous ne manquerons jamais de reconnoître de tout notre pouvoir le service considérable que vous nous rendrez dans cette occasion. Cependant, très-noble dame, nous vous donnons de bon cœur la bénédiction apostolique pour gage as-

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

suré de notre bienveillance. Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur.

MARIUS SPINOLA.

LETTRE CCXXXIII

A MADAME DE BRINON[1].

A Marly, ce 27 décembre 1690.

Madame d'Aulnai m'est venue demander un billet pour que M. d'Hozier fasse les preuves de sa fille; je lui ai conseillé de vous la donner, et elle n'a pas eu de peine à comprendre que celle qui nous a montré à en gouverner deux cent cinquante en conduira fort bien une seule; il me paraît, madame, qu'elle accepte ce parti avec joie et reconnoissance. Je lui ai proposé de mettre ses deux garçons à Pontoise, que vous choisirez leur maître, et conduirez leur éducation; elle en est ravie, et vous pouvez compter de ma part sur quatre-vingts écus que je donnerai pour eux, et que je vous enverrai ponctuellement. J'ai chargé madame de Montchevreuil de parler de ma part sur M. d'Aulnai, parce que je ne vois presque plus personne. Je suis bien sensible à ce que vous me dites de madame Fagon; je deviens insatiable des prières des saints, jamais personne n'en eut plus de besoin que moi.

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

LETTRE CCXXXIV

A M. MANSEAU[1].

Ce vendredi matin, 1690.

Tout ce que vous avez dit à madame de Saint-Bazile est bien, et conforme à mes intentions; j'approuve fort que vous soyez samedi à l'assemblée comme un homme de ma part; on sait que je veux soutenir cette maison[2], et mon état ne me permet guère de bonnes œuvres qui ne soient au son de la trompette. Prenez connoissance de celle-ci, afin que ce que l'on donnera soit donné solidement; et en travaillant avec madame de Saint-Bazile, inspirez-lui la netteté, la droiture, et la simplicité dans son gouvernement; elle y est très-disposée, mais on se gâte souvent en voyant agir autrement, et l'on ne comprend point assez combien il est habile de n'avoir rien à se reprocher, rien à cacher, et rien à craindre[3]; le seul honneur du monde peut donner ces vues-là, il faut les porter plus loin et faire tout pour Dieu. Ne plaignez pas votre temps, il sera bien employé, et vous saurez bien le donner à celui qui mérite seul d'être servi.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. Il est question des Hospitalières de la Place-Royale, dont madame de Saint-Bazile venait d'être nommée supérieure.

3. Cette maxime a été répétée souvent par madame de Maintenon.

[redacted]

LETTRE CCXXXV[1]

A M. DE PONTCHARTRAIN[2].

1690.

J'ai oublié, monsieur, de vous parler du beau-frère de mon maître d'hôtel[3]; je vous demande en cette occasion tout ce qui peut être accordé sans injustice, car je voudrois pouvoir faire plaisir à un homme qui a plus de mérite que les domestiques ordinaires, et qui me sert avec une affection que je ne puis assez récompenser. J'espère de la force de la vérité que vous verrez tout ce que je pense pour vous, monsieur, sans que je vous le dise souvent, et que les compliments n'entreront point dans notre commerce.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. Contrôleur général des finances. « C'étoit un petit homme maigre, dit Saint-Simon, avec une physionomie d'où sortoient sans cesse des étincelles de feu et d'esprit... Jamais tant de promptitude à comprendre, tant de légèreté et d'agréments dans la conversation, en même temps tant de facilité et de solidité dans le travail, tant d'expédition, tant de subtile connoissance des hommes, ni plus de tour à les prendre. Avec ces qualités, une simplicité éclairée et une sage gaieté qui surnageoient à tout et le rendoient charmant en riens et en affaires; rempli de piété, de bonté, et j'ajouterai d'équité avant et après les finances, et dans cette gestion même autant qu'elle en pouvoit compter... M. et madame de Pontchartrain furent tous deux particulièrement bien avec madame de Maintenon, qui les estimoit et les aimoit beaucoup. »

3. Ce maître d'hôtel était Delisle, fils de la gouvernante qui avait élevé madame de Maintenon, chez madame de Villette.

[redacted]

LETTRE CCXXXVI

NOTE PRÉLIMINAIRE

Voici la plus curieuse des instructions données par Fénelon à madame de Maintenon. Elle fut probablement écrite à l'époque où l'abbé, voyant cette dame hésiter dans le choix d'un directeur, voulut forcer sa confiance par un mélange habile d'éloges et de vérités. Elle renferme des parties très-vraies où son caractère et ses défauts sont nettement fouillés, mis à nu, touchés au vif, mais aussi des parties étranges, un sentiment d'opposition à Louis XIV que nous verrons éclater dans les années suivantes, le conseil à madame de Maintenon de s'occuper peu des affaires, avec des insinuations ambitieuses sur sa capacité, enfin des idées de dévotion précieuse, où l'on sent déjà le défenseur du quiétisme et de madame Guyon. Il est probable que cette lettre acheva de déterminer madame de Maintenon à prendre pour directeur le sévère et ennuyeux abbé des Marais.

La Beaumelle a publié cette lettre exactement; il y met cette note :

« Ces avis sont tirés d'une copie écrite de la main de madame de Maintenon, et intitulée : *Sur mes défauts*. M. le maréchal de Villeroi, les ayant lus, écrivit à madame de Glapion : *Je vous renvoie le petit livre que vous m'avez confié : avouez qu'il y a un petit mouvement de vanité à faire parler de ses défauts.* »

FÉNELON A MADAME DE MAINTENON.

1690.

Je ne puis, madame, vous parler sur vos défauts que douteusement et presque au hasard : vous n'avez jamais agi de suite avec moi, et je compte pour peu ce que les autres m'ont dit de vous. Mais n'importe,

[redacted]

je vous dirai ce que je pense, et Dieu vous en fera faire l'usage qu'il vous plaira.

Vous êtes ingénue et naturelle; de là vient que vous faites très-bien, sans avoir besoin d'y penser, à l'égard de ceux pour qui vous avez du goût et de l'estime, mais trop froidement, dès que ce goût vous manque. Quand vous êtes sèche, votre sécheresse va assez loin. Je m'imagine qu'il y a dans votre fonds de la promptitude et de la lenteur. Ce qui vous blesse vous blesse vivement.

Vous êtes née avec beaucoup de gloire, c'est-à-dire de cette gloire qu'on nomme bonne et bien entendue, mais qui est d'autant plus mauvaise qu'on n'a point de honte de la trouver bonne : on se corrigeroit plus aisément d'une vanité sotte. Il vous reste encore beaucoup de cette gloire sans que vous l'aperceviez. La sensibilité sur les choses qui la pourroient piquer jusqu'au vif marque combien il s'en faut qu'elle ne soit éteinte. Vous tenez encore à l'estime des honnêtes gens, à l'approbation des gens de bien, au plaisir de soutenir votre prospérité avec modération, enfin à celui de paroître par votre cœur au-dessus de votre place.

Le *moi*, dont je vous ai parlé si souvent, est encore une idole que vous n'avez pas brisée. Vous voulez aller à Dieu de tout votre cœur, mais non par la perte du *moi ;* au contraire, vous cherchez le *moi* en Dieu; le goût sensible de la prière et de la présence de Dieu vous soutient; mais si ce goût venoit à vous manquer, l'attachement que vous avez à vous-même et au témoignage de votre propre vertu vous

[redacted]

jetteroit dans une dangereuse épreuve. J'espère que Dieu fera couler le lait le plus doux, jusqu'à ce qu'il veuille vous sevrer et vous nourrir du pain des forts; mais comptez bien certainement que le moindre attachement aux meilleures choses par rapport à vous vous retardera plus que toutes les imperfections que vous pouvez craindre. J'espère que Dieu vous donnera la lumière, pour entendre ceci mieux que je ne l'ai expliqué.

Vous êtes naturellement bonne et disposée à la confiance, peut-être même un peu trop pour les gens de bien dont vous n'avez pas éprouvé assez à fond la prudence. Mais quand vous commencez à vous défier, je m'imagine que votre cœur se serre trop : les personnes ingénues et confiantes sont d'ordinaire ainsi, lorsqu'elles sont contraintes de se défier. Il y a un milieu entre l'excessive confiance qui se livre, et la défiance qui ne sait plus à quoi s'en tenir, lorsqu'elle sent que ce qu'elle croyoit tenir lui échappe. Votre bon esprit vous fera assez voir, que si les honnêtes gens ont des défauts auxquels il ne faut pas se laisser aller aveuglément, ils ont aussi un certain procédé droit et simple, auquel on reconnoît sûrement ce qu'ils sont.

Le caractère de l'honnête homme n'est point douteux et équivoque à qui le sait bien observer dans toutes les circonstances. L'hypocrisie la plus profonde et la mieux déguisée n'atteint jamais jusqu'à la ressemblance de cette vertu ingénue ; mais il faut se souvenir que la vertu la plus ingénue a de petits retours sur soi-même et certaines recher-

[redacted]

gation précise pour tous les chrétiens; mais je crois que c'est la perfection d'une âme qu'il a autant prévenue que la vôtre par ses miséricordes.

Il faut être prêt à se voir méprisé, haï, décrié, condamné par autrui, et à ne trouver en soi que trouble et condamnation, pour se sacrifier sans nul adoucissement au souverain domaine de Dieu, qui fait de sa créature selon son bon plaisir. Cette parole est dure à quiconque veut vivre en soi et jouir pour soi-même de sa vertu; mais qu'elle est douce et consolante, pour une âme qui aime autant Dieu, qu'elle renonce à s'aimer elle-même!

Vous verrez un jour combien les gens qui sont dans cette disposition sont grands dans l'amitié. Leur cœur est immense, parce qu'il tient de l'immensité de Dieu qui les possède. Ceux qui entrent dans ces vues du pur amour, malgré leur naturel sec et serré, vont toujours s'élargissant peu à peu. Enfin Dieu leur donne un cœur semblable au sien, et des entrailles de mère pour tout ce qu'il unit à eux.

Ainsi la vraie et pure piété, loin de donner de la dureté et de l'indifférence, tire de l'indifférence, de la sécheresse, de la dureté de l'amour-propre qui se rétrécit en lui-même pour rapporter tout à lui.

Pour vos devoirs, je n'hésite pas un moment à croire que vous devez les renfermer dans des bornes bien plus étroites que la plupart des gens trop zélés ne le voudroient.

Chacun, plein de son intérêt, veut vous y entraîner, et vous trouve insensible à la gloire de Dieu, si vous n'êtes autant échauffée que lui. Chacun veut même

[redacted]

Je conviens néanmoins que, outre les conseils d'un sage directeur, on peut en diverses occasions prendre des avis pour les affaires temporelles, qu'un autre peut voir de plus près que le directeur. Mais je reviens à dire qu'excepté la conduite spirituelle, pour laquelle on se soumet à un bon directeur, pour tout le reste qui est extérieur, on ne se doit livrer à personne.

On croit dans le monde que vous aimez le bien sincèrement; beaucoup de gens ont cru longtemps qu'une bonne gloire vous faisoit prendre ce parti; mais il me semble que tout le public est désabusé et qu'on rend justice à la pureté de vos motifs. On dit pourtant encore, et selon toute apparence avec vérité, que vous êtes sèche et sévère; qu'il n'est pas permis d'avoir des défauts avec vous, et qu'étant dure à vous-même, vous l'êtes aussi aux autres; que quand vous commencez à trouver quelque foible dans les gens que vous avez espéré de trouver parfaits, vous vous en dégoûtez trop vite et que vous poussez trop loin le dégoût[1].

S'il est vrai que vous soyez telle qu'on vous dépeint, ce défaut ne vous sera ôté que par une longue et profonde étude de vous-même.

Plus vous mourrez à vous-même par l'abandon total à l'esprit de Dieu, plus votre cœur s'élargira pour supporter les défauts d'autrui et pour y com-

1. Tout cela est vrai; et la conduite de madame de Maintenon envers madame de Brinon, envers madame Guyon, envers le cardinal de Noailles, envers Fénelon lui-même le démontre complétement.

[redacted]

ches de son propre intérêt qu'elle n'aperçoit pas.

Il faut donc éviter également, et de soupçonner les gens de bien éprouvés jusqu'à un certain point, et de se livrer à toute leur conduite.

Je vous dis tout ceci, madame, parce que, en la place où vous êtes, on découvre tant de choses indignes et on en entend si souvent d'imaginées par la calomnie, qu'on ne sait plus que croire. Plus on a d'inclination à aimer la vertu et à s'y confier, plus on est embarrassé et troublé en ces occasions. Il n'y a que le goût de la vérité et un certain discernement de la sincère vertu, qui puisse empêcher de tomber dans l'inconvénient d'une défiance universelle, qui seroit un très-grand mal.

J'ai dit, madame, qu'il ne faut se livrer à personne; je crois pourtant qu'il faut, par principe de christianisme et par sacrifice de sa raison, se soumettre aux conseils d'une seule personne qu'on a choisie pour la conduite spirituelle; si j'ajoute une seule personne, c'est qu'il me semble qu'on ne doit pas multiplier les directeurs ni en changer sans de grandes raisons; car ces changements ou mélanges produisent une incertitude et souvent une contrariété dangereuse[1]. Tout au moins, on est retardé, au lieu d'avancer, par tous ces différents secours. Il arrive même d'ordinaire que, quand on a tant de différents conseils, on ne suit que le sien propre par la nécessité où l'on se trouve de choisir entre tous ceux que l'on a reçus d'autrui.

1. Ceci est une attaque directe.

[redacted]

Je conviens néanmoins que, outre les conseils d'un sage directeur, on peut en diverses occasions prendre des avis pour les affaires temporelles, qu'un autre peut voir de plus près que le directeur. Mais je reviens à dire qu'excepté la conduite spirituelle, pour laquelle on se soumet à un bon directeur, pour tout le reste qui est extérieur, on ne se doit livrer à personne.

On croit dans le monde que vous aimez le bien sincèrement; beaucoup de gens ont cru longtemps qu'une bonne gloire vous faisoit prendre ce parti; mais il me semble que tout le public est désabusé et qu'on rend justice à la pureté de vos motifs. On dit pourtant encore, et selon toute apparence avec vérité, que vous êtes sèche et sévère; qu'il n'est pas permis d'avoir des défauts avec vous, et qu'étant dure à vous-même, vous l'êtes aussi aux autres; que quand vous commencez à trouver quelque foible dans les gens que vous avez espéré de trouver parfaits, vous vous en dégoûtez trop vite et que vous poussez trop loin le dégoût[1].

S'il est vrai que vous soyez telle qu'on vous dépeint, ce défaut ne vous sera ôté que par une longue et profonde étude de vous-même.

Plus vous mourrez à vous-même par l'abandon total à l'esprit de Dieu, plus votre cœur s'élargira pour supporter les défauts d'autrui et pour y com-

1. Tout cela est vrai; et la conduite de madame de Maintenon envers madame de Brinon, envers madame Guyon, envers le cardinal de Noailles, envers Fénelon lui-même le démontre complétement.

[redacted]

patir sans bornes. Vous ne verrez partout que misère : vos yeux seront plus perçants et en découvriront encore plus que vous n'en voyez aujourd'hui; mais rien ne pourra ni vous scandaliser, ni vous surprendre, ni vous resserrer. Vous verrez la corruption dans l'homme comme l'eau dans la mer.

Le monde est relâché, et néanmoins d'une sévérité impitoyable. Vous ne ressemblerez point au monde; vous serez fidèle et exacte, mais compatissante et douce comme Jésus-Christ l'a été pour les pécheurs, pendant qu'il confondoit les Pharisiens dont les vertus extérieures étoient si éclatantes.

On dit que vous vous mêlez trop peu des affaires. Ceux qui vous parlent ainsi sont inspirés par l'inquiétude, par l'envie de se mêler du gouvernement, et par le dépit contre ceux qui distribuent les grâces, ou par l'espoir d'en obtenir par vous.

Pour vous, madame, il ne vous convient point de faire des efforts pour redresser ce qui n'est pas dans vos mains. Le zèle du salut du roi ne doit point vous faire aller au delà des bornes que la Providence semble vous avoir marquées.

Il y a mille choses déplorables; mais il faut attendre les moments que Dieu seul connoît, et qu'il tient dans sa puissance.

Ce n'est pas la fausseté que vous aurez à craindre, tant que vous la craindrez. Les gens faux ne croient pas l'être : les vrais tremblent toujours de ne l'être pas. Votre piété est droite; vous n'avez jamais eu les vices du monde, et depuis longtemps vous en avez abjuré les erreurs.

[redacted]

Le vrai moyen d'attirer la grâce sur le roi et sur l'État n'est pas de crier ou bien de fatiguer le roi : c'est de l'édifier, de mourir sans cesse à vous-même; c'est d'ouvrir peu à peu le cœur de ce prince par une conduite ingénue, cordiale, patiente, libre néanmoins et enfantine dans cette patience.

Mais parler avec chaleur et avec âpreté, revenir souvent à la charge, dresser des batteries sourdement, faire des plans de sagesse humaine pour réformer ce qui a besoin de réforme, c'est vouloir faire le bien par une mauvaise voie : votre solidité rejette de tels moyens; et vous n'avez qu'à la suivre simplement.

Ce qui me paroît véritable touchant les affaires, c'est que votre esprit en est plus capable que vous ne pensez; vous vous défiez peut-être un peu trop de vous-même, ou bien vous craignez trop d'entrer dans des discussions contraires au goût que vous avez pour une vie tranquille et recueillie. D'ailleurs, je m'imagine que vous craignez le caractère des gens que vous trouvez sur vos pas quand vous entrez dans quelque affaire. Mais enfin il me paroît que votre esprit naturel et acquis a bien plus d'étendue que vous ne lui en donnez.

Je persiste à croire que vous ne devez jamais vous ingérer dans les affaires d'État ; mais vous devez vous en instruire selon l'étendue de vos vues naturelles; et quand les ouvertures de la Providence vous offriront de quoi faire le bien, sans pousser trop loin le roi au delà de ses bornes, il ne faut jamais reculer.

[redacted]

gation précise pour tous les chrétiens; mais je crois que c'est la perfection d'une âme qu'il a autant prévenue que la vôtre par ses miséricordes.

Il faut être prêt à se voir méprisé, haï, décrié, condamné par autrui, et à ne trouver en soi que trouble et condamnation, pour se sacrifier sans nul adoucissement au souverain domaine de Dieu, qui fait de sa créature selon son bon plaisir. Cette parole est dure à quiconque veut vivre en soi et jouir pour soi-même de sa vertu; mais qu'elle est douce et consolante, pour une âme qui aime autant Dieu, qu'elle renonce à s'aimer elle-même!

Vous verrez un jour combien les gens qui sont dans cette disposition sont grands dans l'amitié. Leur cœur est immense, parce qu'il tient de l'immensité de Dieu qui les possède. Ceux qui entrent dans ces vues du pur amour, malgré leur naturel sec et serré, vont toujours s'élargissant peu à peu. Enfin Dieu leur donne un cœur semblable au sien, et des entrailles de mère pour tout ce qu'il unit à eux.

Ainsi la vraie et pure piété, loin de donner de la dureté et de l'indifférence, tire de l'indifférence, de la sécheresse, de la dureté de l'amour-propre qui se rétrécit en lui-même pour rapporter tout à lui.

Pour vos devoirs, je n'hésite pas un moment à croire que vous devez les renfermer dans des bornes bien plus étroites que la plupart des gens trop zélés ne le voudroient.

Chacun, plein de son intérêt, veut vous y entraîner, et vous trouve insensible à la gloire de Dieu, si vous n'êtes autant échauffée que lui. Chacun veut même

que votre avis soit conforme au sien, et sa raison, la vôtre.

Vous pourrez peut-être dans la suite, si Dieu vous en donne les facilités, faire des biens plus étendus. Maintenant vous avez la communauté de Saint-Cyr, qui demande beaucoup de soins; encore même voudrois-je que vous fussiez bien soulagée et déchargée de ce côté-là. Il vous faut des temps de recueillement et de repos tant de corps que d'esprit. Vous devez suivre le courant des affaires générales, pour tempérer ce qui est excessif et redresser ce qui en a besoin. Vous devez, sans vous rebuter jamais, profiter de tout ce que Dieu vous met au cœur, et de toutes les ouvertures qu'il vous donne dans celui du roi, pour lui ouvrir les yeux et pour l'éclairer, mais sans empressement, comme je vous l'ai souvent représenté.

Au reste, comme le roi se conduit bien moins par des maximes suivies que par l'impression des gens qui l'environnent, et auxquels il confie son autorité, le capital est de ne perdre aucune occasion pour l'obséder par des gens sûrs, qui agissent de concert avec vous pour lui faire accomplir, dans leur vraie étendue, ses devoirs dont il n'a aucune idée[1].

S'il est prévenu en faveur de ceux qui font tant de violences, tant d'injustices, tant de fautes grossières, il le seroit bientôt encore plus en faveur de ceux qui

1. Tout cela et ce qui va suivre est dur, injuste et maladroit; il dut déplaire à madame de Maintenon. Nous verrons plus loin Fénelon développer plus brutalement encore ses sentiments à l'égard de Louis XIV.

[redacted]

Je vous ai détaillé ce que le monde dit : voici, madame, ce que j'ai à dire.

Il me paroît que vous avez encore un goût trop naturel pour l'amitié, pour la bonté de cœur et pour tout ce qui lie la bonne société. C'est sans doute ce qu'il y a de meilleur, selon la raison et la vertu humaine; mais c'est pour cela même qu'il y faut renoncer.

Ceux qui ont le cœur dur et même froid ont sans doute un très-grand défaut naturel; c'est même une grande imperfection qui reste dans leur piété; car si leur piété étoit plus avancée, elle leur donneroit ce qui leur manque de ce côté-là. Mais il faut compter que la véritable bonté de cœur consiste dans la fidélité à Dieu et dans le pur amour. Toutes les générosités, toutes les tendresses naturelles ne sont qu'un amour-propre plus raffiné, plus séduisant, plus flatteur, plus aimable, et par conséquent plus diabolique.

Je vous dis tout ceci sans nul intérêt personnel, car je suis assez sec dans ma conduite et froid dans les commencements, mais assez chaud et tendre dans le fond. Rien de tout ceci ne regarde *l'homme*, à l'égard duquel vous avez des devoirs d'un autre ordre : l'accroissement de la grâce qui a déjà fait tant de prodiges en lui achèvera d'en faire un autre homme. Mais je vous parle pour le seul intérêt de Dieu en vous; il faut mourir sans réserve à toute amitié.

Si vous ne teniez plus à vous, vous ne seriez non plus dans le désir de voir vos amis attachés à vous

[redacted]

que de les voir attachés au roi de la Chine. Vous les aimeriez du pur amour de Dieu, c'est-à-dire d'un amour parfait, infini, généreux, agissant, compatissant, consolant, égal, bienfaisant et tendre comme Dieu même. Le cœur de Dieu seroit versé dans le vôtre, et votre amitié ne pourroit non plus avoir de défaut que celui qui aimeroit en vous; vous ne voudriez rien des autres, que ce que Dieu en voudroit, et uniquement pour lui. Vous seriez jalouse pour lui contre vous-même, et si vous exigiez des autres une conduite plus cordiale, ce ne seroit que pour leur perfection et pour l'accomplissement des desseins de Dieu sur eux.

Ce qui vous blesse donc dans les cœurs resserrés ne vous blesse qu'à cause que le vôtre est encore trop resserré au dedans de lui-même. Il n'y a que l'amour-propre qui blesse l'amour-propre. L'amour de Dieu supporte avec condescendance l'infirmité de l'amour-propre, et attend en paix que Dieu le détruise. En un mot, madame, le défaut de vouloir de l'amitié n'est pas moindre devant Dieu, que celui de manquer d'amitié. Le vrai amour de Dieu aime généreusement le prochain, sans espérance d'aucun retour.

Au reste, il faut tellement sacrifier à Dieu le *moi*, dont nous avons tant parlé, qu'on ne le recherche plus, ni pour la réputation, ni pour la consolation du témoignage qu'on se rend à soi-même sur ses bonnes qualités ou sur ses bons sentiments. Il faut mourir à tout sans réserve et ne posséder pas même sa vertu par rapport à soi. Ce n'est point une obli-

[redacted]

gation précise pour tous les chrétiens; mais je crois que c'est la perfection d'une âme qu'il a autant prévenue que la vôtre par ses miséricordes.

Il faut être prêt à se voir méprisé, haï, décrié, condamné par autrui, et à ne trouver en soi que trouble et condamnation, pour se sacrifier sans nul adoucissement au souverain domaine de Dieu, qui fait de sa créature selon son bon plaisir. Cette parole est dure à quiconque veut vivre en soi et jouir pour soi-même de sa vertu; mais qu'elle est douce et consolante, pour une âme qui aime autant Dieu, qu'elle renonce à s'aimer elle-même!

Vous verrez un jour combien les gens qui sont dans cette disposition sont grands dans l'amitié. Leur cœur est immense, parce qu'il tient de l'immensité de Dieu qui les possède. Ceux qui entrent dans ces vues du pur amour, malgré leur naturel sec et serré, vont toujours s'élargissant peu à peu. Enfin Dieu leur donne un cœur semblable au sien, et des entrailles de mère pour tout ce qu'il unit à eux.

Ainsi la vraie et pure piété, loin de donner de la dureté et de l'indifférence, tire de l'indifférence, de la sécheresse, de la dureté de l'amour-propre qui se rétrécit en lui-même pour rapporter tout à lui.

Pour vos devoirs, je n'hésite pas un moment à croire que vous devez les renfermer dans des bornes bien plus étroites que la plupart des gens trop zélés ne le voudroient.

Chacun, plein de son intérêt, veut vous y entraîner, et vous trouve insensible à la gloire de Dieu, si vous n'êtes autant échauffée que lui. Chacun veut même

[redacted]

que votre avis soit conforme au sien, et sa raison, la vôtre.

Vous pourrez peut-être dans la suite, si Dieu vous en donne les facilités, faire des biens plus étendus. Maintenant vous avez la communauté de Saint-Cyr, qui demande beaucoup de soins; encore même voudrois-je que vous fussiez bien soulagée et déchargée de ce côté-là. Il vous faut des temps de recueillement et de repos tant de corps que d'esprit. Vous devez suivre le courant des affaires générales, pour tempérer ce qui est excessif et redresser ce qui en a besoin. Vous devez, sans vous rebuter jamais, profiter de tout ce que Dieu vous met au cœur, et de toutes les ouvertures qu'il vous donne dans celui du roi, pour lui ouvrir les yeux et pour l'éclairer, mais sans empressement, comme je vous l'ai souvent représenté.

Au reste, comme le roi se conduit bien moins par des maximes suivies que par l'impression des gens qui l'environnent, et auxquels il confie son autorité, le capital est de ne perdre aucune occasion pour l'obséder par des gens sûrs, qui agissent de concert avec vous pour lui faire accomplir, dans leur vraie étendue, ses devoirs dont il n'a aucune idée[1].

S'il est prévenu en faveur de ceux qui font tant de violences, tant d'injustices, tant de fautes grossières, il le seroit bientôt encore plus en faveur de ceux qui

1. Tout cela et ce qui va suivre est dur, injuste et maladroit; il dut déplaire à madame de Maintenon. Nous verrons plus loin Fénelon développer plus brutalement encore ses sentiments à l'égard de Louis XIV.

[redacted]

gation précise pour tous les chrétiens; mais je crois que c'est la perfection d'une âme qu'il a autant prévenue que la vôtre par ses miséricordes.

Il faut être prêt à se voir méprisé, haï, décrié, condamné par autrui, et à ne trouver en soi que trouble et condamnation, pour se sacrifier sans nul adoucissement au souverain domaine de Dieu, qui fait de sa créature selon son bon plaisir. Cette parole est dure à quiconque veut vivre en soi et jouir pour soi-même de sa vertu; mais qu'elle est douce et consolante, pour une âme qui aime autant Dieu, qu'elle renonce à s'aimer elle-même!

Vous verrez un jour combien les gens qui sont dans cette disposition sont grands dans l'amitié. Leur cœur est immense, parce qu'il tient de l'immensité de Dieu qui les possède. Ceux qui entrent dans ces vues du pur amour, malgré leur naturel sec et serré, vont toujours s'élargissant peu à peu. Enfin Dieu leur donne un cœur semblable au sien, et des entrailles de mère pour tout ce qu'il unit à eux.

Ainsi la vraie et pure piété, loin de donner de la dureté et de l'indifférence, tire de l'indifférence, de la sécheresse, de la dureté de l'amour-propre qui se rétrécit en lui-même pour rapporter tout à lui.

Pour vos devoirs, je n'hésite pas un moment à croire que vous devez les renfermer dans des bornes bien plus étroites que la plupart des gens trop zélés ne le voudroient.

Chacun, plein de son intérêt, veut vous y entraîner, et vous trouve insensible à la gloire de Dieu, si vous n'êtes autant échauffée que lui. Chacun veut même

[redacted]

que votre avis soit conforme au sien, et sa raison, la vôtre.

Vous pourrez peut-être dans la suite, si Dieu vous en donne les facilités, faire des biens plus étendus. Maintenant vous avez la communauté de Saint-Cyr, qui demande beaucoup de soins; encore même voudrois-je que vous fussiez bien soulagée et déchargée de ce côté-là. Il vous faut des temps de recueillement et de repos tant de corps que d'esprit. Vous devez suivre le courant des affaires générales, pour tempérer ce qui est excessif et redresser ce qui en a besoin. Vous devez, sans vous rebuter jamais, profiter de tout ce que Dieu vous met au cœur, et de toutes les ouvertures qu'il vous donne dans celui du roi, pour lui ouvrir les yeux et pour l'éclairer, mais sans empressement, comme je vous l'ai souvent représenté.

Au reste, comme le roi se conduit bien moins par des maximes suivies que par l'impression des gens qui l'environnent, et auxquels il confie son autorité, le capital est de ne perdre aucune occasion pour l'obséder par des gens sûrs, qui agissent de concert avec vous pour lui faire accomplir, dans leur vraie étendue, ses devoirs dont il n'a aucune idée[1].

S'il est prévenu en faveur de ceux qui font tant de violences, tant d'injustices, tant de fautes grossières, il le seroit bientôt encore plus en faveur de ceux qui

1. Tout cela et ce qui va suivre est dur, injuste et maladroit; il dut déplaire à madame de Maintenon. Nous verrons plus loin Fénelon développer plus brutalement encore ses sentiments à l'égard de Louis XIV.

[redacted]

Tous ceux qui travaillent à mourir autrement quittent la vie par un côté et la reprennent par plusieurs autres : ce n'est jamais fait.

Vous verrez par expérience que, quand on prend pour mourir à soi le chemin que je vous propose, Dieu ne laisse rien à l'âme, et qu'il la poursuit sans relâche, impitoyable, jusqu'à ce qu'il lui ait ôté le dernier souffle de vie propre, pour la faire vivre en lui dans une paix et une liberté d'esprit infinie.

ANNÉE 1691.

NOTE PRÉLIMINAIRE

L'année 1691 ne renferme que six lettres authentiques et une apocryphe de madame de Maintenon; mais il y en a vingt-sept du roi, du Dauphin, du duc du Maine, de l'évêque de Chartres, etc. Ces dernières sont nombreuses, mais elles sont tellement vides de faits, si verbeuses, si pleines d'applications monacales ou de citations bibliques, que j'ai donné seulement celles qui ont trait ou font allusion au roi, ou bien celles qui montrent dans quel esprit le pieux prélat dirigeait madame de Maintenon. On s'étonne que cette femme si positive, si sensée, ait pu s'accommoder de pareilles prescriptions, d'un pareil langage; qu'elle n'ait pas été dégoûtée de tant de puérilités, de tant d'adulations. Cela prouve la sincérité de sa foi et sa soumission complète à l'Église.

On trouvera, en outre, dans les *Lettres édifiantes et historiques*, t. Ier, vingt lettres adressées dans cette année aux Dames de Saint-Cyr, cinq à madame de Montfort, trois à madame de Veilhan, une à madame de Butery, une à madame de Loubert, une à madame de Vancy, une à madame de Fontaines, une à madame de la Maisonfort, une à madame

[redacted]

du Pérou, six à diverses demoiselles. C'est dans ces lettres qu'il faut chercher madame de Maintenon dans sa véritable vie, dans son vrai caractère.

LETTRE CCXXXVII

A MADAME DE BRINON [1].

A Versailles, 18 janvier 1691.

Je verrai madame de Canteleu avec joie quand elle voudra ; vous savez, madame, l'estime et le goût que j'ai pour elle, et je ferois quelque chose de plus difficile pour vous. Ne vient-elle plus chez M. le chancelier? J'y vais toujours de temps en temps, et puisque le monde, enivré de la faveur, ne veut compter que ce qui en vient, je voudrois de tout mon cœur que toutes mes actions et toutes mes paroles pussent être utiles à quelqu'un. Mandez donc à madame de Canteleu qu'elle fasse une partie pour Versailles; madame de Lancosme pourroit l'y amener, et savoir le jour que j'y serois; je ne puis donner beaucoup de temps, aussi n'est-il pas nécessaire, il ne faut que des apparences; Dieu veuille qu'elles produisent quelque chose de solide ! M. et madame de Pontchartrain sont des gens de mérite [2].

Notre nouvelle novice [3] est aussi tranquille que

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

2. Voir la note de la page 258.

3. Madame de la Maisonfort. Voir l'histoire de cette dame dans le chapitre IX de : *Madame de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr.*

[redacted]

vous l'avez vue inquiète; sa vivacité se modère et sa vertu est tellement augmentée que je ne doute point que Dieu ne la comble de ses grâces pour notre maison : c'est la plus aimable sainte qui soit au monde. M. de Chartres l'a bien conduite.

Adieu, ma très-chère; ma lettre est courte pour ce que je voudrois vous dire, mais vous en seriez contente si vous voyiez où je vous l'écris. Priez et faites prier pour moi, je vous en prie, et pour les dames de Saint-Louis.

LETTRE CCXXXVIII

NOTE PRÉLIMINAIRE

Dès la campagne précédente, le roi avait décidé qu'avant la fin de l'hiver il chercherait à s'emparer de Mons et qu'il irait lui-même faire le siége de cette ville. C'était une entreprise capitale, depuis longtemps méditée, et par laquelle il voulait compléter son système de frontières : Mons est la place qui tient la trouée de l'Oise, c'est-à-dire la route la plus courte et la plus facile pour pénétrer sur Paris. (Voir les *Frontières de la France*, p. 78.) Louvois fit les apprêts du siége pendant l'hiver, avec le plus grand secret, et dès le 26 février il envoya à Boufflers les instructions les plus détaillées pour que la place fût inopinément investie. Le 13 mars, le roi déclara qu'il prendrait le commandement de son armée, ayant sous lui le Dauphin et six lieutenants généraux.

Madame de Maintenon qui, depuis la *grande opération*, s'alarmait aisément sur la santé du roi, fut affligée de cette résolution et se retira à Saint-Cyr, où elle demeura pendant tout le temps du siége. Quelques jours avant son départ, le roi vint lui dire adieu et la recommanda aux Dames de

[redacted]

Saint-Cyr en leur disant : « Je vous laisse ce que j'ai de plus cher[1]. » Il partit le 17 mars.

Madame de Maintenon reçut, pendant cette absence, de nombreuses lettres du roi, qui lui faisait part de tous les détails du siége; elle les garda jusqu'en 1713, où elle les brûla. C'est ce que nous apprend madame de Glapion dans une note autographe que nous avons déjà citée : « Madame de Maintenon a brûlé toutes les lettres qu'elle avoit du roi, surtout en grand nombre pendant la campagne de Mons : ce fut une perte irréparable que tout ce qu'elle mit au feu en l'année 1713; mais elle ne vouloit pas le laisser après elle. »

Le 16 mars, veille du départ du roi pour le siége de Mons, madame de Montespan mit fin elle-même au triste personnage qu'elle avait depuis douze ans.

Voici comment le marquis de Sourches raconte cet événement :

« La marquise de Montespan, voyant que le roi menoit avec lui son fils, le comte de Toulouse, et qu'il retiroit de ses mains mademoiselle de Blois, sa fille, pour la confier aux soins de la marquise de Montchevreuil, elle en conçut un si terrible chagrin qu'il lui fit oublier toutes les sages résolutions qu'elle avoit prises de ne donner au roi aucun prétexte de se défaire d'elle, et dans le premier mouvement elle envoya chercher l'évêque de Meaux et le pria d'aller dire au roi de sa part que, puisqu'il lui ôtait ses enfants, elle voyoit bien qu'il n'avoit plus aucune considération pour elle et qu'elle le prioit de trouver bon qu'elle se retirât à sa maison de Saint-Joseph à Paris. Le prélat auroit peut-être bien voulu n'être point chargé d'une semblable commission; mais il ne put s'en défendre, et aussitôt qu'il s'en fut acquitté, le roi lui répondit avec joie qu'il donnoit à la marquise de Montespan la permission qu'elle demandoit, et sur-le-champ disposa de son appartement dans le château de

1. *Madame de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr*, p. 207.

[redacted]

Versailles en faveur du duc du Maine, et donna celui du duc du Maine à mademoiselle de Blois. »

Dangeau confirme ces détails : « Le 15 mars, dit-il, madame de Montespan, qui depuis quelques jours est à Saint-Joseph, a fait dire au roi, par M. de Meaux, que la résolution qu'elle prenoit étoit un parti de retraite pour toujours. Elle demeurera la moitié de l'année à Fontevrault et l'autre moitié à Saint-Joseph[1]. »

A l'occasion du siége de Mons, madame de Maintenon reçut de nombreuses lettres de plusieurs personnes, de l'évêque de Chartres, de l'abbé Gobelin, etc. En voici une d'un personnage qn'elle a constamment protégé, et qui aujourd'hui n'est guère connu que par une anecdote de madame de Caylus que nous avons déjà citée (voir t. I, p. 87).

LE MARQUIS DE LASSAY A MADAME DE MAINTENON[2].

Mars 1691.

Je m'adresse à vous, madame, avec une confiance dont je suis étonné moi-même, car je n'ai rien fait

1. Madame de Montespan, un mois après, trouva « qu'on s'étoit un peu hâté de faire démeubler son appartement. » Voici comment Saint-Simon transforme cet incident : il dit que « madame de Maintenon n'eut de satisfaction que quand elle eut fait chasser de la cour cette odieuse rivale, dont la présence l'inquiétait et l'importunait toujours, que le duc du Maine s'y employa lui-même fort durement, et signifia à la fin, sans aucun ménagement, l'ordre à sa mère de se retirer, si empressé d'occuper son appartement que le roi lui avait donné qu'il en fit jeter les meubles par les fenêtres. »

2. *Recueil de différentes choses*, par le marquis de Lassay; Lausanne, 1756, t. I, p. 337.

Armand de Madaillan de Montataire, marquis de Lassay, gouverneur de Bresse, Bugey, etc., est un des personnages les plus connus du dix-septième siècle par ses aventures, ses mariages, son esprit et sa valeur. Il était né en 1654. Son père était ce Madaillan dont il est question dans la vie de Scarron (Voir t. I, p. 59). Madame

[redacted]

pour mériter vos bontés; cependant je ne doute point que vous n'en ayez pour moi. Le roi va commander son armée; je souhaiterois ardemment d'avoir l'honneur d'être son aide de camp. Je l'ai suivi dans toutes ses conquêtes depuis 72; j'ai fait la guerre en bien des lieux; tout cela m'a donné quelques connoissances qui, jointes à beaucoup de bonne volonté, me font espérer qu'il sera content de moi; je serois trop heureux de me trouver en place où je pusse lui marquer mon zèle, et effacer par ma conduite les impressions que je crains qu'il n'ait et qui sont tout le malheur de ma vie : si elles étoient une fois effacées, je répondrois bien de l'avenir. Une passion plus forte que moi que j'avois pour une *femme* qui la méritoit bien m'a fait quitter son service; j'étois fort jeune, il ne faut pas compter sitôt sur les hommes. En quittant le service, je n'ai pas quitté la guerre, car depuis, je n'ai pas manqué une seule campagne; et si je me repens aussi bien de mes péchés que de cette faute, j'espère que Dieu me les pardonnera. J'attends tout de l'honneur de votre

de Maintenon l'avait vu naître; et lorsqu'elle fut en faveur, elle lui témoigna beaucoup d'affection, elle l'aida de son crédit. Il commença à servir comme aide de camp de Condé en 1672, reçut trois blessures à Sénef, et quitta le service en 1676, pour épouser la belle Marianne Pajot, qui faillit devenir duchesse de Lorraine. Il était déjà veuf d'une première femme qui lui avait laissé une fille. Il perdit sa deuxième femme en 1678, eut de nombreuses aventures galantes, suivit les princes de Conti en Hongrie, et reprit du service comme volontaire en 1688. Il fit les campagnes de 90, 91, 92, grâce à la protection de madame de Maintenon, comme aide de camp du roi. Nous verrons qu'il fit un troisième mariage, auquel celle-ci prit une grande part.

[redacted]

protection : vous ne sauriez l'accorder à personne qui ait pour vous, madame, un plus profond respect et un plus parfait attachement.

LETTRE CCXXXIX

L'ABBÉ DES MARAIS A MADAME DE MAINTENON[1].

Ce 18 mars 1691.

Dieu étoit toujours avec vous, madame, peut-être n'étiez-vous pas toujours avec lui ; le moment est venu de jouir de lui plus en liberté. Priez pour le roi ; ses dispositions doivent vous consoler et vous donner de grandes espérances. Dieu aide les princes qui se confient en lui, et qui se soumettent à sa volonté.

La paix qu'il vous donne n'est pas un petit présent ; le trouble et l'accablement ôtent le courage ; vous ne l'avez pas perdu ; usez-en donc, madame, pour sanctifier votre solitude. Il faut rétablir votre santé affaiblie avant de rien entreprendre, et c'est là le premier article de notre règlement ; vous ferez assez bien si vous êtes humble en tout, si vous aimez beaucoup, si vous faites bien tout ce qui vous est donné à faire.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

LETTRE CCXL[1]

M. L'ABBÉ GOBELIN A MADAME DE MAINTENON[2].

18 mars 1691.

Il n'y eut jamais, madame, de douleur plus légitime que la vôtre : tout Paris qui a les yeux sur vous en est d'autant plus édifié qu'on est persuadé qu'il n'a tenu qu'à vous de vous en exempter, ce qui fait qu'elle n'est pas regardée comme l'effet d'une tendresse molle et purement naturelle, mais comme l'effort d'une âme pleine de courage et de raison. Plût au ciel que je fusse digne de mêler mes larmes à celles que vous versez, et de joindre mes chétives prières aux vœux que vous poussez aux pieds des autels pour la conservation du premier et du plus grand roi de la terre. Mais que vous êtes merveilleux, ô mon Dieu, dans la manière dont il vous plaît de faire souffrir vos élus ! Vous ne les affligez pas comme les autres par quelque perte de bien, par l'outrage de quelque calomnie, ni par quelque persécution de ceux qui les haïssent à mort; mais vous les crucifiez par eux-mêmes, et faites de l'objet de leur joie et de leur amour la cause de leur désolation et de leurs peines ! C'est ce qui m'oblige de vous dire, madame, qu'il n'y a rien dans toute l'Écriture qu'il ne vous

1. *Notes des Dames de Saint-Cyr.*

2. Louis Racine annote ainsi cette lettre que La Beaumelle a donnée avec des altérations : *Vraie, et je l'avois mise dans mon recueil, parce qu'elle fait connoître la portée du génie de ce directeur.*

[redacted]

convienne mieux de lui adresser que cette parole de Job : « Que la façon, Seigneur, dont vous me tourmentez est extraordinaire et admirable ! » En effet, qu'est-cè que cette absence que vous pleurez, sinon la plus haute et plus glorieuse expédition que monarque ait jamais entreprise ; une expédition qui épouvante toute l'Europe, et ne fait pas seulement pâlir le prince d'Orange, le duc de Brandebourg et celui de Bavière, mais jusqu'au roi d'Espagne et l'Empereur ? Le soleil a-t-il vu quelque chose de plus fier et de plus hardi que le siége de Mons ; tandis que tout ce que nous avons de puissances ennemies sont assemblées à La Haye, et conspirent par une basse jalousie contre une domination qui, par une modération vraiment chrétienne, ne tend qu'à leur paix et à leur repos ? enfin qu'est-ce pour tout dire que cette expédition, sinon une planche favorable présentée aux Flamands pour se tirer du naufrage qu'ils sont prêts de faire ? et quel ravissement ne sera-ce point pour vous de voir revenir Louis le Grand, non-seulement roi de France et de Navarre, mais encore duc de Brabant et comte de Flandre ! Que cette pensée[1] adoucisse votre juste déplaisir, qu'elle anime vos exercices de piété et dissipe les craintes que vous pouvez avoir pour la sacrée personne d'un prince qui ne porte pas avec lui César et sa fortune, mais la justice de ses armes et les plus puissants intérêts de la religion catholique, que le Tout-Puissant conduit lui-même,

1. La Beaumelle ajoute : « Qui n'est point une hyberbole de poëte, mais le jugement des politiques les plus sensés. »

[redacted]

et qui considère moins, dans les périls où il va s'exposer, sa propre gloire que la sienne. En un mot, madame, priez, jeûnez, faites des aumônes et des communions; que votre communauté de saint Louis s'acquitte par vos ordres de ces saints exercices. C'est ainsi que, dans de pareilles occasions, en ont usé les Clotilde, les Berthilde et les Blanche de Castille; c'est ce que demande la place où la Providence vous met, et en quoi je tâcherai de vous suivre et de vous joindre.

LETTRE CCXLI

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Au Quesnoy, ce 20 mars 1691.

A demain les affaires, madame; nous verrons les ennemis. Je ne sais s'ils en auront autant de joie que nous. Le roi est toujours gaillard et en bonne santé, aussi bien que ceux qui ont l'honneur de le suivre. Tout le monde se conforme à l'exemple du prince. Il faut espérer que tout ira bien, et que l'on n'aura que de bonnes nouvelles à vous mander de tous les gens à qui vous prenez part. Je crois que vous avez besoin de consolations, et que vous serez en inquiétude tant que vous saurez que le canon de la place tire encore. Quand le nôtre sera une fois en batterie, on fera bien taire le leur, et le mousquet après ne se compte plus

1. *Autographe* des archives du château de Mouchy. — Le duc du Maine servait dans l'armée du roi comme maréchal de camp, ayant M. de Boufflers pour lieutenant général.

pour rien. Voilà un détail, madame, que je crois que vous n'entendrez point. Je n'en suis point étonné, et vous demande seulement pardon d'y être entré.

LETTRE CCXLII

A M. L'ABBÉ GOBELIN [1].

A Saint-Cyr, 22 mars 1691.

Vous m'avez écrit la plus belle lettre du monde [2]; Dieu veuille que vous ayez bien jugé de mes intentions et de l'usage que je fais de ma solitude! Je voudrois qu'elle fût plus grande. Ma santé est assez mauvaise, mais ce n'est pourtant qu'une langueur. Votre procès sera donc éternel; je vous assure que nous serions ravies de vous avoir ici. Tout y va bien, et il me semble qu'il n'y a personne qui ne fasse son chemin dans la piété. Avez-vous su que madame la supérieure a perdu madame sa mère? Adieu, monsieur, j'ai trop écrit aujourd'hui. Le roi est en bonne santé, et mon duc du Maine fait des merveilles en bravoure et en bon sens.

LETTRE CCXLIII

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON [3].

Au camp devant Mons, 22 mars 1691.

Comme je vous ai promis de vous écrire souvent,

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. C'est la lettre du 18 mars.
3. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

pour vous informer de la santé du roi, je n'ai pas voulu y manquer. Notre voyage a été fort heureux[1]; le roi a paru de bonne humeur; il eut hier matin peur d'avoir la goutte, mais cela s'est dissipé, et il est en parfaite santé. Il alla reconnoître hier la place un peu de trop près, car ce fut à la demi-portée du mousquet, et si près, que Monsieur et moi, qui étions à l'écart pour qu'il fût seul, le prîmes pour des ennemis. On lui tira quelques coups de mousquet et de canon; il y en eût un qui tua le cheval de la Chesnaye plus de deux cents pas par derrière le roi[2]; enfin nous ne fûmes en repos que quand nous le vîmes en dehors de là. Comme il m'a dit qu'il vous écrivoit tous les jours le détail de tout ce qui se passoit, je n'en charge point ma lettre, et finis en vous assurant que personne n'est plus à vous que moi.

LETTRE CCXLIV

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON[3].

Au camp devant Mons, ce 26 mars 1691.

Tout va fort bien à l'égard du siége, et de toutes

1. Il arriva devant Mons le 21 mars.

2. « Il alla se promener à l'entour de la place, et fut assez longtemps à la demi-portée du mousquet. Une de nos vedettes l'arrêta. On lui dit : « Est-ce que tu ne connois pas le roi ? — Je le connois bien, répondit le cavalier; mais ce ne devroit pas être lui qui vînt si avant. » Un coup de canon tua le cheval de La Chesnaye assez près du roi, et à côté de M. le comte de Toulouse, qui d'abord commanda qu'on donnât un cheval à La Chesnaye, et dit : « Quoi! un coup de canon, n'est-ce que cela ? » M. le comte de Toulouse n'a pas encore treize ans. » (*Journal de Dangeau*, t. III, p. 305.)

3. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr*.

[redacted]

les précautions que le roi a prises en cas que les ennemis vinssent; mais la goutte lui a pris au pied droit, et assez fort pour l'empêcher de marcher et de monter à cheval; il se porte très-bien du reste. J'espère que cela ne durera pas longtemps; il ne doit songer au monde qu'à se ménager, car toutes les affaires sont en bon train; notre canon va tirer. Comme vous avez un journal de ce qui se passe[1], je ne vous en manderai pas davantage; je vous prierai seulement de me croire tout à vous.

LETTRE CCXLV

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[2].

Au camp devant Mons, ce 26 mars 1691.

Il me semble, madame, que le roi est content de moi, mais je serois bien aise de le savoir par vous. On n'a commencé à tirer du canon qu'aujourd'hui, et les assiégés paroissent jusqu'à présent fort bonnes gens; au moins nous ont-ils fait peu de mal. Le roi fut attaqué hier légèrement de la goutte, mais ce ne sera rien, car elle commence à diminuer. Il tient mal la parole qu'il vous a donnée, car outre la fatigue, il s'expose, si j'ose le dire, comme feroit un jeune fou qui auroit sa réputation à établir, et à montrer qu'il n'a pas peur. Je vous prie de lui en mander votre

1. Ce journal était tenu par le marquis de Chamlay, maréchal général des logis du roi, et qui était le bras droit de Louvois et de Vauban.

2. *Autographe* des archives du château de Mouchy.

[redacted]

avis, car il se fâche quand nous lui en parlons. Ma santé est bonne, quoique ma fatigue soit grande. Je monterai demain la tranchée; je puis vous répondre que je n'épargnerai pas l'argent pour faire bien servir le roi; car, en vérité, j'aime bien tout ce qui lui peut faire plaisir. Le prince d'Orange n'a point encore pris son parti, et nous n'en avons pas beaucoup d'inquiétude. Je vous écrirois plus souvent si j'en avois le temps; ne pouvant le faire tant que je voudrois, souvenez-vous, madame, que notre amitié est à toute épreuve, et que vous me l'avez dit souvent vous-même. Je suis fort bien avec Boufflers, et l'ai assuré que vous m'aviez plus d'une fois parlé de lui.

LETTRE CCXLVI

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp devant Mons, ce 27 mars 1691.

Le roi m'a montré ce matin l'article de sa lettre qui s'adressoit à moi; je serois très-fâché que vous vous incommodassiez pour moi, car vous savez que je suis sans façon. Il m'a dit aussi que vous lui souhaitiez la goutte pour l'empêcher d'aller s'exposer comme il fait; elle étoit venue tout à propos, mais elle ne l'a retenu qu'un jour à la maison, et il reste ce matin à la tranchée, où il ne se souvenoit plus qu'il avoit la goutte. Un de mes plus grands chagrins, c'est qu'il ne m'en avoit rien dit, et que je m'en étois allé

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

d'un autre côté; car vous croyez bien qu'en cette occasion-là j'aurois été ravi d'être auprès de lui. Il a été tout couvert de terre d'un coup de canon qui a culbuté M. le Grand[1], et a eu un soldat tué assez près de lui[2]; il m'a avoué qu'il ne s'étoit jamais senti si aise que d'être ici, et qu'il avoit une démangeaison épouvantable d'aller encore plus avant qu'il ne fait, quoique ce soit encore beaucoup trop. A cette heure que cela est passé, ce n'est plus rien, car il a promis qu'il n'iroit plus. Il se porte assez bien de sa goutte; pour le reste, tout va à merveille. J'ai bien peur que le prince d'Orange ne vienne point se faire battre. Si cela étoit, l'affaire seroit complète, et je vous assure que tout le monde est bien résolu de faire son devoir. Il ne faut pas vous importuner davantage, mais vous prier de me croire le meilleur de vos amis.

1. Le Grand Prieur de Vendôme.

2. Dangeau confirme ces détails. Il écrit à la date du 27 mars : « Le roi, malgré la goutte, a voulu monter à cheval et est allé droit à la tranchée : il n'a mis pied à terre que vis-à-vis de la batterie. Ensuite il a visité tout le travail qu'on a fait, et a été aux travaux les plus avancés. Il ne s'est pas contenté de cela, et pour mieux voir, il s'est montré fort à découvert; il s'est même mis fort en colère contre les courtisans qui vouloient l'en empêcher, et a monté sur le parapet de la tranchée, où il a demeuré assez longtemps. Il étoit aisé aux ennemis de reconnoitre son visage, tant il étoit près. M. le Grand, qui étoit près de lui, a été renversé de la terre du parapet que le canon a percé, et en a été couvert sans en être blessé. » (T. III, p. 309.)

[redacted]

LETTRE CCXLVII

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp devant Mons, ce 30 mars 1691.

J'ai été très-aise, en recevant votre lettre, d'apprendre que vous étiez en bonne santé. Le roi a eu des vapeurs hier et avant-hier; il paroît qu'à cela près il se porte bien; la goutte va beaucoup mieux. Notre siége va son train; nous perdons peu de monde, et ne laissons pas que d'avancer; je m'en remets au journal de Chamlay. Je crois que ce bon roi[2] voudroit bien être ici; je sais bien du moins que si j'étois à sa place, je ferois comme lui[3]. Nous allons nous préparer à bien recevoir le prince d'Orange, s'il veut venir, comme je n'en doute pas. Je vous prie de me croire tout à vous.

LETTRE CCXLVIII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[4].

Au camp devant Mons, ce 2 avril 1691.

Le roi, madame, m'a rendu une de vos lettres qui m'a fait, comme vous pouvez croire, un extrême

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. Le roi d'Angleterre.
3. « Le roi d'Angleterre souhaitoit fort d'accompagner le roi au siége de Mons, et l'a fort pressé là-dessus ; mais le roi, à cause des embarras que cela auroit pu faire, l'a prié de vouloir bien demeurer à Saint-Germain. » (Dangeau, t. III, p. 302.)
4. *Autographe* des archives de Mouchy.

[redacted]

plaisir. Il continue toujours ses bontés pour moi, et j'y suis toujours également sensible. Vous me surprenez en me mandant qu'une communauté de bon goût[1] approuve mes lettres, et je crois que ce n'est que pour vous faire sa cour; car il me passe tous les jours tant de choses différentes par la tête, et j'ai si peu de temps à écrire, qu'il est impossible que mon style ne s'en sente, à moins que je ne vous parle des sentiments que j'ai pour vous, auxquels assurément l'esprit n'a point de part. Il seroit ridicule à moi de vous mander des nouvelles; je ne doute pas que celui qui les fait ne vous en informe, et même qu'il ne vous en dise quelques-unes d'avance. Notre ami Boufflers est blessé[2], mais ce ne sera rien. Je monte la garde à la tranchée, n'en ayez aucune inquiétude, car nous n'aurons rien à faire, dont je suis bien fâché; car ce n'est pas assez, madame, de votre amitié, et je voudrois la soutenir de l'estime. Je vous remercie de toutes les bontés que vous avez pour ma sœur[3].

1. Les Dames de Saint-Cyr.
2. Il fut blessé à la tête en attaquant un ouvrage à cornes.
3. Mademoiselle de Blois, depuis duchesse de Chartres. Le mariage de cette princesse était résolu, et le roi l'avait retirée des mains de madame de Montespan pour la confier à madame de Montchevreuil, ce qui était à peu près de même que de la confier à madame de Maintenon.

[redacted]

LETTRE CCXLIX

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp devant Mons, ce 5 avril 1691.

La princesse de Conti m'a mandé par sa dernière lettre qu'elle en a reçu une de vous, par laquelle vous lui paroissez contente de ma régularité à vous écrire et à vous mander des nouvelles du roi. Je vous assure que je suis ravi quand je puis faire quelque chose qui vous fasse plaisir. Toutes nos affaires sont en bon chemin; le roi ayant eu nouvelle aujourd'hui, par deux endroits, que le prince d'Orange avoit campé hier auprès de Notre-Dame de Halle, a donné tous les ordres nécessaires pour faire arriver aujourd'hui et demain toutes les troupes. La gaieté dont il est vous feroit plaisir et celle de toutes les troupes. Je crois que si le prince d'Orange fait quelque tentative, il lui en cuira; il n'est pas assez fort pour se frotter à notre armée qui est de quatre-vingt mille hommes effectifs. On travaille fort à se préparer, et à raccommoder les lignes, à faire des abatis; enfin il n'y a rien à quoi l'on ne songe pour faire réussir cette entreprise ici qui est bien près de sa fin. Comme vous savez par le roi tout le détail, je n'entreprendrai pas de vous le mander, je vous prierai seulement de me faire la grâce de me croire entièrement à vous.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

LETTRE CCL

LA PRINCESSE DE CONTI A MADAME DE MAINTENON[1].

Avril 1691.

Votre lettre, madame, m'a fait le plus grand plaisir du monde, puisqu'elle m'a appris que vous étiez en meilleure santé, et que, sans la grande compagnie qui est ici, vous auriez bien voulu me voir quelquefois; je m'en suis flattée, et si j'avois été seule, je vous en aurois plus pressée que je n'ai fait, malgré cette timidité que vous me connoissez. C'est une raison de plus pour souhaiter le retour du roi; mais en vérité, il n'est pas besoin que j'en aie de si forte, l'envie que j'ai de le revoir et l'inquiétude que me donne la manière dont il s'expose, me le fait assez désirer. Je suis ravie, madame, que vous soyez contente de Monseigneur; il ne faut point le remercier, mais plutôt se réjouir avec lui de son bon goût; je l'aime trop véritablement, si j'ose me servir de ce terme, pour n'être pas très-aise de voir qu'il fait de vous le cas que vous méritez; je crois ne pouvoir pas dire davantage, et rien n'est plus capable de me redonner ces espérances que j'ai de temps en temps. Je ne puis assez vous remercier, madame, de ce que vous me souhaitez; je suis bien persuadée qu'il n'y a que cela de bon; j'espère n'en pas toujours demeurer là. Continuez-moi votre amitié pour me con-

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

soler de votre absence, et croyez, madame, que je souhaite avec passion la mériter.

LETTRE CCLI

LE ROI A MADAME DE MAINTENON[1].

Le lundi 9 avril 1691, à une heure et demie du matin.

La capitulation a été signée; voilà une grande affaire finie. J'aurai aujourd'hui une porte à midi, et la garnison sortira demain mardi à midi. Remerciez bien Dieu des grâces qu'il me fait; je crois que vous le ferez avec plaisir.

LOUIS.

LETTRE CCLII

LE ROI A MADAME DE MAINTENON.

Au camp devant Mons, le 9 avril, lundi à dix heures du matin.

Je n'écris ce billet que pour ne pas manquer l'ordinaire; car je dépêcherai bientôt Delisle[2], qui vous portera ce que je pense pour votre voyage[3]. Je vas voir aujourd'hui une partie de l'armée, et je serai en état de partir jeudi matin pour me rendre samedi au soir à Compiègne, où j'aurai le plaisir de vous voir. Je souhaite que ce soit en bonne santé.

LOUIS.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. Maître d'hôtel de madame de Maintenon.
3. Il était convenu que madame de Maintenon viendrait au-devant du roi jusqu'à Compiègne.

[redacted]

LETTRE CCLIII

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp devant Mons, ce 9 avril 1691.

Je crois que vous n'avez pas été fâchée d'apprendre la nouvelle de la prise de Mons; elle est arrivée lorsque nous nous y attendions le moins, et je croyois que cela iroit jusqu'à Pâques[2]. J'espère que, selon que le roi m'a parlé, nous nous trouverons samedi à Compiègne, et que je pourrai vous y assurer moi-même que personne n'est plus de vos amis que moi. La santé du roi est toujours bonne, Dieu merci.

LETTRE CCLIV

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[3].

Au camp devant Mons, 9 avril 1691.

Quoique nous espérions suivre Delisle de près, il n'y a pas moyen, madame, de le laisser partir sans donner quelque signe de vie. Je crois qu'il vous fera de beaux récits de sa campagne, car il a fort bien employé le temps qu'il y est demeuré; il vous dira que vos alarmes doivent finir, que les gens à qui vous prenez part sont en parfaite santé et parlent souvent

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. C'est-à-dire jusqu'au dimanche suivant. Le lundi 9 avril était le lundi saint.
3. *Autographe* des archives du château de Mouchy.

[redacted]

de vous, et enfin que le roi est venu à bout, à son honneur, de la plus grande et de la plus audacieuse entreprise qui puisse jamais entrer dans l'esprit de l'homme. Je ne doute pas que toutes ces choses ne vous soient agréables. Le roi nous a assuré que vous vous faisiez un grand plaisir de venir audevant des guerriers, et que vous étiez là-dessus comme un enfant. Je trouve cela fort raisonnable; je ne sais si ce n'est point que je crois avoir quelque part à cette impatience, ou qu'en effet j'en ai beaucoup de vous voir, mais je trouve cette ardeur fort excusable. Malézieux s'est acquitté des ordres que vous lui aviez donnés pour moi; je vous laisse à penser après cela s'il a été bien reçu; mais il m'en a tant dit qu'il m'a fait douter des moindres choses. Non, madame, pour les croire, il faut que je les sache de vous, et que je vous donne la peine de me les répéter encore à mon retour. Je compte beaucoup sur mon zèle et fort peu sur ma capacité; souvenez-vous-en, s'il vous plaît.

LETTRE CCLV

L'ABBÉ DE FÉNELON A MADAME DE MAINTENON[1].

Le jeudi saint, ce 12 avril 1691.

A juger des choses humainement, on devroit vous estimer heureuse d'aller rejoindre la personne dont la séparation vous a si sensiblement affligée[2]; mais,

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. Madame de Maintenon devait partir le lendemain pour Compiègne, où elle allait rencontrer le roi.

[redacted]

selon l'esprit de l'Évangile, les jours d'affliction sont meilleurs que les jours de joie, et il faut plus de vertu pour bien user des consolations humaines, que des peines et des souffrances. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit toujours en tout temps le maître absolu de votre cœur, et je le bénirai, surtout lorsque je verrai qu'il prendra soin de vous marquer au coin de la croix : c'est le caractère des élus.

LETTRE CCLVI (La B.)

A MADAME DE SAINT-GÉRAN [1].

A Versailles, ce 15 avril 1691.

Dieu bénit les armes du roi; Mons est pris, Nice est rendu. Le roi sera bientôt ici; Vauban et M. de Boufflers sont associés à sa gloire : ils ont fait des dispositions admirables; ils ont fait plus; ils ont empêché les mousquetaires de se faire tous tuer[2]. M. de Courtenay avoit souhaité de mourir sous les yeux du roi; il est mort[3]. Consolez-vous, ma chère comtesse, de

1. Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (t. II, p. 26 de l'édit. de Nancy.), Louis Racine l'apostille : *m'est inconnue.* La date seule démontre que la lettre est inventée : le 15 avril, madame de Maintenon était non pas à Versailles y attendant le roi, *qui sera bientôt ici*, mais à Compiègne, où elle était allée au-devant de lui.

2. Les mousquetaires n'eurent pas de rôle important dans le siége de Mons. Il y en eut seulement quelques-uns de tués à l'attaque d'un ouvrage. (Voir le *Journal de Dangeau*, t. III, p. 314.)

3. Le fils du prince de Courtenay, âgé de vingt-deux ans, fut en effet tué à la prise d'un ouvrage à cornes que le roi fit enlever sous ses yeux.

[redacted]

la perte de M. de Villermont[1]; le roi l'a fort regretté, et madame de Villermont verra que ces regrets ne sont pas stériles. On m'a écrit d'Italie des miracles de L***[2]: il est très-bien avec M. de Catinat; écrivez-lui que vous me répondez de lui; je crains bien qu'il n'ait pris un vol qu'il ne pourra soutenir, et que le roi n'ait à me reprocher d'avoir appuyé un joueur, et de l'avoir présenté comme un homme de mérite, parce qu'il est de mes parents. Adieu, ma très-chère; j'ai vu encore aujourd'hui l'abbé de Fénelon; il a bien de l'esprit; il a encore plus de piété; c'est justement ce qu'il me faut[3].

LETTRE CCLVII

NOTE PRÉLIMINAIRE

Après le siége de Mons, la plupart des troupes de l'armée de Flandre avaient été dispersées; les princes et les généraux étaient revenus à Versailles; il y eut pour ainsi dire une suspension d'hostilités. La guerre reprit au commencement de mai. Luxembourg eut le commandement de l'armée de Flandre, ayant sous lui six lieutenants généraux et cinq maréchaux de camp dont était le duc du Maine. Celui-ci continua sa correspondance avec madame de Maintenon.

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[4].

Au camp devant Halle, ce 1er juin 1691.

Quoique le roi, madame, me fasse souvent l'hon-

1. Il n'est pas question de M. de Villermont dans les tués du siége de Mons ni dans le *Journal de Dangeau :* ce doit être un nom en l'air.

2. Ceci est un roman.

3. Nous savons que Fénelon avait échoué dans l'esprit de madame de Maintenon, qui continuait néanmoins à l'écouter : elle n'a donc pu écrire : *C'est justement ce qu'il me faut.*

4. *Autographe* des archives de Mouchy.

[redacted]

neur de m'écrire, je ne m'aveugle pas de ses bontés jusqu'à ne compter pour rien les marques de votre souvenir; c'est sans compliment, et avec cette sincérité outrée que je pousse quelquefois trop loin. M. le duc de Chartres[1] nous a joints, et m'a fort dit toutes les instructions que vous lui avez données en partant, et la parole que vous aviez voulu tirer de lui qu'il se corrigeroit de certaines petites choses. Vous devez être contente de lui, et croire qu'il est homme de parole. Il me fait beaucoup d'amitiés auxquelles je réponds comme je dois, et respectueusement sans affectation. Je crois être obligé de vous mander qu'il ne m'a pas nommé le nom de mademoiselle de N...[2]. Il a dîné chez moi; il a soupé avec M. de Luxembourg; il nous a donné à manger; il fut gaillard quand il vit les ennemis; enfin il fait merveille. Je suis fort bien aussi avec M. d'Arcy[3] et avec l'abbé Dubois[4]. Je vous l'avouerai, madame; je suis assez content de moi. J'ai bien de la peine à me consoler que la garnison de Halle[5] se soit retirée, car, en qualité de maréchal de camp de jour, j'en aurois commandé l'attaque, et je crois qu'avec un peu d'aide j'aurois monté comme un autre. Vous savez sans doute que M. de Luxembourg fait merveilles pour moi, et moi pour lui, et que je me porte

1. Depuis régent du royaume. Il servait comme volontaire. (Voir Dangeau, t. III, p. 337.)

2. Le nom est raturé.

3. Gouverneur du duc de Chartres.

4. Précepteur du duc de Chartres; c'est le fameux cardinal.

5. Les ennemis y avaient fait quelques travaux et placé deux mille hommes qui se retirèrent dès que l'armée française arriva.

[redacted]

bien; cela suffit donc, et je puis finir sans compliments, car me sachant en santé, vous savez les sentiments que j'ai pour vous.

LETTRE CCLVIII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp de Braine-le-Comte, ce 6 juin 1691.

Vous nous paroissez tous aussi contents de nous que si nous avions battu les ennemis du roi. Il y a pourtant bien de la différence[2]. Je suis charmé, madame, des sentiments que vous me témoignez, ravi que notre amitié redouble. Vous ne sauriez vous imaginer combien le roi est bien avec moi. Cela me fait songer qu'il est aisé à un grand seigneur de faire plaisir : car j'ai été plus touché quand le roi m'a mandé qu'il étoit content de moi, que quand il m'a donné cette multitude de charges. Si Malézieux ne se soucioit pas plus d'argent que moi, vous y gagneriez bien du repos. Témoignez au roi souvent la manière dont je suis sur son chapitre. Je suis au désespoir de n'avoir qu'une vie à sacrifier pour son service; mais je la sacrifierois comme si j'en avois davantage. Du reste, madame, je n'aurai jamais de

1. *Autographe* des archives du château de Mouchy.

2. « M. de Luxembourg a quitté Halle, où il ne pouvoit plus subsister. Il a marché en bataille et est venu camper à Braine-le-Comte; les ennemis n'ont pas songé à l'inquiéter dans sa marche. » (*Journal de Dangeau*, t. III, p. 345.)

[redacted]

conduite que celle d'un chrétien, et vous demanderai toujours la continuation de votre amitié.

LETTRE CCLIX

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON[1].

Ce vendredi 22 juin 1691.

J'avois résolu de vous aller voir ce matin, mais vous étiez à Saint-Cyr; ainsi je ne l'ai pas pu faire. Comme je sais, madame, que je n'ai pas de meilleure amie que vous et que je vous ai promis de vous parler de toutes mes affaires, je vous écris cette lettre. Je suis persuadé qu'elle vous surprendra fort : car c'est pour vous dire que je commence à songer à me remarier, étant encore assez jeune pour sentir que je ne serois pas sage; et comme je sais que la chose du monde que le roi appréhenderoit le plus seroit que je tombasse dans la débauche, je vous prie de me mander véritablement votre sentiment là-dessus, et de me marquer quand je pourrai vous aller voir pour que nous puissions un peu parler ensemble. Je suis persuadé que vous croyez bien que j'ai examiné tous les inconvénients qu'il peut y avoir, car je vous assure qu'il y a longtemps que je ne pense qu'à *cela*. Le premier, qui est le plus considérable, est qu'il me paroît que le roi en est fort éloigné, et le second, que je ne vois pas de princesse qui me convienne. Voilà

1. *Autographe* de la Bibliothèque du Louvre. — Cette lettre curieuse a été publiée par la Société des bibliophiles en 1821.

[redacted]

tout ce que je puis vous dire pour le présent par écrit. Je vous supplie de ne pas faire semblant de ce que je vous mande que je ne vous aie parlé. N'en parlez pas même au roi, et faites-moi un mot de réponse; mais soyez assurée que je ne vous dis tout ceci que par conscience, et que j'aimerois mieux mourir que de faire quelque chose qui déplût au roi. Croyez que personne n'est plus à vous que moi. Encore un coup, le secret et un peu d'audience quand vous le pourrez. Vous pouvez donner un petit mot de réponse à Joyeux [1] qui portera ma lettre [2].

LETTRE CCLX

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le 16 juillet 1691, Louvois, sortant de travailler avec le roi, mourut presque subitement. On crut à un empoisonnement, et les ennemis de madame de Maintenon n'ont pas craint de l'accuser de ce crime. Louvois était mort très-naturellement d'une attaque d'apoplexie pulmonaire : c'est ce qui résulte du rapport de Dionis, médecin de Louvois, qui assista à sa mort et fit, avec trois autres médecins, l'ouverture de son corps. (Voir les *Curiosités historiques*, etc., de M. Leroy, p. 74.) Le fils de Louvois, M. de Barbezieux, lui succéda comme secrétaire d'État de la guerre, sous la direction personnelle du roi et de M. de Chamlay, à qui fut

1. Michel Thomassin, dit Joyeux, premier valet de chambre du Dauphin.

2. Avec les dispositions que le Dauphin manifeste dans cette lettre, il est difficile de douter que sa liaison avec mademoiselle Choin n'ait été légitimée par un mariage secret. (Voir la lettre du 19 juillet 1694.)

[redacted]

offerte la succession de Louvois, et qui la refusa. Le roi, qui n'avait jusqu'alors admis le Dauphin que dans les conseils de finances et des dépêches, l'admit dans tous les conseils. Il fit le duc de Beauvilliers ministre d'État et fit rentrer aux affaires étrangères M. de Pomponne.

La lettre suivante du duc du Maine parle de quelques-uns de ces changements, mais elle garde un silence assez étrange sur la perte que venait de faire Louis XIV.

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp de Florennes, ce 27 juillet 1691.

Je commencerai, madame, comme vous, par vous faire des excuses d'avoir été si longtemps sans vous écrire. Il est vrai que depuis que les ennemis ont passé la Sambre, nous n'avons pas eu beaucoup de loisir. M. le prince d'Orange nous tient de près[2]; mais je commence à croire qu'il ne veut que nous importuner et qu'il craint la décision. Toutes les choses, de manière ou d'autre, se passeront comme le roi le peut souhaiter. Que Dieu seulement nous le conserve! Empêchez-le, madame, de tant travailler; car en altérant sa santé, il gâtera plus nos affaires qu'un peu moins d'application pour elles ne pourroit faire. Il me semble que je vous ai déjà mandé que je croyois mes intérêts en bonne main, et que je n'avois là-dessus aucune inquiétude. Je vous le répète encore, et vous assure que je ne songe uniquement qu'à bien servir et à contenter notre maître.

1. *Autographe* des archives du château de Mouchy.

2. « M. de Luxembourg est campé à Florennes, M. le prince d'Orange à Gerpigny, à deux petites lieues de l'autre. » (Dangeau, t. III, p. 370.)

[redacted]

Je vais dès ce moment travailler à mes lettres de compliments. Ce ne sera pas sans peine, mais il faut bien se contraindre quelquefois. Je ne suis pas surpris de la joie de Monseigneur ; car, quoique sa naissance pût lui faire espérer ce que le roi a fait pour lui, c'est une marque d'estime et de confiance qu'il faudroit être bien peu solide pour ne pas sentir vivement. Tout le monde est charmé du choix du roi, et tous les pays étrangers seront ravis de revoir M. de Pomponne dans le ministère. Nos affaires sont trop bien conduites pour mal aller. Conservez-nous le roi ; et s'il ne veut pas songer à lui, forcez-le à le faire, ce sont là les cas où il est permis de désobéir. Adieu, madame.

LETTRE CCLXI

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp de Florennes, ce 4 août 1691.

Je suis bien honteux, madame, d'avoir été si longtemps sans vous écrire ; mais il se passe ici si peu de choses, que cette lettre n'est que pour vous faire voir que je suis encore au monde. Je serois fort fâché qu'elle fût nécessaire pour vous empêcher de m'oublier. Je suis ravi de ce que le roi témoigne être content de moi, car je ne songe à autre chose et à mériter ses bontés. Je lui rends compte, par ordre de M. de Luxembourg, d'un petit voyage que j'ai fait ces jours passés à Dinant. Je serois ravi d'avoir plus souvent

1. *Autographe* des archives de Mouchy.

[redacted]

matière à lui écrire; mais c'est à M. le prince d'Orange à la fournir, et je vous assure, madame, que je ne la laisserai pas échapper, non plus que les occasions de vous faire voir combien je souhaite la continuation de vos bonnes grâces.

LETTRE CCLXII

A MADAME L'ABBESSE DE FONTEVRAULT [1].

A Fontainebleau, ce 27 septembre 1691.

Je n'aurois pas été si longtemps, madame, sans répondre aux lettres dont vous m'avez honorée, si je n'avois attendu que le roi me chargeât de ce qu'il auroit à vous faire savoir sur celle que vous lui avez écrite. Il la porte sur lui pour en parler à M. de Pontchartrain, et il a tant d'affaires qu'il oublie celle-là. Je vous assure, madame, que vous lui pardonneriez, si vous voyiez de près comment les journées se passent. Les personnes qui l'ont vu de plus près seroient surprises de son activité : il a plus de conseils que jamais, parce qu'il y a plus d'affaires, et donne deux ou trois heures par jour à la chasse. Quand il le peut, il rentre à six heures et est jusques à dix sans cesser de lire, d'écrire ou de dicter. Il congédie souvent les princesses après souper pour expédier quelque courrier [2]. Ses généraux sont si aises d'être en commerce avec lui, qu'ils lui rendent un compte très-exact; ils paroissent charmés de ses

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. « Depuis la mort de M. de Louvois, il travaille trois ou quatre heures par jour plus qu'il ne travailloit; il écrit beaucoup de choses de sa main. » (Dangeau, t. III, p. 387.)

[redacted]

réponses, et sans vouloir insulter[1], ils les trouvent d'un style bien doux.

Je n'ai pu, madame, connoissant votre attachement pour le roi, ne vous pas parler de lui; je ne crois pas vous déplaire. Il n'a pas été content du personnage que M. de Luxembourg a fait faire à notre prince dans le dernier combat[2]. M. le duc de Chartres revient et le nôtre ne reviendra pas sitôt. Mademoiselle de Blois fait fort bien, et je voudrois de tout mon cœur la voir mariée. Le duc du Maine désire de l'être, et on ne sait qui lui donner.

Voilà, madame, des nouvelles de ceux que vous aimez. Le roi penche plus[3] à une particulière qu'à une princesse étrangère; Mademoiselle espère Monseigneur; les filles de M. le prince sont naines; en connoissez-vous d'autres?

La famille de madame de Louvois est partagée pour l'abbaye de Saint-Amand. Les uns la demandent pour madame de Barentin, sœur de la mère de madame de Louvois, religieuse du Val-de-Grâce; les autres pour madame de Bois-Dauphin.

1. Elle sous-entend peut-être : « à la mémoire de Louvois. »

2. Le combat de Leuze, livré le 19 septembre. Le prince d'Orange ayant quitté son armée et chargé le prince de Waldeck de la mettre en quartier d'hiver, celui-ci le fit avec tant de négligence, que le maréchal de Luxembourg, averti, prit avec lui trente escadrons de la maison du roi, fit cinq lieues à la course, et tomba sur l'arrière-garde ennemie forte de soixante-douze escadrons : il la mit en déroute. — Le *Journal de Dangeau* ne dit qu'un mot du duc du Maine : « M. le duc de Chartres, M. le duc du Maine et presque tous les officiers principaux de l'armée avaient suivi M. de Luxembourg. »

3. Pour le duc du Maine.

J'ai montré au roi votre recommandation : je me plains, madame, de toutes les excuses dont vous l'avez accompagnée ; elles font tort à la manière dont je suis pour vous. Je ne vous promets pas de réussir toujours à ce que vous m'ordonnerez, mais je puis bien vous promettre de n'en être jamais importunée.

Je suis ravie, madame, d'avoir reçu quelques marques du souvenir de madame de Montespan. Je craignois d'être mal avec elle. Dieu sait si j'ai fait quelque chose qui l'ait mérité et comment mon cœur est pour elle [1]. J'aurois quelque curiosité de savoir ce qu'elle a pensé sur l'horrible mort de cet homme [2] qui seul lui paroissoit quelque chose et qui remplissoit ses idées. « Il ne fit que passer et n'étoit déjà plus. » Il passa la galerie en santé et il alloit mourir.

En voici un autre. M. de la Feuillade meurt subitement [3] le onzième jour d'une maladie ; il n'a que le temps de dire : « Je sens la mort. Seigneur, faites-moi miséricorde. » C'est plus que l'autre, mais je ne sais si c'est assez. Je crois vous entretenir, madame, et je me laisse aller à ce plaisir trop naturellement.

Le roi a chargé M. de Pontchartrain de s'informer comment on a fait sur ce que vous demandez, et il me paroît, madame, qu'il veut vous répondre lui-

1. On voit avec quelle tranquillité madame de Maintenon parle de sa conduite tant contestée à l'égard de madame de Montespan. Elle n'a jamais cru faire du mal à cette favorite en l'arrachant à ses désordres.

2. Louvois.

3. Le 18 septembre 1691. C'est le duc de La Feuillade, fameux par ses flatteries envers Louis XIV et le monument de la place des Victoires.

[redacted]

même. Je crois, madame, que vous vous souvenez bien que je n'ai point rempli la place de Beaumont[1]. Je voudrois donner à madame de Mortemart un bon sujet et qui eût de la voix; tout cela ne s'accorde pas toujours. Voilà encore l'abbaye de Chelles vacante. Ma lettre est trop longue, mais je me flatte que vous ne m'en saurez pas mauvais gré.

LETTRE CCLXIII

A MADEMOISELLE D'AUBIGNÉ[2].

A Fontainebleau, ce 13 octobre 1691.

Pardonnez-moi, ma chère nièce, si je ne vous écris pas de ma main, je n'en ai pas le temps, et je vais dicter cette lettre en m'habillant. M. l'abbé Brisacier m'a mandé combien vous avez prié Dieu pour moi le jour de notre fête. Je vous porterai la vôtre; c'est quelque chose de solide et de léger qui parera votre chambre et qui aidera à vous parer, qui est composé de ce qu'il y a de plus commun et de plus riche, qui est enfermé et qui renferme. Voilà ce qui s'appelle une énigme; consultez madame de Radouay[3] pour vous aider à la deviner, car je crois que la *mignonne* a autre chose à faire. Faites mes compliments à mademoiselle de Saint-Étienne[4].

Adieu, ma chère nièce.

1. De l'abbaye de Beaumont à Tours. Madame de Mortemart en était abbesse. Voir la lettre du 2 août 1692.
2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
3. Dame de Saint-Cyr.
4. Demoiselle employée aux classes de Saint-Cyr.

[redacted]

LETTRE CCLXIV

A MADAME DE BRINON[1].

A Fontainebleau, 22 octobre 1691.

Il faut vous répondre d'ici, madame, où j'ai moins d'affaires qu'à Versailles, parce que je n'ai pas Saint-Cyr. Il est vrai que je me suis informée de vos nouvelles, et j'ai appris avec plaisir que vous vous portiez mieux que jamais. Je ne sais pourquoi madame de Cantiers[2] est contente de moi, je n'ai fait que la gronder de la manière dont elle vit avec son mari et du mépris qu'elle a de son établissement; cette pauvre femme-là se prépare bien des malheurs; son goût pour le monde est toujours aussi vif, et les voyages qu'elle fait de temps en temps à la cour l'empoisonnent tout de nouveau.

Je ne me souviens plus, madame, de ce que vous m'avez mandé sur madame de Maubuisson par rapport aux demoiselles de Saint-Cyr; il est vrai qu'on m'en demande par toutes les maisons, et surtout dans celles où il y en a déjà; mais je suis charmée du désintéressement des couvents, ils les prennent pour très-peu de chose[3]. Si madame votre abbesse étoit immortelle, je vous presserois pour me procurer d'avoir une de mes filles auprès d'elles; si vous jugez qu'elles y soient propres, mandez-moi dans un petit

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

2. Voir page 180.

3. Madame de Maintenon était fort embarrassée pour trouver des établissements aux demoiselles de Saint-Cyr, soit dans le monde, soit dans les couvents.

[redacted]

billet à part pour combien on la prendroit, et les austérités de la règle; nous en avons qui veulent être capucines et filles de l'*Ave-Maria*. J'ai fait mon possible pour détourner Pontbriant[1] d'être carmélite; mais il n'y a pas eu moyen. Elle me persécute pour partir, et je viens tout nouvellement de l'arrêter pour passer l'hiver avec nous: elle vouloit partir incessamment; ses confesseurs et directeurs disent que sa vocation est solide, et si elle subsiste jusqu'au mois de mars, je ne puis plus la retenir. Nous en avons placé plus de douze cette année. Priez bien Dieu, et le faites prier pour qu'il bénisse Saint-Cyr et nous fasse prendre un bon parti en lui donnant une forme, dès que les bulles qui sont accordées seront arrivées. C'est une affaire très-difficile : il faut des vœux solennels, si l'on veut de la stabilité; la fondation aura de la peine à se soutenir dans sa régularité, et sa singularité ne permet guère de l'attacher à un ordre[2]. La volonté de Dieu soit faite, et n'importe comment; travaillons de tout notre cœur et mourons en disant *Lætatus sum*, comme votre sainte religieuse. Je fais souvent vos compliments au roi : il conserve beaucoup d'estime pour vous; il est en parfaite santé; il n'y a bien qu'il ne fît si nous avions la paix.

Adieu, ma très-chère.

1. Demoiselle de Saint-Cyr.
2. Voir la *Maison royale de Saint-Cyr*, p. 131.

[redacted]

LETTRE CCLXV

L'ÉVÊQUE DE CHARTRES A MADAME DE MAINTENON[1].

8 novembre 1691.

Voici, madame, l'écrit que vous m'avez demandé sur les trois articles que vous m'avez marqués. J'ai peur qu'en voulant bien faire je ne l'aie fait trop long, mais mon écriture est grosse, vous pouvez la partager, et en tirer un article chaque jour.

Votre état est bon, vous êtes sur la croix de Notre-Seigneur, vous la portez, elle vous portera réciproquement; Notre-Seigneur est avec vous, qui vous aidera jusqu'à la fin. Ayez donc bon courage; que craindriez-vous? le salut et la persévérance qui en est le sceau dépendant de sa sollicitation, faites-en une forte dans cette octave; l'Église vous offre aujourd'hui un nombre innombrable d'intercesseurs; employez-les efficacement pour demander cette disposition de David : « Je n'oublierai jamais vos justifications. » Jamais est un grand mot, mais c'est le mot des élus.

« Que veux-je sur la terre et dans le ciel, sinon vous, ô mon Dieu? Vous êtes le Dieu de mon cœur, et mon partage pour toujours. »

Il faut que ce *toujours* soit joint à votre foi, à votre espérance, à votre patience, à tout le bien que vous faites, et surtout à votre amour; vous l'obtiendrez, ce *toujours*, Dieu ne vous le refusera pas :

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

dites souvent dans cette octave, à l'intention de ce *toujours :* Tous les saints de Dieu, priez pour moi. N'oubliez pas la reine des saints qui vous aime singulièrement, ni votre patron, ni votre bon ange, et ceux du roi et de l'État.

Oh ! que ces grands saints prieront de bon cœur pour vous ! pour la mère des pauvres, pour la protectrice du clergé, pour celle qui aime uniquement l'Église au milieu du monde, pour celle enfin que Dieu a préparée au soulagement du peuple, à la sanctification du roi, et pour être à la cour le modèle des grandes vertus, le canal des bons conseils et des maximes évangéliques devant ceux qui les regardent comme une folie [1]. Lisez peu, écrivez encore moins tant que votre foiblesse durera; contentez-vous de vous faire lire quelque chose de court, tous les jours un chapitre de l'*Imitation* ou du Nouveau Testament, un des psaumes, ou de quelques lettres de saint François de Sales touchant l'état où vous êtes, ou de quelque autre livre de piété. Ne faites que des prières courtes, mais élevez souvent votre cœur à Dieu ; dites-lui que vous l'aimez toujours, cela soulage, et fait un grand plaisir à votre souverain Maître, car il ne veut que votre amour. Ne faites aucune difficulté de prendre vos aises quand vous pouvez vous soulager, vous êtes si souvent mal à votre aise, que je vous crois cette liberté très-nécessaire pour ne pas succomber.

1. On voit que l'évêque de Chartres, malgré son austérité, ne ménageait pas les compliments et les flatteries à madame de Maintenon.

[redacted]

Communiez comme vous faites, sans règle, et selon que votre santé le permet; amusez-vous quand même vous n'y prendriez pas grand plaisir; votre santé ne reviendra que par là, et quoi que vous disiez, je crains que les classes de Saint-Cyr, jointes à vos autres applications, ne vous aient fort incommodée.

Continuez à faire de bonnes œuvres selon qu'elles se présenteront à vous, voilà votre grande prière; elles ont une voix puissante qui se fait entendre aux oreilles de Dieu, et c'est une puissante intercession pour obtenir la persévérance. Du reste, soyez en paix, la mort sera un passage pour aller à votre Père, à votre famille, et à votre vraie patrie; elle n'a point d'aiguillon pour vous, car l'aiguillon de la mort, c'est le péché.

LETTRE CCLXVI

L'ÉVÊQUE DE CHARTRES A MADAME DE MAINTENON [1]

29 novembre 1691.

Il m'est venu une pensée, madame, et il me semble que je dois vous l'expliquer comme elle me vient.

Je crois que vous feriez un grand bien au roi, si vous pouviez gagner sur lui de lui faire faire avec vous une espèce d'oraison dans les moments où vous le trouvez libre et touché. Cette espèce d'oraison devroit être courte, très-simple et très-proportionnée à son état d'inapplication; je voudrois seulement

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

l'accoutumer à regarder Dieu sous l'idée qui le frappe le plus, comme de grandeur ou de miséricorde, et surtout de le lui faire chercher familièrement au dedans de soi.

Ces personnes-là passent souvent leur vie sans connoître, sans goûter Dieu, et sans s'unir à lui, parce qu'elles le regardent comme un objet étranger dans une distance infinie.

Il faut tâcher de leur rapprocher cet objet, et de leur apprendre qu'on l'a et qu'on le porte toujours au dedans de soi, et qu'ainsi il n'y a qu'à rentrer en soi-même avec une simplicité et une confiance d'enfant pour le trouver.

Si vous pouvez parvenir une seule fois à lui faire trouver Dieu dans ses propres fonds, il goûtera la manne *cachée*, et se dégoûtera des oignons d'Égypte. Dieu se communiquera peu à peu à lui, et fera par une touche secrète du cœur ce que les plus fortes instructions ne sauroient faire sur un esprit inappliqué.

Essayez-le, madame, je vous en conjure, sans écouter la sagesse humaine, et vous abandonnant avec petitesse au pur esprit de Dieu.

La vraie manière de faire cet essai est de vous accommoder à la foiblesse d'une âme qui n'a jamais senti Dieu. Comme vous savez que le prophète se raccourcissoit sur l'enfant qu'il vouloit ressusciter, pliez-vous, raccourcissez-vous, faites-vous petite.

Faites cette oraison avec lui en supprimant les raisonnements qui le lasseroient bientôt; la longueur de trois *Miserere*, la première fois, suffira.

[redacted]

D'abord, mettez-vous en la présence de Dieu au dedans de vous, et qu'il vous suive pas à pas. Cette présence intime, si vous y pouvez tourner son cœur, lui épargnera tout ce qui pourroit le rebuter et l'ennuyer; apprenez-lui seulement à chercher avec confiance dans son propre cœur, le Dieu de son cœur, le conseil de sagesse, le Dieu des miséricordes, le Dieu de toute consolation, l'ami fidèle, la pure et douce lumière qui éclaire tout homme venant au monde, le roi des rois devant qui toute grandeur n'est que poussière, le souverain juge des vivants et des morts, le maître éternel devant qui tout passe, la souveraine vérité, le bien infini, la paix, la joie, la source inépuisable du bonheur pour ceux qui veulent, afin de l'aimer, ne s'aimer plus eux-mêmes. Laissez faire le reste à Dieu, madame. Dites-lui cette parole de Jésus-Christ : « Le royaume des cieux est au dedans de vous. » Moïse dit : « Il ne faut point voler dans le ciel pour y atteindre, il ne faut pas traverser les mers pour le trouver, il ne faut pas descendre dans les entrailles de la terre pour le découvrir; il est tout auprès de vous, ce royaume de Dieu, il est au dedans de vous. La loi est écrite et vivante dans votre cœur, il ne faut qu'y rentrer. »

N'allez point chercher si loin ce qui est si près de vous. Cette présence familière de Dieu au dedans de soi fait tout peu à peu. Ce n'est point une présence qu'il faille produire, elle est toute faite: Dieu est déjà en nous, il ne cesse jamais d'y être, il n'y a plus qu'à se rappeler doucement en soi-même où il nous attend pour se donner à sa créature.

[redacted]

Essayez donc, madame, avec confiance, il vous sera donné selon la mesure de votre foi; vous recevrez même beaucoup pour vous, en abaissant ainsi votre esprit. Vous voyez que je ne suis guère sage, aussi ne veux-je point l'être avec vous.

LETTRE CCLXVII

L'ÉVÊQUE DE CHARTRES A MADAME DE MAINTENON[1].

1691.

Je ne puis douter, madame, que Dieu ne veuille faire par vous de très-grands biens à notre pieux monarque, au royaume et à l'Église; conservez-vous donc, et pour cela suivez les leçons de votre médecin. Tenez-vous dans une grande liberté d'esprit et de cœur : l'innocence de votre vie et de vos intentions doit vous la donner.

Un enfant qui est aimé singulièrement de son père, qui l'aime uniquement, qui est toujours sous ses yeux, qui ne cherche qu'à le servir et à augmenter sa gloire et sa joie, vit aussi lui-même dans une joie et une liberté continuelles. Voilà votre état, madame, vous êtes chérie dans la maison, vous n'en sortirez jamais; personne ne vous ravira à un si bon père, vous êtes continuellement sous ses yeux, il a un grand soin de tout ce qui vous regarde, un cheveu ne tombera pas de votre tête sans son ordre; il

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.* — Cette lettre est une des nombreuses preuves du mariage de Louis XIV avec madame de Maintenon.

[redacted]

vous éclaire d'en haut d'une sagesse que le monde ne peut donner, il vous a déjà donné son esprit, et il vous le donnera encore ; il vous nourrit avec plaisir de sa substance, il vous donne le pain des anges, le pain de l'immortalité dans une terre de morts, et pleine d'hommes méchants et infidèles ; enfin, madame, pour parler le langage de l'Écriture, il me semble que Dieu vous garde comme la prunelle de l'œil et vous couvre de ses ailes.

Ayez donc grande confiance, marchez dans une sainte liberté et dans la joie du Saint-Esprit ; répandez-la sur le roi, car il a besoin de goûter la douceur et la liberté d'une bonne conscience ; il regarde encore trop la vertu et la perfection de son état par ce qu'il y a d'austère et de rebutant à la nature ; quand il verra dans la personne qu'il aime et estime davantage une joie et une liberté d'esprit continuelle dans une continuelle innocence, et dans un amour ardent des bonnes œuvres, Dieu lui fera la grâce d'aspirer au même bonheur. *La femme fidèle sanctifie l'homme infidèle*, dit saint Paul ; combien plus l'homme chrétien?

Courage donc, madame, allez toujours votre chemin ; Dieu a ses moments, le cœur des princes est entre ses mains ; quand il commence à les renouveler, on doit tout attendre en son temps. Il achèvera à la fin son ouvrage. Quelle joie pour vous de voir un jour le roi, comblé de bonnes œuvres, partager avec vous dans le ciel la même gloire !

[redacted]

LETTRE CCLXVIII

NOTE PRÉLIMINAIRE

On trouve, à la fin de cette année, deux billets de Louis XIV relatifs aux affaires d'Irlande. On sait que ce prince avait envoyé dans cette île, qui était restée fidèle à Jacques II, des troupes, des vaisseaux, de l'argent, des armes; mais Jacques II, battu à Drogheda, revint en France; ses partisans luttèrent avec courage pendant deux ans; enfin, défaits à la bataille d'Aghrim (12 juillet), ils furent forcés de capituler dans leur dernière place, Limerick. Il fut permis à tous les Irlandais de passer en France sur la flotte française de Château-Renaud et même sur les vaisseaux que les Anglais durent fournir à cet effet.

LE ROI A MADAME DE MAINTENON[1].

Décembre 1691.

Le gentilhomme de Lauzun n'est pas encore arrivé, mais il vient d'arriver un courrier de Brest, parti longtemps après ledit gentilhomme, qui apporte que le major de Sarlohen s'est retiré avec un passe-port de Lauzun à cause de sa maladie; qui dit que le canon étoit déjà embarqué, que le trésor a péri, et que les mesures étoient prises pour rembarquer les troupes et les faire repasser en France. Je sais que vous ne serez pas fâchée de savoir l'état des choses, quoiqu'elles ne soient pas trop bonnes. Ils manquoient de vivres. Le trésor perdu est le mien, et non pas celui du roi d'Angleterre.

LOUIS.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

LETTRE CCLXIX

LE ROI A MADAME DE MAINTENON[1].

Décembre 1691.

Châteaurenaud est arrivé à Brest avec tous mes vaisseaux, et beaucoup d'autres, anglais, chargés de douze mille Irlandais; je crois que vous ne serez pas fâchée de savoir cette nouvelle.

Louis.

CCLXX

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette pièce est le plus important écrit que nous ayons de madame de Maintenon. Ce n'est pas seulement une prière, c'est une sorte de déclaration, d'aveu, de confession, où elle ouvre son cœur devant Dieu avec une sérénité et une confiance parfaites, et qui donne l'explication de sa vie. Tous les mots en sont remarquables et pourraient être commentés... « Vous m'avez mis dans la place où je suis... Je veux adorer l'ordre de votre providence sur moi... Donnez-moi de servir au salut du roi... de le réjouir, de le consoler, de l'encourager... Remplissez-moi de tous les dons de votre esprit, faites fructifier les talents qu'il vous a plu de me donner... Que je l'aime en vous et par vous, et qu'il m'aime de même... » Tout cela démontre que madame de Maintenon regardait sa vie comme un miracle de la Providence et qu'elle se croyait chargée d'une mission divine; mais que loin d'être éblouie « du poste avancé où Dieu l'avoit attachée, » elle n'en voyait que les tristesses et les soucis et enviait « le bonheur qu'elle se figurait dans l'état des autres. »

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

Est-il besoin d'ajouter que cette pièce témoigne son mariage avec Louis XIV aussi bien que si nous en avions l'acte officiel?

PRIÈRE DE MADAME DE MAINTENON[1].

Seigneur, mon Dieu, vous m'avez mis dans la place où je suis, je veux adorer toute ma vie l'ordre de votre providence sur moi, et je m'y soumets sans aucune réserve. Donnez-moi, mon Dieu, la grâce de l'état où vous m'avez appelée, que j'en supporte chrétiennement les tristesses, que j'en sanctifie les plaisirs, que j'y cherche en tout votre gloire, que je la porte devant les princes au milieu desquels vous m'avez placée, que je serve au salut du roi. Ne permettez pas que je me laisse aller aux agitations et mouvements d'un esprit inquiet, et qui s'ennuie ou qui se relâche dans les devoirs de son état, qui envie le bonheur qu'il se figure dans l'état des autres. Que votre volonté soit faite, ô mon Dieu, et non pas la mienne! L'unique bien de cette vie et de la future est d'y être soumis sans réserve; remplissez-moi de la sagesse et de tous les dons de votre esprit qui me sont nécessaires dans le poste avancé où vous m'avez attachée; faites fructifier les talents qu'il vous a plu de me donner. Vous qui tenez entre vos mains le cœur des rois, ouvrez celui du roi, afin que j'y puisse faire entrer le bien que vous désirez; donnez-moi de le réjouir, de le consoler, de l'encourager, et de l'attrister aussi quand il le faut pour votre gloire; que je ne lui dissimule rien des choses qu'il doit sa-

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

voir par moi, et qu'aucun autre n'auroit le courage de lui dire. Faites que je me sauve avec lui, que je l'aime en vous et pour vous, et qu'il m'aime de même. Accordez-nous de marcher ensemble dans toutes vos justifications sans aucun reproche jusqu'au jour de votre avénement.

ANNÉE 1692.

L'année 1692 renferme dix-huit lettres authentiques de madame de Maintenon et huit lettres qui lui sont adressées. Elles présentent généralement peu d'intérêt, excepté celles que madame de Maintenon a écrites pendant le siége de Namur. Il n'y a qu'un billet du roi, et les lettres du Dauphin et du duc du Maine manquent entièrement. C'est pourtant dans cette année que se firent deux mariages importants : celui du duc de Chartres avec une fille naturelle du roi, mademoiselle de Blois; celui du duc du Maine avec une princesse de Condé. Nous verrons ce qu'en dit madame de Maintenon.

Si nous avons peu de lettres pour la Correspondance générale, nous en avons un grand nombre sur Saint-Cyr; c'est l'époque où l'on se prépare à la réforme de cette maison, et madame de Maintenon en est tout occupée; aussi l'on trouve dans les *Lettres historiques et édifiantes,* trente-neuf lettres aux Dames de Saint-Cyr, dont huit à madame de Radouay, quatre à madame de Berval, quatre à madame de Fontaines, trois à madame de Saint-Aubin, trois à madame de Monfort, trois à madame de Vancy, trois à madame de Loubert, deux à madame de la Maisonfort, deux à madame du Pérou, deux à madame de Jas, une à madame de Bouju, une à madame de Sailly, une à madame de Saint-Pars, une à madame de Buthery, une à la mère de Priolo.

[redacted]

LETTRE CCLXXI

A MADAME DE BRINON[1].

16 janvier 1692.

Le roi reçoit toujours avec plaisir ce que je lui dis de votre part, et m'ordonne de vous remercier. Je ne manquerai pas de donner votre lettre à mademoiselle de Blois[2]; elle a la rougeole et la fièvre. Dieu fera ce qui lui plaira, nous sommes bien entre ses mains, heureux sont ceux qui s'y abandonnent! Si madame la duchesse de Chartres alloit un jour à Maubuisson de son chef, ce seroit une occasion naturelle et bien commode de vous aller embrasser, et de voir votre sainte abbesse[3]. J'aime fort les saints, comme vous savez.

Quant à l'affaire de madame de Brunswick[4], je ne

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. Son mariage était déclaré. — On lit dans le *Journal de Dangeau*, à la date du 9 janvier : « Le roi a réglé, cette après-dinée, avec Monsieur, le mariage de M. de Chartres avec mademoiselle de Blois, et ensuite ils ont envoyé quérir M. de Chartres, qui a paru être bien aise de la proposition que le roi lui avoit faite. Madame y a consenti. » Saint-Simon prétend (*Mémoires*, t. I, ch. III) que Madame fut tellement irritée de ce mariage qu'elle donna un soufflet à son fils, devant toute la cour. Il n'en est pas question dans la correspondance de Madame, ni dans celle de madame de Maintenon.

3. Elle était fille de l'électeur palatin, Frédéric V, qui fut élu roi de Bohême pendant la guerre de Trente ans. La nouvelle duchesse de Chartres allait devenir sa parente, Madame, duchesse d'Orléans, étant fille du fils aîné de Frédéric V.

4. La duchesse d'Hanovre, nous l'avons dit plus haut, s'était établie à Paris avec ses deux filles. Ses valets eurent une dispute avec ceux de MM. de Bouillon, dans laquelle il y eut des gens tués

[redacted]

sais ce qu'elle étoit d'abord, mais je sais qu'elle a été très-mal conduite, et que MM. de Bouillon ne sont pas nommés dans les informations que le roi s'est fait lire. Il paroît que c'est un démêlé de valets; je crois que tout cela n'aboutira pas à grand'chose.

Madame de Montchevreuil est convalescente; j'ai dîné aujourd'hui au chevet de son lit; il seroit à désirer qu'elle se conservât davantage, et allât un peu moins à l'église. Elle va quitter mademoiselle de Blois.

M... veut une dignité; vous savez qu'en ce pays-là elles vont avant la vertu. Le monde est bien méprisable, Dieu veuille nous en détacher de plus en plus. Comptez, madame, que je reçois toutes vos lettres, que je les lis soigneusement, et que je voudrois y pouvoir toujours répondre.

LETTRE CCLXXII

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[1].

Ce 9 février 1692.

Je ne puis vous dire la peine que j'ai de celle que je vous fais en tenant votre fille à Saint-Cyr[2]; mais sans compter qu'elle y est mieux que dans son grenier, je ne puis me dispenser d'y laisser Nanon et, selon toutes les apparences, pour longtemps. Prenez

et blessés. Elle se plaignit vainement, et, quoique soutenue par Madame, qui était sa cousine germaine, et par sa sœur mariée à M. le Prince, elle ne put rien obtenir du roi et s'en retourna en Allemagne. (Voir le *Journal de Dangeau*, p. 4, t. IV.)

1. *Autographe* appartenant à M. Feuillet de Conches.

2. C'était par punition.

[redacted]

donc votre parti là-dessus et voyez-la à Saint-Cyr quand vous êtes ici; vous la verrez au parloir quand je n'y serai pas, et vous entrerez dans sa chambre quand j'y serai; elle est en parfaite santé et Nanon assez mal d'un rhumatisme avec la fièvre. On m'a dit que madame d'Aubigné est malade; mandez-moi de ses nouvelles et des vôtres. J'ai toujours mal aux dents, mais c'est peu de chose. Je ne comprends point pourquoi madame votre femme ne vient pas quelquefois faire sa cour comme les autres; vous êtes bon et sage et je voudrois bien qu'elle fût contente.

Bonsoir, mon cher frère; croyez que je vous aime autant que je vous le dis peu.

LETTRE CCLXXIII[1]

A MADAME LA DUCHESSE DE VENTADOUR[2].

Février 1692.

Dans cette affaire ici, il ne faut pas se hâter de faire les compliments, car il me semble qu'elle change souvent de face. Si Madame vouloit voir ce qui s'est passé sur madame de Bracciano[3], combien on pré-

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. Charlotte-Éléonore de la Mothe-Houdancourt, fille du maréchal, avait été mariée en 1671 à Louis de Levis, duc de Ventadour, qui était très-débauché et affreusement laid. (Voir les lettres de madame de Sévigné du 1er avril 1671 et du 18 octobre 1679.) Elle fut nommée dame d'honneur de Madame en 1684. Elle devint l'une des amies de madame de Maintenon, eut avec elle une correspondance, et finit par être gouvernante des enfants de France.

3. Madame de Bracciano est la fameuse princesse des Ursins. Elle était séparée de son mari, qui vivait à Rome, pendant qu'elle

[redacted]

vient les grands par des faussetés et comme ils doivent être en garde contre tout ce qu'on leur dit : madame de Bracciano a fait le mariage du duc de Chartres pour être dame d'honneur ; c'est une intrigue qu'elle a commencée avec moi dès que nous étions à Fontainebleau, et nous voyons aujourd'hui qu'elle ne veut pas être dame d'honneur[1]. Ces choses-là ne font-elles pas ouvrir les yeux et surtout à des personnes d'un aussi bon esprit que Madame? Plût à Dieu qu'elle sût mot à mot tout ce qui s'est passé dans ce mariage[2] ! La chose en elle-même peut n'être pas de son goût, mais elle conviendroit que chacun a fait son devoir. Vous savez que ma folie est de vouloir faire entendre raison; je vous assure que je le voudrois encore plus pour Madame dont vous m'avez dit tant de bien et qui a des qualités qui pourroient la rendre plus heureuse. Est-il possible que ne pouvant éviter ce mariage, elle ne le fera pas de bonne grâce, qu'elle ne s'expliquera pas avec le roi, qu'elle ne se mettra pas dans une bonne intelligence avec lui et qu'elle aimera autant demeurer comme elle est[3]?

Quant à la comtesse de Mailly, je vous prie de me dire en amie si elle sera désagréable à Madame, car, pour rien du monde, je ne voudrois la mettre à la

était à Versailles. Nous donnerons plus tard des détails sur ce personnage.

1. Ce fut la maréchale de Rochefort qui fut nommée.

2. Le mariage du duc de Chartres avec mademoiselle de Blois.

3. On voit que madame de Maintenon est d'une exquise politesse à l'égard de Madame : cela contraste avec les grossières injures que celle-ci vomit contre elle à chaque page de sa correspondance : *vieille ordure, vieille rosse,* etc.

[redacted]

suite de madame la duchesse de Chartres[1]. Du reste, vous connoissez sa sagesse et sa douceur.

Adieu, ma chère duchesse. Vous êtes une trop bonne mère, et madame la princesse de T... a beaucoup à faire pour mériter ce que vous faites pour Madame. Adieu, mon enfant gâté, tout le couvent est dispersé[2], et je ne sais point quand il se rassemblera; mais aucune absence ne diminuera ce que vous savez que j'ai pour vous.

LETTRE CCLXXIV

LA DUCHESSE DE CHARTRES A MADAME DE MAINTENON[3].

Ce 21 février 1692.

Dans le parfait bonheur où je suis[4], madame, vous croyez avec raison que je n'ai plus rien à désirer; cependant, madame, je vous demande encore une grâce qui est de trouver le moyen d'attacher M. des Marais auprès de moi; si cela n'étoit pas, permettez-moi de vous dire qu'il manqueroit quelque chose à

1. Elle fut cependant nommée dame d'atours de la duchesse de Chartres.

2. « Cette lettre a une entente : elle parle d'un certain nombre de Dames avec lesquelles madame de Maintenon avoit fait une petite société, et dont elle étoit supérieure; elles s'assembloient souvent chez elle, faisoient ensemble de bonnes lectures et s'excitoient à la pratique de la vertu. Ces dames étoient : Mesdames de Ventadour, de Beauvilliers, de Montchevreuil, d'Heudicourt, etc. M. de Fénelon les conduisoit. » (*Note des Dames de Saint-Cyr.*)

3. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

4. Elle avait été mariée le 18 février.

[redacted]

ma satisfaction. Vous avez le cœur si bon, madame, que je suis persuadée que vous ne désapprouverez point ce sentiment en moi [1].

LETTRE CCLXXV

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le duc du Maine venait d'épouser, le 19 mars 1692, Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, deuxième fille du prince de Condé; elle était fort petite et très-spirituelle. Saint-Simon dit au sujet de ce mariage : « Le roi, qui avoit déjà rompu un mariage de M. du Maine, ne le vouloit point marier et disoït qu'il ne falloit pas que ces espèces-là fissent d'enfants. Il les vouloit élever par rapport à lui et marier ses filles le plus grandement qu'il pouvoit, mais non pas les fils, jusqu'à ce que M. du Maine le vainquît par la conscience et par madame de Maintenon. Le roi eut grand'peine à s'y rendre et choisit enfin une princesse du sang pour soutenir d'autant plus M. du Maine. » (Addit. de Saint-Simon au *Journal de Dangeau*, t. IV, p. 2). Il ajoute : « Madame en fut encore bien plus aise. Elle avoit horriblement appréhendé que le roi, lui ayant enlevé son fils, ne portât encore les yeux sur sa fille, et le mariage de celle de M. le prince lui parut une délivrance. »

A MADAME DE BRINON [2].

Ce 22 mars 1692.

Enfin, madame, me voilà parvenue à vous écrire; il y a longtemps que j'en ai envie sans en trouver le loisir. Je voudrois en avoir assez pour vous conter tout ce qui s'est passé dans l'affaire de madame d'Ha-

1. La demande de la duchesse de Chartres ne fut point accueillie.
2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

novre. Je vous connois assez pour répondre que vous conviendrez que le roi n'a pas tort; on a gâté cette affaire dès le commencement, et on ne pouvoit après cela prendre un meilleur parti que de la sacrifier au roi; il auroit dit des choses qui auroient été plus honorables à votre chère princesse que la punition de MM. de Bouillon. Je voulus la voir, me souvenant de ses anciennes bontés pour moi; mais je ne trouvai plus cette princesse douce et bonne que je connoissois : elle étoit changée de visage et d'humeur, toute livrée à son ressentiment et aux menaces, et en un mot très-éloignée d'écouter et de suivre mes conseils. Je ne crus pas devoir la faire voir au roi, dans un état si contraire à l'opinion de la douceur qu'il admiroit dans une lettre qu'elle m'avoit fait l'honneur de m'écrire.

Mais, madame, pour quitter un discours si désagréable, passons à celui de madame la duchesse du Maine, dont le roi est très-content aussi bien que M. son mari. Voilà ce mariage que vous trouviez si raisonnable à faire : j'étois fort de cet avis; Dieu veuille qu'ils en soient tous aussi satisfaits que je le suis jusqu'à cette heure. On m'a dit qu'elle iroit passer la semaine sainte à Maubuisson; reposez-la bien; on la tue ici par les contraintes et les fatigues de la cour; elle succombe sous l'or et les pierreries, et sa coiffure pèse plus que toute sa personne. On l'empêchera de croître et d'avoir de la santé; elle est plus jolie sans bonnet qu'avec toutes leurs parures; elle ne mange guère, elle ne dort peut-être pas assez, et je meurs de peur qu'on ne l'ait trop tôt mariée. Je vou-

[redacted]

drois la tenir à Saint-Cyr, vêtue comme l'une des *vertes* et courant d'aussi bon cœur dans les jardins; il n'y a point d'austérités pareilles à celles du monde. Bonsoir; si j'entamois la morale, vous seriez à plaindre.

Le roi m'ordonna de remercier madame de Maubuisson aussitôt que je lui eus fait ses compliments; mais je n'ai pas le temps de faire ce que je dois. M. le duc du Maine est un guerrier très-étourdi, irrégulier et distrait; à cela près, il a quelque mérite. Adieu, madame.

LETTRE CCLXXVI

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

A Saint-Cyr, ce 22 avril 1692.

M. l'évêque de Chartres m'avoit dit que vous vous portiez assez bien, que votre procès s'accommodoit, et nous pouvions espérer de vous voir bientôt; cependant j'apprends que vous avez la fièvre, et je vous assure que j'en suis bien fâchée. On vous souhaite ici beaucoup plus que je ne le puis dire, et rien ne console de votre longue absence. Êtes-vous payé de votre pension? y songez-vous? Le roi a donné ses ordres pour cela et je ne crois pas que M. de Pontchartrain vous fasse attendre. Je ne me porte point bien. Vous m'écrivez des lettres admirables, et vous ne sauriez prendre tant de plaisir à les faire que j'en ai à les lire[2].

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. En cette année 1692 l'abbé Gobelin mourut. « Se voyant

[redacted]

LETTRE CCLXXVII

NOTE PRÉLIMINAIRE

Au printemps de cette année, le roi résolut de prendre le commandement de l'armée de Flandre pour aller faire un de ces grands siéges qui sont les faits militaires les plus remarquables de son règne. Il partit le 10 mai, et, selon son habitude, il était accompagné d'une partie de sa cour : Il avait dans son carrosse Monseigneur, Monsieur, la duchesse de Chartres et les deux princesses de Conti. Madame de Maintenon l'accompagnait : elle marchait seule dans son carrosse, ayant avec elle madame de Mailly. Treize autres dames suivaient dans deux carrosses, parmi lesquelles les princesses d'Harcourt et de Soubise, les duchesses de Chevreuse, de Beauvilliers, de Mortemart, la marquise de Dangeau, etc.

En arrivant à Compiègne, madame de Maintenon écrivit à la duchesse de Ventadour une lettre plaisante qu'on ne pourrait comprendre sans la note de la page 325.

A MADAME LA DUCHESSE DE VENTADOUR.

Compiègne, ce 12 mai 1692.

Vous êtes bien loin de vos supérieurs, de vos sœurs, de vos règles, et des pratiques du couvent, ma chère fille, et ce sera un grand bonheur si vous ne jetez pas le froc. Cependant il faut tout espérer de votre bon naturel, et du soin que nous prendrons de vous quand l'occasion s'en présentera. Vos sœurs de

près de sa fin, disent les *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, il nous fit remettre secrètement des lettres que madame de Maintenon lui avoit écrites dans le temps qu'il la dirigeoit. On y voit combien elle étoit déjà occupée de son salut et de bonnes œuvres. On y trouve aussi en passant des traits fort agréables. »

[redacted]

ce pays ici sont fort éclopées, et ne se soutiennent que par courage; il va jusqu'à couper au lansquenet. Je ne suis pas sans inquiétude en gouvernant des filles qui m'échappent si souvent. Le compte que vous me rendez est sincère, mais il n'en est que plus effrayant. Voilà donc le Palais-Royal dans votre chambre, et madame de Montespan par-dessus tout le reste. Le bon père confesseur en est-il content? Ce seroit toute la consolation que je pourrois avoir. Adieu, madame la duchesse, il vaut mieux prendre cette idée de vous que de vous regarder comme une religieuse qui court le monde; mais quoi que vous fassiez, je sens bien que vous serez toujours l'enfant gâté.

LETTRE CCLXXVIII

L'ÉVÊQUE DE CHARTRES A MADAME DE MAINTENON[1].

Mai 1692.

Je ne puis m'empêcher, madame, de vous témoigner combien je crains que les grandes affaires de cette saison ne fassent une trop forte impression sur votre santé; je sais que votre sensibilité est involontaire et inévitable par la vivacité de votre tempérament qui ne sauroit rien perdre de tout ce qui peut mettre en peine, et à qui aucune vue fâcheuse n'échappe, mais je croirois qu'il seroit bon que vous acceptassiez les pis-aller en esprit de sacrifice et d'abandon à Dieu pour la personne du roi. Au nom de

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

Dieu, faites, madame, que sans éclat on ne néglige aucunes précautions; il y a sur lui trop de marques de providence miséricordieuse pour croire que nous le perdions; Dieu a ses desseins sur lui, et j'espère qu'il le conservera. Mais enfin il faut prendre garde à tout sans paroître craindre; Dieu paroît aimer, trop aimer le roi pour vouloir le perdre sans l'avoir auparavant rendu meilleur qu'il n'est, sans lui avoir fait faire les biens qu'il semble préparer. Consolez-vous donc, madame, et ouvrez votre cœur à la paix de Dieu. S'il éprouve le roi, ce ne sera que pour le purifier, pour lui faire expier ce qu'il a laissé faire à ceux qui ne sont plus, Dieu même l'épargnera et achèvera son ouvrage; je l'espère, je le désire, et je souhaite de tout mon cœur que vous l'espériez pour votre consolation.

Je vous souhaite mille et mille bénédictions, et je prie Dieu qu'il exauce les prières de son Église, lorsqu'elle m'a consacré prêtre, en bénissant ici-bas celle que je bénis de tout mon cœur.

LETTRE CCLXXIX

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le roi, après avoir séjourné au camp de Givry, près de Mons, du 17 au 22 mai, marcha sur Namur et l'investit le 25 mai. Son armée se composait de quarante bataillons et de quatre-vingt-six escadrons. Le siége était couvert par l'armée de M. de Luxembourg, forte de soixante-six bataillons et de deux cent neuf escadrons. Les dames s'en allèrent de Mons à Maubeuge, où elles passèrent les fêtes de la Pente-

[redacted]

côte, et de là à Dinant, où elles séjournèrent pendant le siége.

Madame de Maintenon écrivit de Maubeuge et de Dinant plusieurs lettres très-agréables aux Dames de Saint-Cyr[1].

A MADAME DE FONTAINES[2].

Maubeuge, ce 24 mai 1692.

Je suis ravie, madame, de tout ce que vous me mandez de la retraite, et j'en espère beaucoup de fruit.

Il y a vingt-quatre heures que je n'ai parlé; cet état seroit trop doux, mais aussi il est troublé par un peu d'inquiétude.

Le roi nous a ordonné de séjourner aujourd'hui et demain ici, afin de donner à tout le monde le temps de faire ses dévotions à la fête de la Pentecôte. Il songe à tout, comme vous voyez, car c'est de l'armée qu'il nous a envoyé cet ordre.

Dites, s'il vous plaît, à madame de Veilhant[3] que le siége de Namur est plus considérable que celui de Mons; que le roi l'attaque avec quarante ou cinquante mille hommes, et M. de Luxembourg en a quatre-vingt-dix mille pour opposer à M. le prince d'Orange, s'il vouloit traverser le dessein du roi; que j'ai vu de mes yeux tous ces hommes-là, et qu'elle n'a pas l'âme plus guerrière qu'eux. Nous partirons pour Philip-

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.* (Voir, sur madame de Fontaines, les *Lettres hist. et édif.*, t. I, p. 60.)

3. Madame de Maintenon raillait souvent cette dame sur son *âme guerrière*. Voir sur madame de Veilhant les *Lettres historiques et édifiantes*, t. I, p. 98.

[redacted]

peville, qui ne sera qu'à six ou sept lieues du roi[1]. Il est, grâce à Dieu, en parfaite santé, et toute l'armée charmée de sa douceur, de son affabilité, de la facilité qu'il y a de lui parler, et du travail continuel auquel il est appliqué.

Dites à madame la supérieure qu'au milieu de cette prodigieuse puissance il met toute sa confiance en Dieu.

Dites à toute la communauté que j'aurois besoin de l'abandon de madame de la Maisonfort[2] pour n'avoir pas quelque peine d'être si loin de mes enfants. Leur mère se porte à merveille.

LETTRE CCLXXX

A MADAME DE VEILHANT[3].

Dinant, 28 mai 1692.

Imaginez-vous, madame, qu'hier après avoir marché six heures dans un assez beau chemin, nous vîmes un château bâti sur un roc, qui ne nous parut pas tel que nous pussions y loger, quand même on nous y auroit guindés. Nous en approchâmes fort près sans y voir aucun chemin habité; et nous vîmes enfin au pied de ce château, dans un abîme, et comme

1. Les dames ne séjournèrent pas à Philippeville, mais à Dinant.

2. « Cette dame, qui commençait à donner dans le quiétisme sans que madame de Maintenon s'en aperçût, ne parloit que de pur amour, d'abandon, etc. » (*Note des Dames de Saint-Cyr.*)

3. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

on verroit à peu près dans un puits fort profond, les toits d'un certain nombre de petites maisons qui nous parurent pour des poupées, et environnées de tous côtés de rochers affreux par leur hauteur et par leur couleur; ils paroissent de fer, et sont tout à fait escarpés. Il faut descendre dans cette horrible habitation par un chemin plus rude que je ne le puis dire, tous les carrosses faisoient des sauts à rompre tous les ressorts, et les dames se tenoient à tout ce qu'elles pouvoient. Nous descendîmes après un quart d'heure de ce tourment, et nous nous trouvâmes dans une ville composée d'une rue qui s'appelle la Grande, et où deux carrosses ne peuvent passer de front; il y en a de petites, où deux chaises à porteurs ne peuvent tenir. On n'y voit goutte, les maisons sont effroyables, et madame de la Villeneuve y auroit quelques vapeurs; l'eau y est mauvaise, les boulangers ont ordre de ne cuire que pour l'armée, de sorte que les domestiques ne peuvent trouver du pain; les poulets en plume valent trente sous, la viande huit sous la livre, et très-mauvaise; on porte tout au camp. Il y pleut à verse depuis que nous y sommes, et on nous assure que, si le chaud vient, il est insupportable par la réverbération des rochers. Je n'ai encore vu que deux églises, elles sont au premier étage, et on n'y sauroit entrer que par civilité; on vous dit un Salut avec une très-mauvaise musique, et un encens si parfumé, si abondant et si continuel, qu'on ne se voit plus par la fumée, et il y a peu de têtes qui y puissent résister. D'ailleurs la ville est crottée à ne pouvoir s'en tirer, le pavé pointu à piquer les pieds;

[redacted]

et les rues étroites où les carrosses ne sauroient passer tiennent, je crois, lieu de privés pour tout le monde. Suzon assure que le roi a grand tort de prendre de pareilles villes, et qu'il faudroit ne les pas plaindre aux ennemis.

Le siége de Namur va fort bien, on avance, et jusqu'à cette heure on tue très-peu de monde; on espère que la ville sera prise vers le 4 ou le 5 de ce mois; le château tiendra apparemment davantage. M. le prince d'Orange assure qu'il viendra secourir la place, et il y a lieu de croire qu'il viendra trop tard. Le roi a la goutte aux deux pieds, et je vous assure que je n'en suis pas fâchée. Un boulet rouge des ennemis est tombé au quartier de M. de Boufflers, et en a fait sauter sept milliers; cette belle ville ici trembla du bruit qui se fit, car, pour comble d'agrément, on entend le canon du siége. Après cette *belle* description, ne soyez pas en peine de moi, je me porte fort bien, je suis des mieux logées, très-bien servie, et voulant bien être où Dieu me met. Je vous embrasse, mes chères filles, toutes en général et en particulier.

Il y a d'ici quatre cents degrés pour monter au château dont je vous ai parlé.

[redacted]

LETTRE CCLXXXI

A MADAME DE VEILHANT[1].

Dinant, 29 mai 1692.

Si on pouvoit en conscience souhaiter une religieuse hors de son couvent, je voudrois vous voir pour quelque temps dans les places de guerre par où nous passons présentement, et si on pouvoit se changer, je prendrois pour ce temps-là cette humeur martiale qui vous fait aimer la poudre et le canon. Vous seriez ravie, madame, de ne sentir que le tabac, de n'entendre que le tambour, de ne manger que du fromage, de ne voir que des bastions, demilunes, contre-escarpes, et de ne toucher rien dont la grossièreté ne soit fort opposée à cette sensualité au-dessus de laquelle vous êtes si élevée par votre courage et par vos inclinations. Pour moi qui suis très-femmelette, je vous donnerois volontiers ma place, pour travailler en tapisserie avec nos chères Dames; j'espère que j'aurai cette joie bientôt, et que Namur aimera mieux se rendre que de se faire entièrement ruiner.

Vous ne pensez qu'à la guerre, vous ne me dites pas un mot ni de la retraite, ni de votre santé. Je suis trop bonne après cela de vous dire que le roi est en parfaite santé, quoique avec un peu de goutte, et que de son lit, où il est retenu depuis deux jours, il donne ses ordres pour le siége

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*



le Namur, pour que son autre armée s'oppose au ›rince d'Orange, pour que le maréchal de Lorges ›ntre en Allemagne[1], que M. de Catinat repousse I. de Savoie[2], que M. de Noailles empêche les Es›agnols de rien faire[3], que M. de Tourville batte la lotte des ennemis s'il a le vent favorable[4]; et outre es ordres-là, qu'il gouverne tout le dedans de son 'oyaume. Je vous quitte après cette peinture qui doit 'emplir votre idée.

LETTRE CCLXXXII

A M. D'AUBIGNÉ[5].

A Dinant, ce 3 juin 1692.

Le roi est plus incommodé de la goutte qu'il ne l'a ımais été. Le siége va parfaitement bien, on avance ›us les jours et on n'y perd personne de connais›ce. M. le prince d'Orange n'a pas encore marché ı'est pas jusqu'à cette heure assez fort pour se›rir Namur; il y a lieu d'espérer que tout ira bien ue Dieu bénira les desseins du roi.

'ous sommes sans contredit dans le plus vilain du monde; mais nous y avons souvent des nou-

l commandait l'armée du Rhin et prit quelques villes du ıt.

› duc de Savoie se disposait à passer les Alpes pour entrer ›nce.

›ommandait dans la Catalogne.

ırville, ce jour-là même, livrait la bataille de Wight ou ›ue.

›graphe du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

velles, et c'est ce que nous sommes venus chercher.

Je me porte fort bien.

Je suis bien fâchée des peines que madame d'Aubigné vous donne et je ne vous parle point de celles que j'ai par[1]...

... Il faut que vous et moi fassions de notre côté le mieux que nous pourrons et que nous abandonnions le succès à Dieu. Il faut souffrir, nous ne sommes ici que pour cela, mais il faut mettre ses souffrances à profit en les acceptant en esprit de pénitence.

Je passe ma vie à écrire et je vous connois trop pour me contraindre avec vous en voulant faire ma lettre plus longue.

LETTRE CCLXXXIII (La B.)

M. DE FIESQUE A MADAME DE MAINTENON [2].

14 juin 1692.

J'ai l'honneur, madame, de vous écrire à la hâte pour vous supplier de conjurer le roi de faire ici le général,

1. Trois lignes raturées.

2. Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. II, p. 31). Louis Racine l'annote : *m'est inconnue.* Elle est très-probablement inventée. M. de Fiesque était aide de camp du roi dans cette campagne et assista au siége de Namur; mais il n'avait aucun rapport avec madame de Maintenon, et celle-ci, qui était à Dinant, n'avait nul besoin qu'on lui donnât des détails du siége. Quant à ces détails, ils sont inexacts. Voici ce qu'on lit dans le *Journal de Dangeau*, t. IV, p. 106 : « Durant l'attaque, le canon des ennemis et tous les coups de mousquet échappés venoient à la hauteur où était le roi, et passoient même bien loin par-delà. M. de Nonant, sous-lieutenant des gendarmes, eut un coup de mousquet à la tête; M. de Châtillon, une contusion

[redacted]

et non le soldat; hier, sans un gabion, une balle nous l'auroit emporté; M. le comte de Toulouse reçut le coup; il en fut quitte pour une contusion qui ne doit pas alarmer madame de Montespan; le roi lui demanda s'il étoit blessé : Je crois, répondit en riant le jeune prince, je crois qu'une balle m'a touché; c'est répondre à la Bourbon. Je ne finirois point, madame, si je vous disois les noms de tous ceux qui ont été blessés ou tués auprès, ou à côté du roi; au nom de Dieu, madame, qu'il nous laisse le danger, et qu'i se contente de la gloire.

LETTRE CCLXXXIV

A M. LE COMTE DE CAYLUS[1].

Dinant, 24 juin 1692.

Je ne crois pas, monsieur, que le roi dispose des abbayes qui sont vacantes, qu'à la première fête qu'il fera ses dévotions; au moins, c'est sa coutume; cependant vous ne pouvez manquer à solliciter le père de La Chaise. Je me mêle peu de ce qui regarde les bénéfices, et je crois qu'il faudroit laisser M. l'abbé de Caylus s'affermir dans les devoirs de sa profession avant de lui désirer du bien d'Église.

à la cuisse; et M. le comte de Toulouse, qui étoit entre le roi et Monseigneur, eut une grosse contusion au bras; la balle, avant que de le frapper, toucha un gabion, sans cela le coup auroit été plus grand. Le roi s'aperçut bien au bruit que fit le coup que quelqu'un auprès de lui avoit été touché; M. le comte de Toulouse dit : « Je sens quelque petite chose; mais je crois que ce n'est rien. » Il défit sa manche, et, voyant la contusion, il se mit à rire. »

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

Adieu, monsieur le comte, je prie Dieu qu'il vous conserve et que Namur soit bientôt pris. Je suis votre très-humble et très-obéissante servante.

LETTRE CCLXXXV

A M. MANCEAU[1].

A Dinant, ce 27 juin 1692.

On ne peut trop prier pour le roi, il veut tout voir par lui-même, et cela ne se peut sans s'exposer.

Nous ne serons de retour à Versailles apparemment qu'à la fin de juillet; je voudrois bien que ceux à qui je donne en ce temps-là n'en pâtissent pas, et que vous leur payassiez leur quartier comme j'ai accoutumé. M. Delpech vous donnera les 4,500 francs qu'il me donne chaque quartier[2], et vous avancerez bien le reste.

Dites à mademoiselle Balbien que M. Talon m'écrit la grande misère des Irlandais, qu'elle donne de l'argent si elle en a.

Je crois aussi que M. Bontemps voudra bien avancer cent pistoles sur les derniers mois que le roi n'a pas payés.

Mes compliments, je vous prie, à MM. de Saint-Lazare.

Personne ne croit plus que M. le prince d'Orange ait d'autre dessein que de ruiner la cavalerie du roi,

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. Sur les revenus de la terre de Maintenon.

[redacted]

qui manque de fourrages; on y supplée par des avoines qui y sont en abondance.

Tâchez d'insinuer à mon frère de voir M. Tiberge, ou M. l'abbé Brisacier.

Il est inutile que je vous recommande Saint-Cyr et mes affaires, connaissant autant que je fais votre affection et votre application. Vous pouvez aussi compter sur mon amitié.

Piquez d'honneur mes laquais, pour que je sois surprise de l'ouvrage qu'ils auront fait.

APPENDICE A LA LETTRE CCLXXXV.

La ville de Namur se rendit le 5 juin; le château tint bon jusqu'au 30. Le 3 juillet, le roi partit pour Versailles, laissant le commandement des deux armées réunies au maréchal de Luxembourg; il arriva le 16 juillet. Les dames revinrent avec lui, madame de Maintenon seule dans sa calèche avec madame de Mailly.

LETTRE CCLXXXVI

BREF DU PAPE INNOCENT XII A MADAME DE MAINTENON[1].

30 juin 1692.

A notre bien-aimée fille en Jésus-Christ, très-noble dame, salut et bénédiction apostolique.

Notre vénérable frère Jean-Jacques, archevêque de Nicée, prélat domestique attaché à notre per-

1. *Autographe* de mon cabinet. — La traduction est au dos du bref.

[redacted]

sonne, et auditeur de rote en cour de Rome, que nous avons choisi pour ses rares vertus, et député en France en qualité de nonce ordinaire auprès du roi très-chrétien, vous marquera et vous réitèrera souvent les dispositions de notre cœur à votre égard, et vous assurera de la bienveillance paternelle dont il est juste de reconnoître le respect filial que vous faites paroître pour le saint-siége. Vous vous attirerez de plus en plus cette même bienveillance, si vous voulez bien employer votre crédit et vos soins à aider ce prélat dans la conduite des affaires du saint-siége dont il s'est chargé; et comme nous ne doutons pas que vous ne le fassiez avec plaisir, nous vous donnons de bon cœur la bénédiction apostolique. Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le trentième juin, l'an de grâce mil six cent quatre-vingt-douze, et de notre pontificat le premier.

INNOCENTIUS P. P. XII.

Dilecta in Christo filia, nobilis mulier, salutem et apostolicam Benedictionem. Venerabilis frater Joannes Jacobus Archiepiscopus Nicænus, prælatus noster domesticus et assistens, ac in romana rota auditoris locum tenens, quem præstantibus instructum virtutibus, ordinarium apud Christianissimum regem nuncium deputavimus, nobilitati tuæ iterum iterumque significabit quæ sit erga te, ob filialem observantiam quam in hanc sanctam sedem profiteris, paternæ voluntatis nostra propensio. Eamdem vero magis etiam tibi concilliabis, accuratis ubi studiis prædicto venerabili fratri ipsiusmet sedis negotia pertractanti presto fueris. Omnino autem id operi te mandaturam, persuasum

[redacted]

habentes, nobilitati tuæ apostolicam benedictionem peramanter impetravimus.

Datum Romæ apud Sanctam Mariam Majorem, sub annulo piscatoris, die XXX Junii MDCXCII, Pontificatus nostri anno primo.

MARIUS SPINOLA.

LETTRE CCLXXXVII

LE CARDINAL SFONDRATE A MADAME DE MAINTENON [1].

Juin 1692.

Madame, en conjecture que M. Cavallerino, archevêque de Nicée, se passe à exercer la charge de nonce apostolique auprès Sa Majesté Très-Chrétienne, a plu à notre saint Père de vous honorer avec un bref tout plein de sentiments de son affection paternelle et de l'estime bénigne qu'il a de votre personne pour la vertu et autres honorables qualités qui vous ornent. Je suppose que vous accepterez avec beaucoup de respect le bref, et que dans les rencontres de bien servir au saint-siége, vous ne laisserez pas de correspondre avec tant d'esprit à la bienveillance du pape. Cependant je vous prie d'user encore de votre bonté, ayant à bon gré les significations que M. le même nonce en mon nom vous fera de mon respect, et du désir que j'ai d'être fré-

1. *Autographe* de mon cabinet. — Le cardinal Sfondrate était le premier secrétaire du pape. On va voir qu'il écrit très-mal le français.

[redacted]

quemment autorisé des occasions de vous servir. Je suis, madame, votre très-affectueux serviteur.

CARD. SFONDRATE.

LETTRE CCLXXXVIII[1]

A MADAME DE MORTEMART, ABBESSE DE BEAUMONT[2].

Ce 2 août 1692.

Je suis honteuse, madame, de ne vous avoir pas remerciée plus tôt de l'honneur que vous m'avez fait de m'écrire, et de la réception pleine de bonté dont mademoiselle de Toligni[3] me rend compte avec toute la reconnaissance qu'elle doit. Je n'ai jamais rien mérité de vous, madame, mais j'espère que vous voudrez bien suivre les sentiments de madame de Fontevrault; elle m'honore de son amitié; il n'y a rien que je ne voulusse faire pour mériter la vôtre, et vous persuader que je suis, madame, votre très-humble et très-obéissante servante.

LETTRE CCLXXXIX

A MADAME DE BRINON[4].

A Saint-Cyr, ce 9 septembre 1692.

Votre bon esprit vous a fait voir que le voyage de

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. Voir la lettre du 27 septembre 1691.
3. Demoiselle de Saint-Cyr.
4. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

madame d'Hanovre en Allemagne[1] ne devoit pas être agréable au roi, et qu'il ne seroit pas juste que ses bienfaits allassent chez ses ennemis. Je ne saurois croire qu'il fût bien difficile de remettre les deux princesses sœurs en commerce, mais il me semble qu'il n'est pas à propos d'en parler présentement. M. le prince est à Chantilly; nous nous en allons à Fontainebleau; elles ne s'y verroient pas présentement, et c'est une affaire à travailler à notre retour. Il n'est pas besoin que je vous dise ce que je pense là-dessus non plus qu'en toute autre chose, vous me connaissez mieux que je ne me connois moi-même.

Je suis très-contente de madame la duchesse du Maine : elle a de l'esprit, et si elle exécute ce qu'elle propose, elle vaudra mieux dans sa petite personne que toutes les autres ensemble[2]. Vous savez que ce n'est pas leurs déférences et leurs ménagements que je demande, c'est le bien uniquement que je cherche; je voudrois qu'elle fût agréable à Dieu, au roi, à son mari, et aux honnêtes gens : tout cela ne se fait pas sans le vouloir et sans se contraindre. Adieu, madame, faites prier Dieu pour moi, je vous en prie, et pour l'établissement solide de cette maison.

1. A la suite de l'affaire dont il a été question dans la lettre du 16 janvier 1692, la duchesse de Hanovre s'était retirée en Allemagne. Elle était brouillée avec sa sœur, la princesse de Condé, à cause du mariage du duc du Maine, ayant eu l'espérance de donner l'une de ses filles à ce prince. (Voir les *Mémoires* de Saint-Simon.)

2. Madame de Maintenon ne garda pas longtemps cette bonne opinion sur la duchesse du Maine. Voir la lettre du 27 août 1693.

[redacted]

LETTRE CCXC

A M. DE LAMOIGNON,

AVOCAT GÉNÉRAL AU PARLEMENT, A PARIS [1].

A Saint-Cyr, ce 9 septembre 1692.

J'apprends, monsieur, que M. d'Arbouville a maltraité de coups de bâton un fermier de Tours qui est de la dépendance de Saint-Denis, et par conséquent présentement du bien des Dames de Saint-Louis. Leur maison doit être protégée par toute la noblesse du royaume, bien loin d'en être insultée; et je suis surprise qu'un homme de qualité, lieutenant du roi, et si près d'un roi aussi juste que le nôtre, soit capable d'un tel emportement. Mais, monsieur, il est, à ce qu'on m'a dit, votre parent, et c'est assez pour que je n'en demande justice qu'à vous, et en même temps que je vous supplie, monsieur, d'être persuadé que je vous honore infiniment, et que je suis votre très-humble et très-obéissante servante.

LETTRE CCXCI

A MADEMOISELLE D'AUBIGNÉ [2].

Le 2 octobre 1692.

Je sais, ma chère nièce, qui c'est qui me rend de mauvais offices auprès de vous, et qui a été vous mander quelque mot qui me sera peut-être échappé

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

sur votre ruban noir. Il est vrai qu'il faut qu'on ait une grande confiance en vous, car ce corps des *noires*[1] n'a pas encore été entamé, et j'ai assez témoigné le déplaisir que j'en aurois si cela arrivoit. Il faut que les noires soient d'une fidélité et d'une exactitude incorruptibles, sous quelque prétexte que ce soit.

Dites, s'il vous plaît, à madame de Fontaines que madame de V... n'est pas si aisée à trouver qu'elle pense; je m'en suis déjà informée. J'embrasse votre *mignonne;* nous allons avoir bien des affaires, elle, vous et moi allons gouverner toute la maison[2]. Madame la supérieure vous expliquera cet endroit si vous ne l'entendez pas.

Dites à mademoiselle de Tigny[3] que le roi a donné une belle abbaye à son oncle, et une très-jolie maison[4]. Assurez toute la communauté de mon amitié et de l'impatience que j'ai de la revoir. Je suis enrouée, mais ce ne sera rien. Je n'écris qu'à vous, car je ne doute pas que vous ne fassiez très-bien mes commissions.

Priez Dieu pour moi, je le prie souvent pour vous. Votre père sera ici demain. Je vous embrasse, ma

1. Les *noires* étaient des demoiselles d'élite qui aidaient soit les maîtresses des classes, soit les *officières*. (Voir *la Maison royale de Saint-Cyr*, p. 171.)

2. Parce que la maison, devant être transformée en monastère, les Dames allaient être soumises à un nouveau noviciat.

3. D'Aubigné de Tigny, demoiselle de Saint-Cyr.

4. L'abbaye de la Victoire, auprès de Chantilly. L'oncle de mademoiselle de Tigny était l'abbé d'Aubigny ou d'Aubigné, depuis évêque de Noyon, puis archevêque de Rouen. Nous en parlerons plus loin.

[redacted]

chère nièce, en vous souhaitant le seul bonheur : mandez-moi ce que c'est.

LETTRE CCXCII

A MADAME DE BRINON[1].

A Fontainebleau, ce 14 octobre 1692.

Puisque vous voulez bien que je me serve d'une autre main que la mienne, je vous écrirai un peu plus souvent. Si vous voyiez de près toutes les écritures inévitables que j'ai à faire, je suis assurée que vous m'excuseriez. Saint-Cyr prend tout mon temps, et les affaires n'y ont jamais été si vives qu'elles sont présentement. Ce n'est point par oubli que vous ne recevez point de mes noûvelles, et je vous assure que l'inquiétude que vous me témoignâtes dans mon cabinet ne vous a rendu qu'un bon office auprès de celui qui en est la cause. Toutes nos victoires me font d'autant plus de plaisir qu'elles ne changênt point le cœur du roi sur ses bonnes intentions pour la paix. Il connoît la misère de ses peuples, rien ne lui est caché là-dessus; on cherche tous les moyens de la soulager, et il n'y a qu'à désirer que Dieu éclaire nos ennemis sur la folle assurance qu'ils ont d'abattre la France. On les battra partout, c'est la cause de Dieu que le roi défend. Vous seriez bien contente si vous voyiez la modération du roi, et combien il est persuadé que les avan-

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

tages qu'il remporte viennent de Dieu. Je prie madame Trioche[1] de redoubler ses instances pour la paix, car je vous avoue que je n'aime nos avantages que dans cette vue-là.

Je vous plains d'avoir perdu un aussi agréable commerce que celui de madame la duchesse de Brunswick, mais il faut vous consoler par les espérances de l'établissement de mesdames ses filles[2].

Je suis toujours très-contente de madame la duchesse du Maine, et toute prête à vous mener M. son mari quand je serai à Versailles. Adieu, ma très-chère; je ne puis changer pour vous, vous m'offensez d'en douter, et mes amis doivent m'excuser quand je ne leur donne pas un temps qui n'est plus à moi. Je parlai l'autre jour un quart d'heure à mon frère; il y a plus de trois ans que cela ne m'étoit arrivé. Je vous conjure de faire prier vos bonnes amies pour ce qui se va faire à Saint-Cyr[3]; vous en connoissez la conséquence mieux que personne. Oserois-je assurer ici votre princesse de mes très-humbles respects?

1. C'était une dame très-pieuse, retirée à Maubuisson.

2. Elle était allée en Allemagne, et y maria en effet ses deux filles, l'une au duc de Modène, l'autre au fils aîné de l'empereur Léopold, qui devint l'empereur Joseph Ier.

3. Le changement de la maison en monastère.

[redacted]

LETTRE CCXCIII

A MADEMOISELLE D'AUBIGNÉ[1].

20 octobre 1692.

Madame la supérieure n'a donc rien de caché pour vous, ma chère nièce, puisqu'elle vous a confié ce qu'il y a de plus secret et de plus important dans la maison[2]. Je ne suis pas étonnée que vous l'ayez été de voir les Dames résolues de recommencer un noviciat, mais vous êtes si profonde sur la piété, que vous comprenez bien que cette humilité avancera beaucoup leur perfection. Je vous demande des nouvelles de ce que vous avez retenu de la conférence de M. de Brisacier. Adieu, ma chère nièce, je ne me suis jamais tant ennuyée de n'être pas à Saint-Cyr; vous avez votre part à l'impatience que j'ai de m'y revoir.

LETTRE CCXCIV

LE CARDINAL DE JANSON A MADAME DE MAINTENON[3].

A Rome, ce 28 octobre 1692.

Il est vrai, madame, comme vous me faites l'honneur de me le dire, il ne peut y avoir de nouvelle plus agréable et plus touchante pour moi que celle de la santé du roi, et la tranquillité de son esprit

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. La transformation de la maison en monastère.
3. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

parmi tant de grandes et d'épineuses affaires. Je prie Dieu avec ardeur de lui conserver l'une et l'autre, comme la plus importante grâce qu'il peut faire à la France : c'est le fondement de nos espérances, et je me persuade toujours qu'avec cet avantage nous réduirons nos ennemis à souhaiter la paix.

J'ai reçu seulement hier au soir, madame, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour demander au pape la permission d'entrer dans toutes sortes de monastères; j'ai été ce matin demander cette grâce à Sa Sainteté, qui me l'a accordée en même temps de la manière du monde la plus obligeante; et il n'y a point d'exemples dans la daterie d'une pareille permission, puisque c'est pour entrer dans toutes sortes de monastères et dans toute l'étendue du royaume, sans limitation de temps, et pour y coucher même six fois, ce qui n'a jamais été accordé à personne. Je dois vous assurer, madame, que le pape l'a fait avec plaisir par la grande estime qu'il a pour votre personne; et M. le cardinal Albani, secrétaire des brefs, s'y est employé avec autant de zèle que moi-même, et a fait expédier extraordinairement et avec diligence ce bref, afin que je puisse vous l'envoyer dès aujourd'hui, ce que je fais agréablement. J'exécuterai toujours avec empressement les ordres que vous me ferez l'honneur de me donner, et je serai toute ma vie, madame, avec un respect infini et un attachement sincère,

Votre très-humble, etc.,

LE CARDINAL DE JANSON FORBIN.

[redacted]

LETTRE CCXCV

BREF DU PAPE INNOCENT XII A MADAME DE MAINTENON[1].

Du 28 octobre 1692.

Chère fille en Jésus-Christ et noble femme, salut et bénédiction apostolique. Voulant contribuer, autant que nous le pouvons en Notre-Seigneur, à votre consolation spirituelle, et dispenser en votre faveur nos grâces les plus spéciales, après vous avoir déclarée et reconnue par ces présentes digne d'une absolution générale de toutes sortes de censures ecclésiastiques, de quelque nature qu'elles soient, ou de quelques personnes qu'elles puissent être émanées, et suivant en cette occasion l'inclination que nous avons à écouter favorablement les supplications qui nous seront faites en votre nom ; nous vous accordons la permission que vous nous avez demandée d'aller à votre choix dans un des monastères du royaume de France, de quelque ordre que ce soit, pour y demeurer autant de temps et toutes les fois qu'il vous plaira en habit modeste et décent, accompagnée d'une femme, et après y avoir été recue par les suffrages secrets de la supérieure et des religieuses de la maison assemblées en chapitre ; vous permettant de manger dans leur réfectoire, et de vous entretenir avec elles, ayant néanmoins un appartement séparé du dortoir des dames religieuses, pour y passer la nuit

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

avec la liberté qui doit être laissée à une honnête femme; voulant aussi que pendant tout le temps que vous demeurerez en chaque maison, vous assistiez au moins pendant six jours aux offices et autres exercices spirituels dudit monastère; vous accordant à cet effet, par ces présentes, notre autorité et indulgence apostolique, nonobstant toutes constitutions et ordres du saint-siége, statuts desdits monastères, ou quelque autre engagement de nos prédécesseurs que ce puisse être, à ce contraires.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, ce 28e jour d'octobre 1692, l'an deux de notre pontificat [1].

LETTRE CCXCVI [2]

A MADAME DE QUIERJAN [3].

Ce 31 octobre 1692.

Je vous remercie de vos nouvelles très-humblement, madame, et vous me ferez plaisir de m'en écrire, si vous le pouvez sans vous incommoder; mais je vous supplie de ne songer qu'à me dire vrai, quelque désagréables que puissent être les choses qu'on diroit. Apprenez-moi aussi votre langage. Sont-ce les jansénistes que vous appelez dévots? Je

1. Ce bref est un témoignage officiel du mariage de madame de Maintenon avec Louis XIV. Les papes n'accordaient ce privilége qu'aux reines de France.

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

3. Voir t. II, p. 77.

[redacted]

ne suis pas bien avec eux, et la cabale en est si grande, que les louanges que vous dites qu'on me donne ne peuvent être fort générales. Il est vrai, madame, que je me porte fort bien ; je souhaite que vous soyez de même, et que vous me croyiez autant que je le suis, etc.

LETTRE CCXCVII

LE ROI A MADAME DE MAINTENON[1].

1692.

La goutte m'a empêché de dormir; je marche avec peine, et je suis dans ma chaise. Je suis aussi enrhumé, je ne sortirai point. Je crois que je pourrai avoir quelques affaires qui m'amuseront jusqu'à quatre heures; si-vous voulez revenir dans ce temps-là, vous me ferez plaisir.

LOUIS.

LETTRE CCXCVIII[2]

A MADAME LA DUCHESSE DE NOAILLES[3].

A Versailles, ce 20 novembre 1692.

Que je suis contente de moi, madame, et que la

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. *Autographe* de la Bibliothèque impériale. — Supp. français. Ms 2,232.

3. La duchesse douairière de Noailles était née en 1632 et avait été nommée en 1657 dame d'atours de la reine mère. « C'étoit une femme d'esprit, dit Saint-Simon, extrêmement bien avec les

[redacted]

douleur que j'ai eue de la perte de M. de Châlons[1] (que l'on a crue ici) m'assure que j'ai le cœur rempli de toute l'estime et de toute la reconnoissance que je vous dois. Je ne puis croire, madame, que tout votre détachement vous puisse rendre insensible aux sentiments que plusieurs personnes ont témoignés dans cette occasion, du moins en excepterez-vous le roi, qui m'ordonne de vous dire qu'il a autant de joie de ce que M. de Châlons vous est rendu qu'il étoit fâché de la perte que la religion et vous faisiez. Dieu soit loué, madame, de s'être contenté du sacrifice que vous lui en faisiez, et de vouloir encore laisser sur la terre un exemple pour tous les évêques et pour tous les chrétiens. Pour moi, madame, j'étois si pénétrée de votre affliction qui avoit tant de circonstances douloureuses que je craignois que vous n'y succombassiez, et je suis ravie de vous pouvoir assurer que je partage de même votre joie. Je suis, madame, plus véritablement que personne votre très-humble et très-obéissante servante et avec le profond respect que vous méritez par toute sorte de titres.

rois et les reines, d'une vertu aimable, et toute sa vie dans la piété, quoique enfoncée dans la cour et dans le plus grand monde... Dès quelle fut veuve, elle se retira peu à peu du monde et bientôt à Châlons auprès de son fils, dont elle fit son directeur et à qui tous les soirs de sa vie elle se confessoit avant de s'aller coucher, uniquement occupée de son salut dans la plus parfaite solitude. »

1. Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons, plus tard archevêque de Paris et cardinal. Quoiqu'il n'eût que quarante-deux ans, il avait déjà une grande réputation de sainteté, et la fausse nouvelle de sa mort avait jeté l'affliction dans l'Église.

[redacted]

ANNÉE 1693.

Nous ne possédons pour cette année que dix-sept lettres de madame de Maintenon ou à madame de Maintenon. Les plus intéressantes sont relatives à la campagne de 1693; mais comme cette année est celle de la réforme de Saint-Cyr, madame de Maintenon paraît beaucoup plus occupée de cette réforme que des affaires de l'État. On trouve en effet, dans les *Lettres historiques et édifiantes*, vingt-trois lettres adressées aux Dames de Saint-Cyr pour cette année : trois à la communauté, trois à madame de Buthery, trois à madame du Pérou, trois à madame de Saint-Pars, trois à mademoiselle de Bouju, deux à madame de Vancy, deux à madame de Saint-Aubin, deux à madame de Fontaines, une à madame de Radouay.

LETTRE CCXCIX

A MADAME DE BRINON [1].

Ce 2 février 1693.

Je vais presque tous les jours à Saint-Cyr avant le jour ; le roi est dans ma chambre quand j'en reviens, et j'ai grand besoin de repos, quand il est parti. Ce sont les seules raisons, madame, qui m'empêchent de vous écrire autant que je le voudrois. Vos lettres me font toujours plaisir, et malgré mes embarras sont lues avec attention d'un bout à l'autre.

Ce 3 février.

Je reprends ma lettre pour vous dire que je par-

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

tage vos peines, mais il y en a partout, et elles nous sont bonnes. J'ai parlé de mon mieux sur le mariage de mademoiselle de Guédani[1], et quoique je n'aie pas voulu répondre, je n'ai pas oublié votre vivacité là-dessus. Si le mariage proposé réussit, elle sera bien mariée.

Ce n'est pas un grand malheur que la petite de Gorges serve, pourvu qu'elle tombe en bonnes mains. Un des malheurs de notre siècle est que tout le monde veut s'élever au-dessus de son état; vous me direz que j'en parle bien à mon aise, mais Dieu sait si j'ai voulu m'élever.

Je ne puis vous dire à quel point je suis contente de M. et de madame de Blaire[2]. Quant à la misère des provinces, nous ne l'ignorons pas ici, et on voudroit de tout son cœur la soulager, mais on est pressé de tous côtés. Priez et faites prier incessamment pour la paix, après cela, il n'y a pas de biens qu'on ne puisse espérer. Nous avons pensé perdre madame de Montchevreuil : elle est hors d'affaire; elle se disposoit à la mort avec une paix et une joie admirables. La petite vérole est à Saint-Cyr, et toutes nos Dames sont enfermées dans leur noviciat.

1. « Cette demoiselle de Guédani, dont le nom retourné est d'Anguien, étoit fille naturelle de M. le Prince. » (*Note des Dames de Saint-Cyr.*) « Elle étoit jolie et pleine d'esprit, » dit Saint-Simon. On l'appelait aussi mademoiselle de Chateaubriand, et elle avait été élevée à Maubuisson par madame Fagon, tante du médecin. Nous verrons qu'elle épousa le marquis de Lassay.

2. La dame était nièce de madame de Brinon, et madame de Maintenon l'avait mariée à un homme de finance.

[redacted]

Nanon et moi gouvernons la maison. Bonsoir, madame, on me fait finir plus tôt que je ne voudrois [1].

LETTRE CCC

A M. DE HARLAY [2].

A Saint-Cyr, ce 4 février 1693.

Souffrez, monsieur, qu'étant chargée de grandes obligations envers les filles de Sainte-Marie, j'ose vous faire une sollicitation en faveur du père d'une sainte que nous avons ici [3]. C'est M. Lemoine, lieutenant général de Chaumont. Il vous demande une audience : c'est la seule chose qu'il désire, et que je vous conjure de hâter de quelques moments à ma prière. Il me semble que je mérite quelque chose de vous par l'estime et la considération particulière avec laquelle je suis, monsieur, votre, etc.

1. La Beaumelle ajoute ici cette phrase ridicule : « Et c'est ce roi que vous aimez tant ; il vous fait souvent de ces malices-là ! »

2. *Autographe* de la Bibliothèque impériale.

3. Marie-Élisabeth Lemoine. C'était l'une des religieuses de la Visitation qui vinrent à Saint-Cyr, à l'époque où cette maison fut changée en monastère, pour diriger les Dames de Saint-Louis dans un nouveau noviciat. (Voir *la Maison royale de Saint-Cyr*, p. 136.) Nous allons voir qu'une autre fille de M. Lemoine épousa M. de Mursay, fils aîné de M. de Villette.

[redacted]

LETTRE CCCI

A MADAME DE BRINON[1].

28 février 1693.

Il faut, madame, s'attendre à toutes sortes d'injustices de la part du monde, il veut juger de tout et juge toujours en mal : M. Pellisson vivoit d'une manière exemplaire, et parce qu'il ne s'est pas confessé, il étoit huguenot[2]. On n'a ici nulle attention à la vie, et on compte pour tout de recevoir les sacrements à la mort. Le pauvre homme ne se croyoit pas si mal, et remit le curé au lendemain; mais, madame, il faut laisser dire; votre ami est jugé présentement par notre unique juge, je suis persuadée qu'il est bien heureux.

Le roi se porte parfaitement bien; il travaille beaucoup à ses affaires. Je me porte mieux que jamais, je travaille beaucoup, de mon côté, sans espé-

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. Pellisson mourut le 7 février 1693. « Il étoit logé depuis grand nombre d'années dans un appartement de l'hôtel abbatial de Saint-Germain-des-Prés, y étoit assidu aux offices, les fêtes et dimanches, et y faisoit souvent ses dévotions. La promptitude de sa mort fit courir le bruit qu'il auroit eu bien le temps de se confesser s'il avoit voulu, mais que sa première religion ou n'avoit pas été changée de bonne foi ou avoit pris le dessus dans ses derniers moments. Les protestants le publièrent tant qu'ils purent; mais le tissu de la longue vie de Pellisson depuis sa conversion, son savoir, son esprit et sa probité généralement reconnus avant et depuis son changement de religion, répondirent suffisamment au scandale qu'on essaya de répandre sur sa fin. » (Addit. au *Journal de Dangeau*, t. IV, p. 256.)

[redacted]

rance de voir la fin de mon ouvrage. Dieu fera tout ce qu'il lui plaira.

J'ai parlé à M. le Prince à Marly ; je l'ai prévenu, je l'ai loué et excité sur l'établissement de mademoiselle de Guedani ; mais je n'ai pas lieu d'espérer que cela réussisse à la manière dont il me répondit.

Mademoiselle de Radouay[1] sera bien heureuse si elle demeure aux Ursulines de Pontoise ; j'ai tant de filles partout, que je ne puis fournir aux honnêtetés que je voudrois faire dans les maisons qui les reçoivent.

LETTRE CCCII

A MADAME DE BRINON[2].

A Chantilly, 3 mars 1693.

Les affaires de madame de Brunswick, madame, sont devenues affaires d'État, desquelles, par conséquent, ni vous ni moi nous ne devons plus nous mêler ; il faut qu'elles se traitent par les ministres et que nous nous contentions de faire des vœux pour sa satisfaction ; je m'y intéresse autant que j'ai jamais fait, et suis fâchée d'y être inutile.

Madame la Princesse est bien vive sur le mariage de mademoiselle de Guedani, et j'espère en venir à bout[3] ; on ne peut assez admirer, en toute occasion, la vertu de cette princesse. Adieu, madame ; je suis

1. C'était une nièce de la Dame de Saint-Louis.
2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
3. Il ne réussit que trois ans après.

[redacted]

ici dans un grand repos, le roi s'y plaît tout à fait; mais le temps est effroyable.

LETTRE CCCIII

A MADAME DE BRINON[1].

10 mars 1693.

C'est par l'envie que j'avois de répondre moi-même à M. de Cantiers[2] que je lui ai fait attendre si longtemps une réponse; je n'en ai pu trouver le moment, et enfin j'ai chargé une personne de la lui faire.

Je n'ai su votre mal, madame, que lorsqu'il a été passé. Comptez que je ne suis pas à moi et que tous mes amis me doivent regarder comme morte pour eux. Je ne puis garder ni mesures ni bienséances, je ne puis montrer que ce que je suis; mais il me semble que je n'ai point tort et que c'est le temps qui me manque.

Vous avez bien répondu à la pauvre femme, madame : le roi voudroit, aux dépens de tout, voir son peuple plus heureux; j'espère que Dieu s'apaisera et que nous verrons la paix. Demandez-la incessamment et ne doutez jamais de mon amitié, malgré toutes mes irrégularités.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. Voir la note de la page 180 et la lettre de la page 182.

[redacted]

LETTRE CCCIV

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[1].

Ce 15 mars 1693.

J'ai appris avec beaucoup de peine que vous êtes malade et je vous avoue que vos moindres maux me font trembler quand je songe à l'état où vous êtes. Est-il possible que vous n'ayez le cœur mal fait que pour Dieu, de qui vous tenez tant de bonnes qualités qui vous seront inutiles, dès qu'elles ne sont pas employées pour lui? Vous êtes bon, humain, libéral, juste, doux, aumônier, etc., et tout cela sans rapport aux maximes de votre religion. Voyez M. Tiberge ou M. Brisacier, je vous en conjure, ou quelque autre homme de bien; je vous nomme ceux-là par l'estime que j'ai pour eux et parce que, s'ils étoient contents, j'aurois l'esprit en repos. Verrai-je tout le monde se convertir, pendant que vous demeurez dans le chemin de vous perdre? Au nom de Dieu, mon cher frère, faites quelques réflexions solides sur un sujet si important et pardonnez mes importunités en faveur de mon amitié. Votre fille est en bonne santé, et la petite vérole augmente tous les jours à Saint-Cyr; mandez-moi de vos nouvelles, je vous en prie.

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

LETTRE CCCV

A MADAME DE VILLETTE [1].

Le 22 mars 1693.

Je serois ravie que l'affaire dont vous me parlez pût réussir, pourvu que la mariée demeure toujours dans sa famille et que M. de Mursay y fût aussi[2]; à ces conditions-là, je trouverois ce mariage très-avantageux, et surtout par le mérite des personnes. Il ne peut être en de meilleures mains que celles de M. Chamillart; je souhaite que tout réussisse à votre satisfaction. J'ai ouï parler d'une autre affaire sur laquelle j'aurai à vous entretenir, faites-moi savoir quand vous serez ici.

LETTRE CCCVI

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS [3].

A Versailles, ce 27 mars 1693.

S'il est vrai, comme on me le veut persuader, que

1. *Autographe* de mon cabinet.

2. Il s'agit du mariage de M. de Mursay avec la demoiselle Marie-Louise Lemoine, sœur d'une religieuse de la Visitation, dont nous venons de parler. C'était une riche héritière. « Une des conditions de cette alliance étoit que madame de Maintenon rendroit une visite à l'accordée, ce qu'elle fit et alla pour cela sur le quai d'Alençon (dans l'île Saint-Louis), chez M. Lemoine, qui avoit assemblé tous ses parents pour les rendre témoins de l'honneur qu'il avoit de la recevoir sous son toit. » (*Notes des Dames de Saint-Cyr.*)

3. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

M. le président Bignon se souvienne encore de notre ancienne connaissance, je vous prie de l'assurer que j'ai conservé pour lui toute l'estime qu'il mérite et toute la reconnoissance que je lui dois des bontés qu'il avoit autrefois pour moi. Recommandez-lui les intérêts de M. le duc de Richelieu; je crois qu'il ne demande que la justice, et je sais qu'on demanderoit inutilement autre chose à M. le président Bignon. Adieu, mon cher frère; vous ne répondez point aux lettres que je vous écris; peu de gens en usent de même, mais il faut, pour la rareté du fait, vous le pardonner.

LETTRE CCCVII

LE MARQUIS DE LASSAY A MADAME DE MAINTENON[1].

Avril 1693.

Dès qu'il est question de quelque chose, madame, j'ai toujours recours à vous.

On ne sait point encore si le roi ira commander son armée ou si le bien de son État l'obligera à demeurer ici; s'il marche à quelque conquête, je le supplie très-humblement de vouloir bien que j'aie encore l'honneur d'être son aide de camp. Quoiqu'il pût me donner, rien ne me feroit tant de plaisir; il n'y a pas même d'emploi dont je voulusse, hors qu'il eût la bonté de me permettre de le quitter pour être auprès de sa personne toutes les fois qu'il ira à la

1. *Recueil de différentes choses*, par M. le marquis de Lassay. 1756. — Voir page 178.

[redacted]

tête de ses armées; mais comme l'intérêt de tous ses sujets le peut faire demeurer ici, je serois bien affligé de voir que je ne lui serois bon à rien, dans un temps où tout le monde est assez heureux pour être employé pour son service. Je ne demande au roi pour toute grâce que de me donner des occasions de le servir; l'extrême envie que j'aurai de lui plaire me donnera de l'habileté; quand on a une grande envie de bien faire, il est difficile qu'on fasse bien mal, et personne n'a tant de bonne volonté que moi; je me flatte peut-être, mais je crois qu'il n'aura pas lieu de se repentir des bontés qu'il aura eues. Je me garderai bien de demander rien de positif; le roi sait mieux ce qu'il me faut que moi-même, et à quoi je peux lui être bon; j'aime à mettre ma destinée entre ses mains; si je ne regardois que mon intérêt particulier, par toutes sortes de raisons, je souhaiterois ardemment qu'il allât commander ses armées, mais je crois qu'il n'y a pas de bon Français qui doive souhaiter qu'il y aille. Quand je songe à Namur, je tremble encore, sans compter les autres périls; le roi passoit tous les jours au milieu des bois qui pouvoient être pleins de petits partis ennemis; on n'oseroit seulement porter sa pensée à ce qui pouvoit arriver. Que seroit devenu l'État? et que serions-nous devenus?

Cependant, madame, nous ignorons tous quels sont ses desseins; s'il marchera ou s'il ne marchera pas; quand nous le saurons, tout sera réglé et il ne sera plus de temps de parler. Je vous supplie donc, madame, de vous souvenir de moi et d'en faire souvenir

[redacted]

le roi, quand vous verrez qu'il en sera temps, afin que l'homme du monde qui a le plus d'envie de le servir ne demeure pas inutile; voilà, madame, la très-humble prière que je prends la liberté de vous faire; vous me l'accorderiez sans doute si vous pouviez voir le fond de mon cœur. Plût à Dieu que cela pût être, je n'oserois parler que du profond respect qu'il a pour vous!

LETTRE CCCVIII

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le roi avait résolu de prendre le commandement de l'armée de Flandre, et une partie de sa cour l'accompagna. « Il y a dans son carrosse, dit Dangeau, Monseigneur, madame de Chartres, madame la Duchesse, mesdames les princesses de Conti et madame du Maine... Madame de Maintenon va seule dans une calèche du roi. » Le roi, le 17 mai, alla faire ses adieux aux Dames de Saint-Cyr; il partit le 18. Son armée était composée de cinquante-deux bataillons et de cent seize escadrons; celle de M. de Luxembourg était de soixante-dix-huit bataillons et de cent soixante escadrons.

On arriva au Quesnoy le 25 mai. Le roi y tomba malade et y resta jusqu'au 2 juin. Nous verrons plus loin que, à cause des nouvelles de l'armée d'Allemagne, il y fut résolu un grand changement dans le plan de la campagne.

Pendant le séjour au Quesnoy, madame de Maintenon donna de ses nouvelles à Saint-Cyr. Sa lettre est adressée à la mère Marie-Constance, l'une des religieuses de la Visitation qui étaient venues, à la demande de madame de Maintenon, travailler à la transformation de Saint-Cyr en monastère. La mère Marie-Constance était la maîtresse des novices; la mère Priolo, la supérieure.

[redacted]

A LA MÈRE MARIE-CONSTANCE[1].

Au Quesnoy, 28 mai 1693.

J'ai reçu, il y a quelques jours, une lettre de notre mère Priolo, mais je n'y répondrai point, de peur que la politesse que je vous reproche quelquefois ne vous obligeât à m'écrire encore; je ne veux que la soulager, et je prie Dieu que le succès de son travail diminue un peu ses peines. La moitié du temps est passé, j'espère que nos chères filles emploieront si bien ce qui en reste que, joignant ce que vous leur apprenez tous les jours à ce que Dieu a mis dans leurs cœurs pour lui, Saint-Cyr sera tel que je le désire, et une maison de bonne odeur dans l'Église.

Pour nous autres misérables vagabonds, nous avons fait un voyage assez pénible par le mauvais temps, les chemins encore plus vilains et les logements assez incommodes; plusieurs équipages sont demeurés, plusieurs dames ont couché sur des chaises n'ayant pas leurs lits, et je n'ai pas essuyé une seule de ces incommodités, parce que l'affection de mes gens va au-devant de tout; j'ai seulement été fort lasse les soirs, et je me suis aperçue que je me donnois encore une nouvelle fatigue en travaillant trop en carrosse; mais il faut bien achever cet ornement inventorié que j'ai commencé pour votre église. Enfin nous sommes arrivés ici, qui est le lieu où nous devons nous séparer du roi, et qui, par cette raison, a serré le cœur de tout le monde; vous jugez bien

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

quelle part j'ai à la douleur publique. Il devoit nous quitter le 29 de ce mois, mais le mauvais temps, qui a rendu les chemins impraticables pour tout ce qu'il faut voiturer à la suite d'une armée, le fait remettre au 2 ou 3 juin[1]; voici, grâce à Dieu, le quatrième jour qu'il ne pleut pas; le soleil ne paroît pourtant pas, et on est toujours dans la crainte. Le roi s'occupe ici comme ailleurs, et finit tous les soirs la journée par le salut; Dieu est partout et honoré partout : c'est une grande consolation. Sa Majesté est un peu enrhumée, j'espère que cela ne sera rien. Je vous assure, ma chère mère, qu'il a été aussi content de sa visite de Saint-Cyr que vous l'avez été; il trouve notre mère telle qu'elle est, et que nos Dames ont leurs manches trop basses, c'est-à-dire qu'on ne voit pas assez de toile blanche; cela est vrai, ce me semble, et leurs bras n'en seroient pas moins cachés. Adieu, ma chère sœur, je vous embrasse de tout mon cœur; je suis souvent à Saint-Cyr, et je m'unis à ce qui se fait à toutes les heures; je regrette fort celle du dîner au réfectoire et celle de la récréation; ma santé est très-bonne.

1. Le roi partit le 2 juin et alla joindre près de Mons son armée que commandait Boufflers. Les dames restèrent au Quesnoy jusqu'au 4 juin, et de là allèrent à Maubeuge, à Namur et à Dinan. Le roi ne resta que six jours à son armée et, pour des raisons qui seront expliquées plus loin, il la quitta le 9 juin pour retourner à Versailles.

[redacted]

LETTRE CCCIX

A MADEMOISELLE D'AUBIGNÉ[1].

Namur, 10 juin 1693.

Vous m'avez fait un grand plaisir de m'écrire, ma chère nièce, et j'en aurois encore un plus grand si vous vous portiez bien; mais il faut vouloir tout ce qu'il plaît à Dieu : ne songez qu'à le contenter, et avec cela je vous promets que la mignonne et moi serons toujours satisfaites de vous. Je suis ravie de vous voir prendre les intérêts de Saint-Cyr, et désirer que j'en sois contente; mais il ne faut pas désirer que ce soit pour mon plaisir, il faut une fin plus sainte, et je suis assurée que vous la devinerez bien. Rendez-vous utile à la maison, et pour me soulager, et pour avoir part au bien qui s'y fait. Mandez-moi les Dames qui font le mieux leur devoir, et qui sont les plus humbles; je sais que vous êtes sévère dans vos jugements. Avancez-vous dans cette vertu dont il me semble que vous avez entrepris la pratique. Adieu, ma chère nièce. Je vous souhaite autant de santé que j'en ai présentement.

LETTRE CCCX

A LA MÈRE MARIE-CONSTANCE[2].

Dinant, 12 juin 1693.

Nous avons eu autant de peine à nous éloigner de

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.* — Mademoiselle d'Aubigné avait neuf ans.

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

Namur que nous en avions eu à nous en approcher. Nous fûmes hier onze heures et demie en carrosse tout de suite[1], et comme nous n'avions pas compté là-dessus, nous n'avions point mangé ni porté de quoi manger; c'était jour maigre; j'arrivai accablée de migraines, de rhumatismes, de lassitude et d'épuisement, et je trouvai un potage à l'huile pour tout régal.

Un autre mal qu'on nomme moins hardiment s'est joint aux autres, et il n'y a qu'une lettre aussi vive et aussi réjouissante que la vôtre, datée du 9 de ce mois, qui peut me donner la force d'écrire; je m'en vais donc vous répondre.

Vous n'aurez, ma chère sœur, que la moitié de ce que vous me demandez : j'écrirai à ma sœur Marie-Constance, à elle-même, pour elle-même, et je n'écrirai point pour Saint-Cyr, je n'en ai pas le loisir ni la force. Le témoignage que vous me rendez de ce qui s'y passe m'en donneroit le courage. Dieu veuille que ce que vous semez fructifie au centuple! C'est trop de dire que nos Dames vous donnent de bons exemples; je serois bien contente si elles suivoient les vôtres et si vous gardiez avec moi la même liberté qu'elles en me donnant vos commissions. M. Duchesne[2] recevra votre lettre que j'aurois voulu voir pour savoir l'état de la santé de notre chère mère[3]; mais je vous avoue que je désirerois fort

1. Le roi retournait à Versailles. Il séjourna les 10 et 11 jui à Namur, et les 12 et 13 juin à Dinan.

2. Médecin du Dauphin.

3. La mère Priolo.

[redacted]

qu'elle prît confiance en M. Fagon, qui est le premier médecin que nous ayons[1]. Duchesne a suivi Monseigneur en Allemagne, il ne reviendra de longtemps; je voudrois que pendant son absence vous vissiez M. Fagon, qui pourroit à l'avenir donner ses conseils par lettres. Je suis ravie que notre mère soit mieux : elle ne manquera plus d'eau de Sainte-Reine ni de tout ce qui sera en mon pouvoir.

Madame de Radouay m'écrit que madame du Pérou fait des merveilles à la dépense pour réparer les désastres qu'elle y avoit faits. Dites-lui, je vous en conjure, que je souhaite de tout mon cœur qu'elle le croie ainsi; ce seroit une excellente disposition pour elle. Je ne lui réponds point, je ne le puis, et je l'entretiendrai bientôt.

Je serois encore plus fâchée que notre mère si vous finissiez une lettre sans me parler d'elle; je ne puis vous exprimer l'estime et l'amitié que j'ai pour elle; elle me sera toujours chère.

J'espère faire d'aujourd'hui en quinze jours la récréation à vos côtés et entourée de mes chères filles. Je ne sais pourquoi je les désire si parfaites, car si je les aime avec tant de tendresse, malgré leurs défauts, que seroit-ce si elles étoient comme je les désire? elles m'attachent trop au monde, ou, pour mieux dire, à la douceur de vivre avec des anges.

Le roi est en parfaite santé, et n'a pas pris peu sur lui en sacrifiant les desseins qu'il avait eus au

1. Il fut nommé, cette année même, le 1er novembre, premier médecin du roi, à la place de Daquin.

[redacted]

bien de ses affaires, qui s'est trouvé à envoyer en Allemagne pour profiter de l'heureux succès de la prise de Heidelberg. Pour moi, je suis ravie que l'intérêt de l'État le force à retourner à Versailles; il se porte très-bien et se moque de ce que nous appelons fatigue. Adieu, ma chère mère; je pourrois bien ne vous plus écrire et songer à me ménager pour arriver en meilleure santé que je ne suis présentement.

APPENDICE A LA LETTRE CCCX.

La fin de cette lettre est d'une grande importance et sert à éclairer un point de la vie de Louis XIV, que ses ennemis ont indignement calomnié ou travesti. La plupart des historiens ont en effet raconté que, dans la campagne de 1693, Louis XIV tenait entre ses mains Guillaume d'Orange et pouvait sûrement anéantir son armée, quand tout à coup, par le conseil de madame de Maintenon, et malgré les supplications de ses généraux, il prit la résolution de retourner à Versailles. On frappa même en Hollande une médaille où Louis XIV figure traîné sur un char par des furies costumées en Demoiselles de Saint-Cyr et avec cette légende : *Venit, vidit, non vicit*[1]. Saint-Simon est naturellement l'écho le plus violent de cette calomnie; dans ses *Additions* au *Journal de Dangeau* (13 août 1715), il ne craint pas de qualifier la retraite du roi de *flétrissure* et d'*acte honteux*, et il rappelle qu'il tint la même conduite, et par des motifs aussi étranges, en 1676 et en 1691. Voici maintenant ce qu'il dit dans ses *Mémoires* (t. I, p. 126 et suiv.) :

« Le roi partit le 18 mai avec les dames, fit avec elles huit jours de séjour au Quesnoy, les envoya ensuite à Namur et s'alla mettre à la tête de l'armée de M. de Boufflers, le 2 juin, avec laquelle il prit le 7 du même mois le camp de

1. Cette médaille est à la bibliothèque de Versailles.

[redacted]

Gembloux ; en sorte qu'il n'y avoit pas demi-lieue de la gauche à la droite de M. de Luxembourg et qu'on alloit et venoit en sûreté de l'une à l'autre. Le prince d'Orange étoit campé à l'abbaye de Park (près de Louvain), de manière qu'il n'y pouvoit recevoir de subsistances et qu'il n'en pouvoit sortir sans avoir les deux armées du roi sur les bras. Il s'y retrancha à la hâte et se repentit bien de s'y être laissé acculer si promptement. Son armée étoit inférieure à la moindre des deux du roi, qui l'une et l'autre étoient abondamment pourvues d'équipages, de vivres et d'artillerie, et qui, comme on peut le croire, étoient maîtresses de la campagne.

« Dans une position si parfaitement à souhait pour exécuter de grandes choses et pour avoir quatre grands mois à en pleinement profiter, le roi déclara le 8 juin à M. de Luxembourg qu'il s'en retournoit à Versailles, qu'il envoyoit Monseigneur en Allemagne avec un gros détachement et le maréchal de Boufflers. La surprise du maréchal de Luxembourg fut sans pareille. Il représenta au roi *la facilité de forcer les retranchements du prince d'Orange* et de le battre entièrement avec une de ses deux armées et de poursuivre la victoire avec l'autre... mais la résolution étoit prise. Luxembourg, au désespoir de se voir échapper une si glorieuse et si facile campagne, se mit à deux genoux devant le roi et ne put rien obtenir. *Madame de Maintenon avoit inutilement tâché d'empêcher le voyage du roi : elle en craignoit les absences. Une si heureuse ouverture de campagne y auroit retenu le roi longtemps pour en cueillir par lui-même les lauriers ; ses larmes à leur séparation, ses lettres après le départ furent plus puissantes et l'emportèrent sur les plus pressantes raisons d'État, de guerre et de gloire.* »

Remarquons d'abord avec quel art perfide toute cette dernière phrase est rédigée. Le lecteur qui n'est point prévenu doit certainement croire en lisant ces mots : *Elle avoit essayé d'empêcher le voyage du roi ; elle en craignoit les absences ; ses larmes à leur séparation, ses lettres après le départ*, que madame de Maintenon est restée à Versailles,

[redacted]

que c'est de là qu'elle le rappelle, et que le roi ne quitta subitement son armée que pour revenir plus tôt auprès de celle que Saint-Simon appelle la *vieille sultane.* C'est en effet ce que cet écrivain veut faire croire; mais nous venons de voir qu'il n'en est rien, que madame de Maintenon avait suivi le roi, qu'elle était avec les dames à Namur, qu'elle devait rester dans le voisinage de l'armée pendant toute la campagne; elle ne pouvait donc pas craindre *les absences du roi;* il ne pouvait donc pas y avoir eu ni *larmes à la séparation,* ni *lettres après le départ.* Or Saint-Simon, en écrivant cela, n'a pas pu faire une erreur, car il était lui-même à l'armée! et il raconte qu'il fut témoin de la douleur et de l'indignation des généraux et des soldats!

Quant au fait même de la retraite du roi, on a vu quelle explication simple en donne madame de Maintenon : « Le roi n'a pas peu pris sur lui en sacrifiant les desseins qu'il avoit eus au bien de ses affaires, qui s'est trouvé à envoyer en Allemagne pour profiter de l'heureux succès de la prise de Heidelberg. Pour moi, je suis ravie que l'intérêt de l'État le force à retourner à Versailles. »

Cette explication est la vérité toute nue. Le roi fut ébloui de la prise de Heidelberg (la nouvelle lui en arriva le 28 mai), des succès qui pouvaient la suivre, de l'espoir de conquérir la paix en Allemagne; et pendant son séjour au Quesnoy, dès le 30 mai, il prit la résolution de changer son plan de campagne, de partager son armée et d'envoyer de gros renforts au maréchal de Lorges avec le Dauphin. C'est ce qui résulte des lettres écrites par le roi à ce maréchal, les 1er, 3 et 7 juin, où l'on lit : « Mon cousin, je vous ai mandé par ma lettre du 1er de ce mois les raisons qui me faisoient désirer que vous prissiez Heilbron et que vous essayiez de battre le prince de Bade, et même je vous excitois à le faire le plus promptement possible par des raisons que je ne pouvois alors vous expliquer. Présentement que je me suis déterminé, je vous dépêche ce courrier pour vous donner avis de la résolution que j'ai prise d'envoyer mon fils le Dauphin en Allemagne, avec une armée considérable, pour,

[redacted]

avec celle qui est à vos ordres, faire un si puissant effort que les princes de l'Empire et l'empereur même soient contraints de faire la paix. » (*Lettres militaires de Louis XIV*, t. VIII, p. 224.)

Écoutons encore sur ce sujet Dangeau, le témoin oculaire et journalier des faits et gestes de Louis XIV :

« Lundi 8 juin, au camp de Gembloux. — Le roi a tenu conseil avec Monseigneur, M. le Prince, MM. les maréchaux de Luxembourg, de Villeroy et de Boufflers, et leur a déclaré la résolution qu'il avoit prise d'envoyer Monseigneur en Allemagne avec un gros détachement de ces armées-ci. Cette résolution fut prise au Quesnoy après la nouvelle qu'on eut de la prise de Heidelberg et de l'épouvante où l'on étoit en Allemagne. Le roi préfère les conquêtes en ce pays-là à celles qu'il auroit pu faire ici, et Sa Majesté s'en retournera au premier jour à Versailles. »

« Mardi 9 juin, au camp de Gembloux. — Le roi a déclaré à l'ordre qu'il s'en retournoit à Versailles et qu'il envoyoit Monseigneur en Allemagne, où il croit qu'il est de la dernière conséquence d'avoir une grosse armée. » (*Journal de Dangeau*, t. IV, p. 304.)

D'un autre côté, Racine écrivait à Boileau, de Gembloux, le 9 juin : « Le roi a fait un grand détachement de ses armées et l'envoie en Allemagne avec Monseigneur. Il a jugé qu'il falloit profiter de ce côté-là d'un commencement de campagne qui paroît si favorable, d'autant plus que le prince d'Orange s'opiniâtrant à demeurer sous de grosses places et derrière des canaux et des rivières, la guerre auroit pu devenir ici fort lente. » (*Œuvres de Racine*, t. V, p. 182.)

Ainsi donc la résolution du roi était prise dès le séjour au Quesnoy, c'est-à-dire avant que le prince d'Orange ne fût retranché dans son camp de Park, avant qu'on ne connût la force de ce camp, avant même que le roi ne se fût mis à la tête de ses troupes. Louis croyait, à tort ou à raison, qu'il était de la *dernière conséquence d'avoir une grosse armée en Allemagne*, de profiter de la prise de Heidelberg et de l'épouvante qu'elle avait produite, etc. D'après cette opinion,

[redacted]

qu'on peut blâmer au point de vue militaire, mais dont la sincérité ne saurait être mise en doute, *il sacrifia ses desseins au bien de ses affaires*, en envoyant cinquante-sept escadrons et vingt-sept bataillons de son armée avec le Dauphin pour grossir l'armée d'Allemagne. Cela étant fait, et le reste ne pouvant être employé qu'à renforcer la deuxième armée de Flandre, celle que commandait depuis quatre ans le maréchal de Luxembourg, Louis XIV n'avait plus qu'à s'en retourner à Versailles, car il ne pouvait prendre le commandement de cette deuxième armée dont Luxembourg avait toujours eu le commandement séparé, même quand le roi faisait campagne; c'eût été faire une sorte d'affront à ce général illustré récemment par les batailles de Fleurus et de Steinkerke, et qui avait toute sa confiance et celle du soldat. D'ailleurs, avant son départ, il combina avec lui le plan de la campagne et lui donna les ordres les plus précis pour prendre Huy, faire sortir le prince d'Orange de son camp et lui livrer bataille. C'est ce qui résulte de la lettre même écrite par Luxembourg au roi, après la bataille de Nerwinde.

Quant à la combinaison qui fit envoyer le Dauphin en Allemagne, elle était mauvaise, fut généralement blâmée et n'eut aucun résultat heureux; mais, comme on vient de le voir, elle fut loin d'être inspirée par les motifs honteux que donne Saint-Simon.

Maintenant est-il vrai que le camp du prince d'Orange fût si facile à forcer par l'une même des deux armées, comme le dit Saint-Simon, et Louis XIV manqua-t-il réellement la plus belle occasion d'écraser son ennemi, pour ne pas risquer sa gloire aux hasards d'une bataille? Les faits vont parler. Le roi étant parti, Luxembourg a dans sa main 80 à 90,000 hommes, c'est-à-dire des forces plus que doubles de celles de son adversaire; il n'est plus gêné par la présence de Louis XIV; ce n'est pas l'audace qui manque à cet élève du grand Condé; enfin il sait que le prince d'Orange s'est affaibli lui-même de trente escadrons qu'il vient aussi d'envoyer en Allemagne sur la nouvelle des renforts amenés par le Dauphin. On doit penser qu'il va immédiatement réparer la

[redacted]

faute du roi, forcer le camp de Park et battre le prince d'Orange. Écoutons encore Dangeau :

« Jeudi, 18 juin. — M. de Luxembourg, qui est campé à une lieue des ennemis, a été reconnoître leur camp ; il s'est approché d'assez près pour distinguer les rues de l'infanterie et de la cavalerie ; ils sont couverts d'un ruisseau difficile à passer, et *on ne peut pas les attaquer dans ce camp-là.* »

Le camp de Park était en effet formidable ; il avait été fortifié de longue main, et le prince d'Orange s'en était déjà servi avec succès dans la campagne précédente. Luxembourg resta ainsi devant ce camp jusqu'au 12 juillet, sans oser faire une seule attaque ; à la fin il se décida à décamper lui-même, s'estima heureux de n'être point attaqué dans sa retraite et manœuvra alors uniquement pour faire sortir son adversaire de sa position ; il y parvint après dix-sept jours d'efforts, il l'attira entre les deux Gètes, et le voyant sur le point de regagner son camp de Park, il le força à combattre. C'est alors, le 29 juillet, que s'engagea la glorieuse bataille de Nerwinde.

Comme on le voit, Louis XIV ne manqua pas une occasion unique d'écraser son rival en n'attaquant pas un camp que Luxembourg n'osa attaquer pendant près d'un mois et qu'en définitive il jugea inattaquable. Comme on le voit, sa retraite ne fut pas motivée par la peur que lui faisait son adversaire, puisque son plan de campagne était changé à l'avance. S'il quitta l'armée et laissa le commandement suprême à Luxembourg, ce fut par un sentiment de délicate confiance qui était dans ses habitudes ; enfin s'il cessa de paraître à la tête de ses troupes, ce n'est pas, comme le dit Saint-Simon, parce qu'il perdit sa réputation militaire dans cette campagne et qu'il se sentit honteux du rôle qu'il y avait joué, c'est parce qu'il n'était plus jeune, et comme il le disait aux Dames de Saint-Cyr, parce qu'il croyait que *ses généraux faisoient mieux que lui.* (*La Maison royale de Saint-Cyr*, p. 210.)

Quant à la conduite de madame de Maintenon dans cette conjoncture, on voit qu'elle est, comme de coutume, toute

[redacted]

passive. Elle aimerait mieux rester à Saint-Cyr avec ses chères filles; mais le roi veut qu'elle le suive : elle obéit; il décide de quitter l'armée : *elle est ravie que l'intérêt de l'État le force à retourner à Versailles* et se réjouit d'avance de revoir ses *anges* de Saint-Cyr, auxquels elle écrit tous les jours.

LETTRE CCCXI

A M. BERNARD

INTENDANT DES DAMES DE SAINT-LOUIS[1].

A Dinan, ce 13 juin 1693.

La journée de Namur ici fut si longue et si fatigante, qu'elle m'a mise hors d'état de vous écrire de ma main. J'ai reçu hier une lettre de M. Pontchartrain avec un projet de distribution de mille écus d'aumône extraordinaire que Saint-Cyr doit faire cette année pour le soulagement de la misère publique. Premièrement cette somme de mille écus n'a été réglée que par provision entre M. l'évêque de Chartres, M. Pelletier et moi dans une assemblée où je crois que vous étiez. J'avois prié M. Chamillard de faire régler par M. de Pontchartrain les aumônes que cette communauté doit faire; considérant aussi d'un autre côté que le bien de Saint-Cyr doit être employé pour les demoiselles et que les religieuses doivent en être les économes. A l'égard du temps présent, je pense que la somme des mille écus est bien avancée : sachez-le précisément de Manceau, et que ce qui en restera soit promptement distribué,

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

la nécessité ne pouvant être plus pressante. Si en faveur de la misère extraordinaire, M. de Pontchartrain trouvoit à propos de doubler ces mille écus, j'y consentirois volontiers, quoique la cherté de toutes choses double la dépense de Saint-Cyr; mais je vous prie qu'il soit mis sur les charges de Saint-Cyr la somme des aumônes qu'on y devra faire. Portez cette lettre à M. de Pontchartrain, à qui je n'ai osé l'adresser, à cause que je ne l'ai pas écrite de ma main; mais je ne veux pas faire attendre, à cause de la misère des pauvres. Je répondrai aux autres articles de votre lettre dès que je le pourrai, celui-ci m'a paru plus pressé[1].

LETTRE CCCXII

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON[2].

Au camp de Mulheim, ce 2 juillet 1693.

Il y a déjà assez longtemps que je ne vous ai vue pour pouvoir vous écrire. Je ne l'ai pas fait plus tôt, sachant que vous avez assez d'affaires sans vous donner encore la peine de recevoir des lettres. Outre cela, le peu de nouvelles qu'il y a en ce pays-ci ne mérite pas d'être mandé. On ne peut mieux s'acquitter de tous ses devoirs que fait M. le duc du Maine, ni être plus actif qu'il est. Je lui ai donné ce

1. Le roi partit de Dinan le 14 juin et arriva le 26 à Versailles.

2. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre. — Publié par la Société des bibliophiles, en 1822.

[redacted]

matin votre lettre, que le roi avoit mise dans mon paquet.

Nous approchons du Rhin[1]; je ne compte peut-être pas pouvoir y être devant le 14 ou 15 de ce mois. Je me flatte que quand j'aurai joint le maréchal de Lorges, j'exécuterai les projets du roi et qu'il aura tout sujet d'être content de moi. Vous savez mieux que personne l'envie que j'ai de lui plaire et de gagner de plus en plus son amitié. Je finis en vous assurant que je suis et serai toujours entièrement à vous.

LETTRE CCCXIII

LE ROI A MADAME DE MAINTENON[2].

Juillet 1693.

Je prendrai le parti que vous me proposez par votre lettre; je ferai dire à quelques dames de se trouver au salut, et que nous nous promènerons après; je vous irai prendre à Saint-Cyr, et comme je ne saurois marcher bien hardiment, il me paroît que vous pourriez venir à la petite porte du jardin, où nous irons vous prendre. S'il fait trop tard pour passer le jardin, mandez-le-moi, pour que nous allions à la grande porte de la maison, c'est-à-dire celle que ferment les Dames dans la cour[3].

LOUIS.

1. Nous avons vu que le Dauphin marchait pour renforcer le maréchal de Lorges.

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

3. Voir le plan et la description de la maison royale de Saint-Cyr dans l'histoire de cette maison, page 389.

[redacted]

LETTRE CCCXIV

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp de Gessein, ce 17 août 1693.

Le duc du Maine me rendit hier votre lettre du 9 de ce mois par où vous me marquez l'état où était le roi, qui me causa une grande inquiétude. Mais, Dieu merci, il arriva le soir un courrier qui étoit parti le 13, qui m'apprit que le quinquina avoit fait ce que l'on pouvoit souhaiter et que le roi se portoit bien. Vous pouvez bien juger de la joie que cela me causa, connoissant, comme vous faites, l'amitié que j'ai pour lui. Je vous prie de faire bien des compliments de ma part à madame d'Heudicourt, sur la mort de son fils[2], et à madame de Beauvilliers sur son heureux accouchement et sur ce qu'elle a encore un garçon. Vous ne me pouviez faire assurément un plus grand plaisir que de me mander que le roi est content de moi et qu'il ne doute pas qu'il n'a pas tenu à moi d'attaquer le prince de Baden, car il n'y a rien de si constant que, si je l'avois fait, j'aurois fait tuer à plaisir la moitié de l'armée, sans espérance de réussir[3].

1. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre. — Publié par la Société des Bibliophiles, en 1822.

2. Il avait été tué à la bataille de Neerwinden.

3. Le prince Louis de Bade s'était retranché sous Heilbronn; le roi avait donné l'ordre au maréchal de Lorges de l'attaquer avant l'arrivée du Dauphin. (*Lettres militaires de Louis XIV*, t. VIII, p. 226.) Le maréchal, ne pouvant exécuter cet ordre, se contenta de canonner l'ennemi. Le roi regardait le succès comme assuré,

[redacted]

Pour ce que vous me mandez à la fin de votre lettre, je ne doute pas que vous ne soyez bien persuadée que je pense ce que je vous ai mandé et que personne n'a plus de confiance en vous que moi.

LETTRE CCCXV

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON [1].

Au camp de Gessein, ce 19 août 1693.

Vous trouverez peut-être que je vous écris souvent; mais celle-ci n'est que pour vous prier, quand vous irez voir la reine d'Angleterre, de la bien remercier des compliments qu'elle m'a fait faire par notre grande princesse [2]. Je l'aurois chargée de les faire elle-même; mais comme elle ne trouvera pas sitôt que vous l'occasion de la voir, je vous supplie de vouloir bien en prendre la commission. Quand vous irez, vous les ferez aussi au roi son mari, et me croyez entièrement à vous.

lorsque l'armée de Monseigneur aurait opéré sa jonction avec celle du maréchal; mais la position du prince ne permit pas de tenter une action décisive; Louis XIV le reconnut lui-même, car il écrivit le 9 août 1693, au Dauphin : « J'ai reçu votre lettre qui m'a fait voir l'impossibilité d'attaquer les ennemis par la situation de leur camp et leurs retranchements et redoutes. Je suis fâché que vous n'ayez pu les attaquer; mais en même temps je loue votre prudence de n'avoir rien hasardé dans une entreprise dont le succès vous a paru douteux. (*Lettres militaires de Louis XIV*, t. VIII, p. 283.) Le feu ayant consumé une partie des magasins de l'armée, le Dauphin fut obligé de repasser le Rhin dans le mois de septembre suivant. (*Note de Monmerqué.*)

1. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre.

2. La princesse de Conti.

[redacted]

LETTRE CCCXVI

A MADAME DE BRINON[1].

28 août 1693.

Rien ne vous doit persuader que je n'ai pas un moment à moi que de voir que je suis plus de six mois sans vous écrire, car j'en ai toujours envie; mais je vous mets à part comme l'on fait des personnes dont on se croit assuré et avec qui on n'a nulle mesure à garder, et ce temps ne se trouve point, parce que je n'en ai plus pour mon plaisir. Il s'est passé bien des choses où j'aurois voulu répondre, surtout à l'égard de madame la duchesse de Brunswick dont je sais que les intérêts vous touchent vivement et pour laquelle je n'ai pas changé de sentiments. On ne peut être plus touchée que je le fus de ce qui se passa dans ma chambre, où je ne lui avois proposé de venir que pour la mettre avec le roi; depuis ce temps son affaire s'est jointe à celle de madame d'Hanovre, et devenant affaire d'État, je n'ai plus eu le moyen de parler. Vous me connoissez et savez si j'aime à faire du mal; je ne sais qu'aller droit et simplement. Peu de gens sont de même en ce pays-ci et sont capables de croire que je sois où je suis, sans y être parvenue par une profonde habileté[2]; ceci soit dit entre nous, s'il vous plaît.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. C'était en effet l'opinion de son temps; c'est encore l'opinion vulgaire. On doit espérer que la publication des vraies lettres de madame de Maintenon démontrera le contraire.

[redacted]

Je fais toujours vos compliments au roi, et il les reçoit comme vous pouvez le désirer. Je suis accablée d'affaires pour Saint-Cyr; elles (les Dames) vont faire les vœux solennels, et vous croyez bien que dans tout cela je ne manque pas d'affaires; aussi m'y donné-je tout entière, et je ne suis plus à Versailles que pour les heures où le roi est dans ma chambre.

Je languis de la continuation de la guerre, et je donnerois tout pour la paix. Le roi la fera dès qu'il le pourra, et la veut aussi véritablement que nous; mais il fera, en attendant, une grande guerre, et ses ennemis verront combien on les abuse, quand on leur dit que nous ne pourrons la soutenir longtemps; Dieu sera pour lui contre tous : il est pieux et les autres sacrifient la religion à leurs passions. Nous n'avons qu'à prier et attendre ce qu'il plaira à Dieu de faire; il n'importe, sa volonté s'accomplira malgré les hommes.

J'ai un chapitre à traiter avec vous, qui est celui de madame la duchesse du Maine. Vous m'avez trompée sur son sujet dans l'article principal qui est celui de la piété : elle n'a veine qui y tende, et veut faire en tout comme les autres. Je n'ose rien dire à une jeune princesse élevée par la vertu même[1]; je ne voudrois pas la faire dévote de profession; mais j'avoue que j'aurois bien voulu la voir régulière et prendre un train de vie qui seroit agréable à Dieu, au roi et à M. le duc du Maine, qui a assez de bon sens pour vouloir sa femme plus sage que ses sœurs[2].

1. Par sa mère, la princesse de Condé.
2. La princesse de Conti et la duchesse de Bourbon. Voir, sur le

[redacted]

Je lui avois donné une dame d'honneur qui est une sainte[1], mais il me paroît qu'elle est peu autorisée et ne fait que la suivre; elle est enfant et auroit plus besoin d'une gouvernante que d'une dame d'honneur; du reste, elle est telle que vous me l'avez dépeinte : jolie, aimable, gaie, spirituelle, et par-dessus tout elle aime fort son mari, qui de son côté l'aime passionnément, et la gâtera plutôt que de lui faire la moindre peine. Si celle-là m'échappe encore, me voilà en repos, et persuadée qu'il n'est pas possible que le roi en trouve une dans sa famille qui se tourne à bien. Madame la duchesse de Chartres est une paresseuse qui ne se sert pas de son esprit comme elle le pourroit[2]; mais sa conduite est assez bonne. Je veux, grâce à Dieu, le bien partout, et j'y contribuerai autant qu'il m'est possible. J'avoue que je voudrois aimer la duchesse du Maine par-dessus tout, étant ce qu'elle est à un homme qui est la tendresse de mon cœur.

Je me laisse aller au plaisir de vous entretenir. Adieu, madame, priez pour moi; faites prier vos saintes, rendez-moi de bons offices auprès d'elles, afin qu'elles m'en rendent auprès de Dieu, et croyez que je conserve pour vous les sentiments que vous m'avez vus depuis une très-longue date.

caractère et la conduite de ces princesses, Saint-Simon, t. II, p. 16 et suiv., et t. XII, p. 22 et suiv.

1. Madame de Saint-Valéry, qui fut bientôt remplacée par madame de Manneville, fille du marquis de Montchevreuil. (Voir Saint-Simon, t. I, p. 63.)

2. Voir Saint-Simon, t. XV, p. 107 et suiv.

[redacted]

LETTRE CCCXVII

A MADAME LA DUCHESSE DE NOAILLES[1].

A Saint-Cyr, ce 7 novembre 1693.

Quoique je ne m'acquitte plus d'aucun devoir, étant toute renfermée dans Saint-Cyr, je ne puis, madame, résister à l'envie de vous assurer que je sens dans cette triste occasion[2] tout ce que je dois sentir pour vous, et qu'il n'y a rien que je ne fisse pour soulager votre juste douleur. Dieu, qui vous l'a donnée, saura bien vous consoler, et la manière chrétienne et édifiante dont madame votre fille s'est conduite est ce qui peut le plus vous soulager. Nous prierons ici pour vous et pour elle, madame, et je vous conjure de croire que rien n'égale l'estime, le respect et la reconnoissance que j'ai pour vous.

LETTRE CCCXVIII

A M. MANCEAU[3].

A Fontainebleau, novembre 1693.

J'ai été bien en peine de votre mal, et on prie de bon cœur pour vous à Saint-Cyr. Conservez-vous; il vaut mieux sortir plus tard que de retomber. Je souhaite que vous soyez en état de faire les honneurs

1. *Autographe* de la Bibliothèque impériale. — Supp. français, ms n° 2232.
2. La mort d'une de ses filles.
3. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

de l'église à la profession de nos Dames qui sera, je crois, le 10 décembre. Il faudra que M. de Chartres vienne avant la fête, ayant à parler au roi pour cette affaire-là [1].

Je vous envoie cinquante louis neufs qu'il faut faire tenir aux Angloises du Champ de l'Alouette [2]. Que l'on ne se méprenne pas entre tous les pauvres couvents d'Angloises qui sont à Paris. Il faut leur mander que c'est M. le comte de Toulouse qui leur donne, afin qu'elles lui écrivent pour le remercier et l'assurer de leurs prières.

Je me suis informée ce matin du soin de nos gens par rapport au spirituel; on m'a dit qu'il y a longtemps qu'ils n'ont eu d'instruction. Recommencez, je vous prie, avec l'année chrétienne qui commence dimanche prochain, et si vous jugez que j'eusse quelque chose à faire de ma part, dites-le-moi librement. Tout cela n'est que pour le temps que vous vous porterez mieux.

LETTRE CCCXIX

A MADAME DE BRINON [3].

1693.

Le roi trouve très-bon, madame, qu'on imprime l'oraison funèbre de M. l'abbé du Jarry; vous savez

1. A la suite de la réforme de Saint-Cyr, les Dames furent appelées, après un nouveau noviciat, à faire des vœux solennels. (Voir la *Maison royale de Saint-Cyr*, p. 140.)

2. Couvent du faubourg Saint-Marcel.

3. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

qu'il ne sera pas le seul dans ce cas-là; il faut la faire examiner, je pense, par M. de la Reynie et avoir le privilége de M. le chancelier; tout cela ne reçoit aucune difficulté. Je vous accorde bien volontiers le sermon de Saint-Louis pour l'année qui vient, si on n'est point engagé à Saint-Cyr, car vous savez que je n'y ai encore jamais donné de prédicateur; je m'en informerai, madame, et je vous en rendrai compte.

Monsieur m'a fait un grand plaisir en me disant que vous étiez rajeunie de dix ans; il est charmé de votre logement.

Adieu; je suis plus accablée que je ne l'ai jamais été; la tête me tourneroit si Dieu ne m'assistoit : priez-le pour moi, je vous en prie; jamais personne n'a dû être si pénétrée de reconnoissance pour lui : il me semble que je l'aime de tout mon cœur. Voilà une suite du plaisir que je prenois à vous parler confidemment; je le ferois encore si j'avois un moment à donner à mon plaisir, et vous auriez aussi eu une réponse à la peinture de madame de Cantiers; elle me fut une grande récréation, et à notre dévote marquise pareillement.

ANNÉE 1694.

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette année ne renferme que dix lettres authentiques et cinq apocryphes de madame de Maintenon avec quatorze lettres qui lui ont été adressées. Les plus intéressantes sont celles du Dauphin.

En cette année commence l'affaire du quiétisme, ainsi que la correspondance de madame de Maintenon avec l'évê-

[redacted]

que de Châlons (le cardinal de Noailles), correspondance qui sera très-active dans les années suivantes.

C'est dans ses lettres aux Dames de Saint-Cyr qu'il faut encore chercher madame de Maintenon pendant cette année. On trouvera, en effet, dans le tome Ier des *Lettres historiques et édifiantes* pour l'année 1694, quatre lettres à la communauté, onze lettres à madame de Fontaines, supérieure, trois à madame de Veilhan, deux à madame de Radouay, une à madame de Thumery, une à madame de Saint-Aubin, une à madame de Rocquemort, une à madame de Buthery, une à madame de Vancy, une à madame de Berval et trois à des novices.

LETTRE CCCXX

A M. DE HARLAY [1].

22 janvier 1694.

Vous m'avez permis, monsieur, de m'adresser à vous, et je sais d'ailleurs combien vous protégez les malheureux et les bonnes œuvres. Deux jeunes gentilshommes se sont trouvés dans une affaire où un homme a été tué. Le roi leur a donné leur grâce, mais ils sont retenus en prison pour des intérêts civils. Ayez la charité, monsieur, de lire leur lettre et de faire ce qui se pourra pour mettre ces jeunes gens en état d'aller servir le roi, qui est tout ce qu'ils désirent. Ils ont une tante et une sœur à Saint-Cyr, c'est ce qui m'a fait les connoître.

1. *Autographe* de la Bibliothèque impériale.

[redacted]

LETTRE CCCXXI

L'ÉVÊQUE DE CHARTRES A MADAME DE MAINTENON[1].

Ce 12 mars 1694.

Je ne dis pas, madame, de ne vous pas attrister[2], mais de ne vous point affliger comme les personnes qui n'ont pas de confiance en Dieu, ni de soumission à ses ordres. Inspirez-en une grande au roi, obtenez de lui qu'il consulte Dieu un moment dans les affaires sur lesquelles il aura à délibérer; il est capable de bien entendre ce que la Sagesse éternelle dit d'elle-même aux Proverbes : « C'est de moi que vient le conseil, et c'est de moi que vient la prudence et la force; les rois régnent par moi, et c'est par moi que les législateurs ordonnent; les princes commandent par moi ce qui est juste; j'aime ceux qui m'aiment; ceux qui veillent dès le matin pour me chercher me trouvent. » Communiez extraordinairement pour lui et pour vous, offrez-vous à tout, et à Dieu, et à lui, pour l'amour de Dieu qui vous a choisie pour sa consolation et pour lui obéir. Priez, quoique triste et affligée; pleurez dans votre oratoire aux pieds de Notre-Seigneur, vous recueillerez avec joie le fruit de ce que vous aurez semé avec grande tristesse.

Ne croyez pas perdu ce que vous faites tristement pour Dieu; les prières, les communions, tout est

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. A cause de l'état des affaires : le royaume était épuisé par la guerre et la misère publique était extrême.

[redacted]

plus nécessaire et plus méritoire en ce temps-là, quoiqu'elles soient sans le sentiment ordinaire de la dévotion que l'on goûte dans les autres temps. Que votre prière ordinaire ou vos élévations de la journée soient cette demande que Notre-Seigneur nous a apprise : Que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel. Espérez en Dieu souverainement; n'a-t-il pas tourné toutes choses pour votre salut? Vous seriez une ingrate bien coupable si vous hésitiez un moment.

Tout ce qui arrive, hors le péché, vient de lui; souvenez-vous de ces paroles du Sauveur à saint Pierre : « Ne voulez-vous pas que je boive le calice que mon Père m'a envoyé? » Abandonnez à Dieu le soin de l'avenir, et faites au temps présent ce que vous connoîtrez que Dieu demande.

LETTRE CCCXXII (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Il n'y a pas de lettre importante de madame de Maintenon avant le mois de juin. La Beaumelle a rempli cette lacune par une lettre qu'il invente, et dans laquelle il fait instruire madame de Saint-Géran par madame de Maintenon de la disposition des armées au commencement de la campagne de 1694. Louis Racine annote cette lettre : *Elle m'est inconnue.* (Édit. de Nancy, t. I, p. 43; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 140.)

On lit dans le *Journal de Dangeau* : « MM. les maréchaux de Villeroy et de Joyeuse serviront en Flandre sous M. de Luxembourg; le maréchal de Boufflers commandera l'armée de la Meuse; le maréchal de Choiseul servira en Allemagne

[redacted]

sous le maréchal de Lorges; le maréchal de Catinat commandera en Piémont, et le maréchal de Noailles en Roussillon. »

C'est d'après cette disposition des armées que La Beaumelle fait dire à madame de Maintenon les niaiseries qu'on va lire :

A MADAME DE SAINT-GÉRAN.

A Versailles, ce 14 avril 1694.

M. de Noailles m'a promis une campagne brillante. Il m'écrit[1] qu'il vaincra les ennemis du roi et les siens. Comme il m'a jusqu'ici tenu parole, je compte fort sur ces deux victoires. M. de Luxembourg ne sait pas fuir; il gagne des batailles par habitude, et prend des villes en badinant[2]. M. de Joyeuse et M. de Lorges ont de la bravoure, et, à ce qu'on croit, de la capacité. Je crois que le roi n'estime pas beaucoup le prince de Bade, et que le roi est bon juge. Ainsi, je suis plus tranquille que vous ne pensez. Il est vrai que je souhaite ardemment la paix; mais on me connoît bien peu, si l'on s'imagine que je la préfère à la gloire du roi. Ce n'est pas moi qui l'empêche d'aller en Flandre. Je l'y suivrois avec plaisir. Une réflexion de madame du Lude, où je ne suis pas entrée, a rompu ce projet[3], et je vous avoue que je n'en suis pas fâchée. Quelle gloire acquerroit-il à battre le prince d'Orange, si accoutumé à être battu ?

1. Le *Journal de Dangeau* témoigne que le maréchal n'était pas encore parti de Versailles.

2. Madame de Maintenon n'avait pas assez d'esprit pour dire cela.

3. Comment une réflexion de madame du Lude pouvait-elle rompre les plans de campagne de Louis XIV? D'ailleurs, dès l'année précédente, le roi avait résolu de ne plus paraître à la tête des armées : « Mes généraux font mieux que moi, » disait-il aux Dames de Saint-Cyr.

[redacted]

LETTRE CCCXXIII (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

A cette époque, les doctrines quiétistes de madame Guyon avaient été introduites à Saint-Cyr et y jetaient le plus grand trouble : « On n'y parloit plus, disent les Dames dans leurs *Mémoires*, que de pur amour, d'abandon, de sainte indifférence, de simplicité, laquelle on mettoit à se bien accommoder en tout pour prendre ses aises, à ne s'embarrasser de rien, pas même de son salut. De là vint cette prétendue résignation à la volonté de Dieu qu'on poussoit à consentir aussi franchement à sa damnation qu'à vouloir être sauvée, etc.[1] »

L'évêque de Chartres fut averti de ces nouveautés, et il en parla à madame de Maintenon, qui fut toute surprise de voir « que ce qu'elle avoit trouvé bon fût traité d'erreur. » Comme madame Guyon se gardait bien avec elle de parler d'extases, de visions et de toutes ses extravagances mystiques, elle ne voyait aucun mal dans ses livres. Dès les premiers mots de l'évêque, elle ouvrit les yeux, le pria de rechercher et de poursuivre l'erreur à Saint-Cyr et sacrifia sur-le-champ madame Guyon, qu'elle éloigna de cette maison. La Beaumelle a inventé sur ces faits la lettre suivante :

A MADAME DE SAINT-GÉRAN[2].

Ce 12 mai 1694.

J'ai eu pendant deux mois une copie de *l'explication du Cantique des cantiques*. Il y a des endroits obscurs, il y en a d'édifiants, il y en a que je n'approuve en aucune

1. *La Maison royale de Saint-Cyr*, p. 90.
2. Collection de La Beaumelle (Édit. de Nancy, t. II, p. 45 ; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 141). Louis Racine l'annote : *M'est inconnue*. Elle est plus adroitement fabriquée que les autres.

[redacted]

manière. L'abbé de Fénelon m'avoit dit que le *Moyen court* contenoit les mystères de la plus sublime dévotion, à quelques petites expressions près, qui se trouvent dans les écrits des mystiques. J'en lus un morceau au roi, qui me dit que c'étoient des rêveries[1]. Il n'est pas encore assez avancé dans la piété pour goûter cette perfection. J'ai bien prié madame notre supérieure de ne plus mettre ces livres entre les mains de nos dames. Cette lecture est trop forte pour elles; il leur faut un lait proportionné à leur âge. Cependant madame Guyon les édifie. Je l'ai priée de cesser ses visites; mais je n'ai pu leur refuser de lire les lettres d'une personne pieuse et de bonnes mœurs. M. de Paris paroît fort animé contre elle. Mais il avoue que ses erreurs sont plus dangereuses par leurs suites que par le principe, et qu'il y a plus à craindre qu'à blâmer. Prions Dieu qu'il enseigne ses voies à ceux qu'il a chargés de nous mener à lui.

LETTRE CCCXXIV

A MADAME LA DUCHESSE DE NOAILLES[2].

A Saint-Cyr, ce 4 juin 1694.

Une bataille gagnée en Roussillon à l'ouverture de la campagne[3] me donne une sensible joie comme

1. Nous verrons que c'est seulement deux ans après que le roi eut connaissance des livres de madame Guyon.

2. *Autographe* de la Bibliothèque impériale. Supp. français, ms n° 2232.

3. La bataille du Ter, gagnée par le maréchal de Noailles sur l'armée espagnole commandée par le marquis de Villana. — Le roi fut très-content de cette victoire et écrivit à la maréchale

[redacted]

bonne Française, mais j'ai bien senti aussi dans cette occasion, madame, combien je vous suis attachée et à tout ce qui vous est cher : vous me vîntes bientôt dans l'esprit et votre saint évêque. Recevez l'un et l'autre les plus sincères compliments de tous ceux peut-être que vous recevrez, et croyez, s'il vous plaît, madame, qu'il n'y a personne qui soit si touchée de votre mérite et si reconnoissante de vos bontés que votre très-humble et très-obéissante servante.

la lettre suivante, qui fut insérée dans *le Mercure* de juin, p. 318. Voici cette lettre, qui se trouve aujourd'hui en autographe à la Bibliothèque impériale :

A Versailles, le 6 juin 1694.

« Le service que le maréchal de Noailles vient de me rendre est si considérable et peut avoir de si grandes suites, que je ne saurois m'empêcher de vous en témoigner ma joie, et, s'il se peut, d'augmenter la vôtre en vous assurant que j'ai pour lui l'estime et l'amitié qu'il mérite, et que je suis très-satisfait de la manière dont il s'est conduit. La bataille qu'il a gagnée me fait voir que j'ai mis mes armes en de bonnes mains, et que je ne me suis pas trompé à ce que j'ai toujours pensé de lui. C'est un effet de vos prières que je crois que vous faites de bon cœur pour nous deux. Dites à M. de Châlons que j'ai aussi grande confiance aux siennes, et que je me réjouis avec lui de ce que son frère vient de faire. Il ne me reste plus qu'à vous assurer qu'on ne peut avoir plus d'estime et de considération que j'en ai pour vous et pour votre piété. Je crois que vous ne serez pas fâchée d'apprendre que j'ai fait le marquis de Noailles maréchal de camp *.

« Louis. »

* C'était le frère du maréchal. Il avait apporté la nouvelle de la victoire du Ter.

[redacted]

LETTRE CCCXXV

A MADAME DE BRINON[1].

9 juin 1694.

En arrivant de Marly, j'ai trouvé une lettre de M. de Chartres[2] qui me mande que je suis toujours profondément gravée dans votre cœur; on m'a donné un moment après un paquet de vous, mais je n'y ai rien trouvé pour moi que des remercîments de madame la duchesse de Brunswick. Je ne les mérite point pour avoir rendu témoignage à la vérité, je le rends avec plaisir sur son mérite, je le connois, et je le soutiendrai en tous lieux.

Il est vrai que je ne vois plus le monde qu'à Marly, je donne à Saint-Cyr le reste du temps; cette maison est d'un si grand soin, qu'en y donnant ce que je puis je ne fais pas la moitié de ce qu'il faudroit. Je ne laisse pas d'avoir d'autres affaires : le roi me prend beaucoup de temps; ma mauvaise santé me rend quelquefois incapable d'agir; il faut s'occuper de soi et de son salut : tout cela fait passer des mois comme des moments, et vous devez en être persuadée, puisque je n'en trouve pas un pour vous écrire, étant pour vous comme j'ai toujours été, et aimant à vous faire plaisir. J'ai pourtant sujet de me plaindre de vous voir douter de mes sentiments dès que vous n'en avez pas des mar-

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*
2. C'est le prince ; il allait quelquefois à Maubuisson, dont l'abbesse était par sa mère sa parente.

[redacted]

ques. Ne savez-vous pas que je ne suis pas légère, et que vous m'avez retrouvée la même après de longs intervalles? Mais, encore une fois, je n'ai pas un moment, et c'est un miracle que ma lettre n'ait pas encore été interrompue. M. Fagon crie miséricorde contre moi sur ce que j'écris trop; j'ai été dans des épuisements que je croyois aller mourir; tout le monde me disoit que l'on me tuoit par ne me pas laisser en repos, et chacun vouloit être excepté. En voilà trop sur ce chapitre, je durerai tant qu'il plaira à Dieu; mais croyez que je serai toute ma vie pour vous comme vous le voulez. Je suis très-aise d'avoir de vos nouvelles; je fais tous vos compliments au roi, je considère tout ce que vous aimez, je désire la paix ardemment, n'est-ce pas là tout ce qu'il faut pour vous plaire?

LETTRE CCCXXVI

LE ROI A MADAME DE MAINTENON [1].

Neuf heures et demie, 10 juin 1694.

Je viens d'avoir nouvelle que la citadelle de Palamos s'est rendue, et que le gouverneur et toute la garnison, au nombre de quatorze cents hommes, sont prisonniers de guerre [2]. Je n'ai rien eu de Flandre depuis que je vous ai quittée.

LOUIS.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. La ville de Palamos fut emportée d'assaut le 7 juin; la citadelle se rendit le 10. La lettre de Louis XIV est donc mal datée : la nouvelle de la prise de la citadelle n'arriva que le 17. (Voir *Journal de Dangeau*, t. V, p. 17.)

[redacted]

LETTRE CCCXXVII.

LE ROI A MADAME DE MAINTENON[1].

18 juin 1694[2].

Les ennemis ont fait une descente à Camaret, mais ils ont été taillés en pièces par les troupes de marine qui gardoient ce poste; on a fait cinq cents prisonniers et tué six ou sept cents; on a pris un vaisseau échoué; Jalinac, qui les commandoit, a été tué; beaucoup de leurs gros vaisseaux ont été fort incommodés; on dit qu'ils en ont brûlé un qu'ils ne pouvoient emmener, et que quelques chaloupes à bombes ont été coulées à fond; ils ont mis à la voile et se sont retirés, et je sens une grande joie que vous partagerez sans doute avec moi. Je crois que les Dames de Saint-Louis ne seront pas fâchées d'apprendre cette nouvelle qui est très-considérable dans cette conjoncture.

LOUIS.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. Cette date est mauvaise; car l'action eut lieu le 18. — Les alliés avaient devant Brest une flotte de cent voiles avec laquelle ils voulaient s'emparer de ce grand port. Vauban les attendait avec trois cents canons et cinquante mortiers à bombes. Ils essayèrent une descente de 1,200 hommes à Camaret pour s'emparer de la presqu'île de Quelern, qui commande le goulet et la rade.

[redacted]

LETTRE CCCXXVIII

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp de Gembloux[2], ce 18 juin 1694.

Ce seroit être trop longtemps sans vous écrire si je manquois encore cet ordinaire-ci. Je n'ai pas voulu le faire plus tôt n'ayant rien à vous mander que des bagatelles. Nous allons commencer à entrer en mouvement[3]; nous marcherons demain pour sortir des défilés et nous mettre en plaine, où je doute que les ennemis viennent nous attaquer, comme ils en font courir le bruit.

Je ne perdrai aucune occasion de faire mon devoir si elle se présente, mais ce ne sera pas à l'étourdie ni sans y avoir bien pensé. Je suis ravi que le roi soit à Trianon, car c'est un lieu où il se plaît; et outre cela sa santé m'est si chère que je ne puis m'empêcher d'en être aise, quand j'entends dire la quantité de maladies qu'il y a à Versailles. Je finis en vous

1. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre. — Publié par la Société des Bibliophiles.

2. Quinze jours après le règlement des armées qui avait été publié le 16 avril, le roi avait déclaré « qu'il ne marcheroit pas cette année, et que Monseigneur iroit commander l'armée de Flandre, ayant sous lui le maréchal de Luxembourg ». Il était parti le 30 mai de Versailles.

3. « Monseigneur mande au roi qu'il est campé à Gembloux en front de bandière, la droite une demi-lieue au delà de Gembloux, et la gauche au delà de Gonror, le cul au ruisseau et faisant face à Nivelle ; les ennemis ont leur gauche vers Tirlemont. » (Dangeau, t. V, p. 29.)

[redacted]

assurant que vous n'aurez jamais de meilleur ami que moi.

———

LETTRE CCCXXIX

MADAME GUYON A MADAME DE MAINTENON[1].

Juin 1694.

Tant qu'on ne m'a accusé que de faire oraison, madame, je me suis contentée de demeurer cachée, et j'ai cru, en parlant, ni n'écrivan personne que je satisferois tout le monde et que je tranquilliserois le zèle de certaines personnes de probité qui n'ont de la peine que parce que la calomnie les indispose et que j'arrêterois par là cette même calomnie. Mais à présent que j'apprends qu'on m'accuse de crimes, je crois devoir à l'Église, aux gens de bien, à mes amis, à ma famille et à moi-même la connoissance de la vérité.

C'est pourquoi, madame, je vous demande une justice qu'on n'a jamais refusée à personne, qui est de me faire donner des commissaires moitié ecclésiastiques et moitié laïques, tous gens d'une probité reconnue et sans aucune prévention, car la seule probité ne suffit pas dans une affaire où la calomnie a prévenu une infinité de gens. Si l'on veut bien m'accorder cette grâce, je me rendrai dans telle prison qu'il plaira à Sa Majesté et à vous, madame, de m'indiquer. J'y irai avec la fille qui me sert depuis

1. *Œuvres de Fénelon*, t. VII de la correspondance, p. 51.

[redacted]

quatorze ans; on pourra l'éloigner de moi et me donner qui l'on voudra pour me servir dans mes infirmités. Si Dieu fait connoître la vérité, vous verrez, madame, que je n'étois pas tout à fait indigne des bontés dont vous m'honoriez autrefois. Si Dieu veut que je succombe sous l'effort de la calomnie, j'adore sa justice et m'y soumets de tout mon cœur, demandant même la punition que ces crimes méritent. Des grâces de cette nature ne se refusent guère, madame. Si vous avez la bonté de me l'accorder, j'enverrai dans huit jours, chez M. le duc de Beauvilliers, quérir l'ordre qu'il vous plaira de me donner, et je me rendrai incessamment dans la prison qu'il vous plaira de m'indiquer, étant toujours, madame, avec le même respect et la même soumission, etc.

APPENDICE A LA LETTRE CCCXXIX

Madame de Maintenon n'accéda pas à la demande de madame Guyon, mais voici ce qu'elle fit : « Le bruit que cette affaire, dit-elle (*Lettres hist. et éd.*, t. I, p. 483), a fait et dans Paris et à la cour, me fit voir que le roi en auroit connaissance et ne manqueroit pas de m'en parler. C'est ce qui m'obligea à consulter, pour être en état de répondre au roi. Je choisis pour cela MM. l'évêque de Meaux et l'évêque de Châlons, M. Joly, le père Bourdaloue, M. Tronson et nos chers amis, M. Brisacier et M. Tiberge; je leur écrivis et les priai de me mander leur avis sur les livres et les manuscrits qui contenaient cette illusion qu'on nomme le quiétisme... » Nous verrons plus loin sa lettre à l'évêque de Châlons, et la réponse de ce prélat; mais auparavant nous devons intercaler ici trois lettres apocryphes de La Beaumelle.

———

[redacted]

LETTRE CCCXXX (La B.)

A MADAME DE SAINT-GÉRAN[1].

1694.

Encore une lettre de madame Guyon. Cette femme est bien importune. Il est vrai qu'elle est bien malheureuse. Elle me prie aujourd'hui de faire associer à l'évêque de Meaux, l'évêque de Châlons et le supérieur de Saint-Sulpice pour juger définitivement des points sur lesquels on accuse sa foi[2]. Elle me promet une obéissance aveugle. Je ne sais si le roi voudra donner encore cette mortification à M. de Paris : car enfin cette hérésie est née dans son diocèse; et c'est à lui à en décider le premier. Comptez qu'il ne laissera pas perdre ses droits. M. l'abbé de Fénelon a trop de piété pour ne pas croire qu'on peut aimer Dieu uniquement pour lui-même, et trop d'esprit pour croire qu'on peut l'aimer au milieu des vices les plus honteux. Il m'a protesté qu'il ne se mêloit de cette affaire que pour empêcher qu'on ne condamnât par inattention les sentiments des vrais dévôts. Il n'est point l'avocat de madame Guyon, quoiqu'il en soit l'ami; il est le défenseur de la piété et de la perfection chrétienne. Je me repose sur sa parole, parce que j'ai connu peu d'hommes aussi francs que lui; et vous pouvez le dire.

APPENDICE A LA LETTRE CCXXX.

A cette prétendue lettre à madame de Saint-Géran, La

1. Collection de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. II, p. 53; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 143). L. Racine l'annote : *M'est inconnue*. Elle est inventée.

2. Nous venons de voir qu'il n'y eut pas de commission nommée, et que madame de Maintenon se contenta de consulter individuellement des prélats et des docteurs.

[redacted]

Beaumelle ajoute deux lettres de madame de Maintenon au duc de Chevreuse et au duc de Beauvilliers. Elles sont également fausses. Il suppose que madame de Maintenon consulte les deux amis de madame Guyon sur les commissaires qu'elle demandait; or voici ce que madame de Maintenon a écrit là-dessus :

« On voulut accuser de quiétisme les personnes de la cour que le roi considère le plus, et avec lesquelles j'ai le plus grand commerce (les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers); ils connoissoient en effet madame Guyon et l'estimoient; mais dès qu'ils la virent soupçonnée d'une mauvaise doctrine, ils voulurent consulter ses livres, et, sans m'en rien dire, ils consultèrent M. l'évêque de Meaux, M. l'évêque de Châlons et M. Tronson, ce qui me confirma encore dans l'estime que j'avois pour eux. » (*Lettres histor. et éd.*, t. I, p. 483.)

Dans cette situation, on voit qu'il n'est pas possible que madame de Maintenon ait écrit au duc de Chevreuse et au duc de Beauvilliers les lettres suivantes :

LETTRE CCCXXXI (La B.)

AU DUC DE CHEVREUSE [1].

Juin 1694.

Vous pouvez dire à madame Guyon que j'ai encore parlé au roi, et qu'il a fort approuvé un nouvel examen de ses écrits [2]. On employera pour cela des personnes d'une grande vertu et d'un grand savoir. C'est de quoi vous pouvez l'assurer. Je souhaite bien sincèrement qu'elle ne soit pas dans l'erreur.

1. Collection de la Beaumelle (édit. de Nancy, t. II, p. 51; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 206). L. Racine l'annote : *M'est inconnue*.

2. Nous venons de voir que le roi n'avait pas encore entendu parler de cette affaire.

[redacted]

LETTRE CCCXXXII (La B.)

AU DUC DE BEAUVILLIERS[1].

Juin 1694.

Je n'ai jamais rien cru des bruits que l'on faisoit courir sur les mœurs de madame Guyon; je les crois très-bonnes et très-pures; mais c'est sa doctrine qui est mauvaise, du moins par les suites[2]. En justifiant ses mœurs, il seroit à craindre qu'on ne donnât cours à ses sentiments, et que les personnes déjà séduites ne crussent que c'est les autoriser. Il vaut mieux approfondir une bonne fois ce qui a rapport à la doctrine; après quoi tout le reste tombera de lui-même; je m'y emploierai fortement. Quant à M. de Châlons et à M. le supérieur de Saint-Sulpice, qu'elle veut associer à M. de Meaux, je ne crois pas que cette demande lui soit refusée.

LETTRE CCCXXXIII

NOTE PRÉLIMINAIRE

Voici la première des nombreuses lettres adressées par madame de Maintenon au cardinal de Noailles, qui tint une si grande place dans sa vie. Ces lettres *autographes* existent et appartiennent à M. le duc de Cambacérès, qui a bien voulu me les communiquer. La Beaumelle a eu connaissance de copies; il les donne presque toutes, mais avec des altérations et surtout des additions qui transforment la pensée de madame de Maintenon.

1. Collection de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. II, p. 53; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 207). L. Racine l'annote : *M'est inconnue.*

2. On verra plus loin qu'il est impossible que M. de Beauvilliers ait parlé ainsi de madame Guyon.

[redacted]

Louis-Antoine de Noailles, né en 1651, frère du maréchal, avait été nommé évêque de Cahors en 1680, il fut transféré quelques mois après à Châlons-sur-Marne, et devint en 1695 archevêque de Paris, puis cardinal. A l'époque où nous sommes arrivés, il était déjà connu par *son innocence baptismale*, selon l'expression de Saint-Simon, ses mœurs austères, sa piété douce et conciliante, sa vie uniquement occupée au gouvernement de son diocèse et à toute sorte de bonnes œuvres. Nous verrons que les lumières de ce prélat n'étaient point égales à ses vertus; mais madame de Maintenon était alors dans l'admiration devant lui et le regardait comme un saint.

Nous avons vu que ce fut un des personnages qu'elle consulta sur madame Guyon : voici la lettre qu'elle lui écrivit :

A M. L'ÉVÊQUE DE CHALONS[1].

A Saint-Cyr, ce 22 juin 1694.

Si vous aviez quelque prétexte de venir ici, monsieur, vous me feriez un extrême plaisir de me voir. Il seroit de conséquence pour le bien de l'Église, que j'eusse l'honneur de vous entretenir. Si vous ne jugez pas devoir faire ce voyage, je vous supplie de m'écrire votre avis sur les livres de madame Guyon, intitulés : l'un, *le Moyen court et facile de faire l'oraison*, et l'autre, *l'Exposition du Cantique des cantiques*. Je vous demande, monsieur, de me dire votre sentiment là-dessus, de manière que je le puisse montrer, si cela se trouvoit nécessaire. Ne datez point; gardez-moi le secret; et croyez qu'il n'y a qui que ce soit au monde qui ait pour vous plus d'estime et de respect que votre très-humble et très-obéissante servante.

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

[redacted]

LETTRE CCCXXXIV

L'ÉVÊQUE DE CHALONS A MADAME DE MAINTENON[1].

Ce 6 juillet 1694.

Les livres de madame Guyon intitulés, l'un, *le Moyen court et facile pour faire l'oraison*, et l'autre, *l'Exposition du Cantique des cantiques*, renferment sous une apparence de piété des propositions dangereuses, et qui tendent à renouveler les erreurs du quiétisme. On y trouve des maximes condamnées, il y a près de quatre cents ans, dans un concile général tenu à Vienne en France, et qui étoient soutenues par des gens qui vouloient établir une nouvelle spiritualité, dont les principes étoient fort conformes à ceux que madame Guyon enseigne dans ces ouvrages. Les idées de perfection qu'elle y donne ont été non-seulement inconnues aux apôtres à qui toute vérité a été révélée, mais sont formellement opposées aux règles qu'ils nous ont laissées, à celles des saints Pères qui les ont suivies, et à la pratique de tous les saints; car cette nouvelle manière d'oraison rejette adroitement les prières vocales, la méditation de la loi de Dieu, l'étude de sa parole dans l'Écriture sainte, l'attention aux maximes et aux exemples de Jésus-Christ et des saints; elle regarde la mortification des sens non-seulement comme inutile, mais

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.* — C'est la réponse à la consultation précédente. Les réponses des autres personnes consultées par madame de Maintenon se trouvent aussi dans les *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr*; il m'a paru inutile de les mettre à la suite de celle de M. de Noailles.

[redacted]

même comme nuisible à la purification de l'âme, en ce qu'elle met les sens en vigueur loin de les amortir : ce sont de ses termes; elle condamne finement les examens de conscience, les réflexions sur la conduite particulière, les lectures saintes, et les autres moyens qui ont élevé les saints à la perfection, qu'ils ont pratiqués toute leur vie avec un si grand soin, et qu'ils ont si fortement recommandés dans leurs écrits. Ainsi cette doctrine est entièrement opposée à celle de l'Église, et ne peut faire aussi que des chrétiens d'une espèce bien différente de ceux que l'Église forme sur les règles de l'Évangile, car au lieu de les rendre vigilants, ardents à remplir leurs devoirs, fervents dans le service de Dieu; au lieu de les porter à se faire continuellement la violence nécessaire pour vaincre leurs défauts, et surmonter leurs tentations, de les mettre toujours aux mains avec eux-mêmes pour parvenir au renoncement de soi-même et de les exciter à faire leurs efforts pour suivre Jésus-Christ comme il leur ordonne, cette nouvelle doctrine les livre à l'indolence, à l'inaction, à l'immortification, à l'orgueil; elle excuse leur paresse et leur négligence, et la regarde même comme un moyen utile pour conserver la paix dans leur intérieur, que l'empressement à s'instruire de leurs devoirs et à les remplir pouvoit troubler; elle les dispense, pour ne leur pas faire perdre leur prétendue union avec Dieu, de l'application qu'ils doivent avoir à combattre les tentations; les fautes mêmes qu'elle peut leur faire commettre ne souillent point leurs âmes à cause

[redacted]

de la sublimité de leur oraison, et de la pureté qu'elle leur a communiquée, non plus que l'or ne peut plus, lorsqu'il a été parfaitement épuré dans le feu, contracter d'impureté que superficielle; comparaison qui autorise les plus dangereuses et les plus honteuses conséquences que les quiétistes tirent de leurs principes. Les livres dont il s'agit les établissent en plusieurs endroits et sont par conséquent fort condamnables. La nouvelle manière de prier qui y est enseignée, loin de conduire à la perfection qui doit être le fruit de la prière, en éloigne et n'aboutit qu'à une piété apparente qui est toute en idée et en imagination, parce qu'elle ne va point à réformer le cœur, et à le remplir des vertus chrétiennes, sans quoi il ne peut jamais faire de prières agréables à Dieu, ni s'unir à lui. C'est le jugement que je crois devoir en conscience porter de ces livres[1].

L. A. ÉV. DE CHALONS.

LETTRE CCCXXXV

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON[2].

Au camp de Saint-Tron, ce 8 juillet 1694.

Joyeux me rendit hier, en arrivant ici, votre lettre par laquelle vous me faites un portrait des princesses

1. Bossuet, Bourdaloue et les autres personnages consultés par madame de Maintenon furent du même avis que l'évêque de Châlons. Alors elle engagea madame Guyon à se retirer dans quelque couvent et lui interdit tout commerce avec Saint-Cyr; mais elle conserva de l'affection pour cette femme singulière et qui était protégée par ses plus intimes amis.

2. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre. — Publié par la Société des bibliophiles, en 1822.

[redacted]

que je trouve le plus beau du monde. Ce qui m'a plu davantage, c'est le compte que vous me rendez de la santé du roi, car assurément rien ne me peut faire plus de plaisir que de le savoir toujours ainsi. Je vous prie de me mander sincèrement s'il vous paroît que l'on est content de moi, car je ne songe au monde qu'à me bien acquitter de mon devoir.

Les ennemis sont toujours fort serrés dans leur camp; on n'en trouve jamais et ils n'ont pas seulement la curiosité, quand nous allons fourrager de leur côté, de venir voir ce que nous faisons. J'espère pourtant qu'ils ne seront pas si tranquilles pendant toute la campagne et que je trouverai quelque occasion de mériter l'estime du roi et de faire quelque chose qui puisse être utile au bien de l'État. Je ne vous mande point de nouvelles, car apparemment le roi vous fait part de celles que je lui mande. Je ne vous écris seulement que pour vous assurer que personne n'est plus visiblement à vous que moi.

LETTRE CCCXXXVI

A MADAME DE BRINON[1].

A Versailles, ce 15 juillet 1694.

Je suis venue ici[2] pour quelques visites, et me trouvant un moment de repos, je le prends pour vous assurer, madame, que ce n'est pas manque d'amitié

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*
2. Le roi était à Marly.

[redacted]

quand je ne vous écris pas. Je suis assurée que si vous voyiez de près la vie que je fais, vous aimeriez mieux que je respirasse que de vous écrire. J'ai reçu les jolis carrés que vous m'avez envoyés; rien n'est si propre et si bien fait; c'est bien dommage de les donner à une personne aussi peu curieuse que moi. Je ne crois rien de plus beau que le portrait que vous aurez fait à madame Tirconel, je sais comme quoi vous savez montrer vos amis; mais, madame, que je suis loin de ce que vous en dites, et de ce que vous en pensez. J'avoue toutes ces grâces, j'en suis comblée, et cependant je demeure telle que j'étois à peu près. Priez et faites prier pour moi, je vous en conjure. Je ne doute pas qu'on n'ait prié à Saint-Cyr pour M. de Montbas : on y conserve pour vous un souvenir bien tendre; rien n'est égal, madame, aux honnêtetés de M. de Blaire, et pour moi et pour tout ce qui me touche. Je ne puis vous dire à quel point j'en suis contente. La pauvre madame de Cantiers[1] est à Paris pour une affaire que M. de Pontchartrain me refuse. On veut que je parle aux grands personnages, et nous aurions mieux fait en parlant à ceux de dessous. J'attends ici incessamment M. et madame de Montchevreuil : il est mieux, et madame a pensé mourir à Bourbon. J'ai donné votre lettre à M. Fagon. Je vous embrasse, ma très-chère.

1. Voir page 180.

[redacted]

LETTRE CCCXXXVII

NOTE PRÉLIMINAIRE

« J'ai été étonné, écrit le Dauphin à madame de Maintenon, que vous me parlassiez de ma femme; cela m'a surpris d'abord et m'a fait demeurer tout court. » Telle est la phrase qu'on trouve dans la lettre suivante, et qui ne permet pas de douter du mariage secret du Dauphin avec mademoiselle Chouin, fille d'honneur de la princesse de Conti. Il est donc certain qu'au mois de juillet 1694 ce mariage étoit connu de Louis XIV, et que madame de Maintenon en avoit écrit au Dauphin de façon « à le faire demeurer court. » Un mois après cette lettre, mademoiselle Chouin, probablement d'accord avec ces trois personnages, quitta la cour et se retira à Paris. Ce départ fit grand bruit, on en chercha les causes, et voici les commentaires qu'on en trouve dans les écrits du temps : « Madame la princesse de Conti, dit Dangeau (t. V, p. 62), à la date du 22 août, est mécontente de mademoiselle Chouin, la plus ancienne de ses filles d'honneur, et lui a ordonné de se retirer : elle s'en va dans un couvent à Paris; madame la princesse de Conti lui laisse la pension de 2,000 francs qu'elle lui donnait étant auprès d'elle... »

On lit dans une lettre de madame de Sévigné, du 27 août : « La disgrâce de mademoiselle Chouin a fait une grande nouvelle à Versailles : la princesse de Conti eut l'honnêteté d'assurer mademoiselle de Sanzay (l'une de ses filles d'honneur) qu'elle n'avoit aucune part au sujet qu'elle avoit de s'en défaire. Mais quel est-il, ce sujet? C'est sur quoi on raisonne, qui d'une façon, qui d'une autre, car si jamais Monseigneur a aimé quelqu'un, c'est cette fille. L'a-t-on chassée sans sa participation? La princesse de Conti a eu des entretiens particuliers avec le roi, qui étonnoient tout le monde; et voilà ce qu'ils ont enfanté. Mademoiselle Chouin est à Paris chez madame de Lislebonne, et l'on dit qu'on lui prépare un appartement aux Petites-Hospitalières. »

[redacted]

Enfin voici ce que raconte madame de Caylus : « M. de Clermont-Chatte, officier des gardes, ne déplut pas à madame la princesse de Conti dont il parut amoureux; mais il la trompa pour mademoiselle Chouin. Son infidélité et sa fausseté furent découvertes par un paquet de lettres que M. de Clermont avait confié à un courrier de M. de Luxembourg pendant une campagne..... M. de Barbezieux prit le paquet, l'ouvrit et le porta au roi; on vit dans ces lettres le sacrifice dont je viens de parler, et le roi, en les rendant à madame la princesse de Conti, augmenta sa douleur et sa honte. Mademoiselle Chouin fut chassée de la cour et se retira à Paris, où elle entretint toujours les bontés que Monseigneur avoit pour elle. Il la voyoit secrètement d'abord à Choisy, et ensuite à Meudon. Les entrevues ont été longtemps secrètes; mais à la fin, en admettant tantôt une personne, tantôt une autre, elles devinrent publiques, quoique mademoiselle Chouin fût presque toujours enfermée dans une chambre quand elle étoit à Meudon. On se fit une grande affaire à la cour d'être admis dans le particulier de Monseigneur et de mademoiselle Chouin : madame la Dauphine même (la duchesse de Bourgogne), belle-fille de Monseigneur, le regarda comme une faveur, et enfin le roi lui-même et madame de Maintenon la virent quelque temps avant la mort de Monseigneur : ils allèrent dîner à Meudon, et après le dîner, où elle n'étoit pas, ils allèrent seuls avec la Dauphine dans l'entresol de Monseigneur, où elle étoit. » (*Souvenirs*, p. 213.)

Saint-Simon s'exprime sur le même sujet de la même façon, mais, comme de coutume, avec plus d'âcreté et de détails.

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp d'Horelle, ce 19 juillet 1694.

Quand je serois autant accablé d'affaires que vous

1. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre. — Publié par la Société des Bibliophiles, en 1822.

croyez que je le suis, je ne laisserois point de trouver le temps de vous écrire et je le croirois bien employé, car on est toujours bien aise de donner de ses nouvelles à ses amis et de les faire ressouvenir de soi. Le roi m'a adressé deux de vos lettres dans son paquet, l'une pour moi et l'autre pour le duc du Maine; il s'est trouvé que sa lettre étoit sous une enveloppe et la mienne sous la sienne. Je m'en suis aperçu bientôt et l'ai remise dans son paquet. Je la lui rendrai sitôt que je le verrai.

J'ai été assez étonné que vous me parlassiez de ma femme; cela m'a surpris d'abord et m'a fait demeurer tout court.

Je suis ravi que l'on soit content de moi; je ne songe au monde qu'aux moyens de plaire au roi, en m'appliquant à tout ce que je crois de mon devoir et de son service. Les ennemis sont toujours fort tranquilles dans le camp de Tirlemont. Je crois que la manœuvre que fait le prince de .... [1] ne plaira pas aux alliés, et selon mon avis, il pourroit faire des mouvements qui ne laisseroient pas de nous embarrasser, en nous resserrant, sans risquer de combattre, s'il ne le veut pas; et cela est d'autant plus honteux pour lui qu'il a une grosse armée et qu'il se tient caché derrière des ruisseaux, pendant que nous mangeons son pain [2]. Il ne paroît même personne sur

1. Le nom manque dans l'autographe : c'est le prince d'Orange.

2. D'après le plan de campagne qu'avait adopté Louis XIV depuis le commencement de la guerre, on se tenait obstinément sur la défensive, et l'on se contentait de vivre sur le pays ennemi, *en mangeant son pain.*

[redacted]

nos fourrages et nos convois. A la vérité, nous y prenons les précautions nécessaires et nous ne négligeons rien de ce que nous croyons utile.

Voilà assez parler de guerre, et ma lettre seroit trop longue; c'est pourquoi je finis en vous priant de m'avertir toujours, comme vous me l'avez promis, de tout ce qui me regarde et de croire que vous n'avez personne qui soit plus de vos amis que moi.

LETTRE CCCXXXVIII

A M. L'ÉVÊQUE DE CHALONS[1].

A Saint-Cyr, ce 29 juillet 1694.

Voici un livre, monsieur, que M. l'évêque de Chartres m'a envoyé; je l'ai fait voir à M. l'évêque de Meaux[2]; mais j'y joins pour vous les réflexions de M. de Chartres, parce que je sais qu'il a pour vous, monsieur, une entière confiance.

J'ai parlé au roi de votre affaire; et je lui ai dit que vous lui en parlerez; il me parut prévenu en me disant que les évêques n'avoient que faire dans les assemblées purement temporelles. Je lui répondis que vous étiez en possession depuis bien des années, et que je lui en dirois davantage quand je serois mieux instruite. Croyez, monsieur, qu'il n'y a personne qui vous honore plus que je le fais ni qui soit avec tant d'estime et de respect votre très-humble et très-obéissante servante.

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.
2. C'est sans doute un livre de madame Guyon.

LETTRE CCCXXXIX

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp de Vignamont, ce 5 août 1694.

Quoique vous disiez que je vous écris trop souvent, il y a trop longtemps que je ne l'ai fait pour m'en passer. Le roi me manda l'autre jour de votre part que vous étiez plus instruite que personne de ce qui se passeroit ici[2]. J'en suis bien persuadé par l'intérêt que vous prenez à l'État et à ce qui peut me regarder en particulier. Je ne ferai pas une longue lettre, n'ayant rien de considérable à vous mander. Celle-ci sera seulement pour vous prier de croire que personne ne sera jamais plus de vos amis que moi.

LETTRE CCCXL

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON[3].

Au camp de Vignamont, ce 10 août 1694.

Je ne doute pas que le retardement du courrier ne vous ait causé de l'inquiétude dans la situation

1. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre. — Publié par la Société des Bibliophiles, en 1822.

2. Le roi écrivait au Dauphin, le 28 juillet 1694 : « J'ai fait vos compliments à madame de Maintenon, qui vous en remercie. Ce que je puis vous dire, c'est qu'elle étoit encore plus inquiète que moi sur les apparences que les armées s'approchoient les unes des autres. » (*Lettres historiques et militaires*, t. VIII, p. 448.)

3. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre. — Publié par la Société des Bibliophiles, en 1822.

[redacted]

où étoient les affaires. Sur ce que vous me parlez du prince d'Orange, je vous assure que personne dans cette armée ne le craint; il n'y a pas un soldat ni un cavalier qui ne croie le battre, si l'occasion s'en présente. Ils se ressouviennent de toutes les campagnes passées. Je puis vous assurer que quelque envie que j'aie d'acquérir de la gloire, je ne basarderai rien mal à propos et sans espérance d'y réussir. Je ne serai pas fâché, quand les affaires de ce pays-ci auront pris un train où l'on verra certainement qu'il n'y aura rien à faire, de me retrouver auprès du roi. Je me flatte que le roi est content de ma conduite, puisque vous ne me mandez rien, car vous savez la parole que vous m'avez donnée sur laquelle je me fie fort, sachant l'intérêt que vous prenez à ce qui me regarde. Je n'ai plus rien à vous mander pour aujourd'hui. Je vous prie seulement d'être bien persuadée que vous n'aurez jamais un meilleur ami que moi.

1. On lit dans le *Journal de Dangeau*, t. V, p. 55 : « Monseigneur est toujours dans son camp de Vignamont; il n'a plus de fourrages en deçà de la Meuse; mais au delà de la Meuse, il y a encore de quoi en faire trois. Outre cela on fera venir par la rivière trois cent mille rations de Namur, et l'on a douze mille sacs d'avoine; ainsi l'on croit que M. le prince d'Orange sera obligé de décamper le premier, d'autant plus que sa cavalerie est réduite à la pâture. »

[redacted]

LETTRE CCCXLI

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON[1].

Au camp de Bossu, le 25 août 1694.

Je suis persuadée que vous ne serez pas fâchée d'apprendre que par les marches diligentes que nous avons faites, nous avons commencé à troubler le dessein des ennemis et leur empêcher le passage de l'Escaut[2]. Comme vous saurez par la lettre que j'ai écrite au roi tout ce qui s'est passé, il est inutile que je vous le mande. J'espère m'être mis en état de m'opposer à tout ce qu'ils pourroient faire et sans bataille quérir, quoique j'eusse été bien aise pour mon intérêt propre d'en donner une où j'eusse pu acquérir un peu de gloire. Je suis ravi que cela se soit passé ainsi. Je me flatte que le roi sera content de nous et que le prince d'Orange sera bien décrédité parmi les alliés, car il vint *bouquer* hier vilai-

1. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre. — Publié par la Société des bibliophiles, en 1822.

2. Une lettre écrite par Colbert de Saint-Pouanges à M. de Barbezieux, datée du camp de Bossu le 24 août 1694, à neuf heures du soir, contient plus de développements : « Monseigneur est arrivé ce matin à neuf heures, où peu de temps après s'y être rendu, la tête de l'armée des ennemis a paru de l'autre côté de l'Escaut. Monseigneur, qui étoit suivi de la maison du roi et de l'aile gauche..., s'est avancé dans la plaine où l'on a mis toutes les troupes en bataille et suivant l'ordre qu'elles doivent camper. Les ennemis ont été fort surpris de trouver l'armée du roi aussi avancée dans le pays. » (*Lettres historiques*, t. VIII, p. 479.) Cette marche célèbre dans notre histoire militaire a fait beaucoup d'honneur au maréchal de Luxembourg. (Voyez les *Mémoires* de Feuquières, t. II, p. 317.) — *Note de Monmerqué.*

[redacted]

nement, et je suis persuadé qu'il fut bien surpris et bien mortifié en même temps de me trouver en bataille vis-à-vis du lieu où il vouloit faire ses ponts. On ne sauroit assez se louer de la bonne volonté des troupes et des officiers; car dans la marche que nous venons de faire, il n'y en a pas eu un qui ait soufflé et qui n'ait eu autant d'envie que moi d'arriver ici. Je vous prie de me croire entièrement à vous.

LETTRE CCCXLII

LE DAUPHIN A MADAME DE MAINTENON [1].

Au camp de Courtrai, ce 2 septembre 1694.

Vous prenez assez de part à ce qui regarde le duc du Maine pour que je vous assure de la joie que j'ai de la charge que le roi vient de lui donner [2]. Nous sommes toujours ici dans l'inquiétude du parti que les ennemis prendront. Je ne crois pas pourtant qu'ils puissent nous faire grand mal, et que le prince d'Orange puisse faire quelque chose qui réponde au bruit qu'il a répandu, qui étoit déjà dans la *Gazette de Hollande*. Cela étant, j'espère pouvoir me rendre bientôt à la cour, et je vous assurerai moi-même que personne n'est plus à vous que moi.

1. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre. — Publié par la Société des Bibliophiles, en 1822.

2. Le duc du Maine venait d'être pourvu de la charge de grand maître de l'artillerie, vacante par la mort du maréchal d'Humières.

[redacted]

LETTRE CCCXLIII

NOTE PRÉLIMINAIRE

Nous avons dit que les évêques et les docteurs que madame de Maintenon avait consultés sur madame Guyon s'étaient unanimement prononcés contre ses doctrines. Alors l'archevêque de Paris s'était emparé avec beaucoup de zèle de cette affaire, et il s'était hâté de condamner la nouvelle spiritualité. Mais madame Guyon restait en correspondance avec Saint-Cyr et y entretenait la division; les duchesses de Beauvilliers, de Chevreuse et de Mortemart prenaient hautement cette *persécutée* sous leur protection; enfin l'évêque de Châlons trouvait que Bossuet mettait trop d'ardeur contre elle, et madame de Maintenon avait gardé toute son affection pour cette femme séduisante « qui parlait si bien de Dieu. »

Fénelon, blessé du discrédit que la disgrâce de madame Guyon faisait retomber sur lui-même, demanda que les livres de cette dame fussent soumis à un examen. Bossuet, l'évêque de Châlons, et Tronson, supérieur de Saint-Sulpice, furent nommés à cet effet : ils se réunirent à Issy et y tinrent pendant huit mois des conférences. Fénelon y fut admis.

Madame de Maintenon essaya plusieurs fois d'étouffer cette affaire, dans l'intérêt de madame Guyon, qui n'en pouvait sortir qu'avec une réfutation ou une condamnation de ses doctrines.

A M. L'ÉVÊQUE DE CHALONS[1].

A Versailles, ce 7 novembre 1694.

Je n'ai reçu que depuis deux jours, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, datée pourtant du 25 octobre. Je crois comme vous

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

[redacted]

que notre secret a été découvert, et que c'est ce qui a déterminé M. l'archevêque à ce que je vis arriver à Fontainebleau avec beaucoup d'étonnement et de chagrin, prévoyant bien que les choses ne pourroient se conduire comme nous les avions projetées. Je n'ai rien à dire, puisque vous croyez qu'il n'y a plus rien à faire. Dieu veuille achever ce que vous aviez commencé et éclairer les personnes que nous avons cru prévenues! Il ne faut vouloir que ce qu'il veut, et je n'ai qu'à me conformer à ce que vous jugez à propos. Je n'ai rien su de M. l'évêque de Meaux. Nos amis ne me disent rien, et je n'ai plus, monsieur, qu'à vous assurer qu'il n'y a personne qui vous honore plus que je le fais, et qui ne soit avec plus de vénération et de respect votre très-humble et très-obéissante servante.

Je ne puis écrire à Châlons sans assurer madame la duchesse de Noailles de mes très-humbles respects. J'ai eu bien de la peine de celle que M. le duc de Noailles aura sentie de l'affaire de Barcelone[2]. Je voudrois qu'il fût moins sensible, et qu'il se contentât de trouver le roi comme il le trouvera[1].

1. Le roi avait ordonné à M. de Noailles de faire le siége de Barcelone et avait fait partir à cet effet la flotte de Toulon. Mais M. de Noailles, dit Dangeau, « ne jugea pas qu'il fût possible de faire le siége présentement, notre armée étant fort diminuée en ce pays-là. » Il faut voir là-dessus le conte que fait Saint-Simon (t. II, p. 35) et qu'il intitule : « *Horrible trahison* qui conserve Barcelone à l'Espagne. » Cette horrible trahison, qui n'a existé que dans l'imagination de Saint-Simon, est amplement réfutée dans les *Mémoires de Noailles*, rédigés par l'abbé Millot, p. 60 (édit. Michaud et Poujoulat).

2. La Beaumelle ajoute de son invention : « Il pardonne difficilement les fautes, mais il n'impute pas le malheurs. »

LETTRE CCCXLIV

A M. L'ÉVÊQUE DE CHALONS[1].

Ce dernier jour de l'an 1694.

M. de Meaux accorde tout, et nous allons lui envoyer madame Guyon[2]; le roi le dira à M. l'archevêque, et lui parlera comme croyant qu'il ne faut plus parler de cette affaire. J'espère qu'avec cela le zèle du prélat se refroidira. Je viens d'écrire à M. de Meaux; je ne l'avois pu ces jours passés, m'étant trouvée assez incommodée d'un rhume. Je le presse de tout finir, et de déclarer à nos amis[3] ce qu'il pense de la doctrine de cette femme. Je lui représente qu'après cela il aura tout le temps d'examiner les écrits qu'il a, et d'y répondre comme il le jugera à propos. Ma raison de le presser, monsieur, est que je crois que l'affaire qui vous fut consultée la veille de votre départ réussira au premier jour, et qu'il me semble que vous devriez avoir décidé avant ce changement de condition[4]. Mandez-moi, monsieur, si vous m'entendez : je craindrois de me trop expliquer.

J'ai vu un moment M. le duc de Noailles; je suis

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

2. Madame Guyon avait demandé de se retirer dans un couvent e Meaux, sous la direction ou la protection de Bossuet.

3. La Beaumelle change le sens en mettant : « Et d'engager ître ami (Fénelon) de déclarer ce qu'il pense... »

4. Il est probable que ce changement de condition regarde Féon, que madame de Maintenon proposait d'élever au siége de nbrai, alors vacant.

[redacted]

aussi contente de son cœur par rapport à moi que je le suis peu de sa santé : la mienne est encore trop mauvaise pour vous en dire davantage, ayant à écrire quatre lettres pour madame Guyon. Auriez-vous cru que ce fût par moi qu'elle dût se tirer d'affaire? mais je crois être en sûreté quand je pense qui j'ai consulté.

LETTRE CCCXLV

L'ÉVÊQUE DE CHARTRES A MADAME DE MAINTENON[1].

1694.

Je crains pour vous, madame, l'impression de la misère publique[1], quoique je ne puisse m'empêcher d'être ravie de votre charité tendre pour les pauvres. Humilions-nous à présent sous la puissante main de Dieu, afin qu'il nous relève au jour qu'il fera éclater sa miséricorde. Nous avons péché, il est vrai, et nous le devons tous confesser; les pasteurs et le peuple doivent demander miséricorde avec de continuelles instances. Voici, madame, un jubilé qui peut-être nous apportera un pardon général, et la paix que nous n'avons pas méritée. Que le Dieu de paix et de toute consolation nous remplisse de joie et d'une abondante paix! Confiez-vous en lui, car dans le plus grand feu de sa colère, il se souviendra de sa miséricorde en faveur de ses serviteurs.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

LETTRE CCCXLVI

A M. MANCEAU[1].

1694.

... Ménagez[2], je vous prie; ne mettez sur ma table que de grosse viande ou ce que le roi m'envoie. Pourquoi achetez-vous des pigeons? Nourrissez mes gens et mes femmes très-grossièrement, et empêchez que rien ne se perde.

Nourrissez des pauvres de vos épargnes, mais que ce soit d'intelligence et de concert avec madame Lefèvre, afin qu'elle soit déchargée de ceux qu'elle vous donnera, autrement ils prendront de tous côtés. Demandez lui deux, trois, quatre familles bien pauvres que vous connaissiez, et qu'ils viennent quérir tous les jours ou du potage ou de quoi en faire. Ne plaignez ni peine ni embarras; toutes ces circonstances sont de nouvelles charités. Donnez peu, afin de donner à beaucoup; un bon potage nourrit vingt-quatre heures, et ils gagnent encore un peu d'ail-

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

2. La France était épuisée par la guerre de 1688, où l'on eut sur pied, pendant près de dix ans, plus de quatre cent mille hommes et qui coûta plus de sept cents millions. De plus, de mauvaises récoltes amenèrent la disette, et le pays fut en proie à une misère profonde. « Il y avoit, disait Vauban en 1698, un dixième du royaume réduit à la mendicité et qui mendioit réellement. » Madame de Maintenon prit une grande part à la désolation publique, et l'on peut voir là-dessus les lettres qu'elle écrivait aux Dames de Saint-Cyr. (*Lettres historiques et édifiantes*, t. I, p. 146, 248, 488, etc.) On peut consulter aussi *la Maison royale de Saint-Cyr*, p. 211, et la lettre suivante à l'intendant Manceau.

[redacted]

leurs ; il vaut mieux en nourrir vingt de cette sorte que dix qui seroient trop bien. Vous avez de l'invention : voyez si des pois, des fèves, du lait et de la farine d'orge, si, dis-je, quelque chose ne pourroit point suppléer au pain, qui est si cher.

Faites dans ma maison comme dans votre famille ; je vous en charge, n'y pouvant donner mes soins, et ce sera à vous à en rendre compte à Dieu. Écrivez à Maintenon dans ce sens-là : qu'on retranche de la nourriture des pauvres pour l'étendre à un plus grand nombre. Excitez tout le monde au courage et au travail ; s'ils ne sèment, ils ne recueilleront pas l'année qui vient... J'ai dévotion à aider ceux qui s'aident et à laisser souffrir les fainéants : prêchez cet évangile aux curés de mes terres.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE

DU TOME TROISIÈME

TROISIÈME PARTIE

(1684-169)

(suite.)

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME.

Paris.—Imprimerie P.-A. BOURDIER et Cie, rue des Poitevins, 6.

[redacted]

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE

MME DE MAINTENON

IV

[redacted]

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE

MME DE MAINTENON

IV

ŒUVRES DE Mme DE MAINTENON

Publiées pour la première fois, dans la *Bibliothèque-Charpentier*, d'après les textes originaux ou copies authentiques, avec un commentaire et des notes, par M. Théophile Lavallée.

Ces Œuvres se vendent séparément comme suit :

LETTRES ET ENTRETIENS sur l'Éducation des filles. . . . . . 2 vol.
LETTRES HISTORIQUES ET ÉDIFIANTES adressées aux Dames de Saint-Cyr. . . . . 2 vol.
CONSEILS AUX DEMOISELLES qui entrent dans le monde. . . . 2 vol.

Sous presse :

MÉMOIRES SUR MADAME DE MAINTENON, contenant : 1° *Souvenirs de madame de Caylus ;* 2° *Mémoires inédits de mademoiselle d'Aumale ;* 3° *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*. . . . 2

Paris. — Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, rue des Poitevins, 6.

[redacted]

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE MADAME

DE MAINTENON

Publiée pour la première fois

SUR LES AUTOGRAPHES ET LES MANUSCRITS AUTHENTIQUES
AVEC DES NOTES ET COMMENTAIRES

PAR

THÉOPHILE LAVALLÉE

PRÉCÉDÉE D'UNE

ÉTUDE SUR LES LETTRES DE Mme DE MAINTENON
PUBLIÉES PAR LA BEAUMELLE

TOME QUATRIÈME

PARIS
CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR
28, QUAI DE L'ÉCOLE

1866

[redacted]

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE

Mme DE MAINTENON

TROISIÈME PARTIE

(1634-1697)

(SUITE.)

ANNÉE 1695.

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette année est importante dans l'histoire de madame de Maintenon; c'est celle où M. de Noailles, évêque de Châlons, est nommé archevêque de Paris.

Madame de Maintenon regardait sa propre vie comme un miracle. Dieu, pensait-elle, l'avait conduite par la main à la place qu'elle occupait; ce n'était que dans un but, faire le salut du roi. Elle avait cru atteindre ce but, cinq ou six ans auparavant, tant le roi paraissait disposé à suivre en tout ses conseils: puis il s'était refroidi, et ne témoignait plus qu'une tiédeur qui la désespérait. Madame de Maintenon se croyait mal secondée, d'un côté, par un confesseur trop indulgent qui, après avoir toléré longtemps les désordres du monarque, se contentait maintenant des marques extérieures de sa piété; d'un autre côté, par un archevêque de Paris, « ce pape en deçà des monts, » comme l'appelle l'abbé Legendre, pasteur indigne, décrié pour ses mauvaises mœurs, pour lequel le roi n'avait que de l'éloignement. Ce prélat vint à mourir. Elle le fit remplacer par un prêtre vertueux, de vie édifiante, de mœurs irréprochables, à qui le roi pou-

[redacted]

vait donner toute sa confiance, et qui ferait avec elle une sorte d'alliance, « pour la gloire de Dieu, le bien de l'Église et le salut du roi. » Elle en éprouva une joie sans pareille, et sembla changer de vie et de caractère.

Les lettres de l'année 1695 sont au nombre de trente-six, dont trente-deux adressées à M. de Noailles, évêque de Châlons, puis archevêque de Paris. Madame de Maintenon semble n'avoir plus d'autres affaires que celles de la nomination et de l'installation de ce nouveau pasteur, et l'on trouve à peine quelques mots sur la campagne de 1695 et les affaires de la guerre. Cette femme si réservée, et l'on pourrait dire si défiante, se livre, s'abandonne, se confie à M. de Noailles « pour le bien qu'elle peut faire dans la place où Dieu l'a mise; » les secrets du roi, les secrets de l'État, elle les lui sacrifie avec une joie d'enfant : elle n'a plus pour son évêque que de l'admiration et de l'enthousiasme; c'est un véritable engouement, et dont elle eut plus tard amèrement à se repentir.

En outre de ces lettres, il y en a seize adressées aux Dames de Saint-Cyr (*Lettres histor. et édifiantes*, t. I) : à madame de Fontaines, supérieure, neuf; à madame de Berval, deux; à madame du Tour, une; à madame de la Maisonfort, une; à madame de Radouay, une; à madame de Glapion, une; à madame du Pérou, une; enfin, deux au noviciat.

LETTRE CCCXLVII

A M. L'ÉVÊQUE DE CHALONS[1].

Ce 17 janvier 1695.

M. l'évêque de Meaux est ici, et m'a vue ce matin. Il est résolu à finir l'affaire[2] avant de partir;

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

2. L'affaire du quiétisme pour laquelle des conférences étaient entamées à Issy. M. de Meaux était venu à Paris pour les terminer, et il invitait M. de Châlons à en faire autant.

[redacted]

c'est donc de vous présentement, monsieur, qu'elle dépend. J'ai toujours les mêmes raisons de souhaiter qu'on parle à nos amis[1]; ils le désirent aussi, et m'en assurèrent encore hier. Madame Guyon est établie où vous savez. On en a encore parlé au dernier vendredi[2]; et si ceci ne finit, nous ne pourrons cacher que madame Guyon ne soit trop protégée. Je ne m'explique peut-être pas d'une manière intelligible; mais, monsieur, vous n'y perdez rien, et nous nous entendrons bien quand vous serez ici. M. de Meaux vous y souhaite, et m'a priée de vous presser; mais je me contente par respect de vous proposer et de vous rendre compte de l'état des choses. Je ne vous dis plus, monsieur, à quel point je suis, etc.

LETTRE CCCXLVIII

A M. L'ÉVÊQUE DE CHALONS[3].

Dimanche, à sept heures du matin (février).

Votre lettre me fut rendue hier au soir après dix heures[4]. Je suis bien fâchée de ce contre-temps. Je ne crois pas que vous puissiez venir demain à Versailles; il est sûr de m'y trouver ou à Saint-Cyr. Tout ce qui se passe sur madame Guyon pourroit m'être envers le roi un prétexte pour lui dire que j'ai désiré d'avoir l'honneur de vous voir, sinon j'enverrai demain

1. Les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse.
2. C'est-à-dire au dernier conseil *de conscience*.
3. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.
4. Par laquelle il annonçait son arrivée à Paris.

[redacted]

comme nous étions convenus. Votre lettre sera brûlée, dès que je l'aurai lue. Donnez-moi devant Dieu des marques de la bonté dont vous m'honorez.

LETTRE CCCXLIX

A M. L'ÉVÊQUE DE CHALONS[1].

A Versailles, ce 28 avril 1695.

J'ai lu et relu plusieurs fois, monsieur, ce que vous m'avez fait l'honneur de me confier[2], et pour obéir simplement à ce que vous m'ordonnez, je vous dirai qu'il me semble que vous dites tout ce qu'il faut pour préserver de l'illusion et de l'oisiveté, et pour soutenir l'oraison même dans toute la simplicité où Dieu appelle quelques âmes. Ce n'est pas à moi à en dire davantage, et je n'en aurois pas tant dit à tout autre qu'à vous.

M. le duc de Noailles a eu une dernière conversation avec le roi dont j'ai été bien plus contente que des autres. Il me parut qu'ils sont de même l'un et l'autre, qu'ils se sont séparés en bonne amitié, et bien résolus qu'il ne retournera plus dans ce pays-là[3]. Je n'oublierai rien, monsieur, pour lui adoucir cette campagne dans tout ce qui me sera possible, et pour vous marquer en tout la vérité des protestations que je vous ai faites.

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.
2. Sur les doctrines de madame Guyon.
3. Le duc de Noailles, à cause de sa santé, voulait quitter le commandement de l'armée de Catalogne. Voir les *Mémoires* du maréchal de Noailles, rédigés par l'abbé Millot, t. I, p. 322 et suiv.

[redacted]

LETTRE CCCL

A M. L'ÉVÊQUE DE CHALONS[1].

A Versailles, ce 18 mai 1695.

Je suis très-aise, monsieur, de voir votre ordonnance publique et j'espère que Dieu y donnera sa bénédiction[2]. Il me semble que si j'avois été aussi bien avertie qu'on le sera désormais, je n'aurois point commis toutes les fautes que vous savez, monsieur, qui se sont passées à Saint-Cyr[3].

Je n'ai pu encore montrer au roi ce que vous m'avez envoyé; il est tout occupé présentement de faire partir ses généraux et de les instruire avant qu'ils partent. Celui où nous prenons tant d'intérêt[4] a certainement une mauvaise affaire entre les mains, mais le roi la connoîtra-t-il aussi bien que le public? Ainsi, monsieur, on lui sera obligé, s'il s'en tire passablement, et l'on ne pourra lui savoir mauvais gré si les choses vont mal. J'espère beaucoup en Dieu, et qu'il donnera une protection particulière à M. le maréchal de Noailles. Il ne faut point qu'il y re-

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

2. Les commissaires d'Issy, après huit mois d'examen, avaient condamné les doctrines de madame Guyon dans un *formulaire* en trente-quatre articles (10 mars 1695) que Fénelon signa, « non par persuasion, disait-il, mais par déférence. » Les évêques de Meaux et de Châlons publièrent, chacun dans son diocèse, une ordonnance qui reproduisit ce formulaire.

3. Madame de Maintenon avait accueilli avec une grande faveur madame Guyon à Saint-Cyr. (Voir l'*Hist.* de cette *Maison*, p. 181.)

4. Le maréchal de Noailles.

[redacted]

tourne[1], et je vous assure encore qu'il ne tenoit qu'à lui de demeurer ici ; il a pris le parti d'un homme zélé et affectionné ; et quand on a de telles impressions, on ne se repent point[2].

J'ai revu aujourd'hui M. l'abbé de Fénelon embarrassé de son sacre[3]. Car tous messieurs vos confrères s'élèvent contre M. de Chartres sur ce qu'il

1. A l'armée de Catalogne.

2. Le duc de Noailles n'était parti pour l'armée de Catalogne qu'avec la promesse du roi qu'il n'achèverait pas la campagne et aurait un successeur : « Les incommodités de M. de Noailles, dit Dangeau, l'ont mis hors d'état de pouvoir servir cette année ; il a demandé son congé au roi et revient ici. Le roi donne à M. de Vendôme le commandement de l'armée de Catalogne. J'appris que M. de Noailles, avant que de partir d'ici, avoit confié au roi le mauvais état de sa santé, et qu'il ne croyoit pas pouvoir faire la campagne, priant Sa Majesté de lui donner un successeur pour le commandement. Le roi, dès ce temps-là, jeta les yeux sur M. de Vendôme, ordonna à M. de Barbezieux de lui expédier les patentes de général de l'armée de Catalogne, et lui défendit d'en parler ni à lui ni à personne, et M. de Noailles emporta ces lettres patentes-là avec lui. » (T. V, p. 217.) Saint-Simon prétend que le duc de Noailles ne demanda son rappel que par complaisance pour le roi, qui voulait donner le commandement de l'armée de Catalogne au duc de Vendôme. « C'étoit, dit-il, un chausse-pied pour M. du Maine. » Et il fait là-dessus un conte qui n'a pas même de vraisemblance. (Voir les *Mémoires* du maréchal de Noailles, t. I, p. 322 et suiv.)

3. Fénelon avait été nommé archevêque de Cambrai par le crédit de madame de Maintenon, qui n'avait point douté de la pureté de sa doctrine, malgré ses liaisons avec madame Guyon. Il demanda à être sacré par Bossuet et à Saint-Cyr. L'évêque de Chartres, quoique Saint-Cyr fût de son diocèse, céda à celui-ci l'honneur de prélat consacrant, et il devait être assisté de l'évêque de Châlons. Cela produisit un petit démêlé dont madame de Maintenon va parler, dans la lettre suivante, avec une prolixité qui ne lui est pas ordinaire.

[redacted]

veut céder la première place dans son diocèse. Il me paroît, monsieur, que vous n'augmenterez pas les difficultés, et que vous êtes également prêt à y être ou à n'y être pas. Plût à Dieu que les autres fussent ainsi! Ce qui me console, c'est que j'apprends qu'une affaire vous amènera encore ici, et que j'aurai la joie de vous assurer du respect que j'ai pour vous.

M. de Chartres m'a envoyé un petit mémoire de votre part pour une petite demoiselle que vous voulez mettre à Saint-Cyr; je m'en vais en être la solliciteuse auprès du père de La Chaise[1]. Permettez-moi d'assurer ici madame la duchesse de Noailles de ma reconnaissance et de mon respect.

LETTRE CCCLI

A M. L'ÉVÊQUE DE CHALONS[2].

A Saint-Cyr, ce 25 mai 1695.

Je suis bien aise, monsieur, de vous rendre compte de ce qui s'est passé sur le sacre de M. l'archevêque de Cambrai. Vous savez avec quelle liberté, quelle confiance je m'explique avec vous. La première difficulté est venue par vous, monsieur, et la suite montre assez qu'elle n'étoit pas sans fondement. Je la fis à M. de Cambrai et je fus longtemps ensuite sans en entendre parler. Enfin il m'écrivit à Compiègne qu'il avoit consulté et trouvé que M. l'évêque de Chartres

1. Voir plus loin, p. 10.
2. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

pouvoit fort bien céder la première place dans son diocèse. Je reçus en même temps une lettre de lui qui me mandoit qu'il étoit prêt à être le troisième. Jusque-là je n'avois rien dit au roi, mais voyant tout le monde d'accord, je lui dis que j'avois prié M. de Cambrai de se faire sacrer à Saint-Cyr, et que nous avions choisi M. de Meaux, M. de Châlons et M. de Chartres. Le roi répondit que ce seroit donc M. de Chartres qui présideroit à la cérémonie. Je dis que non, que vous aviez dit d'abord que c'étoit à l'évêque diocésain à présider, mais qu'on avoit consulté et trouvé que M. de Chartres pouvoit céder sans rien faire contre les règles. Je vis bien que le roi n'étoit pas persuadé, mais je crus qu'il n'y avoit qu'à en demeurer là. Dès le lendemain, le roi me dit qu'il avoit parlé à M. l'évêque de Soissons qui soutenoit que ce que M. de Chartres vouloit faire n'étoit pas raisonnable. J'écoutai sans répondre. On alla à Liancourt et le roi en parla à M. de Rheims qui décida encore plus fortement. Je ne me pressai point de mander tout cela à M. de Cambrai et encore moins à M. de Chartres croyant que rien ne pressoit. J'arrivai ici; je vis M. de Cambrai qui savoit déjà, je crois, par M. de Beauvilliers, ce qui s'étoit passé, et qui étoit embarrassé par égard pour M. de Meaux. Il m'envoya quelques jours après une lettre de M. de Chartres, qui lui mandoit qu'il ne changeroit point d'avis; qu'il croyoit qu'on lui feroit tort de prétendre de le précéder dans son diocèse; mais qu'il croit aussi pouvoir céder sa chaire pour la parole, ses fonctions pour les sacrements, et la préséance dans

[redacted]

l'église à des prélats beaucoup plus anciens que lui dans l'épiscopat, et si au-dessus par leur mérite; qu'il ne voyoit pas que Jésus-Christ ni l'Église eussent rien réglé de contraire et qu'il demeuroit ferme dans son sentiment. Je montrai cette lettre au roi à qui je demandai conseil. Il me répondit qu'il ne seroit jamais d'avis que M. de Chartres commençât une chose qui déchaîneroit les évêques contre lui. Voilà, monsieur, comment cette affaire s'est passée. J'en rendis compte à M. de Cambrai qui me manda hier au soir qu'il vous avoit écrit à vous et à M. de Meaux ce changement. Je voulois que pour avoir les trois évêques choisis, on fît le sacre à Versailles; mais M. de Cambrai a des raisons de ne pas le vouloir ainsi; il en faudra demeurer à choisir des évêques moins anciens que M. de Chartres. Je suis bien scandalisé qu'un évêque ne puisse être accommodant sans blesser les autres, et j'aurois mieux aimé voir notre ami M. de Chartres troisième comme nous l'avions projeté que premier où il sera, ce que je ne sais pas encore[1]. Dans tout ceci, je n'ai pas ouï parler de M. de Meaux, et comme de raison je ne m'en suis mêlée que lorsqu'il a fallu parler au roi.

M. de Cambrai ne me dit pas un mot de vos ordonnances[2]. On n'a pas manqué de vouloir les attaquer auprès du roi, comme mal faites, comme dangereuses, et comme concertées. Je crois avoir répondu

1. L'évêque de Chartres fit mettre à sa place l'évêque d'Amiens (M. de Broue), et Bossuet présida la cérémonie, qui se fit le 10 juin. (Voir *la Maison royale de Saint-Cyr*, p. 193.)

2. Les ordonnances pastorales faites sur le *formulaire* adopté dans les conférences d'Issy.

[redacted]

à tout et avoir même persuadé. Ceci n'est que pour vous.

J'ai reçu une lettre de M. le duc de Noailles[1]. Il ne se porte point bien; il trouve les choses en mauvais état; il n'a pas laissé de mettre la main à l'œuvre dès le lendemain qu'il a été arrivé. J'espère que Dieu le protégera. Je n'oublierai rien pour soulager ses peines.

Votre lettre du 14 de ce mois m'a été rendue le soir du 23. Je suis bien aise, monsieur, de vous en avertir. Je vous supplie et madame la duchesse aussi de me croire pour toute votre maison telle que je le dois.

LETTRE CCCLII

A M. L'ÉVÊQUE DE CHALONS[2].

A Saint-Cyr, ce 9 juin 1695.

J'ai fait faire un placet pour mademoiselle de Chaunac[3]; j'ai prié le roi de l'accorder, et j'ai tiré de la supérieure de Saint-Cyr l'ordre au généalogiste de faire les preuves, après que la femme préposée pour la visite des demoiselles aura jugé qu'elle peut être reçue dans la maison de Saint-Louis. Il faut donc, monsieur, porter les preuves de noblesse à d'Hozier, et montrer la petite fille à sa femme. D'Hozier donnera ensuite son certificat et l'enverra avec le placet ré-

1. De l'armée de Catalogne.

2. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

3. De Chaunac de Montlogis. — Voir la liste des demoiselles élevées à Saint-Cyr dans l'*Histoire* de cette *Maison*, p. 428.

[redacted]

pondu par le roi à M. de Pontchartrain, qui fera expédier un brevet en vertu duquel la petite demoiselle sera reçue. Voilà des cérémonies qu'on n'a pu abréger et que le père de La Chaise n'a pas encore comprises[1]. Je ne me mêle plus de ces entrées, mais je me suis rendue la solliciteuse de celle-ci, parce qu'il me paroît que le bon père les traîne un peu en longueur.

Je suis bien fâchée, monsieur, du mal de M. le maréchal de Noailles et bien aise de ce qu'il a pris son parti[2]. Nous l'aurons bientôt et je n'oublierai rien pour adoucir sa peine. Ce changement est fâcheux pour M. votre neveu qui trouvera en M. de Vendôme un gouverneur très-différent de M. de Noailles. J'espère avoir bientôt l'honneur de vous voir.

LETTRE CCCLIII

A M. L'ÉVÊQUE DE CHALONS[3].

Ce 13 août 1695.

Si l'on vous offre la place vacante[4], la refuserez-

1. C'étaient en effet les formalités exigées pour l'admission des demoiselles à Saint-Cyr. (Voir *la Maison royale de Saint-Cyr*, ch. VIII.)

2. Il se démit de son commandement. Voir la note 2 de la page 6.

3. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

4. Le 6 août 1695, Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, mourut subitement, frappé d'apoplexie. Madame de Maintenon vit dans cette mort une occasion marquée par la Providence, et, sans en parler à personne, même au père de La Chaise, elle sollicita vivement le roi de nommer au siége de Paris l'évêque

[redacted]

vous, monsieur, sans consulter des gens de bien? En trouverez-vous qui ne vous disent pas qu'il faut souffrir les maux déjà faits et sans vous, dans la vue de tout changer à l'avenir? Y eut-il jamais une cause de translation plus forte que le bien de l'Église et le salut du roi? Est-il permis de préférer le repos au travail et de refuser une place que la Providence nous donne sans que nous y ayons contribué? Gardez-moi le secret de ce billet, monsieur, et sans aucune exception que pour madame votre mère.

LETTRE CCCLIV

A M. L'ÉVÊQUE DE CHALONS[1].

A Versailles, 18 août 1695.

Je comprends en partie la pesanteur et l'importance du joug qu'on veut vous imposer; mais, monsieur, il faut travailler. Vous avez de la jeunesse et de la santé, ce n'est pas à moi à vous exhorter à la sacrifier à la gloire de Dieu, au bien de l'Église et au salut du roi. Voici une lettre d'un de vos amis qui sait une partie de ce qui se passe[2]; vous nous garderez le secret à tous. Il faut quelquefois tromper le roi pour le servir, et j'espère que Dieu nous fera la grâce de le tromper encore à pareille intention et de concert avec vous.

de Châlons. En même temps, elle pressa immédiatement celui-ci d'accepter. Tout cela se fit dans le plus grand secret.

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

2. Nous n'avons point cette lettre, et cet ami est probablement l'évêque de Chartres.

[redacted]

APPENDICE A LA LETTRE CCCLIV.

Il est difficile de voir ce que madame de Maintenon veut dire par cette phrase qui semble si contraire à son caractère, à sa conduite et à sa devise : *Recté.* Est-ce une plaisanterie, comme la fin de la phrase paraît le faire croire? Comment fallait-il tromper le roi pour lui faire nommer M. de Noailles au siége de Paris? Ce qui est certain, c'est que ce prélat refusa très-fortement par deux fois sa nomination : il céda sur le commandement exprès du roi.

M. de Noailles fut nommé archevêque de Paris le 20 août. « Il arriva, dit Saint-Simon, peut-être pour la première fois que le père de La Chaise ne fut point consulté; madame de Maintenon osa peut-être aussi pour la première fois en faire son affaire... Il lui importoit que l'archevêque de Paris ne fût point à eux (les jésuites) pour qu'il fût à elle; M. de Noailles lui étoit un bon garant; en un mot elle l'emporta, et M. de Châlons fut nommé à son insu et à l'insu du père de La Chaise. Le camouflet étoit violent, aussi les jésuites ne l'ont-ils jamais pardonné à ce prélat. » (T. I, p. 117.)

La renommée de M. de Noailles était si pure et si sainte, que le choix du roi fut d'ailleurs universellement approuvé, et que madame de Maintenon en reçut de tous côtés des félicitations. La maison de Noailles en eut sa part, et l'on trouve dans les archives de cette maison un grand nombre de lettres qui furent écrites au maréchal sur l'élévation de son frère au premier siége de France. Deux de ces lettres sont curieuses : elles ont été écrites par madame de La Vallière au nom des Carmélites, et par madame de Montespan, comme supérieure de la communauté de Saint-Joseph. Voici la première[1] :

21 août 1695.

« *Jésus* + *Maria.*

« Dieu nous a donné, monsieur, un si saint pasteur, que je ne puis m'empêcher de m'en réjouir avec vous comme

1. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre.

[redacted]

avec le meilleur de nos amis. Je n'ai point l'honneur d'être connue de lui : je vous supplie, monsieur, de vouloir bien lui demander pour nous sa bénédiction et sa protection pour notre monastère. Nous avons fait ici de grandes prières pour obtenir un digne ministre de Jésus-Christ; nous l'avons par sa grâce : c'est à nous à profiter de cet avantage, et à demander sa conservation et la vôtre. Je souhaite, monsieur, que votre santé se rétablisse; j'ai été touchée de votre état, et toute pauvre que je suis, j'ai prié pour vous de tout mon cœur. J'espère que vous êtes bien persuadé, monsieur, que je vous dis la vérité, en vous assurant que personne ne vous honore plus que je fais, et n'est plus à vous en Notre-Seigneur que

« SŒUR LOUISE DE LA MISÉRICORDE. »

Voici maintenant la lettre de madame de Montespan, et d'un autre style[1] :

Samedi au soir 27 août.

« Les personnes de communauté ne sauroient trop prendre de précautions pour se mettre bien auprès de leur archevêque : c'est dans cette vue, monsieur, que je vous demande votre protection, et que j'ose vous assurer que madame Marthe et moi sommes les supérieures de Paris les plus contentes d'avoir affaire à vous.

« FR. DE ROCHECHOUART. »

Comme contraste avec ces deux lettres, j'ajoute ici celle d'un grand seigneur, le duc de Gramont[2] :

A Bayonne, le 31 août.

« Vous ne doutez pas, je crois, de ma joie sur le choix que le roi a fait de monsieur votre frère pour l'archevêché de Paris, car vous savez depuis longues années comme je suis vif et sensible pour toutes les choses qui vous touchent. Sa Majesté, dont les connoissances passent celles des autres

1. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre.
2. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre.

[redacted]

hommes, ne pouvoit prendre un meilleur ni un plus digne sujet, et il falloit les bonnes œuvres de M. de Châlons dans la métropolitaine pour rectifier les *culletis* du pauvre défunt. Ce beau trait d'imagination vous fera rire, je m'assure, mais gardez-m'en au moins le secret, et n'allez pas faire part de ma lettre à la maréchale de Noailles. Adieu, mon cher duc; je vous embrasse de tout mon cœur, et me fais un plaisir très-sensible de vous embrasser et de vous revoir bientôt.

« LE DUC DE GRAMONT. »

LETTRE CCCLV

A MADAME DE BRINON [1].

Ce 28 août 1695.

Je vous assure, madame, que ce n'est ni par oubli, ni par dureté, ni par négligence, ni par aucun mauvais office que j'ai été si longtemps sans vous écrire, mais le peu de temps que j'ai, et cela est au delà de tout ce que vous avez su et de tout ce que je pourrois vous en dire. Les Dames de Saint-Louis me donnent bien des affaires; le mauvais temps oblige le roi à garder la chambre; il a eu la goutte; enfin, madame, je ne l'ai pu; il y a eu peu de jours que je n'en aie eu envie. Je ne puis jamais cesser de vous aimer et de vous estimer; s'il me revenoit quelque chose de vous, ou je ne le croirois point, ou vous seriez la première et, s'il plaît à Dieu, la seule à qui j'en ferois mes plaintes. Vous m'avez écrit plusieurs lettres où j'avois bien envie de vous répondre, mais surtout à celle qui traitoit

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

du roi ; je lui montrai, et je vous assure, madame, qu'il la lut avec plaisir et beaucoup de reconnoissance du zèle dont elle étoit remplie pour lui. La mère Trioche sait-elle votre vivacité sur ce chapitre? Je voudrois joindre un peu de jalousie à sa passion. A propos de bonne mère, est-ce vous qui achevez de tourner la tête à celle de Gisors? car le style est encore plus étonnant qu'il ne l'étoit, et la *mère des Anges*[1] me fait espérer des vers pour *notre monarque*. C'est le plus simple des noms qu'elle lui donne. Il se porte à merveille, *notre monarque*, et son âme va mieux que jamais; avec cela, tout est bon. Adieu, madame; ne me soupçonnez jamais de vous manquer; priez Dieu pour moi et pour Saint-Cyr, et croyez que personne au monde ne désire plus que moi que vous soyez heureuse dans le ciel et sur la terre.

LETTRE CCCLVI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[2].

A Meudon, ce 29 août 1695.

M. et madame de Montchevreuil ne sont pas ponctuels[3]. Je pencherois plus à M. Tiberge, s'il n'y a rien dans ce choix qui vous soit désagréable.

La lettre que j'ai écrite à Rome est partie dès le

1. Religieuse de Gisors qui était un objet de raillerie à cause de l'enflure de son langage.

2. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

3. Comme intermédiaires de la correspondance de madame de Maintenon et de M. de Noailles.

[redacted]

lendemain que vous m'eûtes ordonné de l'écrire : j'en ai chargé M. Bontemps.

Il y auroit eu de l'affectation à ne pas prendre M. de Rheims et M. de Meaux dans la conjoncture présente[1]. J'oubliai, monsieur, de vous dire que le roi m'avoit dit que M. de Noyon pressoit fort pour donner l'évêché de Châlons à M. l'abbé de Tonnerre, afin qu'on vît trois pairs du même nom[2]. Je priai le roi de préférer un bon choix à cette symétrie.

Il n'est plus nécessaire, monsieur, que vous signiez, ni que vous finissiez vos lettres par aucun compliment ; j'aimerois mieux votre bénédiction. Vous n'aurez aucune brebis ni si zélée, ni si soumise, ni si attachée, ni si respectueuse que moi ; je ne vous le dirai plus.

Selon ce qu'on a vu aujourd'hui par l'état des armées, il pourroit bien y avoir une grande action cette nuit ; vous en connoissez la conséquence.

APPENDICE A LA LETTRE CCCLVI.

Les dernières lignes de la lettre précédente sont relatives aux opérations militaires qui amenèrent la reprise de Namur par le prince d'Orange, opérations rendues fameuses par le rôle odieux que les *Mémoires de Saint-Simon* y font jouer au duc du Maine.

Le 4 juillet, le prince d'Orange était venu assiéger

1. Pour le sacre du nouvel archevêque.

2. M. de Clermont-Tonnerre (Voir le portrait qu'en fait Saint-Simon, t. I, p. 153). L'abbé de Tonnerre était son neveu, et son frère était évêque de Laon. Noyon, Laon et Châlons étaient des comtés-pairies ecclésiastiques. On verra que M. de Clermont-Tonnerre n'eut pas Châlons pour son neveu, mais qu'il réussit pourtant plus tard à avoir trois pairs ecclésiastiques du même nom.

Namur avec 70,000 hommes; le prince de Vaudemont, avec 30,000 autres, couvrait le siége; Boufflers, avec 15,000 hommes, défendait la place; Villeroy, avec 80,000, avait l'ordre de la délivrer. Celui-ci, qui aurait pu écraser Vaudemont, le 14 juillet, en manqua l'occasion et le laissa échapper. Saint-Simon prétend que ce fut par la faute du duc du Maine, qui commandait l'aile gauche et qui reçut vainement par cinq ou six fois l'ordre d'attaquer. « M. du Maine, dit-il, voulut d'abord reconnaître, puis se confesser, après mettre son aile en ordre, qui y était depuis longtemps... Montrevel, lieutenant général le plus ancien, pressa M. du Maine, lui montra l'instance des ordres réitérés qu'il recevait... il se jeta à ses mains; il ne put retenir ses larmes... tout fut inutile... Ce récit a été répété par tous les historiens, et le *pauvre gambillard*, dont nous avons vu la brillante conduite à Fleurus (voir tom. III, p. 134), est allé à la postérité avec la plus complète renommée de *lâcheté*. » C'est une calomnie. Les autres mémoires du temps, principalement ceux de Saint-Hilaire, témoin oculaire et parfaitement informé, témoignent que ce fut au contraire le duc du Maine qui avertit le maréchal de Villeroy de la position aventurée de l'ennemi et qui le pressa d'attaquer, que celui-ci refusa obstinément d'en donner l'ordre : « Son incrédulité nous fait manquer un beau coup, » dit le duc du Maine. (Voir l'ouvrage : *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*, par M. Chéruel, p. 623.) Par suite de cette grosse faute, la ville de Namur capitula le 4 août. Mais le château tenait encore, et le roi ordonna à Villeroy d'être moins circonspect et de livrer bataille pour le délivrer. Tout le destin de la guerre en dépendait. Villeroy trouva l'ennemi dans une position si formidable qu'il n'osa l'attaquer; mais le roi et la cour s'attendaient à « une grande action, » comme le dit madame de Maintenon, et ils furent dans l'anxiété pendant plusieurs jours. Dangeau dit, à la date du samedi 27 : « On compte ici que l'action se passera lundi ou mardi, et on attend la nouvelle avec l'impatience que mérite le plus grand événement du monde; ce-

[redacted]

pendant le roi est dans une tranquillité parfaite, et il ne lui paroit pas la moindre agitation. » Le château de Namur capitula le 2 septembre.

LETTRE CCCLVII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Ce 9 septembre 1695.

Le roi ne m'a pas encore nommé l'abbé de Charost. Il seroit bon de s'informer à fond s'il est dans cette malheureuse doctrine; car il faut savoir à quoi s'en tenir soit pour l'occasion présente, soit pour les autres[2].

Rien n'est égal au *bon père*[3], mais, monsieur, Dieu instruit le roi malgré lui; et je vis hier des dispositions qui vous raviroient, si je pouvois vous les confier dans une lettre. Redoublez vos prières, monsieur; faites-en faire par vos bonnes âmes de Châlons; je n'eus jamais de si grandes espérances que celles que j'ai depuis hier; et je n'ai pu vous les taire.

On[4] est bien content de votre dernière conversation; et *on* ne veut plus se mêler des affaires ecclésiastiques que pour vous aider à soutenir le bien.

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. La duchesse de Charost, fille de Fouquet, était l'une des amies de madame Guyon, et l'abbé de Charost, l'un de ses adhérents. Nous avons dit que madame Guyon avait marié sa fille au comte de Vaux, frère de la duchesse de Charost.

3. Le père de La Chaise; c'est le nom que lui donnait ordinairement et par dérision madame de Maintenon.

4. *On*, c'est-à-dire *le roi*.

[redacted]

Namur avec 70,000 hommes; le prince de Vaudemont, avec 30,000 autres, couvrait le siége; Boufflers, avec 15,000 hommes, défendait la place; Villeroy, avec 80,000, avait l'ordre de la délivrer. Celui-ci, qui aurait pu écraser Vaudemont, le 14 juillet, en manqua l'occasion et le laissa échapper. Saint-Simon prétend que ce fut par la faute du duc du Maine, qui commandait l'aile gauche et qui reçut vainement par cinq ou six fois l'ordre d'attaquer. « M. du Maine, dit-il, voulut d'abord reconnaître, puis se confesser, après mettre son aile en ordre, qui y était depuis longtemps... Montrevel, lieutenant général le plus ancien, pressa M. du Maine, lui montra l'instance des ordres réitérés qu'il recevait... il se jeta à ses mains; il ne put retenir ses larmes... tout fut inutile... Ce récit a été répété par tous les historiens, et le *pauvre gambillard*, dont nous avons vu la brillante conduite à Fleurus (voir tom. III, p. 134), est allé à la postérité avec la plus complète renommée de *lâcheté*. » C'est une calomnie. Les autres mémoires du temps, principalement ceux de Saint-Hilaire, témoin oculaire et parfaitement informé, témoignent que ce fut au contraire le duc du Maine qui avertit le maréchal de Villeroy de la position aventurée de l'ennemi et qui le pressa d'attaquer, que celui-ci refusa obstinément d'en donner l'ordre : « Son incrédulité nous fait manquer un beau coup, » dit le duc du Maine. (Voir l'ouvrage : *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*, par M. Chéruel, p. 623.) Par suite de cette grosse faute, la ville de Namur capitula le 4 août. Mais le château tenait encore, et le roi ordonna à Villeroy d'être moins circonspect et de livrer bataille pour le délivrer. Tout le destin de la guerre en dépendait. Villeroy trouva l'ennemi dans une position si formidable qu'il n'osa l'attaquer; mais le roi et la cour s'attendaient à « une grande action, » comme le dit madame de Maintenon, et ils furent dans l'anxiété pendant plusieurs jours. Dangeau dit, à la date du samedi 27 : « On compte ici que l'action se passera lundi ou mardi, et on attend la nouvelle avec l'impatience que mérite le plus grand événement du monde; ce-

[redacted]

pendant le roi est dans une tranquillité parfaite, et il ne lui paroit pas la moindre agitation. » Le château de Namur capitula le 2 septembre.

LETTRE CCCLVII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Ce 9 septembre 1695.

Le roi ne m'a pas encore nommé l'abbé de Charost. Il seroit bon de s'informer à fond s'il est dans cette malheureuse doctrine; car il faut savoir à quoi s'en tenir soit pour l'occasion présente, soit pour les autres[2].

Rien n'est égal au *bon père*[3], mais, monsieur, Dieu instruit le roi malgré lui; et je vis hier des dispositions qui vous raviroient, si je pouvois vous les confier dans une lettre. Redoublez vos prières, monsieur; faites-en faire par vos bonnes âmes de Châlons; je n'eus jamais de si grandes espérances que celles que j'ai depuis hier; et je n'ai pu vous les taire.

On[4] est bien content de votre dernière conversation; et *on* ne veut plus se mêler des affaires ecclésiastiques que pour vous aider à soutenir le bien.

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. La duchesse de Charost, fille de Fouquet, était l'une des amies de madame Guyon, et l'abbé de Charost, l'un de ses adhérents. Nous avons dit que madame Guyon avait marié sa fille au comte de Vaux, frère de la duchesse de Charost.

3. Le père de La Chaise; c'est le nom que lui donnait ordinairement et par dérision madame de Maintenon.

4. *On*, c'est-à-dire *le roi*.

Namur avec 70,000 hommes; le prince de Vaudemont, avec 30,000 autres, couvrait le siége; Boufflers, avec 15,000 hommes, défendait la place; Villeroy, avec 80,000, avait l'ordre de la délivrer. Celui-ci, qui aurait pu écraser Vaudemont, le 14 juillet, en manqua l'occasion et le laissa échapper. Saint-Simon prétend que ce fut par la faute du duc du Maine, qui commandait l'aile gauche et qui reçut vainement par cinq ou six fois l'ordre d'attaquer. « M. du Maine, dit-il, voulut d'abord reconnaître, puis se confesser, après mettre son aile en ordre, qui y était depuis longtemps... Montrevel, lieutenant général le plus ancien, pressa M. du Maine, lui montra l'instance des ordres réitérés qu'il recevait... il se jeta à ses mains; il ne put retenir ses larmes... tout fut inutile... Ce récit a été répété par tous les historiens, et le *pauvre gambillard*, dont nous avons vu la brillante conduite à Fleurus (voir tom. III, p. 134), est allé à la postérité avec la plus complète renommée de *lâcheté*. » C'est une calomnie. Les autres mémoires du temps, principalement ceux de Saint-Hilaire, témoin oculaire et parfaitement informé, témoignent que ce fut au contraire le duc du Maine qui avertit le maréchal de Villeroy de la position aventurée de l'ennemi et qui le pressa d'attaquer, que celui-ci refusa obstinément d'en donner l'ordre : « Son incrédulité nous fait manquer un beau coup, » dit le duc du Maine. (Voir l'ouvrage : *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*, par M. Chéruel, p. 623.) Par suite de cette grosse faute, la ville de Namur capitula le 4 août. Mais le château tenait encore, et le roi ordonna à Villeroy d'être moins circonspect et de livrer bataille pour le délivrer. Tout le destin de la guerre en dépendait. Villeroy trouva l'ennemi dans une position si formidable qu'il n'osa l'attaquer; mais le roi et la cour s'attendaient à « une grande action, » comme le dit madame de Maintenon, et ils furent dans l'anxiété pendant plusieurs jours. Dangeau dit, à la date du samedi 27 : « On compte ici que l'action se passera lundi ou mardi, et on attend la nouvelle avec l'impatience que mérite le plus grand événement du monde; ce-

[redacted]

pendant le roi est dans une tranquillité parfaite, et il ne lui paroit pas la moindre agitation. » Le château de Namur capitula le 2 septembre.

LETTRE CCCLVII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Ce 9 septembre 1695.

Le roi ne m'a pas encore nommé l'abbé de Charost. Il seroit bon de s'informer à fond s'il est dans cette malheureuse doctrine; car il faut savoir à quoi s'en tenir soit pour l'occasion présente, soit pour les autres[2].

Rien n'est égal au *bon père*[3], mais, monsieur, Dieu instruit le roi malgré lui; et je vis hier des dispositions qui vous raviroient, si je pouvois vous les confier dans une lettre. Redoublez vos prières, monsieur; faites-en faire par vos bonnes âmes de Châlons; je n'eus jamais de si grandes espérances que celles que j'ai depuis hier; et je n'ai pu vous les taire.

On[4] est bien content de votre dernière conversation; et *on* ne veut plus se mêler des affaires ecclésiastiques que pour vous aider à soutenir le bien.

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. La duchesse de Charost, fille de Fouquet, était l'une des amies de madame Guyon, et l'abbé de Charost, l'un de ses adhérents. Nous avons dit que madame Guyon avait marié sa fille au comte de Vaux, frère de la duchesse de Charost.

3. Le père de La Chaise; c'est le nom que lui donnait ordinairement et par dérision madame de Maintenon.

4. *On*, c'est-à-dire *le roi*.

[redacted]

Namur avec 70,000 hommes; le prince de Vaudemont, avec 30,000 autres, couvrait le siége; Boufflers, avec 15,000 hommes, défendait la place; Villeroy, avec 80,000, avait l'ordre de la délivrer. Celui-ci, qui aurait pu écraser Vaudemont, le 14 juillet, en manqua l'occasion et le laissa échapper. Saint-Simon prétend que ce fut par la faute du duc du Maine, qui commandait l'aile gauche et qui reçut vainement par cinq ou six fois l'ordre d'attaquer. « M. du Maine, dit-il, voulut d'abord reconnaître, puis se confesser, après mettre son aile en ordre, qui y était depuis longtemps... Montrevel, lieutenant général le plus ancien, pressa M. du Maine, lui montra l'instance des ordres réitérés qu'il recevait... il se jeta à ses mains; il ne put retenir ses larmes... tout fut inutile... Ce récit a été répété par tous les historiens, et le *pauvre gambillard*, dont nous avons vu la brillante conduite à Fleurus (voir tom. III, p. 134), est allé à la postérité avec la plus complète renommée de *lâcheté*. » C'est une calomnie. Les autres mémoires du temps, principalement ceux de Saint-Hilaire, témoin oculaire et parfaitement informé, témoignent que ce fut au contraire le duc du Maine qui avertit le maréchal de Villeroy de la position aventurée de l'ennemi et qui le pressa d'attaquer, que celui-ci refusa obstinément d'en donner l'ordre : « Son incrédulité nous fait manquer un beau coup, » dit le duc du Maine. (Voir l'ouvrage : *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*, par M. Chéruel, p. 623.) Par suite de cette grosse faute, la ville de Namur capitula le 4 août. Mais le château tenait encore, et le roi ordonna à Villeroy d'être moins circonspect et de livrer bataille pour le délivrer. Tout le destin de la guerre en dépendait. Villeroy trouva l'ennemi dans une position si formidable qu'il n'osa l'attaquer; mais le roi et la cour s'attendaient à « une grande action, » comme le dit madame de Maintenon, et ils furent dans l'anxiété pendant plusieurs jours. Dangeau dit, à la date du samedi 27 : « On compte ici que l'action se passera lundi ou mardi, et on attend la nouvelle avec l'impatience que mérite le plus grand événement du monde; ce-

[redacted]

pendant le roi est dans une tranquillité parfaite, et il ne lui paroit pas la moindre agitation. » Le château de Namur capitula le 2 septembre.

LETTRE CCCLVII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Ce 9 septembre 1695.

Le roi ne m'a pas encore nommé l'abbé de Charost. Il seroit bon de s'informer à fond s'il est dans cette malheureuse doctrine; car il faut savoir à quoi s'en tenir soit pour l'occasion présente, soit pour les autres[2].

Rien n'est égal au *bon père* [3], mais, monsieur, Dieu instruit le roi malgré lui; et je vis hier des dispositions qui vous raviroient, si je pouvois vous les confier dans une lettre. Redoublez vos prières, monsieur; faites-en faire par vos bonnes âmes de Châlons; je n'eus jamais de si grandes espérances que celles que j'ai depuis hier; et je n'ai pu vous les taire.

On [1] est bien content de votre dernière conversation; et *on* ne veut plus se mêler des affaires ecclésiastiques que pour vous aider à soutenir le bien.

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. La duchesse de Charost, fille de Fouquet, était l'une des amies de madame Guyon, et l'abbé de Charost, l'un de ses adhérents. Nous avons dit que madame Guyon avait marié sa fille au comte de Vaux, frère de la duchesse de Charost.

3. Le père de La Chaise; c'est le nom que lui donnait ordinairement et par dérision madame de Maintenon.

4. *On*, c'est-à-dire *le roi*.

[redacted]

Comment faut-il que je fasse, monsieur, à l'égard de ceux qui s'adressent à moi, comme par exemple les capucines de Paris, qui me prient de parler au roi sur quelque chose qui les regarde? Il me répond avec raison que ce n'est pas à lui à y entrer. Faut-il que je vous renvoie ces placets, quand vous serez archevêque de Paris? Instruisez-moi une fois pour toutes, s'il vous plaît.

LETTRE CCCLVIII

A M. LE MARÉCHAL DE NOAILLES[1].

Dimanche, 12 septembre 1695.

On m'avoit appris l'emportement de Madame[2] sur les évêques dévots, et effectivement, c'est un grand abus de mettre dans de pareilles places des gens qui croient en Dieu. Mais, mon cher duc, nous sommes tombés dans cet inconvénient, et il faut prendre patience. Comptez donc que notre cher pasteur sera blâmé, quoi qu'il fasse. S'il attaque les spectacles, tous ceux qui les aiment se déchaîneront; s'il ne les attaque pas, tous les dévots en seront scandalisés, et quoi qu'il puisse faire, il ne parviendra pas à contenter tout le monde. Il contentera Dieu, et sa conscience lui rendra témoignage. Il fera mille biens

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

2. Madame, comme on peut le voir dans sa correspondance, s'était faite catholique pour épouser le duc d'Orléans. Elle était restée luthérienne dans le cœur et même à peu près incrédule. (Voir les *Lettres nouvelles de la princesse Palatine*, publiées par M. Rolland, p. 143, 165, etc.)

[redacted]

par son exemple, il évitera mille maux par son ombre seule; tout ce qui est à Dieu se joindra à lui, et ce petit nombre fera sa couronne et sa joie.

Il me paroît que vous vous fortifiez... (*fragment déchiré*). M. Brisacier m'avoit conté ce qu'on avoit dit sur le chapitre de Notre-Dame; tout cela n'est rien; il n'y a qu'à bien faire et à laisser dire. Je crois que notre archevêque tiendra ferme sur les règles de l'Église... (*fragment déchiré*).

Je ne doute pas que tout le quiétisme ne tombe sur M. de Paris; il s'est déclaré contre avant d'être en place, et il ne le favorisera pas étant dans celle qui doit donner l'exemple aux autres. Je sais qu'on a dit qu'il ne se mêlera que de son diocèse; ce seroit bien assez, mais vous verrez croître tous les jours la confiance du roi pour lui.

Je ne doute pas que l'archevêché[1] ne soit rétabli et entretenu modestement, et que Conflans[2] ne se trouve un peu négligé; tout sera, s'il plaît à Dieu, en place.

Je sors aussi d'une violente migraine; mais quand quelque chose me fâche, je rappelle dans ma mémoire que M. l'évêque de Châlons est archevêque de Paris[3].

Je tire un bon augure de ce que vous ne me dites

1. Le palais de l'archevêché, qui était contigu à l'église Notre-Dame.

2. Maison de campagne des archevêques de Paris, et où M. de Harlay faisait ordinairement son séjour.

3. On voit que madame de Maintenon sort de sa froideur ordinaire et qu'elle est dans l'enthousiasme.

[redacted]

rien de la duchesse de Guiche[1]. Je prie Dieu de la guérir parfaitement de tous ses maux. Adieu, mon cher duc.

LETTRE CCLIX

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[2].

28 septembre 1695.

Je prie Dieu, monseigneur, de vous bien inspirer : de quel côté que vous tourniez, vous serez blâmé.

Le quiétisme fait plus de bruit que je ne pensois; et bien des gens à la cour en sont plus effrayés que ne l'a été M. de Chartres.

Je n'aime guère à me mêler des affaires des autres et je ne connois personne de la congrégation de Saint-Maur.

Tous les jours me sont égaux, monseigneur, pour avoir l'honneur de vous voir, car si vous ne me trouvez pas à Versailles, vous viendrez à Saint-Cyr. Le roi prend médecine lundi; vous me trouverez sûrement mercredi; mais il est très-vrai que tous les jours seront bons.

J'ai eu ce matin une grande conversation avec le père de La Chaise sur l'amour de Dieu. Il veut que la satire de Despréaux soit donnée au public[3].

1. Fille aînée du maréchal de Noailles.

2. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

3. Ce n'est point une satire, mais une épître que Boileau a faite *sur l'amour de Dieu*. Voici ce qu'il dit dans la préface de cette épître : « Ce saint archevêque, dans le diocèse duquel j'ai le bonheur de me trouver, ce grand prélat, dis-je, aussi éminent

[redacted]

LETTRE CCCLX

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Dimanche, septembre 1695.

Je suis si enrhumée que je ne puis aller à Saint-Cyr. Venez à Versailles le plus matin que vous pourrez. Je dirai que je vous en ai prié pour vous lire tout ce qui se passe sur madame Guyon et pour vous presser de conclure. Je vous réponds avec une grande précipitation attendant le roi d'un moment à l'autre.

LETTRE CCCLXI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[2].

Ce 1er octobre 1695.

Vos bulles sont en chemin, et le pape a donné toutes les marques possibles de l'approbation du choix que le roi a fait. Je suis persuadée que le ciel en est de même. Pour moi, je suis ravie de voir cette affaire consommée, et d'être la brebis d'un tel pas-

en doctrine et en vertu qu'en dignité et en naissance, que le plus grand roi de l'univers, par un choix visiblement inspiré du ciel, a donné à la ville capitale de son royaume, pour assurer l'innocence et détruire l'erreur, monseigneur l'archevêque de Paris, en un mot, a daigné examiner soigneusement mon épître et a eu même la bonté de me donner sur plus d'un endroit des conseils que j'ai suivis, et m'a enfin accordé son approbation, avec des éloges dont je suis également ravi et confus. »

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

2. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

[redacted]

LETTRE CCCLXIV

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Fontainebleau, 12 octobre 1695.

J'ai travaillé aujourd'hui avec M. de Chamillart pour les affaires de Saint-Cyr; et entre autres il a été question des taxes du clergé qui sont, à ce qu'il prétend, exorbitantes à proportion du revenu de l'abbaye de Saint-Denis[2]; sur cela, il a dit que l'archevêché de Paris n'avoit jamais porté ce qu'il devroit porter. Je lui ai demandé s'il en seroit toujours de même; il m'a répondu que oui, à moins que le nouvel archevêque ne voulût se faire justice. J'ai cru, monseigneur, devoir vous donner cet avis comme je ferai sur tout ce qui me reviendra; vous en ferez tant et si bon usage qu'il vous plaira, et ne m'en ferez pas réponse qu'en cas de nécessité.

Le père de La Chaise a dit au roi dans le commencement que nous avons été ici, que je disois tout au curé de Versailles[3], qui de son côté redit beaucoup de choses à M. Boileau[4]. Une des choses que j'ai dites, c'est que je vous ai fait archevêque de Paris,

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. La manse abbatiale de Saint-Denis faisait partie de la dotation de la maison de Saint-Cyr.

3. M. Hébert, depuis évêque d'Agen.

4. Secrétaire de l'archevêque de Paris. « C'étoit une belle plume, dit l'abbé Legendre (*Mémoires*, p. 117); c'est lui qui, pendant sept ans, a été le fabricateur des mandements, lettres, ordonnances et autres pièces qui ont passé sous le nom de M. de Noailles. »

[redacted]

et plusieurs autres aussi fausses; mais ce que je dois vous répéter, monseigneur, c'est qu'il y a déjà longtemps que M. l'archevêque de Cambrai m'avertit que le curé rapportoit tout ce que je lui disois; ainsi il y auroit de ma faute à m'y exposer. Je crois qu'il est bon que vous en soyez averti.

Je dînai il y a quelques jours chez M. de Pontchartrain; il fit beaucoup de railleries assez aigres sur le *monseigneur*, que les évêques se donnent, et dit que saint Ambroise, et saint Augustin ne s'en étoient jamais servi [1].

Madame de Pontchartrain, à qui je fais la guerre sur le jansénisme, dit qu'on verroit comme vous en useriez avec son confesseur, et qu'elle jugeroit par là du goût que vous auriez pour les honnêtes gens; elle affecte fort de dire qu'elle n'a point d'autres sentiments que ceux du père de La Tour [2]; s'il n'est pas janséniste, il doit s'en expliquer; car on veut le confondre avec eux.

Je voulois attendre à vous dire ce que je vous écris; mais il reviendra autre chose, et ce qu'a dit M. de Chamillart m'a déterminée. Je veillerai pour vous sur tout, monseigneur, et vous saurez bien distinguer ce qui mérite de l'attention ou non.

Je ne doute pas que nous ne vous trouvions tout établi à Paris. Je prie Dieu souvent pour qu'il vous

1. La Beaumelle ajoute : « Voyez si dans tous les temps les Pères de l'Église ne sont pas bons à suivre. »

2. Oratorien célèbre et qui était, en effet, suspect de jansénisme. Nous verrons qu'il était alors le directeur de madame de Caylus. (Voir *Saint-Simon*, t. VIII, p. 106.)

[redacted]

y soutienne; et j'entretiens quelquefois le roi de tout ce qui va s'élever contre vous; il me paroît bien disposé à vous aider[1].

LETTRE CCCLXV

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[2].

14 octobre 1695.

Le roi me dit à peu près, monseigneur, ce qui s'étoit passé entre vous et qu'il ne vous pressoit point pour déterminer le confesseur[3]. Cela étant, vous pouvez ne venir à Versailles qu'à votre commodité. Je crois qu'il suffiroit de lui écrire l'élection du général de l'Oratoire et qu'en tout, monseigneur, vous devez vous mettre dans une grande liberté soit pour venir rarement dans des temps, fréquemment dans les autres, et pour écrire quand vous voudrez et par qui vous voudrez. Je ne doute pas, monseigneur, que votre censure ne fâche les deux partis. C'est la destinée de ceux qui vont droit.

M. de Pontchartrain rapporta mercredi dernier l'affaire du sieur Davant[4]; le roi lui dit de vous re-

1. La Beaumelle ajoute ici une longue liste de chiffres dont madame de Maintenon, d'après lui, propose à l'archevêque de se servir pour sa correspondance. Il n'y en a pas un mot dans l'autographe.

2. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

3. Il s'agissait de donner un confesseur au duc de Bourgogne.

4. Il est question d'un sieur Davant dans une lettre du 29 août 1697; mais je n'ai pu accorder ce que dit madame de Maintenon dans cette lettre avec ce qu'elle dit dans la lettre du 14 octobre 1695.

[redacted]

mettre tous les écrits et de ne rien faire là-dessus que par vous. M. de la Reynie voudroit tout lire et même composer un livre pour prouver la folie de ces opinions.

Pourquoi, monseigneur, refusez-vous à l'abbé Testu de l'employer, et de commencer par de petites commissions pour avancer plus ou moins selon qu'il s'en acquitteroit? Il est plein de bonnes maximes et je lui dois ce témoignage que dans les temps de sa vie où il étoit le plus dissipé, et noyé dans le commerce des dames, je l'ai toujours vu droit, sincère, et même sévère sur la religion[1]. Je ne suis chargée de rien, c'est une pure question que je vous fais par la liberté que vous me donnez et dont je ne veux jamais abuser.

M. le curé m'a parlé du père Émerique[2]; je ne manquerai pas de dire ce qu'il en pense.

LETTRE CCCLXVI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[3].

Ce 19 octobre 1695.

J'eus l'honneur de vous écrire hier avec tant de précipitation que j'oubliai ce que j'avois à vous dire de plus pressé. On m'a proposé de nommer pour l'évêché de Montpellier M. de Beaufort qui est au-

1. Voir t. I, p. 134.
2. Pour confesseur du duc de Bourgogne.
3. *Autographe* du cabinet de M. Cambacérès.

[redacted]

près de vous[1]. Je n'ai pas cru, monseigneur, que je le dusse faire sans savoir ce qui vous convient.

Par ce qu'il m'est revenu, je crains que ce mariage que j'approuvois tant ne puisse se faire. Je n'avois pas bien compris l'affaire de Saint-Malo.

LETTRE CCCLXVII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[2].

Ce 22 octobre 1695.

Ce n'est pas le père de La Tour qui est confesseur de la dame dont je vous ai écrit[3] : c'est un M. Ameline qui est je ne sais quoi à Notre-Dame[4]. Mais je vous ai mandé, monseigneur, qu'elle s'autorisoit fort du père de La Tour et soutenoit que lui, elle et son confesseur pensent les mêmes choses.

M. l'archevêque de Cambrai a fait un merveilleux sermon, le jour de Saint-François, dans lequel il marque fort le dessein qu'il avoit de faire son devoir conjointement avec tous les gens de bien; qu'il convioit tous les religieux sans aucune exception, sans distinction; que tout lui seroit également bon pourvu qu'on voulût aller au bien. C'est M. le duc de Beauvilliers qui me l'a ainsi rapporté en le louant fort de ce qu'il n'a pas voulu prêcher plus tôt que le jour qu'on a accoutumé de le faire, ne voulant rien inno-

1. Au dire de l'abbé Legendre, c'était le confesseur de l'archevêque de Paris.
2. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.
3. Voir plus haut, p. 27.
4. Il était archidiacre.

[redacted]

ver. J'ai une grande envie, monseigneur, d'avoir l'honneur de vous voir.

LETTRE CCCLXVIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

22 octobre 1695.

Le père de La Chaise a porté au roi un testament de M. Arnauld[2] qui court en manuscrit et qu'il prétend être fort mauvais et réveiller les questions de jansénisme. Il propose au roi de le faire examiner et condamner par la Sorbonne ou de tâcher de le supprimer sans bruit. Je suis, monseigneur, toujours la même pour vous.

Je reçois dans ce moment, monseigneur, votre lettre du 11 de ce mois. Je suis ravie de vos réponses, parce qu'elles m'instruisent; cependant je ne voudrois point prendre votre temps ni que vous crussiez devoir répondre à tous les avis que je vous donnerai. Usez-en, monseigneur, dans une entière liberté avec moi et laissez tomber tout quand il n'y aura pas d'utilité à me tenir informée. Je crois que vous voyez mes intentions qui vont à m'unir à vous pour le bien que je pourrai faire dans la place où Dieu m'a mise. Quant au *monseigneur* que je vous donne, je ne crois pas que toute votre humilité veuille

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. Antoine Arnauld, le grand Arnauld, le patriarche du jansénisme. Il était mort l'année précédente à Bruxelles.

[redacted]

exiger de moi que je vous respecte moins que votre prédécesseur à qui j'ai toujours écrit de même. Je vous donnerai à Saint-Cyr ce que vous voulez bien avoir de commun avec moi, et nous ne nous en servirons que rarement.

LETTRE CCCLIX

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

A Marly, le 2 de novembre 1695.

Le roi m'ordonne de vous dire, monseigneur, qu'il juge à propos de vous voir avant que vous preniez possession, et que vous pouvez venir à son lever le jour qu'il vous plaira. J'espère si je suis ici ce jour-là que vous viendrez à ma chambre, car il faut accoutumer le monde au commerce dont vous voulez bien m'honorer[2].

LETTRE CCCLXX

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[3].

A Marly, ce 6 novembre 1695.

Le roi me demanda hier si vous ne seriez pas toujours en habit long; et sur ce que je lui dis que tous

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.
2. La Beaumelle invente et ajoute tout ceci : « Le bon père m'a poussée à bout et bientôt je serai aussi janséniste, moi. Je crains que bien des gens n'aient été poursuivies pour un crime dont ceux qui les accusoient ne les croyoient pas coupables. »
3. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

[redacted]

vos confrères en seroient bien fâchés, il me répondit que vous étiez le seul qui fussiez dans votre diocèse et qu'ainsi ce n'est point une conséquence pour eux.

Quand viendrez-vous, monseigneur, prendre le *pallium?* [1] M. l'évêque de Chartres est à Saint-Cyr et sera, je crois, mardi à Paris, mais vous m'avez offert de faire cette cérémonie chez nous.

On m'écrit souvent pour le retour du père de Sainte-Marthe; dois-je me mêler de cette affaire?

Je compte que madame la duchesse de Noailles sera samedi dans ma chambre de Versailles avant cinq heures pour y attendre le roi.

LETTRE CCCLXXI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS [2].

A Marly, ce 8 novembre 1695.

Je suis ravie, monseigneur, de ce que vous prendrez possession jeudi. Je joindrai mes prières aux vôtres pour que Dieu donne sa bénédiction à tout ce que vous allez faire. Je suis du reste fort contente de mes dispositions pour mon pasteur.

Le roi saura que le chapitre de Notre-Dame est content de vous, et qu'il ne s'en est jamais plaint.

Vous prendrez tel jour qu'il vous plaira avec M. de Chartres pour le *pallium*. Je vous prie seulement que j'en sois avertie de bonne heure afin d'aller à Saint-Cyr pour avoir l'honneur de vous voir.

1. Ornement que le pape envoie aux archevêques.
2. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

[redacted]

Je serois bien fâchée que madame la duchesse de Noailles ne pût venir à Versailles samedi, puisque ce seroit sa santé qui l'en empêcheroit.

Il n'est pas possible, monseigneur, que le père de La Chaise manque à vous rendre ses respects; s'il ne le fait pas, je croirai fort bon de lui rendre les vôtres. Accoutumez-vous, monseigneur, à faire une lettre à part de ce que vous voulez que je montre au roi : il n'y faut rien mêler qui marque notre grand commerce, mais seulement que vous me chargez de vos commissions, puisque je l'ai bien voulu.

LETTRE CCCLXXII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

15 novembre 1695.

Ne me rendez point raison, monseigneur, du papier que je vous ai envoyé à moins qu'il n'y eût quelque chose à faire ou à dire au roi. Souvenez-vous, s'il vous plaît, que vous m'avez promis de ne m'écrire que pour le nécessaire; votre temps est précieux.

Je me sais bien mauvais gré d'avoir oublié de vous recommander un prêtre de Saint-Germain nommé M. Michel. Il étoit vicaire, il s'est brouillé avec le curé et il n'est plus rien. Il est homme intelligent, actif, laborieux, capable, et c'est lui qui s'est toujours mêlé des charités de ce lieu-là tant pour les Français que pour les Anglais. La reine d'Angleterre

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

[redacted]

doit vous en parler, et vous lui feriez un extrême plaisir, monseigneur, si vous pouviez le placer. Elle croit lui être obligée et ne peut le récompenser : jugez de ce que son cœur doit souffrir. On m'a encore priée de vous recommander M. Varet, vicaire de Saint-Eustache ; depuis longtemps il a servi plusieurs de mes proches dans leur conversion. Ce sont eux qui me pressent de lui rendre de bons offices auprès de vous.

Vous n'en êtes pas encore quitte, monseigneur, car on veut croire que j'ai du crédit à l'archevêché. La comtesse de Mailly veut que je vous présente le sieur Lallemant, receveur général de la généralité de Soissons. Il veut être votre fermier et, en vérité, je ne veux point qu'il le soit, et je me contente de vous le présenter, et de vous prier de lui dire que je vous ai parlé en sa faveur.

Voilà toutes mes affaires : voici les vôtres. Défiez-vous, monseigneur, de tout le monde et particulièrement de M. le premier président qui est un ravaudeur[1]. Il est venu parler au roi sur vous, sur la conduite que vous devez tenir en tout, et particulièrement sur le service de feu M. l'archevêque. Comptez, monseigneur, que presque tous les hommes noient leurs parents et leurs amis pour dire un mot de plus au roi et pour lui montrer qu'ils lui sacrifient tout. Ce pays-ci est effroyable, il n'y a pas de tête qui n'y tourne. Je ne vous raconte point ce

1. Un diseur de riens, un *cancanier*. C'est M. de Harlay que madame de Maintenon qualifie ainsi ; elle lui écrit pourtant des lettres de recommandations bien polies et presque affectueuses.

[redacted]

que le premier président a dit[1] parce que cela ne change rien à votre projet et qu'il convient que vous ne devez pas officier au service de feu M. l'archevêque. Il a fort recommandé au roi de ne pas dire un mot de tout ce qu'il lui disoit. Jugez par ce soin s'il ne se doute pas lui-même qu'il n'a fait pas son devoir[2].

Le roi de son côté m'a imposé un entier secret que je confie à mon évêque, parce que je le crois nécessaire[3]; mais souvenez-vous que ma confiance n'est que pour vous seul, et que si je pouvois croire que votre famille le sût, je serois plus circonspecte. Il y aura bien des choses que je consentirai à leur dire, et je suis rien moins que mystérieuse, mais le personnage que je veux faire avec vous doit être ignoré de tout le monde, excepté de M. de Chartres pour qui je n'ai point de secret. Rassurez-moi là-dessus, je vous en conjure, et pardonnez-moi la liberté avec laquelle je vous parle.

On parla encore hier de M. l'abbé de Noailles[4] et

1. Sur le service du défunt archevêque.

2. A la place de cette phrase La Beaumelle met ceci, qu'il invente : « Le roi lui a répondu : Pourquoi ce silence si vous ne faites que votre devoir ! »

3. Tout cela est étrange, et madame de Maintenon a *raison* de dire : « Ce pays-ci est effroyable : il n'y a pas de *tête qui* n'y tourne. » Le premier président vient faire des *cancans* au roi contre l'archevêque en présence de madame de Maintenon, et il recommande à ce prince de n'en pas dire un mot; le roi impose là-dessus un entier secret à madame de Maintenon, et celle-ci se hâte de le confier à son évêque, « parce qu'elle le croit nécessaire. »

4. Frère de l'archevêque de Paris; il s'agissait de le nommer à l'évêché de Châlons.

[redacted]

de sa jeunesse, sans rien conclure et sans m'en nommer d'autres.

M. le duc de Beauvilliers me conta hier votre conversation. Je crois que cet homme-là est bien droit.

Je vis aussi M. l'archevêque de Cambrai qui m'assura fort de l'envie qu'il a d'être bien avec vous. Nous parlâmes de madame Guyon. Il ne change point là-dessus et je crois qu'il souffriroit le martyre plutôt de convenir qu'elle a tort.

Encore une fois, Monseigneur, défiez-vous de tout ce que vous estimez le plus. Je suis à la source, et c'est ce qui me fait voir trahisons sur trahisons. Mon naturel ne me porte point à la défiance; j'aurois vécu longtemps sans croire les hommes aussi mauvais qu'on le dit; mais la cour change les meilleurs.

Vous avez trop de bonté de vous intéresser à mon confesseur; il est mieux. Nous ne dîmes rien de M. Ameline. Il faut pourtant que je sache à peu près ce que vous en pensez. Voilà un chiffre, si vous voulez vous en servir au besoin ; sinon, il n'y a qu'à le jeter au feu. J'en ai une copie.

LETTRE CCCLXXIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS [1].

15 novembre 1695.

J'ai rendu compte de ce que le nonce vous a dit et cette précaution étoit nécessaire : vous avez besoin

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

[redacted]

d'une grande retenue avec ces gens-là. J'ai parlé du ministre de la Haye, mais cela n'est rien. *On* est bien disposé pour vous, et j'espère que chaque jour augmentera l'estime et la confiance que je désire. C'est l'œuvre de Dieu : il la bénira.

J'avois oublié cet article dans ma grande lettre.

LETTRE CCCLXXIV

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS [1].

26 novembre 1695.

Le roi vient de me dire que M. de Niert [2] est sur vos louanges de ce que vous avez défendu à votre secrétaire de rien prendre pour les dispenses des bans, que vous avez ordonné qu'on s'adressât à vous-même, et que vous marqueriez ce qu'on donneroit, qui seroit porté aux hôpitaux. Il m'a paru que le roi l'approuvoit autant que Niert, mais qu'il croyoit que la taxe devoit être modique et au-dessous de ce qu'on donnoit au secrétaire. Voilà, monseigneur, de ces avis que je vous donnerai, afin que vous sachiez comment les choses sont prises ici, et sur lequel avis vous n'en changerez pas vos mesures, s'il vous plaît.

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. L'un des valets de chambre du roi.

[redacted]

LETTRE CCCLXXV

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

A une heure et demie, décembre 1695.

Je viens de voir M. le curé[2] qui a fort insisté pour faire l'abbé de Charost évêque. Je lui ai dit qu'il passoit pour être comme le reste de sa famille dans toutes les liaisons avec madame Guyon; il ne m'a pas paru que M. le curé compte cela pour grand'-chose, et voyant que je n'étois pas de même, il m'a dit qu'il faudroit le faire examiner par M. Tronson[3]. M. le curé m'a dit ensuite que M. le duc de Chevreuse étoit très-net sur toutes ces opinions-là et qu'on ne devoit pas en être en peine[4].

Je vous en prie, monsieur, de ne rien confier au père de La Chaise que vous ne veuilliez qui soit su du roi et de bien d'autres. Vous serez encore assez heureux, s'il ne redit que ce qui sera[5]. Sur M. l'abbé de Noailles, il n'y aura qu'à dire que vous ne le nommeriez pas, si vous en connoissiez un meilleur, et que vous le trouvez trop jeune pour le proposer à tout autre évêché que Châlons.

M. le curé m'a parlé fortement sur M. l'abbé de

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. Le curé de Versailles.
3. La Beaumelle ajoute : « Je n'ai rien répliqué : il s'est tu, et il a bien fait. »
4. La Beaumelle ajoute : « Il auroit mieux fait de se taire encore. »
5. On voit que madame de Maintenon, avec on pasteur, sort de sa réserve ordinaire.

[redacted]

Mailly et sur M. l'abbé de Vaubecour, mais moins que sur M. l'abbé de Charost. Ne me faites jamais de réponses par civilité.

LETTRE CCCLXXVI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Mardi, à sept heures du soir, décembre 1695.

Le roi m'ordonne, monseigneur, de vous mander que madame Guyon est arrêtée[2] et de savoir de vous ce que vous jugerez à propos de faire de cette femme, de ses amis, de ses papiers. Le roi sera encore ici tout le matin. Écrivez-lui, s'il vous plaît, tout droit.

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

2. Depuis que Bossuet et M. de Noailles avaient publié leurs ordonnances contre le quiétisme, madame Guyon s'était retirée à Meaux, dans le couvent de la Visitation, et elle y avait signé un acte de soumission par lequel elle s'engageait à ne plus écrire, ni dogmatiser, ni se mêler de la conduite des âmes. « Puis elle demanda à aller aux eaux, et Bossuet l'ayant accordé, elle s'en alla à Paris et s'y cacha dans une maison du faubourg Saint-Antoine, où elle n'étoit visible que pour ses intimes qui s'autorisoient de sa soumission pour continuer à prendre dans ses avis spirituels une entière confiance. Le roi fut averti de cette supercherie par Bossuet, et jugea qu'il ne falloit pas laisser en liberté une femme si dangereuse : il donna ordre de l'arrêter. » (*Mémoires de Languet de Gergy*, p. 38.) « Ce fut un coup de foudre, dit Saint-Simon, pour M. de Cambrai, pour ses amis et pour le petit troupeau qui ne s'en réunit que davantage. » (*Mémoires*, t. I, p. 129.)

[redacted]

LETTRE CCCLXVII

A MADAME DE BRINON[1].

Ce 12 décembre 1695.

C'est avec plaisir, madame, que je vous assure de la joie que j'ai eue quand j'ai su que vous étiez hors de danger. Tout Saint-Cyr a fait son devoir en cette occasion soit pour demander votre vie, soit pour remercier quand on l'a crue en sûreté. Le roi se porte très-bien, et je ne me porte pas trop mal. Notre prince de Dombes vient bien, et madame sa mère s'est tirée avec vigueur de cette grande affaire[2].

Il est vrai que je n'aurois pas cru que cette grande princesse d'Hanovre fît tant de bruit, mais j'ai été fort aise de son établissement[3], conservant beaucoup de zèle et de respect pour madame sa mère. J'espère beaucoup sur le mariage de mademoiselle de Chateaubriand[4] : elle a inspiré une grande passion à un homme que j'ai vu naître, et qui n'en est pas plus jeune pour cela[5], car je suis bien vieille, mais grâce à Dieu, j'en suis très-contente. Adieu, madame, réjouissez-vous, et ne vous laissez pas gagner par les vapeurs, et croyez-moi à vous pour toujours. Mes compliments, je vous prie, à madame Fagon[6], je remercierai de votre part M. son neveu.

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

2. La duchesse du Maine était accouchée, le 27 novembre, d'un fils qui fut appelé le prince de Dombes. Il mourut trois ans après.

3. Elle venait d'épouser le duc de Modène.

4. Ce mariage eut lieu au mois de mars suivant.

5. Voir t. III, p. 278.

6. Tante du médecin, retirée à Maubuisson.

[redacted]

LETTRE CCCLXXVIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

13 décembre 1695.

J'ai toujours tant de choses à vous dire, monseigneur, et une si grande envie de vous faire connoître ceux dont il a plu à Dieu de vous charger[2] que j'oublie toujours mille choses. Ne parlez point à ... que je n'aie encore eu l'honneur de vous entretenir.

Souvenez-vous, monseigneur, que vous m'avez promis une messe à Saint-Cyr, une visite à notre communauté et une conversation avec moi; il faut que ce soit un dimanche, ou un jeudi, ou une fête afin que mes filles aient la consolation de communier de votre main.

Il faut être à Saint-Cyr avant huit heures que l'on dit la messe de la communauté. Un dîner avec les missionnaires vous convient fort. M. l'évêque de Chartres m'a mandé que vous étiez aussi maître dans son diocèse que dans le vôtre. Nos filles veulent votre bénédiction. Je confierai au roi la complaisance que voulez bien avoir pour moi et à la faveur de cette visite, nous prendrons des mesures pour l'avenir.

Il faut attendre, monseigneur, que vous veuilliez décider la difficulté que je vous fis hier et m'avertir ensuite quelques jours d'avance; je sais que vous êtes accablé, mais vous me l'avez promis et ce sera un

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

2. La Beaumelle met ici : « Une si grande envie de vous développer l'homme énigmatique dont Dieu vous a chargé. »

[redacted]

jour de repos pour vous en le comparant à tout ce que vous faites. M. le chancelier me dit hier des merveilles de votre conduite et me fournit une occasion naturelle de dire bien des choses au roi qui seront utiles.

Je ne cesse de prier pour vous, monseigneur, et je m'y sens toujours portée.

LETTRE CCCLXXIX

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

21 décembre 1695.

Le roi approuve tout à fait ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, monseigneur, sur la table que vous pourriez tenir. Il goûte fort les démonstrations d'amitié pour les jésuites et sait par le *bon père* combien ceux de Châlons se louent de vous. Je lui ai glissé que vous les traiteriez bien, mais qu'ils ne vous gouverneroient pas et que c'est à vous à gouverner les autres. Il faut l'accoutumer à cette idée.

Le roi croit, mais non pas positivement, que M. de N... lui a dit qu'il vous avoit parlé de l'affaire de l'Université. Il trouve très-malhonnête qu'il ne l'aît pas fait et ne me paroît pas bien vif sur cette affaire dont M. le premier président l'a entretenu comme vous me l'avez dit. Ce n'étoit point malice, monseigneur; *on* avoit et l'*on* a encore de véritables va-

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

[redacted]

peurs avec un chagrin qui est ordinaire dès qu'*on* a le moindre mal.

J'ai parlé fortement pour les carmélites; *on* m'a refusée d'abord séchement, mais *on* ne m'a pas paru inflexible, quand j'ai dit que vous approuviez cet usage du bien d'Église et surtout pour un temps, et que j'ai appris les vœux de la reine. *On* m'a répliqué sur cette dernière raison qu'une femme ne pouvoit faire un vœu ou du moins l'accomplir sans la permission de son mari. J'ai répondu que cela pouvoit être en justice; mais qu'il n'y avoit guère de particuliers avec de la religion qui n'acquittassent le vœu de leur femme, quand il n'incommodoit pas leurs affaires. S'il persiste à refuser, monseigneur, ce ne sera pas votre faute, et s'il accorde, ce sera vous à qui ces bonnes filles le devront.

J'ai oublié de vous dire qu'on dit que vous voulez ôter la foire Saint-Germain pendant le carême, et que le roi répondit que cela regardoit les juges séculiers.

En racontant au roi le refus que vous avez fait à M. de Montgon sur sa fille, il m'a dit : « Il faut que « M. l'archevêque fasse ce qu'il doit faire, et qu'il « laisse crier contre lui. » Il m'a demandé ensuite pourquoi vous avez refusé d'envoyer cette enfant; il ignoroit qu'il fallût des raisons pour les dispenses. Il croyoit qu'elles dépendoient de votre volonté seule.

Je vous dis peut-être bien des choses inutiles, monseigneur, mais je ne songe qu'à bien vous instruire de ce que le roi pense sur toutes choses.

[redacted]

Voici une lettre qu'on lui a écrite il y a deux ou trois ans. Il faudra me la rendre ; elle est bien faite. Mais de telles vérités ne peuvent le ramener : elles l'irritent ou le découragent ; il ne faut ni l'un ni l'autre, mais le conduire doucement où l'on veut le mener. J'ai dans l'esprit que si l'on ne l'avoit pas éloigné de moi, que nous aurions continué comme il commençoit il y a cinq ou six ans. Je ne méritois pas un tel bonheur et je serois bien contente s'il vous est réservé.

M. Fagon craint que le mal de M. de Beauvilliers ne soit long ; j'espère que vous aurez bien soin de lui en cette occasion.

APPENDICE A LA LETTRE CCCLXXIX

« Voici une lettre qu'on lui a écrite il y a deux ou trois ans. Il faudra me la rendre : elle est bien faite. Mais de telles vérités ne peuvent le ramener : elles l'irritent ou le découragent ; il ne faut ni l'un ni l'autre, etc. »

Et le 27 décembre, dans une autre lettre : « Je suis bien aise que vous trouviez la lettre que je vous ai confiée trop dure ; elle m'a toujours paru ainsi ; ne connoissez-vous point le style ? »

On ne saurait douter que madame de Maintenon ne veuille parler d'une lettre écrite par Fénelon au roi vers l'année 1692 ou 1693. Elle n'a été connue qu'en 1787, où elle fut publiée par d'Alembert (*Hist. des membres de l'Acad. française*, t. III, p. 351), et a été réimprimée en 1825 par le libraire Renouard, et d'après le manuscrit original qui existe encore. Cette lettre anonyme, mais dont Louis XIV put aisément reconnaître l'écriture et le style, est tout entière de la main de Fénelon, et elle est accompagnée d'une note d'un petit-neveu du prélat, attestant qu'elle fut remise au roi par le duc de Beauvilliers. Les éditeurs des œuvres de Fénelon, en repro-

[redacted]

duisant cette lettre (t. XXV, p. 350 et suiv.), émettent le doute que cette lettre ait jamais été connue de Louis XIV, mais ils n'apportent aucune preuve à l'appui de leur opinion, et nous avons, pour le contraire, le témoignage irrécusable du marquis de Fénelon et les deux fragments cités de madame de Maintenon ; de qui pourrait-elle parler à M. de Noailles, si ce n'est de Fénelon en disant : « Ne connoissez-vous pas le style ? »

Il est donc impossible de douter que Louis XIV ait reçu, lu, gardé et fait lire, au moins à madame de Maintenon, la lettre de Fénelon; il n'en continua pas moins à conserver auprès de lui, dans sa cour, et presque dans sa familiarité, l'auteur de cette lettre; il le laissa précepteur de ses petits-fils; il le nomma archevêque de Cambrai. Or, en agissant ainsi, ce prince, réputé si orgueilleux, fit un acte de patience, d'oubli des injures, de résignation et d'humilité chrétienne dont il y a peu d'exemples dans l'histoire, et on ne peut l'expliquer que par la dévotion sincère dont il donnait à cette époque de nombreux témoignages, et par l'ascendant qu'avait alors sur lui madame de Maintenon.

Cette lettre, à part quelques reproches justes et vrais, est non-seulement dure, comme le dit avec trop d'indulgence madame de Maintenon, mais injurieuse, exagérée, insensée; elle semble n'avoir été inspirée que par les pamphlets de la Hollande et les diatribes des protestants; elle est l'œuvre non d'un prêtre éclairé et courageux, mais d'un rhéteur ignorant et mu d'une secrète ambition. On peut affirmer que, même de nos jours, aucun prince ne supporterait patiemment de telles remontrances, et l'on explique comment, quelques années plus tard, et quand l'affaire du quiétisme eut comblé la mesure, Louis XIV chassait de sa cour *ce bel esprit chimérique*, cet homme capable, disait-il, « *de former un grand parti dans son État,* » et comment il vint à défendre que son nom même fût prononcé devant lui.

Voici quelques extraits de cette lettre :

« Vous êtes né, sire, avec un cœur droit et équitable, mais ceux qui vous ont élevé ne vous ont donné pour science

[redacted]

de gouverner que la défiance, la jalousie, l'éloignement de la vertu, la crainte de tout mérite éclatant, le goût des hommes souples et rampants, la hauteur et l'attention à votre seul intérêt.

« Depuis environ trente ans, vos principaux ministres ont ébranlé et renversé toutes les anciennes maximes de l'État pour faire monter jusqu'au comble votre autorité qui étoit devenue la leur, parce qu'elle étoit dans leurs mains. On n'a plus parlé de l'État ni des règles; on n'a parlé que du roi et de son bon plaisir. On a poussé vos revenus et vos dépenses à l'infini; on vous a élevé jusqu'au ciel pour avoir effacé, dit-on, la grandeur de tous vos prédécesseurs ensemble, c'est-à-dire pour avoir appauvri la France entière afin d'introduire à la cour un luxe monstrueux et incurable... Ils ont été durs, hautains, injustes, violents, de mauvaise foi. Ils n'ont connu d'autre règle ni pour l'administration du dedans de l'État, ni pour les négociations étrangères, que de menacer, que d'écraser, que d'anéantir tout ce qui leur résistoit. Ils vous ont accoutumé à recevoir sans cesse des louanges outrées qui vont jusqu'à l'idolâtrie, et que vous auriez dû, pour votre honneur, rejeter avec indignation. On a rendu votre nom odieux, et toute la nation française insupportable à nos voisins... La guerre de Hollande n'a eu pour fondement qu'un motif de gloire et de vengeance, ce qui ne peut jamais rendre une guerre juste; d'où il s'ensuit que toutes les frontières que vous avez étendues par cette guerre sont injustement acquises dans l'origine... Les traités de paix signés par les vaincus ne sont point signés librement. On signe le couteau sous la gorge; on signe malgré soi, pour éviter de plus grandes pertes; on signe comme on donne sa bourse, quand il la faut donner ou mourir...

« En voilà assez, sire, pour reconnoître que vous avez passé votre vie entière hors du chemin de la vérité et de la justice, et par conséquent hors de celui de l'Évangile. Tant de troubles affreux qui ont désolé toute l'Europe depuis plus de vingt ans, tant de sang répandu, tant de scandales commis, tant de provinces saccagées, tant de villes et de

[redacted]

villages mis en cendres, sont les funestes suites de cette guerre de 1672, entreprise pour votre gloire et pour la confusion des faiseurs de gazettes et de médailles de la Hollande. Examinez, sans vous flatter, avec des gens de bien, si vous pouvez garder tout ce que vous possédez en conséquence des traités auxquels vous avez réduit vos ennemis par une guerre si mal fondée.

« Elle est encore la vraie source de tous les maux que la France souffre. Depuis cette guerre, vous avez toujours voulu donner la paix en maître et imposer les conditions au lieu de les régler avec équité et modération. Voilà ce qui fait que la paix n'a pu durer. Vos ennemis, honteusement accablés, n'ont songé qu'à se relever et qu'à se réunir contre vous. Faut-il s'en étonner? Vous n'avez pas même demeuré dans les termes de cette paix que vous aviez donnée avec tant de hauteur... Une telle conduite a réuni et animé toute l'Europe contre vous. Ceux même qui n'ont pas osé se déclarer ouvertement, souhaitent du moins avec impatience votre affoiblissement et votre humiliation comme la seule ressource pour la liberté et pour le repos des nations chrétiennes... Les alliés aiment mieux faire la guerre avec perte que de conclure la paix avec vous, parce qu'ils sont persuadés sur leur propre expérience que cette paix ne seroit point une paix véritable, que vous ne la tiendriez non plus que les autres, et que vous vous en serviriez pour accabler séparément sans prise chacun de vos voisins, dès qu'ils seroient désunis.

« Cependant vos peuples meurent de faim. La culture des terres est presque abandonnée; les villes et les campagnes se dépeuplent; tous les métiers languissent et ne nourrissent plus les ouvriers. Tout commerce est anéanti... La France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provisions. Les magistrats sont avilis et épuisés. La noblesse, dont tout le bien est en décret, ne vit que de lettres d'État... Le peuple même, qui vous a tant aimé, commence à perdre l'amitié, la confiance, et même le respect. Vos victoires et vos conquêtes ne le réjouissent plus; il est plein d'aigreur

[redacted]

et de désespoir. La sédition s'allume peu à peu de toutes parts...

« Voilà, sire, l'état où vous êtes. Vous vivez comme ayant un bandeau fatal sur les yeux... Dieu saura bien enfin lever le voile. Il y a longtemps qu'il tient son bras levé sur vous; mais il est lent à vous frapper, parce qu'il a pitié d'un prince qui a été toute sa vie obsédé de flatteurs. Il saura bien séparer sa cause juste d'avec la vôtre qui ne l'est pas, et vous humilier pour vous convertir, car vous ne serez chrétien que dans l'humiliation. Vous n'aimez pas Dieu, vous ne le craignez même que d'une crainte d'esclave; votre religion ne consiste qu'en superstition, et en pratiques superficielles... Vous rapportez tout à vous, comme si vous étiez le Dieu de la terre et que tout le reste n'eût été que pour vous être sacrifié. C'est au contraire vous que Dieu n'a mis au monde que pour votre peuple. Mais hélas! vous ne comprenez point ces vérités : comment les goûteriez-vous? Vous ne connoissez point Dieu, vous ne l'aimez pas, vous ne le priez point du cœur, et vous ne faites rien pour le connoître.

« Vous avez un archevêque corrompu, scandaleux, incorrigible, faux, mutin, artificieux, ennemi de toute vertu, et qui fait gémir tous les gens de bien. Vous vous en accommodez, parce qu'il ne songe qu'à vous plaire par ses flatteries...

« Pour votre confesseur, il n'est pas vicieux; mais il craint la solide vertu, et il n'aime que les gens profanes et relâchés... Vous êtes seul en France, sire, à ignorer qu'il ne sait rien, que son esprit est court et grossier... les jésuites même le méprisent... c'est un aveugle qui en conduit un autre...

« Votre conseil n'a ni force, ni vigueur pour le bien. Du moins, madame de Maintenon et M. le duc de Beauvilliers pourroient-ils se servir de votre confiance en eux pour vous détromper; mais leur foiblesse et leur timidité les déshonorent et scandalisent tout le monde. La France est aux abois; qu'attendent-ils pour vous parler franchement? A quoi sont-ils bons, s'ils ne vous montrent pas que vous devez res-

[redacted]

tituer les pays qui ne sont pas à vous, préférer la vie de vos peuples à une fausse gloire, etc.? »

LETTRE CCCLXXX

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Le jour de Noël 1695.

Le roi a bien compté que vous ne viendrez ici que demain lui amener M. l'abbé de Noailles[2]. Le père de La Chaise a très-bien fait. On m'assure qu'il est toujours sur vos louanges[3].

Je n'espère point avoir l'honneur de vous voir demain; et cela n'en sera pas plus mal; il faut garder vos visites pour les choses nécessaires. J'espère que M. l'abbé de Noailles n'en croira pas moins que je suis ravie qu'il soit votre successeur. La raison qui a le plus déterminé le roi contre cette jeunesse qu'il craignoit tant, c'est qu'il compte qu'il n'y aura rien de changé dans tout ce que vous avez établi, et que vous conduirez ce diocèse encore quelque temps. Je suis bien aise de cette affaire, monseigneur, et d'avoir entendu dire au roi de très-bon cœur qu'il avoit été ravi de vous faire plaisir. Il ajouta qu'il avoit dit à son confesseur que cette raison étoit trop humaine, mais qu'il la croyoit permise quand d'ail-

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. Il avait été nommé la veille pour succéder à son frère dans le siége de Châlons.

3. La Beaumelle ajoute : « Vous allez dire : *Timeo Danaos et dona ferentes.* »

[redacted]

leurs le sujet étoit bon; le père de La Chaise le confirma dans son opinion.

Je vous rendrai compte une autre fois d'une conversation que j'ai eue avec lui sur sa conscience. J'espère tout, monseigneur, de la bonté de Dieu, de vos prières et de vos soins.

Vous me faites un grand plaisir, quand vous finissez vos lettres par quelques mots de piété, je vous conjure d'y ajouter toujours votre bénédiction.

Je serai bien aise que vous ne me rendiez la lettre[1] que lorsque j'aurai l'honneur de vous voir.

Ne me permettez-vous pas, monseigneur, de faire ici mes compliments à madame la duchesse de Noailles et à M. le maréchal, pour leur sauver la peine de me faire réponse?

LETTRE CCCLXXXI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[2].

26 décembre 1695.

Ce n'est pas par mon inclination, monseigneur, que je remets à une autre fois l'honneur de vous voir, vous et M. l'évêque de Châlons, mais je crois qu'il faut éviter tout ce qui n'est que compliment et garder nos entrevues pour ce qui sera nécessaire. Le petit mot que vous dites sur M. de Noyon m'afflige parce qu'il me fait voir qu'on a fait un mauvais

1. La lettre de Fénelon dont il est question plus haut.
2. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

[redacted]

choix. Le père de La Chaise ne se rend aux évêques dévots que par des raisons particulières. Ne lui en direz-vous rien, monseigneur?

LETTRE CCCLXXXII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

A Saint-Cyr, ce 27 décembre 1695.

J'ai eu l'honneur de vous écrire ce matin bien à la hâte, monseigneur : je voulois arriver ici pour la messe de la communauté et j'en use avec vous dans une liberté sans rien diminuer au moins dans mon cœur du respect que je vous dois pour tant de raisons.

Nous avons ce que nous désirons pour Châlons; mais qu'il est triste de voir que ce qui est bon s'arrache par la force et que ce qui est mal se fait aisément! Ne tâcherez-vous point, monseigneur, de guérir le père de La Chaise, ou du moins, de lui faire honte de cette maxime: que les dévots ne sont bons à rien. Il est bien vrai qu'il y a des dévots qui ne sont point propres à gouverner; mais c'est la faute de leur esprit et non pas la faute de leur dévotion. La maxime du *bon père* est publique[2], ainsi vous pourrez lui en parler librement. Ne le piquerez-vous point d'honneur en lui disant que ce seroit lui qui

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

2. La Beaumelle ajoute et invente : « La maxime du bon père est générale, tombe sur tous les dévots et semble dire que la pratique de l'Évangile rend imbécile et sot. »

[redacted]

devroit être le protecteur de la piété, au lieu de faire dire que nous sommes mal ensemble, parce que j'aime les gens de bien et qu'il ne les peut souffrir? Il n'y a rien là, ce me semble, qu'il osât redire au roi et qui ne fût contre lui. C'est à vous, monseigneur, à rectifier ce que je vous propose.

C'est mal nommer ce qui s'est passé entre le roi et moi, la veille qu'il fit ses dévotions, que de l'appeler conversation, car je ne pus jamais le faire parler. Je lui contai quelque chose de saint Augustin qu'il écouta avec plaisir; sur cela je pris occasion de lui dire que je ne comprenois pas pourquoi il ne vouloit jamais que nous fissions quelque lecture qui l'instruiroit et même le divertiroit, et que je croyois que le père de La Chaise s'y opposoit. Il me dit qu'il ne lui en parloit point et qu'au contraire il le lui avoit proposé. Je répliquai que j'avois peine à le croire quand je pensois que je l'avois vu me presser de lui lire des écrits de M. de Fénelon, en lire de saint François de Sales, prier avec moi et être si touché qu'il vouloit faire et fit en effet une confession générale; que tout cela étoit tombé en vingt-quatre heures et que depuis il ne me disoit pas un mot sur la dévotion. Il me répondit pour toute chose qu'il n'étoit pas un homme de suite, voulant dire qu'il ne suivoit rien. Je ne le crois pas menteur, ce n'est donc pas le père de La Chaise qui l'éloigne de moi par rapport à la piété[1].

1. La Beaumelle ajoute et invente : « Il ne ment jamais et vous savez que cela n'est guère possible à un roi : ce n'est donc pas le père de La Chaise qui l'éloigne du commerce de piété et de

[redacted]

Mais, monseigneur, si le père de La Chaise est justifié, quelle conséquence en devons-nous tirer? et quel malheur si c'est le roi qui craint que je lui parle! Il se fait un scrupule d'aimer à vous faire plaisir en donnant un saint évêque à Châlons et, en même temps, il en donne un à Langres[1], qui est sans piété, au moins si j'en crois M. le curé qui vient de m'en parler[2].

Je suis bien aise que vous trouviez la lettre que je vous ai confiée trop dure; elle m'a toujours paru ainsi : ne connoissez-vous point le style[3]? Mais, monseigneur, souffrez que je revienne à l'évêque de Langres. N'en direz-vous rien au père de La Chaise? Au reste, je crois voir par une lettre que j'ai reçue de M. l'évêque de Chartres, que, pourvu que je contribue à faire de bons évêques, il me passera tout le reste[4].

A Versailles, ce 27.

Le roi est bien content, monseigneur, de tout ce qui s'est passé entre vous, et bien aise que cette an-

prières que je voudrois avoir pour lui et pour lequel j'ai consenti à me donner à lui. » — Madame de Maintenon n'a jamais pu écrire cela!

1. L'abbé de Tonnerre, aumônier du roi, frère de l'évêque de Laon et neveu de l'évêque de Noyon. Aussi Dangeau dit : « *Il* y a présentement, dans la maison de Tonnerre, trois des six anciennes pairies ecclésiastiques : Noyon, Langres et Laon. »

2. La Beaumelle ajoute : « Quel mélange de délicatesse et d'endurcissement! et que cette conscience-là me coûte de pleurs! »

3. Voir l'appendice de la lettre CCCLXXIX.

4. La Beaumelle ajoute : « Vous savez que je ne suis point ici pour cela; mais il m'est impossible de ne pas aimer le bien, l'Église et le roi. »

[redacted]

née, vous ne touchiez ni à la foire ni à la comédie. Vous faites merveille de le préparer ainsi, il faut l'accoutumer et ne le pas surprendre. Je l'ai fort loué de ce qu'il m'a dit qu'il vous seroit soumis; j'ai ajouté qu'il devoit l'être et que c'étoit l'ordre de Dieu. Je le prie de tout mon cœur de se servir de vous pour son salut. Il m'a dit que vous n'aviez pas voulu lui dire quand vous donneriez le jubilé. J'ai répondu que vous ne l'aviez peut-être pas encore résolu, mais que j'étois ravie que vous ne lui disiez que ce qui vous plaisoit. Enfin, monseigneur, il s'accoutume à vous; soyez libre et hardi avec lui, je vous en conjure.

LETTRE CCCLXXXIII[1]

A M. L'ABBÉ TIBERGE[2].

1695.

Vous avez tant travaillé pour Saint-Cyr, monsieur, que j'espère que vous voudrez bien achever cet ouvrage, autant que vous le pourrez. Nos filles se forment tous les jours, les voilà presque toutes seules sur leur bonne foi; il me semble que nous devons les instruire sur toutes leurs affaires, et les mettre en état de se passer de nous. Je vous conjure très-sérieusement de faire imprimer leurs *constitutions* dans l'état où on a jugé de les mettre, de leur don-

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. L'un des supérieurs des Missions étrangères, en qui madame de Maintenon avait grande confiance.
3. Les *constitutions* de la maison de Saint-Louis ne furent im-

[redacted]

ner ces livres qu'il y a si longtemps qu'elles attendent, et si vous jugez ne pouvoir leur rendre ce service par le grand nombre de vos affaires, de vouloir du moins nous donner votre conseil pour le faire faire. M. Vacherot est veuf, il faut l'employer; il est intelligent et affectionné, ne pourroit-il pas nous rendre ce service?

J'ai un bel esprit qui est M. Duché, dont nous pourrions encore nous servir[1].

Ne faut-il pas imprimer le cérémonial qui va être approuvé?

Il faudroit qu'elles sussent où nous en sommes pour les amortissements, et de quelles places elles peuvent disposer présentement et à l'avenir.

Elles devroient avoir les contrats que vous avez faits pour leur sûreté, et les quittances qu'elles auront à donner pour ce qui est encore dû.

Je suis persuadée que tout ce que vous faites, monsieur, est en bon ordre; mais vous êtes mortel, et il leur sera très-avantageux que vous les instruisiez vous-même. Comme elles nous survivront sûrement, nous devons, ce me semble, les mettre le plus que nous pourrons en état de ne sentir notre mort que par leur bon cœur.

primées qu'en 1699 à l'imprimerie royale. Elles ont été plusieurs fois réimprimées.

1. Duché de Vancy, né en 1668, mort en 1704. C'est l'auteur de *Jonathas*, de *Jephté*, de *Débora*, tragédies qui furent faites pour Saint-Cyr. Il avait une sœur Dame de Saint-Louis.

[redacted]

ANNÉE 1696.

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette année renferme cinquante-trois lettres authentiques et deux apocryphes : il y en a quarante-trois de madame de Maintenon et douze à madame de Maintenon. Sur les premières, vingt-cinq sont adressées à l'archevêque de Paris ; comme dans l'année précédente, c'est la partie de sa correspondance la plus active, la plus secrète, mais elle ne traite que des affaires de l'Église, principalement du quiétisme, et madame de Maintenon, occupée uniquement du salut du roi, semble étrangère aux affaires de l'État.

On remarquera les lettres relatives à l'arrivée en France de la duchesse de Bourgogne, qui jettent de l'animation sur la correspondance un peu monotone de madame de Maintenon.

On trouvera, en outre, pour cette année, dans le tome Ier des *Lettres historiques et édifiantes*, dix-huit lettres aux Dames de Saint-Cyr, dont neuf à madame de Fontaines, et les neuf autres à madame du Tour, de la Maisonfort, de Berval, de Radouay, de Glapion et du Pérou.

LETTRE CCCLXXXIV

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Le premier jour de l'an 1696.

Je prie Dieu, monseigneur, de vous combler de bénédictions. Je vous demande la vôtre pour étrennes et je n'en puis recevoir de plus agréable.

Madame Guyon a déjà nommé les duchesses de

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

[redacted]

Guiche, de Mortemart et de Charost, la première pour lui renvoyer un perroquet, et les autres pour mettre entre leurs mains l'argent qu'on lui a trouvé. M. de la Reynie devoit l'interroger hier. Tout vous sera renvoyé, monseigneur, mais nous ne pouvons éviter un bruit fâcheux; ma consolation est qu'il ne sera pas sur votre compte. Je dis à Marly à madame la duchesse de Chevreuse que la cabale de cette femme étoit traitée de *petite Église;* elle n'en fut nullement choquée dans le premier mouvement, mais après avoir consulté M. son mari, elle revint l'après-dîner me dire que madame Guyon n'entendoit peut-être pas les choses comme nous les prenions. Je vous avoue, monseigneur, que cet entêtement me dégoûte fort de ces dames.

LETTRE CCCLXXXV

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

2 janvier 1696.

En répondant à une lettre de M. de Meaux, je lui mandai que madame Guyon étoit arrêtée. Il me mande aujourd'hui qu'il en est ravi, et que ce mystère cachoit bien des maux à l'Église. Il ajoute que M. de Cambrai entre dans l'approbation qu'il vouloit lui proposer, et que lui, M. de Meaux, voit, par une conversation qu'il a eue avec un de nos amis[2],

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.
2. Les ducs de Chevreuse, de Mortemart et de Beauvilliers.

[redacted]

qu'ils commencent à sentir où ils s'étoient engagés. Il doit venir ici au commencement de cette année.

J'aurois une grande joie si nos amis revenoient; je ne sais quel est celui que M. de Meaux a entretenu. M. le duc de Noailles nomma hier au soir au roi Du Puis [1], comme celui qui a persuadé madame la duchesse de Guiche [2] : cela fera une peine à M. le duc de Beauvilliers.

M. de Noailles est trop sincère avec le roi : il n'est pas aisé d'effacer les impressions qu'on lui a données, et c'est ce qui m'oblige à lui cacher beaucoup de choses, quoique je n'y sois pas portée par mon naturel.

LETTRE CCCLXXXVI

LE PAPE INNOCENT XII A MADAME DE MAINTENON [3].

3 janvier 1696.

Salut et bénédiction apostolique à notre chère fille en Jésus-Christ.

Illustre dame, votre insigne piété envers Dieu, jointe à votre singulière dévotion pour nous et pour le saint-siége apostolique, nous engagent, par notre affection paternelle pour votre personne, de vous en donner des marques, en procurant, en ce qui

1. Gentilhomme du duc de Bourgogne, très-infatué du quiétisme, et qui avait été placé auprès du prince par le duc de Beauvilliers.

2. Nous avons déjà dit que la duchesse de Guiche était la fille aînée du duc de Noailles.

3. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

dépend de nous, votre consolation spirituelle et l'avancement du salut de votre âme. C'est pour cela que nous vous envoyons cette couronne de la bienheureuse vierge Marie de Lapis, avec la médaille d'or qui y est attachée, représentant d'un côté l'image de notre Sauveur, et de l'autre côté celle de la bienheureuse vierge Marie, étant porté favorablement pour les choses qui peuvent vous faire croître de plus en plus dans la piété et assurer le salut de votre âme.

Tant que vous porterez sur vous cette couronne et que vous réciterez l'office divin ordinaire, ou bien celui de la bienheureuse vierge Marie, ou celui des morts, ou bien les sept psaumes pénitentiaux ou graduels, en quelque jour de dimanche ou de fête, après vous être approchée du sacrement de pénitence et de la sainte communion, vous gagnerez une fois chaque semaine l'indulgence plénière de tous vos péchés.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le troisième jour de janvier de l'année 1696 et de notre pontificat la cinquième.

LETTRE CCCLXXXVII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Ce 5 janvier 1696.

Ce qui a rapport à la lettre de M. l'évêque de

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

[redacted]

Meaux s'est passé entre le roi et M. le duc de Noailles qui vous en rendra compte.

M. de Pontchartrain vient de lire une longue et ennuyeuse interrogation de madame Guyon, où il n'y a rien qui mérite de vous être mandé.

La cassette a été ouverte, et M. de la Reynie mande qu'elle ne contient que des papiers de doctrine que madame Guyon dit être le double de ce qu'elle a mis entre les mains de M. de Meaux avant d'aller à Meaux. J'ai dit que ces papiers ne traitant que de spiritualités, il faudroit, monseigneur, vous les envoyer; mais le roi et son ministre ont répondu qu'il falloit auparavant avoir interrogé tous ceux qu'on a pris avec madame Guyon, et avoir su d'elle ce que c'est que les commerces qu'elle a auprès de Po (*sic*) [1], de sorte qu'il me paroît que cette affaire va tirer en longueur et prendre un tour assez désagréable; car ne trouvant rien de nouveau, il n'y auroit pas autre chose à faire que de mettre cette femme en lieu de sûreté. *On* me répond à cela que les choses doivent se traiter dans les formes et que M. de la Reynie n'en manquera aucune. Cela se dit en riant, mais on ne conclut rien de sérieux. Vous pourriez, monseigneur, m'écrire une lettre que je pourrois montrer, et qui les presseroit peut-être de vous renvoyer cette affaire. D'un autre côté, je me console de tout ceci, parce qu'il n'y a rien sur votre compte.

Je n'ai pu encore tirer une réponse sérieuse sur

1. Sans doute de Pau.

[redacted]

le duché de Saint-Cloud [1]. On n'y est pas accoutumé et l'on trouve que ce nom-là sonne mal; n'est-ce pas une bonne raison?

M. de Meaux revient-il? Sa présence pourra finir l'affaire de madame Guyon, puisqu'il veut bien s'en charger.

Il me semble que vous m'avez écrit aujourd'hui par honnêteté; gardez votre temps, je vous supplie, pour le nécessaire, il ne me faut nul ménagement.

LETTRE CCCLXXXVIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS [2].

9 janvier 1696.

Je me plains, monseigneur, de ce que vous me remerciez d'avoir entré dans vos intérêts sur l'affaire du *Conservateur* [3]. Vous devez compter une fois pour toutes que je serai vive pour vous.

Le roi m'a dit, dès qu'il m'a vue, ce qui s'étoit passé entre vous, et ce qu'il dira demain à M. de Meaux. Je suis ravie de ce que vous l'avez édifié

1. La terre de Saint-Cloud appartenait aux archevêques de Paris, et leur avait été donnée, dit-on, par saint Cloud, petit-fils de Clovis. Cette terre fut érigée en duché-pairie par lettres patentes du 7 avril 1674, à la demande de l'archevêque Harlay de Champvallon. M. de Noailles sollicitait le renouvellement de ces lettres patentes.

2. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

3. *Conservateur* des priviléges de l'Université. C'était un titre qui avait appartenu au dernier archevêque, et que M. de Noailles avait demandé. Il fut donné à Bossuet le 14 décembre 1695.

[redacted]

par la douceur avec laquelle vous traitez ce qui est arrivé[1]. Il étoit tout scandalisé du procédé de M. de Meaux, et me parut bien aise de ce que vous ne romprez point l'un avec l'autre.

M. de Pontchartrain lut hier un petit procès-verbal de M. de la Reynie, qui ne dit rien, mais il le finit en faisant envisager qu'en approfondissant cette affaire, on pourra trouver plus qu'on ne pense; ce que je ne crois pas.

Vous avez donc fini, monseigneur, sur le duché de Saint-Cloud? je crois que j'y aurois échoué. J'aurai l'honneur de vous mander le jour de notre dîner aussitôt que je le saurai : ce sera apparemment jeudi ou vendredi.

LETTRE CCCLXXXIX

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[2].

25 janvier 1696.

On ne m'a pas dit un mot du père de Sainte-M.... On me conta seulement que Monsieur a grand peur que l'opéra ne soit défendu pendant le jubilé. Le roi n'en doute pas et l'approuve fort; il ajouta qu'il ne savoit comment vous feriez pour la foire pendant ce temps-là, mais qu'il n'y avoit qu'à vous laisser faire. Sa soumission me paroît du fond du cœur; Dieu veuille qu'elle soit de même quand il

1. Sur l'affaire du *Conservateur.*
2. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

s'agira de lui ! Je crois, monseigneur, qu'il faut que vous soyez averti de tout.

Madame la duchesse de Noailles voudroit-elle venir à Saint-Cyr la veille de la fête de la Purification ? Si cela lui convient, j'arrangerai son voyage comme vous me l'avez permis et par rapport à mon état qui n'est pas tout à fait libre.

LETTRE CCCXC

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Ce 28 janvier 1696.

Prenez toutes vos mesures avec M. le premier président, monseigneur, sans en rien dire ou mander au roi, car vous ignorez ce que je vous ai mandé de ses dispositions, et je ne voudrois pas que les vôtres lui revinssent par un autre que vous.

Que madame la duchesse de Noailles ne change pas son projet pour la fête de la Purification ; tous les jours sont égaux pour Saint-Cyr, pourvu que j'en sois avertie, et plus ils seront longs, plus je profiterai de l'honneur et du plaisir de la voir.

L'affaire qui regarde mon frère [2] est bien affligeante, monseigneur, et mérite que je vous consulte la première fois que j'aurai l'honneur de vous voir.

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

2. J'ignore quelle est cette affaire : les dernières années de la vie de M. d'Aubigné sont très-obscures. Il était alors gouverneur du Berri et demeurait ordinairement à Paris. Nous en parlerons plus loin.

[redacted]

LETTRE CCCXCI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

2 février 1696.

Jamais succès ne fut égal à celui du père Séraphin[2]. Toute la cour en est charmée; mais ce qui est considérable, c'est que le roi a trouvé son sermon court, en a retenu une grande partie, et m'a dit que cet homme donnoit envie d'être dévot. Il n'a point fait de compliment, et on n'en est point choqué. Il a dit qu'un roi étoit plus obligé qu'un autre à savoir l'Évangile, parce qu'il avoit à l'observer et à le faire observer aux autres. Tout cela est goûté; il en faudra voir la suite. Le roi croit que ce succès va augmenter le nombre des ennemis du religieux. Cette affaire, monseigneur, a besoin de votre attention et de votre sagesse et j'ai cru devoir vous dire ce qui se passe ici, afin que vous redoubliez vos soins pour empêcher l'éclat et pour ne vous pas laisser surprendre.

LETTRE CCCXCII

A M. DE HARLAY[3].

5 mars 1696.

M. l'évêque de Chartres m'a priée mille fois, monsieur, de vous remercier des bontés que vous avez

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.
2. Voir sur ce capucin, Saint-Simon, t. II, p. 151.
3. *Autographe* de la Bibliothèque impériale.

[redacted]

pour lui, et je n'en ai pas trouvé le temps. Il me demande aujourd'hui de vous faire une sollicitation, et je le fais sur-le-champ, quoique ce procédé me paroisse fort intéressé. Je vous supplie donc, monsieur, de ne pas permettre qu'on se prévale de sa résidence dans un temps où un saint évêque comme lui ne doit pas quitter son diocèse. Souffrez, monsieur, que je me serve de cette occasion pour vous témoigner ma joie de tout ce que le roi fait pour vous, ce qui n'ira jamais plus loin que mes désirs, étant sincèrement, monsieur, votre, etc.

LETTRE CCCXCIII

A M. DE HARLAY[1].

Ce 6 mars 1696.

Je suis très-persuadée, monsieur, avec tout le monde, que vous rendez justice, et l'intérêt que je prends à M. de Beaulieu ne me fera pas douter qu'il ne soit bien jugé. Je crains seulement qu'il ne demeure encore en prison et dans l'extrême nécessité où il a été si longtemps. Vous avez trop de bonté, monsieur, de prendre la peine de me dire vous-même comment cette affaire est terminée; je sens vos honnêtetés, monsieur, comme je le dois, et je suis plus que je ne puis l'exprimer, monsieur, votre, etc.

1. *Autographe* de la Bibliothèque impériale.

[redacted]

LETTRE CCCXCIV

FÉNELON A MADAME DE MAINTENON[1].

7 mars 1696.

Votre dernière lettre qui devroit m'affliger sensiblement, madame, me remplit de consolation; elle me montre un fond de bonté qui est la seule chose dont j'étois en peine. Si j'étois capable d'approuver une personne qui enseigne un nouvel Évangile, j'aurois horreur de moi plus que du diable : il faudroit me déposer et me brûler, bien loin de me supporter comme vous faites. Mais je puis me tromper sur une personne que je crois sainte, parce je crois qu'elle n'a jamais eu intention d'enseigner ni d'écrire rien de contraire à la doctrine de l'Église catholique.....

Je dois savoir les vrais sentiments de madame Guyon, mieux que tous ceux qui l'ont examinée pour la condamner, car elle m'a parlé avec plus de confiance qu'à eux. Je l'ai examinée en toute rigueur, et peut-être que je suis allé trop loin pour la contredire. Je n'ai jamais eu aucun goût naturel pour elle ni pour ses écrits. Je n'ai jamais rien éprouvé d'extraordinaire en elle qui ait pu me prévenir en sa faveur.....

Fénelon entre ici dans le détail des erreurs attribuées à madame Guyon, et les excuse toutes.

Je suis si persuadé qu'elle n'a rien cru de mauvais, que je répondrois encore de lui faire donner une

1. *Œuvres de Fénelon*, t. XXX, p. 229.

[redacted]

explication très-précise et très-claire de toute sa doctrine pour la réduire aux justes bornes et pour détester tout ce qui va plus loin.... Peut-être croirez-vous, madame, que je ne fais cette offre que pour la faire mettre en liberté? Non, je m'engage à lui faire faire cette explication précise et cette réfutation de toutes ses erreurs condamnées, sans songer à la tirer de prison. Je ne la verrai point, je ne lui écrirai que des lettres que vous verrez et qui seront examinées par les évêques : ses réponses passeront toutes par le même canal; on fera de ces explications l'usage que l'on voudra. Après tout cela, laissez-la mourir en prison. Je suis content qu'elle y meure, que nous ne la voyions jamais, et que nous n'entendions jamais jamais parler d'elle. Il me paraît que vous ne me croyez ni fripon, ni menteur, ni traître, ni hypocrite, ni rebelle à l'Église. Je vous jure devant Dieu, qui me jugera, que voilà les dispositions du fond de mon cœur. Si c'est là un entêtement, du moins c'est un entêtement sans malice, un entêtement pardonnable, un entêtement qui ne peut nuire à personne ni causer aucun scandale; un entêtement qui ne donnera jamais aucune autorité aux erreurs de madame Guyon ni à sa personne. Pourquoi donc vous resserrez-vous le cœur à notre égard, madame, comme si nous étions d'une autre religion que vous? Pourquoi craindre de parler de Dieu avec moi, comme si vous étiez obligée en conscience à fuir la séduction? Pourquoi croire que vous ne pouvez avoir le cœur en repos et en union avec nous? Pourquoi défaire ce que Dieu avoit fait si visiblement? Je pars avec l'espérance que Dieu

[redacted]

qui voit nos cœurs les réunira, mais avec une douleur inconsolable d'être votre croix.

J'oubliois à vous dire, madame, que je suis plus content que je ne l'ai jamais été de M. l'évêque de Chartres. Je l'ai cru trop alarmé, mais je n'ai jamais cru qu'il agît que par un pur zèle de religion et une tendre amitié pour moi. Nous eûmes ces jours passés une conversation très-cordiale, et je suis assuré qu'il sera bientôt très-content de moi. Je m'expliquerai si fortement vers le public[1], que tous les gens de bien seront satisfaits, et que les critiques n'auront rien à dire. Ne craignez pas que je contredise M. de Meaux, je n'en parlerai jamais que comme de mon maître, et de ses *propositions*[1], comme de la règle de la foi. Je consens qu'il soit victorieux et qu'il m'ait ramené de toute sorte d'égarements; il n'est pas question de moi, mais de la doctrine qui est à couvert; il n'est pas question de termes que je ne veux employer qu'à son choix, pour ne le point scandaliser, mais seulement du fond des choses où je suis content de ce qu'il me donne. Il paroîtra en toutes choses que je ne parle que son langage et que je n'agis que de concert et par son esprit : sincèrement, je ne veux avoir que déférence et docilité pour lui.

1. Il préparait son livre des *Maximes des saints*.
2. Les 34 articles d'Issy.

[redacted]

LETTRE CCCXCV

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Ce 9 mars 1696.

Le roi m'a dit à mon retour de Saint-Cyr, que vous vouliez l'embarquer dans une affaire à laquelle il ne pouvoit consentir, qui est de prendre l'abbaye de Coulon, pour le dédommagement de l'évêché de Chartres; qu'il faudroit en donner une autre à Monsieur, et qu'il était impossible qu'il donnât une abbaye qui ne seroit pas dans son apanage. J'ai répondu que vous entendriez bien toutes ces raisons-là, et que vous n'affectiez rien en particulier. Je vous conjure, monseigneur, de traiter cette affaire, de sorte que le revenu de M. l'évêque de Chartres n'augmente point, mais qu'on songe uniquement au bien de l'évêché pour l'avenir. Il ne faut pas que notre saint ami scandalise personne, et qu'il paroisse intéressé ne l'étant pas. Je crois qu'il m'avoueroit ce que je dis.

L'entreprise d'Angleterre est manquée; ne le dites point le premier, s'il vous plaît[2].

M. l'archevêque de Cambrai, en disant il y a quelques jours combien il seroit utile que les évê-

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

2. Sur la nouvelle qu'il se préparait en Angleterre un mouvement contre le prince d'Orange, des troupes et des vaisseaux avaient été secrètement rassemblés à Calais pour faire un débarquement, et le roi Jacques II était venu en prendre le commandement; mais les Anglais eurent vent du projet et réunirent trente vaisseaux de ligne entre Calais et Gravelines : l'entreprise manqua.

[redacted]

chés eussent peu d'étendue, ajouta que, si l'on vouloit séparer Cambrai, bien loin de demander un dédommagement, il donneroit une partie de son revenu.

LETTRE CCCXCVI

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre renferme une phrase qui éclaire singulièrement la question des prétendues lettres écrites, selon La Beaumelle, par madame de Maintenon à madame de Saint-Géran. Dans cette lettre, madame de Maintenon dit :

« Madame de Saint-Géran, à qui je n'avais pas parlé, *il y a bien des années*, m'a demandé une audience, et en m'assurant qu'elle veut être dévote, elle a voulu me persuader de la faire aller à Marly. Je lui ai parlé avec une grande franchise sur sa mauvaise conduite, etc. »

On voit quelle intimité il y avait entre les deux dames, la confiance qu on doit avoir dans les lettres données par La Beaumelle, et quelle femme était madame de Saint-Géran. Nous la verrons à la fin de cette année disgraciée et exilée de la cour. A la date même de cette lettre, qui condamne si clairement ses mensonges, La Beaumelle ne craint pas de mettre, comme nous allons le voir, une lettre de son invention.

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

11 mars 1696.

Si ce que j'avois à faire à Saint-Cyr, mardi eût pu se remettre, je n'aurois pas manqué de le faire; mais il falloit donner le voile à trois filles, qui auroient été bien affligées de n'être pas traitées comme les

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

[redacted]

autres. M. le curé m'a dit ce matin que le jubilé commence ici avec un zèle qu'il n'a pas vu dans les autres. J'espère bien, monseigneur, que Dieu bénira vos travaux et vous donnera la force de soutenir en paix les contradictions.

Monsieur est celui qui paraît le plus peiné de la piété. Il dit l'autre jour au roi qu'il y avait eu beaucoup de masques et de bals, et que l'on avoit défendu le jeu à la foire[1]; que M. le Duc ayant demandé des dés, qu'on lui en refusa, et qu'il demanda un *totam*[2]; que l'on ne vouloit pas qu'on y bût et qu'on y mangeât; que les crocheteurs, les porteurs d'eau ne pouvoient plus se montrer les dimanches; et dans toutes ces plaintes qu'il faisoit sans y joindre aucune réflexion, on voyoit bien qu'il croyoit être devant des gens qui pensent à peu près comme vous, et qu'ils l'empêchoient d'en dire davantage. Le roi ne répondoit presque rien; mais quand Monsieur fut parti, il me dit que vous ne lui aviez rien dit sur le jeu, mais qu'il craignoit pourtant que vous ne l'eussiez défendu; et il m'a dit depuis qu'il étoit vrai que le jeu étoit compris dans les défenses de M. de la Reynie[3].

Le roi est sage; il vous respecte; il ne vous résistera pas; il me disoit l'autre soir qu'il ne chargeroit pas sa conscience, en s'opposant à ce que vous

1. On lit dans le *Journal de Dangeau*, lundi 5 mars : « Le jubilé commença, tous les spectacles et mascarades sont défendus; on a même défendu aux marchands de la foire Saint-Germain de donner à jouer. »

2. Je ne sais ce que veut dire ce mot. La Beaumelle met : *Du rogum*.

3. La Beaumelle met : Messieurs de la police.

[redacted]

voudriez. Voilà ses dispositions : du reste, il craint les nouveautés en tout; mais elles ne seront plus des nouveautés, quand il y sera accoutumé.

Vous savez, monseigneur, ce que je vous ai mandé par 48 sur 480[1]. Il a dit au roi que vous vous étiez mis derrière M. de Lamoignon.

La haine, qui étoit entre eux, est encore augmentée. M. de Lamoignon, entre vous et moi, est mal avec le roi. L'union du premier président[2] avec vous seroit bien plus importante pour le bien public. C'est à votre prudence à nous ménager.

J'ai déjà parlé sur la Trappe, conformément à vos intentions. Je crois qu'on veut consulter le père de La Chaise[3]. Je ne sais rien sur M. de Roynette. Le roi m'a dit que vous en faisiez grand cas, à l'occasion de M. l'évêque de Châlons, à qui vous deviez le prêter quelquefois. Vous ferez très-bien, monseigneur, de parler au roi, sur les mauvais offices qu'on rend aux gens de bien; et si l'affaire de la Trappe n'est point consommée, de lui en dire un mot. Il faut l'accoutumer à lui parler de tout ce qui a rapport à sa conscience[4].

J'ai reçu une lettre anonyme qui me querelle sur ce qu'on donne la liberté tout l'été de se faire tuer

1. Ces chiffres sont dans l'*autographe* : je n'ai nul moyen de les traduire.

2. Au lieu du *roi* et du *premier président*, La Beaumelle met : 100 et 480.

3. La Beaumelle, au lieu du *Père de La Chaise*, met encore un chiffre, 80.

4. La Beaumelle ajoute : « Ne fût-ce que pour accoutumer ses oreilles à entendre la vérité. »

[redacted]

et ruiner et que l'hiver on défend les divertissements. On ajoute qu'aussitôt que les troupes seront assemblées, elles passeront aux ennemis. Je n'ai rien dit de cette lettre qui n'est rien.

Madame de Saint-Géran à qui je n'avois pas parlé, il y a bien des années, m'a demandé une audience; et en m'assurant qu'elle vouloit être dévote, elle a voulu me persuader de la faire aller à Marly. Je lui ai parlé avec une grande franchise sur sa mauvaise conduite, et je l'ai renvoyée à madame la maréchale de Noailles pour juger s'il faut pour la détacher du monde la mener à Marly [1].

J'attends le père de La Chaise [2] pour l'envoyer prier de me voir. Je lui parlerai du père de Sainte-Marthe et de madame de Mondonville.

J'ai eu de grands commerces avec M. de Cambrai qui roulent toujours sur madame Guyon [3]; mais nous ne nous persuadons ni l'un ni l'autre. La froideur entre les dames et moi augmente tous les jours.

Je fais mon jubilé, monseigneur, et je prie de bon cœur pour vous. Je vous conjure de vous intéresser à mon salut.

1. La Beaumelle ajoute : « Que de conversions fausses ! le péché vaut encore mieux que l'hypocrisie. »

2. La Beaumelle met le chiffre 28.

3. La Beaumelle, au lieu de ces noms qui sont en toutes lettres dans l'autographe, met 25 et *chef des modernes*.

[redacted]

LETTRE CCCXCVII (La B.)

A MADAME DE SAINT-GÉRAN[1].

Versailles, 12 mars 1696.

Tout le monde est malade; le roi a la fièvre tierce, le père de La Chaise un gros rhume, le duc de Bourgogne la migraine, madame du Lude et moi des vapeurs; enfin le château est un hôpital, madame de Mornay seule résiste héroïquement au changement de la saison[2]. Nous sommes fort tristes[3]; je languis bien que cette retraite à Saint-Cyr soit finie. On nous promet la paix avant la fin de l'année; le roi y travaillera efficacement en continuant à vaincre, et surtout en détachant des alliés M. de Savoie. Madame de Montespan se défait de tous ses bijoux; elle a été surprise elle-même du nombre et du prix. Mes filles ne me sont point une ressource contre l'ennui. Je suis du matin au soir occupée à terminer leurs différends, et à prévenir la désunion; j'aimerois mieux avoir un empire à gouverner; j'ai résolu de renvoyer la petite de Chaumont chez ses parents, le plus poliment qu'il me sera possible[4]; si vous ne l'approuvez

1. La Beaumelle, t. II, p. 56 de l'édit. de Nancy. *M'est inconnue*, dit L. Racine. D'après la lettre précédente, elle est impossible.

2. Il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela : le roi se portait très-bien, le duc de Bourgogne aussi. etc. On peut voir le *Journal de Dangeau* à la date du 12 mars. Quant à madame de Mornay (l'édition de Nancy dit : *la Mornay!*), on verra par la lettre suivante que précisément, à cette époque, elle était malade, et que madame de Maintenon se portait bien.

3. *Depuis l'absence de mademoiselle d'Aumale*, ajoute l'édition de Nancy. Or mademoiselle d'Aumale ne fut placée auprès de madame de Maintenon qu'en 1704. En 1696, elle avait douze ans.

4. Il n'y avait pas à cette époque de demoiselle de Chaumont

[redacted]

point, vous me le direz sans détour; mais il me semble, que le bon ordre le demande. Je crains de prendre les choses trop vivement, et presqu'autant d'être accusée de mollir mal à propos. Je suis vieille; je puis me prévenir; et à mon âge il n'est que trop ordinaire de se conduire comme une personne de l'autre siècle. Je me suis mise au-dessus des discours de ce pays-ci; mais je n'ai pas la même fermeté à l'égard des jugements qu'on porte de mes actions dans le pays où vous vivez[1].

APPENDICE A LA LETTRE CCCXCVII.

Six jours après la date que donne La Beaumelle à *cette lettre* si maladroitement inventée, un événement survint dans la vie de madame de Saint-Géran, avec lequel il est surprenant qu'il n'ait pas fabriqué quelque autre lettre : M. de Saint-Géran mourut (18 mars 1696). « M. de Saint-Géran, dit Dangeau, est mort le matin à Paris, en entrant à Saint-Paul : il est tombé aux pieds de son confesseur. (T. V. p. 380.) » Il venait de faire ses dévotions, dit Saint-Simon. Et il ajoute : « Il étoit gros, court et entassé, avec de gros yeux et de gros traits, qui ne promettoient rien moins que l'esprit qu'il avoit. Il avoit été auprès de quelques princes d'Allemagne, lieutenant général, chevalier de l'ordre en 1688, fort pauvre, presque toujours à la cour, mais peu de la cour, quoique dans les meilleures compagnies. Sa femme, charmante d'esprit et de corps, l'avoit été pour d'autres que pour lui; leur union étoit moins que médiocre. M. de Seignelay, entre autres, l'avoit fort aimée. Elle avoit toujours été recherchée dans ce qui l'étoit le plus à la cour, et dame du palais de la reine, recherchée elle-même dans tout ce qu'elle avoit... Sa viduité ne l'affligea pas; elle ne sortoit pas de la cour, et n'avoit

à Saint-Cyr, et madame de Saint-Géran n'avait rien à approuver de ce qui se passait dans cette maison.

1. Quel pays ? « Elle ne sortoit pas de la cour et n'avoit pas d'autre demeure, » va nous dire Saint-Simon.

[redacted]

pas d'autre demeure. C'étoit en tout une femme d'excellente compagnie et extrêmement aimable, et qui fourmilloit d'amies et d'amis. » (T. I, p. 149.)

Nous avons vu ce qu'en dit madame de Maintenon dans la lettre CCCXCVI, et dorénavant je crois superflu de démontrer la supercherie des lettres prétendues de madame de Maintenon à madame de Saint-Géran.

LETTRE CCCXCVIII

A MADAME DE BRINON[1].

Ce 17 mars 1696.

Je voulois avoir vu madame la marquise de Lassay, madame, avant de vous faire mes compliments, et à madame Fagon[2], sur ce mariage tant désiré, tant promis, tant remis, et enfin conclu, à la satisfaction des deux amants[3]; l'élève de madame Fagon m'a

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. Madame Fagon, tante du médecin, avait élevé mademoiselle de Châteaubriand à Maubuisson.

3. On lit dans le *Journal de Dangeau* (18 février 1696) : « M. le marquis de Lassay épouse mademoiselle de Châteaubriand, fille naturelle de M. le Prince; elle aura en mariage la lieutenance de roi de Bresse qui vaut 10,000 livres de rente, que le roi donna il y a quelque temps à M. le Prince, pour l'aider à la marier, et M. le Prince donne, outre cela, 100,000 francs dont il payera la rente. Le roi a témoigné à M. le Prince qu'il approuvoit fort ce mariage; madame la Princesse le souhaitoit depuis longtemps. » Et le lundi, 5 mars : « M. de Lassay épousa à Paris mademoiselle de Châteaubriand; la noce se fit à l'hôtel de Condé, et fut très-magnifique. » — On trouve un grand nombre de lettres d'amour de M. de Lassay à mademoiselle de Châteaubriand dans le *Recueil de différentes choses*, t. II, et en tête de ce volume la note suivante : « M. de Lassay eut bien des traverses à essuyer avant que

[redacted]

paru fort aimable, l'esprit brille sur son visage, elle est timide, et je l'en estime davantage. Madame la Princesse la présenta au roi dans ma chambre; le cœur lui battoit; vous entendrez bien que c'est de madame de Lassay dont je parle; mais revenons à vous, madame.

Je suis ravie de ce que vous êtes mieux; j'ai dit à madame la Princesse mes raisons pour que vous ne sortiez point de Maubuisson, si vous pouvez vous en passer. Je voulois lui proposer l'entrée de madame de Canteleu qui seroit plus propre à réformer un couvent qu'à le gâter, mais M. le Prince vint se mettre en tiers et se rendit maître de la conversation. Voilà madame de Guise[1] morte en quatre jours et nous vivons encore! nous ne devrions penser qu'à nous préparer à mourir. Madame la Princesse ne parle que de l'augmentation de votre piété; si cela est, vous n'êtes pas mal avec Dieu, car il y a longtemps que

de conclure cette alliance; des rapports vrais ou faux indisposèrent contre lui M. le Prince. Ces obstacles ne servirent qu'à donner plus de vivacité à sa passion, et il réussit à les surmonter. Mademoiselle de Châteaubriand sembloit alors le payer de retour; mais lorsque le mariage fut prêt à être conclu, elle parut n'avoir plus que de l'indifférence; et enfin lorsque tout fut terminé, le marquis, toujours amoureux, mais toujours traité avec beaucoup de froideur, se vit contraint de se séparer de sa femme au bout de quelques années. Cette dame mourut le 10 mars 1710. » — Madame de Lassay est surtout connue par un mot spirituel sur madame de Maintenon, et que rapporte madame de Caylus. Nous l'avons cité t. I, p. 87.

1. Madame de Guise était fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. Elle était née en 1646 et mourut le 17 mars 1696. « Elle est morte, dit Dangeau, dans la tranquillité d'une personne qui a mené une vie aussi innocente que celle qu'elle menoit. »

[redacted]

vous le servez. Madame de Montchevreuil est souvent malade; je me porte fort bien, et j'en suis toujours étonnée. Vous souvenez-vous de Baudart, Veilleine, et Lastic[1]? Elles veulent être Carmélites. Sainte Thérèse prend toutes nos filles; il n'importe pas du chemin, pourvu que nous les menions à Dieu. Je vous embrasse, ma très-chère, et je serois ravie de causer avec vous; mais il faut s'en passer et ne rien désirer sur la terre.

LETTRE CCCXCIX

NOTE PRÉLIMINAIRE.

« Madame de Miramion se nommait Bonneau, et avait épousé M. de Beauharnais, seigneur de Miramion, conseiller au Parlement, de qui elle n'eut qu'une fille, madame de Nesmond. Bussy-Rabutin, qui en devint amoureux après la mort de son mari, la fit enlever pour l'épouser, mais il n'y put réussir, et cette femme vertueuse consacra le reste de ses jours à des établissements vraiment utiles; elle mourut âgée de 66 ans. » (Note du duc de Luynes dans le *Journal de Dangeau*, t. V, p. 384.) — Dangeau ajoute : « C'est une grande perte pour les pauvres, à qui elle faisoit beaucoup de bien; elle avoit travaillé à de bons établissements de charité, qui presque tous avoient réussi. Le roi l'aidoit beaucoup dans les bonnes œuvres qu'elle faisoit, et ne lui refusoit rien. » — Voir aussi Saint-Simon, t. II, p. 150.

La lettre suivante fut écrite par madame de Miramion, la veille de sa mort, et remise à madame de Maintenon par madame de Nesmond, fille de madame de Miramion.

1. Demoiselles de Saint-Cyr.

[redacted]

MADAME DE MIRAMION A MADAME DE MAINTENON[1].

24 mars 1696.

J'ai chargé ma fille, madame, d'avoir l'honneur de vous aller voir un peu après ma mort, pour vous remercier de toutes les bontés que vous avez eues pour moi pendant ma vie, et vous assurer, madame, que je meurs dans les sentiments de reconnoissance et d'estime pour les grâces et vertus que Dieu a mises en vous, et vous assurer que s'il me fait miséricorde, comme je l'espère de sa bonté, je le prierai de vous donner la persévérance et augmentation. Permettez-moi, madame, de vous demander une dernière grâce, qui est d'obtenir du roi une partie de la continuation de ses aumônes de quartier, qu'il m'a données à distribuer depuis la mort de madame de Lamoignon, pour aider à faire subsister l'apothicairie des pauvres, que nos sœurs pansent tous les jours au nombre de cent, et quelquefois deux cents. Cela fait un très-grand bien, et aussi pour la maison des retraites; c'est une œuvre fort utile, et aussi pour aider à faire subsister la chambre de travail de Saint-Nicolas; dix-huit cents livres ou deux mille livres tous les ans aident bien à soutenir ces trois œuvres, sans quoi elles ne peuvent subsister; notre communauté n'est pas en état de le pouvoir faire, quelque bonne volonté qu'elle ait. Je demande donc cette grâce au roi par votre entremise, madame; je ne demande cette charité que pour quelques années,

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

parce qu'il y a des personnes qui ont promis après leur mort. Si ce secours manquoit, il y auroit bien de la dépense perdue que j'ai faite pour établir les retraites. J'espère en Dieu et en la bonté du roi; cela lui attirera de grandes bénédictions du ciel; je les demanderai au Seigneur pour Sa Majesté, incessamment, si je suis assez heureuse pour le posséder dans l'éternité. J'espère qu'il continuera aussi de donner sur ses aumônes deux mille livres pour les pauvres malades de la Villeneuve[1]; cela est fort utile. J'espère, madame, que vous n'abandonnerez pas toutes ces bonnes œuvres, et que vous voudrez bien continuer votre protection à nos sœurs. Je meurs dans les sentiments que j'ai vécu d'être, madame, votre très-humble et très-obéissante servante,

M. DE MIRAMION.

Permettez-moi de vous supplier d'avoir toujours de la bonté pour la bourse cléricale, cette œuvre a besoin de votre protection.

Et les pauvres filles de la Providence, qui font beaucoup de bien, elles ont besoin que le roi leur continue son aumône de douze cents livres.

1. On appelait ainsi le quartier de Bonne-Nouvelle. Ce nom est resté à une rue : *Bourbon-Villeneuve*.

[redacted]

LETTRE CD[1]

LA REINE D'ANGLETERRE A MADAME DE MAINTENON[2].

Chaillot, ce lundi à trois heures (29 mars 1696).

Quoique je ne doute pas que vous n'ayez fait un fidèle rapport au roi de ce qui s'est passé l'autre jour à Saint-Germain, entre M. Talbot, vous et moi, ce qui aura sans doute convaincu Sa Majesté de la fausseté de ce qu'on disoit au préjudice du roi, mon mari, auquel il est impossible de faire un plus grand tort, que de le faire paroître ingrat et orgueilleux, lui qui est le plus reconnoissant de tous les hommes, et le plus humble, aussi bien que le plus humilié de tous les rois; cependant, je ne puis être en repos là-dessus, et j'ose me promettre de la bonté et de la justice du roi qu'il ne se contentera pas de dire simplement à vous et à moi, qu'il ne croit pas la chose, mais qu'il voudra bien aussi prendre les mesures nécessaires pour en découvrir l'auteur, afin que la réparation soit aussi publique que l'a été la calomnie. J'ai d'autres raisons, outre celles que vous

1. *Autographe* des archives du château de Mouchy.

2. « La reine d'Angleterre ayant su que Talbot, colonel anglais qui a un des anciens régiments dans le service de France, avoit fait tenir quelques discours au roi d'Angleterre qui auroient pu blesser le roi, la reine, dis-je, fit venir Talbot devant elle à Saint-Germain, madame de Maintenon présente, et Talbot s'étant mal justifié, le roi lui a ôté son régiment et l'a fait mettre à la Bastille, et le roi a donné le régiment à milord Clare : ce régiment vaut plus de 20,000 livres de rente. » (*Dangeau*, t. V, p. 387.)

[redacted]

savez, et que je vous dirai samedi à Saint-Cyr, pour croire M. Talbot tout autre homme que ce que je vous avois dit au commencement de notre conversation. Mais je le laisse avec la réputation du roi, mon mari, entre les mains du roi qui, sans doute, voudra en avoir encore un plus grand soin, puisqu'il est absent et qu'il ne peut pas parler au roi lui-même. Mais je suis sûre que cet outrage le touchera autant qu'il m'a touchée, quoique peut-être il ne le fera pas tant paroître ; car pour moi j'en suis outrée et ne le saurois dissimuler. Je me fie à votre amitié dans cette affaire pour nous obtenir justice. Vous avez toujours été la meilleure de mes amies, mais dans cette occasion vous avez été la seule. Achevez ce que vous avez si bien commencé, et faites voir à tout le monde que vous avez eu raison, quand vous avez soutenu que le roi, mon mari, n'étoit pas capable d'être ingrat. Je la suis aussi peu que lui. Jugez par là quelle obligation je vous aurai, si, par votre moyen, je vois le roi, mon mari, justifié, et tout le monde convaincu que le roi ne permettra jamais que l'on nous outrage impunément.

MARIE, REINE.

LETTRE CDI[1]

A M. DE VILLETTE[2].

Ce 1er avril 1696.

L'état où je vous ai vu ne me sort pas de l'esprit,

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*
2. M. de Villette ayant perdu sa première femme, épousa en

[redacted]

et si vous saviez à quel point j'en suis touchée, vous verriez que la peine que vous me donnez n'a pas diminué l'amitié que j'ai toujours eue pour vous. C'est par cette même amitié que je vous conjure de bien considérer ce que vous allez faire si vous abandonnez Mursay; vous serez dans la nécessité de demeurer à Paris; votre femme est belle, N... est dangereuse; elles seront naturellement liées, et je crains pour vous une suite de déplaisirs plus cuisants que ceux que vous avez. Je sais que madame votre femme est sage; mais je connois aussi le danger des occasions; et que Paris est tourné de manière que les pères, mères et maris voudroient leurs filles et femmes à Versailles, comme en un lieu de sûreté, par rapport à la dépravation de Paris. C'est par amitié encore une fois que je vous conjure de faire vos réflexions sur un article dont le repos de votre vie dépend.

secondes noces, le 3 avril 1695, mademoiselle Deschamps de Marsilly, née en 1675, entrée à Saint-Cyr en 1686, sortie de cette maison en 1690, et placée par madame de Maintenon dans la communauté des filles de madame de Miramion. « Elle est fort jolie et n'a nul bien, dit Dangeau. M. de Villette a attendu que M. de Mursay, son fils, fût marié, pour conclure cette affaire. » Il avait 63 ans, étant né en 1632. Il mourut en 1707, laissant trois enfants de sa deuxième femme. Sa veuve épousa, en 1725, lord Bolingbroke, et mourut en 1750. Nous en parlerons plus loin.

[redacted]

LETTRE CDII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Saint-Cyr, ce 2 avril 1696.

Messieurs des missions étrangères m'ont parlé sur madame de Nesmond, comme espérant qu'elle entrera dans une partie des bonnes œuvres de feue madame de Miramion ; elle doit me venir voir et on veut que je l'exhorte sur ce pied-là. Ce n'est pas à moi à exhorter les autres[2], mais je crois devoir tout simplement faire ce qu'on me dit ; c'est de vous, monseigneur, dont je dois recevoir les ordres et la mission ; personne ne peut le faire avec plus de soumission que moi.

Le roi me demanda hier au soir à qui il donneroit l'argent qui passoit par les mains de madame de Miramion. Je lui dis d'attendre encore quelques jours et que je lui rendrois réponse. Madame la princesse d'Harcourt me mande qu'elle a bien des choses à dire sur madame de Nesmond. Il faudra l'écouter. Madame de Pontchartrain me dit hier qu'il falloit engager madame de Nesmond à entreprendre d'imiter sa mère autant qu'elle en est capable[3]. Les pauvres de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle m'écrivent pour me prier que le roi charge quelque dame d'avoir

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

2. La Beaumelle ajoute : « Ce n'est pas à moi non plus à avoir des délicatesses quand il s'agit du bien des pauvres. »

3. La Beaumelle met : « A nous rendre en entier le zèle de sa mère. »

[redacted]

soin d'eux, comme faisoient madame de Lamoignon et madame de Miramion.

Ordonnez, et je ferai ou ne ferai pas selon votre volonté.

LETTRE CDIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Ce 8 avril 1696.

Je vis hier madame la présidente de Nesmond, monseigneur, qui, avec beaucoup d'humilité et de zèle, veut bien se charger des bonnes œuvres que madame sa mère lui a recommandées comme de sa communauté, qui comprend le soin des pauvres, des écoles, des retraites, et le reste, de la Providence, des nouveaux convertis, du refuge, de la chambre de travail et de la bourse cléricale. J'écrivis cette liste devant elle, afin de l'engager davantage. Elle me parut désirer que madame la duchesse de Noailles voulût bien se charger des pauvres de la paroisse de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle.

Le roi continuera à madame de Nesmond les aumônes qu'il faisoit; mais par un malentendu, il a cru qu'on ne lui demandoit pour ce quartier que cinq cents écus; ainsi il n'a destiné que cette somme et en a envoyé une bien plus forte qu'à l'ordinaire à madame la duchesse de Noailles.

Monseigneur, il faudroit, ce me semble, que vous en donnassiez quelque chose pour cette paroisse, et

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

que vous convinssiez pour l'avenir de ce que madame de Nesmond remettra entre les mains de madame votre mère ou de M. Teckre sous ses ordres.

Madame la présidente de Nesmond me témoigna une grande envie, monseigneur, de s'unir à madame la duchesse de Noailles pour les bonnes œuvres sous votre protection.

Mais ce qui la presse le plus et avec raison, c'est de se défaire de madame la grande-duchesse[1]. Le roi me dit hier au soir que je pouvois vous en solliciter de sa part. Songez donc, monseigneur, s'il vous plaît, à cette affaire. Cette princesse ne part plus de la maison, et craint moins ce qui y reste qu'elle ne craignoit madame de Miramion; ainsi tout est à craindre pour l'honneur de cette communauté.

LETTRE CDIV

LE DUC DE BEAUVILLIERS A MADAME DE MAINTENON[2].

Ce 9 avril 1696.

J'ai su, madame, par ce que M. comte de B... m'a dit de votre part, l'équivoque qui étoit entre vous et moi au sujet des livres de madame Guyon. Je n'ai

1. C'était la fille aînée du second mariage de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII; elle avait été mariée en 1661 avec Côme de Médicis, grand-duc de Toscane. Elle vécut fort mal avec son mari, s'en sépara à l'amiable, et revint en France en 1669 sous la condition qu'elle passerait sa vie dans un couvent. Elle vécut ainsi obscurément, occupée de bonnes œuvres, mais étant à charge aux personnes avec lesquelles elle les faisait.

2. *Œuvres de Fénelon*, t. XXX, p. 396.

[redacted]

pas eu de peine à l'éclaircir par la seule exposition de mes sentiments. Je ne doute pas qu'il ne vous en rende un compte fidèle. Cependant je suis bien aise de vous répéter dans ce billet les mêmes choses qu'il doit vous avoir rapportées. Je suis très-ignorant, madame, de la matière dont il s'agit, vous le savez, et que, par moi-même, je serois incapable d'en juger. Mais depuis longtemps Dieu m'a fait la grâce d'être soumis à ceux qui ont autorité sur moi. Je n'ai donc ni répugnance à juger des livres de madame Guyon, par la décision de mon pasteur, et je me soumets pleinement et sans restriction à la condamnation que M. l'archevêque de Paris en a faite. Je ne veux les excuser ni directement, ni indirectement, et dans les occasions je m'expliquerai toujours en conformité de ce que je vous marque ici.

Je ne vous parlerai plus, au reste, madame, de ce qui me regarde personnellement. Vous savez assez l'éloignement que j'ai toujours eu pour les nouveautés. Rien ne me paroît plus dangereux en fait de religion, et surtout j'ai regardé le quiétisme avec horreur, parce qu'il est contraire à la foi et qu'il détruit les bonnes mœurs.

Il est très-inutile que je m'étende ici sur cette matière. Je suis connu de vous, madame; vous êtes persuadée, et vous m'avez dit qu'il ne s'agissoit à mon égard que de m'expliquer nettement sur la condamnation qu'on a faite des livres de madame Guyon.

Si je n'étois certain que vous n'oublierez pas à faire voir au roi ce billet, je vous supplierois très-

[redacted]

humblement de le lui montrer. Vous pouvez aussi, madame, en faire tel autre usage que vous jugerez convenable, et je vous en laisse maîtresse absolue. Je suis avec mon respect ordinaire, etc.

LETTRE CDV

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

13 avril 1696.

Je suis bien surprise, monseigneur, de ce que vous me dites de l'édit sur la juridiction ecclésiastique, car j'ai cru que ce qu'on y a réformé avoit été réglé par M. l'évêque de Meaux et M. le duc de Beauvilliers, et j'ai eu lieu de le croire.

Madame la princesse de N... me paroît une bonne femme se défiant d'elle-même et voulant prendre conseil. Je crois, monseigneur, qu'elle fera bien sous votre conduite.

Le père de La Chaise est venu me voir en m'apportant une lettre de cachet pour une fille de Saint-Cyr; il étoit gai, libre en sa taille, et sa visite avoit plus l'air d'une insulte que d'une honnêteté.

J'ai vu aussi le père de la Bourdonnaye qui me parla sur l'absolution comme vous auriez fait, monseigneur, me laissant entendre qu'il n'avoit nulle part à la communion que Monsieur a faite au jubilé. Il me dit que des personnes fort éclairées l'avoient empêché de quitter, disant qu'un autre n'auroit de longtemps la liberté et l'autorité qu'il avoit et qu'il pour-

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

roit s'en servir utilement dans les occasions que la Providence pourroit fournir.

Il est difficile, monseigneur, de prendre le dessus avec..... (je n'ai pas mon chiffre), quand on veut se tenir dans son devoir, qu'on craint d'offenser Dieu, et qu'on tâche d'imiter la douceur et la patience de celui qui doit être notre modèle; nous en parlerons quand j'aurai l'honneur de vous voir.

Madame la comtesse de Gramont me priait, il y a quelques jours, de demander permission au roi d'aller passer la semaine sainte au Port-Royal. Je lui dis que cette proposition ne seroit pas bien reçue et je lui demandai de quoi elle s'avisoit présentement. Elle me répondit qu'elle n'avoit osé le faire pendant la vie de M. l'archevêque, qui avoit trop d'aversion pour ces filles-là; je fus bien prête à lui dire que vous n'étiez pas plus favorable au jansénisme, mais je crus qu'il valoit mieux que la chose manquât par le roi, qui en effet trouva assez mauvais qu'on osât demander cette permission.

Madame la comtesse de Gramont ne garde plus de mesures là-dessus; elle a et montre sans façon (dans une chambre qu'elle a au couvent de la Madeleine) tous les portraits de Jansénius, de M. Arnauld, de Saci, etc.

Je suis en peine de savoir où est votre affaire et si elle s'accommodera.

Ne pourriez-vous point, monsieur, essayer de ce M. Michel, autrefois vicaire à Saint-Germain[1]? Il

1. Voir page 34.

[redacted]

charge la reine d'Angleterre qui n'a rien à lui donner et vous lui feriez un grand plaisir de l'ôter d'où il est, où il n'a plus rien à faire.

LETTRE CDVI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Lundi de Pâques, 21 avril 1696.

Le père Séraphin[2] a soutenu son carême, et le finit hier de manière à faire pleurer bien des gens. Il m'est venu voir ce matin et m'a parlé de ses affaires. Je lui ai conseillé de les traiter avec vous, monseigneur; et il s'y dispose. Il a pris congé du roi dans mon antichambre et en a reçu plus de louanges que tous les prédicateurs ensemble n'en ont donné à Sa Majesté depuis trente ans. M. le maréchal de Noailles en a entendu une partie. Le roi doit vous parler là-dessus. C'est à vous, monseigneur, à voir ce que vous avez à faire. Mais comptez que c'est sans entêtement, sans exagération, que je vous dis que jamais homme n'eut un tel succès, et que le roi et monseigneur en particulier en sont touchés jusqu'à la tendresse pour sa personne. Je crois de la gloire de Dieu de ne pas scandaliser cet homme; du reste, il en arrivera ce qui lui plaira.

Le père de La Chaise ne perd plus d'occasion de me voir, il vint m'annoncer hier que le roi prenoit l'abbé

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

2. Dangeau dit : « Le roi fut fort touché du père Séraphin; il le trouva un des meilleurs prédicateurs qu'il ait jamais entendus. »

[redacted]

de Caylus[1] pour aumônier. Nous eûmes ensuite une longue conversation. Je vis que le roi n'est pas si docile que je le croyois, et que le bon père lui donne de très-bons conseils; il m'exhorta à le prêcher en m'assurant que personne ne le pouvoit mieux que moi. Nous nous excusâmes l'un l'autre, et nous étions de même avis. Mais j'allai parler d'amour de Dieu, et là-dessus, on me voulut persuader qu'il y en avoit un très-parfait dans la crainte : ainsi nous nous séparâmes après avoir un peu disputé.

Il est charmé des dispositions de Monseigneur.

LETTRE CDVII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[2].

A Marly, ce 27 avril 1696.

Je suis ravie de voir une lettre datée de Conflans et de penser, monseigneur, que vous vous y reposez un peu.

J'ai vu finir vos affaires avec bien de la joie. M. le maréchal de Noailles et M. le cardinal de Bouillon m'ont assurée l'un et l'autre qu'ils étoient contents.

Il n'est pas possible, monseigneur, que le roi ne montre les avis qu'il reçoit, surtout quand il y veut remédier, car l'ordre doit passer par le secrétaire d'État qui est chargé de ces sortes d'affaires. Je ne sais pas comment il aura parlé à M. de Pontchartrain,

1. Frère du comte de Caylus, et depuis évêque d'Auxerre.
2. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

[redacted]

mais il me parut, après avoir lu les deux lettres d'un bout à l'autre, qu'il pensoit comme vous, et qu'il trouvoit le procédé trop violent, quoique l'abbé ait tort dans le commencement. Il n'est que trop vrai que les ministres n'aiment pas que le roi soit averti par d'autres que par eux-mêmes. Je crois les y accoutumer un peu[1]; il n'y a sorte d'avis qu'on ne m'adresse, et souvent contre eux, je les donne tous.

Quant à la disposition essentielle, il est vrai qu'elle n'est pas propre à vous contenter, monseigneur, *on* est pourtant mieux qu'au commencement du carême; *on* est ébranlé, mais point touché, par ce qui seul peut faire courir dans la voie. J'espère en la bonté de Dieu et le secours de vos prières.

Ce que je vous ai demandé, Monseigneur, sur cette ordination faite par M. de Perpignan est pour être toujours en état de répondre sur ce qui vous regarde, qui ne m'est pas indifférent.

Oserois-je encore vous demander ce qui s'est passé entre vous et les filles de la Conception par rapport aux *ténèbres?* Il ne faut pas cacher vos bonnes œuvres, monseigneur, surtout au roi[2].

Est-il possible que vous ne soyez pas assez bien averti de nos voyages, pour faire les vôtres à propos? Je croyois que M. votre frère vous instruiroit de tout. Nous retournons demain à Versailles et nous

1. La Beaumelle ajoute : « Ma réputation se répare : on me regarde comme la protectrice des malheureux et des opprimés. »

2. La Beaumelle ajoute : « Ce sera peut-être pour lui un attrait au bien; il aura honte de ne pas soulager son peuple, puisque vous soulagez vos pauvres. »

[redacted]

irons mercredi prochain à Meudon, pour en revenir le samedi suivant.

M'avez-vous permis de dire au roi ce que le *bon père* vous a conté de leur conversation sur mon sujet, et de ce que le roi dit que je ne lui ferois pas ma cour de n'aimer pas les jésuites? Cela seroit bon à placer, quand vous voudrez que je travaille à leur ruine.

M. de Pontchartrain, ni M. de la Reynie n'approuvent pas une chapelle à Vincennes, mais le roi l'a voulu. Madame Guyon est bien embarrassante.

LETTRE CDVIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

30 avril 1696.

Il faut bien se garder, monseigneur, de voir le père Émerique[2]. Le père de La Chaise a conté au roi qu'il étoit ici; qu'il y est venu sans permission, qu'il a dit que des puissances l'ont mandé, et qu'on le destine à un grand emploi[3]; qu'au reste, il a été visité à Rome par le cardinal protecteur du jansénisme; que le père Émerique est un homme de bien, mais qui pousse la dévotion bien loin. Vous entendrez ce que cela veut dire. Les jésuites nous déclarent la guerre

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

2. Jésuite qui avait été appelé à Versailles par M. de Noailles, soit pour être le confesseur du duc de Bourgogne, soit pour remplacer le père de La Chaise.

3. Il paraît qu'un petit complot avait été formé entre madame de Maintenon et l'archevêque pour évincer le père de La Chaise. Il ne réussit pas.

[redacted]

hautement de tous côtés, et ceux qui aiment la paix sont à plaindre. J'ai vu M. de Meaux, et de quel côté que je me tourne, je ne vois que croix et obstacles au bien. J'ai dit au roi que je vous ai entendu dire que vous voudriez que ce bon père passât ici, et que vous seriez ravi de le voir, et que je le visse; et du reste, j'ai paru tout ignorer. Je ne sais que vous conseiller là-dessus, monseigneur. Je vois tous les gens de bien se partager. Si le roi est de bonne foi, il sera bien embarrassé de prendre le bon parti; s'il est peu touché, il va avoir de beaux prétextes pour en demeurer où il est. Le parti le plus naturel, ne seroit-il pas de m'écrire une lettre qui ne contiendroit que ces mots : « Le père Émerique est ici; vous savez le bien que je vous en ai dit; voudriez-vous en juger vous-même ou à Saint-Cyr ou à Versailles; » et du reste, quelque autre chose que je pourrois montrer? Soyez sur vos gardes; ne m'écrivez rien de mystérieux; nous sommes épiés de tous côtés; et si Dieu ne me soutenoit, je serois désespérée d'être attachée où je suis. Faites part de cette lettre, monseigneur, à M. l'évêque de Chartres.

LETTRE CDIX

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Samedi, ce 5 mai 1696.

Je verrai le père Émerique quand il vous plaira, monseigneur, je voudrois que ce pût être demain ou

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

lundi à Saint-Cyr; j'ai ma permission et je veux bien hasarder ce qui en pourra arriver. Je ne veux pas me décourager, mais je vois toutes mes bonnes intentions renversées; c'est peut-être que je m'aide trop de moyens humains, et que Dieu qui est jaloux veut que je n'aie nulle part à ce que nous désirons. Quoi qu'il en soit, monseigneur, je me tiendrai ferme à votre suite[1].

LETTRE CDX

M. LE CARDINAL DE JANSON A MADAME DE MAINTENON[2].

A Rome, 15 mai 1696.

J'ai reçu, madame, avec le respect que je dois, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire avec celle pour le pape, que je lui ai rendue, dont il a été fort touché; il m'a témoigné d'avoir une estime infinie pour votre personne et pour votre vertu. Je lui ai ensuite demandé des indulgences pour les Dames de Saint-Louis, lui ayant expliqué le détail de tout ce qui se faisoit en cette sainte maison pour l'éducation d'un si grand nombre de demoiselles, dont il a été très-édifié, et a ordonné en même temps à M. le cardinal Albano, secrétaire des brefs, de faire expédier des indulgences dans la forme la plus ample qu'on ait accoutumé de les donner, et pour les dames

1. A la place de ces derniers mots, La Beaumelle met : « Je ferai encore quelques campagnes sous vos drapeaux et si nous ne vainquons pas le roi, du moins je mourrai pour lui. »

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

religieuses, et pour les demoiselles qui sont élevées dans leur maison, et même pour tous ceux qui visiteront leur église un jour de l'année désigné par M. l'évêque de Chartres, et je vous envoie les brefs.

J'ai été pénétré de joie d'apprendre par vous-même, madame, le bon état de la précieuse santé du roi dont dépend tout notre bonheur; il paroît visiblement que la main de Dieu le soutient, et il ne faut pas douter qu'il n'achève d'humilier ses ennemis et de les réduire à demander la paix. Je fais aussi des vœux ardents au ciel pour votre conservation, madame, et je serai en tous lieux, et jusqu'au dernier soupir, avec respect et reconnaissance,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LE CARDINAL DE JANSON FORBIN.

LETTRE CDXI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

A Marly, 18 mai 1696.

Que ne donnerois-je pas, monseigneur, pour assister au sacre qui se fera dimanche, et pour être témoin de la joie de madame la duchesse de Noailles? Ce sont là, ce me semble, les fêtes et les plaisirs permis aux chrétiens. Mais Dieu ne veut pas me donner de telles consolations. Je lui demanderai de tout mon cœur de combler de ses grâces le consacrant et le consacré, de pardonner à leurs ennemis, et d'être leur force pour porter les travaux de l'épiscopat.

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

[redacted]

Demandez-lui, monseigneur, de me donner celle qu'il me faut pour porter les plaisirs de la cour. Il y a huit jours que je suis sans relâche, il y en a presque autant que je succombe à la tristesse de n'entendre rien dire de raisonnable. Le chapitre des pois dure toujours, l'impatience d'en manger, le plaisir d'en avoir mangé, et la joie d'en manger encore sont les trois points que j'entends traiter depuis quatre jours. Il y a des dames qui, après avoir soupé avec le roi, et bien soupé, trouvent des pois chez elles pour manger avant de se coucher[1]. Vous avez d'étranges brebis, monseigneur. Pardonnez cet épanchement de mon chagrin et faites-en part si vous le voulez à l'évêque de Saint-Cyr.

Le roi a à la joue un érésipèle qui n'est rien; il sera saigné lundi, se reposera mardi, sera purgé mercredi, et ira jeudi à Trianon. Voilà son projet. Je serai, je crois, lundi à Saint-Cyr où j'attends M. de Chartres, et MM. Brisacier et Tiberge; mais monseigneur, vous serez toujours le bienvenu.

LETTRE CDXII

A M. DE HARLAY[2].

28 mai 1696.

Ce n'est pas pour vous demander justice pour les Carmélites du faubourg Saint-Germain que j'ai l'hon-

1. La Beaumelle ajoute : « C'est une mode, une fureur, et l'un suit l'autre. »

2. *Autographe* de la Bibliothèque impériale.

[redacted]

neur de vous écrire, car vous ne la refusez à personne; mais c'est, monsieur, pour vous supplier de finir le plus tôt qu'il se pourra, les affaires qu'elles ont avec la succession de madame la princesse de Carignan. Pardonnez la liberté que je prends, monsieur, de vous faire une telle sollicitation. Leur communauté est remplie de demoiselles de Saint-Cyr, qu'elles ont reçues avec un désintéressement peu ordinaire aux religieuses, et j'ai sujet de croire que si elles se rétablissoient, elles en recevroient autant que je voudrois leur en donner. Vous voyez, monsieur, que c'est tout l'intérêt qui me fait agir. Je suis, monsieur, votre, etc.

LETTRE CDXIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

1er juin 1696.

Je crois, monseigneur, que je suis assez connue de vous pour que vous ne croyiez pas que ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire, du déchaînement de MM. des finances contre MM. les évêques, soit par rapport aux intérêts de Saint-Cyr. Quand je désirerai quelque chose de vous, je vous le demanderai bien directement, et si vous me le refusez, je serai très-persuadée que vous n'aurez pu me l'accorder. Comptez donc une fois pour toutes que je suis simple et que je n'aurai jamais, s'il plaît à Dieu, d'adresse avec vous. Je ne me livrerai à personne, et je suis,

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

[redacted]

monseigneur, de votre cabale contre toutes les autres cabales; vous savez la fin qui est la fin de la vôtre. C'est donc pour vous tenir averti que je vous dis que ces messieurs prétendent que MM. les évêques font fort mal et qu'on vous attend pour voir ce que vous ferez, parce que vous avez un bas clergé que les autres n'ont pas, qui vous met en état de soulager les gros bénéficiers.

Encore une fois, monseigneur, ne m'écrivez jamais par honnêteté, mais tenez-moi avertie de tout pour être en état de répondre sur tout ce qu'on pourroit me dire de vous; car je veille pour vous avec une grande attention croyant veiller pour Dieu et son Église.

LETTRE CDXIV

LE ROI A MADAME DE MAINTENON[1].

8 juin 1696.

Je crois que vous ne serez pas fâchée de la nouvelle que je viens de recevoir. M. de Vendôme, avec douze cents chevaux, a battu toute la cavalerie allemande au nombre de 4,500. Tous les officiers généraux y ont fait merveille. Longueval y a été tué. Vous en saurez tantôt davantage[2].

LOUIS.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. Voir le *Journal de Dangeau*, t. V, p. 422. — Le combat eut lieu le 3 juin en Catalogne à Riu de Arenas. Les ennemis perdirent 1,000 à 1,100 hommes.

[redacted]

LETTRE CDXV

M. L'ÉVÊQUE DE CHARTRES A MADAME DE MAINTENON[1].

21 juin 1696.

Je suis ravi, madame, de la bonne nouvelle que vous avez la bonté de me mander[2]. Il faut espérer en Dieu contre toute espérance humaine; lorsque l'on croit tout perdu, il est à la veille de faire éclater ses plus grandes miséricordes, afin que nulles créatures ne se glorifient du succès, et que toute la gloire lui en soit rendue. Je vais, madame, le remercier à l'autel d'un si grand bienfait.

LETTRE CDXVI

A MADAME LA MARQUISE DE CAYLUS[3].

A Trianon, ce 24 juin 1696.

Je ne sais, madame, si vous avez de bonnes raisons pour faire casser les lettres d'État[4] de M. votre fils; mais je crois que vous ne ne voudrez pas traiter vos affaires en son absence. Madame votre belle-fille ne

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. Une trêve qui se négociait avec le duc de Savoie. Voir plus loin la lettre du 16 juillet.
3. *Autographe* de la Bibliothèque impériale. — On lit sur la suscription : rue Jacob, faubourg Saint-Germain, à Paris.
4. On appelait ainsi des lettres royales partant surséance de poursuites judiciaires contre les biens d'un gentilhomme occupé au service du roi. Ces lettres n'avaient de valeur que pour six mois, mais elles pouvaient être renouvelées.

[redacted]

les entend pas et se défendroit mal. Je n'ose vous rien demander là-dessus, madame, de peur d'abuser de la bonté dont vous m'avez toujours honorée et que je mériterai toute ma vie par être parfaitement votre très-humble et très-obéissante servante.

LETTRE CDXVII

A M. DE HARLAY[1].

A Versailles, 8 juillet 1696.

La comtesse de Mailly vouloit vous porter elle-même, monsieur, une recommandation de ma part que je ne puis lui refuser et que je crois inutile. Je suis souvent persécutée pour vous en faire, parce qu'on voit la bonté que vous avez pour moi; mais je ne veux pas en abuser. Le sieur Carnot, mon notaire et celui de Saint-Cyr, est un de ceux-là, et veut que je vous supplie d'avancer le jugement d'un procès dont il prétend que le retardement peut le ruiner. J'aurois à vous faire des remerciements de tout ce que vous faites pour M. l'évêque de Chartres, qui en est bien reconnoissant, et pour les Carmélites du faubourg Saint-Germain, qui espèrent tout de votre protection; mais ce qui me presse le plus, monsieur, est de vous assurer que je suis bien véritablement votre, etc.

1. *Autographe* de la Bibliothèque impériale.

[redacted]

LETTRE CDXVIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

A Saint-Cyr, ce 11 juillet 1696.

Votre lettre, monseigneur, a été prise comme je le désirois; cela suffit, je crois, pour que vous en soyez content. On me demanda si vous n'aviez pas dit un mot là-dessus au *bon père,* et je répondis que je n'en doutois pas.

Je vous demande, monseigneur, le petit bénéfice de Corbeil pour madame de Saint-Bazile : elle vous en a écrit; il n'importe à qui d'elle ou de moi vous adressiez cette expédition.

LETTRE CDXIX

NOTE PRÉLIMINAIRE

Louis XIV n'avait cessé, depuis le commencement de la guerre, d'offrir la paix aux conditions les plus modérées, et voyant ses efforts inutiles, il avait cherché à détacher de la ligue le duc de Savoie. Il réussit à lui faire signer une trêve, mais ce fut à la condition qu'on lui céderait Pignerol, clef de l'Italie, qui appartenait depuis plus de cent ans à la France; sa fille dut épouser le duc de Bourgogne; enfin, il eut dorénavant le traitement des têtes couronnées. Cette trêve jeta le désordre dans la ligue d'Augsbourg, et amena l'année suivante la paix de Ryswick.

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

[redacted]

LE ROI A MADAME DE MAINTENON[1].

16 juillet 1696.

Il vient d'arriver un courrier du maréchal de Catinat, qui m'apporte la nouvelle de la conclusion de la trêve; les otages ont été donnés : Tessé et Bouzzoles de ma part, le marquis de Tana et le marquis d'Aix de celle de Savoie[2]. J'ai cru que vous ne seriez pas fâchée de savoir cette nouvelle qui marque la bonne foi du duc de Savoie, et que les affaires approchent de la conclusion.

LOUIS.

LETTRE CDXX

A M. DE HARLAY[3].

31 juillet 1696.

Ce n'est que la qualité de prisonnier et de misérable qui m'a obligée à vous importuner en faveur du sieur de Beaulieu. M. de Bréauté m'a souvent

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. « Le matin, pendant que le roi étoit au conseil, M. de Barbezieux entra qui lui apporta la nouvelle d'une trêve signée en Piémont, pour trente jours à commencer du 10 de ce mois. Nous avons donné pour otages de cette trêve M. le comte de Tessé et le marquis de Bouzzoles, gendre de M. de Croissy. M. de Savoie a donné pour otages le comte de Tana et le marquis d'Aix. Le Pô servira de barrière entre les armées. M. de Savoie a envoyé aux alliés pour leur dire qu'il a été contraint de prendre ce parti-là et les prie de vouloir accepter la neutralité pour l'Italie que le roi lui fait offrir. M. de Léganez, le prince Eugène, et Milord Galloway ont fait leurs remontrances en vain. » (*Dangeau*, t. V, p. 438.)

3. *Autographe* de la Bibliothèque impériale.

[redacted]

répondu de son innocence, et je ne puis douter, monsieur, qu'il n'ait été trompé. Je ne puis me repentir aussi de toutes les sollicitations que je vous ai faites, monsieur, puisqu'elles m'ont attiré tant de marques de votre bonté, et donné des occasions de vous assurer, monsieur, qu'on ne peut vous honorer plus particulièrement, ni être plus que je le suis, votre, etc.

LETTRE CDXXI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

A Marly, ce 3 août 1696.

Je n'ai plus parlé de mesdemoiselles de Castelnault, monseigneur, ne voulant pas vous commettre à un nouveau refus. M. de Pontchartrain fit mercredi une dernière tentative, et il fut refusé avec chagrin de la part du roi.

Le roi refuse les bonnes œuvres plus que jamais, et voici son raisonnement : il dit que ses aumônes ne sont que de nouvelles charges pour ses peuples; que plus il donnera, plus il prendra sur eux; que ses aumônes sont sans mérite, puisqu'il ne les prend pas sur lui et qu'il n'en a ni plus ni moins, et le nécessaire, et tout ce qui lui est agréable[2]. Je ne

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

2. La Beaumelle ajoute ici tout un dialogue qui a été répété par tous les historiens : « Un roi fait l'aumône en dépensant beaucoup et à propos. Je lui réponds : Cela est vrai; mais tant de gens que vos guerres, vos bâtiments et vos maîtresses ont réduits à la mendicité par la nécessité des impôts, il faut bien les soulager aujourd'hui. Nommez cela pension ou aumône; mais il

[redacted]

vois, en effet, que sur son plaisir qu'il pourroit prendre, et ce plaisir est son jardin; il n'y fait que des dépenses médiocres.

Fournissez-moi des raisons, monseigneur, s'il y en a de meilleures que les siennes. Il ne m'a dit qu'un mot sur le père de La Tour : il étoit en si mauvaise humeur ce jour-là, que je crus devoir le ménager.

Les dames se donnent assez de mouvement pour être auprès de madame la duchesse de Bourgogne[1], monseigneur, pour que vous puissiez faire parler madame la duchesse de Noailles sur madame de Créqui, la duchesse du Lude ou la duchesse de Ventadour. La dernière est séparée d'avec son mari. Sa réputation n'est pas sans tache; elle traîne une mauvaise suite dans sa famille; elle est toute liée à Saint-Cloud dont on voudroit éloigner la jeune princesse[2].

est bien juste que ces malheureux vivent par vous, puisqu'ils ont été ruinés par vous-même. Si ce n'est pas une aumône, c'est une restitution. » — Il n'y a pas un mot de tout cela dans la lettre autographe.

1. Nous avons vu que l'une des conditions du traité fait avec le duc de Savoie était le mariage de sa fille aînée, Adélaïde, avec le duc de Bourgogne. Cette princesse n'avait que onze ans et devoit être élevée en France; mais on lui formait une maison, et les dames « se donnoient du mouvement » pour être auprès d'elle.

2. On peut voir dans les *Lettres de madame de Sévigné* (t. VI, p. 52), à la date du 16 octobre 1679, l'aventure qui força madame de Ventadour à se séparer de son mari et qui fait dire à madame de Maintenon : « Sa réputation n'est pas sans tache. » Cependant elle devint dame d'honneur de Madame, madame de Maintenon en fit l'une de ses amies les plus familières, et plus tard, la gouvernante des enfants de France.

[redacted]

Vous avez trop de vertu, monseigneur, pour qu'on ne puisse pas vous tout dire sans aucun ménagement. L'abbé Testu prétend que vous ne vous taxez pas à la proportion des autres [1]. Je sais répondre en général à ces discours, mais si vous voulez m'instruire, je répondrai encore mieux.

Les ennemis paraissent vouloir tenter quelque chose. On seroit honteux de prier publiquement; mais je crois, monseigneur, que vous priez et faites prier autant qu'il vous est possible.

LETTRE CDXXII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS [2].

5 août 1696.

Si M. l'abbé Testu se plaint de vous, monseigneur, il sera dans son tort, mais je croirois être dans le mien, si je ne vous avertissois pas de tout ce qui viendra à ma connoissance sur votre sujet.

Il y a deux jours que le roi me dit en sortant de ma chambre : Je m'en vais voir un homme que vous croyez bon homme, mais sans esprit, et me nomma le père de La Chaise. Je lui répondis : Vous le croyez encore plus que moi, car vous le voyez plus souvent. Le roi répliqua : Il est vrai, et cela baisse tous les jours. Je crus l'occasion favorable, et je lui dis : N'allez pas me donner quelque stu-

1. A la *capitation* qui avait été établie en 1695.
2. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

[redacted]

pide pour confesseur de la princesse; et ordonnez au Père de La Chaise de consulter M. l'archevêque qui estime fort certains sujets de la compagnie[1]. Il me dit: Informez-vous de quelque chose de bon, et je le demanderai. Me voilà donc en état, monseigneur, de vous consulter à notre première entrevue.

Ne venez point ici; *on* a regret de tout le temps qu'on passe hors des jardins; *on* n'ira plus à Trianon. Nous irons, s'il plaît à Dieu, à Versailles samedi. Nous y serons environ huit jours, et de là à Meudon.

Je m'aperçois avec plaisir que le roi reprend son ancienne familiarité avec M. votre frère.

LETTRE CDXXIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[2].

A Saint-Cyr, 14 août 1696.

Je ne puis vous exprimer ma joie, monseigneur, voyant ce que Dieu fait dans le cœur du roi pour vous. Il y a déjà longtemps que je m'aperçois qu'il s'approche de vous, que la confiance augmente, ou, pour parler plus juste, qu'il se rassure sur vous: car il vous estimoit, vous goûtoit, quand vous étiez M. de Châlons; mais, monseigneur, il ne se peut taire du premier mouvement qu'il a vu en vous au

1. Il était d'usage de ne prendre les confesseurs des princes et princesses que dans la compagnie de Jésus.

2. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

dernier discours qu'il vous a fait. Il en est édifié au dernier point : je ne le suis pas moins que lui. Je lui dis combien vous avez toujours été ferme sur la résidence, et que vous n'aviez jamais consenti que M. de Cambrai demeurât précepteur, et devînt archevêque en même temps. Le roi est naturellement exact et sévère : ainsi ces maximes sont de son goût; il vous voit ferme en même temps qu'on vous accuse d'être trop doux. Ne croyez pas, monseigneur, que ce soit là un mauvais office auprès de lui. Il craint les naturels rudes et âpres, quoiqu'il les veuille fermes. Dieu fait bien toutes choses et les dispose, ce me semble, pour le salut du roi, dès qu'il l'approche de son pasteur. Après cela, je n'aurai qu'à mourir en repos [1]. Continuez d'attaquer ce qu'il y a de mauvais dans les jésuites avec votre douceur naturelle, en le chargeant lui-même quelquefois de leur parler. Je ne sais peut-être ce que je vous dis, car, en vérité, je fais tout avec précipitation. Pardonnez toutes mes fautes.

LETTRE CDXXV (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. II, p. 52; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 145.) Louis Racine l'annote : *m'est très-inconnue.* Elle est inventée.

La lettre est datée de Maintenon le 24 août; or le 24 août,

1. La Beaumelle ajoute : « Sûre qu'entre vos mains mon roi deviendra agréable à Dieu. »

[redacted]

madame de Maintenon n'était pas à se reposer dans son château, mais à Versailles, fort inquiète de la santé du roi, qui était gravement malade d'un anthrax (voir le *Journal de Dangeau*, t. V, p. 458). De plus, La Beaumelle fait apprécier par madame de Maintenon l'instruction pastorale de l'archevêque de Paris sur le livre : *Exposition de la foi touchant la grâce et la prédestination*, livre qu'on soupçonnait de jansénisme, et elle dit qu'il « s'en est démêlé en homme très-prudent. » Madame de Maintenon se serait bien gardé d'exprimer ainsi son opinion, et nous n'en trouvons en effet aucune trace dans ses lettres, car cette instruction faisait beaucoup de bruit et mécontenta tout le monde; l'archevêque, tout en condamnant le livre, reproduisit ses erreurs, et exprima des idées sur la grâce, qui le firent accuser de jansénisme; enfin cette instruction fut en grande partie l'origine des querelles qui troublèrent la fin du règne de Louis XIV.

« S'ils me fâchent, je prierai le pape de le faire cardinal. » Quelle opinion La Beaumelle a-t-il de ses lecteurs, pour qu'il prête un tel langage à madame de Maintenon? Je ne dis rien de « la princesse Adélaïde, qui est le *nœud* du traité de Ryswick, » ni de « l'empereur qui voulait *l'avoir* pour le roi des Romains; » mais madame de Maintenon ajoute : « Je vous envie votre solitude, votre tranquillité. » Or, à cette époque, madame de Saint-Géran, veuve à peine de quelques mois, était de la société un peu folle et des plaisirs trop bruyants de la duchesse de Bourbon, et elle menait même une vie tellement dissipée et si voisine du scandale que le roi, trois mois après, y mit fin en la renvoyant de la cour et en l'exilant à trente lieues de Paris. C'est ce que nous verrons dans les lettres suivantes.

A MADAME DE SAINT-GÉRAN.

Maintenon, 24 août 1696.

Je ne suis pas surprise des différents jugements qu'on porte de l'instruction de M. de Paris. Ce premier pas étoit difficile; et toutes les personnes désintéressées qui l'ont

[redacted]

lue conviennent qu'il s'en est démêlé en homme très-prudent. Certainement le roi en sera satisfait. Les jésuites ne lui pardonneront pas de s'être élevé au siége de Paris sans leur participation; s'ils me fâchent, je prierai le pape de le faire cardinal. Il falloit à la première Église du royaume un prélat de mœurs sans tache, et d'un caractère modéré, doux, simple, d'une piété éclairée et solide; le roi a cru voir toutes ces qualités réunies dans M. de Châlons; il s'est consulté, il a consulté des gens de bien, il a consulté Dieu; et rien n'est plus vrai que, s'il eût connu en France un plus honnête homme, il l'auroit donné à sa capitale. Plût à Dieu que ces guerres de religion fussent aussi près de leur fin que celle qui divise les princes de l'Europe! La paix est faite avec M. le duc de Savoie, et le roi est disposé à la donner au reste de l'Europe. La princesse Adélaïde sera le nœud de ce traité. L'empereur vouloit l'avoir pour le roi des Romains; mais le duc de Bourgogne l'a emporté sur son rival; cette princesse est fort aimable, mais elle est bien jeune; il faudra l'élever; voilà de nouveaux embarras. Je vous envie votre solitude, votre tranquillité; et je ne suis plus surprise que la reine Christine soit descendue du trône pour vivre avec plus de liberté.

LETTRE CDXXVI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

29 août 1696.

Madame de Montchevreuil m'a apporté, monseigneur, le mémoire que je vous envoie, et le livre

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

marqué sur ce même papier avec l'endroit marqué; M. l'abbé de Fénelon est nommé. Je ne sais point faire d'autre usage de toutes ces choses-là que de vous les envoyer et d'agir selon que vous me l'ordonnerez.

M. de Pontchartrain, travaillant aujourd'hui avec le roi, lui a demandé s'il vouloit ou s'il ne vouloit pas qu'on poussât le quiétisme; qu'il savoit qu'un nommé Davant écrivoit pour soutenir cette illusion, et que si le roi vouloit en donner l'ordre, il feroit arrêter cet homme dès qu'il auroit découvert sa demeure. Je lui ai dit que je la savois, et nous avons conclu que je lui enverrai ce soir. J'ai pris ce délai pour demander au roi qu'on ne fasse rien là-dessus que par vous, monseigneur, qui êtes un peu plus doux et plus juste qu'un ministre; et je n'ai envoyé que la seule demeure de M. Davant, de peur qu'on ne fît trop de bruit en arrêtant toutes les personnes qui sont nommées dans ce mémoire. Le roi trouve bon que je mande à M. de Pontchartrain de ne rien faire en tout cela que par vous. En effet, monseigneur, dans une affaire ecclésiastique, nous ne devons avoir que le mouvement que vous nous donnerez; c'est bien mon intention, quoi qu'on en puisse dire. Le mal du roi[1] va fort bien.

Suit une note écrite par madame de Maintenon donnant la demeure de M. Davant et de cinq autres personnes, avec le titre d'un livre sur le quiétisme, publié à Amsterdam, et où se trouve le passage suivant : « Les quiétistes avoient

1. Voir sur ce mal le *Journal de la santé du roi*, p. 230.

[redacted]

en horreur les superstions romaines, et ils vouloient les ensevelir dans l'oubli en ne les enseignant et ne les pratiquant point, aussi bien que M. de Fénelon.

LETTRE CDXXVII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

4 septembre 1696.

Voici un mémoire d'Andresy qu'on m'assure être de votre diocèse. Souvenez-vous donc, monseigneur, une fois pour toutes, de faire de mes avis l'usage qu'il vous plaira, sans me répondre un mot quand il n'y a pas de nécessité. Je crains toujours de vous faire perdre du temps.

Ce n'est point à moi à me mêler entre des religieuses et leur évêque; mais si, sans me nommer, vous disiez à M. de Saint-Flour les plaintes qu'on fait de lui, et que vous savez qu'elles sont venues jusqu'à la cour, peut-être feriez-vous un bien, car, monseigneur, tous les évêques n'ont pas toujours raison.

Hé bien! voilà les dames nommées[2]! et la maré-

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. Les dames de la princesse de Savoie. « Le roi m'appela après sa messe, dit Dangeau, et me dit qu'il m'avoit choisi pour être chevalier d'honneur de la duchesse de Bourgogne; que la duchesse du Lude seroit la dame d'honneur et le comte de Tessé son premier écuyer; qu'en attendant le mariage, il nous envoieroit, la duchesse du Lude et moi, recevoir la princesse au Pont-de-Beauvoisin, mais que nous n'entrerions en charge que quand elle seroit madame la duchesse de Bourgogne. Le roi me rappela ensuite pour me dire qu'il avoit choisi madame de Dan-

[redacted]

chale désespérée[1] ! Mon état et ma vocation présentement est d'affliger et de desservir tout ce que j'aime. Je vous avoue, monseigneur, que j'en souffre beaucoup[2].

On a parlé du père Émerique[3]. Il a le plus grand défaut de tous les défauts : il est très-dévot, et la dévotion ne sied guère mieux à un confesseur qu'à un évêque[4]. Voilà, monseigneur, où en sont les intérêts de Dieu.

LETTRE CDXXVIII

A M. DE HARLAY[5].

Aux Carmélites, ce 6 septembre 1696.

Vous voyez, monsieur, où je suis, et j'y trouve des filles bien alarmées. Elles ont fait un mémoire pour suppléer à l'incapacité dont je suis sur les

geau pour être dame du palais. Elles seront six : voici l'ordre dans lequel le roi les a nommées : Madame de Dangeau, la comtesse de Roucy, la marquise de Nogaret, la marquise d'O, la marquise du Châtelet, la comtesse de Montgon (*Dangeau*, t. V, p. 462). » — Saint-Simon fait sur ces nominations une longue note remplie de contes ridicules.

1. La maréchale de Rochefort, qui avait été dame d'atours de la Dauphine et qui espérait être dame d'honneur de la duchesse de Bourgogne.

2. La Beaumelle ajoute : « Mais je ne varierai point dans la loi que je me suis faite de sacrifier mes amis à la vérité et au bien. »

3. Pour confesseur de la princesse. Ce fut le père Lecomte qui fut nommé le 1er octobre.

4. « C'est un monstre ! » ajoute La Beaumelle.

5. *Autographe* de la Bibliothèque impériale.

[redacted]

affaires. Je vous conjure seulement, monsieur, de faire pour elles bien mieux que vous ne feriez pour moi; car c'est sans exagération que j'y suis plus sensible, et que je vous assure qu'on ne peut être avec plus de reconnoissance que je le suis, monsieur, votre, etc.

LETTRE CDXXIX

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

7 septembre 1696.

Je ne sais, monseigneur, si vous savez ce que c'est qu'un cordelier qu'on a fait curé de la Trinité de Montfort. Cet homme est lié avec madame de Nogaret qui est fort zélée contre le quiétisme et qui a beaucoup contribué aux découvertes qui sont faites. Il a plusieurs papiers qu'il veut me remettre entre les mains et me dire tout ce qu'il sait du sieur Davant. Il croit que les livres qu'on a pris chez lui ne devroient pas être confiés à d'autres qu'à vous, et qu'ils seront très-scandaleux dans les mains des juges séculiers. Mais pour en revenir à moi, monseigneur, je n'ai point cru devoir ni entrer en connaissance avec ce curé ni même le voir, et je lui ai seulement fait demander s'il voudroit vous aller trouver, et vous confier tout ce qu'il fait et tout ce qu'il a. Il y est tout disposé et dit que madame de Nogaret vous a parlé de lui, mais qu'étant allé chez vous, son vi-

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

sage ne vous a pas été connu. Voulez-vous qu'il se présente à vous avec une lettre de moi?

Racine est charmé de votre ordonnance, monsieur, et l'a dit au roi, qui ne l'a pas encore vue. Pour moi, je la trouve admirable; mais mon avis est peu de chose surtout en telle matière. M. le curé m'avoit dit que vous aviez tout à fait marqué les jésuites, en disant que des personnes d'autorité accusoient de jansénisme fort gratuitement. Vous dites tout le contraire, car il y a « des personnes sans autorité. »

A dix heures du soir.

Je ne puis continuer ma lettre. On parle d'ouvrir le mal du roi en quatre[1]; je ne sais plus où nous en sommes. Je crains tout. Ne viendrez-vous pas vous mettre à portée d'en savoir des nouvelles?

LETTRE CDXXX

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[2].

Ce 8 septembre 1696.

C'est pour obéir à M. l'évêque de Chartres, monseigneur, que je vous envoie ce que vous trouverez dans ce paquet qui, ce me semble, ne vous apprendra rien de nouveau. Vous êtes assez instruit de la doctrine de madame Guyon pour la condamner hau-

1. On lit dans le *Journal de Dangeau*, 8 septembre : « On a fait ce matin une assez grande incision au roi, et les chirurgiens sont très-contents de l'état où ils ont trouvé la plaie, etc. »

2. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

tement, et ce que vous savez de sa personne est pis que ce qui est dans cet écrit. Je prie Dieu de tout mon cœur de vous faire prendre le parti le plus convenable au bien de l'Église et qui pourra le plus préserver de toute fausseté. Je suis, monseigneur, avec une estime qui augmente tous les jours, et avec un respect qui ne finira jamais, votre très-humble et très-obéissante servante.

LETTRE CDXXXI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

16 septembre 1696.

Il me semble, monseigneur, que vous m'avez fait l'honneur de me dire que M. de Cambrai vouloit que je visse l'écrit que vous m'avez remis entre les mains[2]. Puis-je lui écrire sur ce pied-là? Faut-il que je vous renvoie cet écrit? J'ai une réponse à faire à M. de Meaux : puis-je lui montrer que je sais qu'on n'approuvera pas son livre? M. de Pontchartrain lut hier au soir au roi une grande lettre de madame Guyon, qui demande à se retirer auprès de Blois dans une terre qui est, je crois, à son gendre[3]. J'ai le cœur bien affligé de l'entêtement de nos amis; je ne puis ne les en pas estimer moins; tout le commerce que nous avons ensemble n'est plus qu'une

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.
2. Voir la lettre suivante.
3. Elle avait pour gendre le comte de Vaux, fils du fameux Fouquet et père du maréchal de Belle-Isle.

[redacted]

dissimulation. Je me trouve dans un pays bien étrange où tout me déplaît et où je n'ai personne avec qui me soulager quelquefois. Priez pour moi, monseigneur, par charité.

LETTRE CDXXXII

FÉNELON A MADAME DE MAINTENON[1].

Septembre 1696.

Quand M. de Meaux m'a proposé d'approuver son livre[2], je lui ai témoigné avec attendrissement que je serois ravi de donner cette marque publique de ma conformité de sentiment avec un prélat que j'ai regardé depuis ma jeunesse comme un maître dans la science de la religion. Je lui ai même offert d'aller à Germigny[3] pour dresser avec lui mon approbation.

J'ai dit en même temps à MM. de Paris et de Chartres et à M. Tronson que je ne voyois aucune ombre de difficulté entre M. de Meaux et moi sur le fond de la doctrine; mais que s'il vouloit attaquer personnellement dans son livre madame Guyon, je ne pouvois pas l'approuver. Voilà ce que j'ai déclaré il y a six mois. M. de Meaux vient de me donner son livre à examiner. A l'ouverture des cahiers, j'ai trouvé

1. Extrait de la *Relation du quiétisme* par Bossuet, IV[e] section.

2. Il s'agit de l'*Instruction sur les états d'oraison* qui est l'explication ou le commentaire du formulaire d'Issy. Bossuet avait envoyé ce livre à Fénelon avant de le faire imprimer.

3. Maison de campagne de l'évêque de Meaux.

[redacted]

qu'ils sont pleins d'une réfutation personnelle; aussitôt j'ai averti MM. de Paris et de Chartres et M. Tronson de l'embarras où me mettoit M. de Meaux.

Fénelon expose dans les plus grands détails les raisons qui ne lui permettent pas d'approuver l'*Instruction sur les états d'oraison*, et il termine ainsi :

J'ai fait un ouvrage où j'explique à fond tout le système des voies intérieures[1], où je marque d'une part tout ce qui est conforme à la foi et fondé sur la tradition des saints et de l'autre tout ce qui va plus loin et doit être censuré rigoureusement. Plus je suis dans la nécessité de refuser mon approbation au livre de M. de Meaux, plus il est capital que je me déclare en même temps d'une façon plus forte et plus précise. L'ouvrage est déjà tout prêt. On ne doit pas craindre que j'y contredise M. de Meaux : j'aimerois mieux mourir que de donner au public une scène si scandaleuse. Je ne parlerai de lui que pour le louer et que pour me servir de ses paroles. Je sais parfaitement ses pensées et je puis répondre qu'il sera content de mon ouvrage quand il le verra avec le public.

D'ailleurs, je ne prétends pas le faire imprimer sans consulter personne. Je vais le confier avec le dernier secret à M. l'archevêque de Paris et à M. Tronson. Dès qu'ils auront achevé de le lire, je le donnerai suivant leurs corrections. Ils seront les juges de ma

1. C'est l'ouvrage : *Maximes des Saints*, etc.

[redacted]

doctrine et on n'imprimera que ce qu'ils auront approuvé : ainsi on n'en doit pas être en peine. J'aurois la même confiance pour M. de Meaux, si je n'étois dans la nécessité de lui laisser ignorer mon ouvrage, dont il voudroit apparemment empêcher l'impression par rapport au sien.

Dieu sait à quel point je souffre de faire souffrir en cette occasion la personne du monde pour qui j'ai le respect et l'attachement le plus constant et le plus sincère.

LETTRE CDXXXIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

25 septembre 1696.

Je crois vous avoir déjà dit, monseigneur, que madame la comtesse de Gramont est la correspondante de la Trappe. Vous verrez par cette lettre ce qu'on exige de moi, et je vous supplie de me mander l'usage que j'en dois faire.

Nous aurons apparemment bientôt le père Lecomte. L'inclination y est si forte, qu'on ne peut s'y opposer.

En envoyant à M. de Meaux, il y a deux jours, un paquet d'une Dame de Saint-Louis[2], je lui mandai qu'on pensoit à mettre madame Guyon auprès de M. le curé de Saint-Sulpice. Nous n'aurons pas là-

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. Madame de la Maisonfort. Voir *la Maison royale de Saint-Cyr*, p. 196.

[redacted]

dessus son approbation; mais pour moi, je crois devoir penser comme vous le plus qu'il m'est possible. Le roi est en parfaite santé.

LETTRE CDXXXIV

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

7 octobre 1696.

Il est vrai, monseigneur, que j'allai aux Recollets commencer ma fête. Je suis bien fâchée d'avoir perdu un moment de ceux que vous vouliez bien me donner. On m'en laisse si peu, que je n'ai pas trouvé le temps de vous écrire.

J'ai vu M. de Meaux toujours bien vif sur l'affaire, mais bien plein d'envie de ne plus s'éloigner de vous. On ne peut en parler plus obligeamment.

Le roi m'a conté ce qui s'est passé entre vous par rapport à madame Guyon; vous avez trouvé en lui quelque répugnance à la laisser sortir : il vous croit trop bon. Je n'ai nulle part à ces impressions-là, monseigneur. Je ne lui avois pas dit un mot de votre dessein; et je veux demeurer ferme dans celui de ne suivre que vos mouvements en pareilles occasions.

J'ai vu notre ami[2]. Nous avons bien disputé, mais fort doucement; je voudrois être aussi fidèle et aussi attachée à mes devoirs qu'il l'est à son amie[3]. Il ne la perd pas de vue, et rien ne l'entame sur elle.

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. Fénelon.
3. Madame Guyon.

[redacted]

Je vois avec une grande joie, monseigneur, qu'*on* s'accoutume à vous et qu'*on* est persuadé par vous. Je l'ai vu dans ce qui regarde les pères de l'Oratoire, et vous acquerrez toute confiance, en n'étant point entêté. Les petites confidences sur le père de Saint-Marthe ont contribué à vous faire croire sur le reste.

Il est triste qu'il y ait si peu de sujets quand il y a un évêché vacant.

La voie de M. Tiberge est bonne, et celle de M. de Montchevreuil quelquefois, afin de cacher la moitié de notre commerce.

LETTRE CDXXXV

A MADAME DE BRINON [1].

Fontainebleau, 9 octobre 1696.

Je vous l'ai mandé plusieurs fois, si vous me voyiez de près, vous ne voudriez pas que je vous écrivisse, Dieu, le roi, Saint-Cyr, et ce que la cour m'arrache malgré moi, ne me laissant pas de temps. Vous n'avez nul besoin de moi, nos commerces n'ont aucune utilité, ils ne seroient que pour notre plaisir, il n'y faut plus penser, vous nous l'avez appris mille fois. Vous ne pouvez douter de mon amitié, je connois votre cœur, et que je le retrouverois au bout de cent ans comme je l'ai quitté. Demandez après cela à madame Fagon s'il faut perdre du temps à se faire des

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

protestations, et si les personnes solides ne doivent pas être au-dessus des formalités.

Il ne faut pas finir ma lettre sans vous parler du roi. Il a la goutte, dont il est bien fâché, parce qu'il est obligé de garder la chambre. Il veut la paix, et pense sur tout comme on le peut désirer; vous en seriez bien contente. Je vous aime toujours, priez Dieu pour moi, et faites prier que je me sauve malgré le mauvais air que je respire. Madame de Montchevreuil ne vous écrit-elle pas? Elle se sanctifie de plus en plus. Nous avons peu gardé ici le roi et la reine d'Angleterre[1]; Dieu n'a pas voulu leur laisser ce soulagement, il les traite en âmes fortes. Adieu, je ne puis vous quitter quand j'ai commencé.

LETTRE CDXXXVI

NOTE PRÉLIMINAIRE

Les deux lettres suivantes sont adressées à M. de Dangeau.

Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, né en 1638, mort en 1720, est l'auteur du précieux *Journal* publié par MM. Soulié et Dussieux, et que nous citons si souvent. (Voir la notice sur Dangeau qui se trouve à la tête de ce *Journal.*) Nous avons vu que le marquis de Dangeau avait été nommé chevalier d'honneur de la princesse de Savoie; il était parti le 17 octobre avec les dames pour Pont-de-Beauvoisin, d'où il devait l'amener en France. Le comte de Brionne, de la maison de Lorraine, était chargé de la recevoir au nom du roi.

1. Ils séjournèrent à Fontainebleau du 10 au 26. Voir le *Journal de Dangeau*, t. VI.

[redacted]

« Le cortége arriva le 15 octobre à Pont-de-Beauvoisin, et le 16 se fit la réception de la princesse. A peine eut-on su des nouvelles de son arrivée qu'on se mit en marche : les gardes du roi se portèrent jusqu'à la voie du milieu du pont, en deçà, le carrosse du roi justement sur le milieu, la tête des chevaux tournée du côté de la France. M. le comte de Brionne, avec toutes les dames, avança aussi jusques à la moitié du pont. Madame la princesse de Savoie, après avoir reçu les adieux de toutes les dames et de tous les officiers qui composaient sa cour, partit dans sa chaise, accompagnée des gardes et des Suisses de M. de Savoie et de beaucoup de nobles. Lorsqu'elle arriva au milieu du pont, le page qui portoit sa robe la quitta, et un page du roi la prit. Ses écuyers lui quittèrent la main, et M. de Brionne, à la tête des dames et de la maison du roi, la salua et lui fit son compliment, en ayant été chargé par le roi. Il appela ensuite M. le marquis de Dangeau, et ensuite madame la duchesse du Lude et les dames du palais. Toutes ces cérémonies étant achevées, M. le comte de Brionne lui donna la main et la mit dans le carrosse du roi où toutes les dames eurent l'honneur d'entrer. Toute la cour de Savoie fondoit en larmes. Cette princesse arriva au logis qui lui avoit été préparé au milieu d'un peuple infini... Elle y entra d'un air qui ne parut pas embarrassé. On lui présenta tous les officiers de la maison du roi; elle les reçut avec une grâce infinie, et leur parut dans tous ses discours et dans toutes ses manières beaucoup au-dessus de son âge. Elle est très-bien faite et des plus agréables. Elle a beaucoup de noblesse dans la physionomie, le teint beau et de très-belles couleurs, quoique naturelles. Elle a les yeux parfaitement beaux. Cette princesse joint à mille agréments des manières prévenantes et une vivacité d'esprit qui surprend, etc. » (*Mercure* d'octobre 1696).

Madame de Maintenon était fort amie de madame de Dangeau, et elle écrivit souvent au marquis pendant son voyage pour avoir des nouvelles de la princesse de Savoie.

[redacted]

A M. LE MARQUIS DE DANGEAU[1].

Ce 21 octobre 1696.

Vous donnez d'agréables idées de la princesse, et nous avons une grande impatience de la voir. Vous savez, monsieur, faire toutes sortes de personnages : l'épée de diamants et le colin-maillard en sont des preuves. Madame de Dangeau m'en paroît fort touchée, et elle a raison. Nos lettres ne peuvent être ni si longues, ni si bonnes que les vôtres, car nous n'avons qu'à attendre le mieux que nous pourrons la fin de votre voyage, que nous trouvons fort éloignée. Je ne crois pas avoir besoin de me servir de cette occasion pour vous assurer de l'estime et de la considération que j'ai pour vous, et je me flatte que vous n'en doutez pas.

LETTRE CDXXXVII

A M. LE MARQUIS DE DANGEAU[2].

Ce 26 octobre 1696.

Il est vrai, monsieur, qu'on est ravi d'entendre parler de la princesse, et que tout ce qui revient de votre petite cour nous donne une grande impatience de la voir unie à la nôtre. Si la princesse ne se dément point, nous serons trop heureux d'avoir à former un si beau et si bon naturel. Je suis ravie de savoir qu'elle est enfant, parce qu'il me semble que

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

ceux qui sont trop avancés demeurent pour l'ordinaire. Tout ce qui revient de ses occupations me paroît parfait, et si on continue ce mélange de jeux d'esprit, de jeux d'exercice, et de quelques leçons un peu plus sérieuses, il n'y aura rien qui ne soit utile. Le jeu à la *Madame* peut l'accoutumer à la conversation et à bien parler; les proverbes, à entendre finement; le colin-maillard contribuera à sa santé, les jonchets à son adresse; enfin tout me paroît bon, et d'autant plus qu'elle fait toutes ces choses-là avec des personnes raisonnables qui peuvent l'instruire en la divertissant. C'est un grand plaisir de pouvoir renvoyer la femme de chambre et le médecin sans les fâcher. Adieu, monsieur le marquis, je me sens de la joie de me retrouver en quelque manière dans la même maison que vous, et j'espère un peu plus de commerce avec madame de Dangeau que par le passé.

LETTRE CDXXXVIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

4 novembre 1696.

Votre peine ne m'est point indifférente, monseigneur, et l'endroit dont il s'agit est bien sensible. M. de Vadesi a commencé à soutenir les absents, et à être remis à une autre fois; il a eu une grande audience depuis ce temps-là, mais il ne fut pas question

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

de cette affaire-ci. Je ne sais si je pourrai faire usage de la lettre du ministre. Elle est ridicule en plus d'une circonstance.

Dieu veuille que l'abbé de Croissy remplisse l'idée qu'on a de lui ! Votre témoignage a été compté.

Madame de Montchevreuil me mande qu'elle va envoyer prier madame de C... d'aller à Versailles. Je souhaite ce mariage, parce qu'il paroît bon ; mais j'ai toujours mauvaise opinion du succès de ceux qui traînent si longtemps.

Enfin nous allons voir cette princesse si longtemps attendue et si prônée[1]. Monsieur s'est enferré lui-même : la peur qu'il a eue qu'elle ne fût pas de tous les plaisirs par l'embarras du rang de la princesse de Savoie lui a fait demander en grâce qu'elle eût le rang de duchesse de Bourgogne. Le roi l'accordera contre mon gré. Monsieur en est à présent au désespoir ; il ne peut souffrir qu'avec le nom de princesse de Savoie elle soit devant lui ; il presse donc pour qu'elle s'appelle la duchesse de Bourgogne. Je m'y oppose, parce qu'il n'y a guère de raisons de porter le nom d'un homme avant de l'avoir épousé, mais encore plus par l'espérance où je suis que toutes ces difficultés la renfermeront davantage. Il en sera ce qui plaira à Dieu.

J'ai vu le père Lecomte[2] qui m'a paru admirable ; mais on ne connoît pas la vérité dans une seule con-

1. La princesse était petite-fille de Monsieur, sa mère étant une fille de ce prince ; Monsieur avait demandé qu'elle fût traitée, dès son arrivée, comme duchesse de Bourgogne.

2. Il avait été nommé confesseur de la princesse de Savoie.

[redacted]

versation. N'avons-nous pas bien fait de forcer madame de Saint-Géran de penser à elle ?

APPENDICE A LA LETTRE CDXXXVIII.

Voici la deuxième fois que le nom de madame de Saint-Géran se trouve dans les lettres authentiques de madame de Maintenon. Le *Journal de Dangeau* raconte à quelle occasion :

« Le roi, mécontent de la conduite de madame de Saint-Géran, lui a envoyé l'ordre à Versailles de s'éloigner de la cour de plus de trente lieues ; on ne lui laisse la liberté de demeurer à Paris que jusqu'à la fin du mois. On ne dit point encore le sujet de sa disgrâce, qui apparemment sera longue, car le roi a déjà disposé de son appartement. »

Saint-Simon entre dans plus de détails : « Elle étoit fort bien avec les princesses, et mangeuse, et aimant la bonne chère, et bonne en privé, comme madame de Chartres et madame la Duchesse. Cette dernière avoit une petite maison dans le parc de Versailles, auprès de la porte de Satory, qu'elle appeloit le Désert, que le roi lui avoit donnée pour l'amuser, et qu'elle avoit joliment ajustée pour s'y aller promener et y faire des collations. Les repas se fortifièrent, devinrent plus gais, et à la fin mirent M. le Duc de mauvaise humeur et M. le Prince en impatience. Ils se fâchèrent inutilement, et à la fin portèrent leurs plaintes au roi, qui gronda madame la Duchesse, et lui défendit d'allonger ces sortes de repas, et surtout d'y mener certaine compagnie. Si madame de Saint-Géran ne fut pas du nombre des interdites, elle le dut à sa première année de deuil, pendant laquelle le roi ne crut pas qu'elle pût être de ces parties, mais il s'expliqua assez sur elle pour que madame la Duchesse ne pût pas douter qu'elle ne fût pas approuvée pour en être.

« Quelques mois se passèrent avec plus de ménagement, et madame la Duchesse compta que tout était oublié. Sur ce pied-là, elle pressa madame de Saint-Géran de venir souper avec elle de bonne heure au Désert, pour être au cabinet du

[redacted]

roi à son souper à l'ordinaire. Madame de Saint-Géran craignit, se défendit, mais comme elle aimoit à se divertir, elle espéra qu'on ne sauroit pas qu'elle y auroit été, que sa première année de deuil détourneroit le soupçon, et que madame la Duchesse paraissant le soir au cabinet, il n'y auroit rien à reprendre. Elle se laissa donc aller, et comme elle étoit de fort bonne compagnie, elle mit si bien tout en gaîté, que l'heure de retourner à temps pour le cabinet étoit insensiblement passée. Le repas et ses suites gagnèrent fort avant dans la nuit. Voilà M. le Duc et M. le Prince aux champs, et le roi en colère, qui voulut savoir qui étoit du souper, et madame de Saint-Géran fut nommée. Sa première année de deuil aggrava le crime, tout tomba sur elle; elle fut exilée à vingt lieues de la cour, sans fixer de lieu, et madame la Duchesse grondée. En femme d'esprit, madame de Saint-Géran choisit Rouen, et dans Rouen le couvent de Bellefonds, dont une de ses parentes étoit abbesse. Elle dit qu'ayant eu le malheur de déplaire au roi, il n'y avoit pour elle qu'un couvent, et cela fut fort approuvé. » (T. I, p. 248.)

LETTRE CDXXXIX

NOTE PRÉLIMINAIRE

La cour était à Fontainebleau, et elle devait y recevoir la princesse de Savoie. Le roi était si impatient de la voir que, lorsque celle-ci se trouva à la fin de son voyage, il alla au-devant d'elle, avec Monseigneur, Monsieur et la foule des courtisans, jusqu'à Montargis. De cette ville et le même jour, il écrivit à madame de Maintenon. Dangeau parle de cette lettre du roi : « Il nous dit qu'il alloit commencer à écrire à madame de Maintenon ce qu'il pensoit de la princesse, et qu'il achèveroit de lui écrire après souper quand il l'auroit mieux vue. » C'est la seule lettre importante qui reste de Louis XIV à madame de Maintenon. Elle a été publiée pour la première fois en 1822 par la Société des bibliophiles.

[redacted]

LE ROI A MADAME DE MAINTENON[1].

A Montargis, ce dimanche au soir à six heures et demie,
4 novembre 1696.

Je suis arrivé ici devant cinq heures; la princesse n'est venue qu'à près de six. Je l'ai été recevoir au carrosse. Elle m'a laissé parler le premier, et après elle m'a fort bien répondu, mais avec un petit embarras qui vous auroit plu. Je l'ai menée dans sa chambre, au travers de la foule, la laissant voir de temps en temps, en approchant les flambeaux de son visage. Elle a soutenu cette marche et ces lumières avec grâce et modestie. Nous sommes enfin arrivés dans sa chambre, où il y avoit une foule et une chaleur à faire crever. Je l'ai montrée de temps en temps à ceux qui s'approchoient et je l'ai considérée de toutes manières pour vous mander ce qu'il m'en semble. Elle a la meilleure grâce et la plus belle taille que j'ai jamais vues; habillée à peindre et coiffée de même; des yeux vifs et très-beaux, des paupières noires et admirables; le teint fort uni blanc et rouge comme on le peut désirer; les plus beaux cheveux noirs que l'on puisse voir et en grande quantité. Elle est maigre comme il convient à son âge; la bouche fort vermeille, les lèvres grosses, les dents blanches, longues et très-mal rangées; les mains bien faites mais de la couleur de son âge. Elle parle peu, au moins à ce que j'ai vu, n'est point embarrassée qu'on la regarde, comme une personne qui a vu du monde. Elle fait mal la révérence et d'un air un peu italien. Elle a

1. *Autographe* de la Bibliothèque du Louvre.

[redacted]

quelque chose d'une Italienne dans le visage, mais elle plait et je l'ai vu dans les yeux de tout le monde. Elle ressemble fort à son premier portrait et point du tout à l'autre. Pour vous parler comme je fais toujours, je la trouve à souhait et serois fâché qu'elle fût plus belle. Je le dirai encore, tout plaît, hormis la révérence. Je vous en dirai davantage après souper, car je remarquerai bien des choses que je n'ai pas pu voir encore. J'oubliois de vous dire qu'elle est plutôt petite que grande pour son âge. Jusqu'à cette heure, j'ai fait merveille; j'espère que je soutiendrai un certain air aisé que j'ai pris, jusqu'à Fontainebleau[1], où j'ai grande envie de me retrouver.

A 10 heures.

Plus je vois la princesse, plus je suis satisfait; nous avons été dans une conversation publique, où elle n'a rien dit; c'est tout dire. Je l'ai vue déshabiller; elle a la taille très-belle, on peut dire parfaite et une modestie qui vous plaira. Tout s'est bien passé à l'égard de mon frère; il est fort chagrin; il dit qu'il est malade[2]. Nous partirons demain à dix heures et demie ou onze heures; nous arriverons à cinq heures au plus tard.

1. Louis XIV s'était fait une telle habitude de la dignité royale, qu'il fallait qu'il prît sur lui pour déposer un instant cette majesté imposante qui lui était devenue naturelle et qui imprimait un si grand caractère à toutes ses actions. (*Note de Monmerqué.*)

2. Comme nous l'avons vu dans la lettre précédente, le roi avait décidé que la princesse de Savoie serait traitée comme duchesse de Bourgogne, ce qui ôtait à Madame, duchesse d'Orléans, le premier rang qu'elle occupait depuis la mort de madame la Dauphine.

[redacted]

Je suis tout à fait content; rien que de bien à propos en répondant aux questions qu'on lui faisoit; elle a peu parlé et la duchesse de Lude m'a dit qu'elle l'avoit avertie que le premier jour elle feroit bien d'avoir une grande retenue. Nous avons soupé, elle n'a manqué à rien et est d'une politesse surprenante à toutes choses; mais à moi et à mon fils, elle n'a manqué à rien et s'est conduite comme vous pourriez faire. J'espère que vous la serez aussi. Elle a bien été regardée et observée et tout le monde paroît satisfait de bonne foi. L'air est noble et les manières polies et agréables. J'ai plaisir à vous en dire du bien, car je trouve que sans préoccupation et sans flatterie, je le puis faire et que tout m'y oblige. Ne voulant vous dire tout ce que je pense, je vous donne mille bons[1]...

J'oubliois de vous dire que je l'ai vue jouer aux *onchets* avec une adresse charmante[2]. Quand il faudra un jour qu'elle représente, elle sera d'un air et d'une grâce à charmer et avec une grande dignité et un grand sérieux.

1. Il y a en cet endroit du manuscrit original deux lignes effacées : elles sont tellement biffées qu'il est impossible d'en apercevoir un seul mot. Il est à présumer qu'elles renfermaient des expressions de tendresse conjugale. Madame de Maintenon, en conservant cette lettre pour les Dames de Saint-Cyr, à cause de son importance historique, en a fait disparaître ce qui aurait été un indice de son mariage avec Louis XIV. (*Note de Monmerqué.*)

2. Aux *onchets* ou *jonchets*. Voir la lettre du 26 octobre.

[redacted]

LETTRE CDXL

A MADAME LA DUCHESSE DE SAVOIE[1].

5 novembre 1696, à neuf heures du matin.

Je voudrois qu'il me fût permis d'envoyer à Votre Altesse la lettre que je viens de recevoir du roi[2]; il n'a pu attendre jusques à ce soir à me dire comment il a trouvé la princesse; il en est charmé, et conclut par ce qu'il voit en elle que son éducation n'a pas été négligée; il se récrie sur son air, sa grâce, sa politesse, sa retenue, sa modestie. Madame s'est chargée de faire savoir à Votre Altesse Royale tout ce que je lui en ai dit, ainsi je ne le répéterai point. Je ne saurois comprendre comment Votre Altesse Royale a pu si bien tromper sur une princesse qui a été vue de tout le monde; mais il est certain qu'on l'a trouvée bien différente des portraits que Votre Altesse Royale a faits d'elle, et de ceux qu'elle a envoyés.

La princesse est arrivée, et je n'ai cessé de désirer que Vos Altesses Royales pussent voir comment on l'a reçue, et à quel point le roi et Monseigneur en sont contents. Il n'est pas possible de se tirer de cette entrevue comme elle a fait; elle est parfaite en tout, ce qui surprend bien agréablement dans une personne de onze ans. Je n'ose mêler mon admiration à celles qui seules doivent être comptées, mais je ne puis pourtant m'empêcher de dire à Votre Altesse

1. *Mémoires inédits de mademoiselle d'Aumale.* — La duchesse de Savoie était fille de Monsieur et de la princesse Henriette d'Angleterre.

2. C'est la lettre précédente.

[redacted]

Royale que cet enfant est un prodige, et que, selon toutes les apparences, elle sera la gloire de son temps. Vos Altesses Royales me font trop d'honneur d'approuver que j'y donne mes soins; je crois qu'il les faut borner à empêcher qu'on ne la gâte, et à prier Dieu de bénir cet aimable mariage. Monsieur et Madame instruiront Votre Altesse Royale de tout le détail, et il ne me reste plus qu'à l'assurer de mon profond respect[1].

LETTRE CDXLI

A MADAME LA DUCHESSE DE SAVOIE[2].

6 novembre 1696.

Voici une lettre qui ne convient guère au respect que je dois à Votre Altesse Royale, mais je crois qu'elle pardonnera tout au transport de joie où nous sommes du trésor que nous recevons; car madame la duchesse du Lude, qui n'en parle plus que les larmes aux yeux, dit que l'humeur est aussi accomplie que ce que nous voyons; pour l'esprit, elle n'a que faire

1. Cette lettre est presque méconnaissable dans La Beaumelle : il ajoute, il retranche, il change à son gré. Voici comment il transforme la fin : « Vous me faites trop d'honneur, Madame, d'approuver que je lui donne mes soins : Votre Altesse Royale m'a laissé si peu de chose à faire ! Je les bornerai à empêcher que les autres ne la gâtent; mais peut-être commencerai-je par la gâter moi-même. C'est un fort aimable mariage. Nous faisons mille vœux pour qu'il dure longtemps; car, à l'air des deux époux, on ne peut douter qu'il ne soit heureux. » — La Beaumelle oublie ici que les deux époux avaient treize et onze ans, et qu'ils ne s'étaient pas encore vus.

2. *Mémoires de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

de parler pour le montrer, et sa manière d'écouter, et tous les mouvements de son visage font assez voir que rien ne lui échappe. Votre Altesse Royale, quoi qu'on puisse lui mander, ne croira point jusqu'où va la satisfaction du roi; il me faisoit l'honneur hier de me dire qu'il falloit qu'il fût en garde contre lui parce qu'on la trouveroit excessive. Elle a trouvé (je dis la princesse, car je ne puis finir d'en parler), elle a trouvé Monsieur un peu gros, mais pour Monseigneur, elle le trouve menu, et le roi de la plus belle taille du monde. Elle a une politesse qui ne lui permet pas de rien dire de désagréable; je voulus hier m'opposer aux caresses qu'elle me faisoit, parce que j'étois trop vieille; elle me répondit : Ah! point si vieille. Elle m'aborda quand le roi fut sorti de sa chambre en me faisant l'honneur de m'embrasser; ensuite elle me fit asseoir, ayant remarqué bien vite que je ne puis me tenir debout; et se mettant d'un air flatteur presque sur mes genoux, elle me dit : « Maman m'a chargée de vous faire mille amitiés de sa part, et de vous demander la vôtre pour moi; apprenez-moi bien, je vous prie, tout ce qu'il faut faire pour plaire au roi. » Ce sont ses paroles, madame, mais l'air de gaieté, de douceur, et de grâce dont elles sont accompagnées ne se peut mettre dans une lettre. Quelque longue que soit celle-ci, je suis persuadée qu'elle n'ennuiera pas Votre Altesse Royale. J'aurai l'honneur de lui en écrire quand je connoîtrai encore mieux l'aimable princesse que je m'en vais voir[1].

1. « Le roi et madame de Maintenon firent leur poupée de la princesse, dont l'esprit flatteur, insinuant, attentif leur plut infini-

[redacted]

LETTRE CDXLII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

7 novembre 1696.

Les restitutions[2] ne se font pas aisément ; il faudra plus d'une conversation avec vous pour m'y résoudre. Quand vous m'aurez déterminée, il faudra persuader M. l'évêque de Chartres ; ainsi, je ne prévois pas que cette affaire soit bientôt consommée.

Nous avons envoyé madame la duchesse de Noailles à Paris, et même à Versailles par le conseil de madame de Montchevreuil, à qui j'ai écrit une lettre pour être montrée à la dame que je verrai peut-être demain en arrivant. Mais, monseigneur, je suis bien fâchée que vous veniez vendredi à Versailles, quoique vous ayez raison, parce que je n'y serai pas, et qu'il faut bien aller à Saint-Cyr.

ment et qui peu à peu usurpa avec eux une liberté que n'avoit jamais osé tenter pas un des enfants du roi et qui les charma. Rien n'est pareil aux cajoleries dont elle sut bientôt ensorceler madame de Maintenon, qu'elle n'appela jamais que ma tante et avec qui elle en usa avec plus de dépendance et de respect qu'elle n'eût pu faire pour une mère et pour une reine, et avec cela une familiarité et une liberté apparentes qui la ravissoient et le roi avec elle. » (Saint-Simon, t. I, p. 235.)

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. La Beaumelle place ici cette note, qui paraît exacte. « M. de Noailles avoit rempli de scrupules madame de Maintenon sur les présents qu'elle avoit eus de madame de Montespan. L'abbé Gobelin avoit permis de les recevoir ; et l'évêque de Chartres, décidé qu'il ne falloit pas les rendre. L'archevêque de Paris revint à cet avis, quand il sut que ces présents étoient le prix des soins de madame de Maintenon pour l'éducation des princes légitimés, et non de ses complaisances pour les foiblesses de leur mère. »

[redacted]

Je vous demande votre bénédiction pour la princesse et de l'offrir à Dieu : vous aurez su sans doute que ce fut par où le roi commença en arrivant ici. C'est un enfant qui montre de l'esprit et sa figure est moins laide qu'on ne l'auroit dit.

LETTRE CDXLIII

A MADAME DE BRINON [1].

Ce 10 novembre 1696.

Il n'y a pas d'affaire qui puisse m'empêcher de lire vos grandes lettres avec plaisir. Vous pensez juste sur la princesse de Savoie : il ne faut rien oublier pour l'élever chrétiennement; il paroît qu'on l'a fait jusqu'à cette heure. Priez pour elle. Savez-vous que ce roi que vous aimez tant commença par la mener à la chapelle, et par l'offrir à Dieu? Cette action ne vous déplaira pas.

Si vous connoissiez le curé de Saint-Cyr, vous seriez bien plus aise de savoir vos neveux entre ses mains. C'est un saint très-digne de l'épiscopat : il est rempli de piété, d'esprit et de simplicité. Les petits d'Aunay lui seront très-recommandés. Nous nous portons tous bien ici; j'ai trouvé Saint-Cyr tout sanctifié, deux de nos anciennes professes ont voulu rentrer au noviciat; enfin, ma très-chère, il paroît que Dieu veut établir cette maison. Je vous embrasse de tout mon cœur.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

LETTRE CDXLIV

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

A Marly, ce 30 novembre 1696.

Voilà, monseigneur, ce que M. l'archevêque de Cambrai m'a écrit sur la peine qu'il me voit dans le cœur. Il va vous trouver. Qu'est-ce qu'il veut dire à l'endroit que j'ai marqué et que pourroit-il faire qui désabusât tout le monde[2]? Il le doit certainement, s'il le peut. Vous voyez qu'il ne veut pas laisser de doute sur lui, ni sur la vérité. C'est à vous, monseigneur, à tâcher de le réduire. Je ne sais qui sont les gens ombrageux dont il parle. Mais je n'ai point encore trouvé deux avis sur cette matière; et je ne doute pas qu'on ne lui parle comme à moi, puisque ce n'est pas la condamnation de cette doctrine que je cherche, mais la vérité expliquée par l'Église.

Suit un fragment d'une lettre de M. de Cambrai, copié de la main de madame de Maintenon, et joint à la lettre précédente.

« Pour le fond de mes sentiments sur les choses qui vous ont fait de la peine, je me suis encore expliqué à fond à M. Tronson. Je le ferai aussi sans réserve tout de nouveau à M. l'archevêque de Paris. Je ne ferai jamais rien que de concert avec lui; mais je puis

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. Voir le fragment qui suit cette lettre.

[redacted]

faire là-dessus des choses propres à réduire au silence les plus hardis critiques[1].

« Ce qu'on vous nomme des subtilités n'est que ce qui est enseigné dans les livres des saints, et que toutes les écoles catholiques ont enseigné. Si je vais plus loin, il faut me déposer. Si je demeure dans ces bornes, et qu'après avoir éclairci les difficultés, qui ne rouloient que sur les termes mal entendus, on trouve que je ne parle que comme les saints dont la doctrine a été canonisée avec les personnes, il faut faire taire les gens ombrageux, dont le zèle sans expérience, s'effarouche trop aisément.

« Pour moi, je ne veux que céder à tout le monde, qu'éclaircir avec déférence tous ceux qui seront scandalisés, et que changer de termes jusqu'à ce que les *bonnes* (sic) soient éclairées. Car je ne tiens à aucun langage, et j'abandonne toutes les expressions qu'on voudra condamner, pourvu qu'on sauve le fonds des choses, et que les opérations de la grâce ne soient pas flétries. Encore un coup, madame, je ne crois pas devoir laisser les gens de bien dans le doute, ni sur moi ni sur la vérité. »

1. C'est là le passage dont madame de Maintenon parle plus haut et qui se rapporte au livre des *Maximes des Saints*.

[redacted]

LETTRE CDXLV

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

22 décembre 1696.

J'ai vu M. le duc de Beauvilliers qui a voulu me parler sur les livres de vos amis, monseigneur. Je suis bien aise qu'il m'en ait encore écrit, parce qu'il explique mieux ses raisons que je n'aurois fait. Ce n'est pas à moi à vous presser; vous savez ce qui convient, et ce qui est le plus utile au bien de l'Église. Pour moi, je me tiendrai en paix en attendant ce que Dieu nous fera voir dans la suite. J'ai lu avec grand plaisir votre ordonnance, monseigneur; il ne m'a point paru qu'il y ait rien de menaçant. J'aurois bien voulu la lire au roi, mais je ne puis en trouver le temps.

LETTRE CDXLVI

A MADAME DE BRINON[2].

1696.

Je n'aurai point, madame, l'honneur d'écrire à madame l'abbesse de Maubuisson, de peur de l'importuner; je ne puis m'empêcher de vous prier de la remercier très-humblement de la lettre dont elle a bien voulu m'honorer; elle est conçue en des termes qui feroient croire qu'elle a oublié son nom,

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

s'il n'étoit au bas ; mais, madame, cette humilité qui accompagne toutes ses autres vertus, augmente le respect que l'on doit à sa naissance. Je ne crois pas que madame Fagon[1] eût vécu si longtemps si elle eût été dans le monde ; il me semble qu'on y est accablé de chagrin pour soi et pour ses amis. Adieu, madame, le petit chevalier d'Aunai est sage jusqu'à présent, je le recommande souvent au gouverneur, qui est un homme de bien et très-sage.

ANNÉE 1697.

L'année 1697 renferme cinquante-deux lettres, dont dix apocryphes. La plupart sont adressées à l'archevêque de Paris, et sont relatives au quiétisme et aux affaires de l'Église. Ce n'est que par incident que madame de Maintenon s'occupe des affaires de l'État, même du traité de Ryswick. Aussi La Beaumelle, voulant obvier à cette lacune ou à ce défaut dans la correspondance, a-t-il inventé dix lettres.

Il n'y a pour cette année que sept lettres écrites à madame de Maintenon, principalement par Fénelon ; mais on trouve une lettre écrite au roi par l'évêque de Chartres, et qui a une grande importance.

Il faut rapporter à cette même année un mémoire de madame de Maintenon *sur le rappel des huguenots*, le seul fragment politique qu'on ait trouvé de sa main : « S'il annonce un caractère doux, » écrivait une Dame de Saint-Cyr à La Beaumelle, « il n'exprime pas moins beaucoup de fermeté[2] ; elle s'oppose au rappel. »

Enfin, on trouvera dans les *Lettres histor. et édif.*, t. I et II, huit lettres à madame du Pérou, alors supérieure de

1. Elle était morte récemment et très-âgée.
2. Voir ma *Préface*, p. 35.

[redacted]

Saint-Cyr; trois à madame de Radouay; deux à madame de Jas; deux à madame de Fontaines; deux à madame de Glapion; deux à madame de Berval; une à madame de Bouju; une à madame de Butery; une à madame de Champigny; trois à la communauté. Total, vingt-cinq.

LETTRE CDXLVII

A M. DE VILLETTE[1].

3 janvier 1697.

Je viens d'écrire à M. de Pontchartrain en faveur du sieur de Maucours; et je ferois tout le reste avec la même promptitude s'il m'étoit possible. Il y a longtemps que je vous ai dit, mon cher cousin, que je ne croyois pas que vous eussiez rien à prétendre; j'ai cru le voir bien clairement quand on m'a refusé pour vous le gouvernement de Niort. Si vous étiez sage, vous songeriez à une vie douce avec vos amis, et à laisser épargner quelque chose à l'aimable femme que vous avez. Il faut être quelque temps sans rien demander au roi, et alors je lui ferai la proposition de faire passer à elle la pension de deux mille écus que vous avez de lui; mais il prétend entendre souvent parler de vos prétentions, et il faut laisser effacer cette impression-là. Quant au zèle que vous avez pour le service, je le connois il y a longtemps; montrez que vous êtes prêt à tout, mais encore une fois demeurez en repos. Je ne suis point changée pour vous; il n'y a rien que je ne voulusse faire; et vous

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

le verrez un jour; je ne suis plus accessible et moins à mes proches qu'aux autres, n'étant point pour ce qui a rapport à moi (*sic*).

J'embrasse madame de Villette; comment va sa santé?

LETTRE CDXLVIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

A Meudon, ce 14 janvier 1697.

J'ai conté au roi l'affaire que vous avez avec madame de Bouillon. M. le Dauphin étoit présent, qui la savoit à peu près comme moi. Le roi répondit en adressant la parole à son fils : « M. l'archevêque fera plaisir en tout ce qu'il pourra, mais il se tiendra aux règles. » Je vous avoue que cette réponse m'a fait plaisir; il me semble qu'elle marque de l'amitié pour vous et de l'estime pour la règle.

Ne jugeriez-vous point à propos, monseigneur, de faire à votre loisir une liste des bons évêques[2], et de me l'envoyer, afin que dans les occasions qui se présentent tous les jours, je soutinsse plus ou moins leurs intérêts, et qu'on leur renvoyât les affaires

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. La Beaumelle ajoute ici cette note : « Hébert, curé de Versailles, en avoit déjà dressé une des bons ecclésiastiques, qu'il avoit remise au duc de Beauvilliers, chargé par le roi de lui faire connoître les bons sujets. Tant que cette liste en fournit, et que M. de Beauvilliers ne fut point soupçonné de quiétisme, le père de la Chaise ne fut point le maître de la feuille; et ce temps-là fut le règne des Sulpiciens. »

[redacted]

dont ils doivent se mêler? On m'adresse toujours la parole quand il est question d'eux, et je serois plus hardie si j'étois mieux instruite. Je copierai cette liste, afin qu'en aucun cas on ne la voie écrite de votre main.

LETTRE CDXLIX

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

A Marly, ce 8 février 1697.

Ordonnez à quelqu'un de lire cet écrit, monseigneur, pour vous en rendre compte. Je ne sais ce que c'est; mais j'ai eu peur de manquer de charité, si je le brûlois, sans en faire aucun usage. J'en ai dit un mot au roi, qui croit que ces gens-là ont été chassés pour le quiétisme.

Je n'ai point eu d'occasions de parler. *On* ne m'a plus rien dit du livre[2]; ainsi je suis demeurée dans le silence.

M. votre frère vient de me dire que M. de Cambrai est arrivé à Paris.

LETTRE CDL

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[3].

A Marly, ce 21 février 1697.

J'ai vu nos amis, monseigneur; nous avons été

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. Le livre des *Maximes des Saints* qui venait d'être publié.
3. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

[redacted]

fort embarrassés les uns avec les autres. M. l'archevêque de Cambrai me parla un moment en particulier. Il sait le mauvais effet de son livre[1] et le défend par des raisons qui me persuadent de plus en plus que Dieu veut humilier ce grand esprit, qui a peut-être trop compté sur ses propres lumières. Il me dit que le père de La Chaise lui avait rendu compte d'une conversation qu'il avoit eue avec le roi, après laquelle il ne pouvoit se dispenser de lui parler. Je tombai d'accord de tout. Mais par les dispositions que je vois dans le roi, M. de Cambrai aura peu de satisfaction de cet éclaircissement. J'ai parlé aussi un moment à M. le duc de Beauvilliers qui me montra sa peine du silence du roi.

J'ai fait ce que j'ai pu pour gagner qu'on veuille

1. « Si on fut choqué, dit Saint-Simon, de ne le trouver appuyé d'aucune approbation, on le fut bien davantage du style confus et embarrassé, d'une précision si gênée et si décidée, de la barbarie des termes qui faisoit comme une langue étrangère, enfin de l'élévation et de la recherche des pensées qui faisoient perdre haleine comme dans l'air trop subtil de la moyenne région. Presque personne qui n'étoit pas théologien ne put l'entendre, et de ceux-là encore après trois ou quatre lectures. Il eut donc le dégoût de ne recevoir de louanges de personne et de remercîments de fort peu et de purs compliments; et les connoisseurs crurent y trouver sous ce langage barbare un pur quiétisme, délié, affiné, épuré de toute ordure, séparé du grossier, mais qui sautoit aux yeux, et avec cela des subtilités fort nouvelles et fort difficiles à se laisser entendre et bien plus à pratiquer. Je rapporte non pas mon jugement, mais ce qui s'en dit partout, et on ne parloit d'autre chose jusques chez les Dames; à propos de quoi on renouvela ce mot échappé à madame de Sévigné lors de la chaleur des disputes sur la grâce : Épaississez-moi un peu la religion qui s'évapore toute à force d'être subtilisée. » (T. III, p. 14.)

[redacted]

le prévenir ; mais on ne veut point, et cette conversation ne sera pas moins froide que l'autre. Cette opposition n'a pas été inspirée par moi ; elle est dans le cœur du roi sur toutes les nouveautés. Je vois bien qu'on me l'imputera ; mais je vous dois la vérité, monseigneur, et je vous la dis. Du reste, je suis prête à dire tout ce que je croirai de mon devoir dans une occasion si importante.

Je n'ai point vu M. de Meaux, quoique j'aie fait quelque diligence pour cela. J'ai pensé qu'il veut peut-être pouvoir dire qu'il ne m'a pas vue pendant tout ce vacarme. On dit qu'il est grand.

M. de Pontchartrain ne vous embarrassera plus. Son fils épouse mademoiselle de Roussy[1].

J'ai oublié ce qui m'oblige à vous écrire. M. de Cambrai veut vous parler, monseigneur, en ma présence. Il me l'avoit déjà proposé ; et je lui avois répondu que ce seroit quand il vous plairoit ; mais il me paroît qu'il veut que je sollicite et que je concerte cette entrevue. Il m'a mis entre les mains un mémoire des articles qu'il veut traiter avec vous, qui sont des interrogations sur tout ce qui s'est passé. Je ne prévois nulle utilité de cette conversation ; mais peut-être tirera-t-il quelque avantage du refus, comme il veut en tirer du silence de M. de Meaux.

1. Voir Saint-Simon, t. III, p. 7 à 10.

[redacted]

LETTRE CDLI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Saint-Cyr, ce 26 février 1697.

Je suis bien fâchée d'être si longtemps sans avoir l'honneur de vous voir, mais vous ne l'auriez pu sans venir à Trianon, et il ne faut pas paroître dans le lieu où nous ferons tous nos désordres[2]. Je ne suis point en scrupule du plaisir que j'y aurai; mais je vous assure, monseigneur, que les autres n'y en trouveront guère davantage. Ces divertissements me paroissent plus mauvais par l'exemple qu'ils donnent à ceux qui les poussent plus loin, qu'ils ne le sont dans eux-mêmes, car on n'y sent guère que de la tristesse, de la fatigue et de l'ennui, et le plaisir fuit à proportion qu'on le cherche. Nos princes n'ont plus rien de nouveau à voir, parce qu'ils voient tout dès leur enfance; ainsi, ils ne peuvent plus se divertir. Dieu sait parfaitement les punir de cette envie continuelle d'avoir de la joie, et je vous assure, monseigneur, qu'on en a moins avec eux que l'on n'en trouve avec celui que vous dites n'être pas un visage de carnaval.

J'ai fait lire votre ordonnance au réfectoire; elle renversa plusieurs de nos filles à une seconde consultation à M. Dodart[3]. J'en ai mis une pour notre sainte reine, à qui j'écrivois quand j'ai reçu votre

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. Les désordres du carnaval.
3. Médecin de Saint-Cyr.

[redacted]

paquet. J'ai envoyé à Paris porter ma lettre à M. le duc de Richelieu, car il faut vous l'avouer, je l'avois oubliée, et vous verrez par là que la mémoire se sent de l'âge et de la dissipation de la vie que je fais.

J'avois reçu des compliments de ma sœur Marie-Constance qui m'avoit fait croire que l'affaire des religieuses de Strasbourg était entièrement finie. J'en parlerai à M. de Chamillard ; les grandes choses lui font oublier les petites. On me demande souvent des demoiselles de Saint-Cyr, elles ont de la peine à aller si loin ; j'en ai pourtant fait offrir deux qui sont de bonnes filles. Je prie souvent pour vous, monseigneur, j'y suis obligée, et ces prières en font souvenir. Il n'y a que votre charité qui puisse vous obliger à me le rendre et le grand besoin que j'en ai.

LETTRE CDLII

A M. LE MARQUIS DE DANGEAU[1].

Mars 1697.

Il n'y a pas de sottises dont je ne sois capable, monsieur, quand je croirai qu'elles seront utiles à notre princesse. J'ai fait autrefois, à Saint-Cyr, de petites *conversations*[2] pour instruire les demoiselles en les divertissant, voyez si vous pourriez lire celle-ci

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. Ces *Conversations* ont été publiées par moi dans les *OEuvres de madame de Maintenon* et sont renfermées dans le premier volume des *Conseils aux demoiselles qui entrent dans le monde.*

[redacted]

tantôt. La princesse est sujette à un petit rire forcé, qui est désagréable, et peut-être ce qui est dans cet écrit lui sera bon; mais pour l'envelopper, il faut lire ce qui est *sur la raillerie*[1], elle sait bien que tout cela est fait pour Saint-Cyr, ainsi il ne lui en faut pas faire de mystère. Je m'adresse à vous, monsieur, avec grande confiance, connoissant votre cœur en tout, et en particulier pour la princesse. Il n'est pas nécessaire de vous prier de ne montrer cet écrit qu'à celles qui seront auprès de la princesse, et de ne le laisser à personne.

LETTRE CDLIII

A M. L'ARCHEVÊQUR DE PARIS[2].

A Marly, ce 7 mars 1697.

J'ai lu et relu votre approbation, monseigneur, et je comprends bien que M. de Meaux en sera content[3]. Rien n'est plus édifiant dans la religion que ce concert entre ceux qui nous conduisent.

Vous voyez, monseigneur, la peine que cette réflexion donne. A l'égard de M. de Cambrai, il me mande qu'il ne faut point chercher d'adoucissement dans son affaire, et qu'il faut qu'il se rétracte ou

1. Voir les *Conseils aux demoiselles*, t. II, p. 400.
2. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
3. Avant de rendre publique son *Instruction sur les états d'oraison*, Bossuet l'avait envoyé aux théologiens qui avaient signé le *formulaire d'Issy*. MM. de Noailles et Tronson l'approuvèrent.

[redacted]

qu'on se taise. Je crains bien que cette décision ne soit difficile, puisque ceux qui trouvent le moins à reprendre dans son livre disent qu'il seroit à désirer qu'il n'eût jamais paru, et que cela étant, cette manière de flétrissure lui demeurera toujours. Votre approbation est forte; et il est impossible que nos amis, pensant comme ils pensent, n'en soient pas blessés.

Le roi a renvoyé l'affaire de madame l'abbesse de Juvigny au père de La Chaise.

LETTRE CDLIV

A M. DE VILLETTE [1].

8 mars 1697.

Je vous remercie des oranges, mon cher cousin, et je vous assure que je ne suis point engagée pour ma nièce [2]; mais je ne songe pas à la marier présentement, elle est encore trop jeune et trop délicate; et je voudrois bien que la paix fût faite avant que de demander au roi quelque chose pour elle. Si je disposois de moi, je vous verrois plus souvent, et la mère de Sophie aussi [3].

1. *Autographe* du cabinet de M. de Noailles.
2. Mademoiselle d'Aubigné, qui épousa l'année suivante le comte d'Ayen.
3. Madame de Villette, deuxième femme du marquis, qui avait une fille du nom de Sophie. Cette fille devint abbesse de Notre-Dame de Sens.

[redacted]

LETTRE CDLV

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

A Saint-Cyr, ce 16 mars 1697.

Le père de La Chaise a avoué au roi, monseigneur, qu'il a envoyé le livre de M. de Cambrai à M. le cardinal de Janson, et lui a écrit pour qu'il lui fût favorable. Le roi l'a trouvé très-mauvais; et ce tour d'adresse de M. de Cambrai fait un effet bien contraire à celui qu'il en attend, car le roi va désavouer la lettre de son confesseur. La cabale devient de jour en jour plus grande et plus hardie. Je n'y vois ni simplicité, ni passivité. C'est à vous, monseigneur, à soutenir la cause de l'Église et M. de Meaux, que le père de La Chaise attaque auprès du roi. Mais jusqu'ici tout ce qu'ils font retourne contre eux, et on ne peut être plus contente du roi que je le suis. Dieu veuille nous conduire tous, selon ce qu'il veut de nous! Je ne cesse de le lui demander, et particulièrement pour vous.

LETTRE CDLVI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[2].

A Saint-Cyr, ce 3 avril 1697.

J'avois espéré, monseigneur, que vous viendriez à Versailles, lundi ou mardi; mais je comprends aussi que vous faites quelque chose de meilleur.

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

Je me suis si fort trompée dans l'opinion que j'avois que M. de Cambrai n'écriroit rien de répréhensible, que je n'ose plus dire que je ne crois pas qu'il le fasse une seconde fois. Cependant je craindrois qu'il ne travaillât à sa traduction[1], afin de l'avoir toute prête en cas de besoin.

Le roi me paroît embarrassé pour en empêcher une troisième édition. Il doit parler à M. de Beauvilliers. Comptez, monseigneur, que cette affaire ne s'adoucit pas, soit à Rome, soit en France, soit dans le cœur du roi, et que, partant, on pense au danger des princes par une telle éducation. Quant à moi, je suis affligée et embarrassée : je le suis pour l'Église, je le suis pour vous, je le suis pour moi. Je crains la suite de cette affaire entre deux grands prélats, s'ils vont aux extrémités. Je crains le parti que le roi prendra, et dont il répondra à Dieu. Je crains la même chose pour vous; M. de Cambrai vous presse et il a raison; mais la matière est difficile et tout le monde en a jugé. Je ne sais si l'autorité de tous les évêques ensemble pourroit justifier ce livre. Quant à ce qui me regarde, je veux, monseigneur, le consulter, s'il vous plaît entre vous et M. de Chartres, que je vous prie de faire venir le plus tôt possible.

Je verrai le plus tôt qu'il se pourra M. de Beauvilliers, pour lui dire qu'il n'est pas question de montrer son intérieur particulier, mais qu'il faut répondre au public sur l'opinion qu'il a qu'il protége le quiétisme, ce qu'on croira toujours, tant qu'il

1. Une traduction latine du livre des *Maximes des Saints*.

[redacted]

ne condamnera pas madame Guyon, sans détour, sans restriction, autant qu'il peut condamner.

Le père de La Chaise a voulu me voir. Le prétexte étoit une affaire pour Saint-Cyr, et la vraie raison, l'apologie du livre de M. de Cambrai, me disant pourtant qu'il y avoit quelques défauts; mais que tout cela n'étoit que des bagatelles, et que je devois employer mon crédit pour obliger le roi à faire taire tout le monde. Ensuite il m'assura que si M. de Cambrai soutenoit tant soit peu madame Guyon et ses livres, il seroit contre lui, et que cette femme est très-dangereuse. Il me conta que c'étoit à lui que feu M. de Genève s'étoit adressé pour se défaire d'elle et du père de la Combe qui prêchoient l'un et l'autre des maximes qui renversoient l'Évangile. Vous voyez, monseigneur, si le *bon père* est au fait.

Je n'ai jamais pensé à transférer l'*hôtel des décisions*. Je ne croyois pas que ce nom eût été jusqu'à vous. Je vous rends mille grâces de la facilité que vous vouliez apporter à ce dessein.

J'ai des parents dans le cas de celui de madame de Brinon, qui meurent de faim; et de plus je me mêle le moins qu'il m'est possible de ce qui regarde les bénéfices. Je n'ai point vu l'abbé de Caylus.

Le roi est très-content de votre lettre. Il me la montra d'abord et ne trouva pas que vous allassiez trop loin. Dieu veuille qu'il en profite! Je vous rends mille grâces de la part que vous me donnez dans vos prières. J'en fais souvent pour vous. Madame la duchesse de Noailles ne voudroit-elle point venir ici, samedi, que nous reviendrons de Meudon? Elle

[redacted]

pourroit y passer le dimanche et le lundi. Elle s'en retourneroit le mardi, et nous irons le mercredi à Marly. Ce samedi dont je parle sera le 13 de ce mois. Vous m'avez promis, monseigneur, qu'elle viendroit après Pâques. J'ai envoyé chercher mademoiselle Païen pour venir ici à ténèbres avec la princesse; mais on m'assure qu'elle est à Paris.

LETTRE CDLVII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

30 avril 1697.

De la manière dont le roi m'a parlé ce soir, monseigneur, je doute encore moins que je ne faisois que vous ne deviez parler au père de La Chaise de ce qui regarde les confesseurs. Le roi n'aime pas le bruit; mais sa conscience est délicate en ce qu'il connoît et il trouve que vous avez raison. Vous pourrez faire dans la suite ce que vous croirez le meilleur; mais je voudrois que vous fissiez sentir aux jésuites qu'ils vous ont abandonné, et que les égards que vous aurez pour eux ne sont point forcés. Ils vous en ménageront peut-être davantage, peut-être aussi en seront-ils plus aigris. Je ne sais personne, monseigneur, qui ait autant de besoin que vous d'une mort continuelle à tout intérêt, car votre état est de fâcher tout le monde, et ce n'est pas votre tempérament. Je prie Dieu de tout mon cœur d'être votre force et votre consolation.

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

LETTRE CDLVIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

11 mai 1697.

Je suis honteuse, monseigneur, de tout ce que vous prenez la peine de m'écrire pour me rassurer. Il est vrai que je crains vivement que M. de Meaux et vous n'alliez pas assez de concert pour le fonds de cette affaire-ci; mais je suis bien persuadée, monseigneur, qu'on ne peut ni ne doit exiger que M. de Meaux juge M. de Cambrai, puisqu'il s'est toujours expliqué là-dessus. Le roi parla hier à M. de Beauvilliers, selon vos intentions, et le trouva si froid, qu'il n'augura rien de bon de la réponse qu'on lui doit rendre lundi. Le roi s'exprima fortement et fit envisager les suites que tout ceci pourroit avoir. La scène de Saint-Cyr[2] va faire un grand bruit et sera

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. Le livre des *Maximes des Saints* avait ranimé le quiétisme chez les Dames de Saint-Cyr. Quand elles virent des poursuites commencées à Rome contre ce livre, elles furent accablées de douleur, et le témoignèrent si haut, que l'évêque de Chartres demanda à madame de Maintenon d'éloigner de la maison les plus suspectes et les plus opiniâtres. Celle-ci eut beaucoup de peine à s'y déterminer; mais le roi ayant voulu savoir ce qui s'était passé à Saint-Cyr au sujet du quiétisme, il fallut tout lui dire. Aussitôt il résolut de couper le mal dans le vif, et le 10 mai 1697, deux lettres de cachet arrivèrent pour les deux dames qui avaient fait le plus d'éclat et montré plus de résistance, mesdames de la Maisonfort et du Tour. Elles furent conduites dans deux couvents à Meaux et à Grenoble. Une troisième, madame de Montaiglo, ayant témoigné son indignation de cette persécution, eut le même sort (Voir la *Maison royale de Saint-Cyr*, p. 200.)

[redacted]

regardée comme un prélude. Dieu veuille vous éclairer, fortifier, et consoler, car cette affaire est si affligeante qu'il n'y a que la soumission à sa volonté qui puisse faire respirer.

J'ai espéré que le mariage proposé se feroit. La demande du gouvernement de Rocroi a tout gâté ou peut-être servi de prétexte. Je suis fort en peine de madame votre mère.

LETTRE CDLIX

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

A Marly, 13 mai 1697.

Le roi me charge, monseigneur, de vous faire lire la réponse de M. l'archevêque de Cambrai; mais comme vous êtes bien plus capable que moi d'entendre sa lettre, j'ai supplié le roi de consentir à vous la montrer; vous la renverrez s'il vous plaît, en me disant aussi un mot de l'état où est la duchesse de Noailles, qui me donne bien de l'inquiétude, et pour elle et pour vous.

Suit cette lettre de M. de Cambrai au roi :

13 mai 1697.

M. le duc de Beauvilliers m'a parlé de la part de Votre Majesté sur mon livre. Je prends la liberté de lui confirmer ce que j'ai déjà eu l'honneur de lui dire, c'est que je veux de tout mon cœur recom-

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

mencer l'examen de mon livre avec M. l'archevêque de Paris, M. Tronson et M. Pirot qui l'avoient d'abord examiné. C'est avec plaisir, Sire, que je profiterai de leurs lumières, pour changer ou pour expliquer les choses que je reconnoîtrai avec eux avoir besoin de changement ou d'explication. Je crois, Sire, en voir déjà assez pour pouvoir dire à Votre Majesté qu'on ne me fera que des difficultés faciles à lever. Pour le faire, je n'aurai qu'à ajouter simplement à mon livre diverses choses que j'avois déjà mises dans un ouvrage plus ample, et que j'ai retranchées dans l'imprimé pour abréger. L'expérience me persuade qu'elles sont nécessaires pour contenter beaucoup de lecteurs auxquels tout est nouveau en ces matières. Quoique le pape soit mon seul juge et que M. l'archevêque de Paris ne puisse agir avec moi que par persuasion, je crois voir de plus en plus, Sire, et avec une espèce de certitude, que nous n'aurons aucun embarras sur la doctrine, et que nous serons au bout de quelques conférences pleinement d'accord, même sur les termes. Si j'ai écrit au pape, Votre Majesté sait que je l'ai fait par son ordre, et même bien tard, quoique j'eusse dû le faire dès le commencement; car un évêque ne peut voir sa foi suspecte sans en rendre compte au plus tôt au Saint-Siége. J'avois même un intérêt pressant de ne me laisser pas prévenir par des gens qui ont de grandes liaisons à Rome.

Cette affaire n'aurait pas tant duré, Sire, si chacun avoit cherché comme moi à la finir. Il y a trois mois et demi qu'on me fait attendre les remarques

[redacted]

de M. de Meaux. Il m'avoit fait promettre qu'il ne les montreroit qu'à moi, ou tout au plus à MM. l'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres; cependant il les a communiquées à diverses autres personnes; pour moi je n'ai pu jusqu'ici les obtenir. Voilà ce qui fait, Sire, que l'examen que je dois faire avec M. l'archevêque de Paris et MM. Tronson et Pirot n'est pas encore commencé. Il m'est revenu par plusieurs bons endroits diverses choses qui me persuadent que ces remarques ne contiennent aucune difficulté qui doive nous arrêter; tout roule sur de pures équivoques qu'il sera très-facile et très-naturel de lever par des explications tirées de mon livre même. De ma part je n'y perdrai pas un moment. Je suis bien honteux et bien affligé, Sire, d'un si long retardement qui fait durer l'éclat. C'est un accablement pour moi de voir qu'il importune un maître des bontés et des bienfaits duquel je suis comblé. Mais, en vérité, Sire, j'ose dire que je suis à plaindre, et non-seulement pas à blâmer dans toutes les circonstances de ce mécompte auquel je n'ai aucune part et que j'espère de finir très-promptement. Rien ne surpassera jamais le très-profond respect, la parfaite soumission et le zèle inviolable avec lequel je serai toute ma vie, etc.

[redacted]

LETTRE CDLX

A M. MANCEAU[1].

Lundi, 20 mai 1697.

La princesse veut aller dîner mercredi à Saint-Cyr, ce sera un jour de jeûne ; je voudrois que vous donnassiez un bon repas et que vous entrassiez dans mon projet. Elle mangera au réfectoire, à la table des rouges : il lui faut un potage aux écrevisses dans une écuelle d'argent ; un pain tortillé comme elle en mange ; un morceau de pain bis de la ménagerie ; du beurre battu frais ; des œufs frais sur des assiettes ; une sole dans un petit plat ; de la gelée de groseille sur une assiette ; des cornets ; une carafe de vin ; un pot de faïence plein d'eau et assez petit pour qu'elle se serve toute seule ; une porcelaine pour boire. Il faut servir la même chose à six ou sept de ses dames qu'elle aura avec elle, sans aucune différence, et chacune sa portion à part. Prenez d'ici tout ce que vous aurez besoin, mais que l'on ne voie que de la petite vaisselle. Chacun sa carafe, et enfin tout pareil. Je mangerai au réfectoire des demoiselles comme les autres.

La princesse veut aussi faire collation avec les rouges. Il faut deux gâteaux de Compiègne, les partager en cinquante morceaux dans une corbeille, en mettre une pour elle au-dessus, et ajouter à cela cinquante pommes d'api bien choisies.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

LETTRE CDLXI (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre est tirée de la collection de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. II, p. 70; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 147). Louis Racine l'annote : *m'est inconnue.* Elle est inventée. Un seul mot le démontre. Elle est datée du 25 *mai*, et parle de la prise de Barcelone, d'Ath et de Carthagène; or Barcelone ne fut prise que le 10 *août*, Ath le 6 *juin*. Carthagène fut prise, il est vrai, le 15 avril; mais la nouvelle n'en arriva que le 10 août. De plus nous savons que, depuis le mois d'octobre précédent, madame de Saint-Géran était en pleine disgrâce, et exilée dans une abbaye de Normandie.

A MADAME DE SAINT-GÉRAN.

Versailles, 25 mai 1697.

La prise de Barcelone, d'Ath, de Carthagène permet au roi de convaincre les alliés de son amour pour la paix. Il pourra la faciliter, en se relâchant des conditions que ses victoires et ses conquêtes semblent autoriser, sans déroger à sa gloire. Il pourra même étendre le terme qu'il leur a fixé pour les accepter. Toutes les restitutions que le roi offre ont causé ici de grands débats; on est las de la guerre; et l'on trouve une espèce de honte à restituer ce qui a coûté tant d'efforts et de sang; pour moi il me semble qu'il y a de la gloire à restituer ce qu'on a pris, pourvu qu'on n'y soit pas contraint par une puissance supérieure; cette démarche ne peut qu'être attribuée à la générosité du roi. Je vous aime plus que je ne vous le dis, ma chère comtesse.

[redacted]

LETTRE CDLXII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Mai, jeudi au soir, 1697.

Quoique j'aie la tête en mauvais état aujourd'hui, je ne puis m'empêcher, monseigneur, de me soulager avec vous sur tout ce que le *bon père* a fait auprès du roi. Il a excité une affaire très-désagréable à M. de la Trappe et dont vous n'entendrez que trop parler. Il a rendu compte d'une conversation qu'il a eue avec le père Le Valois, auquel il prétend avoir chanté pouille sur ce qu'il soutient le livre de M. de Cambrai. Le *bon père* a loué ce qu'on vient de faire dans la maison du duc de Bourgogne. Il a donné sur madame Guyon. Enfin il a parlé en courtisan[2], sauf à soutenir le livre en question à Rome. Mais ce que je vois de plus important en tout ceci, c'est de se tenir sur ses gardes par rapport au jansénisme, car vous allez être examiné et épié là-dessus avec bien plus de soin que nous ne veillons sur le quiétisme. J'ai tant de raisons et d'inclinations à m'intéresser en vous que je ne puis ne pas vous donner cet avis. L'affaire de la Trappe est pour cette abbaye de M. de Québec, où l'on a envoyé des religieux que l'on en va faire sortir. Le temps n'est pas propre pour la réforme, il faut se contenter d'une vertu commune, et nous serions

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. La Beaumelle ajoute : Ou si vous l'aimez mieux en jésuite.

[redacted]

bien heureux de l'avoir et de l'aimer dans les autres.

LETTRE CDLXIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Ce 29 mai 1697.

Les amis de madame Guyon savent que vous l'avez vue, monseigneur, et que vous lui avez porté la lettre du père de la Combe. Ainsi la nécessité de resserrer cette femme augmente. Cependant vous avez oublié d'en parler au roi qui pense comme vous. Il faut lui ôter les deux filles qu'elle a auprès d'elle. Si vous m'écrivez pour avoir son ordre, ne répondèz, s'il vous plaît, qu'à ce premier article de ma lettre et non à celui qui suit.

J'ai parlé au roi pour ôter ceux qui environnent les princes, et j'ai fini mon discours en disant que je ne pouvois pardonner à M. le duc de Beauvilliers d'avoir chez lui les amis de madame Guyon, les connaissant pour cela de longue main.

En effet, je vois chaque jour de plus en plus combien j'ai été trompée par tous ces gens-là à qui je donnois ma confiance sans avoir la leur; car s'ils agissoient simplement, pourquoi ne me mettoient-ils pas de tous les mystères? S'ils craignoient de me les révéler, n'est-ce pas une preuve qu'ils avoient un dessein formé, et qu'ils se servoient de mon ami-

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

tié et de mon crédit pour établir cette nouveauté à la cour[1]?

Le roi me parut disposé à parler franchemeut à M. le duc de Beauvilliers. S'il ne le fait pas dès demain, ce sera une grande marque du crédit de ce ministre.

Poussez M. d'Argenson, monseigneur, et faites-lui parvenir que nous le croyons gagné par les amis de madame Guyon.

Je vis hier madame la duchesse de Guiche, dont je fus très-satisfaite par rapport à ce que je traitai

1. Une lettre de la princesse Palatine (20 juillet 1698) répond à ces questions et semble donner l'explication vraie de cette triste affaire du quiétisme. On sait que cette princesse, quand la passion ne l'égare pas, est ordinairement clairvoyante, franche et sensée. D'ailleurs, étant à peu près incrédule, elle ne pouvait qu'être neutre et indifférente entre les quiétistes et leurs adversaires. « Je pensois bien, écrit-elle en Allemagne, que le livre de M. de Meaux (*Relation du Quiétisme*) vous divertiroit. Selon ce que m'a conté M. de Meaux de vive voix sur l'affaire de madame Guyon, M. de Cambrai ne prend parti pour madame Guyon que pour cacher son ambition immodérée. Rien n'est plus certain : tout cela n'étoit qu'un jeu pour gouverner le roi et toute la cour. On avoit résolu de gagner madame de Maintenon, ce qui fut fait, afin d'être maître du roi. On a trouvé des listes entières des charges à donner; ils vouloient changer toute la cour et distribuer tous les plus hauts postes à leurs créatures. La religion est ce qu'on avoit le moins en vue dans cette affaire; mais madame de Maintenon voyant que M. de Meaux avoit découvert la fourberie, et qu'il pourroit y avoir un éclat, eut peur que le roi ne s'aperçût de la manière dont elle l'avoit mené; elle vira donc de bord sur-le-champ, et abandonna madame Guyon avec tout son parti. Alors tout fut dévoilé. Je vous assure que toute cette querelle d'évêques n'a trait à rien moins qu'à la foi : tout cela est ambition pure... » (*Lettres inédites de la princesse Palatine*, publiées par M. Rolland, p. 185).

[redacted]

avec elle : il me parut qu'elle tenoit encore à madame la duchesse de Mortemart ; mais il n'importe, puisqu'elle ne la voit plus.

Je proposai hier de nommer un ambassadeur ; on y fera quelque réflexion [1].

LETTRE CDLXIV

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS [2].

Ce 31 mai 1697.

Le roi continuera ses aumônes et les fera remettre entre vos mains pour en disposer comme il vous plaira. Je vais redoubler mes misérables prières, pour demander pour vous, et pour ceux qui travaillent avec vous, toute la lumière qui vous est nécessaire. Je n'ai osé, dans les deux visites que vous m'avez rendues, vous dire un mot sur votre douleur [3]; j'ai appréhendé de vous attendrir et d'en faire autant. J'ai été, monseigneur, encore plus affligée que je ne l'aurois cru, et j'ai senti votre juste peine avec une sensibilité qui convient aux sentiments que j'ai pour vous. Ma nièce a été tou-

1. Presque toute cette lettre, dans La Beaumelle, est altérée et chiffrée. Il n'y a pas trace de chiffres dans l'autographe. La Beaumelle les a sans doute mis pour donner au texte un air mystérieux.

2. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

3. La duchesse de Noailles, mère de l'archevêque et du maréchal, était morte le 22 mai. « M. l'archevêque de Paris, son fils, qui étoit son confesseur, l'assista à la mort. C'étoit une femme d'une grande vertu. » (Dangeau, t. VI, p. 121.)

[redacted]

chée et avoit été sensible aux bontés qu'on lui avoit marquées. Je l'en aime mieux; mais, quoi qu'il puisse arriver, c'est une privation que je sentirai toujours, quoique je ne fusse pas en état de jouir d'un si saint et si agréable commerce. Il faut, monseigneur, renoncer à toute consolation : vous perdez celle de votre vie. Dieu veuille remplacer ce qu'il vous ôte!

LETTRE CDLXV

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Juin 1697.

Je ne connois pas assez la *famille* pour savoir ce qui convient. Je vous expose simplement mes vues et je les soumets aux vôtres.

J'eus hier au soir une conversation avec le roi sur la grande affaire; il veut ôter M. de Cambrai et tout ce qui environne les princes, mais il cherche des raisons de différer, et tout cela par la peine d'en faire à M. le duc de Beauvilliers. Je lui dis tout ce que je pus pour le presser, sans pourtant lui montrer là-dessus un empressement qui pût le scandaliser; je n'en ai pas en effet, et ne veux que ce que Dieu veut. Je ne trouvai pas le roi adouci sur le fond de la chose[2].

La princesse de Conti me vint trouver hier pour me charger de demander au roi qu'il lui permît de

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. La disgrâce définitive de M. de Cambrai et « de tout ce qui environne les princes » n'eut lieu que l'année suivante.

[redacted]

prier à la noce la duchesse de Choiseul et madame d'Entragues [1]. Il répondit « qu'elles étoient trop décriées pour qu'il pût lui conseiller de les avoir avec elle, mais qu'elle consultât madame de La Vallière et fît ce qu'elle voudra. »

Je ne doute pas que notre sainte carmélite n'exige cette complaisance sans comprendre qu'elle fait par là plus de tort à sa fille que d'honneur aux autres.

Priez pour moi, monseigneur, je vous en conjure; je n'ai pas le courage de porter ma fortune, jugez ce que je ferois dans l'adversité.

LETTRE CDLXVI

A M. LE MARQUIS DE DANGEAU [2].

21 juin 1697.

Il est bizarre de vouloir faire de vous un précepteur, mais vous êtes capable de tout pour le bien, et vous en pouvez plus faire à la princesse que tous les maîtres du monde. Je crois qu'il fau-

1. A la noce de mademoiselle de La Vallière, nièce de la duchesse-carmélite, donc cousine de la princesse de Conti; elle allait épouser le marquis de Brossé. La duchesse de Choiseul, « sœur de mademoiselle de La Vallière, belle et faite comme une déesse, ne bougeoit d'avec madame la princesse de Conti dont elle étoit cousine germaine et intime amie. Elle avoit eu des galanteries en nombre et qui avoient fait grand bruit. Le roi, qui craignoit cette liaison étroite avec sa fille, lui avoit fait parler, puis mortifiée, ensuite éloignée, et lui avoit après toujours pardonné. » (Saint-Simon, t. I, p. 69.) Madame d'Entragues étoit une autre cousine germaine de la princesse de Conti.

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

droit lui faire tous les jours deux leçons, l'une de la fable, l'autre de l'histoire romaine; vous savez mieux que moi, monsieur, qu'il ne faut point songer à la faire savante, on n'y réussiroit pas. Il faut se borner à lui apprendre certaines choses qui entrent continuellement dans le commerce des plaisirs et de la conversation; nous avons déjà traité ce chapitre. Je voudrois que mademoiselle d'Aubigné apprît les mêmes choses pour lui en pouvoir parler le reste du jour; les dames le peuvent faire aussi, et si vous pouvez nous donner une heure par jour, je crois qu'elle saura bien des choses qui lui seront utiles et agréables. J'ai choisi Coëfeteau[1], parce que les chapitres sont courts, et notre princesse n'aime pas ce qui est long. Il faut achever *Théodose*[2]. Si vous voulez faire un petit projet, je le ferai suivre et apprendrai moi-même pour la faire répéter. S'il n'y a rien de dangereux ni de trop libre dans les métamorphoses et fables, je vous supplie d'en faire acheter les livres; mais si on ne doit pas les laisser dans les mains de la princesse et de ma nièce, il vaut mieux nous en tenir à ce que vous nous direz. Quand vous trouverez l'occasion de lui faire un portrait de quelque princesse bien polie, modeste, précieuse, délicate, s'attirant le respect, ne le manquez pas, s'il vous plaît. Je crains qu'on ne se conforme à la grossièreté de notre siècle. Tout ceci demeurera entre nous. Je suis obligée de finir.

1. Dominicain qui a écrit une histoire de l'empire romain depuis Auguste jusqu'à Constantin.
2. *Vie de Théodose*, par Fléchier.

[redacted]

LETTRE CDLXVII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Marly, ce 12 juillet 1697.

Je suis bien aise, monseigneur, d'avoir la seconde déclaration du père la Combe; j'en ferai part à M. l'évêque de Chartres, parce que je crois que vous le voulez bien.

M. le duc de Bourgogne est venu me voir ce matin. Je l'ai entretenu des *Maximes* de M. de Cambrai; il m'assure qu'elles sont très-mauvaises, quoique spécieuses. Je ne sais s'il est sincère; mais je parlerai toujours selon mon cœur, Dieu fera le reste.

M. le duc de Beauvilliers m'a vue ensuite, nous nous sommes parlé très-franchement : il tombe d'accord que ce qu'il dit n'est pas vraisemblable, mais il assure qu'il est vrai; je dois donc le croire. J'ai demandé du temps pour effacer tout ce qui s'est passé.

Mademoiselle de Sainte-Osmane[2] sera bien heureuse, monseigneur, si vous la faites recevoir à Hières; ce sont de saintes filles. Dieu veuille que cette malheureuse profite de leur exemple.

Nous sommes bien obligées aux Ursulines de vouloir bien une de nos filles. Il faut que M. Tiberge en choisisse une bonne. Je ne connois point de Dame

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. Demoiselle de Saint-Cyr qui avait figuré dans les représentations d'*Esther* et qui avait eu une mauvaise conduite.

[redacted]

de Saint-Louis qui s'appelle Fleury. M. Tiberge me démêlera tout cela.

Madame de Beauvilliers a interrompu cette lettre et m'a parlé comme son mari. Je lui ai répondu de même.

Que vous êtes bon de penser à moi ! Je suis ravie que vous connoissiez ma foiblesse et que vous me disiez quelquefois un mot pour m'encourager.

Le père de La Chaise pourra bien donner le dernier coup au père Le Valois[1] à ce voyage-ci; il est déjà bien ébranlé.

Donnez ordre à quelqu'un, je vous supplie, de m'envoyer une copie des nouvelles de Rome : je dis pour toujours.

LETTRE CDLXVIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[2].

A Marly, ce 13 juillet 1697.

Si l'on ne veut pas tolérer le livre, je crois, monseigneur, qu'il faut finir la négociation[3]. Quant au retour de M. de Cambrai, il n'y a que Dieu qui puisse le faire; et je suis persuadée que vous ne le croyiez pas aussi imbu de ces maximes-là qu'il l'est en effet. Son cœur en est rempli, et il croit soutenir la religion en esprit et vérité. S'il n'étoit pas trompé, il pourroit revenir par des raisons d'in-

1. Confesseur du duc de Bourgogne.
2. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
3. On négociait pour obtenir que M. de Cambrai consentît à soumettre son livre à un examen. Il refusa.

[redacted]

térêt, mais je le crois prévenu de bonne foi, et qu'ainsi il ne reviendra pas. J'ai tant de connoissance de cette affaire et depuis si longtemps, que j'en parle plus hardiment que je ne le ferois de toute autre.

M. l'évêque de Chartres m'assure, monseigneur, que vous viendrez mardi à Saint-Cyr. Je serai très-aise d'avoir l'honneur de vous entretenir là-dessus.

LETTRE CDLXIX

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

A Marly, 19 juillet 1697.

Il est très-vrai, monseigneur, que le remède que vous proposez sera bien plus prompt que celui qu'on peut attendre de Rome, et vous justifiera entièrement en faisant voir, d'une manière qui ne laissera aucun doute, que vous êtes bien éloigné d'excuser le livre de M. de Cambrai et de tolérer une mauvaise doctrine.

Le père de La Chaise m'est venu voir ce matin. Il avoit dans sa main une lettre de M. de Cambrai, qu'il m'a dit n'avoir pas encore lue, et comme il n'a rien de secret pour moi, il m'en a fait la lecture. M. de Cambrai lui mande qu'il a eu une conférence de trois heures avec vous en présence de MM. Tronson, Pirot, Boileau et de Beaufort; que vous êtes tous tombés d'accord sur tous les points de doctrine qui y ont été traités, et que si vous continuez ces

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

sortes de conférences, l'affaire se terminera et bien vite et bien heureusement. Le *bon père* a ajouté qu'il falloit continuer cet examen sans rien faire à Rome. J'ai répondu, et peut-être avec trop d'ouverture, que la chose n'étoit plus en ces termes ; que vous aviez fait, monseigneur, toutes les consultations que M. de Cambrai avoit désirées; que toutes condamnoient le livre et que vous ne pouviez plus différer à rendre cette réponse au roi. Ensuite le *bon père* a entré dans le fond de la doctrine, et je n'ai plus eu qu'à l'écouter et à me taire.

M. de Meaux travaille à dresser la *déclaration* [1], et me paraît bien content du parti que vous prenez de faire une ordonnance. Je ne suis pas surprise, monseigneur, de ce que M. le duc de Beauvilliers ne vous a pas contenté sur le livre de M. de Cambrai ; mais pour lui, ne sera-t-il pas soumis à votre décision? Et quand vous censurerez le livre, ne le regardera-t-il pas comme il a fait de ceux de madame de Guyon, dont il se défit dès que son archevêque [2] les eut défendus? Celui que nous avons présentement ne diminue pas la déférence due à son autorité. Aussi suis-je persuadée que M. de Beauvilliers se soumettra sans hésiter.

Je serai lundi à Versailles prête à vous recevoir

1. M. de Cambrai avait publié une ordonnance pastorale, où il essayait de justifier son livre et sa doctrine. MM. de Meaux, de Chartres et de Paris lui répondirent par une *déclaration* où ils dévoilaient toutes ses erreurs. Alors Fénelon se décida à soumettre son livre au pape et il demanda, comme nous le verrons dans les lettres suivantes, d'aller le défendre à Rome.

2. C'était alors M. de Harlay.

[redacted]

dès sept heures, si vous le voulez. Vous trouverez le roi tout prêt à vous seconder et bien content de vous voir joindre la force avec la douceur : je lui ai lu votre lettre.

LETTRE CDLXX

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

A Saint-Cyr, 17 ..... 1697.

Voilà, monseigneur, une lettre dont je suis touchée; mais il est bon que vous régliez mon zèle, afin qu'il ne soit pas indiscret. J'avois songé d'abord à vous proposer cette mission; il y a tant de gens qui ne font rien! Ne siéroit-il pas fort bien à M. l'abbé de La Châtre[2], ou à quelque autre, d'aller passer trois mois dans les Cévennes? Nous voyons tant de listes de ceux qui voudroient être évêques! Je les voudrois missionnaires auparavant. J'en ai déjà parlé au roi, qui a trouvé bon, monseigneur, que je vous en écrivîsse. Mais il dit qu'il envoie et paye bien cher les missionnaires, et qu'il ne lui en revient que des plaintes. Je ferai ou ne ferai pas selon vos ordres.

M. de Meaux veut que vous écriviez et au plus tôt. Il ne vous conseille que ce qu'il veut faire. Il veut que M. l'évêque de Chartres écrive. Je n'en sais pas l'utilité; mais je crois que vous devez tou-

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. Voir, sur cet abbé, Saint-Simon, t. III, p. 115.

[redacted]

jours paroître unis et penser tout de même sur M. de Cambrai.

LETTRE CDLXXI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

1697, jeudi au soir.

Je viens de recevoir une lettre de M. de Cambrai, monseigneur, qui me presse pour notre entrevue. Il me paroît si accablé que je crois de votre amitié de ne le pas refuser. Voulez-vous que ce soit samedi à Saint-Cyr? Nous y serons plus en repos qu'à Versailles. Si vous y consentez, faites-le savoir tout droit à M. de Cambrai, et pour moi je m'y trouverai et j'empêcherai la princesse d'y aller ce jour-là.

LETTRE CDLXXII

FÉNELON A MADAME DE MAINTENON[2].

Versailles, 29 juillet 1697.

Puisque vous jugez, madame, qu'il seroit inutile que vous eussiez la bonté de m'honorer d'une audience, je n'ai garde de vous importuner là-dessus. Je m'en abstiens par respect, et je m'adresse à Dieu pour qu'il vous fasse entendre ce que je ne puis plus espérer de vous représenter. Je vous supplie très-humblement, madame, de croire qu'il n'y a

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. *Histoire de Fénelon*, pièces justificatives du livre III.

[redacted]

aucun mot, dans les lettres que j'ai eu l'honneur d'écrire au roi et à vous, qui tende à me plaindre de M. l'archevêque de Paris, ni à mettre en doute ses bonnes intentions sur la paix. Je n'ai qu'à me louer de lui sur les peines que je lui ai causées et sur les services effectifs qu'il a tâché de me rendre; mais on ne lui a permis de suivre aucun des projets qu'il avoit arrêtés avec moi pour l'explication de mon livre. Toutes les mesures prises entre nous ont toujours été renversées depuis six mois. Enfin il n'a pas été libre de discuter avec moi le détail de mon livre et de m'aboucher avec les théologiens qu'il a consultés avant que de rendre une dernière réponse au roi. Après une telle expérience, j'ai cru devoir lui demander deux choses : la première est un projet par écrit des paroles précises qu'on voudroit que je donnasse au public sur mon livre, pour examiner si je dois les accepter; la seconde est d'être assuré qu'il ait un plein pouvoir pour finir avec moi en prenant le conseil des plus habiles docteurs. Il n'est pas juste qu'on tire de moi, par M. l'archevêque de Paris, toutes les paroles qu'on pourra tirer, sans s'engager réciproquement : après avoir fini avec lui, je serois à recommencer avec M. de Meaux. M. l'archevêque de Paris n'a pas jugé à propos de me donner par écrit un projet des paroles précises qu'on me demande : il m'a déclaré d'abord de vive voix, et puis par écrit, qu'il n'avoit aucun pouvoir pour me répondre d'aucune décision. Loin de me plaindre de lui, je le plains; mais je suis encore plus à plaindre. Dans

[redacted]

cette situation, je ne sais plus à qui parler; il ne me reste, madame, qu'à demander la liberté de partir pour Rome. Je le fais avec un extrême regret, mais on prend soin de faire tout ce qu'il faut pour me jeter dans cette extrémité. Je ne puis donc cesser de faire au roi les plus humbles, les plus respectueuses et les plus fortes instances. Je ferai ce voyage avec défiance de moi-même, sans contention pour me détromper si je me trompe et pour trouver ce que je ne puis trouver en France, je veux dire quelqu'un avec qui je puisse finir. Il ne s'agit pas seulement de mon livre, il s'agit de moi qu'il faut détromper à fond du livre, s'il est mauvais. Pour le livre même, personne ne peut en défendre la cause que moi seul; je n'ai ni ne saurai trouver personne qui voulût aller en ma place défendre une cause qu'on a rendue si odieuse et si dangereuse à soutenir. Voudroit-on rassembler toutes choses contre moi et m'ôter la liberté de me justifier? Si on veut supposer sans preuve que ma doctrine n'est que nouveauté et qu'erreur avant que l'autorité légitime l'ait décidé, on suppose ce qui est en question pour engager le zèle du roi à m'accabler. En ce cas, je n'ai qu'à adorer Dieu et qu'à porter ma croix. Mais ceux qui veulent finir ainsi l'affaire par pure autorité prennent le chemin de la commencer au lieu de la finir. Pour moi, madame, j'espère non de mes forces, mais de la grâce de Dieu, que je ne montrerai, quoi qu'on fasse, que patience et fermeté à l'égard de ceux qui m'attaquent, que docilité et soumission sans réserve pour l'Église, que zèle et atta-

[redacted]

chement pour le roi, que reconnoissance et respect pour vous jusqu'à mon dernier soupir [1].

LETTRE CDLXXIII

FÉNELON A MADAME DE MAINTENON [2].

A Versailles, 1er août 1697.

Je partirai d'ici, madame, demain vendredi, pour obéir au roi. Je ne passerois point à Paris, si je n'étois dans l'embarras de trouver un homme propre pour aller à Rome et qui veuille bien faire ce voyage. Je retourne à Cambrai avec un cœur plein de soumission, de zèle, de reconnoissance et d'attachement sans bornes pour le roi. Ma plus grande douleur est de l'avoir fatigué et de lui déplaire. Je ne cesserai aucun jour de ma vie de prier Dieu qu'il le comble de ses grâces. Je consens à être écrasé de plus en plus. L'unique chose que je demande à Sa Majesté, c'est que le diocèse de Cambrai, qui est innocent, ne souffre pas des fautes qu'on m'impute. Je ne demande de protection que pour l'Église, et je borne même cette protection à n'être point troublé dans le peu de bonnes œuvres que ma situation présente me permet de faire pour remplir les de-

1. On lit dans le *Journal de Dangeau* (t. VI, p. 165). « M. de Cambrai est parti de la cour pour retourner à son diocèse : il n'a pas voulu adhérer aux avis des évêques qui ont examiné son livre. Cette affaire-là sera jugée à Rome. Cet archevêque avait demandé au roi permission d'y aller; mais on n'a pas jugé à propos de lui permettre. »

2. *Œuvres de Fénelon*, t. XXX, p. 523.

[redacted]

voirs d'un pasteur. Il ne me reste, madame, qu'à vous demander pardon de toutes les peines que je vous ai causées. Dieu sait combien je les ressens. Je ne cesserai point de le prier, afin qu'il remplisse lui seul tout mon cœur. Je serai toute ma vie aussi pénétré de vos anciennes bontés que si je ne les avois pas perdues, et mon attachement respectueux pour vous, madame, ne diminuera jamais.

LETTRE CDLXXIV

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

17 août 1697.

J'ai parlé au roi de l'admiration du père Le Comte pour M. de Cambrai, et du scandale que me donnent les jésuites sur la froideur qu'ils ont pour le quiétisme. *On* m'a écoutée avec attention, et l'on n'a rien répondu. Nous ne partons que jeudi pour Marly.

Rien n'est plus beau que le discours de M. d'Aguesseau. Le roi l'a pourtant corrigé en plusieurs endroits et très-bien corrigé.

Je vous remercie, monseigneur, de votre mandement. J'aime à les avoir tous.

LETTRE CDLXXV

AU CARDINAL DE BOUILLON[2].

A Saint-Cyr, 22 août 1697.

Les reproches que vous me faites, monseigneur,

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. *Autographe* appartenant à M. Feuillet de Conches.

[redacted]

m'ont fait beaucoup d'honneur et de plaisir, et je vous importunerai peut-être assez souvent pour que vous me pardonniez de ne pas m'être adressée à vous dans l'affaire de l'abbé de Caylus[1]. Je vous rends mille grâces de la protection que vous lui avez donnée; il est très-honnête homme, et je voudrois le servir quand il n'y auroit pas entre nous l'alliance qui y est. Plût à Dieu, monseigneur, que l'affaire des prélats dont vous me parlez pût s'accommoder ici; mais vous aurez su qu'elle est portée à Rome par tous ceux qui y sont mêlés. Je n'ai rien à faire, ce me semble, qu'à prier Dieu de tourner tout à sa gloire. Je suis toujours très-affligée sur cette matière, et vous savez les raisons que j'en ai. Conservez-moi, monseigneur, les bontés dont vous m'assurez. Pardonnez-moi les fautes que je ferai en vous écrivant, étant la personne du monde la plus mal instruite du cérémonial, et croyez-moi bien véritablement et bien respectueusement votre très-humble et très-obéissante servante.

LETTRE CDLXXVI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[2].

A Versailles, ce 9 septembre 1697.

Je ne sais rien de l'exil de ce père de l'Oratoire; et je ne manquerois pas d'en représenter les conséquences si j'osois en parler; mais on me demandera

1. Frère du comte de Caylus, depuis évêque d'Auxerre.
2. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

d'abord qui me l'a appris, et il ne vous convient peut-être pas, monseigneur, d'être nommé en cette occasion.

Vous parlâtes fort bien dans celle du Port-Royal et cela fit un bon effet. Je continuai sur le même ton en disant que votre personnage n'étoit pas de prendre un parti, mais de garder un milieu entre les extrémités où les autres se jettent souvent. Je fus contente de la manière dont *on* prit ce que je dis, et vous devez l'être, monseigneur, quand je le suis. Il ne faut pas se laisser dominer par le *bon père*, mais dire ses raisons un peu fortement.

Le roi a mal reçu une recommandation de M. le maréchal de ... pour le duc de Guiche. Il est toujours choqué de ce que tant de gens parlent pour lui. C'est un grand malheur d'avoir tant de parents.

Les affaires de la princesse d'Elbeuf vont mal : le mari a parlé et a persuadé. M. du Maine est rebuté. Je fis hier au soir de mon mieux; M. de Pontchartrain en est témoin; et ce fut inutilement.

Il y a de nouvelles difficultés sur la paix, monseigneur, que je recommande à vos prières.

LETTRE CDLXXVII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

24 septembre 1697.

Le père de La Chaise veut raccommoder ce qu'il a gâté sur le père Poisson; mais il a plus de talents

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

pour le mal que pour le bien, et cela vient de ce que les intentions ne sont pas droites; peut-être aussi n'est-ce que faute de lumière. Il fit de grandes doléances au roi de n'être pas sous les évêques. Il surprend sa bonté par de tels discours; et ma malice répondit en face, que ne pouvant être sous eux, il ne faudroit pas se déclarer leur ennemi. Le second ordre donné au père Poisson ne me paroît guère meilleur que le premier.

M. de Meaux m'a envoyé des nouvelles de Rome qui font trembler pour M. de Cambrai; mais il faut aimer l'intérêt de l'Église plus que le sien. M. l'archevêque de Sens m'a dit ce matin qu'on devroit pour prévenir le jugement du pape, choisir des évêques qui jugeroient si M. de Cambrai a droit d'abandonner ou seulement d'expliquer son livre. Je n'ai rien répondu à cette proposition.

Est-il vrai que M. et madame de Noailles vont plaider contre madame de Coetquen? Cela seroit désagréable.

Eh bien! monseigneur, nous avons la paix[1]. Nous avons bien des actions de grâces à rendre et des prières à recommencer pour que nous fassions de cette paix l'usage que nous en devons faire.

1. La paix de Ryswick fut signée le 20 septembre. « Le roi, dit Dangeau, donne la paix à l'Europe aux conditions qu'il a voulu lui imposer; il étoit le maître et tous les ennemis en conviennent, et ne sauroient s'empêcher de louer et d'admirer sa modération. »

[redacted]

LETTRE CDLXXVIII

NOTE PRÉLIMINAIRE

Les lettres de madame de Montespan étant assez rares, j'en place une ici qui est fort bien faite et se rapporte à une circonstance assez importante, encore bien qu'il n'y soit point question de madame de Maintenon. Elle est inédite et m'a été communiquée par M. le marquis de R..., l'un des descendants de Pelletier, ministre d'État et contrôleur général des finances après Colbert :

« M. Pelletier, le ministre, dit Dangeau (18 septembre 1697), obtint du roi la permission de se retirer et quitta tous ses emplois et voulut ne se réserver aucune pension, mais Sa Majesté l'a forcé de prendre une pension de 20,000 francs. Le roi avoit beaucoup de confiance en lui et l'aimoit... C'est la seule dévotion qui lui a fait prendre ce parti-là. » — Saint-Simon ajoute que « c'était un homme de sens, mais d'esprit médiocre, timide et peu travailleur, d'une grande justice, d'un grand désintéressement... »

MADAME DE MONTESPAN A M. PELLETIER.

Le 27 septembre 1697.

Je ne suis point surprise, monsieur, de l'action que vous venez de faire ; votre vertu et votre piété ont dû préparer à tout. Je l'admire seulement beaucoup et y prends la part que vous devez attendre d'une personne engagée à vous aimer par le passé, le présent et l'avenir. Vous comprenez bien par là toutes les personnes que j'envisage dans tous les temps ; à commencer par mon père, continuant par moi, et enfin par M. le comte de Toulouse, qui perdra bien si vous le comprenez dans l'abandon géné-

ral. J'espère que vous voudrez bien que j'aie l'honneur de vous voir quand je serai à Petit-Bourg, et que j'apprenne de vous le véritable détachement où l'on doit tâcher de finir sa vie. Votre exemple doit toucher tout le monde, car vous quittez des possessions légitimes et que l'on vous voyait avec approbation. Je suis si charmée de cette action que je ne finirois pas d'en parler, si je ne devois croire qu'une personne qui méprise, comme vous faites, les biens les plus solides de ce monde, soit bien fatiguée des hommages. Je vous assure donc le plus simplement que je puis, mais avec toute la sincérité possible, que je suis votre très-humble et très-obéissante servante,

FRANÇOISE DE ROCHECHOUART.

LETTRE CDLXXIX

A MADAME DE GLAPION, DAME DE SAINT-CYR[1].

A Fontainebleau, ce 28 septembre 1697.

Ce sera à vous à dire de mes nouvelles à la récréation. Je compte les jours de notre séparation ; en voilà dix de passés, mais il en reste davantage.

Le roi fit partir hier sept courriers pour porter à toutes ses armées un ordre pour ne plus faire aucun acte d'hostilité. On entend parler d'affaires présentement avec une extrême joie, voyant cesser les maux infinis de la guerre. Ma sœur de Veilhant n'aura de

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.* — Voir sur madame de Glapion le chap. XIV de la *Maison royale de Saint-Cyr.*

[redacted]

consolation qu'en Pologne et en Hongrie; les Turcs y ont perdu une bataille où dix mille hommes sont demeurés sur la place[1]. Nous eûmes hier la nouvelle que le prince de Conti[2] a passé le Danemark sans qu'on lui ait fait de difficulté; il est en bonne santé, et devoit être à Dantzick le 19 ou le 20 de ce mois. Il se mettra à la tête de son parti pour disputer la couronne au duc de Saxe. Il faut prier pour notre prince du sang, car il est de l'intérêt de la religion et de l'État qu'il règne préférablement à l'autre.

Il y a encore une affaire secrète qui me regarde en particulier[3], que je recommande à vos prières, et à celles de toute la communauté. J'espère que tous les chefs d'ordre, comme notre mère, ma sœur Marie Constance, ma sœur de Berval, ma sœur de Radouai, voudront bien l'annoncer au troupeau qui leur est commis. Adieu.

LETTRE CDLXXX (LA B.)

A MADAME DE SAINT-GÉRAN[4].

Madame est fort contente; le roi lui a promis d'obliger l'électeur palatin à lui donner tous les ans trois

1. C'est la bataille de Zenta, gagnée par le prince Eugène.

2. Il venait d'être élu roi de Pologne par la majorité de la diète; mais la minorité ayant élu l'électeur de Saxe, il fut forcé d'abandonner ses prétentions et revint en France.

3. Le mariage de mademoiselle d'Aubigné, sa nièce, avec M. le comte d'Ayen, fils aîné du maréchal de Noailles. Ce mariage n'eut lieu que le 1er avril suivant.

4. Collection de la Beaumelle, édition de Nancy, t. II, p. 70; édition d'Amsterdam, t. II, p. 148. — La Beaumelle ne met pas

[redacted]

cent mille livres, jusqu'à ce que son affaire soit jugée par des arbitres. Le cardinal de Furstemberg ne sera point abandonné, quoiqu'on soit peu content de lui; il m'a écrit des lettres fort pressantes; et le roi en a été touché. Enfin nous respirons, nous n'aurons plus que notre salut à faire; je remercie Dieu tous les jours des sentiments de paix qu'il inspire au roi; c'est une grande grâce pour lui et pour son peuple; vous savez combien il en étoit autrefois éloigné; la dévotion rend le cœur tendre sur le malheur des hommes, et l'esprit éclairé sur les objets de la véritable gloire. Vous ne le croyez pas encore; puissiez-vous l'éprouver un jour!

LETTRE CDLXXXI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

7 octobre 1697.

J'ai lu, ou pour mieux dire, parcouru le règlement des religieuses, dont j'espère de grands biens et qui les fera, je crois, un peu crier. Deux seuls endroits m'ont paru sévères; l'un de défendre toute sorte de déclamation aux pensionnaires, et l'autre de défendre l'entrée des tailleurs.

M. de Meaux est ici, plein de confiance sur la con-

de date à cette lettre qu'il invente, mais avec des faits vrais. Ainsi il est certain que, dans les négociations du traité de Ryswick, le roi intervint dans les différends de Madame avec l'électeur palatin et qu'il fut réglé que celui-ci lui donnerait tous les ans 300,000 livres. Mais elle n'a pu écrire à madame de Saint-Géran, exilée et disgraciée : « La dévotion rend le cœur tendre, etc. Vous ne le croyez pas encore : puissiez-vous l'éprouver un jour! »

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

damnation du livre[1]. Le roi a parlé à M. le nonce comme vous l'avez jugé nécessaire.

J'ai vu, monseigneur, votre lettre au roi; elle est à souhait. Votre style est doux et fort. Il vaut mieux dans chaque occasion lui dire ainsi quelque chose que de trop charger. Il est charmé de votre manière d'écrire, et il a raison.

M. de Meaux m'a donné de la part de M. de Reims l'ordonnance qu'il a faite contre les jésuites[2]. Elle fera du bruit et embarrassera le roi.

Je n'ai pu encore lui montrer la lettre du *bon père*. Il m'est venu voir et ne m'a parlé que du pur amour.

Il est très-bon, monseigneur, que vous fassiez donner vos lettres au roi, sans affectation, tantôt par Bontemps, tantôt par moi. Mais vous ne devez pas vous faire une affaire de m'en adresser sans qu'il y eût le moindre mot pour moi. Tous mes amis en usent ainsi, et vous êtes au-dessus de tous mes amis.

LETTRE CDLXXXII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[3].

A Saint-Cyr, le jour de la Toussaint, 1697.

Je croyois que le roi avoit brûlé le papier que vous lui aviez laissé; mais il me le rendit hier quand

1. Le pape avait confié l'examen des *Maximes des Saints* à dix *consulteurs* qui se partagèrent. Alors il recourut à la congrégation des cardinaux du saint-office.

2. Voir sur cette ordonnance et la querelle qui s'ensuivit Saint-Simon, t. III, p. 126.

3. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

je lui dis que vous le demandiez. Ni lui ni moi, monseigneur, ne pouvons juger si, dans ce discours, vous dites ce qu'il faut contre le jansénisme; mais on ne peut pas nier que vous n'y parliez sans ménagement contre les jansénistes, et que vous ne les traitiez d'hérétiques, de révoltés, de gens de mauvaise foi, etc.

Je ne puis vous dire combien je suis touchée de vos peines; il me semble qu'elles sont encore augmentées; c'est à vous à vous apprendre à les supporter. On ne le peut que par une soumission entière à la Providence, qui veut ou qui permet des choses si opposées à vos inclinations. Quoi qu'il arrive, monseigneur, je ne me départirai jamais des sentiments de respect, d'estime et de vénération que je vous dois. Ils sont fondés sur la vérité de votre vertu, ainsi ils ne peuvent changer.

LETTRE CDLXXXIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

6 novembre 1697.

Je viens d'achever, monseigneur, l'admirable instruction que vous nous avez faite. Il ne m'appartient pas d'avoir un avis; mais il m'est permis d'en être charmée et d'en faire ma lecture fréquente pour mon édification particulière et pour instruire ceux dont je suis en quelque façon chargée.

Ceux qui jusqu'ici ont écrit contre le quiétisme

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

en ont donné de l'horreur. Vous n'en parlez pas moins fortement, monseigneur, mais vous ajoutez une peinture de la véritable perfection qui sera, s'il plaît à Dieu, le fruit que vous en espérez. Je n'ai jamais rien lu de plus fort, de plus pieux, de plus clair et, ce me semble, de plus utile.

On ne pourra plus dire que vous ménagiez le quiétisme par rapport à ceux qui ont paru le protéger. Vous l'attaquez sans mesure, et je croirois, monseigneur, qu'il n'y auroit plus rien à écrire sur cette matière. Je n'en voulois point parler et je me suis laissé emporter à la joie que me donne votre ouvrage par rapport au bien général et au vôtre particulier. Je vous le renvoie parce que vous me l'avez ordonné. J'espère que vous m'en enverrez plusieurs exemplaires quand il sera public.

M. de Meaux m'en a fait l'éloge. Il est ravi de le voir achevé. Le peu de personnes qui l'ont vu en sont bien contents. J'espère que Dieu vous en récompensera abondamment et que Notre-Seigneur Jésus-Christ comblera de grâces et de secours celui qui prêche son règne avec tant de zèle. Les endroits où vous parlez de lui m'ont enlevée; ils rendent le quiétisme odieux. Je devrois me taire, monseigneur, et garder le silence des filles de Sainte-Agathe.

La lettre dont je vous ai parlé est demeurée à Saint-Cyr; vous l'aurez au premier jour. Je la fais copier, car l'écriture ne me paroît pas contrefaite.

2 décembre 1697.

Le roi augmentera la pension de M. le comte d'Es-

[redacted]

trées de six mille francs[1]; vous savez, monseigneur, comment nous aurons les six autres. Ainsi vous n'avez qu'à conclure ce mariage, qui aura sans doute votre bénédiction. Je n'ai encore vu personne qui ne soit charmé de votre instruction, et j'en ai ouï parler à bien des gens.

Je suis très-contente, monseigneur, de votre refus; et je vous supplie de le publier comme je le ferai de mon côté.

LETTRE CDLXXXIV

NOTE PRÉLIMINAIRE

La Lorraine avait été conquise sous Louis XIII, et pendant près de soixante-dix ans elle n'avait presque pas cessé d'être occupée par les troupes françaises. Les ducs de Lorraine avaient refusé tout accommodement à ce sujet dans le traité des Pyrénées, et ils s'étaient réfugiés en Allemagne depuis plus de trente ans. Dans le traité de Ryswick, Louis XIV se décida à restituer la Lorraine à ses anciens possesseurs. Le duc de Lorraine était alors Léopold Ier, qui avait succédé, en 1690, à son père Charles IV. Il paraissait disposé à rechercher les bonnes grâces de Louis XIV, et le comte de Couvonges, qu'il envoyait en France, avait mission de demander la main d'une fille de Monsieur. En effet, on lit dans le *Journal de Dangeau*, à la date du 31 décembre : « M. de Couvonges eut une audience secrète du roi, dans laquelle il demanda en mariage Mademoiselle pour le duc son maître. Ensuite M. de Couvonges alla à Paris en faire

1. « M. le comte d'Estrées doit épouser au premier jour mademoiselle de Noailles, fille du maréchal de Noailles; le roi, en faveur de ce mariage, augmente de 2,000 écus par an ce qu'il donne au comte d'Estrées, vice-amiral. » (Dangeau, t. VI, p. 258.)

[redacted]

la demande à Monsieur, qui, aussi bien que le roi, lui fit la réponse qu'il souhaitoit, et la lui accorda; ainsi la chose est présentement publique. »

Le duc de Lorraine écrivit à madame de Maintenon pour lui recommander ses intérêts.

LE DUC DE LORRAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Ce 22 novembre 1697.

Madame,

En envoyant complimenter le roi sur la conclusion de la paix, j'ai cru que vous trouveriez bon que je vous assurasse de mes respects très-humbles, et que je vous demandasse l'honneur de vos bonnes grâces, puisque personne ne peut les estimer plus que je fais, ainsi que le comte de Couvonges, mon grand chambellan, vous le témoignera. J'ai même pris la liberté de le charger de vous recommander mes intérêts avec une confiance entière en votre bonté. J'espère, madame, que, comme il n'y a point de prince qui vous honore comme moi, vous ne me refuserez pas cette faveur, ni celle d'être persuadée que je ne souhaite rien tant que de mériter la qualité, madame, de votre, etc.

LÉOPOLD, DUC DE LORRAINE.

1. *Autographe* des archives du château de Mouchy.

[redacted]

LETTRE CDLXXXV[1]

LA DUCHESSE DE LORRAINE A MADAME DE MAINTENON[2].

Novembre 1697.

Madame, je ne puis faire passer à Paris le comte de Couvonges, grand chambellan de mon fils, sans le charger de vous assurer de l'estime toute particulière que je fais de votre mérite, et sans vous demander en même temps votre amitié pour ce jeune prince. J'espère de votre honnêteté que vous voudrez bien la lui accorder, et l'appuyer dans tous les cas qui s'en présenteront, vous assurant que j'en aurai toute la reconnaissance que vous devez attendre d'une princesse qui vous estime infiniment, madame. Votre affectionnée, etc.

ÉLÉONORE, REINE DUCHESSE.

LETTRE CDLXXXVI (La B.)

A MADAME DE SAINT-GÉRAN[3].

A Versailles, 10 décembre 1697.

On se trompe; et vous pouvez le dire hardiment; le goût des plaisirs est éteint dans le cœur du roi; l'âge

1. *Autographe* des archives du château de Mouchy.

2. Cette duchesse de Lorraine, veuve de Charles IV, était la mère du duc Léopold. Elle était de la maison d'Autriche. Elle prenait le titre de *reine duchesse*, parce qu'elle avait épousé en premières noces Michel Wienowski, roi de Pologne.

3. Collection de la Beaumelle; édition de Nancy, t. II, p. 73; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 149.—L. Racine l'annote : *me paraît inventée par l'éditeur*. Le ton seul de la lettre le prouve. Elle est

[redacted]

et la dévotion lui ont fait faire des réflexions sérieuses sur la vanité et le néant de tout ce qu'il aimoit autrefois; et il avance tous les jours dans les voies de Dieu; il n'assiste aux spectacles et aux fêtes qu'avec répugnance; il se plaint avec moi de la contrainte que lui impose son rang de prendre part à des plaisirs qui n'en sont plus pour lui. La princesse est tous les jours plus charmante; le duc de Bourgogne en est très-épris; il a été réglé qu'il ne la verroit que sur le pied de maîtresse; elle en a pleuré, et a dit : Eh! ne suis-je pas sa femme? ensuite elle en a ri, et m'a promis de lui être toujours cruelle, jusqu'à ce que le roi lui ordonnât de ne l'être plus. Cette enfant nous amuse beaucoup; madame de Savoie l'a bien instruite; le roi n'a pas la force de lui rien refuser; ses dames sont accablées de présents. Tout est ici dans la joie; dès que les fêtes seront finies, nous serons plus tranquilles et ne serons pas moins gais; mes lettres seront aussi plus longues; mais mon affection pour vous n'augmentera point.

LETTRE CDLXXXVII

LE DUC DE BOURGOGNE A MADAME DE MAINTENON[1].

28 décembre 1697.

M. de Beauvilliers, madame, vient de me dire la bonté qu'a le roi de m'augmenter mes menus plai-

datée du 10 décembre, c'est-à-dire de trois jours après le mariage de la duchesse de Bourgogne. On peut affirmer que les lettres que madame de Maintenon a pu écrire ce jour-là n'étaient pas sur ce ton, qui semble emprunté aux plus mauvais romans. Je renvoie au *Journal de Dangeau* pour le détail des fêtes de ce mariage.

1. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre, publié par la Société des Bibliophiles, 1822.

[redacted]

sirs jusqu'à trois mille livres par mois[1]. Je vous prie de vouloir lui en marquer ma reconnoissance et d'être persuadée que je suis très-sensible à l'amitié que vous me faites paroître dans toutes les occasions. Je vous assure, madame, que j'y répondrai comme je dois.

LETTRE CDLXXXVIII

BILLETS DU ROI A MADAME DE MAINTENON EN 1697 OU 1698.

Je ne saurois finir le conseil devant le sermon, j'en aurai encore après pour une heure et demie. Je ne pourrai être chez vous qu'à cinq heures et demie; prenez vos mesures là-dessus pour éviter les importunités. Je suis très-fâché de ce contre-temps.

Il fait trop chaud pour aller à la chasse entre une saignée et une médecine : c'est pourquoi je ne sortirai qu'avec vous, s'il vous plaît, pour me promener. Revenez, s'il est possible, devant trois heures, nous verrons ensemble qui nous mènerons; et comme vous pouvez voir madame de Fontevrault soit devant ou après la promenade, faites-moi réponse pour que je sache à quoi m'en tenir.

J'ai changé de résolution pour ma journée : le beau temps qu'il fait m'empêche d'aller à Saint-Ger-

1. Ce prince n'avait eu jusqu'alors que 500 livres par mois pour ses menus plaisirs.

[redacted]

main, je remettrai ce voyage à demain, et pour aud'hui je dînerai au petit couvent; j'irai à la chasse, et je me rendrai à la porte de Saint-Cyr, du côté du parc où je ferai traîner mon grand carrosse; j'espère que vous m'y viendrez trouver avec telle compagnie qu'il vous plaira; nous nous promènerons ensemble dans le parc et nous n'irons pas à Trianon. En revenant demain de Saint-Germain, j'irai à Saint-Cyr, au salut, en habit décent, et nous reviendrons ensemble, c'est là ce que je crois le mieux; si vous voulez venir à la porte du jardin, ce soir, ou que mon carrosse aille vous prendre dans la cour de Saint-Cyr, ordonnez, et me le mandez.

LETTRE CDLXXXIX

NOTE PRÉLIMINAIRE

Les Dames de Saint-Cyr possédaient l'original de cette lettre; au dos était écrit de la main de madame de Maintenon : *Lettre très-secrète*. Il est probable que le roi, après l'avoir lue, l'aura donnée à madame de Maintenon, et que celle-ci l'aura laissée aux Dames de Saint-Cyr. « *Nous n'avons rien de plus fort*, » dit la Dame qui l'a communiquée à La Beaumelle, et en effet, c'est un témoignage authentique du mariage de madame de Maintenon avec Louis XIV. L'original de cette pièce est perdu, mais Languet de Gergy en avait une copie, et La Beaumelle l'a publiée exactement.

L'ÉVÊQUE DE CHARTRES AU ROI.

1697.

SIRE,

Après avoir remercié Dieu de la paix qu'il nous a enfin donnée par les soins de Votre Majesté, il est

[redacted]

juste que nous la remerciions elle-même de tout ce qu'elle veut bien sacrifier à notre repos. Les bontés qu'elle a pour moi me flattent qu'elle ne trouvera pas mauvais que je prenne cette liberté.

Dieu, enfin, Sire, a exaucé votre foi; il vous a délivré parce que vous avez eu confiance en lui; il vous a protégé parce que vous avez connu son nom, selon la parole du prophète; il a été touché de la droiture de vos intentions et de votre grand zèle pour la religion. Il veut que ce soit vous qui rendiez le calme à l'Europe agitée, après vous avoir miraculeusement soutenu contre les efforts de tous les princes réunis.

Quelles actions de grâces ne devons-nous pas à Dieu, Sire, des biens qu'il répand sur nous par votre sagesse, par votre générosité, et en récompense de votre foi!

Les évêques sont les pères spirituels des peuples, ils ont droit de répandre leurs cœurs aux pieds de Votre Majesté. Agréez donc, Sire, que, pour le diocèse que vous m'avez confié, je vous marque notre profonde reconnoissance. Tous vos peuples sentent les obligations qu'ils vous ont dans cette paix si désirée; de tous côtés ils élèvent leurs mains au ciel pour demander la conservation de votre sacrée personne.

C'est à nous à faire un saint usage du bien que nous devons à votre amour pour nous; mais, tandis que nous faisons des vœux pour obtenir les grâces nécessaires à Votre Majesté, c'est à elle à remplir tous les desseins de Dieu sur elle.

[redacted]

La paix va vous fournir, Sire, les moyens d'affermir la religion catholique et de rétablir partout les lois en remédiant aux maux que la guerre a introduits. Vous aurez à présent la facilité de soulager votre peuple de l'accablement où il est; vous aurez pitié de tant d'âmes exposées aux injustices, à l'insensibilité, à l'oubli du salut, au désespoir que la grande misère traîne après elle.

. Vous avez, Sire, besoin d'une nouvelle sagesse et de la force d'en haut, non-seulement pour réparer les désordres de la calamité d'où nous sortons, mais encore pour bien user de la grande prospérité où vous entrez. David se conserva pur et innocent, tant qu'il fit la guerre aux ennemis du peuple de Dieu; il se perdit dans l'oisiveté. Samson fut invincible tant qu'il combattit contre les Philistins; sa force l'abandonna dès qu'il cessa de combattre et de vaincre. Et Salomon, le plus sage des rois tant qu'il bâtit le temple du Seigneur, fut la proie des passions dès qu'il eut achevé son ouvrage.

La grande place que vous occupez, Sire, seroit un piége pour vous dans la guerre et dans la paix, comme elle l'a été pour tant de vos prédécesseurs, si Dieu n'avoit rempli votre cœur d'une crainte salutaire, d'une grande horreur du mal, d'un grand zèle pour l'Église, et d'un amour sincère pour votre peuple. Chargés de tout, les rois répondent à Dieu des injustices de la guerre et des vices de la paix; et les ennemis de l'État ne sont pas les plus dangereux.

Vos œuvres, Sire, décideront de votre sort dans l'éternité; remplissez de vertus vos jours comme

[redacted]

saint Louis, elles suppléeront aux austérités de la pénitence incompatibles avec votre état. Votre Majesté remettra peu à peu aisément le bon ordre partout; elle rendra justice à tout le monde; elle avancera en tous lieux la gloire de ce grand Dieu qui s'est si hautement déclaré en sa faveur; c'est dans la paix que l'on sème les doux fruits de la justice chrétienne.

Il est visible, Sire, que Dieu veut vous sauver. Malheur aux princes enlevés dans une jeunesse livrée aux grandes passions! ils vont remplir une des plus tristes places de la réprobation éternelle. Le salut des rois est d'être réservés à un âge plus mûr, après avoir été affranchis de l'idolâtrie de la volupté, surtout quand Dieu leur inspire de l'humilité, de la religion, de la crainte de ses jugements; et qu'après les avoir exercés par différentes contradictions, il leur donne un bon conseil et des personnes fidèles et pieuses pour les soutenir.

C'est ce que Dieu a fait pour vous, Sire. Vous avez une excellente *compagne,* pleine de l'esprit de Dieu et de discernement, et dont la *tendresse*, *la sensibilité pour vous sont sans égales*. Il a plu à Dieu que je connusse le fond de son cœur. Je serois bien sa caution, Sire, qu'on ne peut *vous aimer plus tendrement*, ni plus respectueusement qu'elle vous aime. Elle ne vous trompera jamais, si elle n'est elle-même trompée. Dans tout ce que j'ai eu l'honneur de traiter avec elle, je ne l'ai jamais vu prendre un mauvais parti; elle est comme Votre Majesté, quand on lui expose bien le fait, elle choisit toujours im-

[redacted]

manquablement le côté de la sagesse et de la justice. Il paroît bien visiblement, Sire, que Dieu vous a voulu donner *une aide semblable à vous*, au milieu de cette troupe d'hommes intéressés et trompeurs qui vous font la cour, en *vous accordant une femme* qui ressemble à la femme forte de l'Écriture, occupée de la gloire et du salut de son *époux* et de toutes sortes de bonnes œuvres. Il me paroît, Sire, que Dieu est avec elle en tout ce qu'elle fait et qu'elle l'aime préférablement à tout.

Voilà le compte que j'ai à rendre à Votre Majesté de la précieuse brebis qui m'est confiée : si je suis trop hardi ou trop ennuyeux, je supplie très-humblement Votre Majesté de le pardonner à mon zèle.

On ne peut être avec plus de reconnoissance, de fidélité, d'amour, de respect que moi, etc.

PAUL, *évêque de Chartres*.

CDXC

NOTE PRÉLIMINAIRE

« Sur les fins de la guerre de 1688, dit Languet de Gergy, quelqu'un[1], profitant du désir que le roi avoit de donner la paix à son peuple et à l'Europe, lui suggéra, comme un moyen de la faciliter, de faire rentrer les protestants dans le royaume sous de certaines conditions; et, sous le prétexte des avantages que le roi en retireroit, il donna un mémoire

1. On croit que ce quelqu'un était Vauban. Les alliés, dans les négociations de Ryswick, voulurent imposer comme condition à Louis XIV la rentrée des protestants. « Il n'a jamais voulu, dit Dangeau, rien entendre là-dessus. »

[redacted]

à cet effet. Madame de Maintenon, à qui apparemment le roi communiqua ce projet, sentit son zèle ému à une proposition qui lui parut contraire au vrai bien de l'Église et de l'État. Quelque éloignée qu'elle voulût être de se mêler des affaires, elle crut devoir s'intéresser à celle-ci à cause de ses conséquences pour la religion, à laquelle elle étoit prête de tout sacrifier, jusqu'à sa modestie même; elle réfuta le mémoire par celui que l'on garde encore tout entier de sa main et que je vais transcrire[1]. »

RÉPONSE DE MADAME DE MAINTENON

A UN MÉMOIRE TOUCHANT LA MANIÈRE LA PLUS CONVENABLE DE TRAVAILLER A LA CONVERSION DES HUGUENOTS[2].

1697.

Si les choses ètoient aujourd'hui au même état que lors de l'édit qui révoqua celui de Nantes, je serois d'avis, sans balancer, qu'il faudroit s'en tenir à cette révocation, se contenter d'abolir l'exercice

1. *Mémoires* de Languet de Gergy, p. 260.

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.* — Ce mémoire témoigne que la révocation de l'Édit de Nantes n'était pas regardée par le gouvernement de Louis XIV comme une affaire de religion, mais comme une affaire d'État; qu'il s'agissait non de forcer les dissidents à croire, mais d'anéantir un parti et des ennemis politiques. « Les rois, dit Bossuet, qui ont été les plus contraires aux rotestants n'eussent pas songé à les troubler, si des esprits si remuants avoient pu se résoudre à rester en repos... On les voyoit prêts à s'échapper à tous moments; en sorte qu'on n'osoit rien entreprendre contre l'étranger, quoi qu'il fît, tant qu'on avoit au dedans un parti si inquiet et si menaçant. Voilà dans la vérité, et tous les Français le savent, ce qui a fait nos guerres civiles. » (*Œuvres*, t. XIV, p. 261.) Et l'on peut ajouter : ce qui a causé, ce qui explique la révocation de l'édit de Nantes ! — « La France, dit M. Michelet, sentait une Hollande dans son sein qui se réjouissait des succès de l'autre. »

[redacted]

de la religion réformée, et penser à réunir peu à peu les sujets du royaume dans la même religion, en excluant dans les occasions qui se présenteroient les huguenots des charges et emplois, et s'appliquant avec patience et avec douceur à les convertir en les persuadant de la vérité.

Mais, dans la situation où l'on se trouve aujourd'hui, il faut, ce me semble, changer d'idée.

Il est vrai que, par rapport à la conscience, il me paroîtroit qu'on pourroit aller jusqu'à rétablir dans le royaume la liberté d'être de la religion prétendue réformée sans exercice public, si cela procuroit à l'État des avantages considérables ou le garantissoit de quelque grand péril, et que l'on n'eût que ce seul moyen dont on pût se servir.

Mais, bien loin de croire que l'on en dût attendre des effets semblables, je suis persuadée qu'un changement de telle nature en produiroit beaucoup de mauvais et point de bons. Voici les raisons sur lesquelles je fonde mon avis :

1° Dans la conjoncture présente, cette démarche seroit regardée dans les pays étrangers, dans le royaume même, et surtout par les huguenots fugitifs et par les nouveaux convertis, comme l'effet d'une appréhension causée par la situation des affaires. Ces gens-là en deviendroient plus insolents, et fortifiés par les impressions et les espérances que leurs ministres leur donneroient, le moindre mauvais succès qu'auroient les armes du roi seroit capable de les porter à tout entreprendre.

2° Je crois qu'une partie de ceux qui ont passé

[redacted]

dans les pays étrangers affaibliroient l'État plutôt que de le fortifier par leur retour. Ce sont les plus entêtés et les plus opiniâtres du parti qu'on a vus capables de renoncer à leurs biens, à leur patrie, aux devoirs les plus essentiels, et même à leur légitime souverain, plutôt que de plier à ce qu'on exigeoit d'eux. Des gens de ce caractère seroient prêts à tout hasarder et à donner du mouvement à ceux dont les intentions sont les moins mauvaises, et je crois qu'on ne se tromperoit pas en les regardant non-seulement comme ennemis, mais comme capables de nous en susciter d'autres. Enorgueillis par le bon succès de leur opiniâtreté, ils confondroient par leurs reproches et par leurs railleries les nouveaux convertis ; c'en seroit assez pour faire retomber le petit nombre de ceux qui ont connu la vérité, mais dont la foi n'est pas encore bien affermie. Ceux qui sont incertains et qui avec le temps auroient pu suivre le bon parti seroient fixés à demeurer dans le mauvais, et pour ceux qui sont huguenots dans le cœur, il y auroit moins d'espérance que jamais de leur conversion.

3° On ne peut s'attendre que la liberté tacite de conscience sans exercice public satisfît ceux qui rentreroient dans le royaume ni les nouveaux convertis qui y sont demeurés. Ils compteroient pour rien le changement que l'on feroit en leur faveur, s'il n'étoit suivi d'un accord qui les remît au même état où ils étoient avant la révocation de l'édit de Nantes. Comme ils attribueroient à la crainte ce qui leur auroit été accordé, ils souhaiteroient des événements

[redacted]

qui, en l'augmentant, leur feroient espérer d'obtenir le reste, et n'attendroient que des occasions pour y contribuer.

4° Si l'on accordoit la liberté de conscience, pourroit-on ôter aux pères et aux mères l'éducation de leurs enfants? Si on le faisoit, ils seroient plus irrités qu'ils ne sont aujourd'hui; si, comme je crois qu'il seroit impossible de l'éviter, on les en laissoit maîtres, ce seroit perpétuer dans le royaume un corps puissant que la religion tiendroit toujours dans des intérêts contraires au bien de l'État, et qui, s'ils se voyoient privés d'espérances prochaines, en concevroient d'éloignées et envisageroient dans l'avenir une guerre civile, un règne foible, une minorité, comme une ressource pour sortir de ce qu'ils appelleroient oppression.

5° Enfin, dans la situation où sont les esprits, pourroit-on espérer de les guérir de leur défiance? Ils croiroient que l'on céderoit pour un temps à la nécessité, qu'aussitôt que la paix seroit faite le roi reprendroit la suite d'un dessein qui lui a tenu si fort au cœur, et ils ne compteroient pas plus sur l'exécution d'une nouvelle déclaration accordée en leur faveur que sur l'édit qui, en révoquant celui de Nantes, conservoit la liberté de conscience, la sûreté de leurs personnes et de leurs biens, et qui cependant a été suivi de tout ce qui s'est fait contre eux dans les derniers temps.

De plus, par rapport au roi, j'ai répugnance à un changement tel que seroit celui qu'on propose. Quitter ainsi une entreprise qu'il a poussée si hau-

[redacted]

tement, sur laquelle il a permis qu'on lui ait donné tant de louanges, et dans laquelle ses ennemis ont toujours publié qu'il succomberoit, il me semble que cela intéresseroit sa réputation et seroit contraire à la sagesse et à la fermeté ordinaire de ses résolutions.

De toutes ces raisons il me paroîtroit résulter que le meilleur parti qu'il y auroit à prendre, ce seroit, sans donner une nouvelle déclaration et sans révoquer aussi aucune de celles qui ont été données, de continuer comme on a déjà commencé, à adoucir insensiblement la conduite envers les nouveaux convertis.

Surtout ne les point forcer à commettre des sacriléges en s'approchant des sacrements sans foi et sans dispositions; ne point faire traîner sur la claie les corps de ceux qui auroient refusé les sacrements à la mort, et ne point faire recherche des effets remis dans le commerce par ceux qui sont hors du royaume.

Pour les attroupements, ce sont des révoltes et des désobéissances nécessaires à punir, et j'approuverois les châtiments les plus rigoureux, pourvu, comme il est juste, qu'ils tombent sur les seuls coupables, et que les innocents ne soient pas confondus avec eux.

Veiller pendant la guerre, autant qu'il se pourra, à l'éducation des enfants; mais au retour de la paix considérer cette affaire comme une des principales de l'État, prendre des mesures suivies et uniformes pour éloigner les jeunes gens de leurs familles, n'é-

[redacted]

pargner ni soins ni argent pour leur trouver hors de chez eux la subsistance nécessaire : cela, dans tous les temps, demanderoit un grand examen pour former un plan général dont il ne faudroit plus se départir. Par cette conduite, on parviendroit à anéantir en France la religion prétendue réformée, et on pourroit la délivrer d'un mal dont elle souffre depuis longtemps.

Je n'entreprendrai point de réfuter en détail le mémoire qui m'a été communiqué ; j'observerai seulement que l'auteur y parle de zèle et de fidélité, comme si on avoit oublié tout ce que l'histoire rapporte de la conduite des huguenots depuis leur origine. N'ont-ils pas fait des guerres sanglantes à nos rois? n'ont-ils pas attiré plusieurs fois des armées étrangères? De ce règne ici, n'a-t-on pas découvert la suite de leurs mauvaises intentions par un acte secret de leurs synodes, dans un temps où ils espéroient que Cromwell pourroit les appuyer? Et ne voit-on pas encore aujourd'hui, par les lettres de ceux qui sont fugitifs, combien ils sont portés pour le prince d'Orange et pour les autres princes de leur religion? L'auteur du mémoire se trompe aussi quand il attribue la ligue des princes protestants aux mauvais traitements que les huguenots ont soufferts. Elle me paroîtroit plutôt un effet de leur politique, et une suite de la jalousie et de l'animosité qu'ils ont conçues depuis longtemps contre la France.

L'auteur dit trop aussi quand il attribue la ruine du commerce, la disette de l'argent, la diminution

[redacted]

des manufactures et de la culture de la terre, à la seule retraite de ceux qui sont sortis du royaume. Il est vrai qu'elle a fort augmenté le mal, mais il avoit une source et une origine plus anciennes que ce qui est arrivé depuis la révocation de l'édit de Nantes.

« Ici cet écrit paraît fini ; puis il y a quelques feuillets détachés, aussi de la main de madame de Maintenon, où est écrit ce qui suit : »

On ne croit point qu'il faille par aucune déclaration faire voir aux nouveaux convertis qu'on consent qu'ils demeurent dans leur religion.

Ce seroit leur faire voir que l'on désapprouve et que l'on se repent de ce que l'on a fait par rapport à eux.

Ce seroit les laisser maîtres de l'éducation de leurs enfants, qui non-seulement les rendra de la même religion que leurs pères, mais qui hériteront aussi du ressentiment et de l'aigreur qu'ils ont et contre la personne du roi, et contre le gouvernement.

C'est garder dans le royaume un grand nombre de gens qui ne seront jamais contents que l'exercice de leur religion ne soit rétabli, qui l'espéreront toujours, qui désireront des temps fâcheux, qui entreront dans toutes les révoltes, et qui, après ce qui s'est passé, ne peuvent jamais être des sujets fidèles et affectionnés.

Si on fait revenir ceux qui sont sortis de France, combien reprocheront-ils la foiblesse de ceux qui

[redacted]

ont abjuré, et combien leur feront-ils voir l'avantage qu'ils ont tiré de leur fermeté? puisque, sans avoir renoncé à leur religion, ils se trouvent dans le royaume avec le consentement du roi, jouissant de leurs biens, et pouvant espérer dans de certaines conjonctures le rétablissement de leurs temples.

Il ne faudroit point changer de conduite à leur égard d'une manière qui les persuadât que l'on ne se soucie plus de les convertir, mais s'y prendre avec plus de douceur et d'uniformité.

Conserver la même rigueur contre ceux qui s'assembleront ou se distingueront, mais fermer les yeux sur ceux qui ne vont point à la messe, sur ceux qui n'approchent point des sacrements, sur la manière dont ils meurent, et sur tout ce qu'on peut s'empêcher de voir.

Éviter surtout les spectacles qui donnent une idée de martyre, rien n'étant plus dangereux, tant pour les nouveaux convertis que pour les anciens.

Ne perdre jamais de vue le désir et le dessein de les convertir, s'y prendre avec des maximes solides, en faire un projet, le bien examiner, et le suivre doucement.

Confier ce que l'on veut aux intendants et aux évêques, afin qu'ils travaillent de concert.

Le plus grand bien seroit d'ôter les enfants; mais il faut accompagner ce dessein de beaucoup de discrétion.

On pourroit dans un temps de paix commencer par les pauvres, faire des hôpitaux dans chaque province, y recevoir les enfants que les parents y

[redacted]

voudront mettre, les traiter et les instruire avec de grands soins, les laisser voir leurs proches, qui seroient fort adoucis par le bonheur de leurs enfants.

Recevoir les garçons dans les *cadets* [1], et les filles dans des couvents. Des millions ne pourroient être mieux employés, soit que l'on regarde ce dessein en chrétien, ou en politique.

L'instruction solide que l'on pourroit donner dans toutes les provinces seroit aussi utile aux anciens catholiques qu'aux nouveaux convertis.

Il faudroit charger du détail des personnes de bon esprit et de piété, qui rendroient compte des choses importantes au secrétaire d'État de la province, et qui suivroient le reste avec un grand soin.

APPENDICE A L'ANNÉE 1697.

Je place ici six lettres données de suite par La Beaumelle, et qui se trouvent t. II, p. 63 à 70, dans l'édit. de Nancy; t. II, p. 163 à 168, dans l'édition d'Amsterdam. Elles ne sont pas datées, et je les mets à la fin de 1697, parce que l'une d'elles parle du voyage du prince de Conti en Pologne. La Beaumelle les dit adressées, dans l'édit. de Nancy, *à madame de F...*, et dans l'édit. d'Amsterdam, *à madame de Fontenay*. Louis Racine les annote : *m'est inconnue*, ou *me paraît inventée par l'éditeur*. Je les crois fausses ou empruntées à quelque ouvrage que je ne connais pas. Madame de Fontenay est un personnage imaginaire. J'ai donné tant de preuves des procédés de fabrication de La Beaumelle, que je crois inutile de discuter ces lettres.

1. Voir t. II, p. 300.

[redacted]

LETTRE CDXCI (La B.)

A MADAME DE FONTENAY[1].

Tout est porté à des extrémités déplorables. Le roi est très-touché de ce qu'il sait, et n'en sait qu'une partie. On est bien injuste de m'attribuer tous ces malheurs; s'il étoit vrai que je me mêlasse de tout, on devroit bien m'attribuer quelquefois les bons conseils. Il y a quinze ans que je suis en faveur; je n'ai encore nui à personne; j'ai fait beaucoup de mécontents; je n'ai jamais fait ni méchanceté ni injustice. Le roi m'a reproché souvent ma modération; cela vaut bien mieux que s'il me reprochoit mon importunité. Avec cette insensibilité que je croyois avoir pour les choses de ce monde et surtout pour les jugements des indévots, je me retrouve aujourd'hui aussi peu avancée que lorsque je commençai à me réprimer et à me vaincre. L*** me donne des peines infinies, me brave, s'appuie sur M. de Vendôme, et ne me pardonne point d'avoir découvert qu'il m'avoit trompée.

LETTRE CDXCII (La B.)

A MADAME DE FONTENAY.

Je vous prie de charger M. Lallemant d'examiner avec soin les papiers de M. Tillemont[2]. Cette histoire

1. Si cette lettre était vraie, elle serait évidemment de l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Comme elle a un grand air de vraisemblance, on l'a souvent citée.

2. Sébastien Le Nain de Tillemont, né à Paris, 1637, élève de Nicole, auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, mort en 1698. (*Note de La Beaumelle.*)

doit s'y trouver[1]. La copie que j'en ai vient de lui, et il m'en manque trois cahiers; je crois que c'est le huitième et les deux derniers. Ne dites point à M. Lallemant que cette recherche me regarde; il pourroit entrer en quelque défiance. Tout est esprit de parti pour certaines gens. J'ai vu l'abbé de Choisy[2], et l'ai vu si raisonnable que, comparé à ce qu'il étoit autrefois, il y a plaisir à le voir. Mais, mon enfant, la grâce opère bien d'autres prodiges.

LETTRE CDXCIII (La B.)

A MADAME DE FONTENAY[3].

Je sais tout ce qu'on prête au duc du Maine. On ne réussira point à nous brouiller. Il a voulu me donner des preuves de la dernière clarté. Je les ai refusées. S'il est coupable, il l'est si peu que j'aurois tort d'en être offensée. C'est un sentiment d'amour filial; et comment le condamnerois-je, moi qui ai fait tout ce que j'ai pu pour qu'il aimât plus sa mère que moi, sans avoir pu en venir à bout? Je ne doute pas que madame de Montespan n'eût été charmée d'une rupture éclatante. Je ne lui donnerai jamais ce plaisir.

1. D'après la note précédente, cette lettre serait de 1698. Je n'ai aucun moyen d'éclaircir ce qu'elle contient, et je pense que c'est une histoire inventée à plaisir.

2. François de Choisy, née à Rouen en 1644, envoyé à Siam, auteur de divers ouvrages, dont le meilleur est son livre de mémoires, mort en 1719. (*Note de La Beaumelle.*)

3. Même remarque que pour la lettre précédente.

[redacted]

LETTRE CDXCIV (La B.)

A MADAME DE FONTENAY.

Les nouvelles de Pologne sont si bonnes que je n'ai pu refuser à madame la princesse de Conti ce qu'elle souhaitoit depuis si longtemps. L'abbé de Polignac[1] donne à toute cette famille un air de grandeur qui ne déplaît point. Le prince partira demain; c'est un peu tard. Mais le malheur est irréparable. Madame de Simiane suit ses caprices, et vous savez ce que c'est. Je l'ai abandonnée à sa conduite. Je me suis toujours repentie d'avoir voulu diriger des femmes; les hommes sont plus traitables et plus dociles[2].

LETTRE CDXCV (La B.)

A MADAME DE FONTENAY.

Mes vœux sont enfin exaucés :

..... Non, depuis la disgrâce
De l'altière Vasthi dont j'occupe la place,

je n'eus jamais un plaisir égal à celui que je ressens aujourd'hui. Je vous félicite de votre triomphe. Votre

1. Melchior de Polignac, cardinal, né au Velay en 1662, mort en 1741.

2. Si cette lettre était vraie, elle serait du 2 septembre 1697, puisque le prince de Conti partit le 3 pour Dunkerque, où il devait s'embarquer. Mais cette lettre est un roman, et il serait facile de le démontrer : comment l'abbé de Polignac peut-il donner à « cette famille de Conti, » c'est-à-dire à une branche de la famille de Bourbon, « un air de grandeur qui ne déplaît pas? » Qu'est-ce que madame de Simiane? et que vient-elle faire là ?

joie fait la mienne. Je la sens tout entière. Cette concurrence m'alarmoit. Tout a changé en un moment. Rapportons tout à celui qui distribue à son gré la fortune ou la misère. C'est mon refrain; et quand vous serez à mon âge, vous verrez qu'il est bien doux de renvoyer à la Providence toute la gloire de ce qui nous arrive d'heureux[1].

LETTRE CDXCXVI (La B.)

A MADAME DE FONTENAY.

Il y a bien des raisons pour et contre. M. d'Aubigné a assez de bien, et cette famille est sans considération[2] : M. Rajat[3] est fort estimé dans sa province; mais ici cette estime-là n'est rien. Rappelez-vous tout ce qui se dit sur le bon homme Le Moine; pour peu que je me mêle de cette affaire, on en dira encore davantage. La demoiselle est aimable, a un bon esprit, de la santé, de la douceur, de la piété; ce sont de grands points. Je crois donc, puisqu'on veut mon avis, que M. d'Aubigné doit poursuivre cette affaire, s'il y va d'inclination, et s'il est seulement tenté par le bien, la laisser là. Quant à ce qu'on appelle ma protection, vous savez qu'il n'y a point d'Aubigné à qui je ne l'aie accordée, et que quelquefois même je l'ai donnée au seul nom.

1. Tout cela est incompréhensible, et La Beaumelle le savait bien.

2. Il est probable que La Beaumelle met ici en scène les d'Aubigné de Tigny.

3. Intendant de Rouen.

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE.

[redacted]

QUATRIÈME PARTIE

(1698-1703)

ANNÉE 1698.

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette année renferme trente-quatre lettres authentiques de madame de Maintenon, avec sept qui lui ont été écrites, et une apocryphe. Ces lettres sont la plupart adressées à l'archevêque de Paris, et relatives au quiétisme et aux affaires ecclésiastiques. Elles témoignent, comme les précédentes, la confiance extrême que madame de Maintenon avait dans le pieux prélat, et donnent la mesure de son influence sur Louis XIV et dans les affaires.

Il faut noter, pour cette année, un événement important dans la vie de madame de Maintenon : c'est le mariage de sa nièce avec le comte d'Ayen, fils aîné du maréchal de Noailles. Elle fut cette fois plus clairvoyante ou plus heureuse que pour madame de Caylus : outre qu'elle fit entrer mademoiselle d'Aubigné dans une famille illustre par la naissance, la fortune, les dignités, les services, elle lui donna un mari distingué par l'esprit, les talents, le caractère, et qui est devenu l'un des grands hommes de l'ancienne monarchie. Madame de Maintenon l'apprécia selon sa valeur dès les premiers temps, et nous verrons, par la longue et précieuse correspondance qu'elle eut avec lui, qu'elle l'aima et le traita comme un fils.

On trouve en outre pour l'année 1698, dans les *Lettres historiques et édifiantes*, neuf lettres aux Dames de Saint-Cyr, dont deux à la communauté, deux à madame du Pérou, supérieure, une à madame de Radouay, une à madame de

[redacted]

Veilhant, une à madame de Vandam, une à madame de Fontaines, une à madame de Glapion.

LETTRE PREMIÈRE

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

3 janvier 1698.

L'amitié que j'ai pour M. du Maine ne put m'empêcher de trouver qu'il venoit mal à propos. Je vous rends mille grâces de toutes les bénédictions que vous me désirez ; j'ai beaucoup de confiance en vos prières.

Si madame Ulrich[2] veut aller avec sa fille, je lui donnerai une pension ; mais il faut que ce soit une conversion entière, autrement elle ne feroit que gâter le couvent où on la mettroit.

Je parlai hier à M. de Barbezieux pour le frère de madame Chardon ; et je dis au roi ce que vous me mandiez sur les nouveaux convertis qui font leur devoir.

C'est un autre que M. de Pontchartrain qui dit que le monde, et surtout MM. les évêques, sont très-mal contents de ce qu'on vient de faire pour les nouveaux convertis.

Je voudrois bien que le roi fît son devoir samedi sur les pauvres. Est-ce aujourd'hui ? Dieu veuille l'inspirer.

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. Il sera question de cette dame dans les années suivantes.

[redacted]

Je souffre sur la duchesse de Guiche[1] et ne perdrai pas une occasion de parler pour elle. J'ai appris par M. le duc de Beauvilliers que le roi ne vouloit pas qu'on sût la pension qu'il vient de donner à ses frères.

J'ai envoyé à M. le chancelier, comme vous me l'avez ordonné; il accordera le privilége et presse pour qu'on en profite au plus tôt. Il me le manda hier quand j'envoyois savoir de ses nouvelles.

LETTRE II

A M. LE CARDINAL DE BOUILLON[2].

3 février 1698.

J'ai reçu, monseigneur, trois lettres de vous sans y répondre, ne voulant point traiter la matière présente[3]. Il vaut mieux vous le dire simplement que de chercher de fausses excuses. Du reste, monseigneur, je suis très-persuadée que votre esprit est grand, que votre cœur est bon, et que vous ferez dans chaque occasion tout ce qu'il y aura à faire de mieux. Je ne mérite pas, monseigneur, les louanges que vous me donnez, mais je ne suis point indigne de la bonté dont Votre Éminence m'honore, étant bien sincère-

1. Cette fille aînée du maréchal de Noailles « avoit infiniment d'esprit, du souple, du complaisant, de l'amusant, du bouffon même, mais tout cela sans se prodiguer, du sérieux, du solide, raffolée de M. de Cambrai, de madame Guyon, de leur doctrine et de tout le petit troupeau. » (Saint-Simon, t. VIII, p. 52.)

2. *Autographe* appartenant à M. Feuillet de Conches.

3. Le quiétisme. Le cardinal était ambassadeur à Rome et il y soutenait M. de Cambrai.

ment et bien respectueusement votre très-humble et très-obéissante servante.

LETTRE III

LE DUC DE LORRAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

A Vienne, le 8 février 1698.

Madame,

Je ne puis apprendre le bon accueil que vous avez fait au comte de Couvonges ni les amitiés que vous lui avez témoignées pour moi, sans vous en marquer ma reconnoissance et vous demander la continuation de vos bons offices auprès du roi pour une maison accablée de douleur et d'affliction[2]. Ne doutant pas, madame, qu'après avoir contribué à la grâce que Sa Majesté veut me faire de m'honorer de son alliance, vous ne contribuiez aussi, par cette grandeur d'âme qui vous est naturelle, à me faire sentir les effets de sa générosité et de sa bienveillance, puisque vous ne pouvez trouver d'occasions, madame, plus dignes de votre vertu qu'en soutenant les intérêts d'un prince qui vous honore infiniment et qui tâchera de mériter la protection qu'il vous demande, comme le comte de Couvonges vous le dira de ma part, en vous assurant de la passion avec laquelle je suis, madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LÉOPOLD, DUC DE LORRAINE

1. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre. Ms F. 328.
2. A cause de la mort de la duchesse douairière.

[redacted]

LETTRE IV

RACINE A MADAME DE MAINTENON[1].

13 février 1698.

Madame, j'avois pris le parti de vous écrire au sujet de la taxe qui a si fort dérangé mes petites affaires[2]; mais n'étant pas content de ma lettre, j'avois simplement dressé un mémoire dans le dessein de vous faire supplier de le présenter à Sa Majesté. M. le maréchal de Noailles s'offrit généreusement de vous le remettre entre les mains, et n'ayant pu trouver l'occasion de vous parler, le donna à M. l'archevêque, qui peut vous dire si je lui en avois ouvert la bouche et si, depuis deux mois, j'avois eu même l'honneur de le voir[3].

Voilà, madame, tout naturellement comment je me suis conduit dans cette affaire, mais j'apprends que j'en ai une autre bien plus terrible sur les bras.

Je vous avoue que, lorsque je faisois tant chanter dans *Esther : Rois, chassez la calomnie*, je ne m'attendois guère que je serois moi-même un jour attaqué par la calomnie. On veut me faire passer pour un homme de cabale et rebelle à l'Église.

Ayez la bonté de vous souvenir, madame, combien

1. *OEuvres de Racine*, t. V.

2. Après la paix de Ryswick, le roi, pour rétablir ses finances, mit des taxes considérables sur tous les titulaires de charges de finances. Racine avait celle de trésorier de France à Moulins, et fut taxé à 10,000 liv.

3. Racine se disculpe d'avoir vu l'archevêque à cause des opinions jansénistes qu'on attribuait à lui-même, ainsi qu'à ce prélat.

[redacted]

de fois vous avez dit que la meilleure qualité que vous trouviez en moi, c'étoit une soumission d'enfant pour tout ce que l'Église croit et ordonne même dans les plus petites choses. J'ai fait par votre ordre plus de trois mille vers sur des sujets de piété ; j'y ai parlé assurément de toute l'abondance de mon cœur et j'y ai mis tous les sentiments dont j'étois le plus rempli. Vous est-il jamais revenu qu'on y eut trouvé un seul endroit qui approchât de l'erreur ?

Pour la cabale qui est-ce qui n'en peut être accusé, si on accuse un homme aussi dévoué au roi que je le suis, un homme qui passe sa vie à penser au roi, à s'informer des grandes actions du roi, et à inspirer aux autres les sentiments d'amour et d'admiration qu'il a pour le roi ? J'ose dire que les plus grands seigneurs m'ont bien plus recherché que je ne les recherchois moi-même ; mais dans quelque compagnie que je me suis trouvé, Dieu m'a fait la grâce de ne rougir jamais ni du roi ni de l'Évangile. Il y a des témoins encore vivants qui pourroient vous dire avec quel zèle on m'a vu souvent combattre de petits chagrins qui naissent dans l'esprit de gens que le roi a le plus comblés de ses grâces. Eh quoi ! madame, avec quelle conscience pourrai-je déposer à la postérité que ce grand prince n'admettoit point les faux rapports contre les personnes qui lui étoient le plus inconnues, s'il faut que je fasse moi-même une si triste expérience du contraire ?

Mais je sais ce qui a pu donner lieu à une accusation si injuste. J'ai une tante qui est supérieure de Port-Royal, et à laquelle je crois avoir des obligations

[redacted]

infinies; c'est elle qui m'apprit à connoître Dieu dès mon enfance; et c'est elle aussi dont Dieu s'est servi pour me tirer des égarements et des misères où j'ai été engagé pendant quinze années de ma vie. Elle a eu recours à moi... Pouvois-je, sans être le dernier des hommes, lui refuser mes petits secours dans cette nécessité? Mais à qui est-ce, madame, que je m'adressai pour la secourir? J'allai trouver le père de La Chaise et je lui représentai tout ce que je connoissois de l'état de cette maison. Je n'ose pas croire que je l'aie persuadé; mais il me parut très-content de ma franchise, et m'assura, en m'embrassant, qu'il seroit toute sa vie mon serviteur et mon ami.

Je vous puis protester devant Dieu que je ne connois ni ne fréquente aucun homme qui soit suspect de la moindre nouveauté. Je passe ma vie le plus retiré que je puis dans ma famille; et ne suis, pour ainsi dire, dans le monde que lorsque je suis à Marly. Je vous assure, madame, que l'état où je me trouve est très-digne de la compassion que je vous ai toujours vue pour les malheureux. Je suis privé de l'honneur de vous voir; je n'ose presque plus compter sur votre protection, qui est pourtant la seule que j'aie tâché de mériter. Je cherchois du moins ma consolation dans mon travail; mais jugez quelle amertume doit jeter sur le travail la pensée que ce même grand prince dont je suis continuellement occupé me regarde peut-être comme un homme plus digne de sa colère que de ses bontés. Je suis, etc.

[redacted]

APPENDICE A LA LETTRE IV.

Cette lettre, à ce qu'il semble, suffit pour justifier Racine, car quelques jours après il alla à Versailles pour demander à être du prochain voyage de Marly, et le roi lui accorda cette faveur. Dans l'opinion de madame de Maintenon, il resta comme auparavant entaché de jansénisme, mais il n'en éprouva aucun chagrin, aucune disgrâce, et il continua à jouir des bontés, même de la familiarité du roi : il avait un appartement dans le château de Versailles, il était souvent des voyages de Marly, il fut du voyage de Compiègne, etc.; enfin un an après, étant tombé malade de la maladie dont il mourut, « le roi, dit Dangeau, paroît affligé de l'état où il est, et s'en informe avec beaucoup de bonté. »

Voici maintenant le conte que fait Saint-Simon sur la disgrâce de Racine, et qui est devenu populaire : « Sur la fin de ses jours, une distraction énorme le perdit, et il n'y put survivre. Le roi, l'entretenant en tiers avec madame de Maintenon sur son *Athalie*, tourna la conversation sur le théâtre en général, et lui demanda les nouvelles de celui de Paris, et pourquoi il entendoit dire que la comédie était si fort tombée à Paris? «C'est, répondit Racine, le mauvais goût du siècle qui décourage les auteurs. Depuis qu'ils se sont avisés de remettre sur le théâtre les mauvaises comédies de Scarron, où il n'y a que du burlesque et du bas comique, tout y court, et cela a fait tomber les autres par une dépravation dont à la fin on reviendra. » Il est aisé de voir l'étonnement et l'embarras des deux remariés au nom de ce premier mari. Leur visage, et plutôt encore leur silence subit et profond tira Racine de sa distraction pour le jeter dans un état plus aisé à comprendre qu'à décrire. Un moment après il fut congédié, et oncques depuis ne put-il approcher ni l'un ni l'autre, ni en avoir une parole. De remède à cela aucun, ni d'excuse encore moins. Il espéra du temps, des absences et des retours. Tout fut inutile : le désespoir le jeta dans une mélancolie qui se tourna en jaunisse, dont il mourut à Versailles, d'où il se fit porter à Port-Royal des Champs. »

[redacted]

« Il suffit, disent les éditeurs du *Journal de Dangeau*, pour prouver la fausseté de cette addition, de se reporter à ce *Journal*, à la date du 14 février 1688. Il y est dit qu'on joua à Versailles devant toute la cour, devant le roi, devant madame la Dauphine, *Jodelet maître et valet*; or cette comédie est de Scarron. Comment supposer que Louis XIV, qui, trois ans après son mariage avec la veuve de Scarron, laissoit jouer sur le théâtre de son palais de Versailles, devant lui et devant toute la cour, une comédie de Scarron; comment supposer que Louis XIV eût disgracié Racine parce qu'il aurait prononcé devant lui le nom de Scarron, à la représentation des pièces duquel il assistoit en personne, accompagné de la Dauphine, et peut-être de madame de Maintenon? » (T. VII, p. 47.)

LETTRE V

L'ÉVÊQUE DE CHARTRES A MADAME DE MAINTENON[1].

Février 1698.

Dieu demande de vous une grande patience; j'ai fortement dans l'idée qu'il veut faire quelque chose de grand par vous; tout ce que je vois est contre l'ordre naturel des choses. Rien n'arrive ici par hasard, un seul cheveu ne tombe pas de notre tête sans l'ordre de notre Père céleste; le Seigneur vous conduira, rien ne vous manquera. Votre état est donc de lui, votre état n'est point médiocre, et j'ai plus d'espérance que jamais de voir vos désirs accomplis. Vous ne connoissez pas l'avantage de la souffrance : c'est un temps de nuages et d'obscurités, la foi doit vous

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

y conduire, et la confiance en Dieu doit vous rendre inébranlable. Votre amour pour Dieu, et toutes les vertus les plus éminentes qui sont les compagnes de la charité, croîtront à proportion de l'épreuve et de la souffrance.

Tout ce que je vois aujourd'hui en vous me démontre la main invisible du Tout-Puissant qui vous conduit. Pourquoi vous à la cour au faîte où vous êtes? Pourquoi tant de dégoût du monde et tant de goût pour Dieu? Pourquoi tant de désirs d'une vie parfaitement chrétienne? Pourquoi le prince amusé innocemment, et comme lié par la main de Dieu? C'est qu'il le veut hors des piéges du diable; il veut le dépendre, et ensuite le sanctifier; il le lie et il vous lie, car c'est par vous qu'il le veut sauver; si vous lui échappiez, son dessein ne s'accompliroit pas; la contrainte est donc dans l'ordre de Dieu; les jours paroissent vides aujourd'hui, pour en fournir à l'avenir de remplis; quoiqu'il y ait, ce me semble, tant de choses à faire, il faut aujourd'hui ne rien faire, pour attendre le temps de tout faire [1].

C'est beaucoup que ses liens d'iniquité soient rompus, et qu'il en soit délivré. Votre chambre est son asile, Dieu l'y conduit hors des piéges du siècle; sans cela, hélas! où peut-être ne seroit-il pas pris, puisque tout est rempli de piéges? C'est beaucoup qu'il s'accoutume à ne plus donner les jours de la vie

1. Madame de Maintenon, dans sa correspondance avec M. de Noailles, expose jour par jour sa conduite, ses desseins, son but à l'égard du roi; nous voyons que tout cela était conforme aux conseils et aux prescriptions de l'évêque de Chartres.

[redacted]

à la malignité du siècle, c'est déjà les racheter dans un sens, et l'on peut espérer qu'il sera conduit jusqu'à les remplir de bonnes œuvres.

O profondeur des trésors de la sagesse et de la science! Que ses jugements sont incompréhensibles, et ses voies impénétrables! Car qui a connu les desseins de Dieu? ou qui est entré dans le secret de ses conseils? Tout est de lui, tout est par lui. Ayez donc, madame, plus que jamais une singulière dévotion pour adorer la divine providence de Dieu, vous y confier et vous y soumettre aveuglément; il ne fera rien que pour votre salut et pour sa gloire. Offrez-vous à Dieu dans toutes vos peines, et offrez-les pour le roi et son État. Joignez à la patience la douceur, l'humilité et l'esprit de pénitence; considérez les exemples de Job, de Tobie et de tous les saints que Dieu a purifiés par la patience; imitez leur égalité et leur constance.

Il est dit de Tobie que Dieu lui a donné grâce devant Salmanazar, roi infidèle, et par là il fut en liberté d'assister les enfants d'Israël, parce qu'il se souvint de Dieu de tout son cœur. Dieu vous veut dans l'esclavage, quoique vous soyez née libre, afin que vous retiriez du véritable esclavage, qui est celui du péché, la personne que vous aimez le plus.

Je suis bien content de votre amour pour Dieu, de votre zèle pour les bonnes œuvres, de votre crainte d'offenser Dieu, de la haine que vous avez pour le monde, de votre détachement de la vie, de votre joie au souvenir de la mort et de l'éternité. Faites vos efforts pour avancer dans la patience; les mortifica-

[redacted]

tions de votre état, et les ennuis vous tiendront lieu de pénitence. Je vous demanderai, à mon premier voyage, compte du progrès que vous aurez fait dans cette vertu.

LETTRE VI[1]

A M. L'ÉVÊQUE DE CHALONS[2], A CHALONS.

Versailles, le 25 février 1698.

Monsieur,

Quoique le roi ait tâché de réparer par ses bienfaits ce qui d'ailleurs manque à ma nièce, je suis très-persuadée que tout l'honneur et l'avantage de cette affaire est pour moi et que je mériterois plus des compliments que des remercîments[3]. Je trouve, monsieur, dans votre maison, tout ce que je pouvois désirer, mais la vertu qui y règne est, grâce à Dieu, ce qui me touche le plus. Vous savez la part que vous y avez et combien je vous ai honoré même avant

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. Frère de l'archevêque de Paris.

3. Le projet de mariage de mademoiselle d'Aubigné avec le comte d'Ayen fut déclaré le 12 mars. « Madame de Maintenon se mit sur son lit pour en recevoir les compliments. Le roi donne à mademoiselle d'Aubigné 800,000 liv.; savoir : 500,000 liv. sur la maison de ville, et 100,000 en argent comptant et pour 100,000 de pierreries. Madame de Maintenon lui assure, après sa mort, 200,000 écus de biens. Outre cela, le roi donne au comte d'Ayen les survivances du gouvernement de Roussillon qu'a le duc de Noailles et du gouvernement de Berry qu'a M. d'Aubigné. Le gouvernement de Roussillon vaut 38,000 liv. de rente et celui de Berry en vaut 30,000. Madame la comtesse d'Ayen sera dame du palais. » (Dangeau, t. VI, p. 310.)

[redacted]

d'être connue de vous et de vous connoître. Je vous demande pour ma nièce votre bénédiction, vos prières, vos bontés, quand elle aura l'honneur d'être la vôtre, et d'être bien persuadé du respect avec lequel je suis, etc.

LETTRE VII

A MADAME LA COMTESSE DE CAYLUS [1].

Ce 16 février 1698.

Il est vrai, ma chère nièce, que j'eus une grande joie de vous croire heureusement accouchée d'un garçon; celui qui m'en apporta la nouvelle me la laissa goûter sans aucun trouble, et ce ne fut que quelques jours après que j'appris que vous aviez été très-mal, et qu'il vous restoit de mauvaises suites de cet accouchement.

Je n'ai pas parlé à M. Delpech, parce que je ne l'ai pas vu; il est malade depuis longtemps; je lui écrirai si vous le voulez. Je n'ai pas eu deux jours de suite de santé depuis cinq ou six mois; la migraine, le rhumatisme et d'autres maux que Voiture appelle des raisons fondamentales me font mener une vie assez languissante; mais il est temps de languir, et c'est beaucoup pour moi de vivre encore.

Je me souviens bien du rendez-vous que je vous ai donné. Madame la duchesse de Bourgogne désire que vous ameniez votre aimable enfant.

Adieu, ma chère nièce, je vous souhaite tout ce

1. *Autographe* de la Bibliothèque impériale.



monseigneur, dont je suis
J'ai peine à connoître les
qu'il y a des traits dans les
blent. Je n'y vois rien de
embarquent avant de se déc
papier blanc pour d'autres
livre sera comme vous le vo
la poche.

Je vous envoie l'original
la consultation que je fis il
n'est pas datée, mais elle est
autres; celle qui n'est pas s
daloue. Je vous supplie, mo
tous ces originaux la premiè
neur de vous voir et de dat
le jugez à propos.

[redacted]

LETTRE IX (La B.)

A MADAME DE SAINT-GÉRAN[1].

A Versailles, ce 4 mars 1698.

J'établis ma nièce; la chose est faite; ainsi dépêchez-vous; il me faut vite un compliment[2]. Il en coûte à mon frère cent mille francs, à moi ma terre[3], au roi huit cent mille livres; vous voyez que la gradation est assez bien observée. M. le duc de Noailles donne à son fils vingt mille livres de rente, et lui en assure le double après sa mort. Le roi, qui ne sait pas faire les choses à demi, donne à M. d'Ayen la survivance des gouvernements de son père. Voilà une belle alliance : le maréchal en mourra de joie; son fils est sage; il aime le roi et en est aimé; il craint Dieu et il en sera béni; il a un beau régiment, et on y joindra des pensions; il aime son métier, et il s'y distinguera. Enfin, je suis fort contente de cette affaire. Quand mademoiselle d'Aubigné naquit, je ne prévis pas tant de bonheur. Elle est bien élevée; elle a plus de prudence qu'on n'en a à son âge; elle a de la piété; elle est riche; trouvez-vous que madame de Noailles fasse un mauvais marché? Je crois qu'on est fort content de part et d'au-

1. Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. II, p. 80; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 150). Louis Racine l'annote : *m'est inconnue*. Au style seul on en reconnaît la fausseté. D'ailleurs, je répète que madame de Maintenon n'écrivait pas à madame de Saint-Géran, disgraciée et exilée; nous allons même la voir parler de son retour à la cour avec une sorte de moquerie ou d'indifférence.

2. Quel ton!

3. Dans l'édit. de Nancy, La Beaumelle dit : « A moi 200,000 écus, au roi un million. »

[redacted]

tre, et qu'on s'avoue en secret qu'on l'auroit été à moins. Adieu, ma chère comtesse; vous voyez bien que je n'ai pas le temps d'écrire de longues lettres, ou du moins qu'il ne convient pas que je paroisse l'avoir.

LETTRE X

A MADAME LA COMTESSE DE CAYLUS[1].

A Saint-Cyr, ce 14 mars 1698.

Je suis trop persuadée de l'amitié que vous avez pour moi, pour douter de la part que vous prenez au mariage de votre cousine; elle ira vous remercier au premier voyage à Paris, et vous dira la tendresse que j'ai pour vous; c'est avec une grande joie, ma chère nièce, que j'ai recommandé ce mariage à vos prières[2].

LETTRE XI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[3].

1er avril 1698.

Il y a trois traités dans ce petit livre, tous trois

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

2. Le mariage se fit le 1er avril. « Madame la duchesse de Bourgogne y fut toujours et en voulut faire les honneurs. Le soir on soupa chez madame de Maintenon... Après le souper, on coucha les mariés. Le roi donna la chemise au comte d'Ayen. Madame la duchesse de Bourgogne la donna à madame la comtesse d'Ayen. Le roi, en tirant le rideau des mariés, dit qu'il leur donnoit à chacun 8,000 fr. de pension; c'est par-dessus tout ce qu'il leur a donné et afin que présentement ils jouissent de plus de 80,000 liv. de rente. » (Dangeau, VI, 322.)

3. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

de M. de Cambrai : le premier et le dernier ont été faits à ma prière ; le second, de la *tristesse et de la dissipation*, a été fait, je crois, pour madame de Chevreuse ; au moins c'est d'elle que je le tiens. Ces dames m'ont écrit. Je suis embarrassée avec elles, et je suis incapable de dissimulation. Elles sauront combien vous m'avez parlé et écrit en leur faveur.

LETTRE XII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Le 2 avril 1698.

Les pensions étaient dans le projet de notre mariage[2], comme le reste, mais comme elles ne devoient point entrer dans le contrat, on n'en avoit point parlé. Nos jeunes gens jouiront de quatre-vingt mille livres de rentes : Dieu veuille qu'ils en fassent un bon usage ! Souvenez-vous, monseigneur, de la part que vous avez à mon choix, et mêlez-vous de donner vos conseils pour que les pauvres et les bonnes œuvres aient quelque part à la dépense.

Je suis ravie de vous voir content de ma nièce, que je vous conjure de nommer toujours la vôtre. Elle est véritablement modeste ; elle craint Dieu, elle respecte ses ministres. Je vous charge, monseigneur, d'empêcher qu'on ne la gâte par trop de caresses, par trop d'ajustement, par trop de plaisirs,

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. Voir la note 2 de la page précédente.

[redacted]

par trop de magnificence, et par tout ce reste qui est si dangereux.

J'ai montré au roi ce que vous m'avez renvoyé ; il me dit que M. de Pontchartrain en avoit eu autant de M. d'Argenson. Au reste, monseigneur, je vous avertis qu'il n'y a rien de si galant que ce que vous me mandez sur sainte Françoise : je n'aurois jamais osé vous donner mon portrait. Mais pour parler plus sérieusement, faites, par vos prières et par vos conseils, que je sois véritablement sainte comme celle dont on a pris l'habit pour me peindre[1]. Gardez toujours le saint François pour l'amour de moi ; ne prétendez pas que toute la noce finisse sans que j'aie l'honneur et le plaisir de dîner avec vous. Préparez-vous à cette complaisance.

LETTRE XIII

A M. L'ÉVÊQUE DE MEAUX[2].

3 avril 1698.

J'ai été si occupée depuis quelques jours, monsieur, que je n'ai pu répondre à votre lettre du 29 et à celle de votre neveu. Il est si visible, monsieur, qu'il est innocent, et le roi en est si persuadé, qu'il ne juge point à propos d'en faire une plus grande perquisition. Mettez-le donc en repos là-dessus le plus

1. Madame de Maintenon veut parler du tableau de Mignard où elle est peinte en sainte Françoise : il est probable que M. de Noailles lui en demandait une copie.

2. Copié sur l'autographe appartenant à la collection de madame Hales (Cantorbéry).

[redacted]

tôt qu'il vous sera possible, car je comprends parfaitement son inquiétude, et l'estime du roi est trop précieuse pour n'être pas alarmé d'une calomnie qui la feroit perdre, si on y ajoutoit foi. Cependant M. votre neveu doit se confier dans la vérité, qui a une force qui l'emporte, surtout si on veut avoir un peu de patience. C'est cette même confiance que j'ai aussi dans la vérité qui me fait espérer que la décision de Rome sera pour la gloire de Dieu et l'avantage de l'Église. Vous n'en avez jamais douté, monsieur, et m'avez souvent rassurée. Je suis avec tout le respect que je dois, votre très-humble et très-obéissante servante.

LETTRE XIV

A M. LE DUC DE SAVOIE[1].

A Versailles, 13 avril 1698.

Jusqu'ici j'ai regardé les lettres dont Votre Altesse Royale m'a honorée comme des effets de la tendresse qu'elle a pour madame la duchesse de Bourgogne, dont je profitois d'une manière bien glorieuse pour moi; mais Votre Altesse Royale peut juger combien je suis sensible à l'honneur qu'elle a bien voulu me faire, en m'écrivant sur mes intérêts particuliers[2]. Je le regarde comme une approbation pour ce que le roi a fait dans cette occasion, et que j'ai plus désiré pour la maison de Noailles que pour

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.
2. C'est-à-dire sur le mariage de mademoiselle d'Aubigné.

[redacted]

ma nièce. Je serois au comble de mes désirs si, par l'alliance qu'elle a présentement avec M. le comte d'Estrées[1], je pouvois être bonne à un homme que Votre Altesse Royale considère, et faire quelque chose qui pût vous être agréable.

Il faut, pour que ma lettre le soit à Votre Altesse Royale, lui dire que madame la duchesse de Bourgogne ne se dément point, et que nos espérances sur son mérite se fortifient tous les jours. Je suis avec un profond respect, de Votre Altesse Royale, la très-humble et très-obéissante servante.

LETTRE XV

A M. DE VILLETTE[2].

24 avril 1698.

MM. de Chamillard, Lemoine[3] Bigodet et vous, m'avez bien fait savoir que votre accommodement étoit fait; mais pas un ne m'en apprenoit les conditions. Enfin je les ai reçues aujourd'hui; vous avez beaucoup pris sur vous pour la paix; et c'est le parti des plus sages. Je souhaite de tout mon cœur que vous le soyez assez pour réduire votre dépense au projet de recette que vous avez fait, et que par là vous épargniez quelque chose pour vos deux Sophie[4], qui ne doivent pas souffrir de leur désintéressement.

1. Nous avons vu que le comte d'Estrées avait épousé l'une des filles du maréchal de Noailles.
2. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*
3. Beau-père du jeune de Mursay.
4. C'est-à-dire sa seconde femme et sa fille.

[redacted]

On m'a dit que N..... va passer l'été à Paris, cela sera bon pour elle, et ne le sera pas pour la grande Sophie. Vous vous préparez des déplaisirs, et, quelque bonne opinion que l'on puisse avoir d'une personne, on ne doit pas l'exposer à la tentation. N.... est très-dangereuse, parce qu'elle est très-aimable, douce, insinuante, spirituelle, et toute faite pour persuader; Dieu sait si je suis prévenue contre elle; mais vous n'avez que trop vu que je la connoissois mieux que vous. Je vous aime, et madame de Villette aussi. Je suis vieille et prévoyante, je vous dois la vérité, je vous la dis, et je crois que vous ferez un grand tort à madame votre femme de la faufiler avec N.... Je vous en parle pour la dernière fois.

Je ne puis vous dire ce que je sentis à la dernière visite que vous m'avez faite; l'état où vous étiez me toucha si tendrement que je fus bien prête de faire comme vous.

Je vous embrasse tous deux et la petite « qui ne se soucie pas d'avoir des terres[1]. »

LETTRE XVI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[2].

28 avril 1698.

M. le maréchal de Noailles me manda hier d'écrire à M. de Pontchartrain pour le presser de

1. C'était un mot que l'enfant avait dit au milieu de discussions d'intérêt.

2. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

donner les premiers cent mille écus de la comtesse d'Ayen. Je le fis sur-le-champ, et on me répondit qu'on ne tardoit que pour voir un emploi, mais que si je donnois un contre-ordre, on les alloit donner incontinent. Je ne donnerai point de contre-ordre, mais souvenez-vous, monseigneur, que les intérêts de votre nièce sont entre vos mains : ils seroient mal entre les miennes; et c'est pour cela que je vous ai supplié de vous en charger.

LETTRE XVII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

6 mai 1698.

Je verrai madame l'ambassadrice d'Angleterre vendredi chez M. de Pontchartrain. Il ne faut pas, monseigneur, que votre entremise soit inutile.

Dieu veuille achever ce qu'il commence dans mon frère[2].

M. de Luçon était un saint évêque, nous verrons si le roi voudra y mettre[3] l'abbé d'Aubigny[4].

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. On lit dans le *Journal de Dangeau* à la date du 23 novembre 1697 : « M. le comte d'Aubigny, frère de madame de Maintenon, se retire par dévotion dans une maison à Paris qui est gouvernée par M. Doyen ; il se défait de tout son équipage. Madame d'Aubigny, sa femme, se retire de son côté chez une de ses parentes, et son mari lui donne 2,000 écus de pension. » Nous verrons plus loin ce que Saint-Simon dit de cette retraite.

3. C'est-à-dire à l'évêché de Luçon.

4. L'abbé de Tigny d'Aubigny, qui fut depuis évêque de Noyon et archevêque de Rouen.

[redacted]

Je ne suis pas fâchée, monseigneur, que vous ayez des secrets avec le roi, mais j'aurois appris sans beaucoup de peine ce que vous lui aviez confié. Il est bien juste d'avoir les dégoûts de la faveur quand on en a les honneurs.

LETTRE XVIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

A Saint-Cyr, le 24 mai 1698.

Souffrez, monseigneur, que je vous remercie très-humblement de la manière obligeante dont je fus hier reçue chez vous. Je n'ai plus à désirer qu'un peu plus de liberté, et que je n'y fusse jamais regardée comme étrangère. Quelque opinion que j'ai toujours eue du bonheur de la comtesse d'Ayen, j'avoue que je le trouve encore plus grand que je ne l'avois prévu, et que je désirerois ardemment qu'elle en fût un peu digne. Elle a des défauts que je n'ose confier à son mari, de peur de le dégoûter d'elle. Il s'en faut beaucoup que son esprit soit formé; elle auroit besoin d'avis continuels; et je vous supplie, monseigneur, de porter la duchesse de Guiche à prendre un peu soin d'elle. Je..........

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

LETTRE XIX

LE DUC DE LORRAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Lunéville, le 7 juin 1698.

Madame,

L'impatience où je suis de voir conclure mon mariage m'oblige de renvoyer le comte de Couvonges à Paris, pour y terminer tout ce qu'il plaira au roi de régler en ma faveur, espérant de la bonté de Sa Majesté qu'elle me fera ressentir en ce rencontre les effets de sa générosité et de sa bienveillance; surtout, madame, si je suis appuyé de l'honneur de votre protection, comme je m'en flatte, puisque votre vertu ne peut avoir de plus belles occasions que de soutenir les intérêts d'un prince qui vous honore infiniment, et qui sera toute sa vie, avec une reconnoissance parfaite, madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LÉOPOLD, DUC DE LORRAINE[2].

LETTRE XX

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[3].

A Marly, ce 25 juin 1698.

Le mauvais temps nous empêche de vous voir à Marly, monseigneur, mais je suis assurée que vous

1. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre.

2. Le mariage du duc de Lorraine fut célébré à Fontainebleau le 13 septembre 1698. Voir le *Journal de Dangeau*, t. VI, p. 446.

Autographe du cabinet de M. de Cambacérès.

trouverez fort bon qu'il m'afflige par d'autres endroits. Le roi m'a dit que vous faisiez faire des prières. Dieu n'en voudroit-il point de publiques? Tout est à craindre de ces pluies continuelles.

Avez-vous pensé aux Ursulines de Saint-Jacques, monseigneur? Voici une lettre de ma sœur Marie-Constance. Les filles de la Visitation n'ont pas payé les *autrefois* (*sic*). M. l'archevêque de Reims doit être bien content. Je vous en dirai lundi davantage. J'ai une lettre de M. le cardinal de Bouillon, qui me charge de son raccommodement.

LETTRE XXI

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le roi, las de l'opiniâtreté de M. de Cambray à soutenir le quiétisme, et des lenteurs de la cour de Rome à condamner son livre, s'était décidé à sévir hautement contre les amis et les adhérents du prélat. « Le matin avant le conseil, dit le *Journal de Dangeau*, à la date du 2 juin, le roi fut assez longtemps enfermé avec M. de Beauvilliers, et le soir on sut que Sa Majesté avoit chassé de sa cour MM. les abbés de Langeron et de Beaumont, MM. Dupuy et de l'Échelle. L'abbé de Langeron était lecteur, l'abbé de Beaumont sous-précepteur, MM. Dupuy et de l'Échelle gentilshommes de la manche de monseigneur le duc de Bourgogne. On accuse ces messieurs d'être fort attachés aux nouvelles opinions. L'abbé de Beaumont est neveu de M. l'archevêque de Cambrai. Le roi en même temps a cassé Fénelon, exempt de ses gardes, qui est frère de M. de Cambrai. » (T. VI, p. 356.) Saint-Simon prétend que MM. de Beauvilliers et de Chevreuse furent sur le point d'être disgrâciés, que madame de Maintenon voulait mettre à leur place MM. de Noailles, mais que

LETTRE XIX

LE DUC DE LORRAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Lunéville, le 7 juin 1698.

Madame,

L'impatience où je suis de voir conclure mon mariage m'oblige de renvoyer le comte de Couvonges à Paris, pour y terminer tout ce qu'il plaira au roi de régler en ma faveur, espérant de la bonté de Sa Majesté qu'elle me fera ressentir en ce rencontre les effets de sa générosité et de sa bienveillance; surtout, madame, si je suis appuyé de l'honneur de votre protection, comme je m'en flatte, puisque votre vertu ne peut avoir de plus belles occasions que de soutenir les intérêts d'un prince qui vous honore infiniment, et qui sera toute sa vie, avec une reconnoissance parfaite, madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LÉOPOLD, DUC DE LORRAINE[2].

LETTRE XX

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[3].

A Marly, ce 25 juin 1698.

Le mauvais temps nous empêche de vous voir à Marly, monseigneur, mais je suis assurée que vous

1. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre.

2. Le mariage du duc de Lorraine fut célébré à Fontainebleau le 13 septembre 1698. Voir le *Journal de Dangeau*, t. VI, p. 44.

Autographe du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

trouverez fort bon qu'il m'afflige par d'autres endroits. Le roi m'a dit que vous faisiez faire des prières. Dieu n'en voudroit-il point de publiques? Tout est à craindre de ces pluies continuelles.

Avez-vous pensé aux Ursulines de Saint-Jacques, monseigneur? Voici une lettre de ma sœur Marie-Constance. Les filles de la Visitation n'ont pas payé les *autrefois* (*sic*). M. l'archevêque de Reims doit être bien content. Je vous en dirai lundi davantage. J'ai une lettre de M. le cardinal de Bouillon, qui me charge de son raccommodement.

LETTRE XXI

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le roi, las de l'opiniâtreté de M. de Cambray à soutenir le quiétisme, et des lenteurs de la cour de Rome à condamner son livre, s'était décidé à sévir hautement contre les amis et les adhérents du prélat. « Le matin avant le conseil, dit le *Journal de Dangeau*, à la date du 2 juin, le roi fut assez longtemps enfermé avec M. de Beauvilliers, et le soir on sut que Sa Majesté avoit chassé de sa cour MM. les abbés de Langeron et de Beaumont, MM. Dupuy et de l'Échelle. L'abbé de Langeron était lecteur, l'abbé de Beaumont sous-précepteur, MM. Dupuy et de l'Échelle gentilshommes de la manche de monseigneur le duc de Bourgogne. On accuse ces messieurs d'être fort attachés aux nouvelles opinions. L'abbé de Beaumont est neveu de M. l'archevêque de Cambrai. Le roi en même temps a cassé Fénelon, exempt de ses gardes, qui est frère de M. de Cambrai. » (T. VI, p. 356.) Saint-Simon prétend que MM. de Beauvilliers et de Chevreuse furent sur le point d'être disgrâciés, que madame de Maintenon voulait mettre à leur place MM. de Noailles, mais que

[redacted]

LETTRE XIX

LE DUC DE LORRAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Lunéville, le 7 juin 1698.

Madame,

L'impatience où je suis de voir conclure mon mariage m'oblige de renvoyer le comte de Couvonges à Paris, pour y terminer tout ce qu'il plaira au roi de régler en ma faveur, espérant de la bonté de Sa Majesté qu'elle me fera ressentir en ce rencontre les effets de sa générosité et de sa bienveillance; surtout, madame, si je suis appuyé de l'honneur de votre protection, comme je m'en flatte, puisque votre vertu ne peut avoir de plus belles occasions que de soutenir les intérêts d'un prince qui vous honore infiniment, et qui sera toute sa vie, avec une reconnoissance parfaite, madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LÉOPOLD, DUC DE LORRAINE[2].

LETTRE XX

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[3].

A Marly, ce 25 juin 1698.

Le mauvais temps nous empêche de vous voir à Marly, monseigneur, mais je suis assurée que vous

1. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre.
2. Le mariage du duc de Lorraine fut célébré à Fontainebleau le 13 septembre 1698. Voir le *Journal de Dangeau*, t. VI, p. 446.
3. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

trouverez fort bon qu'il m'afflige par d'autres endroits. Le roi m'a dit que vous faisiez faire des prières. Dieu n'en voudroit-il point de publiques? Tout est à craindre de ces pluies continuelles.

Avez-vous pensé aux Ursulines de Saint-Jacques, monseigneur? Voici une lettre de ma sœur Marie-Constance. Les filles de la Visitation n'ont pas payé les *autrefois* (*sic*). M. l'archevêque de Reims doit être bien content. Je vous en dirai lundi davantage. J'ai une lettre de M. le cardinal de Bouillon, qui me charge de son raccommodement.

LETTRE XXI

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le roi, las de l'opiniâtreté de M. de Cambray à soutenir le quiétisme, et des lenteurs de la cour de Rome à condamner son livre, s'était décidé à sévir hautement contre les amis et les adhérents du prélat. « Le matin avant le conseil, dit le *Journal de Dangeau*, à la date du 2 juin, le roi fut assez longtemps enfermé avec M. de Beauvilliers, et le soir on sut que Sa Majesté avoit chassé de sa cour MM. les abbés de Langeron et de Beaumont, MM. Dupuy et de l'Échelle. L'abbé de Langeron était lecteur, l'abbé de Beaumont sous-précepteur, MM. Dupuy et de l'Échelle gentilshommes de la manche de monseigneur le duc de Bourgogne. On accuse ces messieurs d'être fort attachés aux nouvelles opinions. L'abbé de Beaumont est neveu de M. l'archevêque de Cambrai. Le roi en même temps a cassé Fénelon, exempt de ses gardes, qui est frère de M. de Cambrai. » (T. VI, p. 356.) Saint-Simon prétend que MM. de Beauvilliers et de Chevreuse furent sur le point d'être disgrâciés, que madame de Maintenon voulait mettre à leur place MM. de Noailles, mais que

[redacted]

LETTRE XIX

LE DUC DE LORRAINE A MADAME DE MAINTENON[1].

Lunéville, le 7 juin 1698.

Madame,

L'impatience où je suis de voir conclure mon mariage m'oblige de renvoyer le comte de Couvonges à Paris, pour y terminer tout ce qu'il plaira au roi de régler en ma faveur, espérant de la bonté de Sa Majesté qu'elle me fera ressentir en ce rencontre les effets de sa générosité et de sa bienveillance; surtout, madame, si je suis appuyé de l'honneur de votre protection, comme je m'en flatte, puisque votre vertu ne peut avoir de plus belles occasions que de soutenir les intérêts d'un prince qui vous honore infiniment, et qui sera toute sa vie, avec une reconnoissance parfaite, madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LÉOPOLD, DUC DE LORRAINE[2].

LETTRE XX

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[3].

A Marly, ce 25 juin 1698.

Le mauvais temps nous empêche de vous voir à Marly, monseigneur, mais je suis assurée que vous

1. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre.

2. Le mariage du duc de Lorraine fut célébré à Fontainebleau le 13 septembre 1698. Voir le *Journal de Dangeau*, t. VI, p. 446.

3. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

trouverez fort bon qu'il m'afflige par d'autres endroits. Le roi m'a dit que vous faisiez faire des prières. Dieu n'en voudroit-il point de publiques? Tout est à craindre de ces pluies continuelles.

Avez-vous pensé aux Ursulines de Saint-Jacques, monseigneur? Voici une lettre de ma sœur Marie-Constance. Les filles de la Visitation n'ont pas payé les *autrefois* (*sic*). M. l'archevêque de Reims doit être bien content. Je vous en dirai lundi davantage. J'ai une lettre de M. le cardinal de Bouillon, qui me charge de son raccommodement.

LETTRE XXI

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le roi, las de l'opiniâtreté de M. de Cambray à soutenir le quiétisme, et des lenteurs de la cour de Rome à condamner son livre, s'était décidé à sévir hautement contre les amis et les adhérents du prélat. « Le matin avant le conseil, dit le *Journal de Dangeau*, à la date du 2 juin, le roi fut assez longtemps enfermé avec M. de Beauvilliers, et le soir on sut que Sa Majesté avoit chassé de sa cour MM. les abbés de Langeron et de Beaumont, MM. Dupuy et de l'Échelle. L'abbé de Langeron était lecteur, l'abbé de Beaumont sous-précepteur, MM. Dupuy et de l'Échelle gentilshommes de la manche de monseigneur le duc de Bourgogne. On accuse ces messieurs d'être fort attachés aux nouvelles opinions. L'abbé de Beaumont est neveu de M. l'archevêque de Cambrai. Le roi en même temps a cassé Fénelon, exempt de ses gardes, qui est frère de M. de Cambrai. » (T. VI, p. 356.) Saint-Simon prétend que MM. de Beauvilliers et de Chevreuse furent sur le point d'être disgrâciés, que madame de Maintenon voulait mettre à leur place MM. de Noailles, mais que

[redacted]

ce dessein manqua par l'opposition de l'archevêque de Paris (Voir t. III, p. 182); il n'y a pas trace de cela dans les écrits du temps; la cause première de ce bruit, madame Guyon, fut mise à la Bastille.

Pendant ce temps M. de Meaux se préparait à écraser Fénelon, comme il le disait lui-même, avec *une meule de moulin*. Le 26 juin il vint à Marly, et présenta au roi son livre intitulé : *Relation du Quiétisme*, dans lequel il jette le plus parfait ridicule sur madame Guyon, ses opinions et ses adhérents. « C'est une forte condamnation, dit Dangeau, de tout le procédé de M. de Cambrai dans cette affaire. M. de Meaux donna ce livre à beaucoup de courtisans qui sont ici; le roi en parla à sa promenade, et dit qu'il n'y avoit pas un mot dans ce livre qui ne fût vrai... » Nous allons voir comme en parle madame de Maintenon.

Quant à la part qu'elle eut à la colère du roi, elle ne dit pas tout dans cette lettre, et les *Notes* des Dames de Saint-Cyr nous apprennent qu'il ne la ménagea pas sur son amitié aveugle pour Fénelon : il la blâma vivement « de lui avoir fait nommer évêque un homme qui pouvoit former dans sa cour un grand parti; » il douta d'elle, et ses reproches furent « si amers, dit Languet de Gergy, qu'elle avoua n'avoir jamais été si près de la disgrâce. » Ce fut le seul nuage qui troubla cette union de trente ans; mais il fut assez fort pour que madame de Maintenon en tombât malade. Louis XIV se radoucit, et un jour qu'il la trouvait pleurant dans son lit, il lui dit tendrement : « Eh bien! madame, faudra-t-il que nous vous voyions mourir pour cette affaire-là? »

Je renvoie pour dernière explication de cette triste affaire du quiétisme à la note de la page 163.

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

29 juin 1698.

Je ne sais, monseigneur, si je pourrai finir cette lettre; mais je sais bien que voici le premier moment

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

que j'ai eu libre pour la commencer. Tout ce que dit M. le duc de Beauvilliers ne suffit pas; mais je crois qu'il faut attendre qu'il plaise à Dieu de l'éclairer. On assure que les dames veulent revenir.

Le livre de M. de Meaux fait un grand fracas ici; on ne parle d'autre chose; les faits sont à la portée de tout le monde; les folies de madame Guyon divertissent; le livre est court [1]; tout le monde le lit.

Je ne doute point, monseigneur, que M. le duc de Beauvilliers ne soit fâché de me perdre. Mon amitié pour lui étoit très-sincère : je crois qu'il en avoit pour moi.

Le manuscrit contre vous est entre les mains de M. l'évêque de Chartres; je l'ai prié, monseigneur, de vous l'envoyer.

J'ai été très-contente de madame la duchesse de Guiche; elle m'a paru moins femme que je ne l'avois cru; je ferai de mon mieux pour elle. Ne compte-t-elle pas venir à Compiègne [2]? Toute la famille y sera.

Le livre de M. de Meaux réveille la colère du roi sur ce que nous l'avons laissé faire archevêque. Il m'en fait de grands reproches. Il faut que toute la peine de cette affaire tombe sur moi. Bonsoir, monseigneur. Conservez-vous, je vous en supplie, et accordez à nos prières ce que vous auriez fait par complaisance pour madame la duchesse de Noailles.

1. La Beaumelle ajoute : « Vif et bien fait. On se le prête, on se l'arrache, on le dévore. »

2. Au fameux camp dont on s'occupait déjà.

[redacted]

LETTRE XXII

LE ROI A MADAME DE MAINTENON[1].

Ce 2 juillet 1698.

Je crois que je pourrai aller à complies à Saint-Cyr, si vous l'approuvez, et revenir après avec vous en nous promenant. On pourroit aujourd'hui, qui est une fête de la Sainte-Vierge, dire les litanies qui allongeroient un peu les prières. Au cas que vous approuviez ma pensée, vous ferez trouver quelques dames pour revenir avec nous, et me manderez en réponse de ce billet votre volonté, afin que je m'y conforme.

LETTRE XXIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[2].

A Saint-Cyr, ce 3 juillet 1698.

J'ai bien de la peine à croire, monseigneur, que je pusse être mécontente d'un présent que vous m'avez fait, et j'ai bien plus sujet de craindre que madame de Beuvron[3] ne soit effrayée du poste que vous lui avez procuré. Elle a besoin d'une grande vertu pour s'en accommoder. Je voudrois trouver le temps de la voir avant qu'elle allât à Moret. Oserois-je vous supplier de la remercier de la lettre

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

3. Religieuse qui venait d'être nommée supérieure de Moret. Il en sera question plus loin.

[redacted]

qu'elle m'a écrite? Vous m'en sauverez une de compliment qui me coûte beaucoup.

Nos quiétistes de la cour abjurent madame Guyon presque aussi mal à propos qu'ils l'avoient soutenue. Le livre de M. de Meaux, disent-ils, leur ouvre les yeux; et il n'y a rien dans le livre de M. de Meaux qui ne vienne d'eux. Il valoit mieux, monseigneur, revenir mardi prochain, sur ce qu'apparemment vous leur montrerez lundi ce que véritablement ils ne connaissent pas.

Ce 8.

Jugez où j'en suis, monseigneur, par ce qu'il me faut de temps pour achever une lettre. M. de Noailles vous pourra dire combien ma contrainte est augmentée.

M. de Chartres n'a point de manuscrit contre vous. J'avois pris l'alarme sans avoir lu ce que je vous ai envoyé...

J'espère passer lundi une grande partie du jour avec vous.

LETTRE XXIV

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

A Marly, ce 19 juillet 1698.

Voici le premier moment où je me sois trouvée seule, monseigneur, depuis que je suis ici. J'avois à répondre à votre lettre sur la déclaration[2]. *On* voit

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. Il s'agit d'une déclaration explicative de la révocation de

[redacted]

avec plaisir que vous l'approuvez. Vous réussirez toujours quand vous aurez des louanges à donner.

Je n'ai pas plu dans une conversation sur les bâtiments, et ma douleur est d'avoir fâché sans fruit. On fait encore ici un corps de logis de cent mille francs : Marly sera bientôt un second Versailles. Il n'y a qu'à prier et à patienter [1].

Je savois ce qui s'étoit passé sur les jésuites, et je ne dis rien, parce que c'étoit une affaire faite. *On* ne sera jamais neutre quand il s'agira de ces gens-là.

Madame de Saint-Géran est revenue aussi vive pour la cour qu'elle en étoit partie [2].

J'ai fait mon possible pour qu'on amenât la com-

l'Édit de Nantes qui fut publié le 13 décembre suivant. Auparavant on consulta les évêques sur les moyens de mettre en pratique cette déclaration.

« A ces causes, Sa Majesté déclare qu'elle veut et qu'Il lui plaît que son édit du mois d'octobre 1685 portant révocation de celui de Nantes et autres faits en conséquence soient exécutés, faisant itératives défenses à tous ses sujets de faire aucun exercice de la religion prétendue réformée dans toute l'étendue de son royaume, de s'assembler pour cet effet en aucun lieu, en quelque nombre et sous quelque prétexte que se puisse être, de recevoir aucun ministre, et d'avoir aucun commerce avec eux directement ou indirectement. »

1. La Beaumelle ajoute : « Mais le peuple que deviendra-t-il? »

2. Madame de Maintenon parlerait-elle de ce retour sur ce ton si elle lui avait écrit les lettres que nous avons vues? Voici ce que dit Saint-Simon : « Elle s'étoit retirée à Rouen, dans le couvent de Bellefonds, et n'en sortit pas une seule fois. Elle avoit beaucoup d'amis à la cour, qui firent si bien valoir sa conduite, qu'elle fut rappelée, accueillie comme en triomphe et incontinent après logée au château, et de tout mieux qu'auparavant; mais de sa part avec plus de précaution et de sagesse. » (IV, 88.)

[redacted]

tesse de Gramont cette fois-ci [1]; mais le manque de logements a déterminé à continuer la pénitence.

Que vous êtes heureux, monseigneur, de remplir vos jours de bonnes œuvres! Il est dimanche, et nous allons jouer et nous promener [2].

LETTRE XXV

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS [3].

28 juillet 1698.

J'ai à répondre à plusieurs lettres de vous, monseigneur, qui me font un extrême plaisir; mais je suis peu maîtresse de mon temps, parce qu'il est presque toujours pris par des gens d'au-dessus, avec qui je le passe en inutilités. C'est un si véritable martyre pour moi, qu'il n'y a que Dieu qui pût m'y exposer; car il falloit pour cela connoître le fond de mon cœur.

Je suis très-mal contente, monseigneur, de la manière dont vous m'avez reçue à l'archevêché, et je vous dirai avec la confiance que j'ai en vous que les cérémonies qu'on me fait partout ont contribué

1. A Marly.

2. On lit à la date de ce jour dans le *Journal de Dangeau* : « Le roi devoit se promener dans la forêt avec madame la duchesse de Bourgogne; il y avoit une grande collation ordonnée pour les dames; mais le violent orage qu'il fit toute l'après-dînée empêcha la promenade... Il y eut l'après-dînée un tourniquet chez madame de Maintenon où les dames gagnèrent beaucoup de petites bagatelles que le roi leur fit jouer. »

3. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

à me séquestrer du monde autant que je l'ai fait. Je voudrois bien vous distinguer là-dessus comme en tout; et il me semble qu'il est très-convenable que je sois et paroisse unie avec vous. Mais comptez, monseigneur, que vous ne me verrez plus que chez moi, si vous ne me traitez point familièrement. Sur quel pied pouvez-vous me faire des cérémonies, comme de me venir recevoir au bas du degré, et de m'accompagner à mon carrosse avec tout ce qui est chez vous? Est-ce que vous êtes aussi adorateur de la faveur[1]? ou est-ce que vous m'en croyez enivrée, et que je trouverois mauvais que vous me traitassiez comme vous traiteriez une femme ordinaire? Encore devrois-je présentement, par l'honneur que j'ai de votre alliance, prétendre à une entière familiarité. C'est bien sérieusement que je vous parle, monseigneur, et que vous me blessez le cœur et m'ôtez la joie de vous voir, si vous continuez[2].

Je ferai voir au roi les nouvelles de Rome; elles ne l'ennuieront pas.

M. de Pontchartrain proposa hier au roi de jeter par terre tous les bâtiments de cette place de l'hôtel Vendôme et d'en rebâtir une autre dont Mansard donneroit le dessin. Le roi répondit que M. de Louvois l'a fait faire presque malgré lui; que tous ces

1. Ceci démontre que M. de Noailles était dans le secret du mariage. Aussi La Beaumelle, craignant que la phrase ne soit pas assez claire, ajoute et invente : « Voulez-vous trahir mon secret? »

2. Il paraît que l'archevêque avait pour madame de Maintenon les mêmes craintes et les mêmes respects que le pauvre abbé Gobelin. Il fut rabroué de la même façon. On peut comparer cette lettre-ci à celle du 27 juillet 1686. (T. III, p. 36.)

[redacted]

messieurs les ministres veulent faire quelque chose qui leur fît honneur à l'avenir; qu'ils avoient trouvé le moyen de le donner au public comme aimant toutes ces vanités-là; que j'étois témoin des chagrins que M. de Louvois et la Feuillade lui avoient donnés là-dessus; qu'il n'y retomberoit plus, et qu'il ne vouloit plus qu'on lui proposât rien d'approchant [1]. Je vous avoue, monseigneur, que je le louai de cette réponse.

J'ai vu M. de Meaux et entendu de sa bouche qu'il ne veut plus écrire.

Voici, monseigneur, le dernier article de ma lettre, et celui-ci qui me tient le plus au cœur. On m'assure de tous côtés que vous entreprenez un travail insoutenable, et que vous entrez dans trop de détails. Au nom de Dieu, croyez vos véritables amis, et conservez-vous pour ce que vous seul pouvez faire. Faites-vous soulager, et ne passez point de jour sans vous relâcher tout à fait. Je vous en conjure par la mémoire d'une personne [2] qui obtiendroit quelque chose si elle étoit vivante, et qui est plus heureuse que nous [3].

1. La Beaumelle altère toute cette curieuse réponse et ajoute : « Que mon peuple soit bien nourri, je serai toujours assez bien logé. »

2. La duchesse de Noailles.

3. La Beaumelle ajoute : « Qui avons le déplaisir, le chagrin de vivre encore. »

[redacted]

LETTRE XXVI

LE ROI A MADAME DE MAINTENON[1].

Juillet 1698.

Je ne saurois aller à la chasse, je me promènerai dans le jardin. Il fait beau : si vous voulez y aller avec moi à trois ou quatre heures, vous pourrez venir à l'Apollon, où je me trouverai avec une chaise pour vous, et un chariot pour les dames à qui vous manderez de venir avec vous. Ne vous contraignez pas, et me mandez ce que vous ferez; et si vous partez, à quelle heure.

LETTRE XXVII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[2].

A Marly, 7 août 1698.

Je vous ai cru accablé ces jours-ci, monseigneur, et c'est ce qui m'a empêchée de répondre aux deux dernières lettres que vous m'avez écrites. J'en ai fait voir au roi une qu'il n'a eu qu'à approuver; pour l'autre, monseigneur, je ne sais pourquoi vous insistez à me demander de vous parler librement, car il me semble que je l'ai toujours fait. Je suis très-persuadée que vous recevrez très-bien tout ce que je vous manderai, connoissant l'intention qui me fera agir et n'étant pas d'ailleurs d'une humeur

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

bien rude [1]. Si j'ai pensé plus fortement que je ne vous l'ai montré sur la longueur de l'affaire de M. de Cambrai, c'est que je voyois le mauvais effet que cela faisoit dans le public; mais en même temps je comprenois vos raisons et voyois votre charité. De plus, je sais combien je dois soumettre mes vues aux vôtres, et je n'aurai jamais de peine à cette déférence. Quant à ce qui regarde les dispositions du roi à votre égard, vous en serez parfaitement averti, et c'est avec un grand plaisir que je le vois tous les jours s'accoutumer à vous et vous consulter avec une entière confiance. Je renvoyai votre déclaration avec tant de diligence que je ne pus vous mander la réflexion qu'elle me fit faire, qui est que vous entrez si fort en matière que je ne sais ce qui restera pour l'instruction que vous préparez. J'ai reçu une lettre de M. le cardinal de Bouillon, qui m'exhorte à finir cette affaire-ci. Je lui répondrai en général que ce n'est pas à moi à m'en mêler. De quelle façon qu'elle se traite, il me semble qu'il y aura sujet de s'affliger. Si M. de Cambrai est condamné, c'est une flétrissure dont il aura peine à se relever; s'il ne l'est pas, c'est un considérable protecteur pour le quiétisme [2].

J'ai voulu voir M. de Beauvilliers pour nous affliger ensemble. Je suis très-édifiée de tout ce que je

1. La Beaumelle ajoute : « *Miseris succurrere disco.* » Madame de Maintenon ne citait point de latin et n'en savait que fort peu.

2. Tout ceci démontre que madame de Maintenon ne mit pas à faire condamner M. de Cambrai l'acharnement et la passion dont ses ennemis l'ont accusée.

[redacted]

vis en lui ; mais M. l'abbé de Langeron et M. du Puis ne lui tiennent guère moins au cœur que M. de Cambrai. M. l'évêque de Chartres m'écrit qu'on lui fait quelque proposition qui pourroit peut-être contenter. Dieu le veuille, et que cette triste affaire puisse finir le plus tôt et le plus doucement qu'il sera possible !

Je vous avertis, monseigneur, que le roi voudroit que Marly fût pour tout cet été du diocèse de Chartres ; vous savez bien pourquoi.

LETTRE XXIX

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Compiègne, 3 septembre 1698.

Le roi m'apprit la conversion de M. de Blainville. Dieu veuille les défaire tous de leurs préventions !

Il me paroît, par les nouvelles de Rome, monseigneur, que tout s'avance et se dispose à une condamnation plus ou moins forte. Je suis en grande paix là-dessus depuis qu'on a montré à Rome la source de l'entêtement de M. de Cambrai. Vous avez fait ce qui dépend de vous; c'est à Dieu de faire sa volonté.

Je n'ai pas trouvé le roi disposé à donner une pension à madame la duchesse de Gesvres.

Je parlai de M. le marquis de Brancas un jour qu'il se présenta lui-même à moi. Le roi ne me

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

parut pas lui donner d'exclusion, mais il n'était point encore déterminé.

Madame du Mesnil ne peut être assez louée du soin qu'elle a pris pour ses enfants; mais elle a fatigué le roi par trop lui demander. Rien n'est plus fâcheux que de l'accoutumer aux refus.

Madame d'Heudicourt me dit à Marly que M. le cardinal d'Estrées l'envoyoit à Paris pour parler à M. le duc de Richelieu du mariage de mademoiselle de Tourbes[1], et je sus ensuite qu'elle n'avoit point fait ce voyage sans qu'on m'en ait dit la raison. Je crains M. de Lausun, qui veut lui faire épouser mademoiselle de Nevers. J'ai bien des raisons de désirer mademoiselle de Tourbes plutôt qu'une autre.

Je suis un peu plus environnée de grands qu'à l'ordinaire, et cette lettre ici est écrite à bien des reprises. Madame la duchesse de Bourgogne passe ses journées chez moi; le roi ne sort guère; vous savez, monseigneur, ce que je pense là-dessus. Priez pour moi; mais songez moins à ma santé qu'à demander mes véritables besoins. La patience en est un des plus pressés.

APPENDICE A LA LETTRE XXIX.

A voir les nouvelles assez indifférentes que madame de Maintenon, dans la lettre précédente, donne à l'archevêque de Paris, on ne croirait pas que, à cette date du 3 septembre, elle était avec toute la cour au milieu des fêtes du fameux camp de Compiègne, dont tous les historiens, et

1. Fille du maréchal d'Estrées. Ce mariage ne se fit pas.

principalement Saint-Simon, ont raconté les splendeurs et les magnificences.

On sait que ce camp avait pour objet d'initier le duc de Bourgogne, alors âgé de seize ans, au métier de la guerre, et que, pendant trois semaines, 60,000 hommes, dont on lui donna le commandement, firent le simulacre de différentes manœuvres : campements, marches, fourrages, exercices, convois, même un siége et une bataille. Il avait aussi pour objet de montrer à l'Europe, après une guerre où l'on avait cru la France réduite aux abois, ce qu'était ce pays inépuisable, toujours jeune, toujours dispos, avec son roi magnifique et sa belle armée.

Ajoutons, si nous pouvons nous fier au récit de Saint-Simon, que Louis XIV, dans ce camp de Compiègne, aurait eu pour pensée secrète de déclarer au grand jour, devant son armée, sa cour, et presque toute l'Europe, que madame de Maintenon était l'épouse du roi de France.

Voici le tableau admirable, mais malheureusement douteux, où Saint-Simon, avec sa verve passionnée, s'efforce de flétrir les hommages publics que Louis XIV aurait rendus à la compagne de sa vie.

« Le roi voulant montrer des images de tout ce qui se fait à la guerre, on fit le siége de Compiègne dans les formes, mais fort abrégées; lignes, tranchées, batteries, sapes, etc. Crénan défendoit la place. Un ancien rempart tournoit du côté de la campagne autour du château; il étoit de plein pied à l'appartement du roi, et par conséquent élevé, et dominoit toute la campagne. Il y avoit au pied une vieille muraille et un moulin à vent, un peu au delà de l'appartement du roi, sur le rempart qui n'avoit ni banquet ni mur d'appui. Le samedi 13 septembre fut destiné à l'assaut; le roi, suivi de toutes les dames, *et par le plus beau temps du monde*, alla sur ce rempart; force courtisans et tout ce qu'il y avoit d'étrangers considérables. Dè là on découvroit toute la plaine et la disposition de toutes les troupes. J'étois dans le demi-cercle fort près du roi, à trois pas au plus, et personne devant moi. C'étoit le plus beau coup d'œil qu'on puisse ima-

[redacted]

giner, que toute cette armée et ce nombre prodigieux de curieux de toutes conditions, à cheval et à pied, à distance des troupes pour ne les point embarrasser, et ce jeu des attaquants et des défendants à découvert, parce que, n'y ayant de sérieux que la montre, il n'y avoit de précautions à prendre pour les uns et pour les autres que la justesse des mouvements. Mais un spectacle d'une autre sorte, que je peindrois dans quarante ans comme aujourd'hui, tant il me frappa, fut celui que, du haut de ce rempart, le roi donna à toute son armée et à cette innombrable foule d'assistants de tous états, tant dans la plaine que sur le rempart même.

« Madame de Maintenon y étoit en face de la plaine et des troupes dans sa chaise à porteurs, entre ses trois glaces et ses porteurs retirés. Sur le bâton de devant, à gauche, étoit assise madame la duchesse de Bourgogne ; du même côté, en arrière et en demi-cercle, debout madame la duchesse, madame la princesse de Conti et toutes les dames, et derrière elles des hommes. A la glace droite de la chaise, le roi debout, et en arrière un demi-cercle de ce qu'il y avoit en hommes de plus distingué. Le roi étoit presque toujours découvert, et à tous moments se baissoit dans la glace pour parler à madame de Maintenon, pour lui expliquer tout ce qu'elle voyoit et les raisons de chaque chose. A chaque fois elle avoit l'honnêteté d'ouvrir sa glace de quatre ou cinq doigts, jamais de la moitié, car j'y pris garde, et j'avoue que je fus plus attentif à ce spectacle qu'à celui des troupes.

« Quelquefois elle ouvroit pour quelques questions au roi, mais presque toujours c'étoit lui qui, sans attendre qu'elle lui parlât, se baissoit tout à fait pour l'instruire, et quelquefois qu'elle n'y prenoit pas garde, il frappoit contre la glace pour la faire ouvrir. Jamais il ne parla qu'à elle, hors pour donner des ordres en peu de mots et rarement, et quelques réponses à madame la duchesse de Bourgogne, qui tâchoit de se faire parler, et à qui madame de Maintenon montroit et parloit par signes de temps en temps, sans ouvrir la glace de devant, à travers laquelle la jeune princesse lui crioit quelques mots. J'examinois fort les contenances ; toutes mar-

[redacted]

quoient une surprise honteuse, timide, dérobée, et tout ce qui étoit derrière la chaise et les demi-cercles avoit plus les yeux sur elle que sur l'armée, et tous dans un respect de crainte et d'embarras. Le roi mit souvent son chapeau sur le haut de la chaise pour parler dedans, et cet exercice continuel lui devoit fort lasser les reins. Monseigneur étoit à cheval dans la plaine avec les princes ses cadets, et monseigneur le duc de Bourgogne, comme à tous les autres mouvements de l'armée, avec le marquis de Boufflers, en fonctions de général. C'étoit sur les cinq heures de l'après-dînée, *par le plus beau temps du monde et le plus à souhait.*

« ..... Vers le moment de la capitulation, madame de Maintenon apparemment demanda permission de s'en aller. Le roi cria : « Les porteurs de madame ! » Ils vinrent et l'emportèrent ; moins d'un quart d'heure après le roi se retira, suivi de madame la duchesse de Bourgogne et de presque tout ce qui étoit là. Plusieurs se parlèrent des yeux et du coude en se retirant, et puis à l'oreille bien bas. On ne pouvoit revenir de ce qu'on venoit de voir. Ce fut le même effet parmi tout ce qui étoit dans la plaine. Jusqu'aux soldats demandoient ce que c'étoit que cette chaise à porteurs et le roi à tout moment baissé dedans ; il fallut doucement faire taire les officiers et les questions des troupes. On peut juger de ce qu'en dirent les étrangers, et de l'effet que fit sur eux un tel spectacle. Il fit du bruit par toute l'Europe, et y fut aussi répandu que le camp même de Compiègne, avec toute sa pompe et sa prodigieuse splendeur. Du reste, madame de Maintenon se produisit fort peu au camp, toujours dans son carrosse avec trois ou quatre familiers, et alla voir une fois ou deux le marquis de Boufflers et les merveilles du prodige de sa magnificence. » (T. III, p. 10 et suiv.)

Ce récit, si parfaitement détaillé, semble exact et vrai, malgré la passion dont il est empreint ; malheureusement il n'y a nul moyen de le contrôler et de le contredire, car nul autre historien n'en dit un mot. Le *Journal de Dangeau* raconte simplement : « 13 septembre. — Le roi, avec monseigneur et madame la duchesse de Bourgogne, alla sur le cava-

[redacted]

lier qui est à la gauche du château, voir attaquer deux petites lunettes qu'avoit faites Lappara (ingénieur). L'ordre de l'attaque et de la défense fut fort beau. Sa Majesté revint dans le même endroit sur les six heures, suivi de tous les courtsans et de toutes les dames. On vit d'abord la disposition de toutes les troupes pour attaquer et pour défendre la contrescarpe, et un peu après l'attaque commença et dura une heure, pendant laquelle on brûla quatorze milliers de poudre. Monseigneur le duc de Bourgogne fut toujours avec les assiégeants. » (T. VI, p. 420.)

La *Gazette* et le *Mercure*, qui sont les seuls journaux officiels de l'époque, parlent aussi peu que le *Journal de Dangeau* de la scène dramatique de la terrasse. Ils ne prononcent même pas une seule fois le nom de madame de Maintenon; et cependant le *Mercure* entre dans les détails les plus curieux, les plus circonstanciés sur le camp de Compiègne; il dit tous les personnages qui y figurèrent ; il décrit les bataillons, les escadrons, leurs costumes, leurs mouvements, etc. Il est d'ailleurs d'accord avec Dangeau sur tous ces détails, mais il n'est nullement d'accord avec Saint-Simon, et dans le seul point où l'on peut les mettre en face l'un de l'autre, ils disent blanc et noir. Ainsi Saint-Simon raconte que la scène de la terrasse (13 septembre) eut lieu « *par le plus beau temps du monde et le plus à souhait*; » et le *Mercure* dit que les opérations du 13 septembre eurent lieu « *malgré le vilain temps et une pluie continuelle.* » Qui dit vrai ? Est-ce le *Mercure* qui écrit au jour le jour, ou Saint-Simon qui rappelle à quarante ans de distance ses souvenirs obscurcis par la haine ? Il est probable que c'est le *Mercure*, et alors la scène de la terrasse est non-seulement fausse, mais impossible [1].

Nous n'avons point de lettres de madame de Maintenon pour le 13 septembre, mais nous en avons deux du 9 et

1. Il est certain que les fêtes du camp de Compiègne furent troublées par des pluies continuelles et des orages violents : le *Mercure* cite les pluies du 5, du 9, du 13 septembre, etc.

[redacted]

du 12, où nous allons la voir occupée d'autres pensées que de pensées de fêtes.

LETTRE XXXI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Compiègne, 9 septembre 1698.

Quoique je sois assez mal, monseigneur, voici la meilleure journée que j'ai passée à Compiègne. Tout le monde est à la revue où heureusement je n'ai pu aller[2], et j'en profite pour avoir l'honneur de vous entretenir un peu à mon aise.

Il est vraisemblable que l'affaire de Rome finira avant l'hiver, pourvu que le pape ne meure pas. J'ai toujours été fort vive comme vous savez pour que rien ne troublât votre union avec M. de Meaux, mais je ne saurai croire qu'elle vous oblige à écrire autant que lui; et je suis entièrement de votre avis. Je n'ai point vu encore M. de Noailles. Je ne sais s'il a pensé

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. On lit dans le *Journal de Dangeau* à la date du 9 septembre, à Compiègne : « Le roi d'Angleterre arriva ici sur les onze heures... Les deux rois dînèrent ensemble avec toute la maison royale; ensuite ils montèrent tous deux dans un petit carrosse et allèrent au camp. Monseigneur y alla de son côté. Madame la duchesse de Bourgogne y mena avec elle madame la Duchesse et madame la princesse de Conti et les dames titrées. Il y avoit deux autres carrosses pour les autres dames. Le roi fit la revue de toutes les troupes; il commença par la gauche de la seconde ligne et finit par la seconde de la première. Après avoir fait tout le tour, il vit aussi la réserve qui était sur une ligne séparée, faisant face à l'aile droite de la première ligne. Après la revue, on fit trois salves de canon et de toutes les troupes. » (T. VI, p. 416.)

[redacted]

à moi, mais je suis inaccessible, ayant toujours le roi dans ma chambre ou madame la duchesse de Bourgogne.

Je ne comprends pas, monseigneur, quelle confrontation vous voulez faire du père de La Combe. Y en auroit-il une meilleure que celle de madame Guyon avec lui, puisque c'est lui-même qui dit avoir passé quinze nuits avec elle?

M. de Chartres a fort désiré de voir la réponse que M. de Cambrai vous a faite. Je ne me souciois pas qu'elle passât par moi; mais je doutois que vous eussiez le temps de la lui envoyer; et j'avois prié M. le maréchal de Noailles de faire copier celle qu'il a. Loin de multiplier vos affaires, je voudrois de tout mon cœur vous soulager de ce que vous avez de trop; car, du reste, je suis fort contente que vous ne travailliez[1] depuis le matin jusqu'au soir et que vos jours ne soient pleins de toutes sortes de bonnes œuvres. Si vous pouvez encore envoyer la réponse à M. de Noailles, vous ferez plaisir à votre ami, que je n'ai vu curieux que dans cette occasion.

J'espère qu'on sera content de la fille que j'ai envoyée aux Ursulines. Je les remercierai quand je le pourrai.

Non, monseigneur, je n'ai point de repos ici. Le roi vient dans ma chambre trois fois par jour et par là coupe tout ce que je pourrois avoir à faire. Je conviens que Dieu m'a fait la grâce d'être insensible aux honneurs qui m'environnent, et de n'en sentir

1. Il faut lire sans doute : que vous ne travailliez *plus*...

[redacted]

que l'assujettissement et la contrainte, l'amour-propre est mort sur ce point-là; mais, monseigneur, celui qui fait aimer le repos, la liberté et la propre volonté est encore bien vivant. Je souhaite pourtant de mourir à tout et je vous demande pour l'obtenir vos prières et vos avis.

Je voudrois m'occuper partout de bonnes œuvres. Il me semble qu'une assemblée de charité me siéroit mieux que d'aller au camp avec une princesse de douze ans; mais *on* veut tout par rapport à soi, et je vois avec douleur que le goût du bien ne vient pas, ni pour celui qu'*on* pourroit faire ni pour celui qu'*on* devroit laisser faire aux autres.

On me paroît moins dévot : *on* ne voulut point de vêpres hier, quoiqu'il y en ait toujours à cette fête-ci [1].

J'allois hier faire mes dévotions aux Filles de la Visitation avec madame la duchesse de Guiche. Je la vois le plus souvent que je puis, et le reste de la famille, mais à peine puis-je leur dire un mot. Le roi est charmé du régiment du comte d'Ayen; il ne peut s'en taire. Je ne suis guère contente de sa femme.

La maison de Bouillon ne s'avance pas auprès du roi [2] : je ne puis vous en dire davantage.

1. La fête de la Nativité de la Vierge. — La Beaumelle ajoute ici cette phrase entièrement inventée, et qu'on a souvent reprochée à madame de Maintenon : « Ces inconstances me poussent à bout et empoisonnent tous les plaisirs dont je suis environnée. Je ne puis m'empêcher de me dire : « Que deviendra le roi si je meurs avant le père de La Chaise? » La Beaumelle termine la lettre par cette belle invention, et il en fait une autre avec le reste.

2. Le roi voulait faire nommer coadjuteur de l'évêque de Stras-

[redacted]

Notre ami Boufflers fait une dépense excessive[1].

Il m'est revenu beaucoup de mal de la princesse de Furstemberg[2]. Cette femme se perdra à la fin, car on la croit très-dangereuse pour mener les affaires des autres et il est certain que ces caractères sont une peste publique; servez-vous de tout, monseigneur, pour la conduire au bien. Mais que cet avis ne m'attire pas un éclaircissement, il seroit inutile, car je sais certainement ce que je vous dis.

bourg (c'était alors le cardinal de Furstemberg) l'abbé de Soubise, que la chronique scandaleuse disait être le produit de ses amours avec la belle princesse de Soubise. Il chargea le cardinal de Bouillon, son ambassadeur à Rome, de demander au pape un bref d'éligibilité pour ce jeune abbé. Le cardinal de Bouillon destinait à la coadjutorerie de Strasbourg son propre neveu : il fit des observations inconvenantes à Louis XIV, écrivit des lettres insultantes pour la princesse de Soubise et le cardinal de Furstemberg, enfin mit des obstacles aux bulles que le roi demandait. Le roi, déjà mécontent du cardinal pour sa conduite dans l'affaire des *Maximes des Saints*, lui ordonna de quitter Rome et l'exila dans une abbaye. Le cardinal mit délais sur délais à obéir et s'attira une disgrâce éclatante.

1. Le récit de Saint-Simon est exact sur ce point. Le *Mercure* entre même à ce sujet dans des détails presque incroyables : le roi n'en put cacher son étonnement.

2. C'était la nièce du cardinal de Furstemberg. « Il ne pouvoit vivre sans elle, dit Saint-Simon; elle logeoit et régnoit chez lui, et cette domination étoit si publique, que c'étoit à elle que s'adressoient tous ceux qui avoient affaire au cardinal... Elle étoit prodigue en toute sorte de dépenses, etc. » Saint-Simon prétend qu'elle se fit payer par le roi le consentement du cardinal de Furstemberg à l'élection de l'abbé de Soubise.

[redacted]

LETTRE XXXII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

12 septembre 1698.

J'ai montré tous vos papiers au roi, qui m'a dit qu'on avoit déjà parlé de cette lettre et qu'il n'y vouloit rien changer. Il l'auroit pourtant relue si elle avoit été en français. Mais à vous dire la vérité, monseigneur, le roi ne veut entendre parler d'affaires que par ses ministres; il ne trouve point bon que M. le nonce se soit adressé à moi. Faites-lui entendre raison là-dessus une fois pour toutes, je vous en conjure. Je ne puis que donner des maximes générales dans les occasions, et je ne puis rien sur les faits particuliers dont je n'entends presque pas parler[2]. Je serois trop bien payée de l'esclavage où je suis si je pouvois faire quelque bien; mais, monseigneur, il n'y a qu'à gémir de voir comme les choses sont tournées. Je ne veux pas m'étendre davantage. Ce sujet me conduiroit trop loin.

Je vous prie, monseigneur, de dire à M. le nonce que je n'ose me mêler d'affaires, que je pense comme il me fait l'honneur de le croire, mais qu'il faut que mes sentiments soient renfermés dans moi-même. Je n'ai point l'honneur de lui écrire, parce que je crains de ne le pas faire comme je le dois, et tout ce qui passe par vous en devient meilleur.

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

2. Ceci nous donne exactement la mesure du crédit de madame de Maintenon et contraste avec les récits de Saint-Simon.

[redacted]

Si M. le chancelier fait les lettres des évêques, nous ne serons pas longtemps en bonne intelligence avec Sa Sainteté. Je ne puis vous dire, monseigneur, tout ce que je souffre.

LETTRE XXXIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

27 septembre 1698.

Le meilleur usage qu'on auroit pu faire de la lettre du *bon père* seroit, ce me semble, de la montrer au roi, mais je ne l'ai osé faire sans votre permission.

Je tâcherai, monseigneur, de faire parler au roi sur l'affaire qui vous embarrasse. Je crains de n'en pas trouver sitôt l'occasion, car je ne lui parle presque plus, quoiqu'il soit dans ma chambre. Les traités de paix, les ordres qu'il faut donner, en conséquence, la réforme des troupes, la présence du roi et de la reine d'Angleterre, tout cela joint ensemble l'accable d'occupations.

D'où vient, monseigneur, que nous ne voyions point ici votre déclaration qui est, ce me semble, publique[2]?

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. Une déclaration ou une instruction sur les nouveaux convertis.

[redacted]

LETTRE XXXIV

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

6 octobre 1698.

J'ai reçu, monseigneur, les nouvelles de Rome que vous avez bien voulu m'envoyer. Il y en a de toutes façons, et M. le cardinal de Bouillon n'y est pas bien traité. Il faut attendre sur la grande affaire[2] et espérer que Dieu la tournera pour sa gloire, qui est ce qu'on a cherché.

M. le maréchal de Noailles vous fera savoir sans doute la conversation que j'ai eue avec M. l'archevêque de Sens. Il vouloit partir pour Conflans afin de faire toutes les avances d'un raccommodement qu'il paroît désirer et que je lui ai dit que vous m'aviez chargé de faire.

M. de Pontchartrain m'a fait une visite ce matin. Nous avons bien disputé sur les évêques. Si j'étois aussi éclairée que bien intentionnée, je parlerois fortement sur l'affaire de la religion[2]. Mais tout cela est si difficile, si obscur, si incertain, que je n'ose tenir que des choses générales.

M. de Pontchartrain ne voudroit qu'une instruction, et point de déclaration. Le projet de M. d'Aguesseau m'a paru admirable; mais il est plus aisé d'arranger tout sur le papier que d'exécuter. Je ne saurois croire que cette affaire se décide prompte-

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. L'affaire du quiétisme.
3. C'est-à-dire sur l'affaire des nouveaux convertis.

[redacted]

ment; peut-être vaudroit-il mieux qu'elle vous retournât. M. de Pontchartrain dit que l'Église veut se servir de l'occasion pour tirer des avantages auxquels elle n'avoit jamais prétendu.

Que je serois heureuse, monseigneur, si j'avois quelque petite part à ce que vous faites présentement! Je prie Dieu d'y répandre ses plus grandes bénédictions.

LETTRE XXXV

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Fontainebleau, 10 octobre 1698.

J'ai enfin montré la lettre que je vous renvoie, monseigneur, et je suis fort trompé, si *on* en a plus pensé que ce qu'*on* m'en a dit : trois mots seulement pour excuser le *bon père*. Je vis hier le père Le Valois qui me vint pressentir sur le changement que le mariage de M. le duc de Bourgogne pourroit apporter à son éducation. Il me jeta un mot sur M. de Cambrai. Tout cela n'est bon à rien. Il me semble qu'il n'y a plus qu'à attendre en repos la décision de Rome. M. de Meaux ne doute pas qu'elle ne soit à souhait.

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

LETTRE XXXVI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

12 octobre 1698.

Le roi a, ce me semble, bien fait sur l'affaire de l'Université. M. le maréchal de Noailles m'en a paru content.

Sa Majesté a pris le mémoire que vous m'aviez envoyé pour cette madame Villedot. Je ne sais pas l'usage qu'il en aura fait.

Il entendit tout ce que vous m'avez mandé, monseigneur, sur la douceur dont il faudroit accompagner la sévérité qu'on est obligé d'avoir pour les réunis; il ne répondit qu'un mot sur la difficulté qu'il y trouve.

Je suis toujours languissante. J'espère avoir l'honneur de vous voir, dès le lendemain que nous serons arrivés.

LETTRE XXXVII

NOTE PRÉLIMINAIRE

Pendant que l'archevêque de Paris poursuivait les folies du quiétisme, il commençait lui-même à être accusé de partager les doctrines du jansénisme, et il allait être l'occasion de querelles bien plus longues et plus fâcheuses.

En 1695, quelques mois avant de quitter le siége de Châlons, il avait recommandé aux fidèles, dans un mandement rempli d'éloges, le livre des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, publié en 1672, qui avait eu quatre éditions

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

dans les années suivantes, et que son prédécesseur avait solennellement approuvé. C'était l'œuvre du père Quesnel, prêtre de l'Oratoire, retiré en Hollande auprès de M. Arnauld, et regardé comme l'un des chefs du jansénisme. Quand M. de Noailles eut été élevé au siége de Paris, on discuta le livre qu'il avait si chaudement recommandé, et l'évêque de Chartres, le directeur si intime de Madame de Maintenon, en prit l'un des premiers l'alarme. « Il fit examiner le livre, dit Languet de Gergy, par plusieurs docteurs, et ceux-ci en firent un extrait de deux cents propositions qu'ils jugèrent répréhensibles... Il ne laissa pas ignorer à M. de Paris combien l'approbation des *Réflexions morales* le rendoit suspect à ceux qui avoient de l'horreur pour la doctrine du jansénisme. L'archevêque ne put se résoudre à toucher à un livre qu'il avoit approuvé si solennellement; il sut même mauvais gré de ces avis aux jésuites qu'il croyoit être la cause des soupçons qu'on formoit contre sa doctrine... » (*Mémoires*, p. 413.)

Nous allons voir que ces soupçons couraient déjà dans le public, et que madame de Maintenon en avertit le prélat.

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Fontainebleau, 13 octobre 1698.

J'allai hier à Melun voir une fille[2] qui a été à Saint-Cyr et qui est présentement fille de la Visitation. Elle me parla un moment de M. de Cambrai qu'elle a connu, et tout de suite elle me tint ce discours : « A propos de nouveautés, on dit que le roi et vous « vous avez été bien trompés sur M. l'archevêque

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. Madame de Monfort. Ce fut l'une des premières Dames de Saint-Louis; mais elle se retira, après quelques années, aux Filles de la Visitation. Madame de Maintenon lui a écrit un grand nombre de lettres qu'on trouvera dans les *Lettres hist. et édif.*, t. I.

[redacted]

« de Paris, qu'il est janséniste et le protecteur de « tous ceux qui le sont; qu'il ne se contente pas de « permettre la lecture de leurs livres, mais qu'il les « conseille; qu'il n'est pas permis aux pénitents du « père de La Tour d'avoir d'autre Nouveau Testament « que celui du père Quesnel; qu'il y a une commu- « nauté de Sainte-Agathe, formée par M. l'arche- « vêque, toute remplie des maximes et des pratiques « de ces messieurs; qu'il fait renverser le bréviaire « pour ôter la Madeleine, parce que ces messieurs « le veulent ainsi; qu'il fait son possible pour pro- « téger et rétablir Port-Royal des Champs. » Voilà, monseigneur, ce que je me hâte de vous dire de peur de l'oublier, qui vous fera voir comment on parle de tous les côtés. Ne vous donnez point la peine de me répondre là-dessus, je vous en conjure, mais je vous dirai, tant que je vivrai, ce qui me reviendra sur cette matière; et Dieu vous mettra au cœur quand il lui plaira de faire quelque chose qui vous lavera de tout soupçon.

J'ajoute que le roi d'Angleterre me dit qu'il lit tous les livres de ces messieurs, sans scrupule, parce que vous lui en avez donné la permission. La reine me dit en même temps qu'elle ne les veut point lire. Il est impossible que cela ne revienne point au roi et ne fortifie ses soupçons. Pardonnez-moi ma liberté, monseigneur[1].

1. Au lieu de ces quatre derniers mots, La Beaumelle met : « Et s'il l'apprend, il est impossible qu'il ait de la confiance en vous. Et, s'il n'en a pas, il est impossible qu'il se sauve, car qui lui dira la vérité? Voyez que de bien vous pouviez faire! »

[redacted]

LETTRE XXXVIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Fontainebleau, 22 octobre 1698.

Quand on est du conseil, monseigneur, on est mystérieux[2]. Le roi nous a imposé silence sur ce qui se passa il y a quinze jours. Et, en vérité, c'est un bien pour moi, et encore plus pour eux, que je n'ose dire tout ce que je vis, et tout ce que j'entendis. J'en suis tout affligée, monseigneur, non-seulement par rapport à l'affaire présente, mais pour toutes celles que ces messieurs auront à traiter. Cet échantillon me fait voir que je mourrois de douleur si j'assistois au conseil. Que les rois sont à plaindre! Que les hommes sont mauvais! Enfin, monseigneur, si l'on ne prenoit patience, en considérant celle de Dieu, on se désespéreroit. Vous voyez que vous n'avez guère perdu en ne recevant pas de mes lettres. Je ne puis les remplir que de tristes réflexions.

On répand fort que vos affaires de Rome ne seront pas jugées; il en arrivera tout ce qu'il plaira à Dieu. Celle de la religion, c'est-à-dire des nouveaux convertis, n'est pas encore décidée. On ne veut pas se presser, mais je crois qu'on voudra résoudre toutes choses avant le retour à Versailles, afin de n'en plus entendre parler.

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. J'ignore quelle affaire fut traitée dans le conseil où l'on appela madame de Maintenon. Mais ce qu'elle en dit témoigne qu'elle y assistait très-rarement et avec répugnance.

[redacted]

Le roi a été un peu incommodé, ces derniers jours, d'avoir trop mangé : il y a bien des ragoûts nouveaux, et la gourmandise est à la mode.

LETTRE XXXIX

NOTE PRÉLIMINAIRE

Madame de Montespan désirait une faveur pour une de ses nièces qui était religieuse, mademoiselle de Vivonne. Madame de Maintenon, l'ayant su par le duc du Maine, demanda cette grâce au roi, qui l'accorda. M. du Maine écrivit à ce sujet à madame de Montespan, et lui marqua que le roi voulait expressément que tout le monde sut qu'il ne l'avait accordée qu'aux instantes prières de madame de Maintenon. Madame de Montespan, par le conseil de madame de Noailles, fit des remercîments à madame de Maintenon ; mais celle-ci lui ayant répondu, à ce qu'il semble, avec sécheresse, elle écrivit à madame de Noailles la lettre suivante :

MADAME DE MONTESPAN A LA DUCHESSE DE NOAILLES[1].

A Fontevrault, le 19 de novembre 1698.

C'est tout de bon que je ne sais plus que vous dire. J'en étois aujourd'hui à vouloir vanter vos mérites à madame de Maintenon et à la féliciter sur l'agrément qu'elle doit trouver dans votre commerce, et dans la sûreté et la discrétion que vous possédez au suprême degré, à quoi, entre nous, celles qui l'ont approchée jusqu'à cette heure ne l'ont pas dû accoutumer. Vous pouvez vous souvenir que je

1. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre.

[redacted]

vous en parlai à Saint-Joseph, à vous-même, et je le répétois aujourd'hui à madame de Maintenon, dans l'épanchement de cœur où sa lettre m'a mise; car elle m'a dit tout ce que je souhaitois d'elle, qui ne consistoit qu'à me montrer tout net que mon commerce ne lui convient point et que je n'en suis pas plus mal avec elle. Tout cela peut fort bien être, et je le comprends si bien que je ne demande pas autre chose pour avoir l'esprit et le cœur en repos sur une personne qui y a fait trop d'impression pour n'y pas toujours tenir sa place. Et je ne saurois assez vous dire, à vous, madame, le bien que vous m'avez fait, en me levant un si pesant fardeau, qui, à souffrir ou à combattre entièrement, étoit toujours fort pénible; je vous assure que je me sens soulagée d'une manière qui ne pouvoit jamais me venir que par l'éclaircissement que vous m'avez procuré; car des honnêtetés de traverse, des grâces même ne frappoient point au but; il falloit reprendre les choses de plus loin, et par là y comprendre les suites. Cela est fait; je vous en remercie, et ne vous demande plus rien ni à madame de Maintenon non plus : elle m'a dit ce qui ne me pouvoit être dit que par elle, et qui autorisera tout ce que j'aurai besoin de me dire à l'avenir. Je la prie aussi de croire en moi tout ce qu'elle m'y a vu de plus agréable, et elle croira vrai. Je n'ai plus qu'à finir votre lettre par où j'ai fini la sienne, qui est que le silence entre elle et moi me devient agréable quand je sais qu'il lui convient. Pour vous, il n'en sera pas de même, car je chanterai vos louanges toute ma vie, quoi [que] je com-

[redacted]

mence pourtant par jeter dans le feu la première lettre que j'avois écrite pour en refaire une plus courte et qui ne parle que de moi.

FR. DE ROCHECHOUART.

LETTRE XL

A MADAME DE BRINON[1].

Du 30 novembre 1698.

Les affaires de M. de Cambrai m'affligent toujours, mais elles ne m'inquiètent plus, et j'attends dans une grande paix la décision du saint-siége. M. l'évêque de Meaux a montré par sa *Relation du quiétisme* la liaison qui est entre M. de Cambrai et madame Guyon, et que cette liaison est fondée sur la conformité de la doctrine ; on peut en voir le danger, étant soutenue d'un homme de telle vertu, d'un tel esprit, et dans un tel poste. Nous l'avons caché tant que nous avons espéré d'y apporter du remède ; nous l'avons découvert quand nous avons cru le devoir à l'Église : voilà ce qui dépendoit de nous, c'est à Dieu à faire le reste.

Cette affaire, ma très-chère, ne me fait point oublier la misère dont le peuple est menacé, et plût à Dieu pouvoir le soulager autant que j'en suis occupée. On prétend qu'on pensa tout gâter en 94, par l'ordre qu'on voulut mettre au blé, et qu'il ne faut jamais s'en mêler ; on se plaint de ce que les usuriers

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

en amassent, mais ce sont des avis généraux, et par là inutiles. Si on savoit : un tel a un grenier rempli, on iroit bien vite, et cet exemple feroit du bien à tout le monde. Le malheur est que les pays étrangers sont aussi mal que nous, et qu'ainsi on ne peut en espérer de secours. Dieu est en colère, il faudroit l'apaiser, et nous ne faisons que l'offenser.

LETTRE XLI

A MADAME L'ABBESSE DE FONTEVRAULT[1].

A Saint-Cyr, 17 décembre 1698.

Il m'étoit revenu par plusieurs endroits, madame, que vous étiez contente de moi, et l'assurance que vous voulez encore m'en donner vous-même me fait un sensible plaisir. Cependant, madame, je n'ai pas fait tout ce que j'aurois voulu, ayant à me partager entre plusieurs personnes dans un temps où je n'étois occupée que de vous. Je suis ravie de ce que vous me dites sur madame la duchesse de Bourgogne; mais comme l'amour est ingénieux à se faire des peines, je m'en fais une de ce qu'on voudra vous croire prévenue, et par là douter de ce que vous direz à l'aimable princesse à qui vous plaisez autant, madame, qu'elle vous plaît. Elle a senti votre mérite et me dit : « Ah! que je m'accommoderois bien de votre abbesse! » Enfin, madame, il n'y a pas jusqu'à

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

Abner[1] qui vous trouve fort aimable; j'avois pensé à vous le prêter, afin qu'il vous formât une troupe à Fontevrault, qui fit quelquefois pleurer madame de Monpipeau. Vous pouvez disposer, madame, de tout ce qui est en mon pouvoir, et vous seriez très-injuste si vous ne comptiez pas sur moi, comme sur une très-sincère et très-humble servante.

Je vous supplie, madame, d'assurer madame de Montespan des sentiments que vous avez vu que je conserve pour elle; je ne puis jamais cesser de m'intéresser à tout ce qui la touche, depuis les plus grandes jusques aux plus petites choses[2].

LETTRE XLII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[3].

22 décembre 1698.

On est entré dans ma chambre, suivi de M. de Torcy, en me disant que sa lettre parloit trop fortement (discours qui m'a surprise, car on ne l'avoit pas vue, et il falloit que M. de Torcy l'eût dit). *On* a lu la lettre que j'avois déjà vue[4]. Je l'ai approuvée, et il a été résolu qu'elle partiroit, et qu'on en mon-

1. Madame de Maintenon désigne par *Abner* le comte d'Ayen, qui jouait dans *Athalie*, avec sa femme et la duchesse de Bourgogne.
2. Ceci s'accorde mal avec la lettre précédente de madame de Montespan.
3. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.
4. Cette lettre, de M. de Torcy, pressait l'ambassadeur de France à Rome pour la condamnation du livre des *Maximes des Saints*.

[redacted]

treroit la copie à M. le nonce. *On* n'a point voulu voir les nouvelles de Rome. Tourole[1] attendoit et excitoit la mauvaise humeur contre ceux qui viennent parler d'affaires, sans considérer que les jours sont fort courts et qu'on veut aller à Marly. Je n'ai osé rien proposer de plus. M. de Torcy s'en est allé. J'ai dit qu'il auroit fallu dépêcher un courrier au pape et lui écrire. La proposition a été acceptée. *On* a renvoyé quérir M. de Torcy. J'espère qu'il apportera la lettre du pape avant qu'*on* sorte de chez moi. Voilà, monseigneur, comme Dieu tourne les cœurs quand il lui plaît.

Je le prie de bénir ce que vous avez jugé à propos qu'on fît.

ANNÉE 1699.

NOTE PRÉLIMINAIRE

L'année 1699 ne renferme que vingt lettres de madame de Maintenon, et quatre qui lui sont adressées. Sur ces vingt lettres, seize sont écrites à l'archevêque de Paris. Elles présentent peu d'intérêt comme l'année elle-même, qui sert de transition entre les grands événements marqués par la paix de Ryswick et ceux qui vont signaler le commencement du dix-huitième siècle.

Les seuls faits notables de 1699 pour la vie de madame de Maintenon sont la condamnation du livre de Fénelon et la mort de madame de Montchevreuil.

Les *Lettres historiques et édifiantes* renferment quatorze lettres pour cette année : une à la communauté, quatre à madame du Pérou, trois à madame de Berval, deux à madame de Glapion, une à madame de Veilhant, une à madame de Riancourt, deux à une demoiselle de Saint-Cyr.

1. Garde-meuble du roi. Il en sera question plus loin.

[redacted]

LETTRE XLIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

3 janvier 1699.

Le roi trouve bon, monseigneur, que vous disiez à M. le nonce, de sa part, ce que vous jugerez à propos pour la décision de l'affaire. On peut vous donner un plein pouvoir, sans craindre que vous en abusiez[2].

Vous saurez bientôt, si vous ne le savez déjà, que les jésuites ne veulent point d'accommodement. Je suis bien fâchée de ne pouvoir de longtemps avoir l'honneur de vous entretenir.

J'ai vu ce matin le père de La Chaise; ceux qui aiment l'épiscopat ont quelque chose à souffrir.

LETTRE XLIV

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre est la première d'un précieux volume d'autographes appartenant à M. le duc de Cambacérès et qui a simplement pour titre : *Lettres de madame la princesse des Ursins à madame de Maintenon* en 1706, 1707, 1708, 1709. La plupart de ces lettres ont été publiées en 1859, par M. Geffroy, d'après une copie qu'il a trouvée à la bibliothèque royale de Stockholm. Cette copie a été assez exactement faite, probablement dans le siècle dernier, sur les autographes que je viens d'indiquer. Je marquerai les diffé-

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.
2. Voir la lettre précédente.

[redacted]

rences les plus importantes. Le livre de M. Geffroy renferme, outre ces lettres à madame de Maintenon, des lettres de la princesse des Ursins à la maréchale de Noailles, à Chamillart, etc. Cette première lettre ne se trouve pas dans son recueil; elle ne porte pas de suscription.

Marie-Anne de la Trémoille était née en 1642. Elle fut mariée en 1659 à Adrien de Talleyrand, prince de Chalais. Elle connut alors madame Scarron à l'hôtel d'Albret, et ces deux femmes, qui devaient, après des fortunes si diverses, se rencontrer dans le gouvernement de deux royaumes à la fin de leur carrière, conçurent dès lors l'une pour l'autre une grande estime. En 1663, le prince de Chalais fut forcé par un duel de se réfugier en Italie avec sa femme; il y mourut en 1669. Anne de la Trémoille se trouva veuve à vingt-huit ans. « Elle étoit jeune, belle, de beaucoup d'esprit, avec beaucoup de monde, de grâces et de langage. » (*Saint-Simon*, t. III, p. 161.) Elle resta à Rome aimée ou protégée par le cardinal d'Estrées, qui, en 1674, lui fit épouser le duc de Bracciano, de la famille des Orsini, « le premier laïque de Rome, dit Saint-Simon, sans dispute d'aucun. » Elle vécut mal avec son mari, s'en sépara après quelques années, vint à Paris, où elle séjourna à différentes fois jusqu'en 1698, où le duc de Bracciano mourut. Elle retourna en Italie, recueillit les débris de la fortune de son mari, prit alors le nom de princesse *des Ursins* (Orsini), et mena à Rome une existence princière mêlée d'intrigues politiques, où elle servit constamment les intérêts français.

A l'époque où nous sommes arrivés, elle avait cinquante-sept ans, et commençait à travailler en faveur de la France pour la succession de la monarchie espagnole. Elle recevait une pension de Louis XIV, avait gardé ses amitiés et ses relations avec la cour de France, mais on ne voit pas qu'elle ait eu, en ce temps, de correspondance avec madame de Maintenon. La principale de ses amies était, ce semble, la maréchale de Noailles, à qui probablement est adressée la lettre suivante :

[redacted]

LA PRINCESSE DES URSINS A MADAME DE ***[1].

A Rome, ce 10 janvier 1699.

J'ai appris, madame, par un courrier extraordinaire dépêché à M. le cardinal de Bouillon, que le roi a eu la bonté de faire donner deux mille écus à ma nièce[2], quoique je ne sache point encore de quelle manière cela s'est fait. Je suppose qu'il y a bien là-dedans quelque chose de votre façon, et, en vérité, je vous en rendrois mille très-humbles grâces à tout hasard, si toutes les autres obligations que je vous ai ne m'avoient fait prendre le parti de ne vous plus remercier. Sur ce principe qui me soulage beaucoup, sans vous rien dire de ma reconnoissance, je me servirai de votre canal, s'il vous plaît, pour témoigner à madame de Maintenon combien je me sens touchée et honorée de toutes les honnêtetés que vous m'avez faites de sa part sur la mort de ma sœur. Vous parlant à cœur ouvert, madame, je crois être plus sensible qu'une autre à ses bontés, je ne sais si cela vient de l'idée que j'ai toujours eue de son mérite ou de la forte inclination que j'ai eue en tout temps pour sa personne. Il faut vous laisser

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

2. « Le roi fait donner à mademoiselle de Lanti 2,000 écus pour la ramener à Rome : c'est une fille de treize à quatorze ans qui avoit suivi sa mère qui est morte à Paris. » (Dangeau, t. VI, p. 477.) La duchesse de Lanti était une sœur de la princesse des Ursins, que celle-ci avait mariée à Rome. Elle était venue quelques mois auparavant à Paris pour consulter les médecins sur un cancer, et elle y mourut. Le recueil de M. Geffroy renferme plusieurs lettres de la princesse des Ursins à la duchesse de Lanti.

[redacted]

approfondir cette matière et espérer, madame, que vous voudrez bien perfectionner votre ouvrage, en faisant connoître à madame de Maintenon à quel point je lui suis absolument dévouée.

Je viens de recevoir une lettre de M. de Monaco[1]. Je me confirme toujours que ses bonnes intentions et l'envie de me rendre service augmentent à mesure qu'il vous parle; car cette dernière lettre est encore plus honnête et plus obligeante que les autres. M. le cardinal de Bouillon a débité que son départ étoit retardé[2] et que nous ne l'aurions ici qu'à la fin de mars au plus tôt. Le pape l'attend avec beaucoup d'impatience; je n'en ai pas moins que lui et avec raison, car je suis dans le fort de mes affaires, et je ne sais si M. le cardinal de Bouillon ne me traverse pas sous main autant qu'il peut, au lieu de m'aider suivant les ordres qu'il a plu au roi de lui donner. M'étant venu voir à la mort de ma sœur, je croyois qu'il vouloit mieux vivre dans les suites avec moi; mais comme il a laissé passer les premiers jours de l'année sans me rendre visite, quoique ce soit un usage qui se pratique entre les personnes les plus indifférentes, j'ai lieu de croire que ses intentions sont toujours les mêmes. L'on m'a dit qu'il est vivement piqué contre moi de ce que j'ai engagé M. le prince Pamphile à prêter à M. le prince de Monaco une maison où il pourra demeurer, jusqu'à ce qu'il ait choisi lui-même un palais pour son ambassade. Il est vrai que

1. Le prince de Monaco avait été nommé ambassadeur à Rome à la place du cardinal de Bouillon.

2. Le départ du prince de Monaco.

[redacted]

M. l'ambassadeur n'ira point descendre chez lui, comme il s'en étoit toujours flatté. Mais j'ai fait ce qu'il m'a demandé avee empressement, et je ne vois pas pourquoi cela me doit faire un démérite. Ne me trouvez-vous pas dans une étrange situation? Telle qu'elle soit, elle ne sauroit m'empêcher de sentir extrêmement la satisfaction que j'ai d'avoir une amie aussi généreuse et aussi parfaite que vous, madame. Je rends mille très-humbles grâces à toute votre famille de la part qu'elle me fait l'honneur de prendre à ma douleur. Je vous honore et vous aime plus que personne au monde.

LA PRINCESSE DES URSINS.

LETTRE XLV

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

A Marly, le 20 janvier 1699.

Ne croyez pas, monseigneur, que j'aie oublié de dire au roi que vous le priez de faire écrire à M. de Bagnolles, et encore moins que je vous aie dit l'avoir fait si j'y avois manqué. Le roi l'a oublié : il vient de me dire que vous aviez chargé M. de Noailles de l'en faire souvenir; et j'ai eu peur que votre confiance ne diminuât.

Le roi a lu l'arrêt[2] et n'a point senti le petit mot

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

2. On lit dans le *Journal de Dangeau* : « On a fait brûler ces jours ici, à Paris, par la main du bourreau, un livre qui étoit fort

[redacted]

sur ses bons amis. Il a été charmé de l'éloquence de M. d'Aguesseau.

Nous avons vu des réponses de Rome, qui sont fort vagues. Je ne devrois pas parler sur cette affaire, mais je ne puis m'empêcher de vous dire que je crains qu'on n'en demande trop, qu'à force d'attaquer le pur amour, de vouloir trop de qualifications, on ne perde une censure qui auroit été meilleure, quelque générale qu'elle eût pu être, que de n'en avoir point du tout.

injurieux à M. l'archevêque de Paris, et M. le premier président n'a pas voulu que cela se fît seulement par la police; il a fait donner là-dessus un arrêt du parlement afin de rendre la condamnation plus authentique. » (T. VII, p. 10). Ce livre avait pour titre : *Problème ecclésiastique proposé à M. l'abbé Boileau, de l'archevêché. A qui l'on doit croire de messire Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons en* 1695, *ou de messire Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris?* Voici ce que contenait ce livre attribué au jésuite Doucin, suivant les uns, au bénédictin don Thierry, suivant les autres :

M. de Noailles se voyant soupçonné de jansénisme (Voir la note préliminaire de la lettre XXXVII) à cause de son mandement sur les *Réflexions morales* du père Quesnel, voulut se laver de cette accusation : il publia un mandement sur un autre livre où les erreurs du jansénisme sont développées : c'est le *Traité de la grâce et de la prédestination*, attribué au père Quesnel. Sur cela, l'auteur du *Problème* disait : Comment, étant si semblables que l'un ne peut être ni censuré ni approuvé que l'approbation ou la censure ne retombe sur l'autre, l'un a pu être approuvé et l'autre condamné par le même juge? Ce *Problème* tendait manifestement à faire passer M. de Noailles ou pour un chef du jansénisme, ou pour un homme d'une doctrine chancelante.

Le prélat en fut très-irrité : il l'attribua aux jésuites, en rendit plainte en justice comme d'un libelle diffamatoire et le fit condamner. Nous reviendrons sur cette affaire qui eut plus tard de graves conséquences.

[redacted]

Le pape ne promet rien, et non pas même la diligence[1].

On est venu ici dans le dessein de tout oublier pour ne penser qu'à se divertir. Voilà, monseigneur, notre catéchisme[2].

LETTRE XLVI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[3].

A Marly, 27 janvier 1699.

Le père de La Bourdonnaye[4] m'a fait dire qu'il est résolu de quitter Monsieur. J'ai répondu que je crois qu'il le doit à Dieu, à lui-même, à sa compagnie, au monde; peut-être cette démarche effrayera Monsieur[5]. Si j'ai mal répondu, c'est à vous, monseigneur, à le raccommoder; car je ne doute pas qu'il ne vous en parle. J'ai dit aussi que je croyois qu'il

1. « On auroit fort souhaité à Rome épargner le livre et l'auteur, sauf à proscrire par des canons ce qu'il y a d'excessif dans les mystiques en général et à autoriser ce qu'il y a de raisonnable: c'étoit un tempérament qui auroit remédié au mal sans flétrir M. de Cambrai. Tout Rome souhaitoit qu'on en usât ainsi, tant M. de Cambrai était aimé et estimé. Le pape n'en fut pas le maître. » (*Mémoires de l'abbé Legendre*, p. 241.)

2. Voir le *Journal de Dangeau*, t. VII, p. 12 et suiv. On y lit à la date du 23 : « Le soir, après souper, il y eut chez madame de Maintenon une mascarade. Monseigneur et madame la duchesse de Bourgogne étoient Zéphyre et Flore, les dames du palais étoient des bergères; et il parut que le roi s'y divertissoit assez. » La duchesse de Bourgogne avait alors quatorze ans et le roi cherchait à l'amuser.

3. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

4. Jésuite, confesseur de Monsieur.

5. Voir Saint-Simon sur les goûts et la vie de ce prince.

[redacted]

faudroit, quand il sera tout à fait résolu, en dire un petit mot au roi. Je voudrois que ce mot passât par vous : ce seroit une occasion de jeter quelque chose.

Le roi me dit hier que l'affaire de Blois alloit finir, et que le pape vouloit bien vous en renvoyer l'examen[1]. Je parlai pour séparer les évêchés trop étendus, parce qu'on m'a dit que ce seroit un grand bien.

La reine d'Angleterre m'entretint longtemps hier de vos louanges. Un de ses aumôniers, qui est homme de mérite, lui a rendu compte de votre audience[2], dont il est charmé; quant à moi, monseigneur, je trouve très-mauvais qu'elles ne soient pas bornées. Si vous vous livrez à l'indiscrétion du public, vous n'y pourrez résister.

LETTRE XLVII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[3].

Ce 15 février 1699.

Je ne puis vous dire, monseigneur, à quel point je suis touchée de l'état où je vous ai vu aujourd'hui[4]. Que le témoignage de votre conscience vous en console, je vous conjure!

Je ferai le meilleur usage que je pourrai de notre

1. La séparation de l'évêché de Chartres en deux diocèses et la création d'un évêché à Blois.

2. L'audience que le prélat donnait au public.

3. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacéres.

4. « M. de Noailles versait des larmes quand il lui arrivait quelque échec, » dit l'abbé Legendre.

[redacted]

conversation, mais il faut prendre son temps. *On* a travaillé avec M. Pelletier[1], et l'on s'en dédommage sur le logement de Marly. On répète des danses dans mon cabinet, et j'ai plus d'envie de pleurer que de m'en divertir[2].

LETTRE XLVIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[3].

A Saint-Cyr, ce 6 mars 1699.

On ne veut point les trois mots sous lesquels j'ai tiré une ligne, monseigneur : c'est une suite de la naissance et de l'éducation, qui se dérobe toujours à la vérité et qui croit cacher les choses quand on n'en parle pas. J'en ai vu bien des exemples; tout cela sont de nouveaux motifs pour redoubler nos prières pour eux. Je vous parle avec liberté, monseigneur; c'est mon inclination et l'effet de mon estime.

LETTRE XLIX

LOUIS XIV A MADAME DE MAINTENON[4].

A midi (dimanche 22 mars 1699).

Il vient d'arriver un courrier de Rome, qui apporte la condamnation du livre de l'archevêque de

1. Intendant des finances et chargé des fortifications : c'était le frère de l'ancien ministre Pelletier.
2. Voir *le Mercure* de février 1699 et le *Journal de Dangeau*, t. VII, p. 28 et suiv.
3. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
4. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre.

[redacted]

Cambrai. Je vous l'envoie dans ce paquet pour que vous voyiez le détail de tout. Elle est latine; quelque père de la mission vous l'expliquera[1]. Voilà une affaire finie présentement; j'espère qu'elle n'aura plus de suites qui fasse de la peine à personne[2]. Je ne saurois vous en dire davantage à cette heure; ce sera pour à ce soir[3].

1. C'est-à-dire l'un des prêtres qui desservaient Saint-Cyr. Madame de Maintenon était dans cette maison quand elle reçut ce billet de Louis XIV.

2. Ce passage est à l'adresse de madame de Maintenon, qui avait eu tant de chagrin de cette affaire. (Voir plus haut, p. 236.)

3. On lit dans le *Journal de Dangeau* : « Le courrier de Rome qu'on attendoit arriva le matin; il apporta la condamnation du livre de M. de Cambrai, dont il y a vingt-trois propositions qualifiées avec les mots de dangereuses, de téméraires et d'erronées. Le pape excommunie tous ceux qui le liront ou qui le garderont chez eux. Le roi dit cette nouvelle à Monsieur à son dîner, et M. de La Rochefoucault, à qui le roi en parla en allant au sermon, tint des discours très-honnêtes sur M. de Cambrai, assurant Sa Majesté qu'il se soumettroit sans hésiter. On prétend même que sa lettre pastorale sur ce sujet est déjà faite, parce qu'il y a quelque temps déjà qu'il prévoit sa condamnation. » (T. VII, p. 52.)

Saint-Simon ajoute : « M. de Cambrai apprit presque en même temps son sort... Il alloit monter en chaire; il ne se troubla point; il laissa le sermon qu'il avoit préparé, et sans différer un instant de prêcher, il prit son thème sur la soumission due à l'Église; il traita cette matière d'une manière forte et touchante, annonça la condamnation de son livre, rétracta son opinion qu'il y avoit exposée, et conclut son sermon par un acquiescement et une soumission parfaite au jugement que le pape venoit de prononcer. » (T. IV, p. 95.)

[redacted]

LETTRE L

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

A Saint-Cyr, 25 avril 1699.

J'ai parlé deux fois au roi des maîtresses d'école du diocèse de Séez, et les deux fois il m'a répondu très-sèchement pour vous et pour moi. Il a une grande opposition aux communautés[2], et dit que vous les aimez trop. J'aurois pu lui en dire quelques raisons, mais c'est parler très-inutilement quand il a été prévenu. Voici le pays des dégoûts, monseigneur, et un bon noviciat pour le détachement.

Je voudrois bien dîner avec vous, mais vous venez le lundi, et M. Chamillard veut le mardi; accommodez-vous tous deux.

Vous verrez, monseigneur, de quoi il s'agit par le billet que je vous envoie du père David à madame de Brinon. Le roi veut bien qu'on imprime ce manifeste au Louvre, pourvu que vous l'ayez vu et approuvé. M. de Pontchartrain a reçu ses ordres là-dessus. C'est, monseigneur, tout ce que j'ai le temps de vous dire.

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

2. Il croyait « qu'il étoit de la politique générale du royaume de diminuer ce grand nombre de religieux, dont la plupart étant inutiles à l'Église sont onéreux à l'État. » (*Instructions pour le Dauphin* dans les *OEuvres de Louis XIV*, t. II, p. 270.)

[redacted]

LETTRE LI

A M. BERNARD, INTENDANT DES DAMES DE SAINT-LOUIS[1].

A Marly, ce 2 mai 1699.

Je vous prie de ne dédier votre thèse ni aux Dames de Saint-Louis, ni à moi ; on ne sauroit trop peu parler de nous. Je vous en ai la même obligation que si vous l'aviez fait, et je voudrois vous en pouvoir marquer ma reconnoissance.

Je suis ravie de ce qu'à Saint-Cyr le spirituel marche devant le temporel, c'est l'ordre de Dieu; mais je vous assure que les Dames ont grande envie de connoître leurs affaires, et que vous les obligez fort, et moi aussi, par le soin que vous prenez de les instruire. Pouvez-vous croire que nous négligeons le temporel, quand nous en chargeons celle qui avoit été jugée digne de la supériorité, et qui s'en est si bien acquittée[2]?

LETTRE LII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[3].

Ce 4 juin 1699.

Si l'on avoit assez d'argent pour en donner partout, ce ne seroit pas un grand inconvénient de le

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. Madame de Fontaines. Voir sur cette religieuse la *Maison royale de Saint-Cyr*, p. 408.
3. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

[redacted]

mal placer quelquefois; mais comme on n'en a guère[1], je crois qu'il faut faire ses aumônes avec discernement. Mon expérience m'a appris qu'on donne souvent à des personnes qui prennent à toute main, et qui par là en ont trop pendant que d'autres en manquent[2]. Ces raisons m'ont obligée à faire passer par vous ce que je donne à madame de Rochechouart, qui vous demande peut-être, et à qui vous donnez déjà. Je voudrois en user de même pour madame de Tallouet, et que vous prissiez soin de son âme, et moi de son corps. Mais, monseigneur, il ne faudroit point me nommer, et je regarderois comme un bien que ces personnes-là crussent vous devoir tout. Vous n'êtes pas en peine que Dieu n'entende bien la part que j'y aurois, et vous me sauverez par là mille importunités. Mandez-moi si vous voulez ne pas me nommer dans les petites charités que je ferai par vous : je me fierai à votre parole, et je prendrai mes mesures là-dessus. J'espère dîner mardi dans la rue de Noailles. Je ne sais qui aura l'évêché de Luçon; mais je répondrois bien que le père Séraphin[3] ne l'aura pas.

1. La Beaumelle met : « Mais comme on en a fort peu et qu'on a de bonnes raisons de ne pas se soucier d'en avoir beaucoup... »

2. La Beaumelle met : « C'est un vol qu'elles font à ceux qui sont plus honteux et moins secourus. »

3. Capucin qui prêchait souvent à la cour et dont nous avons parlé plus haut.

[redacted]

LETTRE LIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

A Marly, ce 7 août 1699.

Je vais commencer ma lettre sans espérance de l'achever aujourd'hui. Nous arrivons de Lucienne, nous nous en allons à la chasse, nous reviendrons à la promenade; et M. le duc de Bourgogne soupe dans ma chambre. Que ces jours-là sont différents des vôtres, monseigneur, qui entassez les bonnes œuvres les unes sur les autres!

Voyez la lettre qu'on m'écrit. J'ai pensé l'envoyer à M. de la Vallière; mais ma pente est de m'adresser à vous, monseigneur. J'ai parlé à M. de Chevreuse, qui dit qu'il ne peut rien sur son frère.

Le roi me raconta une partie de la conversation que vous avez eue la veille; mais nous en avons eu depuis une dont il faudra que je vous rende compte. Il faudroit dîner dans la rue de Noailles la première fois que vous viendrez.

J'ai bien du chagrin sur mon frère[2], et M. Doyen est moins habile qu'il n'est saint. Il faut que tout tombe sur vous, et que vous décidiez de ce que nous aurons à faire.

Voyez aussi, monseigneur, la lettre que m'écrit le premier président; et que M. le curé de Saint-Sulpice ne m'engage à rien de déraisonnable. Le roi

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. Voir la note 2 de la lettre du 6 mai 1698, p. 232, et l'appendice de la lettre du 25 novembre 1699, p. 299.

[redacted]

me paroît bien scandalisé des entreprises et de l'ardeur des dévots. Il vous distingue comme je vous le dirai.

Je suis bien étonnée d'avoir enfin achevé ma lettre.

LETTRE LIV

A MADAME LA COMTESSE DE CAYLUS[1].

Ce 14 août 1699.

J'ai fait voir à M. l'abbé de Lignerac la part que je prends au mariage de mademoiselle de Caylus[2] avec M. son neveu; il m'en a fait voir les conditions, et de la façon qu'un de ses amis m'en a parlé, et auquel on peut se fier, c'est une bonne affaire pour la demoiselle, qui, de son côté, est un bon parti par sa naissance et par sa conduite. Madame de Lignerac a du bien et beaucoup d'années.

Adieu, ma chère nièce, j'espère vous voir avant Fontainebleau.

APPENDICE A LA LETTRE LIV

A cette époque, madame de Caylus était exilée de la cour depuis un an. Voici comment elle raconte les causes de sa disgrâce :

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. On lit dans le *Journal de Dangeau* à la date du 18 août : « Mademoiselle de Caylus, sœur de Caylus, menin de Monseigneur, et qui a 100,000 francs en mariage, épouse Lignerac, colonel d'infanterie, qui a 7 ou 8,000 liv. de rente de son père, et à qui l'abbé de Lignerac, son oncle, assure tout son bien. » (T. VII, p. 131.)

[redacted]

« Je m'attachai, malgré les remontrances de madame de Maintenon, à madame la Duchesse. Elle eut beau me dire qu'il ne falloit rendre à ces gens-là que des respects et ne jamais s'y attacher; que les fautes que madame la Duchesse feroit retomberoient sur moi, et que les choses raisonnables qu'on trouveroit dans sa conduite ne seroient attribuées qu'à elle : je ne crus pas madame de Maintenon; mon goût l'emporta, je me livrai tout entière à madame la Duchesse, et je m'en trouvai mal.

« Pendant une campagne (1693) les dames suivirent le roi en partie... Madame la Duchesse ne suivit pas parce qu'elle étoit grosse : elle demeura à Versailles, et quoique je le fusse aussi, ce qui m'empêcha de suivre madame de Maintenon, on ne me permit pas de demeurer avec elle. Madame de Maintenon m'envoya avec madame de Montchevreuil à Saint-Germain, où je m'ennuyai, comme on peut croire. Il arriva qu'un jour étant allée rendre visite à madame la Duchesse, je lui parlai de mon ennui, et lui fis sans doute des portraits vifs de madame de Montchevreuil et de sa dévotion, qui lui firent assez d'impression pour en écrire à madame de Bouzzoles d'une manière qui me rendit auprès du roi beaucoup de mauvais offices. Le roi fut curieux de savoir sur quoi leur commerce pouvoit rouler; et malheureusement cet article qui me regardoit tomba ainsi entre ses mains. On regarda ces plaisanteries, qui m'avoient paru innocentes, comme très-criminelles; on y trouva de l'impiété, et elles disposèrent les esprits à recevoir les impressions désavantageuses qui me firent enfin quitter la cour pour quelque temps. Ainsi madame de Maintenon avoit eu raison de m'avertir qu'il n'y avoit rien de bon à gagner avec ces gens-là. »

Madame de Caylus ne dit pas toute la vérité : « les impressions désavantageuses qui lui firent enfin quitter la cour » ne venaient pas de quelques plaisanteries sur madame de Montchevreuil, qui dataient de cinq ans, mais de sa liaison presque ouvertement déclarée avec le duc de Ville-

[redacted]

roy, qui lui resta attaché pendant toute sa vie[1]. Malgré sa disgrâce, madame de Maintenon continua de voir sa nièce et de lui écrire, mais avec froideur.

LETTRE LV

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[2].

A Marly, ce 22 août 1699.

J'ai montré votre grande lettre au roi, monseigneur, qui est propre à faire tous les bons effets que vous désirez. Il est bien résolu d'acquitter le vœu du feu roi[3].

La mort de madame d'Espinois a surpris, et c'est tout[4]. *On* se défait des idées tristes le plus tôt qu'on peut; et j'ai vu plus de gens résolus à se faire saigner de temps en temps qu'à faire une bonne confession.

Le roi n'a rien répondu sur les chanoines de Saint-Ruf; mais je crois voir en tout qu'il reçoit toujours ce qui vient de vous avec respect et déférence.

1. On lit dans une lettre du marquis de Lassay qui date probablement de 1695 : « J'allai souper chez madame de Caylus, où il n'y avait que le comte de Fiesque, l'abbé de Bussy et mademoiselle de Grammont; ils me dirent que madame de Caylus avoit joué la désespérée tout le jour; cependant, sur la fin du souper, elle noya sa douleur dans le vin et dans l'eau-de-vie brûlée, et le comte de Fiesque chanta des chansons de Blot; on parla pourtant encore un peu du duc de Villeroy. » (T. II, p. 39.)

2. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

3. Cette résolution datait de l'année précédente. Dangeau écrit le 19 décembre 1698 : « Le roi a fait donner une somme considérable à Messieurs de Notre-Dame de Paris pour un autel : c'étoit un vœu qu'avoit fait le feu roi. »

4. Elle était morte subitement en arrivant à Versailles. (Voir Saint-Simon, t. III, p. 224.)

[redacted]

Le petit mot sur ce que vous vous renfermez dans votre diocèse, mais que Dieu me demande de parler de tout, l'accoutumera à me voir faire ce personnage. Depuis notre dernier éclaircissement, il reçoit tout avec moins de répugnance. Je sais, monseigneur, que vous devez travailler lundi avec le roi; et j'avois compté de ne partir pas si matin qu'à mon ordinaire, afin d'avoir l'honneur de vous voir. Mais puisque l'heure vous est indifférente, venez à Saint-Cyr, monseigneur, quand il vous plaira.

Le roi aura de la peine à décider contre votre opinion, dans ce qui regarde les nouveaux convertis; cependant, la plus générale est de les forcer d'assister à la messe. Pensez-y bien encore. On prétend que M. de Meaux revient à cet avis.

J'ai bien eu de la peine à trouver ce moment pour vous écrire. Le roi me garde à vue; et je ne vois plus qui que ce soit.

Que ne donnerois-je pas pour que M. Doyen vît votre billet? Il seroit aguerri pour bien pis que des asperges. Je suis ravie de vous voir un peu de gaieté dans un embarras continuel.

LETTRE LVI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

A Saint-Cyr, septembre 1699.

Le roi se trouve dans un grand embarras sur la différence des avis de messieurs les évêques. Celui de

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

M. de Reims est bien décisif pour ne pas laisser entrer les mauvais convertis dans les églises. Celui de M. de Sens est embrouillé; mais il me semble qu'il veut qu'on les force d'aller à la messe. M. de Basville est de la même opinion, et ne fut jamais accusé d'être violent; beaucoup d'évêques de Languedoc sont pour lui. Je vois des gens de bien de ce sentiment, qui prétendent que ceux qui n'en sont pas se fondent sur ce qu'on ne doit pas assister à la messe, quand on est en péché mortel. Vous entendez, monseigneur, ce que cela veut dire, qui reviendra bien sûrement au roi. Je sais que vous ne suivez que les lumières de votre conscience, mais je dois vous avertir de tout. Vous me pardonnerez de craindre tout ce qui peut s'opposer à la confiance du roi pour vous, si nécessaire pour son salut et pour toutes sortes de bonnes œuvres : il m'a paru disposé à vous entretenir longtemps. Je ne sais où vous trouverez celui de me voir[1].

LETTRE LVII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[2].

Fontainebleau, 7 septembre 1699.

J'ai lu au roi, monseigneur, la lettre de madame de Gersay, et fort inutilement : il dit que le sieur

1. La Beaumelle ajoute toute cette phrase de son invention : « Il me semble que votre avis est une condamnation de tout ce que l'on a fait jusqu'ici contre les pauvres gens. On n'aime pas à revenir de si loin, et l'on a toujours cru qu'il leur falloit pourtant une religion. »

2. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

Amiot n'est pas seulement à la Bastille pour avoir laissé sortir de France sa fille, mais qu'il se conduisoit fort mal lui-même, et qu'on avoit toujours cru devoir arrêter les pères pour les obliger à faire revenir les enfants.

On nous assure ici que le public est content du chancelier et du contrôleur général[1]. Le premier vouloit un autre successeur, et le second est effrayé du poids dont on le charge. Rien ne contente ici-bas. Je le vois tous les jours de bien près. On me fait finir plus tôt que je ne voulois.

LETTRE LVIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[2].

Fontainebleau, 20 septembre 1699.

Quoique je n'aie ni temps, ni santé, depuis que je suis ici, j'aurois trouvé un moment pour vous écrire, monseigneur, si j'avois pu en obtenir un pour faire écouter la lettre de M. de Bonrepaux. Enfin, j'y parvins hier au soir; et *on* me dit qu'on ne pouvoit accorder une place de colonel réformé à ce gentilhomme, mais bien une pension de douze cents livres, quand on

1. Le chancelier Boucherat était mort le 2 septembre. Le roi avait nommé pour le remplacer M. de Pontchartrain, contrôleur général des finances, et à la place de M. de Pontchartrain, il avait nommé M. de Chamillart. Ces deux nominations furent approuvées du public. « Le peuple, racontait madame de Maintenon, disoit à la porte des églises, en parlant de M. de Chamillart : « Pour le coup, « en voilà un bon ! il aime le peuple. »

2. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

saura son nom. Pour la princesse, on en est bien embarrassé [1], et on ne veut lui donner que mille écus : ce ne sera pas de quoi soutenir son rang.

J'ai donné le placet des réunis de la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont; je ne sais ce qu'il aura produit. Il me semble, monseigneur, que voilà toutes vos commissions. Celle de madame la comtesse d'Auvergne est mieux reçue que les autres, parce qu'elle ne demande rien; et on vous l'abandonne pour le temps de sa conversion [2].

J'ai été bien aise de vous savoir en retraite, dans l'espérance que vous y aurez trouvé de nouvelles forces d'esprit et de corps. Je voudrois que vous y eussiez pris des résolutions de n'en pas abuser. Votre austérité me fait peur. J'en ai vu mourir madame votre mère, et je suis persuadée que sa piété avoit le même caractère que la vôtre, à proportion de ce qu'elle étoit. Cette réflexion me fait souvent trembler pour vous, et nous en parlons dans la famille. Nos saints princes de Saint-Germain sont charmés de vous [3]. Et moi, monseigneur, je languis ici encore plus qu'ailleurs, n'ayant pas la diversion de Saint-Cyr, et voyant souvent ce que je ne voudrois pas voir. Mais je suis partout également la personne du monde qui vous honore le plus.

1. Voir plus loin p. 313.
2. La comtesse d'Auvergne était protestante, de la maison d'Arensberg-Vassenaër. Le roi n'avait permis au comte d'Auvergne de l'épouser (avril 1699) qu'avec l'espérance qu'elle se ferait catholique.
3. Le roi et la reine d'Angleterre étaient à Fontainebleau.

[redacted]

LETTRE LIX

NOTE PRÉLIMINAIRE

On lit dans le *Journal de Dangeau*, au 21 octobre : « Madame de Montchevreuil, qui revenoit de Fontainebleau avec madame de Maintenon, se trouva fort mal en chemin ; elle fut obligée de demeurer quelques heures au Plessis ; cependant elle arriva ici le soir, mais si mal, qu'on ne croit pas qu'elle puisse résister à la violence de cette rechute ici. » Et le dimanche 25 : « La pauvre madame de Montchevreuil mourut ici le matin sur les six heures, bien regrettée de ses amis ; elle est morte comme une sainte, comme elle avoit vécu. Madame la duchesse de Bourgogne alla de bonne heure à Saint-Cyr, d'où elle revint dans le carrosse de madame de Maintenon, qui est affligée au dernier point de la mort de madame de Montchevreuil. On ne sauroit mieux faire que fait madame la duchesse de Bourgogne pour la consoler. » Et le 31 : « Le roi vit dans son petit appartement le bonhomme Montchevreuil, et Sa Majesté lui parla de la manière la plus obligeante et la plus propre à adoucir sa douleur ; il finit la conversation en lui disant : Ne me regardez pas comme votre bienfaiteur et votre maître, mais comme votre ami, et parlez-moi dans cette confiance de tout ce qui regardera vous et votre famille. » (T. VII, p. 173, 175, 179.)

Saint-Simon (t. I, p. 64) fait, sur l'origine de la fortune de madame de Montchevreuil, et sur les causes de son intimité avec madame de Maintenon, des contes calomnieux qui ne soutiennent pas le moindre examen. Je ne crois pas nécessaire de les réfuter après ce que j'ai dit de la jeunesse de madame de Maintenon. (T. I, p. 52, 64, 80, de la *Correspondance générale*.) Voici maintenant le portrait qu'il fait de cette dame :

« Montchevreuil étoit un fort honnête homme, modeste, brave, mais des plus épais. Sa femme, qui étoit Boucher d'Orsay, étoit une grande créature, maigre, jaune, qui rioit

[redacted]

niais, et montroit de longues et vilaines dents, dévote à outrance, d'un maintien composé, et à qui il ne manquoit que la baguette pour être une parfaite fée. Sans aucun esprit, elle avoit tellement captivé madame de Maintenon, qu'elle ne voyoit que par ses yeux, et ses yeux ne voyoient que des apparences, et la laissoient la dupe de tout. Elle étoit pourtant la surveillante de toutes les femmes de la cour, et de son témoignage dépendoient les distinctions ou les dégoûts, et souvent par enchaînement les fortunes. Tout, jusqu'aux ministres, jusqu'aux filles du roi, trembloit devant elle; on ne l'approchoit que difficilement; un sourire d'elle étoit une faveur qui se comptoit pour beaucoup. Le roi avoit pour elle la considération la plus marquée. » (T. I, p. 64.)

Il n'y a point de lettres de madame de Maintenon sur la mort de madame de Montchevreuil; et de toutes les lettres de condoléance qu'elle dut recevoir, nous n'avons que celle du duc du Maine.

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON [1].

25 octobre 1699.

Je connois mieux qu'un autre, madame, la peine où vous êtes de l'amie que vous venez de perdre, et j'en juge aisément par celle que j'en ressens moi-même. C'est présentement de M. de Montchevreuil que je suis en inquiétude, ne sachant comment il pourra soutenir cette séparation. Consolez-vous, madame, par le souvenir de la vertu de notre amie; ce qui feroit redoubler les pleurs des incrédules doit consoler les vrais chrétiens; songez que la mort des saints est précieuse devant Dieu, qu'il est de l'ordre de sa providence de retirer à lui les uns, et de laisser

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

les autres sur la terre. Gardez-vous donc bien, je vous en conjure, de troubler par une trop grande douleur cet ordre admirable, en faisant tort à une santé dont, en ce monde, la nécessité est absolue, et qui produit sans cesse des biens infinis.

APPENDICE A LA LETTRE LIX.

A cette lettre nous ajouterons un fragment de la princesse des Ursins à la maréchale de Noailles, daté de Rome :

« Je me donne l'honneur d'écrire à madame de Maintenon sur la mort de madame de Montchevreuil, et je vous adresse ma lettre, madame, parce qu'elle vaudra quelque chose en passant par vos mains. Ce n'est qu'un simple compliment. J'ai eu besoin de votre conseil pour le hasarder, car je ne sais que trop le peu de temps que cette admirable personne a à donner à des choses aussi inutiles. Vous me donnez bien de la vanité quand vous m'assurez, madame, qu'elle prendroit du plaisir à avoir un commerce réglé avec moi si elle en avoit le loisir. C'est me dire proprement qu'elle m'estime et qu'elle m'honore de son amitié. Il suffiroit que l'on sût en ce pays qu'elle me trouve digne de cette grâce, pour que le Sacré-Collége me regardât avec admiration. Jugez, madame, de ce qui arriveroit si effectivement j'étois en possession de cet avantage. Madame de Maintenon écrit d'une manière si noble et si spirituelle, que je ne sais si ses lettres ne me feroient pas encore plus de plaisir que d'honneur [1]. »

1. *Lettres de la princesse des Ursins*, publiées par M. Geffroy, p. 56.

[redacted]

LETTRE LX[1]

A MADAME LA COMTESSE DE MORNAY[2].

Novembre 1699.

Je ne puis, madame, oublier ni les personnes, ni les choses que madame de Montchevreuil considéroit : je vous envoie la quête de l'hôpital, qui est de cent un louis et demi. Vous faites très-bien, madame, de demeurer auprès de M. de Montchevreuil; sa santé doit être précieuse à sa famille, et elle l'est à tous les honnêtes gens. Vous êtes louable de préférer les devoirs aux plaisirs, et vous acquerrez par là une bonne réputation, qui est le plus grand de tous les biens. Croyez-moi, madame, très-sincèrement à vous.

LETTRE LXI

MADAME DE MONTESPAN A LA DUCHESSE DE NOAILLES[3].

A Bellegarde, le 2 de novembre 1699.

Je suis si mal instruite de la cour que je ne sais quelle sorte de compliment il vous faut faire sur la mort de madame de Montchevreuil; je l'ai regrettée par moi-même. Je la croyois fort bonne femme, et

1. *Autographe* appartenant à la famille de Mornay.
2. C'était la veuve du fils aîné de madame de Montchevreuil, qui avait été tué devant Manheim.
3. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre.

[redacted]

d'ailleurs, j'aime toutes mes anciennes connoissances. J'avois prié M. du Maine, qui m'apprit cette nouvelle, d'en faire mes compliments dans sa famille, et même à madame de Maintenon. Je vous demande encore la même grâce, et de les faire de tous points selon qu'il conviendra. Je suis toujours embarrassée dans les occasions pour prendre une juste mesure dans mes démarches. Mon inclination me porteroit très-naturellement à me montrer directement à madame de Maintenon telle que je suis pour elle; cependant vous savez, madame, que mon commerce n'est pas de son goût. Cela soit dit sans reproches et sans agacerie; car je suis plus que satisfaite de ce que je reçus d'elle l'année passée par votre moyen; mais c'est pour vous montrer simplement qu'en effet je suis encore à démêler ce qu'il faut faire pour agréer; car quand j'ai suivi ma pente naturelle en me laissant oublier, j'ai trouvé qu'on me faisoit plûs d'honneur que je ne pensois, et que l'on se souvenoit de moi pour blâmer ma conduite. Tout cela, joint à mon humeur paisible, me fait craindre tous les événements. Je voudrois que chacun demeurât comme il est, que l'on y fût content, et que l'on le fût aussi les uns des autres; il me semble que cela ne seroit pas si difficile, si chacun vouloit bien n'être occupé que de sa place, tant pour en jouir que pour se la rendre bonne; mais par malheur les tiers entrent toujours beaucoup plus en jeu qu'il ne convient.

A ce propos-là, on manda hier à madame de Castries que madame de Montmartre étoit morte. Je ne puis rappeler cette idée-là sans attendrissement pour

[redacted]

vous et sans vous faire de nouveaux remercîments de votre charmante conduite; je l'ai fait valoir à ma sœur, qui la trouve telle qu'elle est. Vous savez comme elle a toujours été pour vous, et vous pouvez bien penser que vos honnêtetés ne diminuent pas sa tendresse. Nous ne faisons aucune démarche sur cette abbaye. Quand on en voudra donner à de bonnes religieuses expérimentées dans le gouvernement, on pourra jeter les yeux sur ma nièce de Vivonne; c'est à son mérite et à sa piété à solliciter pour elle; car, pour moi, j'ai toujours craint de demander des bénéfices. Vous me trouverez peut-être aujourd'hui dans des dispositions bien détachées; la bonne fête le comporte, et la suite des vapeurs dont j'ai été attaquée à Paris n'y nuit pas. N'en faites aucun usage, je vous supplie, madame, et croyez que c'est purement l'amitié que vous me témoignez qui vous attire cette confiance. Vous voudrez bien faire mille tendres compliments à M. le maréchal, et même à M. l'archevêque; car je suis aussi contente d'eux que de vous, et c'est tout dire.

FR. DE ROCHECHOUART.

LETTRE LXII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

2 novembre 1699.

Il n'y a qu'à prendre patience sur les affaires de Rome comme en beaucoup d'autres. J'ai bien de la

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

joie de ce que l'affaire de la signature des docteurs s'est bien tournée ; j'en avois été alarmée sur ce que le roi m'en avoit dit.

Je suis bien contente de la promotion, parce qu'il me semble que vous l'approuverez, monseigneur, et qu'elle marque la considération que le roi a pour vous. M. l'abbé de Fleury [1] n'étoit pas par lui seul un personnage à être sitôt évêque [2].

J'ai eu l'honneur de répondre comme vous quand on m'a dit que l'abbé de la Trappe vouloit reprendre sa démission [3]. Rien ne marque plus combien il est indigne de gouverner que le désir qu'il en a.

Je vous écris, monseigneur, avec ma chambre pleine : le roi, M. le duc de Bourgogne et toute leur suite y sont, et je suis un peu contrainte.

1. C'est l'évêque de Fréjus, depuis cardinal et premier ministre sous Louis XV.

2. *Si vous ne l'aviez pas aidé*, sous-entend madame de Maintenon. Cela semble justifier le récit de Saint-Simon, qui dit que le roi s'était buté à ne pas donner d'évêché à l'abbé Fleury. « Il n'estimoit pas sa conduite et disoit qu'il étoit trop dissipé, trop dans les bonnes compagnies, et que trop de gens lui parloient pour lui. Il l'avoit souvent refusé. Le père de La Chaise y avoit échoué, et le roi s'étoit expliqué qu'il ne vouloit plus que personne lui en parlât davantage... Il en étoit donc là, et sans moyen quelconque d'avancer ni de reculer, lorsque Fréjus vaqua. M. de Paris en prit si généreusement pitié que, malgré les défenses du roi, il se hasarda de faire encore une tentative. Elle fut mal reçue ; mais le prélat fit effort de crédit et insista si fortement et si longtemps, que le roi, d'impatience, céda. »

3. Don Gervaise, qui avait succédé à l'abbé de Rancé. Voir sur cette démission, Saint-Simon, t. IV, p. 21 et suiv.

[redacted]

LETTRE LXIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

5 novembre 1699.

Le roi ne veut point s'effrayer de M. d'Elbeuf, monseigneur, et me charge de vous mander que vous n'avez qu'à le lui renvoyer. Il ne le croit pas assez sot pour vouloir se perdre sans ressource.

Voici une lettre qui vous aidera à trouver madame Ulrich. J'ai cru devoir la montrer à madame de Dangeau, dans la crainte qu'on ne trouvât son beau-frère mêlé dans ces vilaines affaires; elle m'assure qu'il n'y a plus de part, qu'il est très-bien converti, vivant retiré, et ne s'occupant que de bonnes œuvres.

Le roi est très-résolu de faire travailler à l'autel de Notre-Dame[2]; il n'est arrêté que par les démêlés qui sont entre M. de Villacerf[3] et M. Mansard. Je l'ai pressé de passer par-dessus ces difficultés et de faire faire un dessin.

Le roi a vu le petit mot que vous me dites sur les hôpitaux et le secours des pauvres : les intentions sont bonnes, mais *on* n'aime pas assez le travail. Le père de La Chaise doit venir ce matin rendre compte de l'affaire de la Trappe.

Décidez, monseigneur, sur la supériorité de la Roquette[4]. Si vous voulez essayer de l'abbé Bignon,

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. Voir la note 2 de la p. 286.
3. Contrôleur général des bâtiments.
4. Les Hospitalières de la Grande-Charité.

[redacted]

je ne pense pas que vous puissiez trouver une communauté de filles moins dangereuses, mais peut-être aussi ce choix ne sera-t-il pas approuvé [1]. Ne faudroit-il point consulter M. de Pontchartrain? Faites ce que vous jugerez à propos.

LETTRE LXIV

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS [2].

25 novembre 1699.

M. le maréchal de Noailles m'avoit envoyé votre mandement. Je suis ravie, monseigneur, d'avoir tout ce qui vient de vous. J'y prends trop d'intérêt pour ne devoir pas en être informée. Je montrerai au roi la lettre des ecclésiastiques de Bordeaux. Je lui ai lu celle de M. d'Autun; il approuve fort son zèle pour la résidence et fera dire de surseoir l'affaire de M. de Citeaux [3].

Je crains que M. Doyen ne se fasse une mauvaise affaire en se chargeant de mon frère aux conditions qu'il y veut mettre. Il prétend ne payer que la moitié du louage de la maison, y avoir autant de domestiques et de chevaux qu'il en a chez lui, avoir un suisse à la porte, se retirer à onze heures ou minuit, manger chez lui avec qui il lui plaira, etc. Tout cela ne me paroît guère convenable à une retraite, et je ne ré-

1. Il s'agit du savant bibliothécaire du roi, dont les mœurs, si l'on en croit Saint-Simon, ne répondaient pas à la science (Voir t. III, p. 127).

2. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

3. Voir plus loin, p. 306.

pondrois pas qu'il ne vît des femmes et n'attirât un grand ridicule sur cette communauté. Je lui ai fait proposer de prendre soin de ses affaires ; il le refuse, ce qui ne me paroît pas de bon augure. Enfin, monseigneur, je ne vois rien là qu'une légèreté qui, suivant la prudence humaine, sera suivie d'autres légèretés. Si, après toutes ces réflexions, vous croyez qu'il faille hasarder tout ce qui pourra en arriver, je soumettrai volontiers mes vues aux vôtres. Je vous supplie de communiquer cette lettre à M. le curé de Saint-Sulpice.

APPENDICE A LA LETTRE LXIV.

Voici ce que raconte Saint-Simon sur d'Aubigné, et dont le fond paraît être vrai : « Madame de Maintenon, à bout sur un frère si extravagant, fit tant, par Saint-Sulpice, que comme c'étoit un homme tout de sauts et de bonds, et qui avoit toujours besoin d'argent, on lui persuada de quitter ses débauches, ses indécences et ses démêlés domestiques, de vivre à son aise, sa dépense entière payée tous les mois et sa poche de plus garnie, et pour cela de se retirer dans une communauté qu'un M. Doyen avoit sous le clocher de Saint-Sulpice pour des gentilshommes ou soi-disant qui vivoient là en commun, dans une espèce de retraite et d'exercices de piété, sous la direction de quelques prêtres de Saint-Sulpice. Madame d'Aubigné, pour avoir la paix et plus encore parce que madame de Maintenon le vouloit, se retira dans une communauté, et disoit tout bas à ses commères que cela étoit bien dur et qu'elle s'en seroit fort bien passé. M. d'Aubigné ne laissa ignorer à personne que sa sœur se moquoit de lui de lui faire accroire qu'il étoit dévot, qu'on l'assiégeoit de prêtres, et qu'on le feroit mourir chez ce M. Doyen. Il n'y tint pas longtemps sans retourner aux filles, aux Tuileries et partout où il put ; mais on le rattrapa, et on lui donna pour

[redacted]

gardien un des plus plats prêtres de Saint-Sulpice, qui le suivoit partout comme son ombre et qui le désoloit. Quelqu'un de meilleur aloi n'eût pas pris un si sot emploi. Mais ce Madot n'avoit rien de meilleur à faire, et n'avoit pas l'esprit de s'occuper ni même de s'ennuyer... » (T. III, p. 100.) Nous verrons que ce M. Madot était un digne prêtre qui devint évêque de Belley, puis de Châlons. Madame de Maintenon lui écrivit d'assez nombreuses lettres, et nous en citerons quelques-unes.

LETTRE LXV

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Le 26 novembre 1699.

Le père de La Chaise a parlé au roi du père Séraphin, dont il a reçu les mêmes plaintes que celles que j'ai eu l'honneur de vous donner, monseigneur. Il est persuadé que c'est une cabale de capucins qui remue tout ce qui se passe là-dessus.

Il me paroît que le roi ne désapprouvera pas que le père Gabriel retourne dans son couvent.

Tourolle[2] l'embarrasse davantage sur le père Alexis[3]. Mais il convient pourtant qu'il n'est pas à propos qu'il confesse, et surtout depuis que je lui ai dit que les missionnaires jésuites trouvoient qu'il fait du mal ici par la fausseté des absolutions qu'il y

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. Garde-meuble du roi, protecteur et pénitent du père Alexis. (*Note de La Beaumelle.*)

3. Augustin déchaussé du couvent des Loges, près de Saint-Germain-en-Laye. Il était toujours à la cour, sans compagnon, quêtant partout des messes et répandant des absolutions. (*Note de La Beaumelle.*)

[redacted]

donne. Je fis grand plaisir au roi en lui disant l'estime que vous avez pour les jésuites, et il me paroît désabusé de l'opinion où il étoit que les évêques devoient approuver les confesseurs sur la parole des supérieurs de leur maison.

Faut-il vous instruire, monseigneur, de l'affaire de M. l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux? Pouvez-vous y entrer et y donner quelque ordre? Je voudrois ne vous dire que des choses nécessaires [1].

LETTRE LXVI

A MADAME DE QUIERJAN [2].

Ce 8 décembre 1699.

Nous avons perdu une digne amie en perdant madame de Montchevreuil; mais je vous assure, madame, que vous n'avez rien perdu par rapport à moi; vous savez, et je ne l'oublie point, combien nous étions liées indépendamment de cette pauvre femme; ne doutez donc jamais, madame, que je ne sois toujours la même pour vous, et que je ne prenne le même intérêt dans toutes vos affaires. Je vous rends mille grâces de vos noix, ce sont les seules bonnes que j'aie trouvées depuis que j'ai quitté le Poitou, et c'est le seul présent que je reçoive avec plaisir; j'en

1. Comme nous n'avons pas la clef des rapports que madame de Maintenon faisait à son archevêque, nous trouvons qu'elle l'entretenait de *choses peu nécessaires*; mais peut-être ces affaires qui nous semblent inutiles et obscures avaient-elles de l'importance ou de l'intérêt pour le moment.

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

ai pour longtemps, car je n'en donne guère à personne. Je vous en remercie donc très-fort, et suis bien véritablement, madame, votre très-humble et très-obéissante servante.

LETTRE LXVII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

17 décembre 1699.

Oui, monseigneur, j'accepte et avec une grande joie le rendez-vous de mercredi, et nous aurons la consolation de recevoir Notre-Seigneur de votre main. Ce sont là les fêtes et les plaisirs des chrétiens. Souvenez-vous bien, monseigneur, que la messe commence à huit heures.

Je crois avoir ouï dire au roi que la profession de foi et l'information de vie et de mœurs se fait devant le cardinal de B... et devant vous. Il ajouta même qu'il falloit vous donner l'ordre afin que vous fissiez tout.

M. l'archevêque de Reims lui dit hier que M. d'Arras avoit fait une ordonnance qui défend la comédie dans son diocèse sous peine d'excommunication. Le roi en étoit un peu fâché. Mais il vient de me lire cette ordonnance qui n'est que pour le temps de l'Avent et avec d'autres circonstances qui la justifient. Je vous écris avec une précipitation dont vous vous apercevrez. Mes contraintes augmentent tous

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

[redacted]

les jours, et tout est perdu si vous ne me laissez la liberté de mentir [1].

LETTRE LXVIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS [2].

A Marly, 17 décembre 1699.

J'ai montré votre lettre au roi; il croit que la nouvelle de votre nomination [3] reviendra par Rome. Il répondit à l'article des ecclésiastiques qu'ils pourroient se relâcher dans l'espérance d'être moins veillés, qu'on ne pouvoit avoir cette opinion de vous, et parla sur cela d'une manière qui me fit plaisir.

Voici un placet dont les Dames de Saint-Louis m'ont chargée pour vous.

Nous sommes ici assez bien. On s'y divertit très-innocemment [4], et votre famille y brille beaucoup.

Le roi a toujours la goutte, mais il me semble qu'il supporte ses incommodités avec plus de patience. Il continue la lecture que vous savez.

1. Ai-je besoin de dire que c'est une raillerie?
2. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.
3. La nomination de l'archevêque au cardinalat. Le roi, à la prière de madame de Maintenon, l'avait demandée en secret au pape.
4. « Ce jour-là et le jour d'auparavant, il y eut chez madame de Maintenon de petites loteries pour madame la duchesse de Bourgogne et pour les dames qui sont du voyage... Le soir, il y eut chez madame de Maintenon une petite comédie en prose où jouoient M. le duc de Bourgogne et madame la duchesse de Bourgogne; le comte d'Ayen et quelques dames du palais étoient les autres acteurs. » (Dangeau, t. VII, p. 212.)

[redacted]

LETTRE LXIX

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

26 décembre 1699.

La quête d'hier n'étant pas destinée, je l'ai demandée à madame la duchesse de Bourgogne pour notre pauvre enfant. Je ne crois pas qu'on en puisse faire un meilleur usage. Recommandez-lui, monseigneur, les pauvres des villages qui sont encore plus à plaindre que ceux des villes. Je vous prie quand vous viendrez ici de remercier madame la duchesse de Bourgogne : il faut tâcher de lui faire aimer les bonnes œuvres en flattant son amour-propre. Je prie Dieu de vous conserver, et que la nuit de Noël, en fortifiant votre âme, n'ait pas affoibli votre santé.

La quête est de cent quatre louis ; faites-les tenir, s'il vous plaît, et si vous les avez ; je vous les rendrai à votre premier voyage ici.

ANNÉE 1700.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette année renferme trente-six lettres de madame de Maintenon ; sur ces trente-six lettres, vingt-quatre sont adressées à l'archevêque de Paris, qui devient cette année cardinal. Elles sont, comme celles des années précédentes, remplies d'affaires relatives aux questions ecclésiastiques, et ne présentent de l'intérêt que par rapport au roi, qui résiste, par indifférence ou par raison, à l'étreinte minutieusement

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

[redacted]

dévote de madame de Maintenon. Celle-ci, comme de coutume, est animée des plus louables intentions; elle excite le roi au bien, à la paix, au soulagement du peuple, mais souvent elle l'obsède de détails fastidieux et, comme le dit une gazette hollandaise, « d'affaires de sacristie. »

Dans les derniers mois de cette année, la correspondance de cette dame change de nature, et prend un grand intérêt. Nous sommes arrivés à la dernière partie du règne de Louis XIV, à la plus grave, à celle de la guerre de la succession d'Espagne; alors commencent les lettres au duc de Noailles, au duc d'Harcourt, qui seront bientôt suivies de celles à la princesse des Ursins.

On trouve pour cette année dans les *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, quatorze lettres aux Dames de Saint-Cyr, dont huit à madame de Glapion, une à madame de Berval, une à madame du Pérou, quatre à diverses personnes.

LETTRE LXX

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

A Marly, ce 10 janvier 1700.

Le roi n'a pas changé sur M. l'évêque d'Autun, et il ne laissera pas rapporter son affaire qu'il ne soit ici. Il m'ordonna encore hier au soir de vous en assurer[2].

L'affaire de M. de Reims contre les jésuites est

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

2. « L'évêque d'Autun, président-né des États de Bourgogne, disputoit à l'abbé de Cîteaux le droit d'avoir un fauteuil dans cette assemblée... Le roi à la fin voulut juger l'affaire au conseil des dépêches. M. le Prince, gouverneur de Bourgogne, et Ferrand, intendant de la province, furent consultés; leur avis fut favorable à M. de Cîteaux, qui gagna son procès. » (Saint-Simon, IV, 88.)

[redacted]

très-fâcheuse [1]. Il est sûr que ce sera un grand scandale, et quoique le roi assure fort qu'il ne s'en mêlera pas, il est à craindre que M. le premier président ne croie faire sa cour en soutenant les jésuites, et que l'épiscopat n'en souffre. Je remets à lundi matin ce que je pourrai vous mander là-dessus.

LETTRE LXXI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS [2].

A Meudon, ce 13 janvier 1700.

Je vous envoie tout droit, monseigneur, une lettre de mon confesseur de Saint-Cyr. J'ai rayé les deux premiers articles qui ne valent pas la peine d'être lus. Quant à l'autre, monseigneur, je ne vous demande que la réponse que vous voulez que je fasse. Ce ne sera pas moi que vous trouverez dans votre chemin, et j'espère que je ne voudrai jamais que ce qui vous plaira.

Je ne fus point trompée hier dans la joie que je m'étois figurée. La vilaine chambre où je dînai vaut mieux que les palais où je suis.

1. Voir plus haut page 185. Le roi avait remis l'arbitrage de cette affaire au premier président du Parlement. (Voir Saint-Simon, t. III, p. 126.)
2. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

[redacted]

LETTRE LXXII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

A Saint-Cyr, ce 31 janvier 1700.

Je suis fâchée que la présence de M. le maréchal de Noailles accoutume le roi à ne vous pas écrire, car ce commerce seroit bon. Il faut espérer qu'il viendra quand l'occasion s'en présentera.

Le roi a de la peine sur les trois jours gras que vous voulez retrancher aux mascarades et aux bals[2], mais il finit toujours par dire qu'il veut être soumis et vous laisser faire. Je crois, monseigneur, qu'il faut accepter cette soumission, afin de l'accoutumer au bien malgré qu'il en ait. Je lui dis que ces trois jours-là retrancheroient bien des péchés. La religion est peu connue à la cour : *on* veut l'accommoder à soi, et non pas s'accommoder à elle[3]; *on* en veut toutes les pratiques extérieures, mais non pas l'esprit[4]. Le roi ne manquera pas à une station ni à une abstinence; mais il ne comprendra point qu'il faille

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. La Beaumelle ajoute : « Les bals ne lui sont pas encore indifférents. » Le roi avait alors soixante-deux ans !

3. La Beaumelle ajoute : « On craint la lumière qui montreroit trop de choses effrayantes. »

4. Louis XIV était très-dur pour tous les dissidents, huguenots, jansénistes, quiétistes, c'étaient des ennemis politiques. D'un autre côté, madame de Maintenon nous apprend qu'il avait *toutes les pratiques extérieures* de la religion, *mais non pas l'esprit*, et Fénelon, avant cette dame, nous avait dit la même chose (Voir dans ce volume, p. 49). Cela semblerait justifier le reproche que lui faisaient les pamphlétaires de Hollande, que la religion n'était pour lui qu'un *instrument de règne?*

[redacted]

s'humilier et prendre l'esprit d'une vraie pénitence, et que nous devrions nous couvrir du sac et de la cendre pour demander la paix [1].

Je lui parlai hier des conseils provinciaux [2] et lui redis tout ce que M. de Meaux m'en avoit dit le matin. Je voulus citer fortement cet évêque, parce qu'il ne passe pas pour être si dévot que ceux qui me parlent quelquefois. Jamais je n'ai trouvé le roi plus fermé, plus en garde.

Je lui montrai ensuite une lettre que m'écrit madame de Mondonville qui demande la liberté, ou au moins quelque adoucissement à sa prison [3]; je lui dis que tous ces exilés contre les formes lui feroient tôt ou tard de la peine. Il me répondit pour toute chose qu'il en avoit toujours vu user ainsi en pareille occasion.

Je ne devrois pas, monseigneur, vous montrer mes peines, qui ne feront qu'augmenter les vôtres, mais

1. La mort de Charles II était imminente, et l'on prévoyait de grands troubles en Europe : pour les conjurer, Louis XIV travaillait alors avec Guillaume III à un traité de partage de la monarchie espagnole.

2. Des conciles provinciaux avaient été tenus l'année précédente pour l'acceptation du bref qui condamnait les *Maximes des Saints*. Il s'agissait de prolonger ou de continuer ces assemblées.

3. Madame de Mondonville avait fondé, en 1661, à Toulouse, l'institut des *Filles de l'enfance de Jésus*, dont elle fut nommée supérieure. Cet institut devint un des foyers du jansénisme, et là s'imprimaient et se répandaient dans le royaume les écrits du parti. Les jésuites s'en plaignirent, et l'institut fut supprimé, les religieuses transférées dans d'autres couvents, et madame de Mondonville exilée chez les Hospitalières de Coutances. Elle parvint à faire parvenir ses plaintes à madame de Maintenon.

[redacted]

je ne veux rien vous cacher[1]. Je ne me rebuterai pas, s'il plaît à Dieu, et je lui dirai la vérité tant que je vivrai, quoique je sois persuadée que, tant que nous aurons le père de La Chaise, nous ne ferons rien.

Je vis dimanche le père Bourdaloue qui me témoigna la peine de la Compagnie sur ce que je parois ne la pas aimer, par l'éloignement qui est entre le père de La Chaise et moi. Je répondis que ce n'étoit pas ma faute, et que j'étois prête à faire toutes les avances avec lui[2]. Je dois être dans ces sentiments, et j'y suis, grâce à Dieu; mais je n'espère rien de ce côté-là.

Votre mandement pour le jubilé, monseigneur, sera lu certainement : il faut y mettre des vérités fortes et touchantes. Je vous dis tout ce qui me vient dans l'esprit et j'abuse de votre patience. Conservez votre santé pour la gloire de Dieu.

1. La Beaumelle ajoute : « Si je l'aimois moins, depuis longtemps je me serois rebutée; mais je lui dois la vérité. »

2. La Beaumelle ajoute : « Que je n'étois d'aucun parti, que je ne tenois qu'à l'Église; qu'il savoit l'estime que j'avois pour sa société et pour lui en particulier, et pour tous ceux qui lui ressembloient; qu'il ne m'appartenoit pas de protéger, ni de cabaler; que je devois penser seulement au salut du roi, et que mon unique peine contre le père de La Chaise étoit son aversion pour les dévots. » — Toute cette longue phrase est de l'invention de La Beaumelle.

[redacted]

LETTRE LXXIII

BREF DU PAPE INNOCENT XII A MADAME DE MAINTENON[1].

Le 9 février 1700.

A notre chère fille en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

Considérant entre une infinité d'autres excellentes vertus qui se trouvent dans une personne de votre illustre naissance heureusement unie avec un zèle tout particulier pour la religion catholique, la grande satisfaction que vous avez en nous et dans le saint-siége apostolique, auquel vous êtes parfaitement dévouée, ce n'est pas sans raison que nous nous sentons porté à vous accorder avec plaisir, autant que nous en avons le pouvoir, tout ce que nous savons contribuer à votre consolation spirituelle; quoique donc, à l'occasion du jubilé de la présente année, nous ayons suspendu toutes les indulgences et les rémissions des péchés que les pontifes romains nos prédécesseurs ont accordées tant en particulier qu'en général, et que nous avons nous-même accordées, de quelque manière que ce soit, aux églises et aux autres lieux saints, aux chapelles, images et médailles, de quelque nature qu'elles soient faites; et que nous ayons ordonné que, pendant ladite année, elles ne pourront être utiles à personne, comme il est plus amplement expliqué dans nos lettres patentes, auxquelles nous

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

avons fait mettre notre sceau et dont nous voulons que la teneur soit pleinement et suffisamment expliquée et insérée dans ces présentes; néanmoins, comme nous souhaitons vous donner des marques très-singulières de notre charité paternelle, que nous ne saurions refuser à vos rares qualités qui demandent cela de nous, voici ce que nous voulons, et qu'en vertu de l'autorité apostolique nous vous accordons et octroyons par la teneur des présentes, à savoir : que toutes les indulgences et rémissions des péchés accordées, comme il est marqué auparavant, aux églises et autres lieux saints, chapelets, images et médailles, aient, pendant ladite année du jubilé, toute leur force et produisent leur effet, tant à votre égard qu'à celui de votre confesseur et de douze autres personnes que vous nommerez seulement une fois, et que pourvu que vous fassiez, et eux aussi, ce qu'on est obligé de faire pour gagner les indulgences et les rémissions des péchés, elles vous servent en tout et pour tout, aussi bien qu'à votre confesseur, et aux douze personnes que vous nommerez seulement une fois, de la même manière que si nous n'avions fait aucune lettre touchant la suspension des décrets ci-dessus exprimés, nonobstant nosdites lettres, constitutions, ordonnances apostoliques, et toutes autres choses contraires.

Fait à Rome, dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le 9 février 1700, et la neuvième de notre pontificat.

LE C. ALBANO.

[redacted]

LETTRE LXXIV

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

18 février 1700.

Je me presse de vous répondre, monseigneur, pour les intérêts de madame la princesse de Deux-Ponts. Le roi lui donne deux mille francs, qu'il croit que vous voudrez bien lui avancer. Je ne puis croire que M. de Chamillart vous refuse le payement de la pension. Puisque cette princesse veut s'en aller, elle ne peut partir trop tôt. Le roi est étonné de ce qu'elle ne fait pas son abjuration à Paris[2]. M. de Noailles a la colique et a envoyé prier le maréchal de Villeroi de prendre le bâton[3].

Je répondrai une autre fois à votre lettre.

LETTRE LXXV

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[4].

21 février 1700.

J'ai lu, monseigneur, et relu votre mandement. Je voulois marquer les endroits qui me toucheroient

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

2. On lit dans le *Journal de Dangeau* à la date du 24 mai 1700 : « La princesse palatine de Deux-Ponts, à qui le roi donna une pension l'hiver passé et qui est à Paris depuis quelque temps, s'y est fait instruire de la religion catholique et fit son abjuration aux pères de l'Oratoire les premiers jours de ce mois. »

3. Le bâton de capitaine des gardes.

4. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

davantage : j'aurois tout marqué ; il me paroît pieux, instructif et plein d'onction. Je suis ravie, surtout du soin que vous prenez d'expliquer les dispositions nécessaires pour la confession et la communion, et les précautions pour ne pas laisser les fausses idées qu'on a des jubilés. *On* comprend fort bien ici qu'il faut se confesser de bonne foi et s'acquitter exactement des jeûnes, des aumônes, des stations et le reste ; mais on ne compte point du tout qu'il faille se convertir ; et l'on demanderoit volontiers : à quoi sert donc un jubilé, puisque si l'on veut se convertir, il est bien sûr qu'on sera sauvé, même sans jubilé ? Voilà jusqu'où va notre ignorance. *On* ne veut pas être damné ; mais il n'y a pas moyen d'aimer Dieu et de changer de vie [1]. J'ai mis une croix au mot de *débauche*, qui est très-bien placé ; mais peut-être le trouvera-t-on grossier, car *on* est délicat [2]. J'ai mis une autre croix à ce mot de *naturel*, sur l'éloignement des sacrements, parce que je ne l'ai pas bien entendu ; mais j'espère, monseigneur, que vous n'y aurez nul égard, et que vous me saurez gré de mon obéissance [3].

On me dit que vous aviez jugé à propos de faire venir ici M. l'évêque de Saint-Paul, et de chasser son grand vicaire ; et *on* me dit aussi en riant que vous aviez parlé d'un concile provincial.

1. Voir la note 4 de la p. 308.

2. La Beaumelle met ici : « Car nous autres pécheurs délicats, il faut nous annoncer l'Évangile avec des paroles de miel. »

3. La Beaumelle ajoute : « Sans gâter par votre complaisance votre mandement. »

[redacted]

On ne m'a pas dit un mot de ce qui regarde l'érection de l'évêché de Blois.

Monsieur dit au roi, il y a quelques jours, que vous aviez permis de remettre le jubilé au temps de Pâques, et qu'il ne le feroit qu'en ce temps-là. Le roi répondit qu'il espéroit faire le sien dès la première semaine. Monsieur se récria sur la différence des confesseurs, disant qu'autrefois les siens vouloient qu'il communiât tous les mois, quoiqu'il fût bien plus méchant qu'il ne l'est aujourd'hui, et que celui-ci l'empêchoit de communier[1]. J'interrompis la narration du roi pour lui dire que c'étoit là ce qui causoit le déchaînement contre les jésuites, de voir qu'ils font approcher des sacrements en quel état qu'on soit. Le roi continua à dire que Monsieur lui avoit conté qu'au commencement de la conversion de madame la duchesse de Ventadour, elle ne communioit que deux fois l'an, ensuite tous les trois mois, et puis tous les mois, et que présentement c'étoit tous les quinze jours. Je louai la conduite du père de La Bourdonnaye. Le roi continua, et me dit que Monsieur ne trouvoit rien de si scandaleux que de voir des gens communier sans se confesser; que M. de Beauvilliers communioit trois fois par semaine, sans qu'on le vît se confesser. Le roi répondit que tous les gens de bien en usoient ainsi, et me cita dans ce nombre. Vous voyez, monseigneur, qu'il s'accoutume; autrefois il étoit aussi scandalisé que Monsieur.

1. Le père de La Bourdonnaye, jésuite. (Voir plus haut, p. 276.)

[redacted]

Je crains bien de ne pouvoir entretenir le père de La Chaise avant le jubilé. Nous devons retourner à Marly la semaine qui vient. Je ne perdrai pas un moment à l'en envoyer prier.

Je demande de tout mon cœur à Dieu que vous ne vous rebutiez pas, et que vous parliez en pasteur dans toutes les occasions [1].

On s'y accoutumera, monseigneur. Le fonds est plein de religion; mais l'ignorance est extrême, et le cœur n'est pas encore touché.

Ne croyez pas toujours M. le curé de Versailles : il est rempli de droites intentions, mais il ne connoît pas ce pays-ci et voudroit des choses impossibles.

Le roi est sûrement mieux instruit que les autres, et surtout des gens comme M. de Meyercron [2].

LETTRE LXXVI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS [3].

Mardi gras, 23 février 1700.

Votre ordonnance nous met tous en trouble; c'est pourquoi, monseigneur, je prends la liberté de vous demander quelques explications. Vous connoissez la religion du roi et sa soumission pour les ministres de l'Église. Vous connoissez aussi le besoin qu'il a

1. La Beaumelle met : « Si ce saint temps pouvoit le toucher ! Tant que le confesseur est endurci, qu'espérer du pénitent? Ne vous rebutez pas. Parlez en pasteur dans toutes les occasions. »
2. Henning Mayer Kron, ambassadeur de Danemark.
3. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

d'aller faire de l'exercice à Marly et d'y prendre quelques jours de repos. Sa famille est grande, et sa suite nécessaire l'est encore plus : ne pourroit-il pas manger gras à une table avec les personnes qui ont le même besoin? Et ne peut-on pas dans le même lieu, n'en ayant point d'autre, mettre une table maigre? Le roi compte bien ne pas souffrir qu'on serve aucun ragoût. Quand il sera à Versailles, faut-il qu'il sépare le soir sa famille dont les uns font gras et les autres maigre? Cette question est pour le souper, car il dîne toujours en particulier quand il est à Versailles.

Madame de Dangeau et madame d'Heudicourt et quelques autres mangent avec moi à Marly pour soulager les tables du roi, et pour manger à des heures plus convenables à leur mauvaise santé. Voulez-vous que je m'en tienne à manger seule? Ne m'accordez rien par complaisance, monseigneur; car pour peu que je fasse mieux ou que je puisse servir d'exemple, ces dames mangeront fort bien chez elles. Le roi ne peut empêcher qu'on ne mange de la viande chez soi, ni à Marly, ni ailleurs; mais il n'en fournira à personne. Nous attendons votre réponse.

[redacted]

LETTRE LXXVII[1]

A M. L'ABBÉ D'AUBIGNÉ[2].

Ce 26 février 1700.

Vous êtes trop discret de ne rien demander en l'état où vous êtes, et vous poussez même les égards jusqu'à ne me pas voir de peur d'importuner ; tout cela, joint au bien que M. l'archevêque de Sens m'a dit de vous, m'oblige à vous envoyer ce petit secours, en attendant les bienfaits du roi. Je lui ai parlé de vous en présence du père de La Chaise, qui fut chargé d'être votre solliciteur. Voyez-le aussi, et me croyez autant dans vos intérêts que vous le pouvez désirer.

LETTRE LXXVIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[3].

27 février 1700.

J'ai les deux matinées de Meudon libres, c'est-à-dire le jeudi et le vendredi, car je compte d'aller samedi matin à Saint-Cyr. Je suis obligée par bien des raisons à prier pour vous, monseigneur, et je vais le faire plus que jamais. Je ne suis point surprise de vos peines ; vous voulez le bien, vous avez

1. *Autographe* communiqué par M. de Chevry.
2. L'abbé d'Aubigné de Tigny, depuis évêque de Noyon et archevêque de Rouen.
3. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

à faire à tout le monde; vous êtes chargé de tout; c'est à vous à décider; voilà de quoi ne pas respirer si on avoit moins de vertu que vous. Mais, monseigneur, Dieu ne tente pas au-dessus de nos forces et proportionne ses grâces à nos besoins. Je le prie de tout mon cœur de réjouir un peu le vôtre et de le pas laisser dans la peine où je le vois. Si je pouvois quelque chose à votre soulagement, vous verriez avec quelle vivacité je m'y porterois. Qui le croiroit, monseigneur, que vous seriez l'objet de ma pitié? Vous l'êtes pourtant; car je connois votre cœur et votre situation, et j'en suis bien attendrie.

Le roi est bien content du jubilé. Si vous avez commencé par là, je crois qu'il a bien reçu tout le reste.

LETTRE LXXIX

A MADAME LA COMTESSE DE CAYLUS[1].

A Versailles, 9 mars 1700.

Il est vrai que je compte que vous pouvez venir à Saint-Cyr présentement avec moins de fatigue que dans les jours froids et courts. Je serai ravie de ne point parler d'affaires : rien n'est plus triste que de dire toujours non à des gens qu'on auroit plus d'envie de servir qu'ils n'en ont d'être servis. Mais ce ne sont là que des paroles qui ne contentent personne, et ce ne sera qu'à la vallée de Josaphat

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

que mes paroles verront si j'ai pu faire autrement que ce que je fais.

On sait bien ici que M. de Caylus est dans ses terres, et il est aisé de l'excuser sur son absence.

Il ne sera pas difficile aussi d'avoir une recommandation de M. de Chamillart pour l'intendant de Montauban, et je m'en charge volontiers, malgré le peu de loisir et de santé que j'ai présentement.

J'ai parlé pour que M. de Caylus fût chevalier de Saint-Louis. *On* m'a répondu qu'il n'avoit pas trente ans de service comme ceux qu'on a faits.

Je ne sais que vous dire sur le gouvernement de Troyes; la vérité est dure, et je voudrois adoucir vos malheurs, bien loin de les aigrir. Cependant vous êtes trop raisonnable pour ne pas voir ce que vous pouvez prétendre et par vous et par lui. Quant à moi, vous devez juger de ce que je puis par ce que je fais pour mes proches, qui n'ont pas fait un pas en avant depuis les premiers par où ils ont commencé. J'en souffre souvent les reproches; mais, encore une fois, il n'y a que Dieu qui sache ce que je souffre à leur égard.

17 mars.

Je n'ai pu achever plus tôt cette lettre. J'ai ouï dire du bien de M. Pellard; vous savez ce qu'est pour moi l'alliance de M. Fagon; je le servirai en tout ce qui me sera possible, s'il peut vous être utile. Voilà répondre à tous les articles de votre lettre, ma chère nièce; je voudrois que ce fût plus agréablement.

[redacted]

LETTRE LXXX

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

11 mars 1700.

J'ai vu le père de La Chaise, monseigneur, et ce qui s'est passé entre nous ne mérite pas de vous être redit[2]. Il faut se confier en Dieu, et ne rien attendre de cet homme.

Le père Le Valois m'est venu voir[3] : c'est un bonhomme qui est engoué de ses petits princes.

J'ai dit au roi que c'est vous qui raccommodez le père de La Chaise et moi, et que vous m'avez dit de le renvoyer chercher. Ne lui en faites pas de finesse en cas qu'il vous en parle[4]. Tout le fonds du déchaînement contre vous est le retranchement de l'Opéra et de n'avoir pas mis le jubilé à la quinzaine de Pâques, et les deux jours gras dont on se plaint ne sont que le prétexte. Voici un étrange pays, monseigneur. Priez, s'il vous plaît, pour ceux qui n'en peuvent sortir : ils sont à plaindre.

Cette maison n'est pas en bon état, par rapport à la paix et à la régularité.

Nous n'allons point à Trianon. Le roi a la goutte et assez violente pour l'avoir empêché de dormir

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. La Beaumelle met : « J'ai su ce qui s'est passé contre votre intérêt. »

3. Nous avons dit plus haut que c'était le confesseur des petits-fils du roi.

4. La Beaumelle ajoute : « Je ne me réconcilierai qu'à une condition, et vous la savez. »

[redacted]

cette nuit. Je crois, monseigneur, que vous enverrez savoir de ses nouvelles en vous adressant à M. Bontemps[1].

LETTRE LXXXI

A MADAME LA DUCHESSE DE VENTADOUR[2].

18 mars 1700.

Comptez, ma chère duchesse, qu'il n'y aura jamais de paix pour ceux qui résistent à Dieu. S'il y a quelque joie au monde, elle est réservée à la conscience pure : la mauvaise conscience trouve un enfer dans le lieu des plaisirs. Que la paix qui vient de Dieu est différente des fausses joies du siècle! elle calme les passions; elle nourrit la pureté des mœurs; elle est inséparable de la justice; elle unit au plus grand et au plus aimable des êtres; elle fortifie contre les tentations.

Mais comment acquérir cette paix? par une bonne confession générale, suivie de l'usage fréquent des sacrements et d'une véritable aversion pour le mal. Dans cet état de piété, on a souvent des troubles; mais Dieu ne nous fait sentir notre foiblesse que pour nous redonner de nouvelles forces, que nous tirons de la connoissance de cette foiblesse même. L'essentiel est de ne jamais agir contre la lumière

1. La Beaumelle ajoute : « Rendez à la cour ses plaisirs, et vous en serez adoré; mais apparemment vous vous suffisez. »

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

intérieure et de suivre Dieu partout où il veut nous conduire.

Ce qui vous rebute, ma chère duchesse, c'est que vous ne voyez que ce que la religion vous demande, sans voir ce qu'elle vous donne. Vous frémissez en considérant ce qu'elle fait faire : que vous seriez ravie si vous saviez ce qu'elle fait aimer ! N'attachez point les yeux sur les croix qu'elle vous présente : vous ignorez encore combien elle les rend légères. Point de joug plus doux que celui du Seigneur : ceux qui sont à lui sont toujours contents ; et s'il est pour eux quelques moments d'inquiétude ou d'ennui, c'est dans les instants où ils n'en sont pas occupés.

Laissez faire Dieu en vous ; livrez-vous à la grâce, mais sans mesure et sans condition. Malheur à ces âmes lâches et timides qui osent composer avec Dieu, et qui se partagent entre le monde et lui ! Pourquoi la piété vous effrayeroit-elle? la religion n'a rien de dur : elle ne vous demande rien sans vous donner en même temps la force pour l'exécuter.

Il n'est point nécessaire de quitter le monde, mais il faut que le cœur y renonce. Paroles amères, si vous ne vous rappeliez le vœu de votre baptême : vous n'êtes chrétienne qu'à ces conditions, et l'on ne fait que vous ramener à votre premier engagement.

Voilà, madame, ces conseils que vous trouvez si bons : recevez-les comme une preuve bien sûre de l'intérêt que je prends à vous ; et pour m'en récompenser, gardez-m'en le secret et brûlez ma lettre.

[redacted]

Je connois le ridicule qu'on y trouveroit; mais je vous assure que je hasarderois pour vous quelque chose de plus que la raillerie du public.

LETTRE LXXXII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

A Saint-Cyr, 1er avril 1700.

Vous croyez peut-être, monseigneur, que je vous dirai que j'aurai de la peine à vous donner toutes celles que votre bonté vous a fait imaginer; mais je ne serois pas sincère, car je vous assure que j'aurois été ravie qu'il eût été possible de ne trouver que vous, et de recevoir les bénédictions, l'absolution et enfin Notre-Seigneur par vous. Je ne sais rien qui pût être plus consolant pour moi, et je ne vous plaindrois point, monseigneur, dans ces fonctions, car vous êtes trop bien éloigné de les dédaigner. Après cet épanchement de mon cœur, il faut vous rendre mille grâces du secours que vous nous donnâtes hier; mais il nous fit faire nos stations avec une pompe peu convenable à ce que je suis et à l'exemple de pénitence que je dois. Vos gens ne se sont que trop bien acquittés de votre commission, monseigneur; ils ne se sont pas contentés de faire les honneurs de Notre-Dame, ils nous ont accompagnés partout. J'ai prié de tout mon cœur pour Louis-Antoine; je voudrois m'être aussi bien ac-

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

quittée de tous mes devoirs que de celui-là qui convient fort à mon inclination.

LETTRE LXXXIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

A Saint-Cyr, vendredi saint, 9 avril 1700.

Je me sens pressée, monseigneur, de vous supplier encore de faire ce qui vous sera possible pour obtenir le sacrifice entier de la petite Charlotte. Elle sera nourrie dans le vice, et joindra l'exemple et l'habitude à ses inclinations naturelles. Si elle étoit belle, combien de maux feroit-elle! Obtenez qu'on me la donne, monseigneur, c'est le seul moyen de la dérober à la connoissance de sa mère et de son prétendu père. Les bonnes gens ne pourront la refuser quelquefois à mon frère, et ce sera un prétexte de se rejoindre à cette femme qui reviendra bientôt. J'enverrai cette petite fille dans un couvent de campagne. J'en aurai soin tant que j'y serai, et j'en chargerai ma nièce après ma mort. M. d'Aubigné m'a déjà fait de pareils présents dont il m'a laissé tout le soin, et peut-être s'y portera-t-il plus volontiers pour n'en pas faire la dépense. En ce cas-là, il n'y a qu'à me l'envoyer tout droit à Versailles ou à Saint-Cyr, ou de m'avertir de l'en-

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès. — Cette lettre n'a pas besoin de commentaire. La petite Charlotte est une enfant attribuée à M. d'Aubigné. Nous allons voir dans la lettre suivante quelle était la mère.

[redacted]

voyer chercher chez M. Vacherot, homme d'affaires des Dames de Saint-Louis. Tout est bon pourvu qu'on sauve cette petite misérable. C'est une bonne œuvre, monseigneur; je ne vous ferai point d'excuse de mon importunité.

LETTRE LXXXIV

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

18 avril 1700.

Le roi m'ordonne de vous dire, monseigneur, que vous fassiez sur le jubilé tout ce qu'il vous plaira. Il m'a paru qu'il s'accommodera fort bien à remettre sa communion à la Trinité. Il s'attendoit à vous voir hier et vous reprochera que vous avez manqué à votre serment, qui vous oblige à vous trouver à toutes les assemblées de l'ordre du Saint-Esprit.

J'ai grand regret à ce que vous voulez que je donne à madame de La Brosse[2] n'étant pas bien touchée de repentir; mais je ne puis manquer en vous obéissant. Je voudrois seulement que le petit secours que je lui donnerai parût venir de vous et que je ne fusse point nommée avec cette femme-là, qui tôt ou tard m'importunera et voudra que je me charge d'elle, en me menaçant de retourner à mon frère si je ne fais pas tout ce qu'elle voudra. D'un autre côté, elle me demandera sa fille, et pour tout, monseigneur, il seroit mieux qu'elle n'entendît pas parler de moi.

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. Voir la lettre précédente.

[redacted]

Ce que vous me mandez de madame de Brinon me fait peur[1]. Est-il possible qu'on ne veuille point mourir? Je m'en fais une délice; peut-être penserai-je autrement quand j'en serai près, mais je ne crains présentement qu'une longue décrépitude. Ne demandez donc point ma vie, je vous en conjure, monseigneur, mais une précieuse mort.

LETTRE LXXXV

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[2].

A Marly, ce 3 mai 1700.

Je voudrois bien, monseigneur, ne point voir la dévote de M. de Meaux[3]; il y a bien des choses qui sont plus belles de loin que de près. Je ne suis ni intérieure, ni expérimentée dans les voies de Dieu; et je n'entends pas la moitié des consultations que cette personne faisoit à son directeur. Sauvez-moi donc, si vous le pouvez, cette visite inutile pour elle et pour moi. Mais si, nonobstant ce que j'ai l'honneur de vous dire, je vous fais le moindre plaisir en lui procurant ce qu'elle désire, qu'elle vienne, monseigneur, samedi ou dimanche après-dîner, à Saint-Cyr. Ce sont les jours où j'y vais le plus ordinairement. M. le maréchal vient de me dire que nous aurons l'honneur de vous voir ici jeudi.

1. Elle était mortellement malade.

2. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

3. Il est probable qu'il s'agit de madame de la Maisonfort, qui était retirée au couvent de la Visitation de Meaux. Voir la *Maison royale de Saint-Cyr*, p. 202.

[redacted]

LETTRE LXXXVI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

Ce 10 mai 1700.

Je viens, monseigneur, de parler au roi, selon ce que M. le marquis de Richelieu désire[2]. Sa Majesté m'a dit qu'il falloit s'informer du lieu où elle est : car, selon toutes les apparences, elle suit M. le grand-prieur[3]; qui n'est pas encore fixé. Le roi ne m'a pas paru éloigné de la faire enfermer. Il faut que M. le marquis de Richelieu avertisse où elle sera. Il propose un couvent en basse Bretagne, mais je crois un château bien meilleur. Comme je ne doute pas qu'il ne s'adresse à vous, comme à la ressource des malheureux, j'ai cru, monseigneur, que vous voudriez bien lui faire cette réponse. En la relisant, j'ai trouvé qu'elle ne seroit pas intelligible à un autre que vous; mais vous saurez bien suppléer, monseigneur, à ce qui y manque.

LETTRE LXXXVII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[4].

5 juin 1700.

Je me savois mauvais gré ce matin, monseigneur, d'avoir une affliction que je ne vous confiois pas;

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. Neveu du duc de Richelieu, et dont la femme était célèbre par ses déportements. (Voir Saint-Simon, t. VIII, p. 72.)
3. Le grand-prieur de Vendôme. (Voir Saint-Simon, t. VI, p. 107.)
4. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

mais je sentois que je n'en pouvois parler sans larmes, et l'amour-propre m'a obligée à vous cacher cette foiblesse. Il est vrai que nous avons perdu un des meilleurs sujets de notre maison, et une fille qui attiroit la tendresse de tous ceux qui la voyoient[1]. Vous êtes trop bon de me consoler, car je méritois que vous me fissiez des reproches. J'espère que ces tristes idées seront éloignées mardi. Je suis ravie que vous soyez content de celui qui nous donnera à dîner[2]. Je ferois bien des projets par rapport à lui, si je n'étois rebutée d'en faire.

LETTRE LXXXVIII

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[3].

Ce 7 juin 1700.

Ne faites rien, monseigneur, sur les cardinaux que vous n'ayez parlé au roi; il n'est point d'avis que vous les taxiez pour la capitation[4]. C'est par son ordre que je vous le fais savoir.

1. Madame de Saint-Aubin, Dame de Saint-Louis, morte le 5 juin 1700. Voir sur cette mort les *Lettres édifiantes et historiques*, t. II, page 59 et suiv.
2. Le comte d'Ayen.
3. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
4. L'assemblée ordinaire du clergé se tenait alors à Saint-Germain : elle était présidée par l'archevêque de Reims. Elle devait voter le don gratuit et répartir la capitation sur le clergé.

[redacted]

LETTRE LXXXIX

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS[1].

A Saint-Cyr, le 27 juin 1700.

Ce n'est pas une décharge de taxe pour les Filles de Sainte-Marie de votre diocèse, qu'on vous demande, monseigneur, mais pour tout l'ordre entier de la Visitation; elles prétendent que cette grâce leur a été accordée de tout temps, mais qu'elle doit être confirmée à chaque assemblée du clergé, comme elle le fut encore à la dernière. Les Ursulines demandent la même chose; il faut bien, monseigneur, que vous soyez chargé de toutes nos requêtes. J'aurois d'autres choses à vous dire si, dans l'obscurité où je me trouve, je ne m'étois renfermée à prier Dieu pour le roi, et pour l'assemblée de Saint-Germain, qui n'est pas présentement bien unie, à ce qu'on nous dit[2].

APPENDICE A LA LETTRE LXXXIX.

Quelques jours après cette lettre, arriva la nouvelle que le pape avait nommé cardinal l'archevêque de Paris. Nous avons dit que la demande en avait été faite secrètement par le roi à la fin de l'année précédente[3] : la nomination eut lieu le 24 juin. Nous n'avons point de lettre de madame de Maintenon sur cette nomination, bien qu'elle y fut très-sensible. Le 1er juillet, au retour de Marly, « le roi donna à M. l'ar-

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. A cause de la condamnation du livre des *Maximes des Saints*, qui avait été porté à son approbation.

3. Voir p. 304.

[redacted]

chevêque de Paris la calotte que le courrier du pape lui avoit apportée, et, en la lui mettant sur la tête, il lui dit qu'il le faisoit avec grand plaisir, et que cela lui siéyoit bien. » (*Journal de Dangeau*, t. VII, p. 334.)

L'archevêque de Reims céda à l'archevêque de Paris, devenu M. le cardinal de Noailles, la présidence de l'assemblée du clergé.

LETTRE XC

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES[1].

6 juillet 1700.

M. Chamillart me mande que vous lui avez dit, monseigneur, que je ne vous ai point parlé pour Saint-Cyr; je crois l'avoir fait plus d'une fois; et si j'ai eu l'honneur de vous voir sans le faire, c'est que j'ai cru que M. Chamillart savoit mieux parler d'affaires que moi et qu'il avoit de si fortes raisons à vous dire que vous ne pourriez y résister. C'est donc une méchanceté de l'un de vous deux de vouloir mettre sur moi le mauvais succès de cette affaire. Je payerai plutôt pour les Dames de Saint-Louis que de vous importuner, si ce qu'on va faire étoit sans conséquence pour leur maison. M. Chamillart me mande même que nous ne vous demandons que justice. Je ne puis croire que vous la refusiez.

M. le duc de Gesvres, qui se raccommode avec sa famille, ne payera-t-il pas pour madame sa femme[2]?

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. Voir Saint-Simon, t. IV, p. 195.

[redacted]

LETTRE XCI

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES[1].

23 juillet 1700.

Les Filles de Chaillot m'écrivent sur leur affaire du don gratuit et me prient de vous presser, parce que le temps s'écoule. Je regarde cette affaire comme finie; car est-il vraisemblable que mes sollicitations leur imposent une taxe dont elles ont été jusqu'ici déchargées? Je n'ose plus parler en faveur des Ursulines, quelque fortes que soient leurs raisons. Je comprends qu'il est difficile d'obtenir une grâce pour tout l'ordre et qui même est fort étendu, mais je voudrois bien que la maison du faubourg Saint-Jacques eût quelque petite distinction. Elles viennent de recevoir une mademoiselle de Pilavoine pour rien. Après tout cela, je ne veux que ce que vous voudrez que je veuille. Je vous prie, monseigneur, de me conduire et que je ne demande rien mal à propos. Le comte d'Ayen m'a dit que nous vous verrons lundi. Il faut finir tout court, monseigneur[2].

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. La Beaumelle met : « Je finis tout court, le roi arrive. »

[redacted]

LETTRE XCII

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES[1].

A Saint-Cyr, 21 août 1700.

J'ai confié le secret à M. de Chamillart, monseigneur, et je crois lui avoir recommandé; mais comme il n'en connoît guère entre vous et moi, il n'aura pas cru vous en devoir faire un mystère. Répondez ce qu'il vous plaira en l'engageant au secret. Nous serions bien malheureux, s'il nous en manquoit, étant si peu pressé de parler.

Nous parlerons du fond de l'affaire quand il vous plaira; elle mérite bien d'être discutée.

Il est vrai, monseigneur, que mademoiselle de la Varanne écrit de belles lettres pour sa justification; je ferai ce que vous m'ordonnez.

Je vous ai envoyé l'arrêt que madame la duchesse de Gesvres a désiré; il me paroît que ce qui passe par M. Tiberge va lentement.

LETTRE XCIII

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES[2].

Marly, 11 septembre 1700.

Le roi n'a nulle connoissance de l'affaire dont vous vous plaignez, monseigneur; il me dit qu'il en parleroit à M. le chancelier; mais je le priai d'attendre

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

que vous l'en eussiez informé. Je lui dis seulement qu'on ne pouvoit faire une œuvre plus utile, plus juste et plus charitable, que celle que vous voulez établir pour de vieux prêtres. Le roi doit prendre médecine lundi. Je ne sais s'il voudra que j'aille chez lui à neuf heures; mais quoi qu'il en soit, monseigneur, je voudrois bien vous voir l'après-dîner de ce jour-là ou d'un autre à Saint-Cyr. J'ai tant de choses à vous dire qu'il ne faut pas être pressé par le temps, ni observé par ceux qui comptent les visites que je reçois. J'espère aller à Saint-Cyr samedi, dimanche, lundi et mardi. Tous les jours me sont égaux, parce que je quitterai toute autre affaire pour celle-là.

LETTRE XCIV

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES[1].

A Fontainebleau, 27 septembre 1700.

J'espère, monseigneur, que ce que vous désirez pour M. d'Aguesseau, et encore plus pour le bien public, sera fait[2]. Toutes les raisons sont pour lui; et celle de le conserver me paroît bien forte, car on dit que la charge qu'il a présentement le tue. Il ne faut encore rien dire, car tout est incertain, tant qu'il n'est pas déclaré[3].

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.
2. M. de La Briffe, procureur général au parlement de Paris, venait de mourir. « On croit que le roi, dit Dangeau, choisira M. d'Aguesseau, avocat général, pour remplir cette charge. »
3. M. d'Aguesseau fut déclaré procureur général le 29 septembre.

[redacted]

Je suis si touchée de votre voyage, monseigneur, que j'ai songé cette nuit que je vous disois adieu[1]. Après que je vous l'aurai dit, en effet, il n'y aura plus personne à qui je parle avec liberté, du moins, pour en user souvent.

Le roi est en parfaite santé et fort gai. On fait tous ses efforts pour le réjouir, on n'y réussit pas toujours. Je ne sais rien sur la famille, et je crois qu'on me cache par bonté tout ce qui pourroit m'affliger : c'est la destinée de la vieillesse d'être ménagée comme des enfants.

Monsieur va samedi à Montargis pour deux jours, et nous aurons demain le roi et la reine d'Angleterre.

Le prince d'Orange a toujours mal aux jambes[2].

Le père de La Chaise s'est plaint au roi de ce que j'ai écrit pour mes amis au cardinal de Janson; ce qui n'est point vrai. Le roi me lut hier un grand écrit de la conduite des Jésuites avec M. de Lyonne. Je dis que mes amis prétendoient tout le contraire de ce que j'entendois, et qu'il étoit injuste de n'écouter qu'une partie.

Je prie Dieu, monseigneur, de vous conserver en quelque lieu que vous soyez.

1. Le pape Innocent XII était mortellement malade et les cardinaux avaient reçu l'ordre de se préparer à partir pour Rome.

2. « Il court de mauvais bruits de sa santé, dit Dangeau ; ses jambes sont enflées... on craint qu'il ne tombe dans l'hydropisie. »

[redacted]

LETTRE XCV

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES[1].

Ce 28 septembre 1700.

Le roi m'a montré votre lettre, monseigneur, et m'ordonne de vous dire que vous avez très-bien fait de finir l'assemblée[2] le plus paisiblement qu'il vous a été possible. Je lui ai parlé pour l'affaire dont vous m'écrivez. Il m'a écoutée; mais il étoit plein d'autre chose. Je ne sais ce qui en arrivera. Comme M. le maréchal de Noailles sait plus de nouvelles que moi, je ne vous en mande point; et, de plus, monseigneur, je suis dans une grande langueur qui ne diminue rien des sentiments d'estime, de vénération et de respect que j'ai pour vous.

LETTRE XCVI

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES[3].

A Fontainebleau, ce 24 octobre 1700.

Je ne saurois être fâchée de la peine que vous sentîtes en sortant de ma chambre, monseigneur, et j'ose dire que celle où vous me laissâtes méritoit que vous y répondissiez[4]. Il n'y faut plus penser, mais il me sera difficile de l'oublier tous les lundis,

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. L'assemblée du clergé.
3. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
4. Le cardinal de Noailles était parti pour Rome le 14 octobre.

[redacted]

où j'avois le plaisir de vous entendre et de vous ouvrir mon cœur sur toutes sortes de sujets. Je ne mettrai personne en votre place et j'attendrai votre retour sans me donner une consolation que je ne pourrai aussi bien trouver ailleurs.

On vous enverra la condamnation, ou, pour mieux dire, la censure de la Sorbonne, sur les propositions du père Lecomte[1]. On a dit au roi que tous les docteurs les plus graves n'en étoient pas, et que c'étoit seulement la jeunesse, dont le nombre a emporté. Il est inutile de répondre à ces choses-là : je prie seulement qu'on ne dise ni ne fasse rien en votre absence dont on voudroit profiter. Oui, monseigneur, je prie Dieu, tout indigne que j'en suis, de nous donner un saint pape, et je ne puis m'empêcher de mêler dans ce grand intérêt celui de votre retour. Vous savez que j'en ai toujours voulu à cette calotte qui vous fait tant courir; et que je ne l'ai pu désirer, dès qu'on m'annonça qu'il vous en coûteroit, et à nous aussi, une absence peut-être de six mois. C'est bien du temps sur celui qui m'en reste, et je trouve fort triste de vivre et de mourir sans son archevêque en qui on a toute sorte de confiance. J'aime mieux cette dignité que le cardinalat, qui ne

1. « La Sorbonne a condamné plusieurs choses que le père Lecomte avoit avancées dans son livre sur l'état présent de la Chine, et les a qualifiées fausses, téméraires, scandaleuses, erronées, et même quelquefois hérétiques. » (Dangeau, t. VII, p. 399.) Les choses condamnées étaient relatives aux cérémonies chinoises. Le père Lecomte était confesseur de la duchesse de Bourgogne. Quelques jours après, il fut disgracié et s'en alla à Rome.

[redacted]

me paroît bon qu'à aller à Rome et à faire souvent de mauvais choix.

Je n'entamerai pas de vous donner des nouvelles ; la famille en est mieux instruite que moi. J'ai eu une conversation avec le comte d'Ayen, qui sera de quelque utilité pour l'empêcher d'être blessé de ce que fait madame la duchesse de Noailles à l'égard de sa femme, et je regarderois comme un nouveau malheur que j'eusse contribué à désunir une maison si paisible. J'espère plus en vos prières, monseigneur, que dans tous nos soins. Il me semble qu'en tout on avance plus par cette voie-là.

Vous serez incommodé du parti que vous avez pris d'aller avant vos gens : vous ne vous comptez pas assez, monseigneur.

Je serai ravie de recevoir de vos lettres le plus souvent que vous le pourrez, mais je n'en tirerai pas le plaisir que j'en pourrai tirer, ayant à y mêler beaucoup de contrainte. Traitez-moi là-dessus comme vous traiteriez le comte d'Ayen, et ne m'écrivez que lorsque vous ne serez pas accablé, d'ailleurs, par la multitude de lettres que vous aurez à faire. Vous allez être dans cet état-là par la mort de mademoiselle de Condé[1], qui cause une aussi grande affliction, que si on n'avoit pas dû s'y préparer depuis six mois. Madame la Princesse, surtout, est dans une douleur extrême. On dit qu'elle vouloit en passer les premiers mouvements à Maubuisson, mais que l'extrémité où est madame de Brinon l'en empêche.

1. Anne-Marie-Victoire de Bourbon, née le 11 août 1675, morte à Paris le 13 octobre 1700.

[redacted]

J'ai signé le contrat du prince d'Isenghien[1], je ne mérite guère de pareils honneurs; la maréchale d'Humières a toujours eu de la bonté pour moi.

Je ferai toujours tout ce qui me sera possible pour la *tribu*[2]. Le *patriarche* m'a fort priée d'empêcher qu'il ne soit regardé comme un invalide. J'ai bien des raisons, monseigneur, pour bien vivre avec eux, mais ce qu'ils vous font en seroit une suffisante pour moi.

Vous savez, monseigneur, ce que je pense pour M. le cardinal d'Estrées, et je m'assure que vous le lui aurez déjà dit. Il a plus de part que personne au regret que j'ai quelquefois de n'être plus dans le commerce.

LETTRE XCVII

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES[3].

A Fontainebleau, ce 5 novembre 1700.

Je veux avoir l'honneur de vous écrire, monseigneur, pour vous faire souvenir de moi; mais je ne sais pas trop de quoi remplir mes lettres. C'est à vous à nous dire des nouvelles du conclave, qui fait présentement l'attention de tout le monde. Vous savez aussi bien que nous des nouvelles d'Espagne, et

1. Le prince d'Isenghien avait pour mère la fille du maréchal d'Humières; il épousait la fille aînée de la princesse de Furstemberg.
2. Ce sont des chiffres que je n'ai nul moyen d'expliquer.
3. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

[redacted]

qu'on mande de tous côtés qu'il ne peut guérir de cette maladie-ci[1]. La famille sait mieux que moi les nouvelles de la cour, et vous aura mandé la distribution de la fête de la Toussaint, et le succès du père Maur ou Maure[2] que je n'ai point entendu. Vous savez aussi que M. de Molac est mort, et que sa succession est bien demandée[3]. Mes vœux sont pour le maréchal d'Estrées.

On se divertit fort ici, et on a grand regret à en partir. Madame la duchesse de Noailles a donné un retour de chasse à madame la duchesse de Bourgogne. Il ne m'est pas encore revenu qu'on y ait trouvé à redire; mais je suis fort sujette à ignorer ce qui se passe dans ma chambre. J'y vois peu madame la duchesse de Guiche; elle est toujours incommodée. Vous voyez, monseigneur, que je suis aussi embarrassée à remplir mes lettres que je le suis peu à trouver à vous entretenir le lundi matin. Vous en savez la raison, qui ne finira jamais aussitôt que je le souhaite.

Je vous supplie, monseigneur, de dire quelque chose pour moi à M. le cardinal de Coislin[4]. Je n'ai pu lui écrire à propos, et je n'ai pas osé le faire hors de temps; mais personne ne l'honore plus que moi.

1. C'est-à-dire le roi d'Espagne, On sait que le roi Charles II, mortellement malade, n'avait point d'enfants, et que l'Europe était dans l'anxiété pour sa succession. La maison de Bourbon et la maison d'Autriche prétendaient à son héritage.

2. Prêtre de l'Oratoire, qui prêcha l'Avent à Versailles.

3. Il était lieutenant général de Bretagne et gouverneur de Nantes.

4. De Cambous de Coislin, évêque d'Orléans, cardinal en 1697.

[redacted]

LETTRE XCVIII

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES[1].

8 novembre 1700.

On aura bientôt la nouvelle de la mort du roi d'Espagne, car on a reçu celle de son agonie[2]. Voilà de grandes affaires à démêler. Dieu veuille y mettre la main et nous donner une paix de durée. Je suis bien fâchée, monseigneur, de ce que le vent vous est contraire. Je vous désire à Rome, puisque vous avez à y aller, et je désire votre retour, comme s'il y avoit longtemps que vous fussiez parti.

J'ai montré la lettre de votre bon prêtre de Saint-Jean-de-Luz, afin qu'on voie le besoin de donner de bons évêques. On croit avoir fait un bon choix en M. l'abbé de Beauvau, dont je n'avois jamais ouï parler.

Le *bon père* a dit qu'il n'y avoit que la jeunesse qui avoit condamné le père Lecomte. Je ne réponds rien à tout cela, si ce n'est qu'il faut vous attendre, monseigneur.

Je n'ai point ouï parler du curé de Marly comme devant être évêque. Je me servirai dans l'occasion de ce que vous me faites l'honneur de m'écrire.

J'ai entretenu notre jeune femme, qui m'a promis

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. « On mande, dit Dangeau (7 novembre 1700), que le roi d'Espagne étoit à la dernière agonie, qu'il avoit reçu l'extrême-onction et perdu la parole. »

[redacted]

un changement entier; mais il n'y a que Dieu qui puisse le faire.

On n'est point encore déterminé sur la lieutenance vacante en Bretagne.

Encore une fois, monseigneur, je ne sais que vous mander; et j'aurois beaucoup de choses à vous dire.

APPENDICE A LA LETTRE XCVIII.

Le lendemain, 9 novembre, arriva la nouvelle de la mort du roi d'Espagne. On lit dans le *Journal de Dangeau :* « Le roi étant au matin au conseil des finances, M. de Barbezieux vint lui apporter la nouvelle de la mort du roi d'Espagne, qui est venue par un courrier du marquis d'Harcourt qui est à Bayonne, et qui a ordre d'ouvrir tous les paquets qui viennent de Madrid pour le roi. Le roi d'Espagne mourut le jour de la Toussaint, à trois heures de l'après-midi. On a ouvert son testament, dont on a envoyé un extrait ici. Dans ce testament, la renonciation de la reine (Marie-Thérèse) est expliquée, savoir qu'elle n'étoit que pour le prince qui deviendroit roi de France, et qu'ainsi son légitime héritier étoit le duc d'Anjou, qu'il déclaroit son successeur dans tous ses royaumes, et à son défaut, monseigneur le duc de Berry, et au défaut du duc de Berry, il rappelle l'archiduc, etc. »

« Le roi changea l'ordre qu'il avoit donné pour la chasse, et à trois heures il manda aux ministres de venir chez madame de Maintenon. Monseigneur, qui avoit couru le loup le matin, étoit déjà de retour. Le conseil dura jusqu'à sept heures. Madame de Maintenon, chez lequel il se tenoit, y étoit présente. » (T. VII, p. 412.) On sait qu'il y fut résolu d'accepter le testament. Ce fut l'opinion de madame de Maintenon.

[redacted]

LETTRE XCIX

NOTE PRÉLIMINAIRE

On lit dans le *Journal de Dangeau* (t. VII, p. 417) : « Mardi 16, à Versailles. — *Déclaration que monseigneur le duc d'Anjou est roi d'Espagne.* — Le roi, après son lever, fit entrer l'ambassadeur dans son cabinet, et puis il appela monseigneur le duc d'Anjou, qui étoit dans les arrière-cabinets, et dit à l'ambassadeur : « Vous le pouvez saluer comme « votre roi. » L'ambassadeur se jeta à deux genoux, et lui baisa la main à la manière d'Espagne; il lui fit ensuite un assez long compliment en espagnol, et après qu'il eut fini, le roi lui dit : « Il n'entend pas encore l'espagnol, c'est à moi « à répondre pour lui. » Les courtisans étoient à la porte du cabinet du roi; Sa Majesté commanda à l'huissier d'ouvrir les deux battants de la porte et de faire entrer tout le monde, et dit : « Messieurs, voilà le roi d'Espagne; la nais« sance l'appeloit à cette couronne; toute la nation l'a sou« haité et me l'a demandé instamment, ce que je leur ai « accordé avec plaisir. C'étoit l'ordre du ciel. » Puis en se retournant au roi d'Espagne, il lui dit : « Soyez bon Espagnol, « c'est présentement votre premier devoir; mais souvenez« vous que vous êtes Français pour entretenir l'union entre « les deux nations; c'est le moyen de les rendre heureuses « et de conserver la paix de l'Europe. » ... Monseigneur le duc de Bourgogne et monseigneur le duc de Berry embrassèrent le roi d'Espagne, et ils fondoient tous trois en larmes en l'embrassant... — Le roi d'Espagne partira d'ici le premier de décembre; monseigneur le duc de Bourgogne et monseigneur le duc de Berry iront le conduire jusqu'à la frontière d'Espagne. Les ducs de Beauvilliers et de Noailles les accompagneront, et le roi permet à tous les jeunes courtisans qui le voudront suivre de faire le voyage; quelques-uns même le suivront jusqu'à Madrid... L'ambassadeur d'Espagne dit fort à propos que ce voyage devenoit aisé, et

[redacted]

que présentement les Pyrénées étoient fondues[1]... Quand messeigneurs les ducs de Bourgogne et de Berry auront laissé leur frère à la frontière, entre les mains des Espagnols, ils iront visiter le Languedoc et la Provence, puis ils passeront à Lyon et reviendront ici à la fin de mars. »

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES[2].

17 novembre 1700.

C'est pour avoir trop de choses à vous dire, monseigneur, que je ne puis vous écrire. Lundi j'en chargeai le comte d'Ayen, qui est plus maître de sa chambre que je ne le suis de la mienne. Tout le monde paroît ravi de l'affaire d'Espagne ; notre jeune roi la reçoit avec la gravité et le sang-froid d'un roi de quatre-vingts ans[3]. Les trois frères ont montré dans cette occasion une grande tendresse les uns pour les autres. Voilà, monseigneur, une grande grandeur dans la maison de France. Il y a des gens bien sages qui sont persuadés que nous n'aurons point de guerre, et que nous en aurions eu une longue et ruineuse

1. Le *Mercure* rapporte ainsi ce mot : « L'ambassadeur se jeta à ses pieds et lui baisa la main, les yeux remplis de larmes de joie, et s'étant relevé, il fit avancer son fils et les Espagnols de sa suite qui en firent autant. Il s'écria alors : Quelle joie ! il n'y a plus de Pyrénées ; elles sont abîmées, et nous ne sommes plus qu'un. » — On sait que plus tard le mot : *Il n'y a plus de Pyrénées* fut attribué à Louis XIV. (Note des éditeurs du *Journal de Dangeau.*)

2. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

3. On lit dans le *Journal de Dangeau*, le 17 novembre : « Le soir, Sa Majesté Catholique alla chez madame de Maintenon, et après avoir été quelque temps enfermée avec le roi, il a joué à de petits jeux à courre et à danser aux chansons avec madame la duchesse de Bourgogne et ses dames, et a un peu quitté sa gravité qu'il a déjà en public, comme s'il étoit né à Madrid. »

[redacted]

pour la France, si l'on avoit voulu exécuter le traité[1]. L'empereur vient encore de confirmer le roi dans l'opinion qu'il a pris le bon parti, car il a refusé de signer ce traité. Dieu conduit tout, il n'y a qu'à s'y abandonner. Le comte d'Ayen va en Espagne avec presque autant de joie qu'il alloit à Rome. Madame la duchesse de Noailles a consenti à tous ces voyages de fort bonne grâce. Je doute que M. le duc de Beauvilliers puisse le soutenir tout entier; sa santé est en mauvais état. On donne un jésuite au roi d'Espagne[2], quoique leur coutume, à ce qu'on dit, soit d'avoir des jacobins; mais on a dit au roi que les jésuites sont les meilleurs, par l'opposition qu'ils ont pour le jansénisme. Ceci entre nous. Ce confesseur n'est pas encore nommé. Le marquis d'Harcourt est ambassadeur et duc. Il demeurera quelques années auprès du jeune roi. Du reste, il mène deux gentilshommes de la manche, quelques valets de chambre, trois ou quatre officiers pour lui donner à manger à la française, et trois ou quatre valets de pied. Tout cela ne doit aller qu'a huit ou dix personnes. Sa maison viendra au-devant de lui. M. le maréchal de Noailles me parut fort content de ce que le roi l'a choisi pour accompagner nos princes. J'espère qu'il fatiguera moins à ce voyage que dans les jardins de Marly.

1. Le traité de partage de la monarchie espagnole qui avait été fait par Louis XIV et Guillaume III. La maison d'Autriche, qui avait pourtant la meilleure part, refusa d'accéder à ce traité. (Voir mon *Histoire des Français*, t. IV, p. 274 de la quinzième édition.)

2. Pour confesseur.

[redacted]

M. l'évêque de Châlons avoit eu dessein de demander l'abbaye vacante par la mort de l'abbé de Troisville[1]; mais le roi s'est hâté en faveur de M. le Grand[2], et l'a donnée à l'abbé d'Armagnac[3].

Je viens d'entretenir M. le duc de Beauvilliers, qui m'a fait de grandes protestations d'amitié pour M. le maréchal de Noailles, et du concert où il veut être avec lui dans ce voyage. M. votre frère me parut être dans les mêmes dispositions. J'appris hier au soir ce qui est arrivé à Rome[4]. Je ne comprends pas que M. de Monaco n'ait pas suivi vos conseils. Je vous supplie, monseigneur, de faire mes compliments à nos cardinaux. Vous savez assez bien ce que je pense pour y mettre les différents degrés de mes sentiments pour eux.

LETTRE C

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES[5].

A Marly, ce 25 novembre 1700.

Je voudrois bien qu'on me laissât le temps de vous écrire, monseigneur, mais je n'ose l'espérer. Je re-

1. C'était l'abbaye de Montier-en-Der.
2. Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, grand écuyer de France, qu'on nommait ordinairement *M. le Grand.*
3. Cadet des enfants de M. le Grand.
4. Au sujet du prince Vaïni, seigneur romain attaché à la France, et qui fut insulté dans sa maison par des sbires pontificaux. Le prince de Monaco, ambassadeur de France, y accourut, et un de ses gentilshommes fut tué. Les cardinaux se hâtèrent d'offrir des réparations au roi de France.
5. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

garde l'union de l'Espagne avec nous avec un nouveau plaisir, quand je pense que nous voudrons le même pape, et que, par là, vous reviendrez plus tôt. Cet intérêt est grand pour moi et pour bien d'autres; et vous savez, monseigneur, que je n'ai jamais cru que vous fissiez autant de bien dans le conclave que vous en faites dans le diocèse. Vous aurez appris que M. de Châlons vouloit demander le bénéfice que le roi s'est hâté de donner au fils de M. le Grand. Il ne nous reste que le plaisir de n'avoir fait aucun pas pour cela. Nous sommes à Marly, comme des gens qui n'ont rien à faire. Le roi de France plante et le roi d'Espagne chasse le jour, et joue à cligne-musette le soir dans ma chambre. Je voudrois qu'il fût déjà parti, et si j'avois voix en chapitre, il seroit allé en poste prendre possession d'une si belle succession[1]. Il sera plus de quarante jours en chemin. M. le duc de Beauvilliers a bien la mine de demeurer; il est dans une langueur dont il aura de la peine à revenir. Madame sa femme marche pour avoir soin de lui. Madame la duchesse de Noailles me paroît fort triste: je ne sais si c'est simplement de voir partir M. son mari et son fils. Elle ne m'en avoue pas d'autre cause. Il me paroît que M. de Noailles doit être content de la manière dont le roi l'a engagé à ce voyage, dont il pourra bien demeurer chargé tout seul. Cependant je crains qu'il ne le voie présentement que par le mauvais côté, qui est l'éloignement du roi, et ce que

1. La Beaumelle met : « On ne peut aller trop vite saisir une couronne si belle. »

[redacted]

les courtisans croient le plus grand malheur. Le comte d'Ayen est plus philosophe et par conséquent plus tranquille : il part avec joie; il mène une musique pour son plaisir et pour celui de M. le duc de Bourgogne[1]. Je lui ai conseillé de ne rien épargner, mais je ne m'en vante pas à madame la duchesse de Noailles.

L'abbé de Luxembourg a laissé une belle abbaye. L'abbé de Mornay veut la demander en remettant la sienne[2]. M. le cardinal de Bonzi presse pour avoir un coadjuteur[3]. J'en presse le roi aussi, parce que je crois qu'il y va de sa conscience; mais je ne sais sur qui ce choix devroit tomber.

J'ai parlé aussi contre le curé de Marly : on ne pense point à le faire évêque.

Le père de La Chaise a proposé au roi de me consulter sur le choix d'un confesseur pour le roi d'Espagne. Je l'ai refusé, en disant que, vous n'étant pas ici, je ne pouvois m'instruire.

Je suis bien étonnée, monseigneur, d'avoir pu achever cette lettre. Je ne vous parle point des nouvelles publiques. Assez de gens prennent soin de vous les mander.

1. Il était bon musicien et avait composé des motets.

2. L'abbé de Mornay obtint cette abbaye, qui était celle d'Orcamp.

3. Il mourut cette année.

[redacted]

LETTRE CI

NOTE PRÉLIMINAIRE

Voici la première des lettres de madame de Maintenon au marquis, puis duc d'Harcourt. Ces lettres importantes, et malheureusement peu nombreuses, sont relatives aux affaires d'Espagne. Elles sont inédites et se trouvent aujourd'hui au *British Museum*, où elles ont été copiées par M. le comte Louis de Noailles, alors attaché d'ambassade à Londres.

Henri, marquis d'Harcourt, né en 1654, lieutenant général et l'un des plus brillants élèves de Luxembourg, avait été nommé, après la paix de Ryswick, ambassadeur à Madrid. C'était un poste de la plus haute confiance, vu les événements graves qu'allait produire la mort prévue du roi d'Espagne, etc. Le marquis d'Harcourt y fit preuve de sagesse, de droiture et d'habileté. Il resta à Madrid jusqu'au mois de mai 1700. Il demanda alors une audience de congé, laissa pour le remplacer le comte de Blécourt son parent, et vint passer quelques mois à Versailles. Il renseigna Louis XIV sur l'état de la cour d'Espagne, la force du parti qui voulait appeler un Bourbon au trône, et les dispositions du roi moribond. Il repartit avec la charge de rassembler des troupes du côté de Bayonne, et à peine arrivé dans cette ville, apprit la mort de Charles II. Comme il avait ordre d'ouvrir toutes les lettres qui venaient de Madrid pour le roi, il put l'instruire le premier de la teneur du testament. Louis XIV, ayant accepté la succession d'Espagne, lui ordonna de retourner à Madrid, et en même temps le nomma duc; « ce qui, dit Saint-Simon, était l'objet de toute son ambition. » A peine arrivé, il y reçut cette lettre de madame de Maintenon, qui témoigne la confiance qu'elle avait dans ce seigneur.

[redacted]

A M. LE DUC D'HARCOURT, A MADRID [1].

A Saint-Cyr, ce 3 décembre 1700.

On n'est pas encore remis ici de la joie extrême que tout le monde a sentie du parti que le roi a pris d'accepter la couronne d'Espagne pour M. le duc d'Anjou. Paris en est transporté, et tout ce qui revient des provinces nous paroît de même. Nous voici dans le triste endroit de cet heureux événement, il faut se séparer, et vous savez si les François aiment leurs princes; le roi, plein de bonté, ne peut sans larmes voir partir pour toujours son petit-fils, et qu'il a plus connu depuis qu'il est roi d'Espagne qu'il n'avoit fait auparavant. On se flatte qu'il visitera les pays qui sont sous son pouvoir, et qu'en allant en Flandre nous le reverrons; mais on croit que les Espagnols voudront lui voir un successeur avant qu'il fasse des voyages. On ne croit pas ici que l'on doive lui donner [2] une archiduchesse, et on penche à la princesse de Savoie [3] : elle a douze ans passés, et on nous assure qu'elle a la taille aussi belle que madame la duchesse de Bourgogne. C'est le principal pour une femme et pour les enfants qu'on en attend. Plus nous connaissons le roi d'Espagne, plus nous voyons du bien en lui. Tout ce qu'il dit est bien dit, plein de sens et de droiture; le ton et la lenteur dont il parle est très-désagréable, peut-être en sera-t-on moins choqué à Madrid qu'à Versailles. Je lui

1. *Autographe* copié par M. Louis de Noailles au *British Museum*.
2. Pour femme.
3. C'était la sœur cadette de la duchesse de Bourgogne.

[redacted]

ai bien dit tout ce que vous valez, et que vous le conseillerez par rapport à ses propres intérêts; il me paroît touché de la droiture et de la probité. Le roi lui a dit de prendre une entière confiance en vous. M. le comte d'Ayen le suivra en Espagne; il prétend être fort bien avec vous. Je vous conjure, monsieur le duc, d'y ajouter encore quelque chose pour l'amour de moi; je l'aime tendrement et beaucoup plus par son mérite que par son mariage avec ma nièce. Il est capable de sérieux, quoique jeune et gai; je vous prie de le conduire en tout et partout, et de le faire valoir en Espagne et en France. Le chevalier de La Vrillière a eu permission de faire le voyage, parce qu'on a répondu au roi de sa sagesse. Vous savez, je crois, que son frère a épousé mademoiselle de Mailly [1]; ce qui m'oblige, monsieur, à vous demander que ce jeune homme sente et sache que je vous l'ai recommandé.

Rien n'approche de la droiture des maximes que le roi a prêchées en toute occasion à son petit-fils, comme d'être bon Espagnol, de les aimer, de renvoyer les François à la première faute qu'ils feroient, de ne les jamais soutenir contre ses sujets, de s'appliquer aux affaires, de ne faire qu'écouter dès les premières années, d'aimer les gens de mérite, de distinguer les gens de qualité, etc [2]. Votre vertu romaine goûtera de telles leçons.

1. C'était la fille de *Minette*, *nièce*, comme madame de Caylus, de madame de Maintenon.

2. Voir ces instructions dans les *Mémoires de Noailles*, par l'abbé Millot, t. II, p. 4 et suiv.

[redacted]

Madame la duchesse d'Harcourt n'est pas plus empressée assise qu'elle l'étoit debout[1]; elle ne s'empressa pas même pour s'aller asseoir, ne voulant rien faire que de concert avec moi; je sais à qui je dois cette confiance, et je vous assure, monsieur le duc, que vous avez raison, car je défie tout ce qui vous aime et vous estime d'aller plus loin que moi. Vous aurez été bien aise de voir M. Chamillart dans le conseil[2]. Vous aurez été fâché de ce que M. de Barbezieux n'y est pas encore; je pense sur tout cela comme vous, mais il ne faut qu'un peu de patience. Obligez le roi d'Espagne à écrire assez souvent au roi; ce soin lui fera plaisir, et leur union est désirable. Adieu. Ma lettre n'est-elle pas trop longue pour un homme qui n'a pas de temps de reste?

APPENDICE A LA LETTRE CI.

Le départ du roi d'Espagne eut lieu le samedi 4 décembre. Le roi, la famille royale et une grande partie de la cour le conduisirent jusqu'à Sceaux, où le duc du Maine venait d'acheter le château construit par Colbert.

« La foule étoit si grande que les cours, les jardins, les appartements étoient remplis de monde, le roi ayant ordonné avec bonté que chacun vînt voir une chose qui n'avoit jamais

1. M. d'Harcourt venait d'être nommé duc; madame d'Harcourt avait droit aux honneurs du tabouret.

2. On lit dans le *Journal de Dangeau* au 23 novembre : « Le roi, après le conseil de finances, retint M. de Chamillart dans son cabinet et lui dit : « Il y a longtemps que vous me servez bien et « à mon gré; je veux présentement que vous soyez dans tous mes « conseils, et je vous fais ministre; venez dès demain au conseil « d'État. » T. VII, p. 431.

[redacted]

été, et que les portes ne fussent fermées qu'au plus bas peuple. La foule se trouva si prodigieuse, qu'il étoit presque impossible de la percer. » (*Mercure* de décembre, p. 215.)

Le roi resta seul pendant un quart d'heure avec le roi d'Espagne; puis il fit entrer Monseigneur et toute la famille royale. « Les portes de l'endroit où ils étoient, dit Dangeau, étoient ouvertes; nous n'entendions pas ce qu'ils disoient, mais nous voyions les deux rois fondre en larmes, Monseigneur appuyé contre la muraille et se cachant le visage, monseigneur le duc de Bourgogne, madame la duchesse de Bourgogne, monseigneur le duc de Berry et toute la famille royale pleurant et poussant même des cris d'affliction; on ne sauroit s'imaginer un spectacle plus grand, plus touchant et plus attendrissant; enfin il fallut se séparer... Le roi conduisit le roi d'Espagne jusqu'au bout de l'appartement, et se cachoit le visage pour cacher ses larmes... En lui disant le dernier adieu, il le tint longtemps entre ses bras; les larmes qu'ils répandoient l'un et l'autre entrecoupoient tous leurs discours. Monseigneur embrassa ensuite le roi son fils, et puis le roi vint encore l'embrasser, marquant encore la peine extrême qu'il avoit de le quitter. » (T. VII, p. 447.)

LETTRE CII

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES[1].

À Saint-Cyr, 8 décembre 1700.

Il faut croire, monseigneur, que nous avons un saint pape [2], et le respecter comme tel. Quelque envie que j'aie de votre retour, je souhaite fort que vous l'entreteniez des bonnes intentions et de la

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. Le cardinal Albano, qui avait été élu le 23 novembre et qui prit le nom de Clément XI.

véritable piété du roi. C'est à son archevêque à lui en répondre.

Les Dames de Saint-Louis, monseigneur, sont insatiables d'indulgences. Apportez-nous des chapelets ou médailles qui en soient chargées, et pour la vie et pour la mort; et souvenez-vous qu'elles ne peuvent se servir ni d'or ni d'argent. Ainsi ce que nous vous demandons ne doit pas vous ruiner.

J'ai bien mal à la tête, monseigneur, de tous les adieux que nous avons faits. Le roi a été touché de voir partir ses trois enfants, et quoique leur voyage n'ait rien que de bon, la séparation est triste. J'ai dit adieu ce matin à M. le maréchal de Noailles et au comte d'Ayen. Ils partent contents de tout ce que le roi leur a dit, et ils sont chargés de trois personnes fort précieuses, car je doute fort que M. le duc de Beauvilliers fasse le voyage. J'ai avoué à ceux qui m'ont quittée, et que je quittois avec peine, que je sentois au cœur une grande consolation en pensant que vous revenez. C'est ainsi, monseigneur, que Dieu mêle toujours les joies et les chagrins. J'ai lu avec plaisir la ferme résolution que vous prenez de ne jamais retourner à Rome. Gardez-la bien, et revenez nous gouverner et nous bénir pour longues années. Les miennes ne finiront pas sitôt, si j'en juge par ma santé.

Mes compliments, je vous supplie, à M. le cardinal d'Estrées. Il faut finir tout court.

[redacted]

LETTRE CIII

NOTE PRÉLIMINAIRE

Voici la première des lettres écrites par madame de Maintenon à M. le comte d'Ayen, époux de mademoiselle d'Aubigné, et fils aîné du duc de Noailles. Ces lettres, nombreuses et très-intéressantes, ont une grande importance historique. Madame de Maintenon, ayant beaucoup d'amitié et une grande confiance dans son neveu, s'y montre dans tout son naturel, plus ouverte, plus expansive, plus gaie, que dans toutes ses autres lettres. Ces lettres ne nous étaient connues qu'à travers les transformations et les altérations de La Beaumelle. Heureusement elles ont été conservées, et je les copie intégralement sur les autographes qui m'ont été communiqués par M. le duc de Cambacérès.

Nous avons vu que le comte d'Ayen, ainsi que son père, accompagnait le duc d'Anjou ou Philippe V en Espagne. Le voyage se faisait à petites journées. Pour en charmer les ennuis, madame de Maintenon donnait à son neveu des nouvelles de la cour.

A M. LE COMTE D'AYEN[1].

A Saint-Cyr, 12 décembre 1700.

Il faut venir ici pour vous écrire, monsieur, car on ne me laisse pas beaucoup de temps à Marly, et ma chambre est remplie de quinze ou vingt dames qui ne gardent pas le silence. On se trouve pourtant si bien ensemble qu'on ne peut quitter Marly; nous y serons jusqu'à lundi[2]. Madame la duchesse de Bour-

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. C'est-à-dire jusqu'au lendemain. On lit dans le *Journal de Dangeau* : « Le roi, qui se plaît fort ici, s'est aisément laissé aller à la prière que Monseigneur et madame la duchesse de Bourgogne lui ont faite d'allonger ce voyage ici de deux jours. »

[redacted]

gogne se trouve un peu mal depuis quelques jours. Elle a vomi et sans indigestion, car on pourroit quelquefois l'en soupçonner sans avoir même mauvaise opinion de son estomac. Elle a très-mauvais visage. La comtesse d'Estrées meurt de peur que ce soit une grossesse et en a les yeux plus égarés que jamais. A cela près, c'est la plus jolie femme du monde. Elle joua hier à ce qui s'appelle à la *madame* avec Monsieur, qui languissoit dans ma chambre de ce que le roi le faisoit dîner un peu tard. Elle fut admirable et madame la comtesse de Guiche aussi.

Je ne vous fais pas le détail de nos occupations. Je crois que vous recevez autant de relations de ce qui se passe à notre cour que nous en recevons des aventures de la vôtre. Il faut qu'il y ait à Orléans de mauvais harangueurs de père en fils, car il y a vingt-cinq ans que j'en ai entendu de pareilles à celle qui a déconcerté la gravité du roi d'Espagne [1]. C'est un plaisir très-innocent de dessiner, mais je voudrois que nos princes écrivissent un peu [2]. Il me semble qu'il ne leur est pas indifférent, ou, pour mieux dire, qu'il n'est pas indifférent pour eux d'écrire bien et facilement. M. le duc de Bourgogne écrit bien, le roi d'Espagne de fort bon sens, et le duc de

1. En 1675, quand elle alla aux Pyrénées avec le duc du Maine.

2. La Beaumelle transforme cette phrase ainsi : « Dessiner est un joli plaisir, mais écrire est un plaisir utile : je voudrois que nos princes ne regardassent l'un que comme un délassement de l'autre. »

[redacted]

Berry fort mal. Ils devroient agacer les dames du palais qui n'auront pas le dernier. Je vous prie, mon cher comte, de faire les plus humbles et les plus respectueux compliments de ma part au roi d'Espagne. Je me suis toujours intéressée à lui; mais ses visites dans mon cabinet m'ont donné une tendresse dont je me serois bien passée.

A propos de tendresse, ne vous dirai-je rien de la scène de Sceaux [1], où nos princes en ont tant fait voir les uns pour les autres. Quoi qu'il leur en ait coûté, je vous avoue que j'en ai été ravie; car il faut pour être aimable être capable d'amitié [2]. Adieu. Nous trouverons, je crois, la duchesse de Noailles et la comtesse d'Ayen à Versailles, car on doit y demeurer jusqu'à la veille des Rois.

Je n'écris point à M. le maréchal; mon projet est de n'écrire qu'une lettre à la fois dans votre cour ambulante, excepté les princes à qui il faut bien des exceptions. Je vous prie de faire mille amitiés pour moi à M. Moreau [3]; j'étois fâché qu'il n'ait pas pensé à me dire adieu, mais on m'a assurée qu'il m'avoit cherchée. Je ne vous dis rien pour vous, étant persuadée que vous voyez combien je vous estime, combien je vous aime et combien je vous goûte.

Je ne vois point de sablon d'Étampes. Vos projets sont-ils déjà renversés? Nous sommes bien contents du maître espagnol. Le roi trouve qu'il parle bien

1. Voir p. 352.

2. La Beaumelle ajoute : « Je n'aurois jamais cru qu'on pût être prince et sensible. »

3. Musicien de Saint-Cyr, qui accompagnait les princes.

[redacted]

et je prétends qu'il se prend fort bien à montrer[1]. Quand j'aurai M. le cardinal de Noailles, j'espère que je serai un peu consolée de vos absences; mais, présentement, je sens très-fort que vous et M. le maréchal me manquez.

LETTRE CIV

A M. LE COMTE D'AYEN[2].

19 décembre 1700.

Les bouts rimés nous paroissent fort bons et nous réjouissent un peu, car nous commencions à nous lasser de l'égalité des soirées et de voir toujours : « On a dessiné, puis joué au brelan[3]. » Le roi d'Espagne montre de temps en temps qu'il a du goût pour les jeux d'esprit, et je ne doute pas que les autres ne fissent de même, sans cette malheureuse passion des cartes qui, sans donner de grands plaisirs, dégoûte des autres. Nous avons été surpris de trouver un poëte en M. d'Heudicourt. M. de Noailles rend de très-bons offices à la jeunesse, car il ne perd point d'occasion de parler de la sagesse. Je crains, mon cher comte, que ce voyage ne soit pas si agréable que vous l'aviez espéré; mais je me console en pensant que vous en tirerez tout ce qui

1. La Beaumelle ajoute : « Voici sa fortune faite, si ceci va jusqu'à Paris. »

2. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

3. La Beaumelle change le sens : « Vos bouts rimés sont venus fort à propos; nous commencions à nous lasser de l'uniformité de nos soirées, passées à dessiner ou à jouer au brelan. »

[redacted]

pourra s'en tirer[1]. Je vous supplie de faire mes très-humbles remercîments à monseigneur le duc de Berry du cotignac qu'il m'a envoyé. Je vois bien que c'est un homme solide qui aime mieux faire des présents que des compliments. Il trouvera bien des gens qui s'accommoderont de cette conduite. Il est grand bruit ici des belles, bonnes et tendres lettres de M. le duc de Bourgogne. J'en ai reçu une de notre cardinal, qui a le courage de me gronder de Rome sur le carnaval que madame la duchesse de Bourgogne passa il y a un an[2]. Il doit partir le lendemain des fêtes. Qui auroit cru que nous l'aurions cet hiver et que nous ne vous aurions pas? Après cette belle réflexion, il faut vous donner le bonsoir. J'ai un assez grand rhume qui me fait passer de mauvaises nuits et que je ménage avec soin depuis qu'il m'empêche d'aller à Saint-Cyr. Au reste, je crois que c'est vous qu'on galope à sept heures du matin, car je n'ai presque plus personne depuis que mon écuyer me manque. Mille amitiés à M. le maréchal. Madame la maréchale est beaucoup plus sérieuse qu'à l'ordinaire[3].

1. La Beaumelle met ici : « Mais si vous vous y ennuyez, un autre y mourrait d'ennui. »

2. La Beaumelle ajoute : « Il n'oublie pas nos péchés. »

3. Il n'y a pas une ligne dans cette lettre que La Beaumelle n'ait transformée et mutilée.

[redacted]

LETTRE CV

A M. LE COMTE D'AYEN[1].

A Saint-Cyr, ce 22 décembre 1700.

Vous vous éloignez, monsieur le comte, et nous nous en apercevons par ne plus recevoir si souvent de vos lettres. Un esprit et un cœur délicat trouveroient bien des choses à dire là-dessus, mais elles arriveroient peut-être mal à propos. Mon expérience à la cour m'a appris que rien n'est plus difficile que d'y prendre bien son temps. Je devrois pourtant juger autrement de la vôtre, si la disposition de l'humeur suit l'égalité des occupations. On est étonné ici que vous ne vous aidiez pas de la musique pour passer vos longues soirées[2], et que vous ne l'ayez encore entendue qu'à vos messes du matin. Les bouts rimés ont été trouvés beaux et jolis, selon le style des poëtes. L'un est dans le sublime, l'autre dans la plaisanterie[3], et tous deux ont fort bien réussi. Madame d'Heudicourt ne m'a pas paru moins sensible à la poésie de son fils qu'elle le fut quand M. le cardinal d'Estrées lui donna des espérances que son

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. La Beaumelle met : « Et croyez-vous qu'à la vôtre, l'égalité de l'humeur suive l'uniformité des occupations? Que vos soirées doivent être longues! On demande ici pourquoi votre musique ne se mêle pas de les égayer et de les accourcir. »

3. Voici comment La Beaumelle transforme maladroitement cette phrase : « Les bouts rimés sont jolis et d'un joli différent, l'un malgré le sublime, et l'autre en dépit du burlesque : *vous savez que je me connois en ce dernier genre.* »

[redacted]

fils l'abbé seroit un Père de l'Église. Mais à propos de cardinal, le nôtre revient incessamment et je ne lui écrirai plus.

Je voudrois être près de finir mon commerce de lettres avec vous. Il n'est pas si agréable que je l'avois espéré, et l'absence est plus difficile à supporter que je ne l'avois cru; voilà comme on se trompe toujours. De qui voulez-vous savoir des nouvelles pour vous bien divertir? C'est sans doute des dames du palais, car elles sont votre foible et il y faut compatir.

Madame de Dangeau[1] se fortifie au trictrac, madame de Roucy est grosse, madame de Nogaret est grasse, madame d'O garde le lit depuis l'absence de son mari, pour regarder la place où il étoit et où il n'est plus. A cet endroit, on étouffe, on brûle des ailes de perdrix, on va quérir Gervais[2]. Madame du Châtelet est grosse, madame de Montgon est rouge, madame de Lévy est maigre, madame la comtesse d'Estrées éclate de rire, madame la comtesse d'Ayen parle en fausset, la dame d'honneur a la goutte, la dame d'atours ne dédaigne pas de tourner le fuseau[3]. Voilà, mon cher comte, l'état de notre petite cour

1. Madame de Maintenon écrit : *Madame d'Anjaux*.
2. Médecin de la cour.
3. Voici comment La Beaumelle transforme ce charmant tableau qui témoigne que madame de Maintenon avait, quand elle le voulait, le piquant et le brillant de madame de Sévigné : « Madame de Dangeau deviendra aussi merveilleuse dans le trictrac qu'elle l'est dans tout le reste; madame de Roucy nous menace d'un enfant; madame de Nogaret est enfin grasse; madame d'O garde le lit depuis l'absence de son mari pour regarder la place où il étoit et pour s'écrier : Hélas! il n'y est plus. A ce soupir, on étouffe, on brûle des ailes de perdrix, on appelle Gervais, on est tantôt une

[redacted]

qui s'assemble les soirs dans mon cabinet autour de la jeune princesse qui croît en taille à vue d'œil et un peu plus imperceptiblement en mérite.

N'est-il pas temps de vous remercier d'un nombre innombrable de boîtes de cotignac qu'on m'a données de votre part? Elles auroient figuré aux noces de mademoiselle de Normanville[1], si je n'avois le bon sens de faire faire le festin chez M. de Chamillart. Vous perdez là une belle occasion de boire, manger et rire. Mes compliments à M. le maréchal. Il aura une lettre à son tour, mais je crois que le vôtre n'étoit pas venu et que ma tendresse m'a trompée.

APPENDICE A L'ANNÉE 1700.

La Beaumelle ajoute à cette année deux lettres prétendues écrites à madame de Saint-Géran. Ce que madame de Maintenon dit de cette dame dans ses lettres aurait dû le corriger de sa longue supercherie, au moins pour cette année; mais il n'a pas résisté à l'envie de faire parler madame de Maintenon sur la succession d'Espagne, et il a fabriqué les deux lettres suivantes qui sont également fausses et se contredisent. Notons que cette dame semble écrire à côté de la salle du conseil, inquiète de ce qui va s'y discuter et s'y dé-

colombe, tantôt une bacchante. Que vous dirai-je de la grossesse de madame du Châtelet, de la maigreur de l'indolente Lévy, du teint incarnat de madame de Montgon, des rires éclatants de la comtesse d'Estrées, et du fausset de madame d'Ayen, de la goutte de la dame d'honneur, et de l'adresse de la dame d'atours à tourner le fuseau? »

1. Demoiselle de Saint-Cyr qui lui avait servi de secrétaire et qu'elle fit épouser au président de Chailly. La noce eut en effet lieu chez M. de Chamillart.

[redacted]

cider. Or nous savons que le conseil où fut résolue l'acceptation du testament de Charles II se tint dans sa chambre, et qu'elle y était présente.

LETTRE CVI (La B.)

A MADAME DE SAINT-GÉRAN[1].

A l'heure qu'il est, on délibère sur le sort de la France, de l'Espagne, sur le sort de toute l'Europe. La guerre est inévitable, à moins qu'on ne prenne un parti honteux ; et c'est ce que je ne crains pas d'un conseil où le roi préside. Les sentiments sont fort partagés ; je suis sûre que dans ce moment on conteste avec beaucoup de vivacité. Le duc de Bourgogne ne sera peut-être pas de l'avis de Monseigneur ; on dit que la raison est pour M. le duc de Bourgogne, et que la gloire est pour son père. Le duc de Beauvilliers donnera sa voix au traité de partage, et le chancelier à l'acceptation pure et simple de cette belle succession. M. le Dauphin prendra un milieu entre ces deux avis ; il voudra qu'on renonce au testament et au traité ; on dit que c'est le seul moyen d'éluder la guerre ; il est bien conseillé. M. le duc d'Anjou est assez bon pour être roi, mais pas d'un âge à avoir une volonté.

LETTRE CVII (La B.)

A MADAME DE SAINT-GÉRAN[2].

Monseigneur triomphe ; il a remontré que le roi étoit trop juste pour l'éloigner d'une succession que toutes

1. Édit. de Nancy, t. II, p. 100 ; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 151.
2. Édit. de Nancy, t. II, p. 102 ; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 152.

[redacted]

les lois lui donnoient, qu'il y renonçoit en faveur du duc d'Anjou, et qu'il se bornoit à dire toute sa vie : « Le roi mon père et le roi mon fils. » Le duc de Bourgogne est revenu à ce sentiment, et a dit, qu'il ne l'avoit combattu que pour éclaircir la matière, et qu'il cédoit volontiers tous ses droits à son frère. Le public ne sera informé de tout ceci que dans quelques jours. Le duc d'Anjou ne sera traité comme roi qu'après l'audience de l'ambassadeur d'Espagne. Priez Dieu qu'il bénisse tous les desseins du roi, et qu'il sanctifie toutes ses pensées.

ANNÉE 1701.

Cette année est l'une des plus intéressantes de la correspondance de madame de Maintenon. Elle est marquée par le commencement de la guerre de la succession d'Espagne, par la mort de Monsieur, frère du roi, par celle du malheureux Jacques II, etc., etc. Madame de Maintenon n'est pas occupée uniquement des affaires de l'Église ; elle commence à prendre part aux affaires de l'État. Sa correspondance est moins active avec le cardinal de Noailles ; elle est principalement adressée au comte d'Ayen, au duc d'Harcourt, à Philippe V. Elle comprend cinquante-deux lettres, dont une seule est apocryphe. En outre, elle renferme une relation de l'entrée de Philippe V en Espagne, par le comte d'Ayen.

On trouve de plus pour cette année dans les *Lettres histor. et édif.*, t. II, dix lettres adressées aux Dames de Saint-Cyr, dont quatre à madame de Bouju, une à madame de Glapion, une à madame du Pérou, une à madame de Berval, une à madame de Lagny, etc.

J'ajoute à cette année un appendice renfermant trente-quatre lettres de septembre à décembre, la plupart inédites, écrites par madame des Ursins, Louis XIV, Philippe V, etc., qui complètent les événements de la fin de 1701. Elles ne sont pas adressées à madame de Maintenon, mais elles lui

[redacted]

ont été communiquées et par elle à Saint-Cyr, où elles auront été copiées, puisque j'ai trouvé ces copies dans les manuscrits des Dames. Les originaux, qui étaient sans doute dans les archives de la maison de Noailles, se trouvent aujourd'hui au dépôt des affaires étrangères.

LETTRE CVIII

BREF DU PAPE CLÉMENT XI A MADAME DE MAINTENON[1].

Janvier 1701.

Bien-aimée fille en Jésus-Christ, noble dame, salut et bénédiction.

La connoissance que nous avons des rares perfections dont Dieu Tout-Puissant a comblé votre personne, cette extrême piété envers lui et ce riche assemblage de tant de vertus chrétiennes, cette foi sincère et la véritable soumission que vous avez envers nous et notre saint siége, nous engagent pendant notre pontificat à vous donner quelque témoignage certain de notre affection particulière; c'est pourquoi nous avons cru devoir vous faire présent d'une couronne de lapis de la bienheureuse Vierge Marie et d'une médaille d'or qui représente, d'un côté, l'image de Notre Sauveur, et, de l'autre, celle de la bienheureuse Vierge sa sainte Mère, voulant vous procurer les moyens, pour le salut de votre âme, de faire tous les jours quelques nouveaux progrès dans l'exercice de la vertu, afin que pendant le temps que vous porterez cette couronne et lorsque vous direz l'office

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

divin ou celui de la sainte Vierge Marie, ou celui des trépassés, etc., vous obteniez une fois la semaine l'indulgence plénière de tous vos péchés.

Donné à Rome, dans le palais de Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, l'an 1er de notre pontificat.

LETTRE CIX

A M. LE COMTE D'AYEN[1].

7 janvier 1701.

Que de réflexions à faire, mon cher comte! M. de Barbezieux meurt tout jeune dans une grande fortune et à la veille de la voir encore plus grande[2]! Il n'a qu'un moment pour se préparer à paroître devant Dieu; et l'habitude de penser plutôt aux affaires qu'au salut fait partager ce moment entre le testament et la confession[3].

On ne sait encore qui remplira sa place; mais

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès. — Le comte d'Ayen et les princes qu'il accompagnait étaient arrivés à Bordeaux.

2. M. de Barbezieux, fils de Louvois, secrétaire d'État de la guerre, mourut le 5 janvier, à l'âge de trente-trois ans. Il n'avait été que quatre jours malade. « Il avoit, dit Saint-Simon, tout ce qu'il falloit pour faire un grand ministre : fort instruit, on ne peut plus d'esprit ni plus de grâce dans l'esprit, un travail net et facile... Il aimoit tous les plaisirs et s'y perdoit, et passoit les nuits à travailler, etc. »

3. La Beaumelle met : « L'habitude de penser plutôt au frivole qu'à l'essentiel le fait partager avec une scandaleuse inégalité, etc. »

[redacted]

vous le saurez en même temps que vous recevrez cette lettre[1].

Madame la comtesse d'Ayen a eu quelque accès de fièvre qui l'ont fait demeurer à Versailles, et un léger soupçon de grossesse. Madame la maréchale, contre mon avis, n'a pas voulu la quitter.

Si vous pensez à moi, vous voyez, d'où vous êtes, à peu près ce que je fais. Je vous écris dans un petit intervalle qu'on me laisse. Madame de Dangeau va dîner avec moi, et peut-être madame d'Heudicourt. Monsieur sera spectateur, qui nous rendra raison de tout ce que nous mangerons et de tout ce que nous ne mangerons pas. Je m'en impatienterai[2]. Les princesses, qui ne sont point à la chasse, viendront, suivies de leur cabale, attendre chez moi le retour du roi pour dîner. Je ne prendrai pas plus de part à ces

1. On sait que ce fut Chamillart, déjà contrôleur général des finances. Les affaires de la guerre étaient la partie du gouvernement que le roi aimait et entendait le mieux. Sous Louvois, il s'en occupait déjà, et pas assez suivant son gré ; sous Barbezieux, il fut réellement son propre ministre de la guerre et le fils de Louvois ne fut que son élève et son commis ; en prenant Chamillart, il compta s'occuper complétement des affaires de la guerre et n'avoir qu'un ministre de nom. Il le fut en effet. Le général Grimoard, qui a préparé l'édition des *Œuvres de Louis XIV*, dit dans la Préface : « Je possède des manuscrits qui constatent que toutes les lettres un peu importantes furent minutées de sa main ou dictées par lui à MM. de Barbezieux, de Chamlay, de Chamillart, à MM. La Cossière et Pinsonneau, chefs de la secrétairerie particulière du roi, qui fréquemment prenait la plume et achevait lui-même ce qu'il avait fait commencer par eux. De 1691 à 1707 il a été son propre ministre de la guerre : alors Voysin le soulagea. »

2. La Beaumelle ajoute : « Et madame d'Heudicourt rougira de mon impatience, et j'en rougirai par imitation et par orgueil. »

[redacted]

visites que j'y en ai. Les chasseurs reviendront en foule et diront tous à la fois les moindres circonstances de la chasse. On s'en ira dîner. Madame de Dangeau ira quérir un trictrac. Mais nous n'avons pas à tout cela le comte d'Ayen, qui fait des tentatives de mêler quelque esprit dans notre conversation, sans pouvoir en venir à bout[1].

La comtesse d'Estrées devient une très-jolie femme. Elle fait de très-bonne grâce tout ce qu'elle fait; elle a plus d'esprit qu'il n'en paroissoit d'abord[2]; elle est très-naturelle, très-gaie, très-sage, devient très-polie; plût à Dieu que ma nièce fût comme elle[3]!

La duchesse de Guiche se contente d'être belle. Elle ne met pas assez dans le commerce : je ne sais si c'est prudence ou paresse[4].

Adieu, monsieur le comte, mes très-humbles et respectueux compliments à nos princes sur la nouvelle année. Il faut bien se ranger à la coutume, quoique j'avoue que je ne sente point cette tendresse qui transporte tout le monde le premier jour de l'an.

1. La Beaumelle met : « Ce charmant comte d'Ayen, qui fait avec tant d'esprit tant d'efforts inutiles pour nous en donner. »

2. La Beaumelle ajoute : « Et de temps en temps, elle en fait voler jusqu'à nous des étincelles qui nous préparent à tout. »

3. Nous savons que la duchesse de Guiche et la comtesse d'Estrées étaient sœurs du comte d'Ayen.

4. La Beaumelle ajoute : « Il seroit si aisé à cette paresseuse d'être quelque chose de plus. »

[redacted]

LETTRE CX

A M. LE COMTE D'AYEN[1].

11 janvier 1701.

Je crois que vous serez bientôt en Espagne et que nous aurons de vos nouvelles rarement, car il me paroît qu'elles sont longues à venir. Il faudra réparer cet inconvénient inévitable par écrire des volumes, et commencer depuis le moment que vous serez monté dans le carrosse, traîné par six mules. On m'a dit que vous occuperez un strapontin, s'il y a des strapontins en Espagne, où l'on dit que les carrosses sont très-différents des nôtres; mais, quoi qu'il en soit, monsieur le comte, dites-nous, mot à mot, les moindres détails qui regardent le roi d'Espagne, et que le roi de France sera ravi de voir; et, pour moi, ce qui vous touche ne m'est point indifférent[2]. M. le duc d'Harcourt fait une si grande figure, et a par conséquent tant d'affaires, que je n'ose presque plus lui écrire, et encore moins espérer des lettres. Mais, pour M. le marquis de Sézanne[3], je le conjure de continuer comme il a commencé; ses lettres firent fort bien sa cour. Ne nous oubliez pas assez pour vous contenter des choses importantes, nous voulons les moindres détails : comment le roi est vêtu; ce

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. La Beaumelle arrange cela ainsi : « Tout ce que fait le roi d'Espagne intéresse le roi de France, et tout ce que vous faites ne m'est point indifférent. »

3. Frère du duc d'Harcourt.

[redacted]

qu'il mange; quand il se couche; quand il se lève; à qui il parle; le temps qu'il donne aux choses sérieuses; le temps qu'il donne à ses plaisirs; s'il est gai; s'il s'ennuie[1], enfin tout ce que vous verrez, car certainement on s'intéresse bien sincèrement à sa grandeur et à son bonheur. Je voudrois, pour récompense de tout ce que je vous demande, pouvoir vous instruire de ce qui se passe ici, où vous prenez quelque part, mais je soupçonne qu'il n'y en a pas un grand nombre. Je sais comme vous êtes pour le roi[2]; il se porte à merveille, et je trouve qu'il est au comble de la gloire par la confiance que les Espagnols ont pour lui : je ne connois rien de plus flatteur[3]. Adieu, mon cher comte, je me porte bien aussi et ne suis point au comble de la joie; je n'ai pourtant rien qui doive vous inquiéter, vous voyez que je compte sur votre amitié.

1. La Beaumelle met : « S'ennuie-t-il autant qu'il convient à un Espagnol et à un roi? »

2. La Beaumelle met : « Le roi que vous aimez tant se porte à merveille. »

3. La junte d'Espagne avait ordonné aux vice-rois et gouverneurs d'obéir au roi de France comme au roi d'Espagne. « Rien n'est plus honorable pour le roi que le procédé des Espagnols, et en même temps ils ne peuvent rien faire de plus habile pour leur monarchie que de s'abandonner entièrement à lui. » (Dangeau, t. VIII, p. 10.)

———

[redacted]

LETTRE CXI

A M. LE COMTE D'AYEN[1].

14 janvier 1701.

Voici bien des pourquoi pour le roi d'Espagne qui les aime. Donnez-les à propos, s'il vous plaît.

Nous n'entendons plus parler que de morts. Le pauvre Bontemps est tombé dans une manière d'apoplexie, sans pourtant avoir perdu connoissance[2]. Nous en sommes tous bien fâchés. Je ne vous dirai rien de plus pour aujourd'hui. Adieu, monsieur le comte.

LETTRE CXII

A M. LE DUC D'HARCOURT[3].

Le 20 janvier 1701.

Que j'aurois grand besoin de vous, monsieur le duc, pour me rassurer contre la guerre qui se prépare[4] !

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. Premier valet de chambre du roi. Il mourut le 16 janvier, âgé de soixante-quinze ans. « C'est, dit Dangeau, un homme en bénédiction à la cour, qui n'a jamais fait mal à qui que ce soit, et qui a fait beaucoup de bien. » Saint-Simon en fait encore un plus grand éloge, et ajoute : « Il étoit dans toutes les confidences du roi pour ses maîtresses, pour mille dépenses cachées, pour tous les gens à qui le roi vouloit parler, écrire ou faire savoir quelque chose en secret, et sa fidélité étoit à toute épreuve... Il avoit été un des témoins du mariage du roi avec madame de Maintenon. »

3. *Autographe* du *British Museum*. — Le duc d'Harcourt était arrivé à Bayonne au-devant de Philippe V, et formait son conseil avec le duc de Beauvilliers et le maréchal de Noailles.

4. L'empereur avait refusé de reconnaître le testament de Charles II, et faisait déjà passer des troupes dans le Tyrol pour attaquer le Milanais.

[redacted]

La confiance que j'ai en vous fait toute ma consolation; mais il faut vous avouer qu'elle n'est pas si entière, que je tremble quelquefois. Prenez donc un peu de temps pour me faire un horoscope de tout ceci, aussi juste que vous me l'aviez fait sur l'affaire d'Espagne. Je ne m'en vanterai qu'autant que vous le voudrez; je croirai être bien instruite l'étant par vous. Donnez aussi vos avis sur ce qui se passe ici, et je m'en parerai dans les occasions. Vous êtes avec le roi d'Espagne; son silence vous étonnera peut-être, mais s'il s'accoutume à vous, vous lui trouverez du bon sens, de bonnes inclinations, un grand fond de religion et de vertu. Le roi lui a donné de bons avis par écrit; il voudroit qu'il les lût souvent; il vous mettra sans doute à portée de le lui conseiller, car on lui a bien recommandé de prendre une entière confiance en vous. Les Espagnols sont trop heureux de l'avoir. Faites de votre mieux pour qu'il conserve un grand commerce avec le roi, non-seulement de roi à roi, qui sont dans les mêmes intérêts, et qui s'écrivent selon le cérémonial, mais un commerce d'un petit-fils à son grand-père, qui lui écrit tendrement, respectueusement et librement. Il est si innocent, qu'il faut l'aviser de tout, et il faut entretenir leur union; car, quand le cœur s'en mêle, tout en va mieux. Le mien est plein d'estime et d'amitié pour vous, monsieur le duc.

J'ai senti votre peine sur le pauvre M. de Barbezieux; son successeur ne vous aime pas moins, il est rempli de droites intentions; mais je crains qu'il n'ait trop d'affaires.

[redacted]

LETTRE CXIII

LE DUC DE BERRY A MADAME DE MAINTENON[1].

A Bayonne, ce 23 janvier 1701.

Je n'ai pas pu laisser passer M. Noblet[2], madame, sans vous écrire. Nous avons eu hier la triste journée de la séparation du roi d'Espagne[3]. Je vous prie de m'accorder votre amitié, comme vous me l'avez fait espérer, et d'être persuadée de la mienne. Je crains de vous importuner, c'est pourquoi je finis.

CHARLES.

LETTRE CXIV

A M. LE COMTE D'AYEN[4].

25 janvier 1701.

Je ne me souviens guère de ce que je vous ai écrit, qui vous a fait tant de plaisir par rapport à l'amitié que vous avez pour moi, mais je vous assure que j'en ai pour vous beaucoup plus que je ne vous le dis.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. C'était le secrétaire du duc de Bourgogne, qui revenait à Versailles.

3. « M. Noblet arrive ici, qui apporte la nouvelle de la séparation de nos princes; elle se fit samedi 22, dans l'île des Faisans... Il y eut bien des larmes répandues de la part des princes, et on eut peine à les séparer. Le roi d'Espagne alla coucher à Irun et nos princes revinrent à Saint-Jean de Luz. » (Dangeau, 29 janvier. — Voir aussi Saint-Simon, t. III.) Les ducs de Bourgogne et de Berry revinrent jusqu'à Mont-de-Marsan et de là prirent le chemin de Toulouse.

4. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

J'en ai plus dit depuis quelques jours à madame la princesse de Conti, et vous auriez été contente des louanges sérieuses que nous vous donnâmes[1]. Je vous adresse les remercîments que je fais à M. le duc d'Harcourt, sur la distraction qu'il vous a procurée, et quand il n'auroit pas pensé à moi dans cette occasion, je me tiens en droit de prendre part et de le remercier de tout ce qui peut vous être bon ou agréable. Il y a quelque chose d'irrégulier à cette phrase, mais nous n'y regardons pas de si près. J'écris derrière le dos[2] de M. de Pontchartrain, qui parle fort vite et fort haut[3], sans compter les autres distractions. J'attends vos relations avec impatience, comptant qu'elles feront plaisir à celui que vous voudriez divertir par toute sorte de personnages. Adieu. On m'assure que notre cardinal[4] sera ici dans deux jours. Il revient chargé de la confiance du pape, qui lui a marqué une estime toute particulière.

LETTRE CXV

A M. LE DUC D'HARCOURT[5].

Le 25 janvier 1701.

Je sens, comme je dois, monsieur le duc, ce que vous venez de faire pour M. le comte d'Ayen ; je ne

1. La Beaumelle met : « Que nous chantâmes en duo. »
2. La Beaumelle met : « Sur le dos. »
3. La Beaumelle met : « Qui, quoiqu'il ne dise pas grand'chose, me cause bien des distractions. »
4. Le cardinal de Noailles, qui revenait de Rome.
5. *Autographe* du *British Museum*.

[redacted]

vous en aurois pas tant demandé, mais en tout vous allez plus loin que les autres, et je vous assure que je ne suis point ingrate de la part que j'y puis avoir. Toute sa famille en est bien reconnaissante. Je vous souhaite autant de bonheur que vous en méritez.

M. le duc de Beauvilliers me mande que vous êtes bien content du roi d'Espagne; j'en suis ravie, et j'espère que la nécessité le contiendra de s'ouvrir à vous plus vite qu'il ne le feroit naturellement. Ce que vous avez dit de l'Espagne, et ce que l'on voit des Espagnols fait bien changer de langage à ceux qui n'étoient pas pour l'acceptation de cette couronne : je crois que vous m'entendez bien. J'attends les relations du comte d'Ayen[1] et de M. de Sézanne, pour tous les détails de l'entrée du roi dans ses États; il faut vous mettre à un autre[2]..... J'attends de vos nouvelles avec impatience dans l'espérance de quelque consolation sur la guerre. Il me semble que je n'ai plus à vous recommander M. le comte d'Ayen, que de ne pas faire trop pour lui. Adieu, monsieur le duc, comptez sur mon amitié fondée sur une singulière estime.

1. J'ai trouvé la relation du comte d'Ayen dans les *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr*, et je la donnerai plus loin.

2. Un mot raturé et illisible.

[redacted]

LETTRE CXVI

A M. LE COMTE D'AYEN[1].

Le 28 janvier 1701.

Si on nous a dit vrai, vous êtes présentement sur des mules[2], peut-être assez fantasques pour broncher sous un roi d'Espagne, et encore plus volontiers sous un comte d'Ayen. Je crois, sans manquer au respect dû à ce grand prince, que votre voiture est assez ridicule[3]. Rien ne l'est davantage que ces marches-là, quant elles sont sérieuses, et cependant on ne peut pas toujours rire. On est mouillé, crotté, pénétré de froid et souvent environné de ceux à qui on aime le moins à parler. Votre poëte est bien aussi embarrassé là qu'à suivre des cochons; mais vous joindrez les carrosses, et alors votre place si honorable se fera sentir. Notre roi d'Espagne soutiendra tous ces événements de son sang-froid, et ne perdra pas cette gravité dont il a été prévenu dès le ventre de madame sa mère. Vous faites très-bien d'épargner à la vôtre le louage de ces mules; effectivement, cet argent-là n'est pas trop bien employé. Cependant il faut prendre patience, c'est le remède à tout, et le remède dont on a le plus souvent besoin.

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. « D'Irun, Sa Majesté Catholique ira jusqu'à Vittoria à cheval ou sur des mules, et à Vittoria elle montera en carrosse. » (Dangeau, t. VIII, p. 21.)

3. La Beaumelle arrange ainsi cette phrase : « Cette voiture me paroît assez ridicule, et je le dirois si elle n'était espagnole. »

[redacted]

Madame la duchesse de Guiche est allée à Fontainebleau au-devant de M. le cardinal[1]. J'espère le voir demain, au matin, et dîner ensuite avec lui chez M. Chamillart, qui ne me paroît pas enflé de sa grandeur. Je crains bien qu'elle ne lui coûte cher. Vous avez raison de regarder la liberté comme le plus grand bien dont les hommes puissent jouir. Ils n'en sont pas toujours les maîtres; et ce qu'on peut faire de mieux, quand le corps est enchaîné, est de mettre son cœur et son esprit en liberté. J'en use ainsi présentement. Je garde madame la duchesse de Bourgogne, et pendant qu'elle écrit à M. son mari, j'écris à mon cher neveu, ou plutôt à mon cher ami; ce qui va chez moi bien loin devant les parents[2]. Montrez cet endroit de ma lettre au duc d'Harcourt, et qu'il voie la sérieuse estime que j'ai pour vous.

LETTRE CXVII

A M. LE COMTE D'AYEN[3].

Ce 29 janvier 1701.

Vos relations et vos lettres m'ont fait pleurer, en me remettant devant les yeux la séparation que je comprends avoir été bien triste; mais il ne tiendra qu'au roi d'Espagne de donner la joie de le revoir.

1. « M. le cardinal de Noailles arriva de Rome, et vint ici tout droit avant que d'aller à Paris. » (Dangeau, t. VIII, p. 25.)
2. Madame de Maintenon a rarement de ces effusions de cœur.
3. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

Il est vrai que je sens une grande tendresse pour lui ; vous savez qu'elle est désintéressée, et que je ne suis pas flatteuse. Je fis une grande imprudence de le convier à passer les soirs dans mon cabinet ; car s'il étoit parti de son aile, je n'aurois point connu tout ce que je vis en lui de vertu, de bonté, d'esprit, de douceur, et tout ce que vous voyez présentement. Les Espagnols sont fort heureux de l'avoir ; et il paroît qu'ils le sentent bien. Remerciez-le de l'honneur qu'il me fait de se souvenir de moi. Je voudrois qu'il pût voir l'état de cet appartement qu'il connoît. Les dames lisent votre relation[1] : l'une pleure de tendresse, et l'autre se réjouit de tout ce qui revient de lui ; la duchesse de Bourgogne rappelle toutes ses complaisances, et le plaisir qu'il prenoit avec elle. Le roi n'a pas cessé de lui écrire depuis que sa lettre lui a été rendue. Je vous écris pour vous parler de lui, et je ne pense pas qu'on puisse en être plus occupé. Je suis ravie de tout ce que vous et le duc d'Harcourt m'en dites, et je crois avec vous que ce sera un grand roi ; Dieu le bénira, car il l'aime et le servira toute sa vie.

Le roi trouve très-bon que vous vous habilliez à l'espagnole, et que vous fassiez tout ce qui peut plaire au roi d'Espagne. Votre relation n'est point trop longue, et nous ne pouvons entendre trop parler des moindres détails de tout ce qui le regarde.

M. le cardinal de Noailles arriva hier au soir : j'ai dîné avec lui chez M. Chamillart. Son Eminence m'a

1. Voir plus loin, p. 391.

[redacted]

dit que la princesse de Savoie[1] est fort jolie; il la trouve petite, mais par la mesure que madame la douairière royale envoie, elle est plus grande que madame la duchesse de Bourgogne ne l'étoit à son âge.

Je voudrois savoir des nouvelles qui pussent réjouir le roi, car il sera ravi encore longtemps d'entendre parler de ce pays-ci. On va passer les jours gras à Marly; il y aura trois bals. Madame la duchesse de Bourgogne danse beaucoup mieux que l'année passée ; la dame de *carreau* danse très-bien, mais elle n'a plus celui qui la menoit, et il n'est pas aisé à remplacer. Mademoiselle de Bournonville est très-jolie. Le roi a condamné la comtesse d'Estrées à danser au bal par la disette où l'on se trouve. La princesse de Conti a déclaré qu'elle ne danseroit plus, et les dames de sa cabale suivent son exemple. Est-ce de Monseigneur que vous me demandez des nouvelles? car le nom étoit un peu difficile à lire ; il est en parfaite santé, et j'en suis plus contente que jamais : j'ai de grandes raisons pour cela. Nous irons peu à Marly ce carême, parce que le roi a de la peine à donner de la viande à tant de gens. Nous irons à Meudon, où les séjours sont plus courts; et pour faire plaisir à Monseigneur, qui, en vérité, mériteroit de plus grandes complaisances.

M. le cardinal nous apporte deux jubilés, qu'on donnera en différents temps; il faut aller à Paris pour gagner celui de l'année sainte. Votre oncle,

1. Sœur de la duchesse de Bourgogne, et que l'on projetait de marier à Philippe V.

[redacted]

courtisan alerte, qui connoît la peine que le roi auroit à y aller[1], a demandé une dispense au pape: il l'a accordée, mais nous ne savons encore si elle ne sera que personnelle, et si la cour n'y a point de part. Il faudroit que nous allassions tous passer quinze jours à Paris; ce qui ne laisseroit pas d'être assez incommode. Le roi a Trianon en tête; la façon de parler n'est pas assez respectueuse, mais elle n'est que pour vous. Il compte donc d'y aller cet été; et je n'en crois rien.

Mes compliments à M. le duc d'Harcourt. Je vous ai donné tout mon temps, dans l'espérance que ma lettre amusera peut-être un moment le roi d'Espagne. Je répondrai, au premier jour, à M. l'ambassadeur. Dites, s'il vous plaît, à M. le marquis de Sézanne, que sa lettre m'a fait plaisir, et que je le prie de continuer. Adieu. Il est dix heures et je suis encore debout; et tout cela, pour ce roi, à qui je désire toute sorte de bonheur, sans mélange de peine; ce qui n'est guère possible.

LETTRE CXVIII

A M. LE DUC D'HARCOURT[2].

31 janvier 1701.

Je ne comprends pas, monsieur le duc, que vous ayez trouvé le temps de m'écrire deux lettres, et je

1. Il n'aimait pas Paris, qui lui rappelait la Fronde et les misères de son enfance, et il n'y allait jamais que malgré lui et pour quelques heures.

2. *Autographe* tiré du *British Museum*.

[redacted]

vous prie de ne le plus faire que pour des choses particulières, ou pour me rassurer un peu sur la guerre. Le roi est ravi de vous voir content du roi d'Espagne, car vous savez que l'on compte sur ce que vous dites; pour moi, je n'en suis point surprise; j'ai cru voir dans les derniers jours que nous l'avons vu ici tout ce qu'il montre présentement. On croit dans notre conseil qu'il faut ménager la jalousie des Espagnols et ne pas donner lieu aux ennemis de dire que le roi gouverne l'Espagne comme la France. J'espère que M. le duc de Beauvilliers, qui a vu les choses de près et qui vous a entretenu, donnera de bons conseils.

Quelque tendresse qu'on ait pour le roi d'Espagne, je ne pense pas qu'on voulût vous perdre en vous laissant à lui pour toujours; vous connaissez tout ce qui est ici, qui envisageriez-vous pour vous succéder, si on vous en laissoit le maître? Mandez-le-moi sans façon. Vous faites une grande figure, conservez-vous pour n'en être pas accablé, et faites au comte d'Ayen les plaisirs que vous pourrez et qui ne pourront fâcher personne. Vous l'avez déjà fait, et plus que nous n'aurions osé l'espérer. N'y a-t-il rien qu'on pût envoyer au roi d'Espagne qui pût lui plaire, et qu'on n'a pas chez lui? Il faut qu'il envoye des pastilles et autres bagatelles à madame la duchesse de Bourgogne[1]... et les unir tous par toutes sortes d'endroits.

Adieu, monsieur le duc; je ne puis vous dire

1. Quelques mots déchirés.

[redacted]

combien je vous honore. Notre ministre se prépare à la guerre, comme s'il n'avoit pas les finances, et montre beaucoup de modération et de courage tout ensemble.

LETTRE CXIX

A M. LE COMTE D'AYEN[1].

A Marly, ce 6 février 1701.

Tout le monde est au bal, et je profite avec plaisir du temps qu'on me laisse pour vous entretenir un peu. J'ai eu l'honneur d'écrire au roi d'Espagne, mais madame la duchesse de Bourgogne, qui lui écrivoit aussi, ne m'a pas laissé le temps de vous adresser nos lettres. Vous voilà tout Espagnol; vous ne quittez pas le roi, et vous avez pris l'habit. Je vous assure que vous faites fort bien votre cour au roi de France, et qu'il est bien sensible à ce qu'on fait pour aider ce prince à s'accoutumer à des manières toutes nouvelles pour lui.

M. le duc de Bourgogne écrit aujourd'hui pour demander au roi d'aller à la guerre[2]. Ne montez pas sur votre mule, à cette nouvelle; il y en aura assez pour vous, si nous l'avons; car pour moi j'en veux douter jusqu'à ce que M. le duc d'Harcourt, mon oracle, me l'annonce. Le roi n'a point encore dit si M. le duc de Bourgogne ira; en attendant, il est

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. Voir la lettre suivante.

[redacted]

assiégé par les eaux à Dax. Mandez-moi si nos princes s'écrivent.

Que vous dirai-je de la cour? J'aurois grand besoin de vous dans toutes les querelles que j'ai sur les bras. Je suis fâchée contre madame la duchesse de Noailles, je n'admire plus la comtesse d'Estrées, j'ai chanté pouille à madame d'O, et madame d'Heudicourt est brouillée avec moi; tout cela en un jour. Voilà le fait, monsieur le comte, et je n'ai pas le courage de vous en raconter les raisons; je me flatte que vous seriez assez dénaturé pour être pour moi.

Adieu, je vous donne le bonsoir, et je vous prie de faire mes compliments à M. le duc d'Harcourt. Il ne faut pas que M. le marquis de Sézanne se rebute de m'écrire. Madame d'Arpajon n'est pas bien; mais il en recevra des nouvelles plus précises par sa famille.

LETTRE CXX

LE DUC DE BOURGOGNE A MADAME DE MAINTENON[1].

A Toulouse, le 6 février 1701.

Je vous suis infiniment obligé, madame, de la peine que vous avez à faire ce que je vous ai prié, puisque c'est une marque de votre amitié; mais en même temps je vous assure que vous ne pouvez m'en donner une plus grande qu'en achevant de résoudre

1. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre.

[redacted]

le roi à me permettre d'aller à la guerre, s'il y en a. Je viens de lui écrire une seconde lettre pour le presser de nouveau, en cas qu'il n'ait pas encore pris son parti [1]. Je vous conjure aussi de regarder en ceci mes intérêts, et de passer par-dessus la peine que cela vous peut faire. Je suis ravi que vous ayez approuvé le style de ma première lettre au roi. Je l'ai faite tout de mon mieux, et dans une occasion comme celle-ci, j'ai cru que je ne devois rien oublier. Je finis en vous suppliant, madame, d'être toujours persuadée de la sincère amitié que j'ai pour vous, et qui ne sauroit qu'augmenter toujours.

LOUIS.

LETTRE CXXI

A M. LE COMTE D'AYEN [2].

11 février 1701.

M. de Torcy vient de me dire qu'il a retenu les lettres que je lui avois envoyées pour le roi d'Espagne et pour vous, parce que vous les aurez plus tôt par ce courrier que vous ne les auriez eues par la poste. Que je trouve qu'on est longtemps sans en avoir des vôtres, et que je suis éloignée d'oublier les

1. « Monseigneur le duc de Bourgogne envoya ces jours passés au roi une lettre très-bien écrite, par laquelle il supplioit Sa Majesté très-instamment, s'il y avoit de la guerre, de le faire servir, afin qu'il pût se rendre digne de l'honneur qu'il avoit d'être son petit-fils. Le roi a paru fort content de cette lettre. » (Dangeau. t. VIII, p. 38.)

2. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

absents que j'aime! Je vous regrette plus que jamais, car j'ai plus de temps pour vous entretenir. Je crois vous avoir mandé que je suis brouillée avec la plupart des dames du palais; les sérieuses ne sont point ici, les autres ignorent mes disgrâces, de manière que je suis assez seule, et comme je n'aurois pas avec vous la gloire de cacher mon état, nous aurions quelques conversations aussi agréables que celles que je perds. Je crains que tout ne soit raccommodé avant votre retour.

Je m'ennuie aussi de ne pas savoir tout ce que fait le roi d'Espagne, et je m'attends à une longue relation. Il doit être content du soin qu'on prend ici de ses affaires; elles doublent les conseils, et le roi n'en est point fâché. Si après tout cela nous n'avions point la guerre, nous pourrions peut-être nous promener le matin. Nous nous en allons à Meudon, et s'il faut faire le jubilé à Paris, nous passerons quinze jours à Meudon, d'où l'on ira faire ses stations. Votre musique est en faveur présentement. Le duc de Bourgogne veut aller à la guerre, et le roi y consent[1]. Le prince d'Orange ne se porte pas bien, et je veux prouver qu'on peut en conscience désirer sa mort; j'y ajoute sa conversion; ainsi il ne doit pas s'en plaindre. Je vous embrasse, mon cher neveu. Mille amitiés à M. le duc d'Harcourt; c'est par discrétion que je ne lui écris pas.

1. Voir la lettre suivante.

[redacted]

LETTRE CXXII

LE DUC DE BOURGOGNE A MADAME DE MAINTENON[1].

A Villefranche, ce 18 février 1701.

Je suis ravi, madame, que mon inquiétude n'ait pas été longue. J'espérois toujours que le succès seroit tel que je le souhaitois, et ce qui m'a fait un sensible plaisir est de croire que vous n'avez pas eu peu de part à ce qui me donne à présent de la joie. Je vous prie de m'excuser si j'avois été un peu inquiet de voir que vous aviez de la peine à presser le roi dans cette occasion; mais je reconnois à présent que ce n'étoit qu'un effet de votre amitié, sur quoi j'ai toujours compté et dont je ressens si souvent les effets. Je vous prie, madame, d'être persuadée de ma reconnoissance et de l'amitié que j'ai pour vous qui ne finira jamais.

LOUIS.

LETTRE CXXIII

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES[2].

A Marly, ce 19 février 1701.

Il faut peu de chose pour m'accabler, et je suis souvent persuadée qu'une autre ne se plaindroit pas tant des peines que je vous confie, et dans lesquelles

1. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre. — Publié par la Société des Bibliophiles.

2. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

vous avez la bonté d'entrer. Mais j'ai une autre idée de ce qu'il faut que vous souffriez pour être en l'état où je vous ai vu et dont je suis si touchée que je ne cesse d'y penser. Permettez-moi de m'expliquer avec vous librement, quoique je ne dusse que vous écouter, faire ce que vous ordonnez et prier pour vous. La droiture de mes intentions excusera tout.

Vous savez, monseigneur, si c'est vous qui avez désiré la place que vous occupez, et si on a eu de la peine à vous la faire accepter. Vous ne pouvez donc douter que c'est Dieu qui vous y a mis. Quel compte auriez-vous à lui rendre si vous en sortiez de votre propre mouvement? Je ne crois pas que vous acheviez votre vie aussi commodément que vous feriez si vous preniez ce parti-là, et apparemment Dieu demande de plus grands travaux à celui à qui il a tant donné[1]. Qu'y a-t-il donc à faire, monseigneur, pour

1. La Beaumelle ajoute ou arrange ce qui suit et qui est presque entièrement de son invention : « Mais est-ce pour une vie agréable et commode que vous êtes fait? Dieu vous a-t-il donné de si grands talents pour vous seul? Le repos et le bonheur d'un archevêque dépendent-ils d'un coup d'œil d'un roi? Et parce que vous êtes entouré d'ennemis, faut-il décliner le combat? En avez-vous d'autres que les ennemis de l'Église? Vous devez donc rester dans votre place. Votre affliction est juste : quitter votre poste seroit pourtant une désertion. Mais comment répondrez-vous aux desseins de la Providence? En vous mettant en état de travailler utilement. Que vous manque-t-il? Une bagatelle : il n'y a contre vous qu'un soupçon. Ce soupçon, est-il impossible de l'effacer? Tout ce qu'on dit contre vous se réduit à la protection secrète que vous accordez au parti janséniste : personne ne vous accuse de l'être; voudriez-vous être plus longtemps le chef et le martyr d'un corps dont vous rougiriez d'être membre? Ne lèverez-vous pas cet obstacle, le seul qui nuise au bien auquel vous paroissez destiné? »

répondre à ses desseins? Il faut vous mettre en état de travailler utilement. Un seul endroit vous manque.

Est-il impossible d'effacer ce soupçon d'aimer et de favoriser ceux qui sont du parti janséniste? car il me semble qu'on ne dit rien de plus et que personne ne vous accuse de l'être. N'est-ce pas là tout ce que vous avez à faire, et ne devez-vous pas lever cet obstacle qui s'oppose seul aux biens auxquels vous paraissez destiné? Quant aux moyens, vous les connoissez mieux que moi. On ne vous accuse point d'être quiétiste, ni tous ceux qui vous environnent. Pourquoi ne vous laveriez-vous pas tous du même soupçon sur le jansénisme? Vous essuieriez alors le déchaînement des jansénistes, comme vous l'essuyez de l'autre cabale, mais vous seriez en état d'édifier et de conduire à bien et le roi et tous ceux qui ne tiennent à aucun parti. Jamais les jésuites n'ont été plus foibles qu'ils sont[1], je le vois souvent, et la force que vous auriez si ce nuage de jansénisme pouvoit se dissiper.

On est averti que vous avez des commerces directs et indirects à Rome avec des gens qui y ont été les plus acharnés pour les jansénistes[2] et contre le roi. Croyez, monseigneur, que tout lui revient et qu'il n'a aucun tort de vous soupçonner; ce n'est point sur les discours du père de La Chaise, le bonhomme n'a

1. La Beaumelle ajoute : « Le père de La Chaise n'ose parler; leurs meilleurs amis en ont pitié; ils n'ont de pouvoir que dans leur collége, etc. »

2. « Pour Jansénius, » met La Beaumelle, et Jansénius était mort en 1638 !

[redacted]

plus de crédit; d'autres personnes parlent, écrivent, et, encore une fois, il a raison de penser comme il pense. Cependant les choses ne sont pas sans remède. Il est prévenu d'estime pour vous; il croit votre vertu sincère, et la regarde avec respect; il m'a permis de vous donner les avis que je vous donne sur vos commerces à Rome, et c'est une grande marque de considération pour vous. Je le touchai en lui disant une partie de notre dernière conversation, et je vois très-clairement, monseigneur, que si vous vous déclariez bien hautement et que vos gens de l'archevêché fissent de même, il seroit pour vous comme les gens de bien peuvent le désirer. Il me nomma ce jour-là M. de Beaufort. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble qu'il est aisé de s'expliquer si nettement et si fortement que nous ne laissions aucun doute. Pardonnez-moi, monseigneur, toutes mes libertés, vous en voyez la cause. J'aime le bien, grâce à Dieu [1], j'aime votre personne, voilà ce qui me fait agir et me rend si sensible. Je mourrai apparemment devant vous; je voudrois voir le roi entre vos mains.

Le roi et la reine d'Angleterre sont bien touchés de se croire mal avec vous, et vous demandent de les voir pour s'expliquer sur tout ce qui s'est passé. Il ne vous convient ni aux uns ni aux autres d'être brouillés, et il ne convient pas non plus que la cause en revienne au roi. Voyez-les, monseigneur, je vous en conjure. Eh bien! ne vaudroit-il pas mieux ne

1. La Beaumelle met : « J'aime le roi, j'aime le bien public, j'aime votre personne. »

point lire l'*Année chrétienne*[1] que de donner de telles scènes? Toutes ces pénitentes du père de La Tour ont-elles d'autres livres que ceux qui s'appellent de ces *Messieurs*[2]? Les autres ne sont-ils pas dans le mépris comme ceux qui les lisent? Ne sont-ce pas là des marques de cabale, qui détruisent toute l'édification qu'on devroit tirer de la sainteté de leur vie? C'est au moins l'effet qu'a fait sur moi la conversion de madame de Caylus[3]. J'aurois été ravie si je l'avois vue simple, estimant la piété partout, lisant tout ce qui est bon sans prévention, et se tenant même à la plus grande simplicité, qui est ce qui convient à notre sexe, mais il n'y en a plus depuis ces nouveautés. Elles portent l'orgueil avec elles. Il faut des livres faits exprès; il faut de belles traductions. La *Vie des Saints* est en mépris avec Grenade, Rodriguès, saint François de Sales, etc. Je ne sais comment les conducteurs de ces femmes-là, par politique même, ne les tiennent pas plus humiliées. Leur décision marque trop clairement qu'elles soutiennent un parti.

Je reçois dans ce moment votre lettre d'hier. Si vos peines pouvaient diminuer par l'intérêt que j'y prends, je ne vous en laisserois guère. Il seroit

1. La Beaumelle met tout le contraire : « Ne vaudroit-il pas mieux lire l'*Année chrétienne*? »

2. Ces *Messieurs* de Port-Royal.

3. « Madame de Caylus, disgraciée depuis cinq ou six ans, avoit mis son exil à profit, dit Saint-Simon. Elle étoit retournée à Dieu de bonne foi; elle s'étoit mise entre les mains du père de La Tour. » Cette conversion, sous la direction d'un prêtre très-attaché au jansénisme, acheva de la brouiller avec madame de Maintenon. Nous verrons que cela dura jusqu'en 1705.

[redacted]

très-mal de nous manquer lundi. Je voudrois qu'il fût arrivé pour n'être plus ici et pour être avec vous.

CXXIV

RELATION DU VOYAGE D'ESPAGNE

ADRESSÉE PAR LE COMTE D'AYEN A MADAME DE MAINTENON.

Sa Majesté Catholique partit le 22 janvier de Saint-Jean-de-Luz, à son ordinaire, dans son carrosse, avec Messeigneurs ses frères. M. le duc d'Harcourt s'étoit avancé devant jusqu'à la rivière de Bidassoa, pour que la barque du roi et toutes celles de sa suite fussent prêtes quand il arriveroit. Dès qu'il y fut, on ne songea qu'à faire hâter tout ce qui étoit nécessaire et à faire approcher la barque, de manière que le roi y pût s'embarquer facilement. Dès que tout fut prêt, M. le duc d'Harcourt chargea M. le comte d'Ayen d'aller avertir le roi, qui attendoit à vingt pas, près du pont qu'on avoit fait construire, un peu au-dessus de l'île de la Conférence, pour le passage des équipages. Dès que le roi vit qu'il étoit prêt, il descendit de son carrosse, Messeigneurs ses frères le suivirent environ dix pas, étant fort attendris, et puis ils l'embrassèrent, en lui disant adieu. M. le duc de Beauvilliers les remena sur-le-champ dans

1. Cette relation, que Madame de Maintenon avait demandée au comte d'Ayen, renfermait plusieurs parties : nous ne possédons que celle du voyage de la frontière de France à Madrid encore n'est-elle pas complète.

[redacted]

leur carrosse, afin de terminer plus promptement cette séparation, qui leur faisoit beaucoup de peine; et M. le maréchal de Noailles accompagna le roi jusque sur le bord de sa barque, qui étoit auprès du pont. M. le duc d'Harcourt dit à M. le comte d'Ayen, dès que le roi y fut entré, d'y entrer aussi, et appela pendant quelque temps M. le duc d'Ossone et don Antonio de Martin, tous deux gentilshommes de la chambre; mais ne s'étant pas trouvés là sur-le-champ, il ordonna qu'on mît au large. La barque étoit parfaitement belle : il y avoit sur la poupe une petite chambre vitrée, dans laquelle il y avoit un fauteuil magnifique et plusieurs carreaux à ses pieds, le fond étoit couvert d'un parfaitement beau tapis de Turquie, qui tenoit d'un bout à l'autre, et il n'y avoit sur cette barque que deux pilotes, l'un à l'avant et l'autre à l'arrière, et quatre gentilshommes qu'on appelle les députés; ils sont choisis par la noblesse de la province pour cet honneur, parce qu'elle a droit de garder le roi dans sa barque lorsqu'il passe dans cette rivière. Cette barque étoit remorquée par quatre chaloupes; dès qu'elle fut au milieu de la rivière, le spectacle des deux rivages parut différent, car celui d'Espagne retentissoit des cris de joie de tous les habitants circonvoisins qui y étoient accourus; et celui de France, quoique ayant les mêmes sentiments et désirant la même chose, paroissoit triste et consterné. Après que le roi eut un peu séché ses larmes, M. le duc d'Harcourt lui proposa de se montrer au peuple; il sortit et avança vers la proue de sa barque : dès qu'il parut, les cris de joie redou-

[redacted]

blèrent, et le peuple l'accabla de bénédictions, les matelots mêmes qui remorquoient sa barque ne songeoient plus alors qu'à se joindre aux acclamations du peuple. Le roi passa à la vue de Fontarabie et d'Andaye, qui le saluèrent de tous leurs coups de canons; il arriva peu de temps après sur le bord de la rivière, du côté d'Irun, où il débarqua; il y trouva tous les officiers de sa maison et les détachements de ses gardes qui étoient venus au-devant de lui.

Sa Majesté Catholique a trois gardes à pied, l'une est la garde flamande, qui est la première et la plus ancienne, qui fait la même fonction auprès d'elle que font les gardes du corps auprès du roi; elle a pour arme une espèce de faux emmanchée sur une hampe d'hallebarde; les deux autres sont l'allemande et la castillane, qui sont fort inférieures à la première, et qui portent pour armes des hallebardes à l'ordinaire. Ces gardes sont fort bien vêtues : celle des Flamands a du velours, au lieu que les autres n'ont que du drap; leurs habits sont faits comme les anciens habits de pages, avec des trousses; à la réserve qu'elles ont une gonille à l'espagnole. Ils portent tous une fort grande épée et un poignard.

Le roi marcha, entouré d'eux, à l'église, où l'évêque de Pampelune, en habits pontificaux, l'attendoit à la porte. Après lui avoir donné de l'eau bénite, il lui présenta la croix à baiser; il le conduisit de là jusqu'à son prie-Dieu, marchant toujours devant lui avec tout son clergé. On commença ensuite le *Te Deum*, qui fut chanté moitié en musique et moitié en plain-chant; quand il fut fini, l'évêque donna sa bénédiction, et

[redacted]

le roi s'en alla à pied jusque dans sa maison, où il s'enferma un moment après pour travailler avec M. le duc d'Harcourt et le secrétaire des dépêches. A six heures, il envoya chercher M. le comte d'Ayen, pour jouer avec lui aux échecs; il y joua jusqu'à l'heure de son souper; ensuite il soupa, et fut servi par M. le marquis de Quintana, le plus ancien des gentilshommes de la chambre qui sont ici. Il y avoit la moitié des plats accommodés par les cuisiniers françois, et l'autre moitié par les cuisiniers espagnols. Il voulut bien goûter de tous ces plats, et marqua que tous les ragoûts espagnols lui plaisoient assez; ce qui fit plaisir à la nation. Après avoir soupé, il s'enferma un moment seul avec M. le duc d'Harcourt, il fit appeler ensuite ceux des deux nations qui ont les entrées chez lui, et demeura quelque temps à causer avec eux; ensuite il se déshabilla. M. le marquis de Quintana et M. le marquis de Valerio, gentilshommes de la chambre du roi, de jour, le servirent et lui firent tout ce qu'il y avoit à faire auprès de lui; car en Espagne il n'y a qu'eux qui touchent la personne du roi, hors le barbier pour le raser et le peigner; les premiers valets de chambre du roi et de sa garde-robe ne font que recevoir des mains de ces gentilshommes ce qu'ils ôtent de dessus le roi.

Le dimanche matin 23, le roi s'habilla de la même façon, et alla ensuite à la messe, qui fut célébrée par l'évêque de Pampelune; après la messe, il donna audience à M. le duc d'Harcourt, qui étoit accompagné de tous les François. Le roi étoit debout

[redacted]

dans sa chambre, appuyé contre la table, et son chapeau sur la tête. M. le duc d'Harcourt y entra, accompagné de M. le marquis de Laillamède, majordome major; M. le duc d'Harcourt s'est couvert un moment, l'audience a été fort courte, et il est ressorti ensuite. Le roi a dîné à midi et est monté à une heure et demie à cheval pour aller à Fontarabie, où il a été reçu avec des acclamations qu'on ne peut exprimer, et qu'il a reçues avec des marques de bonté qui les ont redoublées. Il a été droit à l'église, où il a mis pied à terre sous le dais, que six des principaux de la ville portoient, où on a chanté le *Te Deum*, ensuite il a remonté à cheval pour visiter les dehors de la place[1]. Il a été jusque sur le bord de la mer et a repris le même chemin pour revenir à Irun. Fontarabie a salué Sa Majesté Catholique de trois décharges après qu'elle a été sortie de la place, et Andaye a répondu; le roi s'est retiré chez lui et a changé parce qu'il étoit très-mouillé.

Le 24, le roi partit d'Irun. Il y avoit dans son carrosse M. le duc d'Harcourt placé vis-à-vis de lui; M. le comte d'Ayen étoit dans une portière, et M. le marquis de Quintana, grand d'Espagne, qui fait la charge de sommelier du corps, comme le plus ancien des gentilshommes de la chambre qui soit ici, se mit à côté de lui, et à l'autre portière étoit don

1. Dangeau ajoute ceci : « Pendant qu'il faisoit le tour de la place, les François qui avoient l'honneur de le suivre lui demandèrent en badinant s'il trouvoit bon que le duc d'Harcourt et eux tous vissent la place; il leur répondit : « On m'a bien laissé voir « Bayonne. » La réponse plut aux Espagnols. »

[redacted]

Antonio de Martin, gentilhomme de la chambre du roi, fils du duc d'Albe, de l'ancienne maison de Tolède. Le roi alla ainsi jusqu'à la dînée, où il fut servi à l'espagnole et à la françoise; les seigneurs françois et espagnols furent servis après lui. Les Espagnols avoient préparé un lit au roi pour y faire la sieste, mais, loin de s'en servir, il monta à cheval, malgré une pluie continuelle et très-abondante, et fit une lieue et demie en cet état. Il trouva sur sa route trois bataillons de bourgeoisie, qui firent chacun trois décharges de mousqueterie après qu'il fut passé, et il arriva ensuite à Hernani, par des chemins très-escarpés et très-difficiles, environ vers les cinq heures du soir. Après qu'il se fut reposé quelque temps, il envoya chercher M. le comte d'Ayen pour jouer aux échecs avec lui; il soupa sur les sept heures et demie, à l'ordinaire, et se coucha à dix heures.

Le lendemain il entendit la messe dans une chapelle qui est dans la maison, d'où il ne put sortir pendant le jour à cause de la pluie qui continua opiniâtrément; la même raison l'empêcha de partir les deux jours d'après, 26 et 27, à cause des torrents qui s'étoient débordés sur la route d'Hernani à Toloza. La pluie néanmoins discontinua le 27, et le roi, après avoir entendu la messe dans sa chapelle et déjeuné à dix heures, monta sur une mule avec les étriers à l'espagnole, accompagné de M. le duc d'Harcourt, de M. le comte d'Ayen, de tous les François et de tous les Espagnols qui sont auprès de sa personne pour aller à Saint-Sébastien, où toutes les femmes étoient sur des balcons, la bourgeoisie sous

[redacted]

les armes, et où l'on a fait les mêmes acclamations qu'à Fontarabie; la citadelle a fait trois décharges de tout son canon, et les soldats trois décharges de mousqueterie. Le roi alla à l'église, où l'on chanta le *Te Deum*. Saint-Sébastien est une ville située très-avantageusement; elle a un port de mer et ne peut être attaquée que par une langue de terre où il y a du sable en tout temps. Le roi, après l'avoir visitée, revint à Hernani.

Ici manquent huit feuillets qui contenaient le récit du voyage de Hernani, par Toloza, Bergara, Vittoria, Miranda, à Bribiesca. On était parti de Hernani le 28 janvier et l'on arriva à Bribiesca le 5 février.

Le roi partit de Bribiesca le 6 février à huit heures du matin, pour arriver à Burgos; la journée a encore été très-longue, les chemins assez beaux, mais le froid excessif. Le roi arriva à sept heures du soir; on avoit préparé des illuminations à une demi-lieue de la ville. Il y avoit des flambeaux de cire blanche à toutes les fenêtres, et, dès que le roi eut soupé, on tira un feu d'artifice assez beau. Burgos est une assez grosse ville entourée de vieilles murailles; il y a de belles maisons, mais par-dessus toutes choses de magnifiques églises et de riches couvents. Le lendemain 7, on y séjourna, et le roi, après son dîner, alla voir la Chartreuse, qui est à une petite demi-lieue; c'est un très-beau couvent; le tombeau de Jean II, roi de Castille, leur fondateur, s'y voit: il est superbe; les pères donnèrent la collation au roi et lui présentèrent à boire dans la coupe qui servoit

[redacted]

jadis au roi Jean. Le roi alla, au retour, visiter les autres couvents de la ville, et l'église cathédrale qui est très-belle; celle des Jacobins est jolie. Le roi alla aux Augustins, qui sont hors de la ville, où l'on montre un crucifix qu'ils disent avoir trouvé dans la mer, et qui est célèbre, à ce que l'on croit, par des miracles; on assure même qu'il y a des temps où il sue prodigieusement. On y voit un autel magnifique et un nombre infini de lampes d'argent toujours allumées dans ce lieu. Le roi se mit à genoux, et, après que l'on eut tiré trois rideaux, on vit la figure du Christ qui est assez belle, on la regarda et on retira les rideaux un moment après; cela finit par l'apparition d'un moine qui présenta de la main droite une croix à baiser, et de la gauche [1]... dans lequel il fallut mettre quelque chose; on tira encore le soir quelques fusées.

Le lendemain 8, le roi alla, à neuf heures et demie, à la messe au couvent des dames religieuses de Las Guelgas, de l'ordre de Cîteaux. Tous les François le suivirent : ce couvent est à un petit quart de lieue de Burgos. On entra dans la maison, et, selon leur coutume, quand les rois, princes ou princesses du sang y entrent, on abattit une porte toujours murée, hors en cette occasion, que l'on remure immédiatement après que le roi en est sorti. L'abbesse et toutes les religieuses le reçurent à cette porte, et après lui avoir baisé les mains tour à tour, elles entonnèrent le *Te Deum;* elles le conduisirent ainsi en le chantant jusque

1. Le mot manque.

[redacted]

dans leur chœur qui est superbe; on y avoit préparé un dais magnifique; le roi se mit dessous et entendit la messe les rideaux ouverts, qui fut célébrée dans le dehors par l'archevêque de Burgos. La messe finie, l'abbesse et les religieuses lui baisèrent la main; ensuite elles le conduisirent dans leur maison, qui est plutôt un palais qu'un couvent; on entra enfin dans une salle où un fauteuil et un autre dais étoient placés. Le roi s'y mit et on lui donna et à tout le monde une quantité prodigieuse de toutes sortes de confitures sèches, de chocolat et de différents vins de liqueurs; le tout fut mis au pillage dès que le roi en eut goûté. L'archevêque de Burgos le vint rejoindre en cet endroit. Il sortit enfin, les religieuses le reconduisirent et lui baisèrent pour une troisième fois la main; après quoi il remonta en carrosse. Il revint à Burgos. Il y a trente religieuses dans ce couvent, plusieurs sœurs converses, et beaucoup de servantes; leur habit est très-propre et presque galant; elles ont cinquante mille écus de revenus; l'abbesse est souveraine de soixante villes et de quatorze couvents; elle exerce haute et moyenne justice indépendamment du roi. Les priviléges vont encore plus loin : elle examine les confesseurs de son ordre, donne des démissoires pour les bénéfices, qu'elle donne de son autorité; peut interdire les prêtres, les punir, et ne reconnoît ni roi, ni évêques, sinon le pape. Il faut faire de grandes preuves de noblesse pour être reçu dans ce couvent. Il fut fondé par Alphonse, surnommé le Sage, roi de Castille. On voit toujours au-dessus de la porte que l'on abat

[redacted]

pour le roi qui entre dans la maison, les armes du dernier qui y est venu, avec une inscription de la date de son entrée : le dernier étoit Charles II, et dès que le roi fut sorti, on remura la porte et on mit les armes de Philippe V.

L'après-dînée il y eut une fête de seize taureaux de combattus, tant à pied qu'à cheval : elle fut plus belle que les autres; le soir il y eut encore un feu d'artifice.

Le 9, premier jour du carême, le roi se leva à sept heures, alla à la messe et prit des cendres à la grande église; il partit à huit heures de Burgos, dans son carrosse; il dîna à Cugollos, qui est un petit village assez misérable, il arriva à Lerma à quatre heures et fut loger dans le château du duc de l'Infantado, qui est en procès avec Médina Céli, à présent vice-roi de Naples, au sujet de la duché de Lerma, qui est une petite ville assez bien située, mais fort vilaine et très-peu peuplée; il y a une fort belle abbaye dont l'abbé ne relève que du pape. Le roi fut se promener et tuer des oiseaux, revint chez lui jouer, soupa de bonne heure, et se coucha de même.

Le 10, il se leva à sept heures, alla dans un couvent de religieuses entendre la messe, après quoi il monta dans son carrosse pour aller dîner à Sillerovelle, à trois lieues de Lerma. Le roi arriva à quatre heures à Aranda, qui est une ville au roi d'Espagne. Tous les officiers de justice vinrent au-devant de lui à cheval. La journée a été très-longue, mais on a eu le plus beau temps, le plus chaud, et

[redacted]

le plus beau chemin du monde; la terre est peu cultivée dans tout ce pays, quoique très-belle; les habitants des villages sont en très-petit nombre et très-pauvres, la terre est cependant très-bonne et leur seule paresse fait leur misère. Aranda est une ville assez grosse placée dans les plaines. La rivière d'el Duero la traverse; elle porte bateaux; peu de temps après, elle traverse l'Espagne, le Portugal, et va se jeter dans l'Océan, à Porto, évêché de Portugal. Les habitants de cette ville (Aranda) qui croyoient que le roi devoit séjourner chez eux, avoient tout disposé pour une fête de quatorze taureaux; mais le roi n'y demeurant qu'une nuit, ils se sont contentés d'un feu d'artifice très-beau et d'un taureau que l'on a combattu aux flambeaux avec des pétards et des fusées, ce qui a été un spectacle très-plaisant.

On parla ce jour-là beaucoup de guerre dans le carrosse du roi, et la question de savoir s'il étoit mieux au roi de commander en personne ses armées ou de les faire commander par ses lieutenants généraux fut fort agitée. Il parut que le roi, tout jeune qu'il étoit, penchoit absolument du parti de les commander lui-même; cette résolution fit grand plaisir à quelques jeunes seigneurs de bonne volonté, mais beaucoup de chagrin aux grands qui, depuis un temps infini, n'en ont pas ouï parler que par les gazettes. Le roi a fait délivrer de l'argent et des commissions, pour faire des levées dans la Grenade et dans la Catalogne, qui sont les provinces les plus peuplées et dont les peuples sont plus aguerris.

Le 11, le roi se leva à sept heures, et partit à huit

[redacted]

heures dans son carrosse, pour aller à Saint-Étienne-de-Gormas, où il arriva vers les cinq heures. Il y a dix bonnes lieues d'Aranda à Saint-Étienne-de-Gormas[1]; le chemin est fort beau, on suit presque toujours le Duéro en remontant. On trouve sur la route un couvent de Prémontrés, où le roi dîna; il est très-bien situé. Le corrégidor et les gens de justice allèrent au-devant de lui avec des danseurs du pays devant eux; ils complimentèrent le roi, qui alla ensuite tirer. Après être rentré chez lui, il fut quelque temps renfermé avec M. le duc d'Harcourt; ensuite il joua, soupa, et après il vit tirer un feu et toute l'illumination qu'on lui avoit préparée; le tout fini, il se coucha. A Saint-Étienne-de-Gormas, il y a un très-beau pont et fort grand; la ville est fort misérable; il y a trois églises, et un ancien château qui étoit du temps des comtes de Castille; la ville est au duc de Scalone, elle est dans la Vieille-Castille et dans l'évêché d'Osma. Les peuples sont toujours très-vilains et très-pauvres, il n'y en a presque pas un qui ne demande l'aumône.

Nous avons appris ici que la reine[2] étoit partie de Madrid pour aller loger à Tolède, et que le grand inquisiteur est relégué, ce qui donne de la joie à tous les Espagnols[3].

1. Philippe V et son cortége, pour aller d'Aranda à Madrid, prennent une route qui n'est plus suivie : au lieu de traverser les montagnes entre le Duero et le Tage, dans la Somo Sierra, ils les traversent dans la Sierra Pela, entre Berlanga et Jadraque.

2. La reine douairière, qui était très-opposée à Philippe V.

3. C'était le nouveau roi qui avait exilé l'un et l'autre par le

[redacted]

Le 12, le roi se leva à sept heures, entendit la messe à huit heures, monta en carrosse pour aller dîner à Osma, chez l'évêque qui est un cordelier; la maison est très-belle; il est fort vieux et homme de bien. Il lui fit des présents que Sa Majesté envoya à l'hôpital, qui est fort beau et bien bâti. Osma est une petite ville très-jolie, bien bâtie; les rues y sont assez larges, bien claires, bien pavées et ornées de quantité de jolies maisons. L'église épiscopale s'appelle Saint-Jean; elle est fort belle et fort spacieuse; le chef de saint Pierre confesseur y est tout entier, c'est une relique fort considérable dans le pays. Le roi arriva à Berlanga à cinq heures; il logea dans le château du connétable de Castille, qui est fort grand et fort spacieux; il alla se promener dans le jardin où il tira; après qu'il fut retiré, il joua avec quelques François et Espagnols, il soupa et se coucha vers les dix heures.

Le 13, le roi se leva à huit heures, alla à la messe à neuf heures, à Sainte-Marie; elle fut célébrée par l'évêque de Séquenza; quatre prêtres portoient le poële, qui le conduisirent jusqu'à son carrosse, où il monta, pour s'en retourner; on le salua de quelques pièces de canon qui étoient au château, entre lesquelles pièces il y en avoit deux qui avoient

conseil du cardinal Portocarrero. Louis XIV blâma ces rigueurs. « J'aurois souhaité, écrivit-il au duc d'Harcourt, qu'il eut différé davantage à reléguer l'inquisiteur général, quand ce n'auroit été que pour éviter d'écrire au pape sur ce sujet. Cette résolution étant exécutée, il faut la soutenir : mais il est très-nécessaire, dans les commencements de son règne et jusqu'à ce qu'il ait pris une connaissance exacte des affaires, qu'il soit lent à punir. »

été à François I[er]. La salamandre y étoit gravée. Le roi dîna à onze heures, et, après avoir dîné, il monta en carrosse pour aller à la chasse, d'où il ne revint que le soir. Il tua quelques lapins; après son retour, il se renferma avec M. le duc d'Harcourt, pour lire quelques lettres qu'il avoit reçues de Madrid. Il joua, il soupa, et se coucha à son ordinaire. Berlanga est une petite ville qui est de la Vieille-Castille; elle est au connétable, et relève de l'évêché de Séquenza. L'église collégiale s'appelle Sainte-Marie; il y a des chanoines dont les bénéfices sont fort bons; le connétable les donne et dispose du temporel et de toute la justice haute et basse. Il y a un château fort beau où le roi a logé, au delà duquel il y a une vieille espèce de forteresse au haut d'une petite montagne assez élevée : il passe deux petites rivières, l'une au-dessous du château, qu'on appelle le Alaty, qui va se jeter dans le Duero, et au-dessous de la ville, le Talagone qui va aussi s'y jeter; la ville est très-mal située.

Le 14, le roi se leva à sept heures, il alla dans son carrosse à la messe à Sainte-Marie, qui est l'église paroissiale de Berlanga; l'évêque de Séquenza y célébra encore la messe; après quoi il partit et alla dîner à Romanillos, qui est un petit village dans la Nouvelle-Castille. Il vint coucher à Tiensa, où il arriva à quatre heures, et logea dans la maison d'un *higodealgo*, c'est-à-dire d'un gentilhomme. Dès qu'il fut arrivé, il travailla, joua, et soupa à huit heures; après qu'il eut soupé on tira un feu d'artifice devant le palais, après quoi il se coucha. De Ber-

[redacted]

langa à Tiensa, il y a cinq grandes lieues; Tiensa est dans la Nouvelle-Castille, et dans l'évêché de Séquenza ; de Berlanga à Tiensa, ce n'est que montagnes et vallées, c'est le plus mauvais et le plus misérable pays que nous ayons encore trouvé sur toute la route d'Espagne; les chemins n'en sont pas mauvais. Tiensa est une petite ville au pied d'une montagne au haut de laquelle il y a un ancien château où les peuples se retiroient du temps des Maures; la ville et le château sont au roi. L'église principale est Saint-Jean; elle est assez jolie, surtout la menuiserie du maître-autel. Il y a une petite chapelle où l'on fait voir un morceau de bois de la vraie croix, et deux épines de la couronne de Notre-Seigneur. La ville est fort mal bâtie et fort pauvre, les rues mal pavées et presque toujours hautes et basses.

Le 15, le roi se leva à sept heures, alla à la messe dans une église près de son palais, et partit à huit heures. Il dîna à Rebolossa et arriva à trois heures à Guadraqué, où il tira après son arrivée, ensuite joua, soupa et se coucha à son ordinaire. On a appris ce jour-là que les commerçants de Séville lui avoient fait présent de quatre à cinq cent mille livres. Guadraqué[1] est une petite ville où il y a une église très-jolie, bâtie à la moderne, dédiée à la Vierge. Il y a hors de la ville un fort joli couvent de Capucins. La place est assez jolie. La ville est au duc de Pastrano. Il y a un fort vieux château au haut

1. Ou *Jadraque*, sur le Henarez.

d'une montagne qui domine la ville qui avoit été bâtie du temps des Maures. La ville est de l'évêché de Séquenza et de la province de la Nouvelle-Castille.

Le 16, le roi partit à huit heures, après avoir été à la messe aux Capucins; il vint dîner dans un couvent de Bénédictins, à trois lieues de Guadraqué, qu'on appelle Sabétran, où il y a une Notre-Dame miraculeuse; il arriva à quatre heures à Guadalaxara, d'où sortirent beaucoup de gentilshommes, montés sur de très-beaux chevaux, pour venir au-devant du roi. Il n'y avoit pas encore eu de ville sur la route d'Espagne où le peuple montrât tant de joie que dans celle-là; toutes les rues étoient tapissées jusqu'au palais du duc de l'Infantado où a logé le roi, qui fut complimenté de la part de toute la ville. Son premier aumônier, qui est patriarche des Indes, vint de Madrid au-devant de lui. Le roi alla se promener dans les jardins où il tira sur des oiseaux, après il se renferma pendant quelque temps pour travailler avec M. le duc d'Harcourt; il soupa ensuite en public. Après le souper, des cavalcades de masques firent sous ses fenêtres mille jeux; on tira après un feu d'artifice qui étoit vis-à-vis le palais, dans la place, lequel feu étoit très-magnifique et plus beau qu'aucun qu'on eût encore vu depuis que le roi est entré en Espagne. Le palais étoit tout illuminé et aussi toutes les rues. Guadalaxara est une ville bien située, qui est assez grande; elle est au roi; il y a une justice souveraine; le duc de Pastrano ou duc de l'Infantado en est seigneur. Il y a un fort beau et un fort grand château ou palais où le roi a logé; la ville est de l'archevê-

[redacted]

ché de Tolède, quoique dans la Nouvelle-Castille; elle est dans une petite province particulière qu'on appelle Algaria; il y a une petite rivière qui va se jeter dans le Tage, qui se nomme Hénarès; l'église paroissiale se nomme Sainte-Marie. Il y a des chanoines que M. le duc de l'Infantado nomme. Il y a sept paroisses, sept couvent de moines, et sept de religieuses. Il y a un lieu dans les Cordeliers qu'on appelle le Panthéon, qui est la sépulture des ducs de Pastrano. Il y a un autre lieu qu'on appelle la salle d'armes, où il y en a une quantité de toutes sortes, c'est-à-dire des armures tout entières, à la mauresque, à l'indienne, à la persane, et enfin comme on les portoit anciennement en Espagne. Il y avoit un ancien château ou forteresse contre les Maures qui est à présent tout ruiné. Il y a deux places. Ils avoient fait un jardin artificiel dans celle qui est devant la maison de ville, et devant celle du palais du roi un feu d'artifice très-magnifique, qui fut très-bien exécuté.

Le 17, à huit heures, le roi alla à la messe. Après il vint danser sous ses fenêtres des hommes sur des échasses, et d'autres à pied au son d'un tambour et d'un fifre qui tous dansèrent fort adroitement. Le roi dîna et partit à dix heures de Guadalaxara, pour aller à Alcala, où il arriva à deux heures; toutes les rues étoient magnifiquement tapissées. Le roi alla descendre au palais du cardinal Portocarrero, qui est très-magnifique; il alla tirer et se promener dans les jardins; ensuite il donna audience au nonce du pape, à l'ambassadeur de Venise et à celui de Savoie; après

[redacted]

quoi il joua quelque temps et se renferma avec M. le duc d'Harcourt, pour travailler, jusqu'à l'heure de son soupé, où tous les ambassadeurs et seigneurs espagnols qui étoient arrivés de Madrid y étoient. Dès que le roi eut soupé, ils l'accompagnèrent à un balcon pour voir tirer un feu d'artifice qui fut encore plus beau que celui de Guadalaxara. La place étoit très-grande et étoit environnée d'artifices. A Alcala, il y a université; la ville est assez jolie et assez grande. Après le feu tiré, le roi se coucha.

Le lendemain 18, il se leva à sept heures, entendit la messe, dîna à dix heures, et monta en carrosse aussitôt, pour se rendre sur la route de Madrid. Il y avoit pendant trois lieues de chemin, des deux côtés, double rang de carrosses et une grande populace qui faisoit des acclamations et des cris de joie que l'on ne peut exprimer. Le roi descendit au Retiro, qui est un palais, près de la porte de la ville; il y trouva le cardinal Portocarrero [1], qui voulut à plusieurs reprises se jeter à ses pieds; le roi l'en empêcha et l'embrassa autant de fois. Il traversa ensuite un petit parc, et fut conduit à la chapelle du château, au pied de l'escalier de la tribune qu'on lui avoit destinée; il trouva le marquis de Léganès, qui lui présenta les clefs du Retiro, dont il étoit gouverneur. Le roi les lui rendit, c'est-à-dire le confirma dans sa charge. On chanta le *Te Deum* en musique. Le roi repassa une allée de son jardin et entra dans son palais : il est carré, d'une

1. C'était le chef du conseil d'Espagne, et il avait eu la principale part au testament de Charles II.

[redacted]

grandeur immense et orné des plus magnifiques tapisseries en hiver, et d'une quantité d'excellents originaux en été. Il y a un salon peint par Jourdan[1] qui est magnifique. Après que le roi eut passé une longue galerie, il alla s'asseoir dans un fauteuil qu'on lui avoit préparé; là les grands du royaume lui vinrent baiser les mains. Il passa ensuite dans un autre appartement, où les gens titrés et les fils des grands lui en firent autant; mais la foule augmentant considérablement, le cardinal de Portocarrero et M. le duc d'Harcourt, qui étoient à ses côtés, l'enlevèrent à la multitude et le conduisirent dans son appartement.

Le lendemain 19, il donna audience au nonce du pape et aux ambassadeurs de Savoie et de Venise en même temps; le nonce étoit au milieu. Le lendemain 20, il prit l'habit espagnol et la gonille, il n'a paru en aucune façon embarrassé. Il donna la clef d'or à.....; il donna la charge de grand écuyer qu'avoit l'amirauté de Castille au duc de Médina Cidonia, qui étoit majordome-major. Le lendemain 21, il alla à la chasse au Prado; il tua, dit-on, plus de quatre-vingts lapins et un sanglier de sa main; le 22, il alla encore l'après-dînée à la chasse, dans le Retiro; le 23, il donna une secrète audience au nonce, après laquelle il fit travailler Jourdan, le peintre, devant lui. Il y a eu tous ces jours-là deux conseils par jour. Le 24, il travailla après le conseil à ses dépêches, et alla vers les quatre heures à Notre-Dame-d'Atocha, qui est une église desservie

1. Luca Giordano. Les palais et les églises de Madrid renferment un très-grand nombre de tableaux de ce maître.

[redacted]

par les Dominicains; la chapelle de la Vierge est magnifique, ornée de quantité de tableaux, de plafonds et d'une balustrade dorée qui règne d'un bout à l'autre. Il y a deux rangs de lampes d'argent très-belles. La première balustrade qui enferme l'autel est de cuivre, et la seconde d'argent; la table du maître-autel et des crédences sont de même métal; l'autel est d'une sculpture de bois doré, très-magnifique. L'image de la Vierge[1] est en haut : son habit, sa coiffure et celle de l'enfant Jésus et des doubles rayons qui leur environnent la tête sont chargés d'un nombre infini de diamants et de pierreries. On y joua de l'orgue pendant quelque temps, après quoi il se retira chez lui.

LETTRE CXXV

PHILIPPE V A MADAME DE MAINTENON [2].

Madrid, le 24 février 1701.

Je vous prie, madame, de rendre cette lettre à madame la duchesse de Bourgogne, et de l'assurer en même temps de l'amitié que j'ai pour elle. J'ai reçu votre lettre du 5 de ce mois, dans laquelle j'ai été ravi de voir que la tendresse du roi pour moi ne diminue point. Je tâcherai de l'entretenir toujours par ma bonne conduite, et je vous prie de continuer de votre côté vos bons offices pour moi auprès de

1. On sait que cette image est regardée comme la patronne de Madrid et de la famille royale.

2. *Autographe* de la collection de M. C***.

[redacted]

lui. J'ai été fort aise aussi de voir que vous commencez à me donner vos avis. Je vous prie de continuer et de me dire toujours la vérité, afin qu'avec l'aide de Dieu je puisse me corriger et devenir un roi selon son cœur.

Vous savez l'estime, l'affection et la reconnoissance que j'ai toujours eues pour vous. Je vous prie d'être bien persuadée que je suis toujours tel pour vous que quand je vous ai quittée.

PHILIPPE.

LETTRE CXXVI

LE DUC DE BERRY A MADAME DE MAINTENON[1].

A Montpellier, ce 27 février 1701.

Je m'ennuie fort, madame, de ne vous plus revoir et de ne plus jouer avec vous. Je vous prie d'avoir toujours pour moi la même amitié que vous avez toujours eue, et de m'en donner des marques. Je vous prie d'être persuadée de la mienne. Je vous prie aussi de me mander l'état de votre santé, car j'y prends très-grande part. Cela me fera une grande joie quand j'apprendrai que vous vous portez très-bien. Adieu, madame; je vous prie de faire ressouvenir le roi de moi de temps en temps.

CHARLES.

1. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre.

[redacted]

LETTRE CXXVII (La B.)

A MADAME DE SAINT-GÉRAN[1].

Ce 2 mars 1701.

Je sais, j'ai prévu les discours qu'on a tenus contre M. de Chamillart. Mais on ne sait pas qu'il a refusé la succession de M. de Barbezieux, et que le roi a voulu qu'il acceptât, parce qu'en temps de guerre il est bon d'avoir affaire à un seul. M. de Chamillart est honnête homme; s'il gouverne les finances du royaume comme celles de Saint-Cyr, nous ne trouverons pas à dire Colbert. Le roi lui a promis de partager avec lui le travail du département de la guerre; cela seul a pu rassurer sa modestie. Madame la duchesse de Bourgogne a pris de l'affection pour lui, et il travaillera quelquefois avec M. le duc de Bourgogne pour le former. Ses manières honnêtes lui ont gagné tous les cœurs. Il emploiera nos amis, et ne se fera pas un chagrin comme M. de Louvois et son fils de travailler avec le roi en bonne compagnie. Le comte d'Avaux négocie un accommodement; on doute fort qu'il y réussisse; cependant le roi est tranquille; il en sait plus que toute sa cour.

1. Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle, édit. de Nancy, t. II, p. 106; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 153. Louis Racine l'annote : *je la crois très-fausse*. D'après tout ce que nous avons dit des lettres à madame de Saint-Géran, je pense qu'il est inutile de la discuter.

[redacted]

LETTRE CXXVIII

A M. LE COMTE D'AYEN[1].

5 mars 1701.

C'est un miracle que ce que nous voyons entre les Espagnols et les François. Dieu tourne les cœurs comme il lui plaît, et selon ses desseins. Je suis ravie de tout ce que vous me mandez du roi d'Espagne, et je n'en suis point surprise; mais je voudrois bien qu'au milieu de ses grandeurs il ne mourût pas de faim. On mande qu'il n'a ni pain ni vin, et qu'il ne s'accoutumera jamais à la nourriture qu'on lui présente. Je voudrois bien lui en envoyer, car nous comptons pour beaucoup la bonne chère, comme vous savez.

Quand reviendrez-vous? L'entrée se fera-t-elle bientôt[2]? Songez-vous que, s'il y a de la guerre, vous ne ferez que passer à la cour? Vos lettres deviennent si rares, qu'il n'y a plus de plaisir à vous écrire. Notre pauvre duchesse de Guiche se consume dans la crainte de la guerre, et ne veut point attendre à s'affliger[3]. L'idée que j'ai du duc d'Harcourt est très-convenable à tout ce que vous me mandez; c'est un honnête et habile homme. Adieu, je vous quitte pour lui écrire[4].

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

2. L'entrée solennelle dans Madrid. Nous avons vu que le roi demeurait en attendant au Buen-Retiro.

3. On lit dans le *Journal de Dangeau* à la date du 6 mars : « Outre toutes les troupes que le roi avoit destinées pour l'Italie, il y envoie encore dix de ses meilleurs régiments. Les troupes de l'empereur commencent à se mettre en mouvement. »

4. Voir la lettre suivante.

Mettez-moi aux pieds du roi, et assurez-le qu'il n'a point de sujette plus attachée à lui que je la suis. Je n'ose lui écrire souvent, quoiqu'il me l'ait permis. Il a écrit une belle et bonne lettre à notre roi, qui me paroît y répondre avec empressement.

LETTRE CXXIX

A M. LE DUC D'HARCOURT[1].

5 mars 1701.

La confiance que j'ai dans votre bon esprit, monsieur, me fait lire avec plaisir qu'on ne nous fera pas tant de mal qu'on se l'imagine[2]; Dieu veuille que vous jugiez bien! Je crois qu'on reviendra de l'opinion où on étoit que vous ne désirez pas entrer dans le gouvernement d'Espagne; on est persuadé qu'on a toujours bien fait de s'en faire prier plus d'une fois. Vous n'êtes soupçonné d'aucune envie de vous faire valoir et vous devez être bien content de l'opinion qu'on a de vous. Je ne vous dis rien en particulier de mon estime, car je vous en crois persuadé aussi bien que de mon amitié, qui chez moi est à peu près la même chose.

Trouvez bon que je remercie ici monsieur votre frère de la bonté qu'il a de m'écrire; j'en fais fort bien sa cour, mais que n'aurois-je pas à vous dire,

1. *Autographe* du *British Museum*.
2. Le bruit courait que le Parlement anglais avait refusé d'entrer dans une nouvelle guerre.

[redacted]

monsieur le duc, sur tout ce que vous faites pour M. le comte d'Ayen?

LETTRE CXXX

LE DUC DE BOURGOGNE A MADAME DE MAINTENON[1].

A Marseille[2], le 9 mars 1701.

Je suis fort sensible, madame, à l'intérêt que vous prenez à ma santé. Je crois que présentement vous êtes hors de l'inquiétude où elle vous a mise, et que vous savez que je suis parfaitement rétabli. Je vis hier les galères dans le port, et j'en fus charmé. Je souhaiterois bien de pouvoir les voir en mer; mais il fait ici un vent qui ne leur permet pas de sortir. Je vous avoue que depuis que le roi m'a assuré que j'irois à la guerre, et qu'il prépare tout pour cela, comme vous me l'avez mandé, je suis encore plus curieux de nouvelles qu'auparavant, quoique naturellement je le sois beaucoup. Excusez, madame, si ma lettre est si courte, mais nous sommes ici dans un endroit où je n'ai pas beaucoup de temps et où il y a toujours quelque chose de nouveau à voir; mais je vous supplie d'être toujours persuadée de la sincère amitié que j'ai pour vous.

LOUIS.

1. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre.

2. Les princes étaient alors à Marseille chez M. de Grignan, lieutenant général au gouvernement de Provence, gendre de madame de Sévigné.

[redacted]

LETTRE CXXXI

A M. LE COMTE D'AYEN[1].

11 mars 1701.

Il est temps de finir votre absence ; je n'aime plus votre commerce, parce qu'il devient trop rare. Vous recevez trois lettres de moi à la fois, vous m'y répondez, et je ne me souviens point du tout de ce que je vous ai mandé. Nous sommes ravis de ce qui nous revient de votre roi ; il est aimé tendrement ici. Je travaille pour lui envoyer le portrait qu'il m'a ordonné de lui faire faire. Voici deux après-dîners que je reviens de Saint-Cyr pour obliger le roi à se faire peindre. La goutte est venue à notre secours, et sans elle nous ne l'aurions pas tenu trois ou quatre heures[2]. Faites-moi bien valoir auprès du roi d'Espagne de l'aimer mieux que Saint-Cyr, que j'aime pourtant plus que jamais. La tendresse qui est entre les Espagnols et les François est un vrai miracle ; Dieu tourne les cœurs comme il lui plaît. Il faut bien les aimer pour leur pardonner la guerre qu'ils nous attirent, car on n'en doute presque plus ici.

Vous n'aviez pas besoin de la faveur pour en connoître les suites. Vous avez été gelé de froid sur un strapontin, pendant que votre poëte étoit dans le fond d'un bon carrosse ; je voudrois le servir, mais

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

2. Dangeau écrit le 10 mars : « La goutte du roi continue ; il se fit peindre l'après-dînée par Rigaud pour envoyer son portrait au roi d'Espagne à qui il l'a promis. »

[redacted]

il faut trouver quelque conjoncture; je n'ai pas entendu parler de sa famille.

Adieu, ne reviendrez-vous pas bientôt? La joie que j'aurai de vous voir sera bien diminuée, en envisageant un second adieu.

Nous avons pensé perdre M. Fagon, et j'en ai été bien alarmée[1]. Le roi d'Angleterre s'en ira, je crois, bientôt en l'autre monde[2], où il sera mieux qu'en celui-ci, et la pauvre reine pleurera seule. Adieu, mon cher comte; je n'ose écrire à M. le duc d'Harcourt par discrétion. Que les grandes places sont éloignées du bonheur et de la paix!

LETTRE CXXXII

LE DUC DE BERRY A MADAME DE MAINTENON[3].

A Bausset, ce 13 mars 1701.

Je crois, madame, que vous n'auriez pas été fâchée de voir tout ce que nous avons vu à Marseille. Il n'y a rien qui marque si bien la grandeur et la majesté du roi que toutes ces galères et tous ces arsenaux.

1. Dangeau écrit le 8 mars : « M. Fagon se trouva mal chez le roi sur les six heures; il fut longtemps sans connoissance. Sur les dix heures, tous les remèdes qu'on lui avoit fait prendre l'avoient tellement soulagé, qu'il vouloit aller au coucher du roi. » Fagon ne mourut pas de cette maladie : il survécut au roi jusqu'en 1718.

2. Dangeau écrit le 4 mars : « Le roi d'Angleterre tomba dans une grande foiblesse dans la chapelle de Saint-Germain et fut évanoui pendant une demi-heure. » Il ne succomba pas à cette attaque, mais il ne fit que languir jusqu'au 16 septembre où il mourut.

3. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre.

[redacted]

Nous vîmes hier au soir l'illumination des galères, où il y avoit sur chaque galère plus de sept à huit mille fanaux; et après chaque décharge de canon et de mousqueterie, il partoit une quantité de fusées volantes à la fois, au nombre de quatre mille huit cents, et cela par trois fois; enfin on ne peut pas exprimer la beauté dont cela étoit. Je vous prie, madame, de ne pas me discontinuer votre amitié, comme vous me l'avez promise, et de croire que la mienne ne diminuera jamais.

CHARLES.

LETTRE CXXXIII

NOTE PRÉLIMINAIRE

On lit dans le *Journal de Dangeau*, à la date du 19 mars: « Monseigneur alla tirer à Meudon, et revint ici au souper du roi, où il mangea beaucoup. Il entra dans le cabinet du roi après souper, comme à son ordinaire; il y fut même très-gai. Il descendit chez lui par le petit degré, en riant. étant de la meilleure humeur du monde. Il se mit à son prie-Dieu, et en se relevant il perdit connoissance; beaucoup de ses domestiques montèrent chez le roi fort éperdus, cherchant M. Fagon et M. Félix. Le roi, qui étoit à son prie-Dieu, descendit par le petit degré, qui est fort difficile. malgré un peu de goutte qui lui reste encore; il trouva Monseigneur dans un triste état. Madame la duchesse de Bourgogne y entra en même temps que le roi. On ne peut rien s'imaginer de plus triste que l'état où tout le monde étoit. M. Félix saigna Monseigneur, qui se défendoit contre la saignée, et à qui la connoissance n'étoit pas encore revenue; elle lui revint après la saignée. Il nous reconnut, et nous nomma tous. Le roi se rapprocha de lui, le pria de prendre

[redacted]

les remèdes que M. Fagon lui faisoit donner; depuis ce moment Monseigneur fut toujours de mieux en mieux. Il étoit environ minuit, et sur les deux heures l'émétique qu'il avait pris en grande quantité commença à agir par haut et par bas. La nature se dégagea, et il fut entièrement hors de péril... Le roi étoit dans une affliction inconcevable, ne pouvant retenir ses larmes, et n'ayant presque pas la force de parler... »

A M. LE COMTE D'AYEN[1].

20 mars 1701.

Quel spectacle nous venons d'avoir, mon cher comte! Monseigneur aux portes de la mort, le roi saisi de douleur, toute la cour dans les larmes. Il est très-bien revenu, parce qu'il a été secouru très-promptement, et M. Fagon est persuadé que cet accident sera sans retour. J'en suis présentement plus malade que lui, et par dessus mon abattement j'ai un mal de dents qui me met hors d'état d'écrire une plus longue lettre.

LETTRE CXXXIV

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES[2].

Jeudi saint, 24 mars 1701.

J'ai brûlé depuis quelques jours la lettre des Carmélites de Rome, ne prévoyant pas qu'elle pût me servir, aimant naturellement à me défaire des papiers.

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

M. le maréchal de Noailles vous aura rendu compte sans doute de sa dernière conversation avec le roi, qui vous fera voir que MM. de Bouillon n'obtiendront rien de nouveau en cette occasion. Ainsi, monseigneur, je ne crois pas qu'il y ait rien à dire ni à faire présentement; il faut voir ce que deviendra l'accommodement particulier [1].

Je prie Dieu, monseigneur, de tourner tout ce qui vous touche pour sa plus grande gloire. Nous aurions grand sujet de nous désespérer si nous jugions de l'avenir par le présent. On met vos lettres entre les mains de M. de Pontchartrain, qui n'est pas toujours disposé à bien traiter les ecclésiastiques. Je dis au roi que vous trouviez que cet abbé avait tort dans le commencement de l'affaire, mais que la procédure personnelle contre lui vous paraissoit violente; il en demeura d'accord.

Il y a des demoiselles à Perpignan qui ont été élevées à Saint-Cyr, et qui résistent jusqu'ici à l'envie que leur mère a de les perdre. Je voudrois prier M. l'évêque de les placer dans un couvent. Le pourroit-il et voudroit-il entrer dans cette affaire, dont monsieur votre frère a connoissance? Je vous demande pardon, monseigneur, de vous fatiguer, mais ce seroit une bonne œuvre.

Voudriez-vous voir ce qu'on en mande à monsieur le maréchal? Je crois la lettre du père recteur des Jésuites.

1. Il y avait entre le duc de Bouillon et le duc d'Albret une dispute scandaleuse relativement à un testament du maréchal de Bouillon. — Voir là-dessus Saint-Simon, t. III, p. 242.

[redacted]

LETTRE CXXXV

LE DUC DE BERRY A MADAME DE MAINTENON[1].

A Avignon, ce 26 mars 1701.

Je crois, madame, que vous trouverez bon que je vous écrive pour vous marquer l'effroi dans lequel j'ai été[2], mais en même temps la joie d'apprendre que cela n'avoit point de suite. Je vous prie, madame, de me continuer votre amitié, comme vous avez déjà fait, et d'être persuadée de la mienne. Soyez aussi persuadée qu'il me tarde fort de ne vous point voir. CHARLES.

LETTRE CXXXVI

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES[3].

2 avril 1701.

Je vous envoie la réponse que le cardinal de Janson me fait sur les deux commissions que vous m'aviez données auprès de lui, monseigneur. Je crois que la fête de lundi nous empêchera d'avoir l'honneur de vous voir. J'ai bien de l'impatience de dîner avec vous et que ce bon maréchal soit revenu[4]. On ne compte pas de mener madame de Noailles à Marly ce voyage; il est destiné pour les dames qui mon-

1. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre.
2. De la maladie de Monseigneur.
3. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
4. Il était avec les ducs de Bourgogne et de Berry.

[redacted]

tent à cheval. Je prie Dieu, monseigneur, de bénir tout ce que vous faites et de nous rendre dignes de notre pasteur.

LETTRE CXXXVII

LE DUC DE BOURGOGNE A MADAME DE MAINTENON[1].

A Romans, le 2 avril 1701.

Je suis ravi, madame, que le roi m'ait permis de prendre la poste à Dijon[2], et j'espère, par ce moyen, me rendre le 20 à Versailles. Nous avons appris ce matin les propositions que les Hollandois font au roi; il me paroît que ce n'est pas une marque qu'ils veuillent la paix[3]. Vous savez bien que je n'en serois pas fâché; mais il faut attendre là-dessus les dispositions de la divine Providence, qui sait mieux que nous-mêmes ce qui nous convient. J'ai appris aussi que la plupart des dames du palais étoient malades

1. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre.

2. Sur la nouvelle de la maladie de Monseigneur. « Monseigneur le duc de Bourgogne, dit Dangeau, a écrit une lettre au roi sur la maladie de Monseigneur, dont Sa Majesté est contente au dernier point. Son bon cœur, son bon esprit et sa religion y paraissent également. »

3. « Dans les conférences que les Hollandois ont eues avec M. d'Avaux, leurs députés ont fait des propositions fort extraordinaires. Ils demandent que les Espagnols leur laissent mettre garnison dans Luxembourg, Namur, Mons et d'autres places. L'envoyé d'Angleterre, qui assistoit à ces conférences, ajoute à cela que l'on laisse mettre des troupes d'Angleterre dans Ostende et Nieuport. On a fait imprimer ces propositions pour faire voir à toute l'Europe le ridicule de leurs prétentions. » (Dangeau, t. VIII, [illegible]).

[redacted]

par la crainte du départ de leurs maris, ou d'autres par leur départ même. Je suis ravi quand je songe que je serai moi-même bientôt témoin de ces afflictions! Mais ce n'est pas cela qui me touche le plus de mon arrivée. Vous connoissez des gens que je ne serai pas fâché de revoir, comme je vous l'ai déjà dit. Vous voulez bien que je finisse, madame, en vous remerciant des avis que vous me donnez dans votre lettre, et en vous assurant que je ne crois pas pouvoir trouver de meilleure manière pour vous marquer mon amitié qu'en exécutant de si sages conseils.

LOUIS.

LETTRE CXXXVIII

A M. LE DUC D'HARCOURT[1].

16 avril 1701.

Que je vous plains, monsieur le duc, quoique vous fassiez la plus grande et la plus singulière figure qu'un particulier puisse faire[2]! mais je comprends vos peines; vous êtes de bonne foi, vous aimez le bien, et il s'y trouve plus de difficultés qu'à faire le mal. Quoique les opérations de ce pays ici soient plus promptes que celles du conseil de Madrid, je crains qu'elles ne soient encore trop lentes pour tout ce qu'il y auroit à faire. Comme je dis plus mon avis sur les affaires de dames que sur les autres, je propose

1. *Autographe* du *British Museum*.
2. M. le duc d'Harcourt était en réalité le principal ministre de Philippe V.

[redacted]

que ce soit madame de Bracciano qui vous mène la princesse de Savoie[1]; c'est une femme qui a de l'esprit, de la douceur, de la politesse, de la connoissance des étrangers, qui a toujours représenté et s'est fait aimer partout; elle est grande d'Espagne, elle est sans mari, sans enfants, et ainsi sans prétentions embarrassantes. Je vous dis tout ceci sans dessein ni intérêt particulier, mais simplement parce que je la crois plus propre à ce que vous désirez qu'aucune femme que nous ayons ici.

M. le comte de Sézanne s'est très-bien acquitté de vos commissions, et ne parle pas en jeune homme; il a des audiences favorables. J'attends le comte d'Ayen, qui me dira de vos nouvelles; mais tout ce que vous me mandez est une peinture si vive de votre état et de celui des autres, que je crois vous voir et ne vous envie point. Je suis très-occupée de vous, et si je pouvois ce que je désire, vous seriez aussi content que vous pouvez l'être. Le roi d'Espagne m'avoit ordonné de lui écrire souvent et franchement sur sa conduite; mais je ne puis croire que des avis de si loin fussent utiles, et je hais bien ce qui n'est bon à rien. Je suis, monsieur le duc, votre très-humble et très-obéissante servante.

1. Le roi avait fait un traité avec le duc de Savoie par lequel il était déclaré généralissime des troupes françaises et espagnoles en Italie, et s'engageait à joindre à ces troupes 10,000 hommes des siennes. De plus, sa seconde fille devait épouser le roi d'Espagne. Cette princesse n'avait que treize ans. On cherchait quelque grande dame qui pût non-seulement l'amener d'Italie en Espagne, mais lui servir de guide et de conseil. Madame de Maintenon avait pensé à la duchesse de Bracciano ou princesse des Ursins.

[redacted]

LETTRE CXXXIX

A MADAME L'ABBESSE DE FONTEVRAULT[1].

18 avril 1701.

J'ai donné votre lettre au roi, qui m'a dit qu'il vouloit y répondre. Il est vrai, madame, que M. le Dauphin a donné une grande alarme, et que l'on passa une triste nuit; le roi en fut encore plus touché qu'on ne l'auroit pu croire, et il a une grande raison, car il n'y eut jamais un fils si digne d'être aimé de son père. Grâce à Dieu, ce mal a eu de très-heureuses suites. M. le Dauphin a grand soin de sa santé, et, ce qui vaut encore mieux, il pense très-sérieusement à son salut; ainsi il n'y a qu'à remercier Dieu. Votre amie, madame la duchesse de Bourgogne, donna dans cette occasion bien des marques de son bon naturel, et de sa tendresse pour Monseigneur, qui en est fort touché. Il a eu le plaisir de voir combien il est aimé.

Je vous avoue tout simplement, madame, que j'avois oublié que je vous eusse promis le portrait de notre princesse; mais puisque je vous l'ai fait attendre, ayez encore la bonté de me mander de quelle grandeur et de quelle figure vous le voulez, et je vous promets de réparer ma faute.

Je ne manquerai pas, madame, à parler à M. de Chamillart, et je le ferai en présence du roi, afin qu'il joigne sa sollicitation à la mienne, qui pourra être de quelque considération auprès de son ministre.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

Vous ne me nommez pas le nom de madame de Montespan, et je ne saurois faire de même; elle m'est trop souvent présente; je lui souhaite tout ce que je me souhaite à moi-même. Apprenez-lui, madame, la mort de madame de Brinon[1], et croyez l'une et l'autre que par les sentiments que j'ai pour vous, je mérite vos bontés pour moi.

LETTRE CXL

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES[2].

29 mai 1701.

Je vous supplie, monseigneur, de me faire toujours part des choses principales que vous faites. Il me semble que j'en dois être instruite pour être en état de répondre.

J'ai bien de la peine à pardonner à M. de Pontchartrain l'alarme qu'il m'a donnée[3]; et je tâchai de

1. Elle était morte le mois précédent.

2. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

3. Voici à quelle occasion : On lit dans le *Journal de Dangeau* (t. VIII, p. 117) : « La Touanne et Sauvion, trésoriers de l'extraordinaire de la guerre, avertirent M. de Chamillart, il y a quelques jours, que leurs affaires étoient en mauvais état; M. de Chamillart approfondit aussitôt leurs affaires en travaillant avec Sauvion, et il a trouvé qu'ils devoient près de dix millions et n'avoient que six millions d'effets, sans que le roi leur dût pas un sou. Sauvion a été mis à la Bastille... Le roi se charge de payer toutes leurs dettes, et prend en cela un parti bien juste et bien noble, et en même temps bien sage, car il conservera le crédit qu'il est nécessaire qu'aient des gens qui ont ces charges... »

Et plus loin : « Cette banqueroute faisoit grand bruit dans

[redacted]

faire faire au roi ses réflexions là-dessus et juger combien il devoit être en garde contre ce qu'on lui disoit; que pour moi j'avois cru tout perdu, et qu'enfin toute cette affaire qui pouvoit détruire le crédit dans un instant, qui étoit plus nuisible à la France que la perte d'une province, qui étoit peut-être un effet de la plus raffinée politique du prince d'Orange; que tout cela, dis-je, soit un rien! Je dis ensuite au roi une partie de la réprimande que j'avois faite à son ministre de ne vous avoir pas averti d'abord, d'avoir pensé à parler à M. de Rheims avant d'aller à vous, et j'ajoutai que toute cette conduite étoit maligne. Je dis les reproches que j'avois faits sur la haine qu'on témoignoit pour les dévots, et le roi dit que cela étoit vrai. Enfin, monseigneur, je n'oubliai rien pour donner de la défiance de cet homme, me trouvant d'ailleurs malheureuse que ma vocation soit de dire du mal de mon prochain. Quand j'irai trop loin, monseigneur, c'est à vous à m'arrêter. Mais revenons à vous : le roi étoit parfaitement content de votre conversation; vous l'aviez mis à son aise, et il étoit bien disposé à m'écouter.

J'ai vu ce matin M. de Chamillart, qui, conjointement avec M. de Pontchartrain, se déchaîne contre vos répartitions de don gratuit et de capitation; ils disent qu'il n'y a ni ordre ni équité dans ce que font

Paris; mais comme on a appris dès le même jour que le roi se chargeoit de payer leurs dettes, les créanciers ont été tranquilles, et tout le monde bénit le roi qui remédie à la faute qu'ont faite ces malheureux. »

[redacted]

les évêques qui ne songent qu'à se soulager et leur chapitre[1].

Je rendrai compte à madame la comtesse de Gramont de l'état de l'affaire du religieux de Sainte-Geneviève.

J'ai vu ce matin M. l'évêque de Meaux, bien convaincu qu'il faut laisser madame Guyon en prison.

LETTRE CXLI[2]

A LA MÈRE MARIE-CONSTANCE

SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE CHAILLOT[3].

1er juin 1701.

Qu'avez-vous pensé de moi, ma chère mère, de n'avoir pas reçu de ma part un signe de vie dans tout ce qui vous est arrivé, et de n'avoir pas répondu un mot à vos chères *déposées*[4], qui se sont données la peine de me faire part des nouvelles de Chaillot. Il y a un mois que je souffre d'une fluxion sur les dents et sur les yeux qui m'a mis hors d'état d'écrire. Je suis mieux présentement, et je commence, ma très-

1. La Beaumelle ajoute : « Et jettent le fardeau sur des épaules moins fortes. L'honneur de l'épiscopat voudroit bien, ce me semble, que des répartitions plus justes fissent cesser ces propos. »

2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

3. Cette religieuse était restée à Saint-Cyr comme maîtresse des novices pendant sept à huit ans. Elle en était sortie en 1700, et à son retour dans le couvent de Chaillot, elle avait été élue supérieure.

4. C'est-à-dire les religieuses de Chaillot qui étaient venues à Saint-Cyr pour travailler à la réforme de cette maison, et qui, avant leur retour à Chaillot, avaient été *déposées* de leurs charges.

[redacted]

révérende mère, par vous faire mes compliments sur votre supériorité. Je vous crois bien fâchée, et je n'ai pourtant pu m'empêcher d'en être bien aise. Vous savez, ma chère sœur, la dévotion que j'ai à la parabole des talents; je veux qu'on les emploie pour les autres, et je sais combien vous êtes capable de gouverner. Consolez-vous donc par les grands biens que vous allez faire; je dois en juger par ceux que vous avez faits ici, et en espérer beaucoup davantage : je vous avois donné des filles imparfaites, et vous en avez d'admirables, si elles sont comme vous nous les dépeignez.

J'ai fait tous vos compliments au roi, qui n'a point été surpris de votre élection, ayant tant entendu parler de votre capacité, et qui conserve pour vous toutes une grande estime; il m'a bien ordonné de vous en assurer.

Vous voulez bien que je vous parle un peu de Saint-Cyr; il y a bien des nouvelles. J'ai voulu voir de près les classes, pour juger d'où vient le mal que nous trouvons dans les demoiselles qui ne peuvent soutenir le noviciat, et qui en tout ne paroissent pas trop raisonnables. Il y a quatre mois que je passe mes journées aux *rouges*, et je vous écris des *vertes*, dont je vais m'occuper[1]. Je crois qu'il faudra changer

1. Voici ce qu'on lit dans les *Mémoires des Dames de Saint-Cyr* : « Madame de Maintenon donna aux classes une grande application dans ce temps-là : elle fut presque deux ans à les suivre du matin au soir, les jours qu'elle venoit ici, qui étoient quasi tous ceux de la semaine. Je l'ai vue souvent arriver avant six heures du matin, afin d'être au lever des demoiselles et suivre

l'ordre de leur journée ; il est trop rempli de dérangement et de récréations. Priez, je conjure, que nous prenions le bon parti. Les Dames de Saint-Louis sont fort zélées pour se livrer tout entières à l'éducation des demoiselles.

J'ai une grande envie d'aller à Chaillot, et si ma santé revient un peu, je vous surprendrai un de ces jours. Je remercierai aussi vos sœurs de Strasbourg, qui m'ont fait un présent dont je suis toujours honteuse. Mille compliments à vos chères mères, je vous en supplie, et à ma sœur Marie-Élisabeth ; est-il vrai qu'elle est toujours malade ?

LETTRE CXLII

NOTE PRÉLIMINAIRE

Monsieur, duc d'Orléans, frère du roi, mourut frappé d'apoplexie le 9 juin 1701, à Saint-Cloud. Le roi en témoigna

ensuite toute leur journée en qualité de première maîtresse, pour pouvoir mieux juger de ce qu'il y avoit à faire et à établir, dans le dessein où elle étoit de mettre les choses sur un pied où elles pussent se soutenir. Elle aidoit à peigner et habiller les petites ; elle passoit deux ou trois heures de suite à une classe, y faisoit observer l'ordre de la journée, leur parloit en général et en particulier, reprenoit l'une, encourageoit l'autre, donnoit à d'autres les moyens de se corriger. Les demoiselles étoient charmées de ses instructions ; elle leur en faisoit sur toute sorte de sujets, mais principalement sur la religion, la crainte de Dieu, l'horreur du péché, l'amour de la bonne réputation qui doit être une recommandation aux personnes de notre sexe, la bonne gloire, la probité, la droiture, la raison, la simplicité, la véritable dévotion, etc... » On trouvera ces instructions dans les *Lettres et Entretiens sur l'éducation.*

[redacted]

une grande douleur. Le duc de Chartres, le lendemain matin, vint le trouver. « Sa Majesté lui parla avec toute sorte de bonté et d'amitié, dont ce prince parut fort touché et fort reconnoissant. Le roi lui dit qu'il falloit qu'il le regardât présentement comme son père; qu'il auroit soin de sa grandeur et de tous ses intérêts; qu'il oublioit tous les petits sujets de chagrin qu'il avoit eus contre lui, qu'il espéroit que de son côté il les oublieroit aussi, et qu'il le prioit que les avances d'amitié qu'il lui faisoit servissent à l'attacher encore davantage à lui, et à lui redonner son cœur comme il lui donnoit le sien. Ce prince est pénétré de douleur de la mort de Monsieur, son père, et pénétré de reconnoissance de toutes les bontés du roi... » (*Dangeau*, t. V.)

Le 12 juin, Dangeau ajoute : « Le roi avoit eu quelque petit mécontentement de Madame; elle eut hier une conversation, dans laquelle ils se parlèrent à cœur ouvert; le roi en sortit content de Madame, et Madame demeura pénétrée des bontés du roi, et plus attachée à lui que jamais. Elle avoit eu une grande conférence avec madame de Maintenon avant que de parler au roi. »

On sait que Madame était animée contre madame de Maintenon de la haine la plus furieuse, la plus aveugle; que, dans sa correspondance avec ses parents d'Allemagne, elle n'en parle qu'avec les injures les plus grossières, en ramassant contre elle les calomnies les plus insensées. Madame de Maintenon savait tout cela, et n'en avait jamais rien témoigné à Madame; elle profita de l'entrevue que lui demandait cette princesse allemande si orgueilleuse, si insolente, pour en tirer une digne vengeance.

Voici d'abord comment cette entrevue est racontée par Madame elle-même, dans une lettre à sa tante :

« Madame de Maintenon me fit dire (après la mort de Monsieur) que c'étoit le bon moment pour me réconcilier avec le roi. En conséquence, je chargeai le duc de Noailles de dire de ma part à cette dame que j'étois tellement touchée de toute l'amitié qu'elle m'avoit témoignée dans mon malheur, que

[redacted]

je la priois de prendre la peine de venir chez moi, car je ne pouvois pas sortir. Elle est venue, en effet, à six heures. Je lui ai d'abord répété combien j'étois contente d'elle, et je lui ai demandé son amitié. Je lui ai avoué aussi que j'avois été fâchée contre elle parce que je croyois qu'elle me haïssoit et m'ôtoit les bonnes grâces du roi, ce que j'avois d'ailleurs appris par le Dauphin. J'ai ajouté que j'étois prête à tout oublier si elle vouloit seulement être mon amie. Là-dessus elle me dit beaucoup de belles et éloquentes choses, me promit son amitié, et nous nous embrassâmes. Je lui dis ensuite que ce n'étoit pas assez de m'avoir mandé que le roi étoit indisposé contre moi, qu'il falloit aussi me donner le moyen de rentrer en grâce. Elle me conseilla alors de parler au roi en toute franchise, de lui avouer moi-même que je l'avois haïe parce que je pensois qu'elle me rendoit de mauvais offices auprès de lui, et de dire également au roi pourquoi je lui en avois voulu. J'ai suivi ce conseil, et comme Monsieur m'avoit dit que le roi étoit aussi mécontent de ce que je vous écrivois trop à cœur ouvert, j'ai également traité cet article... Lorsque j'eus tout exposé au roi, et lui eus montré clairement que, quelque mal qu'il m'eût traitée, je l'avois néanmoins toujours respecté et aimé, il m'embrassa, me pria d'oublier le passé, et me promit ses bonnes grâces. Il rit aussi quand je lui dis tout naturellement : « Si je ne « vous avois pas aimé, je n'aurois pas tant haï madame de « Maintenon, croyant qu'elle m'ôtoit vos bonnes grâces. « Enfin, tout s'est très-bien passé [1]. »

Voici maintenant le récit de Saint-Simon, qui ne peut être suspect, car pour la haine, les injures et les calomnies contre madame de Maintenon, le duc et pair est le digne camarade de la princesse.

Il dit d'abord que Madame, fort inquiète de sa situation depuis la mort de son mari « où il y alloit de tout pour

1. *Lettres nouvelles de la princesse Palatine*, publiées par M. Rolland.

[redacted]

elle, » engagea madame de Ventadour (sa dame d'honneur) à demander conseil à madame de Maintenon; que celle-ci ne s'expliqua qu'en général, et dit seulement qu'elle iroit chez Madame au sortir de son dîner, sous la condition que madame de Ventadour seroit en tiers dans la visite... C'était le dimanche 12 juin. « Après les premiers compliments, ce qui étoit là sortit, excepté madame de Ventadour. Alors Madame fit asseoir madame de Maintenon, et il fallait pour cela qu'elle en sentît tout le besoin. Elle entra en matière sur l'indifférence avec laquelle le roi l'avoit traitée pendant toute sa maladie, et madame de Maintenon la laissa dire tout ce qu'elle voulut, puis lui répondit que le roi lui avait ordonné de lui dire que leur perte commune effaçoit tout dans son cœur, pourvu que dans la suite il eût lieu d'être plus content d'elle qu'il n'avoit eu depuis quelque temps, non-seulement sur ce qui s'étoit passé à l'égard de M. le duc de Chartres, mais sur d'autres choses encore plus intéressantes dont il n'avoit pas voulu parler, et qui étoient la vraie cause de l'indifférence qu'il avoit voulu lui montrer pendant qu'elle avoit été malade. A ce mot, Madame, qui se croyoit bien assurée, se récria, protesta que, excepté le fait de son fils, elle n'a jamais rien dit ni fait qui pût déplaire, et enfila des plaintes et des justifications. Comme elle y insistoit le plus, madame de Maintenon tira une lettre de sa poche et la lui montra, en lui demandant si elle en connaissoit l'écriture. C'étoit une lettre de sa main à sa tante, la duchesse de Hanovre, à qui elle écrivoit tous les ordinaires, où, après des nouvelles de cour, elle lui disoit en propres termes : « Qu'on ne savoit plus que dire du com-« merce du roi et de madame de Maintenon, si c'étoit mariage « ou concubinage; » et de là tomboit sur les affaires de dehors et sur celles du dedans, et s'étendait sur la misère du royaume, qu'elle disoit ne s'en pouvoir relever. La poste l'avoit ouverte, comme elle les ouvroit et les ouvre encore presque toutes, l'avait trouvée trop forte pour se contenter à l'ordinaire d'en donner un extrait, et l'avoit envoyée au roi en original. On peut penser si, à cet aspect et à cette lec-

ture, Madame pensa mourir sur l'heure. La voilà à pleurer, et madame de Maintenon à lui représenter modestement l'énormité de toutes les parties de cette lettre et en pays étranger; enfin, madame de Ventadour à verbiager pour laisser à Madame le temps de respirer et de se remettre assez pour dire quelque chose. Sa meilleure excuse fut l'aveu de ce qu'elle ne pouvoit nier, des pardons, des repentirs, des prières, des promesses.

« Quand tout cela fut épuisé, madame de Maintenon la supplia de trouver bon qu'après s'être acquittée de la commission que le roi lui avoit donnée, elle pût aussi lui dire un mot d'elle-même, et lui faire ses plaintes de ce que, après l'honneur qu'elle lui avoit fait autrefois de vouloir bien désirer son amitié et de lui jurer la sienne, elle avoit entièrement changé depuis plusieurs années. Madame crut avoir beau champ. Elle répondit qu'elle étoit d'autant plus aise de cet éclaircissement, que c'étoit à elle à se plaindre du changement de madame de Maintenon, qui tout d'un coup l'avoit laissée et abandonnée, et forcée de l'abandonner à la fin aussi, après avoir essayé de la faire vivre avec elle comme elles avoient vécu auparavant. A cette seconde reprise, madame de Maintenon se donna le plaisir de la laisser enfiler comme à l'autre les plaintes, et de plus les regrets et les reproches; après quoi, elle avoua à Madame qu'il étoit vrai que c'étoit elle qui la première s'étoit retirée d'elle, et qui n'avoit osé s'en rapprocher; que ses raisons étoient telles, qu'elle n'avoit pu moins que d'avoir cette conduite; et par ce propos, fit redoubler les plaintes de Madame et son empressement de savoir quelles pouvoient être ses raisons. Alors madame de Maintenon lui dit que c'étoit un secret qui jusqu'alors n'étoit jamais sorti de sa bouche, quoiqu'elle fût en liberté depuis dix ans qu'étoit morte celle qui lui avoit confié sur sa parole de n'en parler à personne; et de là raconta à Madame mille choses plus offensantes les unes que les autres qu'elle avoit dites d'elle à madame la Dauphine lorsqu'elle étoit mal avec cette dernière, qui, dans leur raccommodement, les lui avoit redites mot à mot. A ce second

[redacted]

coup de foudre, Madame demeura comme une statue. Il y eut quelques moments de silence. Madame de Ventadour fit son même personnage pour laisser reprendre les esprits à Madame, qui ne sut que faire comme l'autre fois, c'est-à-dire qu'elle pleura, cria, et pour fin demanda pardon, avoua, puis repentirs et supplications. Madame de Maintenon triompha froidement d'elle assez longtemps, la laissant s'engouer de parler, de pleurer et de lui prendre les mains. C'était une terrible humiliation pour une si rogue et si fière Allemande. A la fin, madame de Maintenon se laissa toucher comme elle l'avoit bien résolu, après avoir pris toute sa vengeance. Elles s'embrassèrent, et se promirent oubli parfait et amitié nouvelle. Madame de Ventadour se mit à en pleurer de joie, et le sceau de la réconciliation fut la promesse de celle du roi, et qu'il ne lui diroit pas un mot des deux matières qu'elle venoit de traiter, ce qui plus que tout soulagea Madame...

« Le roi, qui n'ignoroit ni la visite de madame de Maintenon à Madame, ni de ce qui s'y devoit traiter, donna quelque temps à cette dernière de se remettre, puis alla le même jour chez elle ouvrir en sa présence, et de M. le duc de Chartres, le testament de Monsieur... Il tint la parole de madame de Maintenon, il ne parla de rien, et fit beaucoup d'amitié à Madame et à M. le duc de Chartres, qui fut prodigieusement bien traité.

« Le roi lui donna, outre les pensions qu'il avoit et qu'il conserva, toutes celles qu'avoit Monsieur, en sorte qu'avec son apanage et ses autres biens, il lui restoit 1,800,000 francs de rentes avec le Palais-Royal, en sus Saint-Cloud et ses autres maisons. Il eut des gardes, des suisses, un chancelier, un procureur général, etc., etc. » (t. V, p. 235).

Trois jours après, Madame écrivit à madame de Maintenon :

[redacted]

MADAME LA DUCHESSE D'ORLÉANS A MADAME DE MAINTENON[1].

Ce mercredi, 15 juin à onze heures du matin.

Si je n'avois eu la fièvre et de grandes vapeurs, madame, du triste emploi que j'eus avant-hier d'ouvrir les cassettes de Monsieur, toutes parfumées des plus violentes senteurs, vous auriez eu plus tôt de mes nouvelles; mais je ne puis tenir de vous marquer à quel point je suis touchée des grâces que le roi a faites hier à mon fils et de la manière qu'il en use pour lui et pour moi. Comme ce sont des suites de vos bons conseils, madame, trouvez bon que je vous en marque ma sensibilité, et que je vous tiendrai très-inviolablement l'amitié que je vous ai promise. Je vous prie de me continuer vos conseils et avis et de ne jamais douter de ma reconnoissance, qui ne peut finir qu'avec ma vie.

ÉLISABETH-CHARLOTTE.

LETTRE CXLIII

PHILIPPE V A MADAME DE MAINTENON[2].

23 juin 1701.

Je n'ai jamais douté, madame, de l'amitié que vous avez pour moi, et j'y suis, je vous assure, très-sensible; je suis aussi bien obligé au comte d'Ayen de

1. *Autographe* de la bibliothèque du Louvre.
2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

tout le bien qu'il vous a dit de moi, mais je ne mérite pas tant de louanges; je ne fais que commencer, et c'est seulement de ma bonne volonté dont on peut me savoir quelque gré; j'aurois grand besoin d'être secouru, car j'ai trouvé toutes choses dans un étrange état, et surtout mes finances, sans quoi on ne sauroit rien faire.

Je vous remercie de la part que vous prenez à mon mariage[1]; Dieu veuille qu'il soit heureux! Je le lui demande tous les jours et vous prie, madame, de le lui demander pour moi. Je n'ai pas oublié le comte d'Ayen sur la Toison que je lui ai promise, je lui tiendrai ma parole. Faites mes compliments, je vous prie, à madame la duchesse de Bourgogne; je lui écrirai une autre fois moins sérieusement, puisqu'elle le veut, et je quitterai la gonille[2]. On ne peut être plus sensible que je le suis à l'amitié que le roi a pour moi, et quoique je lui écrive souvent, je vous prie, madame, de lui en témoigner ma reconnoissance le plus souvent que vous pourrez, et d'être bien persuadée pour toujours de mon amitié et de mon estime.

PHILIPPE.

1. Philippe V avait déclaré son mariage le 4 mai; mais ce mariage ne fut célébré, à Turin, par procuration, que le 12 septembre. La princesse partit le lendemain pour Gênes, où elle devait trouver la princesse des Ursins. — Voir, dans le t. V, l'appendice à 1701.

2. C'est-à-dire la roideur ou la gravité espagnole. La *gonille* était une sorte de collerette empesée en usage à la cour.

LETTRE CXLIV

LA DUCHESSE DE LORRAINE[1] A MADAME DE MAINTENON.

A Lunéville, ce 25 juin 1701.

Si quelque chose me pouvoit adoucir, madame, ma cruelle douleur[2], ce seroit la part que vous y prenez; à quoi j'ai été très-sensible. Madame m'a mandé comme mon frère et elle étoient comblés des bontés du roi en cette occasion; elle m'a mandé aussi, madame, comme elle étoit touchée de toutes les amitiés que vous lui avez marquées et des soins que vous avez pris d'elle. En vérité, je ne puis assez vous témoigner ma reconnoissance en mon particulier de tout ce que vous avez fait pour Madame, et vous supplier de la marquer bien au roi. N'ayant plus de protection auprès de lui, après la cruelle perte que j'ai faite, madame, de Monsieur, je vous prie de trouver bon que je m'adresse à vous pour faire quelquefois ressouvenir le roi de moi. Ayant un respect et un attachement infinis pour Sa Majesté et pour vous, madame, je vous prie d'être bien persuadée que personne ne vous estime, honore et aime plus que moi.

ÉLISABETH-CHARLOTTE.

1. Nous savons qu'elle était fille de Monsieur, frère de Louis XIV, et d'Élisabeth-Charlotte de Bavière. Elle eut pour fils le duc de Lorraine, François-Étienne, qui devint l'époux de Marie-Thérèse.

2. De la mort de Monsieur.

[redacted]

LETTRE CXLV

A MADAME LA DUCHESSE DE VENTADOUR[1].

Ce 27 juin 1701.

Je vous conjure, ma chère duchesse, de ne pas souffrir que Madame s'inquiète de la manière dont elle m'aura reçue; la plus grande marque de bonté qu'elle puisse me donner, selon mon goût, est la liberté, et je me croirois bien avec elle si elle me renvoyoit quelquefois, ou qu'elle ne me dît pas grand'chose. Je suis entièrement de votre avis sur les filles[2]; il y a cent raisons pour les ôter, et pas une pour les garder, et surtout n'y en ayant plus que chez vous. Le roi ne peut pas en parler le premier; mais je ne doute pas qu'il n'opine à les ôter si on lui en dit quelque chose[3].

M. de La Carte me fait grand'pitié, et surtout depuis que vous m'assurez qu'il a eu de bonnes intentions[4]. Il me semble que M. le duc d'Orléans en use très-généreusement pour les officiers de Monsieur. J'ai été bien fâchée de la mort du confesseur de Madame, et je prie Dieu de tout mon cœur de lui en donner un qui lui fasse bien connoître sa religion et ses devoirs. Vous êtes admirable, madame, de n'être mêlée dans rien au milieu d'une cour si sujette aux

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. Les filles d'honneur de Madame. Il y en avait quatre.

3. Ce changement ne se fit que l'année suivante.

4. M. de La Carte avait épousé, par la protection de Monsieur, la fille de la duchesse de La Ferté, sous la condition qu'il en prendrait le nom et les armes.

[redacted]

orages; j'espère qu'à l'avenir elle sera plus calme, et que vous ne nous quitterez plus. Je vous donne le bonjour et bien matin, car je n'ai pour moi que les moments où on croit que je dors.

LETTRE CXLVI

A MADAME L'ABBESSE DE FONTEVRAULT[1].

A Marly, ce 29 juin 1701.

Le roi me vit recevoir votre lettre, madame, et me demanda s'il n'y en avoit pas une pour lui. Je lui lus la mienne, et il vit la raison qui vous empêchoit de lui écrire. Il vous remercie, madame, de la part que vous avez prise à sa douleur; elle a été très-grande. Il aimoit Monsieur, il en étoit aimé; ils ne s'étoient jamais quittés; la manière de la mort étoit effrayante, le spectacle bien triste. Tout cela, madame, fit une impression qui inquiéta tout le monde pour la plus précieuse santé qu'il y ait à conserver. La cour et les affaires sont très-bonnes dans les afflictions; il faut se dissiper et se contraindre; on en profite.

Vous faites justice à madame la duchesse de Bourgogne, madame, quand vous l'avez crue touchée, elle l'a été au-dessus de son âge; elle commençoit à aimer Monsieur, l'humeur gaie de l'un et de l'autre s'accommodoient parfaitement. Cette princesse fut témoin de cette mort, et elle a joint aux

1. Recueil de huit lettres qui ont appartenu à la Maison de Saint-Cyr. Voir t. III, p. 37.

[redacted]

sentiments de tendresse une peur de son âge, de sorte qu'elle ne pouvoit dormir; elle s'en est trouvée mal, et cela avec un certain dérangement donne quelque espérance, peu fondée pourtant, qu'elle pourroit être grosse. Elle conserve un goût pour vous, madame, dont vous ne douteriez pas si vous étiez plus près d'elle. Elle me charge de vous bien remercier de tout ce que vous me dites sur son sujet. Elle n'a que trop de goût pour l'esprit; il n'est plus guère à la mode, et ceux qui n'en ont point lui sauront mauvais gré de le trouver.

J'ai bien pensé à madame de Montespan en cette occasion, et je ne suis point surprise qu'elle coure les champs. Je crois tout ce qu'elle pense et par combien d'endroits elle est touchée. Je ne sais, madame, comment on pourroit supporter la tristesse de la vieillesse et ses réflexions, si on n'espéroit une autre vie qui ne finira point. Croyez, madame, que tant que la mienne durera, je serai la personne du monde qui vous honore le plus.

LETTRE CXLVII

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES[1].

A Saint-Cyr, 12 juillet 1701.

Je suis très-affligée, monseigneur, de la sottise que je fis hier; mais vous ne m'avez jamais paru empressé pour venir à la cour, et je ne crus point qu'étant venu

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

à Marly on vous vit sitôt à Versailles. M. le maréchal avoit accoutumé de m'avertir dès le soir, et je n'entendis parler de rien. Je vous en demande très-humblement pardon; j'en ai été punie; j'espère réparer cette perte jeudi matin. Je viens ici chercher du repos; j'en ai besoin encore quelque temps, quoique d'ailleurs je me croie entièrement guérie.

LETTRE CXLVIII

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES[1].

A Saint-Cyr, 10 août 1701.

C'est toujours dans les mauvaises affaires qu'on a recours à vous, monseigneur, et en voici une qui m'embarrasse. Vous savez l'amitié que j'ai pour M. le duc de Richelieu. Il a exigé de moi plusieurs sollicitations contre madame d'Acigné[2]. Je meurs de peur d'aider à soutenir une injustice. Il me revient par plus d'un endroit qu'il y en auroit en empêchant qu'elle ne fût tutrice de ses petits-enfants. Donnez-moi votre avis; j'y règlerai ma conduite sans vous commettre[3]. Quand est-ce que nous vous verrons, monseigneur?

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.
2. Mère de sa seconde femme.
3. La Beaumelle arrange ainsi cette fin : « On me dit de toutes parts que c'en est une d'empêcher qu'elle soit tutrice de ses petits-enfants. Donnez-moi votre avis. Je ne voudrois pas manquer à ce que je dois à mon ancien ami ; je voudrois encore moins manquer à ce que je dois à ma conscience. Votre conseil. Il règlera ma conduite sans vous commettre, dût madame d'Acigné m'accuser d'être injuste ou M. de Richelieu d'être ingrate. »

[redacted]

LETTRE CXLIX

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES[1].

Meudon, jeudi 1er septembre, à huit heures du soir.

Le roi a lu votre mandement, monseigneur, et il a rayé ce qu'il croit qu'il vaudroit mieux ôter pour ne rien exciter en Angleterre et ne leur donner aucun prétexte de se plaindre[2]. Comme il y a plusieurs endroits barrés, j'ai mis une croix où le roi a commencé de rayer et une où il a fini. Je me presse de vous le renvoyer, et n'ajoute pas ici ce que j'aurois à vous dire.

LETTRE CL

PHILIPPE V A MADAME DE MAINTENON[3].

A Madrid, ce 3 septembre 1701.

J'ai appris, madame, avec bien du chagrin, que vous aviez été malade; mais comme on m'a mandé que vous preniez du quinquina, j'espère que la fièvre

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

2. Le roi Jacques était presque à l'agonie et mourut le 16 septembre. Il était question de lui dans le mandement de l'archevêque de Paris. Quant au roi Guillaume, il était fort malade; mais il ne perdait rien de son activité, et le Parlement britannique avait décidé « qu'il seroit mis en état d'aider ses alliés dans la guerre projetée pour la cause des libertés de l'Europe. » Dès les premiers jours d'août, il avait décidé de rompre complétement avec la France, et le 7 septembre il devait signer à la Haye le traité de la grande alliance avec l'empereur, les Provinces-Unies, l'Empire, etc.

3. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

vous aura quittée. Je ne doute point que la maladie de madame la duchesse de Bourgogne n'ait contribué à votre mal, car je connois la bonté de votre cœur[1]. Pour moi, j'ai été délivré de cette inquiétude, ayant seulement su qu'elle étoit guérie, dont je suis très-aise, et je vous prie de vouloir bien lui témoigner. Je vous remercie des soins que vous avez pris pour me procurer le portrait du roi, que j'attends avec impatience. La duchesse d'Harcourt m'a rendu compte de l'intérêt que vous prenez à tout ce qui me regarde, dont je vous remercie. Je pars lundi pour m'aller marier[2]; je n'ai pourtant point de nouvelles du départ de la reine. Je vous prie, madame, de compter sur toute mon amitié.

LETTRE CLI

AU ROI D'ESPAGNE[3].

20 septembre 1701.

Je suis confuse et bien reconnoissante de la bonté de Votre Majesté, d'avoir donné un moment d'attention à la maladie que j'ai eue, et de vouloir m'assurer elle-même qu'elle est bien aise du retour de ma santé. Je puis bien dire avec vérité à Votre Ma-

1. La princesse avait été grièvement malade pendant presque tout le mois d'août.

2. Il partit le 5 pour aller attendre la princesse de Savoie à Barcelone. Cette princesse lui était amenée par la princesse des Ursins : elle ne partit de Turin que le 14 septembre.

3. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

jesté qu'elle n'a personne plus attachée à elle que je le suis, et que je m'intéresse à ses plus petites affaires, comme aux plus grandes. Son divertissement même ne m'est pas indifférent, et j'avois pris de grands soins de bien instruire madame la duchesse d'Harcourt pour qu'elle y contribuât de tout son pouvoir.

J'espère que Votre Majesté trouvera de la joie avec la reine, qu'on dit être pleine d'esprit. Madame la princesse des Ursins est très-propre à vous aider à la former [1]. Il ne faut pas que Votre Majesté l'abandonne à faire sa volonté, comme la bonté du roi a abandonné madame la duchesse de Bourgogne, qui a tant mangé et tant veillé, qu'elle en a été à la mort. Je me souviens que vous disiez un jour dans mon cabinet qu'il falloit contraindre la jeunesse. Voici le temps de mettre cette maxime en pratique. Ces deux princesses ont été très-bien élevées et fort retenues, de sorte que la nôtre s'est livrée à la liberté qu'on lui a laissée, et a abusé de son bon tempérament. Mais si sa maladie a dû être regardée comme un effet du dérèglement de la vie qu'on faisoit, elle a d'ailleurs été bien glorieuse à notre princesse, qui y a montré toute la religion qu'on pouvoit désirer. Elle voulut se confesser, et le fit dans des dispositions et avec un courage et une résignation que son âge ne promettoient pas. Sa raison et sa patience n'étoient pas moins surprenantes dans un naturel si vif. Mais il ne faut pas

1. Voir dans le t. V, à l'appendice de l'année 1701, les lettres de la princesse des Ursins à M. de Torcy.

[redacted]

parler de mort sans dire à Votre Majesté, qui l'aura bien appris, d'ailleurs, que nous en venons de voir une qui a dû réjouir le ciel et qui a édifié tous ceux qui en ont été témoins[1]. Je ne parle pas seulement des gens de bien, mais les plus libertins de la cour ne voyoient pas le roi d'Angleterre sans étonnement. Il a été six jours sans qu'on pût rien espérer pour sa vie. Tout le monde le voyoit; il communia deux fois; il parla à son fils, à ses domestiques catholiques, aux protestants, à notre roi, à la reine, et à toutes les personnes de sa connoissance; mais tout cela avec une présence d'esprit, une paix, une joie, un zèle, une fermeté, une simplicité dont tout le monde revenoit charmé. Quand on ouvrit son corps, les médecins et les chirurgiens prenoient quelque chose pour en faire des reliques; les gardes trempoient leurs mouchoirs dans son sang, les autres faisoient toucher leurs chapelets. Je crains d'abuser de la patience de Votre Majesté, à qui l'on a peut-être mandé toutes ces particularités. Votre piété, Sire, vous les fera goûter. Nous savons qu'elle la conserve, et qu'elle ne perd pas d'occasions d'en donner des marques[2]. Je n'ai point d'avis à donner à Votre Majesté. Il ne revient d'elle qu'une conduite qui passe tout ce qu'on pouvoit en attendre. Nous n'avons à lui souhaiter qu'un peu plus de secours, jusqu'à ce qu'elle puisse tout faire par elle-même. Le roi voit avec beaucoup de peine que le duc d'Harcourt ne revient point de

1. Jacques II était mort le 16 septembre.

2. Voir à l'appendice de l'année 1701 deux lettres du duc de Bourgogne à Philippe V sur la maladie et la mort de Jacques II.

[redacted]

sa maladie[1]; c'est un homme à conserver. Vous savez les services qu'il vous a rendus, et nous connoissons votre reconnoissance. J'espère que le portrait du roi partira bientôt; nous n'en avons point qui en approche. Tout le monde, Sire, vous porte ici dans son cœur; on passe bien des heures à parler de Votre Majesté, et l'on envie le bonheur de l'Espagne. Dieu veuille qu'elle le connoisse, et combler Votre Majesté de toutes sortes de bénédictions!

LETTRE CLII

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES[2].

Fontainebleau, 24 septembre 1701.

Je priai hier le roi de lire votre lettre, monseigneur, pour lui tenir lieu de lecture spirituelle. Il seroit difficile d'en faire une meilleure. Dieu veuille la bénir! On la lut avec attention et sans réponse, hors sur la foire Saint-Germain, disant que c'est M. de Chamillart qui s'oppose qu'on la change, et qu'il falloit défendre les boutiques où l'on donne à boire et à manger.

Je vis hier, et je vous le dis en secret, un mémoire de M. le procureur général, spécieux, éloquent, qui conclut à supprimer la plus grande partie des communautés établies sans lettres patentes, et à faire des

1. Il était très-gravement malade depuis le mois d'avril. On fut obligé de lui donner un successeur, M. de Marsin, et il revint en France au mois de novembre.

2. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

règlements pour celles qu'on voudra garder, qui établiront la visite et l'autorité des magistrats sur la conduite intérieure et extérieure de ces maisons. Vous serez consulté là-dessus. Je prends la liberté de dire que je ne croyois pas impossible de faire un mémoire contre celui de M. d'Aguesseau, et que je ne pouvois croire qu'il y eut tant à craindre d'établissements que l'on pouvoit séparer d'un moment à l'autre; que je ne croyois pas que cette affaire fût la plus pressée des nôtres. En effet, monseigneur, il me semble que ces réformes seroient plus à propos dans un temps de paix. Je soumets, comme de raison, mes vues aux vôtres.

On parla hier au *bon père* pour ce que vous savez, et aussi doucement que vous l'avez désiré; il ne m'est point revenu qu'on parle d'un successeur.

Nous avons la triste cour d'Angleterre. Je n'ai vu la reine qu'une fois. Le mauvais temps fait que le roi est toujours chez moi; ainsi je ne puis en sortir. Il y eut hier une musique dans ma chambre, où je crois que personne ne se divertit.

Je ne sais point de nouvelles, et M. le maréchal ne vous laisse pas ignorer celles qui méritent d'aller jusqu'à vous. Je crois devoir à vos bontés pour moi la confiance de vous dire que je me porte bien.

[redacted]

LETTRE CLIII

NOTE PRÉLIMINAIRE

Nous avons vu que le roi Jacques II était mort le 16 septembre. On lit à ce sujet dans le *Journal de Dangeau*, à la date du 13 : « Le roi alla à Saint-Germain à deux heures. Il vit d'abord le roi d'Angleterre, qui ouvrit les yeux un moment quand on lui annonça que le roi étoit là, et il les referma dans l'instant. Le roi lui dit qu'il étoit venu le voir pour l'assurer qu'il pouvoit mourir en repos sur le prince de Galles, et qu'il le reconnoîtroit roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Le roi alla ensuite chez la reine, à qui il déclara la même chose, et lui proposa de faire venir le prince de Galles pour le mettre dans la confidence d'un secret qui lui était si important; on le fit venir, et le roi lui parla avec des bontés dont il parut bien pénétré... Quand le roi déclara au roi d'Angleterre qu'il reconnoîtroit le prince de Galles roi, tous les Anglais qui étoient dans la chambre se jetèrent à ses genoux et crièrent *Vive le roi!* La reine est si touchée de cette grande action, qu'elle ne peut parler que de sa reconnoissance; mais la douleur qu'elle a de voir le roi son mari en l'état où il est, l'empêche de goûter cette joie-là bien purement. Au retour de Saint-Germain, le roi apprit à tous les courtisans ce qu'il venoit de faire pour le prince de Galles... Dès que le roi Jacques fut mort, le nonce reconnut de la part du pape le prince de Galles pour roi d'Angleterre. »

Saint-Simon raconte ces événements dans les mêmes termes, car il copie presque partout le *Journal de Dangeau*, et il attribue la guerre de la grande alliance à cette reconnaissance maladroite du prince de Galles comme roi d'Angleterre.

« C'étoit, dit-il, offenser sa personne (Guillaume III) par l'endroit le plus sensible, et toute l'Angleterre avec lui et la Hollande à sa suite; c'étoit montrer le peu de fond qu'ils

[redacted]

avoient à faire sur le traité de Ryswick, leur donner beau jeu à rassembler avec eux tous les princes qui y avoient contracté sous leur alliance, et de rompre ouvertement sur leur propre fait, indépendamment de celui de la maison d'Autriche. »

Presque tous les historiens ont répété les accusations de Saint-Simon, mais la vérité est que le traité de la grande alliance, nous l'avons déjà dit, était signé dès le 7 septembre, c'est-à-dire dix jours avant la mort de Jacques II, de sorte que la déclaration de Louis XIV à Saint-Germain ne changea rien à sa situation, et n'augmenta nullement les dangers de la France; elle eut seulement pour effet de les irriter davantage.

Quelques jours après la mort de Jacques II, le pape envoya à Louis XIV le bref suivant.

LE PAPE INNOCENT XII AU ROI LOUIS XIV.

Septembre 1701.

Très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique. Lorsque nous croyions ne pouvoir trouver de consolation à la vive douleur que nous a causée la mort d'un prince aussi rempli de piété, aussi zélé pour la religion catholique que Jacques, roi de la Grande-Bretagne, nous avons senti cette même douleur promptement soulagée par les témoignages que Votre Majesté a donnés à ce roi mourant de son ancienne et véritable amitié pour lui, témoignage illustre, grand, et qu'on ne peut assez louer, étant une preuve de votre piété singulière; car enfin celui que vous aviez reçu auparavant avec tant de magnanimité, celui que vous aviez assisté comme un ami avec une libéralité vraiment royale, celui qui avoit éprouvé en lui tous les changements du sort, que les

[redacted]

événements malheureux avoient si longtemps agité, quoique orné de toutes les bonnes qualités de l'âme et de toutes les vertus ; ce même prince est parvenu par votre moyen à ce qu'il désiroit le plus, lorsque abandonnant cette vie terrestre pour la céleste, vous lui avez fait connoître que vous assisteriez de votre secours et de votre autorité un fils qu'il laissoit, d'un excellent naturel, et que le traitant comme héritier de la dignité paternelle, vous lui accorderiez aussi les honneurs de roi, pourvu qu'il suivît les exemples de vertu que son père lui avoit laissés, et qu'il s'efforçât de l'imiter, principalement par un zèle constant et perpétuel pour la religion catholique. C'étoit la seule chose que pouvoit souhaiter un bon père, moins inquiet encore pour la fortune et pour les intérêts que pour la religion du prince son fils. Cette preuve que vous avez donnée d'un cœur véritablement chrétien nous a fait une si grande impression, nous avons été si touché de voir que vous vous proposiez uniquement pour objet votre zèle pour la religion et pour la justice, rejetant loin de vous toutes les raisons humaines qui vous auroient pu conseiller le contraire, que bien que toutes nos pensées semblent nous occuper de la perte de ce roi que tous les gens de bien doivent déplorer, nous avons cru cependant qu'il étoit de notre tendresse pontificale de louer infiniment en Notre Seigneur la résolution glorieuse que vous avez prise. Ainsi nous prions instamment l'auteur de tous les biens de vous rendre par l'abondance de ses dons ce nouveau mérite que vous avez envers son Église. Nous ne croyons

pas aussi qu'il soit nécessaire de vous exhorter beaucoup de servir de père au nouveau roi, de conduire sa jeunesse déjà portée à toutes sortes de vertus; ce que vous avez fait jusqu'à cette heure de vous-même est sans bornes, et ne nous laisse rien à vous demander, ni même à désirer de votre part. Ainsi ce qui est arrivé en cette occasion, et que notre vénérable frère Philippe-André, archevêque d'Athènes, nous a fait promptement savoir par un courrier, étant digne non-seulement de la mémoire de la postérité, mais encore des monuments de l'éternité, ne sortira jamais de notre cœur, rempli pour vous de tendresse paternelle, et c'est avec ces sentiments que nous donnons à Votre Majesté notre bénédiction apostolique.

LETTRE CLIV

A MADAME L'ABBESSE DE FONTEVRAULT [1].

A Fontainebleau, ce 1er octobre 1701.

J'ai à répondre à trois de vos lettres, madame, et je serois bien honteuse, si je n'avois une très-bonne excuse. Je suis tombée malade aussitôt après l'extrémité où nous avions vu madame la duchesse de Bourgogne, et comme nos âges sont différents, nos ressources le sont aussi. Elle est parfaitement guérie et je suis encore abattue et dans l'usage du quinquina qui m'enivre deux fois par jour, ce qui n'est pas

1. Tirée d'un Recueil manuscrit ayant appartenu aux Dames de Saint-Cyr. Voir t. III, p. 37.

[redacted]

propre aux têtes attaquées de migraine. Mais venons à vos lettres, madame, que j'ai devant les yeux.

Il est question dans la première de l'abbaye de Ronceray dont le roi n'a point encore la démission. Il n'y a guère d'affaires dont je me mêle moins que de celles des bénéfices, croyant très-dangereux d'en charger ma conscience [1]. J'ai lu, madame, tout ce que vous me dites de madame votre nièce; vous savez l'estime que le roi a pour vous; il est fâcheux que l'évêque y fut contraire, car on les consulte en pareil cas. Je ne comprends point qu'en cela vos intérêts soient contraires à ceux de madame de Ronceray, puisque vous ne prétendez à l'abbaye que lorsqu'elle ne voudra plus ou ne pourra plus en jouir.

Votre seconde lettre, madame, est sur la maladie de madame la duchesse de Bourgogne qui est très-sensible à la part que vous y avez prise. Elle est tout à fait rétablie et me charge de vous remercier de ce que vous ne l'oubliez pas. Le roi a reçu avec plaisir, madame, les compliments que vous lui auriez faits là- dessus.

Venons à la troisième lettre qui est sur le portrait de cette princesse. Votre extrême politesse ne vous permettroit pas d'y trouver à redire, tel qu'il peut être, mais il nous a paru charmant. J'ai choisi cet habit parce qu'il me paroissoit avantageux, madame la duchesse de Bourgogne ayant le col

1. On voit par là à quoi se bornait l'influence de madame de Maintenon : aux affaires d'Église, des évêques, des particuliers. Quant aux affaires d'État, elle n'y prit de part que plus tard, dans les malheurs de la guerre de la succession d'Espagne.

un peu plus long. On a pris sa mesure juste sur sa taille. Vous parlez trop bien, madame, sur la coiffure; il est très-vrai qu'on lui cache trop le front parce qu'elle l'a trop grand. Notre princesse est laide, mais si elle avoit des dents, elle seroit plus aimable que les plus belles femmes. Elle devient grande et donnera, s'il plaît à Dieu, de beaux enfants. Elle a bien été contente de se voir traiter par vous de mérite solide, et elle l'est assez pour préférer cette louange à celle de sa personne. Elle n'a aucun ridicule là-dessus et devient très-raisonnable. Je voudrois qu'elle aimât un peu moins le jeu, mais il est difficile de s'en passer à la cour et encore plus de s'y modérer. Je vous quitte, madame, pour aller prendre un verre de vin qui me mettra hors d'état de continuer ma lettre et de vous faire des protestations que je vous espère qui ne sont point nécessaires pour vous persuader un véritable attachement pour vous.

LETTRE CLV

LA REINE D'ANGLETERRE A MADAME DE MAINTENON [1].

A Saint-Germain, ce 22 octobre 1701.

Je remercie Dieu de tout mon cœur de la parfaite santé du roi, cela m'a causé un véritable plaisir, ainsi qu'au roi, mon fils, qui vous prie avec moi d'en assurer Sa Majesté de notre part; il n'aura pas de

1. *Autographe* tiré des archives de Mouchy.

[redacted]

peine à le croire, sachant combien de raisons nous avons pour le souhaiter. Nous nous portons tous bien ici, et je suis fort étonnée que les souffrances de mon pauvre cœur n'aient eu aucun effet sur mon corps; elles m'ont ôté le sommeil, et cependant je ne suis pas malade. Cette dernière nuit a été la première depuis sept semaines qui n'a pas été mauvaise. Dieu seul connoît mon état, et lui seul peut me soutenir. Je l'espère de sa miséricorde, et je vous prie de lui demander pour moi. Si je n'avois promis à M. l'évêque d'Autun de le faire le porteur de ce que j'ai mis à part pour vous et le roi, je l'aurois envoyé l'autre jour par le duc de Berwick, car il y a longtemps que j'ai tout prêt; mais M. d'Autun m'ayant dit qu'il partiroit cette semaine, je l'ai attendu; cependant nous voici à samedi au soir, et il n'est pas encore parti; il a mandé qu'il viendra demain prendre congé pour aller à Fontainebleau, et de là à son diocèse. Je vous enverrai une vieille bourse qu'il avoit dans sa poche quand il est tombé malade, un livre qui était son favori, et dont il se servoit tous les jours, un chapelet, du linge teint de son sang, et de ses cheveux; il y en a peu, mais je n'en ai pas davantage moi-même, car je ne pensois pas à cela pendant sa maladie, et quand je revins d'ici à Chaillot, tout le monde s'étoit emparé de tout cela, et ils ont bien de la peine à s'en défaire, car on n'appelle partout ce qui lui appartient autrement que des reliques. Je vous prie de vous faire conter par M. d'Autun comment il est guéri de la fistule qu'il avoit à l'oreille; vous y trouverez quelque chose de

fort extraordinaire. J'en sais bien d'autres qui sont trop longues pour une lettre; cela ne surprend pas ceux qui l'ont vu mourir et qui le connoissoient à fond. Son confesseur fait une courte relation de ses vertus et de sa mort; cela est très-édifiant, et mérite d'être imprimé; je ne puis le lire sans larmes, mais en même temps je sens bien que ce qui est là-dedans devrait les arrêter. J'ai une vraie impatience de vous entretenir sur cet aimable sujet, et de vous faire voir ses écrits et les instruments de sa pénitence. Je me fais violence pour finir ce discours, car si je me laissois aller, je remplirois bien des pages, mon cœur et mon esprit en sont remplis; mais il faut achever ma lettre en vous assurant de ma parfaite amitié. Je meurs d'envie d'aller à Chaillot pour la Toussaint; je crois pouvoir me donner ce pauvre petit plaisir.

MARIE, REINE.

LETTRE CLVI

MADAME LA DUCHESSE D'ORLÉANS A MADAME DE MAINTENON[1].

23 octobre 1701.

La reine douairière d'Espagne[2] est cause, madame, qu'il faut que je vous importune encore d'une assez

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. Nous avons dit (voir p. 402) que la reine douairière, Marie-Anne de Neubourg, étant à la tête d'un parti qui pouvait embarrasser le gouvernement de Philippe V, avait reçu l'ordre d'aller prendre séjour à Tolède.

[redacted]

mauvaise lecture, et vous prie de faire lire au roi ma lettre, pour voir si Sa Majesté approuve ma réponse. Ayez la bonté, je vous prie, en cas que le roi y trouve quelque chose à retrancher ou à augmenter, de me le mander. Il faut aussi, madame, que je vous dise la joie que j'ai eue d'une nouvelle bonté que le roi m'a témoignée, de trouver bon que je l'aie vu avant-hier dans son cabinet après le souper; comme toutes ses bontés me viennent de vous, en ce que vous m'avez rapprochée du roi, je vous prie de croire que je n'en reçois aucunes marques que ma reconnoissance pour vous n'augmente dans mon cœur, et je vous assure que mon amitié pour vous, madame, va bientôt égaler l'estime qui vous est due.

ÉLISABETH-CHARLOTTE.

LETTRE CLVII

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES[1].

5 novembre 1701.

M. l'archevêque de Sens m'a envoyé ce matin la lettre que vous lui avez écrite, monseigneur, sur l'affaire de madame de Beuvron. Il a été à Moret, et l'a résolue d'en partir au premier jour. C'est le meilleur parti qu'elle pouvoit prendre, sa communauté étant prévenue au point qu'elle l'étoit, et jamais elle n'eût fait de bien dans cette maison-là. Mais dans l'état où sont ces filles depuis qu'elle avoit déclaré qu'elle s'en

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Cambacérès.

[redacted]

iroit, elle y auroit fait bien du mal par les brigues qui s'y faisoient et pour et contre elle, et jamais la paix n'y auroit été. Toutes ces raisons nous ont fait prendre la résolution de vous la renvoyer, puisque vous avez la charité, pour elle et pour nous, de vouloir encore vous en charger, monseigneur, ce qui n'auroit pas été facile à obtenir d'un autre, et sans vous il eût fallu que les religieuses de Moret l'eussent gardée. Elles prieront Dieu de vous récompenser du repos que vous leur procurez. Madame de Beuvron paroît une bonne fille : peu d'esprit, peu de piété, fort occupée de sa personne, excessivement propre, visionnaire sur sa santé, ménagère, assez douce et sage ; persuadée qu'elle a un rang à soutenir, froide, sèche, incapable de la patience qu'il faut avoir avec des filles, difficile à aborder, ne se faisant point aimer, en général, des favorites; enfin, une vraie religieuse comme elles sont d'ordinaire, c'est-à-dire sans éducation, sans maxime, sans droiture et sans dévotion solide. Elle sera mardi à Paris. Elle va en relais dans mon carrosse, accompagnée de Nanon et de mademoiselle d'Osmond, que j'ai auprès de moi. Elle emporte tout ce qu'elle avoit acheté à l'usage de sa personne comme linge, habits, couvert et écuelle d'argent. Je lui ai toujours donné cent écus tous les ans, afin qu'elle n'eût rien à demander à la maison. Elle les a employés pour elle, et il ne lui manque rien. Elle aura deux cents francs de Moret, et M. de Sens se charge d'établir cette pension en cour de Rome. Elle en sera bien payée tant que je vivrai, car il retiendra cette somme sur ce que je leur donne, et elle passera

[redacted]

entre vos mains. Je lui donnerai quatre cents francs, quoique je n'en aie promis que deux cents, et ainsi vous pouvez compter, monseigneur, sur deux cents écus, et en avances ce qu'il vous plaira sur ma parole. Voilà vous importuner longtemps d'une même affaire, mais c'est pour n'y plus revenir. Il faut pourtant que je vous remercie encore de la complaisance que vous avez pour moi en cette occasion.

LETTRE CLVIII

LA REINE D'ANGLETERRE A MADAME DE MAINTENON[1].

A Saint-Germain, ce 5 novembre 1701.

En revenant de Chaillot avant-hier au soir, j'ai reçu votre chère lettre du 2, par laquelle je suis bien aise d'apprendre que vous ayez enfin reçu par M. d'Autun ce que vous attendiez avec une sainte impatience. J'ai appris à Chaillot ce que vous me mandez de la guérison d'une Dame de Saint-Louis; Dieu est admirable dans ses saints; je ne suis point surprise de tout cela, et si mon cœur étoit capable de sentir de la joie, ce seroit en des choses de cette nature qu'il en auroit; mais je vous avoue que rien ne me touche à présent que ma privation et ma désolation; je connois bien que tout cela est trop humain, et je tremble de peur de perdre mon temps, et tout le mérite que j'aurois pu avoir dans une si

1. *Autographe* des archives du château de Mouchy.

grande occasion. Toutes les filles de Chaillot sont touchées de dévotion et comblées de consolations, depuis que ce cher cœur est dans leur maison; les solitaires sont tout le jour à prier Dieu dans la tribune où il est; elles m'ont assuré qu'elles y trouvent toutes sortes de remèdes et de soulagements à leurs infirmités spirituelles et corporelles; il n'y a eu que moi qui n'ai point senti de consolations; cependant il me semble que ma douleur a été assez tranquille les trois jours que j'ai passés là-dedans, et qu'il y a eu plus de tendresse que d'amertume dans mes larmes. Je prétends y retourner à la Présentation, mais j'espère vous embrasser auparavant.

Je voudrois bien qu'on eût quelque assurance de la grossesse de madame la duchesse de Bourgogne, mais il est difficile d'en avoir qu'après deux mois; j'espère que cela ne reculera pas le retour du roi. Je n'ai rien su de la maladie du prince d'Orange, que ce qui m'en est revenu de Fontainebleau; j'en crois peu, et j'en parle encore moins. La dévotion de la maison royale me fait plaisir; je prie Dieu qu'il les comble de toutes sortes de bénédictions. Par charité, priez Dieu pour moi, aimez-moi toujours, et conduisez-moi en tout; j'ai besoin de tout cela, et l'amitié tendre et sincère que j'ai pour vous me met en droit de vous le demander, et votre bon cœur vous oblige à me l'accorder.

MARIE, REINE.

LETTRE CLIX

A MADAME L'ABBESSE DE FONTEVRAULT[1].

9 novembre 1701.

Le roi m'ordonne de vous mander, madame, qu'il a lu votre lettre avec attention, qu'il trouve bon que vous disiez vos raisons à M. le chancelier, et que bien loin de vous retrancher ce qui est permis aux autres, il vous accorderoit volontiers par son inclination ce qu'il refuseroit au reste du monde. Je me réjouis avec vous, madame, de cette continuation de la considération que j'ai toujours vue dans le roi pour vous. Après ce compliment, venons au portrait de madame la duchesse de Bourgogne.

Vous n'avez plus la hauteur, madame; elle est présentement aussi grande que moi, et le sera bientôt davantage; sa taille est encore embellie, parce que le sein lui vient, mais je la trouve un peu déparée d'avoir perdu ses cheveux après sa grande maladie. Il n'est question ici que de la reine d'Espagne[2]. Les portraits qu'on en fait ressemblent fort à notre princesse. Mais ce qu'on mande de son esprit est surprenant, et effraye les Espagnols. Voilà finir bien court, madame, ce n'étoit pas mon intention.

1. Recueil de huit lettres, etc. — Voir t. III, p. 37.
2. Voir dans le tome V les lettres de l'appendice de 1701.

[redacted]

LETTRE CLX

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES[1].

21 décembre 1701.

Je vous supplie, monseigneur, de voir le mémoire que je vous envoie; il est d'un homme que je considère infiniment et auquel je ne voudrois rien refuser. Mais vous savez, monseigneur, que je ne puis rien en cette occasion. Je voudrois de tout mon cœur que mon frère voulût donner de l'argent pour soutenir un établissement qui méritoit de trouver plus de protection. Les temps ne sont pas favorables pour demander au roi; et quant à ce qui me regarde, je vous assure que ce sera le comte d'Ayen qui payera les deux mille écus que je donnai pour cette œuvre il y a quelque temps; car je l'empruntai sur la terre de Maintenon, n'étant jamais en état de donner de pareilles sommes. Mes aumônes sont réglées sur ce que je touche d'argent; et je ne sais personne à qui il en coûtât davantage d'en faire d'extraordinaires. Je n'ai aucun crédit sur l'esprit de mon frère; je ne sais si, dans le fond, il seroit fâché que la communauté le quittât. Quoi qu'il en puisse arriver, il devroit se réduire pour pouvoir donner davantage. Il a trop de domestiques pour la vie qu'il fait présentement, mais c'est à ces messieurs à le persuader. Je suis bien édifiée et bien honteuse de ce que M. de Madot fait pour lui. Il faudra bien tâcher de tirer

1. *Autographe* du cabinet de M. de Cambacérès.

[redacted]

quelque chose du roi pour lui. Parlez franchement à ces messieurs, une fois pour toutes, car il m'est impossible de rien faire pour eux. Vous savez combien de fois vous avez été refusé, quand vous avez parlé pour cet établissement du temps du bon M. Doyen[1].

LETTRE CLXI

A MADAME LA PRINCESSE DE SOUBISE[2].

29 décembre 1701.

Je ne m'aperçois point, madame, de la faveur dont vous m'assurez; il me paroît qu'on ne sait que me dire quand on se trouve seul avec moi, mais peut-être suis-je prévenue là-dessus. Madame la duchesse de Bourgogne alla hier à Meudon; elle n'y vit personne, et on lui fit jouer gros jeu, qui est sa passion dominante. On est très-embarrassé avec tous ces gens-là. M. d'Antin m'a écrit pour le faire duc, il remue tout pour cela; l'affaire ne me paroît pas en bon train; il ne faut pourtant répondre de rien[3].

1. A la suite de cette lettre se trouve le mémoire dont il y est parlé, exposant les embarras de la communauté où s'était retiré M. d'Aubigné, à cause des promesses qu'il avait données et non remplies.

2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

3. « M. de Montespan mourut dans ses terres de Guyenne, trop connu par la funeste beauté de sa femme. Il n'en avait eu qu'un fils unique avant l'amour du roi, qui était le marquis d'Antin, menin de Monseigneur, lequel sut tirer un grand parti de la honte de sa maison. Dès que son père fut mort, il écrivit au roi pour lui demander de faire examiner ses prétentions à la dignité de duc

Je suis charmée, madame, de M. le coadjuteur de Strasbourg[1], et bien fâchée d'avoir vu un homme comme lui sur le grand chemin; rien n'est égal à la retenue et à la véritable modestie dont il reçut mes louanges, car il n'est pas possible de s'empêcher de lui en donner. Vous êtes trop heureuse, madame, d'avoir mis au monde un prélat qui, selon toutes les apparences, servira Dieu, l'Église, et le roi. J'ai peine à finir sur ce sujet, et je prends grande part, madame, à la satisfaction que vous devez avoir.

d'Épernon. Tous les enfants de sa mère en supplièrent le roi après son souper ou de le faire duc, le duc d'Orléans portant la parole... » Saint-Simon (t. VII, p. 59) copie la fin de cette phrase sur le *Journal de Dangeau*, et ajoute : « Ils ne trouvèrent pas que leur proposition fût bien reçue. »

1. Fils de la princesse de Soubise. Il avait été sacré coadjuteur de l'évêque de Strasbourg à l'âge de vingt-sept ans, le 26 juin de cette année. — Voir Saint-Simon, t. VI, page 4.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

[redacted]

TABLE

DU TOME QUATRIÈME

TROISIÈME PARTIE

(1684-1697)

(suite.)

[redacted]

[redacted]

QUATRIÈME PARTIE

(1698-1705)

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

FIN DE LA TABLE DU TOME QUATRIÈME.

Paris.—Imprimerie P.-A. BOURDIER et Cie, rue des Poitevins, 6.

[redacted]



[redacted]



